3 3433 00023630 1

Digitized by Google

Napoleon
DGB

SE VEND A PARIS

CHEZ

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE GARANCIÈRE, N° 10.

COMMENTAIRES

DE

NAPOLÉON PREMIER

V

IMPRIMÉ

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR,

M. BAROCHE

ÉTANT GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES;

PAR LES SOINS

DE M. ANSELME PETETIN,

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

COMMENTAIRES

DE

NAPOLÉON PREMIER

TOME CINQUIÈME

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVII

SIX NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ

LES QUATRE CONCORDATS.

COMMENTAIRES

DE

NAPOLÉON PREMIER.

SIX NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ

LES QUATRE CONCORDATS[1].

Cet ouvrage n'est pas un libelle : s'il contient quelques idées erronées, il en contient un plus grand nombre qui sont saines et dignes d'être méditées.

PREMIÈRE NOTE.

CONCORDAT DE 1801.

(Vol. II, p. 90.)

« Lorsqu'il (Napoléon) se sentit enlacé dans les querelles religieuses toujours croissantes ; lorsque, après avoir travaillé en vue de tout pacifier, il se trouva avoir semé des germes de discorde ; lorsque, après avoir compté sur l'appui du clergé, il le trouva hérissé d'ombrages contre lui, il chercha d'où provenait un résultat aussi différent de celui qu'il croyait avoir préparé, et, recueillant les tristes fruits de son inexpérience, il reconnut avec douleur

[1] *Les quatre Concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Église en général et sur l'Église de France en particulier, depuis 1515*, par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. Paris, 1818, trois vol. in-8°.

la faute qu'il avait faite en se mêlant de la religion autrement que comme garant de la liberté de tous les cultes, etc. »

Napoléon avait porté, en 1796 et 1797, en Italie, une attention particulière aux affaires de religion; ces connaissances étaient nécessaires au conquérant et au législateur des républiques Transpadane, Cispadane, etc. En 1798 et 1799, il dut étudier le Coran; il fallait qu'il connût les principes de l'islamisme, le gouvernement, les opinions des quatre sectes et leurs rapports avec Constantinople et la Mecque; il fallait bien qu'il se fût rendu habile dans la connaissance de l'une et l'autre religion, car cela contribua à lui captiver l'affection du clergé en Italie et des ulemas en Égypte.

Il ne s'est jamais repenti d'avoir fait le concordat de 1801, et les propos qu'on lui prête à cette occasion sont faux; il n'a jamais dit que le Concordat fût la plus grande faute de son règne. Les discussions qu'il a eues depuis avec Rome proviennent de l'abus que faisait cette cour du mélange du spirituel et du temporel. Cela peut lui avoir occasionné quelques moments d'impatience, c'était le lion qui se sentait piqué par des mouches, mais ils n'ont jamais altéré ses dispositions, ni pour les principes de sa religion ni pour ce grand œuvre, qui a eu des résultats si importants. Il n'a jamais dit « que les malheurs qui lui arrivaient provenaient de ce qu'il avait blessé les idées libérales ou de ce qu'il avait offensé les peuples. » Toutes ses lois ont été libérales, celle même de la conscription, même les règlements sur les prisons d'état. Ce ne sont pas les peuples qui ont été ses ennemis, mais l'oligarchie, car son gouvernement a été éminemment populaire.

Le Concordat de 1801 était nécessaire à la religion, à la République, au gouvernement: les temples étaient fermés; les

prêtres étaient persécutés; ils étaient divisés en trois sectes, les constitutionnels, les vicaires apostoliques, les évêques émigrés, à la solde de l'Angleterre. Le Concordat mit fin à ces divisions et fit sortir de ses ruines l'Église catholique, apostolique et romaine. Napoléon releva les autels, fit cesser les désordres, prescrivit aux fidèles de prier pour la République, dissipa tous les scrupules des acquéreurs de domaines nationaux et rompit le dernier fil par lequel l'ancienne dynastie communiquait encore avec le pays en destituant les évêques qui lui étaient restés fidèles, les signalant comme des rebelles qui avaient préféré les affaires du monde et les intérêts terrestres aux affaires du ciel et à la cause de Dieu.

On a dit : « Napoléon eût dû ne pas se mêler des affaires religieuses, mais tolérer la religion en pratiquant le culte, en lui restituant ses temples. » Pratiquer le culte... mais lequel? Restituer ses temples... mais à qui? aux constitutionnels, au clergé ou aux vicaires papistes à la solde de l'Angleterre?

Il fut question, dans les conférences pour la négociation du Concordat, d'assigner un délai à l'exercice du droit conféré au Pape d'instituer les évêques : mais il avait déjà fait de grandes concessions; il consentait à la suppression de soixante diocèses, dont les siéges dataient de la naissance du christianisme; il destituait, de sa propre autorité, un grand nombre d'évêques anciens, et consommait la vente, sans aucune indemnité, de 400 millions de biens du clergé. Il fut jugé que, même dans l'intérêt de la République, il ne fallait pas exiger de stipulations nouvelles qui auraient favorisé les ultramontains. Ce fut dans une de ces conférences que Napoléon dit : « Si le Pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances diffi-

ciles. — Il est vrai que le Concordat reconnaissait dans l'état un pouvoir étranger, propre à le troubler un jour, mais il ne l'introduisait pas, il existait de tout temps. Maître de l'Italie, Napoléon se considérait comme maître de Rome, et cette influence italienne lui servait à détruire l'influence anglaise.

DEUXIÈME NOTE.

PIÈCES IMPRIMÉES A LONDRES.

(Vol. II, p. 249.)

« Il faut distinguer, dans sa carrière d'affaires religieuses, deux époques et, si j'ose parler ainsi, deux éducations différentes : la première fut celle dans laquelle il agit par lui-même, indépendamment de tout conseil éclairé dans cette matière; la seconde celle dans laquelle il consulta et forma un conseil ecclésiastique. »

Les pièces imprimées à Londres sur les discussions entre la cour des Tuileries et celle de Rome sont apocryphes, elles n'ont jamais été avouées; on a espéré, par leur publication, exalter les imaginations espagnoles et celles des béats de toute la chrétienté; la petite Église les a colportées avec fureur; quelques-unes de ces pièces sont fausses, les autres sont toutes plus ou moins falsifiées. Il est fâcheux qu'elles aient trouvé place dans un ouvrage important; il n'était pas difficile de constater leur fausseté.

1° La cour des Tuileries n'a jamais promis directement ni indirectement les Légations, et le Pape n'a jamais mis cette condition pour prix de son voyage à Paris; il se peut qu'il se soit flatté d'obtenir la Romagne, où est Cesena, sa patrie, de la reconnaissance impériale; il se peut que, pendant son séjour à Paris, il en ait témoigné quelque chose directement à l'Empereur, mais bien légèrement et sans espérance de succès.

2° Comment supposer qu'on ait demandé à la cour de Rome d'instituer un patriarche? Un patriarche n'eût eu de l'influence qu'en France; le Pape, qui était celui du grand Empire, étendait la sienne sur l'univers : on eût donc perdu au change.

3° Comment l'Empereur eût-il demandé l'acceptation du Code civil? Le Code Napoléon ne régissait-il pas et la France et l'Italie? Avait-il donc besoin de la cour de Rome pour faire des lois chez lui?

4° Comment aurait-il demandé la liberté des cultes? N'était-elle pas une loi fondamentale de la constitution française? Cette loï avait-elle donc plus besoin de la sanction du Pape que de celle du ministre Marron et du consistoire de Genève?

5° Comment aurait-il demandé la réforme des évêchés trop nombreux en Italie? Le concordat d'Italie n'y avait-il donc pas pourvu? Il y eut, il est vrai, quelques négociations pour les évêchés de Toscane et de Gênes, mais dans les formes établies pour ces sortes d'affaires.

6° Quel intérêt pouvait-il y avoir à ce que les bulles pontificales pour les évêchés et les cures, en Italie, fussent abolies? Tout cela n'était-il pas réglé par le concordat d'Italie?

7° Pourquoi aurait-il demandé l'abolition des ordres religieux? Ces ordres n'étaient-ils donc pas abolis en France et en Italie? La vente de leurs biens n'avait-elle donc pas été consommée et ratifiée par le Concordat?

8° Comment supposer que, brouillé avec la cour de Rome, il ait demandé le mariage des prêtres; ce qui eût été de gaieté de cœur donner beau jeu à ses ennemis? Que lui importait le célibat des prêtres? Avait-il du temps à perdre en discussions théologiques?

9° Quel intérêt pouvait-il avoir que Joseph Bonaparte fût sacré par le Pape roi de Naples? Si le Pape l'eût voulu, il s'y serait opposé de peur qu'il n'en voulût prendre acte de suzeraineté sur Naples.

La correspondance directe de l'Empereur et du Pape, de 1805 à 1809, est restée secrète; elle ne roulait que sur des affaires temporelles, sur lesquelles il n'avait besoin ni du consentement ni de l'avis de ses évêques; mais en 1809, lorsque, par le bref de Savone adressé au chapitre de Florence et à celui de Paris, le Pape, s'appuyant d'un passage du concile de Lyon, prétendit troubler l'exercice des vicaires capitulaires pendant les vacances des siéges, les discussions entrèrent dans la spiritualité. Alors il sentit le besoin du conseil et de l'intervention du clergé; il établit un conseil de théologiens; le choix qu'il fit fut heureux; l'évêque de Nantes, qui était depuis un demi-siècle un des oracles de la chrétienté, en était l'âme. Depuis cette époque, toutes les discussions sont devenues publiques.

Fox, causant avec Napoléon après le traité d'Amiens, lui reprocha de n'avoir pas obtenu le mariage des prêtres; il lui répondit : « J'avais et j'ai besoin de pacifier; c'est avec de l'eau et non avec de l'huile qu'on calme les volcans théologiques. J'aurais eu moins de peine à établir la confession d'Augsbourg dans mon Empire. »

Depuis le couronnement, il y eut des discussions pour les chapeaux de cardinaux, pour des réticences que le Pape s'était permises dans ses allocutions sur les lois organiques, sur des brefs de pénitencerie, pour quelques circonscriptions des évêchés de Toscane et de Gênes, pour quelques affaires secrètes relatives au royaume d'Italie; mais aucune de ces discussions n'occupa directement les deux souverains; elles furent constam-

ment abandonnées aux soins des chancelleries, qui traitèrent toutes ces affaires avec modération et sagesse.

TROISIÈME NOTE.

ENLÈVEMENT DU PAPE.

(Vol. II, p. 415.)

« Il importe peu, pour le fond de la chose, quel ait été l'auteur de l'enlèvement du Pape. De quelque main qu'il soit parti, il n'en est pas moins odieux. Ici tout l'intérêt est du côté de l'histoire. »

L'origine de la querelle qui dura cinq ans entre l'Empereur et le pape se termina par la réunion à l'Empire, en 1810, des états temporels du Saint-Siége : elle date de 1805. La cour de Vienne, la Russie et l'Angleterre, venaient de conclure la troisième coalition contre la France; une armée autrichienne s'empara de Munich, en chassa le roi de Bavière, et prit position sur l'Iller, où elle devait être jointe par deux armées russes; l'archiduc Jean, à la tête de la principale armée de la Maison d'Autriche, se porta sur l'Adige, menaçant d'envahir toute l'Italie; un corps d'observation de 15 à 20,000 Français, sous les ordres du général Saint-Cyr, occupait la presqu'île d'Otrante; il était séparé de l'armée de l'Adige par les états du Pape: une escadre anglaise se faisait voir dans la Méditerranée, et avait des croiseurs dans l'Adriatique; une armée anglo-russe était attendue à Naples : le corps d'observation d'Otrante était compromis; la citadelle d'Ancône, appartenant au Pape, était sur la ligne de communication avec l'armée française d'Italie; elle n'était pas armée; un débarquement de 1,200 hommes pouvait se saisir de ce poste important.

Napoléon pria le Pape, dans une communication directe,

d'armer Ancône, d'y mettre 3,000 hommes de garnison, et d'en confier le commandement à un homme sûr, ou de permettre qu'il y envoyât une garnison française : il fut refusé. Alors il insista et exigea de nouvelles garanties : il demanda catégoriquement, 1° que le Pape conclût un traité offensif avec le roi d'Italie et le roi de Naples pour la défense de l'Italie; la cour de Naples, qui dissimulait, y avait consenti; 2° que les ports des états romains fussent fermés aux Anglais; 3° qu'une garnison de 3,000 hommes français fût reçue dans la citadelle d'Ancône. A ces demandes le Pape répondit que, père des fidèles, il ne pouvait entrer dans aucune ligue contre ses enfants; que ce serait, d'ailleurs, compromettre les catholiques romains, sujets des puissances contre lesquelles il se déclarerait; qu'il n'avait à se plaindre d'aucune, et qu'il ne voulait ni ne pouvait faire la guerre à personne. L'Empereur lui répondit que, lorsque Charlemagne avait investi le Pape d'une souveraineté temporelle, au milieu de l'Italie, c'était pour le bien de l'Italie et de l'Europe et non pour y introduire les infidèles et les hérétiques; que l'histoire des papes était pleine de ligues, de contre-ligues, tant avec les empereurs qu'avec les rois d'Espagne ou les rois de France; que Jules II avait commandé des armées; qu'en 1797 le général Bonaparte avait eu son quartier général dans le palais épiscopal de l'évêque Chiaramonti, lorsqu'il marchait contre l'armée du cardinal Busca, que Pie VI avait levée pour faire une diversion en faveur des Autrichiens, guerre qui fut terminée par le traité de Tolentino; qu'ainsi, puisque, de nos jours, la bannière de saint Pierre avait marché contre la France, à côté de l'aigle autrichienne, elle pouvait aujourd'hui marcher avec l'aigle française; que cependant, voulant témoigner toute sa condescen-

dance pour le Saint-Père, il consentait que ce traité ne s'étendît pas contre l'Autriche et l'Espagne, et qu'il fût uniquement applicable aux infidèles et aux hérétiques. A ce prix, il s'engageait à protéger les côtes et le pavillon de l'Église contre les Barbaresques.

La correspondance roula sur ces matières pendant 1805 et 1806. Les lettres du Pape étaient écrites avec la plume de Grégoire VII; elles contrastaient avec la douceur et l'aménité de son caractère; il n'en était que le signataire. Il parlait sans cesse de sa juridiction, de sa suprématie sur les puissances terrestres: «parce que, disait-il, le ciel est au-dessus de la terre, l'âme au-dessus de la matière.»

Cependant, après la paix de Presbourg, une armée française était entrée dans Naples; le roi Ferdinand s'était réfugié en Sicile, tout le royaume avait été conquis; un prince français était monté sur le trône, qui se trouvait séparé par les états du Pape de l'armée de la haute Italie; les agents de la cour de Palerme, de celle de Cagliari, les intrigants que l'Angleterre soudoie toujours sur le continent, avaient établi le centre de leurs intrigues à Rome; des soldats étaient souvent assassinés, en parcourant isolément la partie de la route qui passe sur les états de l'Église, entre Milan et Naples. Cet ordre de choses n'était pas tolérable : l'Empereur en prévint le Pape, et lui fit connaître que, par la nature des choses, il fallait que la cour de Rome fît une ligue offensive et défensive avec la France; qu'elle fermât ses ports à l'Angleterre; qu'elle chassât de Rome tous les intrigants étrangers, ou qu'elle s'attendît à perdre la partie de son territoire située entre les Apennins et l'Adriatique, c'est-à-dire, les Marches d'Ancône, qui, réunies au royaume d'Italie, assureraient la communication

entre Naples et Milan. Le Saint-Siége répondit par d'impuissantes menaces. Il était évident que la longanimité de l'Empereur, qui contrastait avec son caractère, avait accrédité à Rome l'idée qu'il redoutait les foudres de l'Église. Pour détruire cette folle croyance, il ordonna à un corps de 6,000 hommes d'entrer à Rome, sous prétexte de se rendre à Naples, et d'y séjourner. Il donna pour instruction particulière au général qui commandait cette expédition, de montrer le plus grand respect pour la cour du Vatican, et de ne se mêler de rien; il fit en même temps insinuer que, lorsqu'il osait faire occuper Rome, c'est qu'il était décidé à tout, et ne serait pas arrêté dans des affaires temporelles par des menaces spirituelles; qu'il fallait que le faible eût recours à la protection du fort.

La cour de Rome était en délire: les monitoires, les prières, les sermons, les notes circulaires au corps diplomatique, tout fut mis en œuvre pour accroître le mal; elle déploya toutes ses armes spirituelles pour la défense de son temporel; mais la portée de toutes avait été calculée par le cabinet de Saint-Cloud. Enfin, au commencement de 1808, l'Empereur écrivit au Pape qu'il fallait que cela finît, et que si, sous deux mois, il n'avait pas adhéré au traité de fédération avec les puissances d'Italie, il regarderait la donation de Charlemagne comme non avenue, et confisquerait le patrimoine de saint Pierre, sans que cela portât aucune atteinte au respect et à la liberté de sa personne sacrée, comme chef de la catholicité. Aucune notification ne pouvait être plus claire. On n'en tint pas compte. Ainsi bravé et poussé à bout, il décréta, en 1808, la réunion des Marches au royaume d'Italie, laissant au Pape Rome et toute la partie de ses états située entre l'Apennin et la Méditerranée. Les agents français firent connaître en même temps que les

troupes françaises quitteraient Rome et les états de l'Église aussitôt que cette cour aurait reconnu le démembrement des Marches. Mais, à cette nouvelle, elle envoya l'ordre à son ministre, à Paris, de demander ses passe-ports et de partir sans prendre congé. Les passe-ports furent accordés sur-le-champ, et la guerre déclarée. C'était la puissance faible qui ne pouvait opposer aucune résistance, qui rompait toute mesure, et déclarait la guerre à la puissance forte et victorieuse du monde. Mais le système était, à Rome, de porter tout à l'extrême, d'opposer les armes spirituelles aux temporelles; on s'y flattait encore de voir renaître le temps où tout se prosternait à la vue des foudres sacrées. Napoléon les redoutait peu; mais il était enchaîné par les sentiments qu'il portait au Pape; il laissa les choses encore *in statu quo*.

Mais, au commencement de 1809, la quatrième coalition se déclara : la cour de Vienne annonça les hostilités; le général qui commandait à Rome demanda un renfort de troupes pour pouvoir contenir la population de cette grande ville ainsi que le pays, et, si cela était impossible, que l'on mît un terme à l'anarchie du gouvernement pontifical. Il reçut l'ordre de s'emparer du gouvernement, d'incorporer les troupes papales dans l'armée française, de maintenir une bonne police, et d'avoir soin que le Pape continuât à recevoir les sommes qu'il avait l'habitude de prendre au trésor pour l'entretien de sa maison.

La circonstance de la guerre dans laquelle la France se trouvait engagée avec l'Autriche et l'Espagne parut favorable au Saint-Siége; il lança sa bulle d'excommunication. L'occupation de ses états avait été le résultat de la guerre qu'il avait déclarée à la France; mais il n'avait été troublé en rien dans

la direction des affaires spirituelles, et il avait reçu l'assurance que sa personne n'en serait pas moins sacrée, pourvu qu'il ne fît rien pour troubler l'exercice du gouvernement établi à Rome. Il ne voulut pas profiter de cette ouverture, regardant que sa qualité de souverain de Rome était confondue et inhérente avec son caractère spirituel : ce système n'était pas soutenable. Les troupes françaises dans ses états étaient peu nombreuses, et la bataille d'Essling ayant jeté quelques doutes sur l'issue de la guerre, la population était agitée; le Saint-Père, renfermé au fond de son palais, avait fait élever des barricades autour; elles étaient gardées par quelques centaines d'hommes armés qui exerçaient la plus grande surveillance. Les troupes françaises qui occupaient les postes extérieurs se prirent de querelle avec eux, elles se crurent bravées; tout cela excitait leurs sarcasmes. La situation du Pape était dangereuse; il était à craindre que, d'un moment à l'autre, on n'en vînt aux mains; les balles ne respectent personne. Le général commandant à Rome fit les plus vives remontrances; il ne put faire comprendre que le Pape serait beaucoup plus en sûreté gardé par la sainteté de son caractère, et que d'opposer la force à la force pouvait avoir les effets les plus funestes. N'étant pas écouté, il prit alors conseil des circonstances; il adopta le parti de faire transférer le Pape à Florence; il le devait au Saint-Père, il le devait à la nation française, il le devait à l'Europe: qu'eût-elle dit si un sang si précieux eût été versé dans une rixe? Son devoir n'était-il pas de veiller au maintien de la tranquillité publique? Elle fut sur-le-champ rétablie. Mais la grande-duchesse de Toscane, surprise qu'on eût envoyé le Pape à Florence sans un ordre de l'Empereur, et ayant elle-même peu de troupes, fit continuer le voyage, et le dirigea sur

Turin. Le même motif porta le prince gouverneur général du Piémont à lui faire continuer sa route jusqu'à Grenoble.

Un courrier de Rome instruisit l'Empereur, à Schönbrunn, de ce qui venait de se passer : il envoya aussitôt des ordres à Florence, pour que, si le Pape y était arrivé, on le plaçât dans une maison de campagne du grand-duché, et qu'on l'environnât de tous les honneurs et de tous les respects dus à son saint caractère; à Turin, que, si le Pape y était arrivé, il fût dirigé sur Savone; enfin à Paris, d'envoyer à la rencontre du Pape, pour le reconduire à Florence, s'il n'avait pas dépassé l'Apennin, et à Savone, s'il avait dépassé ces montagnes. Quoique mécontent de ce qui était arrivé, il ne pouvait pas désavouer son général à Rome: sa conduite avait été obligée. Il était impossible de renvoyer le Pape à Rome sans s'exposer à des événements dont le résultat pouvait être encore plus fâcheux. On était alors à la veille de la bataille de Wagram, qui devait décider de la paix, et il serait temps alors de négocier avec le Saint-Siége et de mettre un terme à ces fâcheuses affaires.

Toute la maison impériale de Turin fut mise à la disposition du Pape; à Savone il fut logé à l'archevêché, où il était convenablement. L'intendant de la liste civile, le comte Salmatoris, pourvut abondamment à tout ce qui était nécessaire. Il resta ainsi plusieurs mois, pendant lesquels on lui offrit de retourner à Rome s'il consentait à ne point y troubler la tranquillité publique, à reconnaître le gouvernement établi dans cette capitale et à ne s'occuper que d'affaires spirituelles. Mais, s'apercevant qu'on voulait le prendre par lassitude et que le monde continuait à marcher sans lui, il adressa des brefs aux chapitres métropolitains de Florence et de Paris pour troubler l'administration des diocèses pendant les vacances des siéges, en

même temps que le cardinal di Pietro expédiait des vicaires apostoliques dans les diocèses vacants. Alors, pour la première fois, la discussion qui existait depuis cinq ans cessa d'être temporelle et devint spirituelle; ce qui donna lieu à la première et seconde réunion des évêques au concile de Paris, à la bulle de 1811, et enfin au Concordat de Fontainebleau, en 1813.

Rien n'était décidé encore sur l'état temporel de Rome; cette incertitude encourageait la résistance du Pape. L'Empereur, tracassé depuis cinq ans par les plus pitoyables arguments provenant de ce mélange de puissance temporelle et spirituelle, se décida enfin à en faire la séparation pour toujours et à ne plus souffrir que le Pape fût souverain temporel. Jésus-Christ avait dit : « Mon empire n'est pas de ce monde. » Héritier du trône de David, il avait voulu être pontife et non roi. Le sénatus-consulte du 17 février 1810 [1] réunit les états de Rome à l'Empire et fixa ce qui était relatif au temporel du Pape.

Titre I^er. *De la réunion des états de Rome à l'Empire.* — 1° L'état de Rome est réuni à l'Empire français, et en fait partie intégrante. — 2° Il formera deux départements, le département de Rome et le département du Trasimène. — 3° Le département de Rome aura sept députés au Corps législatif, le département du Trasimène en aura quatre. — 4° Le département de Rome sera classé dans la première série, le département du Trasimène dans la seconde. — 5° Il sera établi une sénatorerie dans les départements de Rome et du Trasimène. — 6° La ville de Rome est la seconde ville de l'Empire. Le maire de Rome est présent au serment de l'Empereur à son avénement; il prend rang, ainsi que les députations de la ville de Rome, dans toutes les occasions, immédiatement après les maires et les députations de la ville de Paris. — 7° Le Prince Impérial porte le titre et reçoit les honneurs de *Roi de Rome*. — 8° Il y aura à Rome un prince du sang ou un grand dignitaire de l'Empire, qui tiendra la cour de l'Empereur. — 9° Les biens qui composeront la dotation de la couronne impériale, conformément au sénatus-consulte du 30 janvier dernier, seront réglés par un sénatus-consulte spécial. — 10° Après avoir été couronnés dans l'église Notre-Dame, à Paris, les empereurs seront couronnés dans l'église de Saint-Pierre de Rome, avant la dixième année de leur règne. — 11° La ville de Rome jouira des priviléges et immunités parti-

A toutes les époques, les députations des évêques ont toujours eu l'instruction d'offrir au Pape son retour à Rome, pourvu qu'il reconnût le gouvernement temporel qui y avait été établi et s'occupât exclusivement des affaires spirituelles, mais il s'y refusa constamment. Amené dans le palais de Fontainebleau pour mettre sa personne à l'abri d'une tentative qui devait avoir lieu par mer, il y occupa le logement qu'il avait occupé précédemment. Il y eut toujours près de lui sept ou huit évêques français pour lui faire les honneurs du palais, plusieurs cardinaux, parmi lesquels Doria et Ruffo, sa maison de santé et sa maison ecclésiastique, aumônier, maître de chapelle, etc. il réglait lui-même ses dépenses à sa volonté. Grand nombre d'équipages de la cour étaient à ses ordres; le mot d'ordre lui était demandé tous les jours, et le grand maréchal Duroc veillait avec le plus grand soin à tous ses besoins et à ceux de sa cour. Pie VII n'avait aucun besoin : le couvert du réfectoire d'un couvent lui eût été suffisant. Le grand maréchal du palais n'avait donc qu'un soin à prendre, non de réduire la dépense, mais de l'étendre et de veiller à ce qu'elle

culiers qui seront déterminés par l'Empereur Napoléon.

Titre II. *De l'indépendance du trône impérial de toute autorité sur la terre.* — 12° Toute souveraineté étrangère est incompatible avec l'exercice de toute autorité spirituelle dans l'intérieur de l'Empire. — 13° Lors de leur exaltation, les papes prêteront serment de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'Église gallicane arrêtées dans l'assemblée du clergé de 1682. — 14° Les quatre propositions de l'Église gallicane sont déclarées communes à toutes les Églises catholiques de l'Empire.

Titre III. *De l'existence temporelle des papes.* — 15° Il sera préparé pour le Pape des palais dans les différents lieux de l'Empire où il voudrait résider : il en aura nécessairement un à Paris et un à Rome. — 16° Deux millions de revenu en biens ruraux, francs de toute imposition et sis dans les différentes parties de l'Empire, seront assignés au Pape. — 17° Les dépenses du Sacré Collége et de la Propagande sont déclarées impériales. — 18° Le présent sénatus-consulte organique sera transmis par un message à S. M. l'Empereur et Roi.

fût convenable et sur le même pied que celle des Tuileries: enfin sa cour était aussi bien qu'au Vatican. L'Empereur ne le vit qu'en janvier 1813, en compagnie de l'Impératrice : l'un et l'autre lui firent la première visite: il la leur rendit sur-le-champ, selon l'usage.

Pendant les trois jours qu'ils passèrent dans ce palais et qui furent employés à la négociation du Concordat de Fontainebleau, tous les rapports furent dans une forme amicale et gracieuse. Le Concordat fut signé devant plusieurs cardinaux, un grand nombre d'évêques de France et d'Italie et une partie de la cour impériale.

Napoléon a montré, dans cette circonstance, plus de patience que ne comportaient sa situation et son caractère; et si, dans sa correspondance avec le Pape, il employa quelquefois le sarcasme, il y fut toujours provoqué par le style amer de la chancellerie romaine, qui s'exprimait comme au temps de Louis le Débonnaire ou des empereurs de la maison de Souabe, style d'autant plus déplacé qu'il était adressé à un homme éminemment instruit des guerres et des affaires d'Italie, qui savait par cœur toutes les campagnes, toutes les ligues, toutes les intrigues temporelles des papes. La cour de Rome eût pu tout éviter en se liant franchement au système de la France, fermant ses ports aux Anglais, appelant elle-même quelques bataillons français à la défense d'Ancône, enfin en maintenant la tranquillité en Italie.

Quant aux questions spirituelles, l'Empereur n'en a eu d'autres avec le Pape que celles consignées dans les deux procès-verbaux des deux commissions ecclésiastiques et du concile de Paris; la seule importante est celle des évêques.

QUATRIÈME NOTE.

CONCILE DE 1811.

(Vol. II, p. 493.)

« La déclaration de la non-compétence du concile équivalait à sa dissolution. Qu'est un concile sans compétence? Qu'aller faire auprès du Pape en commençant par lui déclarer qu'on était les députés d'une assemblée sans pouvoir? C'était déclarer au Pape que lui seul était le maître dans l'Église, et qu'il n'y avait de remède à ses maux, vinssent-ils de lui, que par lui-même, etc. »

(Page 500.)

« Que signifie d'assembler un concile pour emprisonner ceux qui ne sont pas de notre avis? Interroger les hommes, c'est reconnaître en eux jusqu'au droit d'errer. Mais ce n'était pas tout que de dissoudre le concile; les embarras n'étaient point dissous avec lui; au contraire, ils redoublaient : le parti de l'opposition triomphait. Le coup frappé, Napoléon ne se trouva que plus embarrassé, etc. »

Napoléon voulait recréer la patrie italienne, réunir les Vénitiens, les Milanais, les Piémontais, les Génois, les Toscans, les Parmesans, les Modénais, les Romains, les Napolitains, les Siciliens, les Sardes, dans une seule nation indépendante, bornée par les Alpes, les mers Adriatique, d'Ionie et Méditerranée : c'était le trophée immortel qu'il élevait à sa gloire. Ce grand et puissant royaume aurait contenu la Maison d'Autriche sur terre; et, sur mer, ses flottes, réunies à celles de Toulon, auraient dominé la Méditerranée et protégé l'ancienne route du commerce des Indes par la mer Rouge et Suez. Rome, capitale de cet état, était la ville éternelle : couverte par les trois barrières des Alpes, du Pô, des Apennins, plus à portée que toute autre des trois grandes îles. Mais Napoléon avait bien des obstacles à

vaincre! Il avait dit à la consulte de Lyon : « Il me faut vingt ans pour rétablir la nation italienne. »

La configuration géographique de l'Italie a influé sur ses destinées. Si la mer d'Ionie eût baigné le pied du mont Velino: si toutes les terres qui forment le royaume de Naples, la Sicile et la Sardaigne eussent été jetées entre la Corse, Livourne et Gênes, quelle influence cela n'eût-il pas eue sur les événements? Avant les Romains, les Gaulois s'emparèrent de tout le nord de l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à la Magra à l'ouest, le Rubicon à l'est, dans le temps que les peuples de la Grèce s'emparaient de Tarente, de Reggio, de tout le midi de la presqu'île; les Italiens furent refoulés en Toscane et dans le Latium.

Cependant, sans la politique des papes, l'esprit public des Italiens, peuple éclairé et passionné, eût surmonté ces difficultés locales; mais le Vatican, trop faible pour réunir sous sa domination toute l'Italie, eut constamment assez de puissance pour empêcher aucune république, aucun prince, de les réunir sous son autorité. Trois choses s'opposaient à ce grand dessein : 1° les possessions qu'avaient les puissances étrangères; 2° l'esprit des localités; 3° le séjour des papes à Rome.

Dix ans s'étaient à peine écoulés depuis la consulte de Lyon, que le premier obstacle était entièrement levé; aucune puissance étrangère ne possédait plus rien en Italie; elle était tout entière sous l'influence immédiate de l'Empereur. La destruction de la république de Venise, du roi de Sardaigne, du grand-duc de Toscane, la réunion à l'Empire du patrimoine de saint Pierre, avaient fait disparaître le second obstacle. Comme ces fondeurs qui, ayant à transformer plusieurs pièces de petit calibre en une seule de 48, les jettent d'abord dans le haut fourneau pour les décomposer, les réduire en fusion; de même les petits états

avaient été réunis à l'Autriche ou à la France pour être réduits en éléments, perdre leurs souvenirs, leurs prétentions et se trouver préparés au moment de la fonte. Les Vénitiens, réunis pendant plusieurs années à la monarchie autrichienne, avaient senti toute l'amertume d'être soumis aux Allemands; lorsque ces peuples rentrèrent sous la domination italienne, ils ne s'inquiétèrent pas si leur ville serait la capitale, si leur gouvernement serait plus ou moins aristocratique. La même révolution s'opéra en Piémont, à Gênes, à Rome, brisés par le grand mouvement de l'Empire français; il n'y avait plus de Vénitiens, de Piémontais, de Toscans; tous les habitants de la péninsule n'étaient plus qu'Italiens : tout était prêt pour créer la grande patrie italienne. Le grand-duché de Berg était vacant pour la dynastie qui occupait momentanément le trône de Naples. L'Empereur attendait avec impatience la naissance de son second fils pour le mener à Rome, le couronner roi d'Italie et proclamer l'indépendance de la belle péninsule, sous la régence du prince Eugène . . . *Italiam! Italiam*[1] ! . . .

Le troisième obstacle, le séjour des papes, avait aussi disparu; le Saint-Père était à Fontainebleau; le Sacré Collége, la Daterie, les Archives, la Propagande, tous les papiers des missions étaient à Paris; plusieurs millions avaient été dépensés au palais épiscopal; la pharmacie de l'Hôtel-Dieu avait été déplacée et son local avait été donné à la Daterie; l'Hôtel-Dieu lui-même devait être transporté dans les quatre nouveaux hôpi-

[1] Allusion à ces vers de Virgile (*Énéide*, livre III, v. 522-525) :

Jamque rubescebat stellis Aurora fugatis,
Cum procul obscuros colles humilemque videmus
Italiam. Italiam! primus conclamat Achates.
Italiam læto socii clamore salutant.

On peut voir, dans le tome III des *Commentaires*, aux pages 146 et 147, un passage où se trouvent exprimés, en des termes presque identiques, les projets de Napoléon sur l'Italie.

taux, et son local consacré tout entier aux établissements de la cour de Rome: le quartier de Notre-Dame et l'île Saint-Louis devaient être le chef-lieu de la chrétienté. Le grand Empire comprenait les cinq sixièmes de l'Europe chrétienne : la France, l'Italie, l'Espagne, la confédération du Rhin, la Pologne: il était donc convenable que le Pape, pour l'intérêt de la religion, établît sa demeure à Paris, et réunît le siége de Notre-Dame à celui de Saint-Jean-de-Latran.

Le moyen qui parut le plus naturel pour accélérer cette révolution et faire désirer ce séjour par les papes mêmes fut de relever l'autorité des conciles, qui, composés des évêques de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne, seraient, par le fait, des conciles généraux: le Pape sentirait l'importance de se mettre à leur tête, dès lors de demeurer dans la capitale du grand Empire. C'était le but caché du concile de 1811, dont le but apparent fut de pourvoir aux moyens de conférer l'institution canonique aux évêques. L'énergie et la résistance du concile furent agréables à l'Empereur: l'esprit d'opposition pouvait seul donner de la considération à ces assemblées si contraires à l'esprit du siècle. Il prescrivit en secret qu'on y adoptât les formes du concile d'Embrun, qui avait été une assemblée contre les jansénistes, et toutes dans l'esprit de la cour de Rome. Ce concile dicta le bref de Savone, qui satisfit au but apparent de la convocation en suppléant aux articles qu'on n'avait pas cru devoir insérer au Concordat de 1801.

Par suite de ce système, l'Empereur n'avait jamais voulu que l'on publiât rien de ce qui était relatif aux discussions avec Rome. Comme il ne voulait pas découvrir ses vues secrètes, il préférait que tout restât dans le vague; il n'était pas fâché que l'opinion s'égarât et lui supposât des projets anti-

religieux; ayant ainsi dépassé le but, elle y reviendrait volontairement. Les évêques du conseil ecclésiastique, spécialement l'évêque de Nantes, avaient fait toutes espèces d'instances pour l'engager à permettre la publication des pièces officielles, et ne pouvaient pas pénétrer les raisons qui l'empêchaient d'adhérer à un vœu si légitime. Et pourquoi ce prince ne voulait-il pas faire tomber tout l'échafaudage de la Petite église? Cette obstination lui paraissait inexplicable.

Lorsque l'Empereur apprit qu'une partie des évêques avait voté pour l'incompétence, il ordonna sur-le-champ la dissolution du concile; il avait en cela plusieurs buts : 1° empêcher qu'il ne lui notifiât officiellement sa non-compétence, ce qui l'eût avili et rendu ridicule aux yeux du monde, et lui eût ôté les moyens de retour; 2° pour lui donner, en frappant par l'autorité, l'intérêt que l'imbécillité et le cagotisme d'un bon nombre d'évêques français lui ôteraient.

Mais, au même moment que le concile était dissous, les évêques italiens se réunissaient auprès du prince Eugène, du ministre Marescalchi et de celui des cultes, à Milan. Ils étaient indignés de l'ignorance d'une partie des évêques de France: ils déclarèrent unanimement qu'ils se considéraient comme compétents et demandèrent à former un concile italien pour pourvoir à l'institution épiscopale. En même temps les prélats qui avaient composé le conseil ecclésiastique présentèrent une adresse dans laquelle ils se déclarèrent compétents. L'archevêque de Malines[1] accourut à Trianon; il était fort indigné de cette conduite ridicule de ses collègues. L'Empereur ne se laissa pas pénétrer; il témoigna de l'humeur et du mécontentement. L'archevêque s'employa avec activité et contribua

[1] M. l'abbé de Pradt, l'auteur même des *Quatre Concordats*.

à persuader un grand nombre d'évêques. Enfin, soit réunis en synode métropolitain, soit par des déclarations particulières, en moins de huit jours tous les évêques eurent adhéré à la compétence du concile pour l'objet de la convocation: il fut alors réuni de nouveau, et fit les décrets suivants :

PREMIER DÉCRET.

5 Août 1811.

«Le concile national est compétent pour statuer sur l'institution des évêques, en cas de nécessité.....

DEUXIÈME DÉCRET.

5 Août 1811.

«1° Les siéges épiscopaux, d'après l'esprit des canons, ne peuvent rester vacants plus d'un an, pendant lequel la nomination, l'institution et la consécration doivent avoir lieu.

«2° Le concile suppliera l'Empereur de continuer à nommer aux évêchés, d'après les concordats; les nommés aux évêchés s'adresseront au Pape pour obtenir l'institution canonique.

«3° Six mois après la notification de la nomination, faite dans la forme ordinaire, Sa Sainteté sera tenue de donner l'institution d'après la forme des concordats.

«4° Les six mois écoulés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain y procédera, et, à défaut du métropolitain, le plus ancien évêque de la province, qui fera la même chose s'il s'agit de l'institution du métropolitain.

«5° Le présent décret sera soumis à l'approbation du Pape; à cet effet, l'Empereur sera supplié de permettre à une députation de six évêques de se rendre auprès du Pape pour en obtenir la confirmation d'un décret qui peut seul mettre un terme aux maux des églises de France et d'Italie.»

Une députation le porta à Savone au Pape, et en rapporta le bref suivant, daté du 20 septembre 1811 :

« Pie VII, souverain pontife, à nos chers fils les cardinaux de la sainte Église romaine et à nos vénérables frères les archevêques et évêques assemblés à Paris, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

« Depuis le moment où, malgré l'insuffisance de nos mérites, la Providence nous a élevé à la dignité de souverain pontife, nous avons toujours cherché avec une sollicitude paternelle à donner de dignes et bons pasteurs aux églises qui avaient eu le malheur de perdre leur évêque. Nous regrettions et nous éprouvions une grande anxiété de cœur de n'avoir pu, dans ces derniers temps, pour des raisons qu'il est inutile de rapporter ici, remplir entièrement nos vœux comme nous l'aurions désiré. Dieu, dans sa bonté, a permis qu'avec l'agrément de notre très-cher fils Napoléon I[er], empereur des Français et roi d'Italie, quatre évêques vinssent nous visiter et nous supplier respectueusement de pourvoir aux églises de France et du royaume d'Italie qui sont privées de leurs propres pasteurs, et de fixer nous-même le mode et les conditions convenables pour arriver à la conclusion d'une affaire si importante. Nous avons reçu ces vénérables frères avec la bienveillance et l'affection paternelle qu'ils avaient droit d'attendre de notre part. Nous leur avons fait connaître nos intentions, et nous les avons laissés partir d'auprès de nous dans l'espoir que, de retour à Paris, ils pourraient, en se conformant à nos instructions, ménager un accommodement général. Nous rendons d'humbles actions de grâces au Dieu tout-puissant qui a daigné exaucer nos prières et favoriser, dans sa miséricorde, l'heureux accomplissement de nos vœux. D'après une autorisation de notre

très-cher fils Napoléon Ier, cinq cardinaux de la sainte Église romaine et notre vénérable frère l'archevêque d'Édesse, notre aumônier, se sont rendus auprès de nous; en outre, trois archevêques et cinq évêques, députés par vous, nous ont remis la lettre que vous nous avez écrite le 5 des ides du mois d'août de la présente année, laquelle était signée par un grand nombre de cardinaux de la sainte Église romaine, d'archevêques et d'évêques; ils nous ont rendu un compte exact de tout ce qui s'est passé dans l'assemblée générale tenue à Paris le 5 août 1811, et nous ont respectueusement supplié d'y donner notre approbation. Après un mûr examen, nous avons éprouvé une véritable joie en voyant que, d'un commun accord, vous vous étiez conformés à nos vues et à nos intentions, et que vous aviez renfermé en cinq articles ce que précédemment nous avions approuvé et déterminé. A l'exemple de tant d'illustres évêques qui vous ont précédés, et qui étaient dignes de vous servir de modèles, vous nous avez adressé de nouvelles prières. soit dans votre assemblée générale, soit par vos députés, pour nous engager à approuver le tout d'une manière solennelle. On ne peut douter de vos sentiments en lisant la lettre que nous venons de citer; vous êtes entrés avec nous dans les plus grands détails sur toute l'affaire, en nous témoignant, avec une affection filiale, votre inviolable attachement à la chaire de saint Pierre et au Saint-Siége, et ce respectueux dévouement que vous ont transmis, comme à titre d'héritage, vos plus anciens prédécesseurs. Nous trouvons convenable de transcrire ici littéralement les cinq articles que vous nous avez soumis, et dont la teneur suit :

« Art Ier. Les archevêchés et évêchés, conformément aux saints canons, ne pourront rester vacants plus d'une année,

dans lequel espace de temps la nomination, l'institution et la consécration devront avoir leur pleine et entière exécution.

- II. Le concile suppliera l'Empereur de continuer, en vertu des concordats, à nommer aux siéges vacants: les évêques nommés par l'Empereur auront recours, dans la forme accoutumée, au souverain pontife pour obtenir l'institution canonique.

- III. Dans les six mois qui suivront la notification faite, selon l'usage ordinaire, au souverain pontife, Sa Sainteté donnera l'institution, conformément aux concordats.

- IV. Si, au bout de six mois, Sa Sainteté n'a pas donné l'institution, le métropolitain sera chargé d'y procéder, et, à son défaut, le plus ancien évêque de la province ecclésiastique : ce dernier, s'il s'agit de l'institution d'un métropolitain, la donnera également.

- V. Le présent décret sera soumis à l'approbation de Sa Sainteté; et, en conséquence, S. M. l'Empereur et Roi sera humblement supplié d'accorder à six évêques, qui seront députés, la permission de se rendre auprès du Saint-Père pour lui demander respectueusement la confirmation d'un décret qui offre le seul moyen de remédier aux maux des églises de France et d'Italie.

- Voulant donc venir au secours de l'Église, et éloigner, autant qu'il est en notre pouvoir et avec l'aide de Dieu, les grandes calamités qui la menacent, après en avoir mûrement délibéré avec nos vénérables frères, les cinq cardinaux de la sainte Église romaine, et notre vénérable frère l'archevêque d'Édesse, notre aumônier, et en nous attachant à la teneur des concordats, en vertu de notre autorité apostolique, nous approuvons et nous confirmons les articles rapportés ci-dessus, lesquels, comme nous venons de le remarquer, sont conformes à nos vues et à notre volonté. Mais, dans le cas où, après l'expi-

ration des six mois, et en supposant qu'il ne se trouvât aucun empêchement canonique, le métropolitain ou l'évêque le plus ancien de la province ecclésiastique aurait à procéder à l'institution conformément à l'article 4, nous voulons que le métropolitain, ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, fasse les informations d'usage; qu'il exige de celui qui doit être institué et consacré la profession de foi, et tout ce que l'on a coutume de demander, en observant les règles ordinaires, et ce qui est prescrit par les canons; enfin qu'il l'instruise expressément en notre nom ou au nom du souverain pontife alors existant, et qu'il ait soin de transmettre le plus tôt possible au Saint-Siége les actes authentiques qui constatent que toutes ces choses ont été fidèlement accomplies. Nous avons déjà, nos très-chers fils et nos vénérables frères, donné des éloges à votre conduite et à vos sentiments; mais nous ne pouvons nous empêcher de vous louer de nouveau de ce que, dans une affaire aussi importante, où il s'agit, entre autres choses, de matières qui regardent la discipline universelle, vous nous témoignez, comme il convient à nous et à l'Église romaine, qui est la mère et la maîtresse de toutes les autres, une soumission filiale et une véritable obéissance. Il nous reste, nos très-chers fils et nos vénérables frères, à vous exhorter et à vous conjurer, par la grande miséricorde de notre Dieu, de donner tous vos soins et de faire tous vos efforts pour continuer à édifier l'Église de Jésus-Christ par vos bonnes mœurs, vos bons exemples et la pratique de toutes les vertus, et de tâcher, à l'aide d'une foi agissante par amour, de diriger, de soutenir et de rendre de plus en plus parfait le peuple fidèle. Dieu vous accordera sans doute les grâces nécessaires pour parvenir à un si noble but; car le même Dieu qui a jeté en vous le fondement

d'une aussi bonne œuvre daignera la perfectionner, afin que les progrès du saint troupeau dans la voie du salut deviennent pour les pasteurs le sujet d'une récompense éternelle. Continuez aussi, nos très-chers fils et nos vénérables frères, continuez à donner à la sainte Église romaine, au siége apostolique, de nouvelles preuves de votre amour et de votre respect filial, à le consulter, à lui être soumis et véritablement attachés. C'est à lui, pour terminer par les paroles de saint Irénée, la plus brillante lumière de l'Église de Lyon et même de toutes les Églises de la Gaule, c'est à lui qu'à raison de sa supériorité éminente doivent recourir toutes les églises, c'est-à-dire les fidèles de tous les pays, comme ayant toujours conservé la tradition qui vient des Apôtres. En tenant une pareille conduite, et en vous attachant à la pierre immuable, vous serez utiles à l'assemblée des fidèles, à la société civile et à S. M. l'Empereur et Roi, auquel nous souhaitons en Notre-Seigneur Jésus-Christ toutes sortes de biens: et vous recevrez dans les cieux, pour avoir dignement rempli votre ministère, la couronne éternelle.

« Plein d'amour pour vous, nos très-chers frères, nous vous bénissons, et avec les sentiments d'une affection paternelle, nous donnons également notre bénédiction apostolique au clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

« Donné à Savone, le 20 septembre 1811, la douzième année de notre pontificat.

« Signé Pie VII, S. P. »

L'abbé de Boulogne, l'abbé de Broglie et l'évêque de Tournay, furent arrêtés (les deux premiers étaient aumôniers de la chapelle), parce qu'ils étaient entrés dans des intrigues et des correspondances avec les agents du cardinal di Pietro pour éta-

blir des vicaires apostoliques: ce qui était un attentat contre la liberté de l'Église gallicane et contre l'état.

Par le retour de la députation de Savone avec le bref, tout était terminé. Toutefois le but secret n'était pas seulement l'institution canonique, mais l'établissement de l'autorité des conciles, et le Pape, dans sa bulle, ne parlait pas de cette assemblée, quoique l'Empereur en eût fait une condition *sine qua non* dans les instructions qu'il donna à ses plénipotentiaires, qui étaient en ces termes :

« Monsieur l'Archevêque . . . . . . , nous vous avons nommé pour porter au pape le décret du concile et lui demander son approbation. Cette approbation doit être pure et simple; le décret s'étend sur tous les évêchés de l'Empire, dont Rome fait partie, et sur tous les évêchés de notre royaume d'Italie, dont Ancône, Urbain et Fermo font aussi partie; il comprend également la Hollande, Hambourg, Münster, le grand-duché de Berg, l'Illyrie, et tous les pays réunis à la France et qui y seraient réunis. Vous refuserez de recevoir l'approbation du pape, si le pape veut la donner avec des réserves, hormis celles qui regardent l'évêché de Rome, qui n'est point compris dans le décret. Nous n'accepterons non plus aucune constitution ni bulle desquelles il résulterait que le pape referait en son nom ce qu'a fait le concile. Nous avons déclaré que le Concordat a cessé d'être loi de l'Empire et du Royaume; nous y avons été autorisé par la violation de cet acte pendant plusieurs années de la part du Pape. Nous sommes rentré dans le droit commun des canons, qui confèrent au métropolitain le droit d'instituer les évêques. Nous rentrons donc dans le Concordat. Nous approuvons le décret du concile à condition qu'il n'aura éprouvé ni modification, ni restriction, ni réserve quelconque, et qu'il

sera purement et simplement accepté par Sa Sainteté; à défaut de quoi vous déclarerez que nous sommes rentré dans l'ordre commun de l'Église, et que l'institution canonique est dévolue au métropolitain, sans l'intervention du Pape, comme il était d'usage avant le concordat de François Ier et de Léon X.

« Aussitôt que Sa Sainteté aura approuvé le décret sans réserve ni modification, nous nous entendrons pour la circonscription des diocèses des départements de Rome et du Trasimène, de la Toscane, de Hambourg, de la Hollande, du grand-duché de Berg et de l'Illyrie. Nous n'entendons pas conserver plus d'un évêché par cent mille âmes de population dans les départements de Rome et du Trasimène; dans le reste de la France, il y a un évêché par 500,000 âmes. Vous pouvez, d'ailleurs, si le Pape est disposé à faire cesser les querelles qui existent, lui faire connaître que nous sommes animé des mêmes principes qui nous ont dicté les instructions données aux évêques lors de leur dernière mission.

« Aussitôt que le Pape aura donné son approbation au décret, vous l'enverrez par estafette à notre ministre des cultes, et vous resterez à Savone jusqu'à nouvel ordre, pour servir au Pape de conseil dans les affaires ultérieures que nous aurons à traiter. Si le Pape refuse l'approbation pure et simple du décret, vous lui déclarerez que les concordats ne seront plus lois de l'Empire et du Royaume, qui rentrent dans le droit commun pour l'institution canonique des évêques, c'est-à-dire qu'il y sera pourvu par les synodes et par les métropolitains. Nous nous reposons sur votre zèle pour la religion, pour notre service et le bien de votre pays; nous comptons que vous ne montrerez aucune faiblesse, et que vous n'accepterez rien que nous n'accepterions pas et qui serait contraire à la teneur des pré-

sentes et qui embarrasserait les affaires au lieu de les arranger et de les simplifier. »

Il jugea donc devoir tout suspendre, se proposant de réunir un nouveau concile en 1813. Celui de 1811 n'était que préparatoire, il avait rempli son but : l'opinion était réconciliée avec ces assemblées ecclésiastiques. Les choses eussent été menées à ce nouveau concile de manière que le Pape eût demandé lui-même à se mettre à sa tête ; et, comme déjà il était à Fontainebleau, on lui eût aussi fait prendre possession de son palais archiépiscopal de Paris. Tout avait été préparé pour que le palais fût meublé avec plus de magnificence que les Tuileries mêmes : tout devait y être or, argent ou tapisseries des Gobelins, retraçant des événements tirés de l'Histoire sainte. L'issue inattendue de la campagne de Russie, en 1812, détermina l'Empereur à signer, en janvier 1813, le Concordat de 1811 ; il était conçu en ces termes :

« Art. Ier. Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

« II. Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et des priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

« III. Les domaines que le Saint-Père possédait et qui ne sont pas aliénés seront exempts de toute espèce d'impôts ; ils seront administrés par ses agents ou chargés d'affaires ; ceux qui seraient aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu.

« IV. Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'Empereur aux archevêchés et aux évêchés de l'Empire et du Royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément au Concordat et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain, les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution; le métropolitain, et, à son défaut ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année.

« V. Le Pape nommera, soit en France, soit en Italie, à des évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

« VI. Les six évêchés suburbicaires seront rétablis; ils seront à la nomination du Pape; les biens actuellement existants seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Rieti, leurs diocèses seront réunis auxdits six évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint-Père.

« VII. A l'égard des évêques des états romains absents de leurs diocèses par les circonstances, le Saint-Père pourra exercer en leur faveur le droit de donner des évêchés *in partibus;* il leur sera fait une pension égale au revenu dont ils jouissaient, et ils pourront être replacés aux siéges vacants, soit de l'Empire, soit du royaume d'Italie.

« VIII. Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront en temps opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départements hanséatiques.

« IX. La Propagande, la Pénitencerie, les Archives, seront établies dans le lieu du séjour du Saint-Père.

« X. Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïques, qui ont encouru sa disgrâce par suite des événements actuels.

« XI. Le Saint-Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans le temps où nous vivons. »

Une action qui eût honoré le concile et l'eût accrédité dans l'opinion eût été une démarche solennelle de cette assemblée en faveur du Pape. L'Empereur eût reçu l'adresse sur son trône, environné de sa cour, du Sénat, du Conseil d'état; il eût déclaré que le Pape était et avait toujours été libre dans l'évêché de Savone; qu'il était maître de retourner à Rome pour y exercer ses fonctions spirituelles, s'il voulait y reconnaître le gouvernement temporel existant; et que, soit qu'il retournât à Rome, soit qu'il restât à Savone, soit qu'il choisît toute autre ville de l'Empire, il ne serait mis aucun empêchement à sa correspondance avec les fidèles, pourvu qu'il promît, ainsi que les cardinaux, de ne rien faire, en France, de contraire aux quatre propositions de Bossuet, et, en Italie, aux usages et prérogatives de l'église de Venise. Mais cela parut prématuré et plus convenablement placé en 1813, lors des discussions qui précéderaient l'établissement du Pape au palais archiépiscopal de Paris.

Ainsi Napoléon avait établi la puissance spirituelle du Pape en France; il n'avait voulu profiter des circonstances ni pour créer un patriarche ni pour altérer la croyance de ses peuples; il respectait les choses spirituelles et les voulait dominer sans y toucher, sans s'en mêler; il les voulait faire cadrer à ses vues,

à sa politique, mais par l'influence des choses temporelles. Il y eut à Rome des personnes avisées qui le pressentirent et dirent en italien : « C'est sa manière de faire la guerre; n'osant l'attaquer de front, il tourne l'Église comme il a tourné les Alpes en 1796, Melas en 1800. »

Pour exécuter ce vaste plan approprié au siècle, il avait mis sa confiance dans l'évêque de Nantes; elle était entière dans la théologie de ce savant prélat; il était résolu à ne jamais perdre de vue dans sa marche ce flambeau. Toutes les fois que l'évêque de Nantes lui disait, « Cela attaque la foi des catholiques et l'Église, » il s'arrêtait. Assuré ainsi de ne pouvoir s'égarer dans ce dédale, il était sûr de la réussite, avec du temps et ses grands moyens d'influence; car, à la religion près, il était en mesure de tout exiger des évêques. En 1813, sans les événements de Russie, le Pape eût été évêque de Rome et de Paris et logé à l'archevêché; le Sacré Collége, la Daterie, la Pénitencerie, les Missions, les Archives, eussent été placées autour de Notre-Dame et dans l'île Saint-Louis; Rome eût été transportée dans l'ancienne Lutèce.

L'établissement de la cour de Rome dans Paris eût été fécond en grands résultats politiques; cette influence, sur l'Espagne, l'Italie, la Confédération du Rhin, la Pologne, aurait resserré les liens fédératifs du grand Empire; celle que le chef de la chrétienté avait sur les fidèles d'Angleterre, d'Irlande, de Russie, de Prusse, d'Autriche, de Hongrie, de Bohème, fût devenue l'héritage de la France; cela seul explique ce discours qu'avait retenu, mais que ne pouvait expliquer l'évêque de Nantes. Un jour, à Trianon, il représentait avec énergie l'utilité et l'importance dont était le chef visible de l'Église de Jésus-Christ pour l'unité de la foi. « Monsieur l'évêque,

soyez sans inquiétude; la politique de mes états est intimement liée avec le maintien et la puissance du Pape; il me faut qu'il soit plus puissant que jamais; il n'aura jamais autant de pouvoir que ma politique me porte à lui en désirer. » L'évêque parut étonné et se tut. Quelques semaines après il voulut relever ce propos, mais il ne put y parvenir. Napoléon n'avait que trop parlé.

C'est un fait constant, qui deviendra démontré tous les jours davantage, que Napoléon aimait sa religion, qu'il voulait la faire prospérer, l'honorer, mais en même temps s'en servir comme d'un moyen social pour réprimer l'anarchie, consolider sa domination en Europe, accroître la considération de la France et l'influence de Paris, objet de toutes ses pensées : à ce prix il eût tout fait pour la Propagande, les Missions étrangères, et pour étendre, accroître la puissance du clergé. Déjà il avait reconnu les cardinaux comme les premiers de l'état; ils avaient le pas dans le palais sur tout le monde. Tous les agents de la cour papale eussent été dotés avec magnificence et de manière qu'ils n'eussent rien à regretter de leur existence passée.

C'est par une suite de tout cela que Napoléon était sans cesse occupé de l'amélioration, de l'embellissement de Paris; ce n'était pas seulement par amour des arts, mais aussi par une suite de son système. Il fallait que Paris fût la ville unique, sans comparaison avec toutes les autres capitales : les chefs-d'œuvre des sciences et des arts, les musées, tout ce qui avait illustré les siècles passés devait s'y trouver réuni; les églises, les palais, les théâtres, devaient être au-dessus de tout ce qui existe. Napoléon regrettait de ne pouvoir y transporter l'église de Saint-Pierre de Rome; il était choqué de la mesquinerie de Notre-Dame.

CINQUIÈME NOTE.

SUR LES BULLES D'INSTITUTION.

(Vol. II, p. 145.)

« Les contestations du Pape avec Napoléon datent de la fin de 1805 : j'en dirai la cause ailleurs. Pendant qu'elles duraient jusqu'en 1809, les bulles furent données à plusieurs évêques dans la forme ordinaire. Les différends s'aggravant, le Pape commença à omettre le nom de Napoléon dans ses bulles : une bulle fut délivrée dans cette forme. Sur l'observation qui en fut faite au Conseil d'état, Napoléon ordonna de passer outre et de publier la bulle. Il s'exprima avec légèreté sur cette omission, en disant que, son nom y fût ou n'y fût point, la bulle n'en était pas moins bonne, et que cela ne lui faisait rien du tout. En quoi il avait tort, car ici il ne s'agissait point de lui personnellement, mais d'un droit de souveraineté, chose qui ne doit jamais être traitée légèrement. »

Les formes établies par le Concordat de 1801 étaient les mêmes que les formes établies par le Concordat de François Ier. Ces formes étaient elles-mêmes une chose insignifiante; cependant Napoléon n'eût pas été fâché de les changer, et, s'étant aperçu que la cour de Rome affectait de ne plus prononcer son nom, il fit proposer que désormais les bulles ne fussent plus demandées directement par lui au Pape, mais le fussent par le ministre des cultes; et qu'en conséquence il ne fût plus fait mention de son nom dans les bulles d'institution, bien entendu que du reste il ne serait rien changé à la formule qui constatait que la cour de Rome ne nommait pas les évêques *motu proprio*. Le Pape comprit parfaitement le piége. Cela n'avait pour but que de faire descendre le Saint-Siége en le faisant correspondre avec un ministre, comme les autres évêques; il se refusa d'adopter cet expédient, qui empirait sa position; il fit

fort bien. Dans l'état de splendeur où était le trône impérial, le Pape ne pouvait faire rejaillir rien sur lui, tandis que l'étiquette du palais impérial, les communications directes avec le souverain distinguaient l'évêque de Rome en maintenant sa splendeur et son rang.

Cette proposition eut ce bon effet, qu'elle fit sentir à la cour de Rome combien les temps étaient changés. L'Empereur avait fait offrir de lever cette difficulté en rétablissant la Pragmatique : que lui renoncerait à nommer aux évêchés, pourvu que l'institution canonique fût donnée par le synode métropolitain. Mais ce n'était pas à la cour de Rome qu'il fallait apprendre que la couronne n'aurait perdu aucune de ses prérogatives, puisque les chapitres, qui avaient tant besoin du gouvernement lui eussent eux-mêmes accordé la nomination, tandis que le Saint-Siége eût réellement perdu toute intervention dans l'Église de France.

SIXIÈME NOTE.

PRISONS D'ÉTAT.

(Vol. II, p. 259.)

« Napoléon a appesanti sa main sur un grand nombre de membres du clergé, surtout en 1813. Les Mémoires de Sainte-Hélène, que je crois sincères sur cet article, articulent qu'il y a eu plus de 500 captifs parmi le clergé. Sûrement cela est bien déplorable : un seul serait trop. Mais est-ce seulement sur les prêtres, ou sur des hommes pris en flagrant délit de contravention à leurs engagements et aux lois de leur pays, que les coups sont tombés? En quel pays cela serait-il toléré ou resterait-il impuni? Ici la vérité force à des aveux pénibles. »

Il est singulier de voir citer le *Manuscrit de Sainte-Hélène* comme une autorité; cet ouvrage est sans doute l'œuvre d'un homme d'esprit, mais qui est parfaitement ignorant des ma-

tières qu'il traite. Il dit que le nombre des prêtres arrêtés a été de 500; le fait est qu'il n'y a jamais eu plus de 53 prêtres retenus par suite des discussions avec Rome; ils l'ont été légitimement : le cardinal di Pietro, parce qu'il était à la tête de la correspondance avec la Petite église pour établir des vicaires apostoliques, ce qui était contraire aux principes de l'Église gallicane et à la sûreté de l'état; le cardinal Pacca, parce qu'il avait signé la bulle d'excommunication, dont on ne sut aucun mauvais gré au Pape, mais dont on fit retomber la responsabilité sur le ministre qui l'avait signée; l'intention était, si quelque individu eût été assassiné à Rome par suite de cette bulle, de prendre ce cardinal à partie; mais elle excita partout le plus grand mépris; ce qui fut un grand bonheur pour les cardinaux et les prélats de la cour de Rome. Le vicaire de Paris, d'Astros, était en correspondance avec le cardinal di Pietro; il avait reçu et colporté clandestinement des bulles inconnues et non reçues en France; ce qui était contre les principes de l'Église gallicane et caractérisé comme délit par le Code pénal.

Mais comment 500 prêtres auraient-ils été arrêtés pour les affaires de l'Église, lorsque, dans les huit prisons d'état, il n'y avait à cette époque que 243 individus en tout, qui se composaient, 1° de prêtres qui étaient dans le cas ci-dessus; d'émigrés définitivement maintenus sur la liste, ayant porté les armes contre la nation, agents de l'Angleterre ou des puissances étrangères, qui avaient violé leur ban, et qui, s'ils eussent été traduits devant les tribunaux, auraient été sur-le-champ condamnés à mort, rigueur que l'on ne voulait pas exercer; 2° de chefs de chouans ou agents de la guerre civile, condamnés à mort, mais qu'on retenait parce qu'ils avaient fait des révélations, et qu'on avait besoin de leurs connaissances, soit

pour les confronter avec les nouveaux chouans que l'on arrêtait, soit pour obtenir des renseignements sur les localités et les événements passés qu'il était utile d'approfondir; 3° d'émigrés amnistiés, mais soumis à la surveillance, qui avaient tramé des conspirations contre l'état et le gouvernement; si on les eût traduits devant les tribunaux, ils eussent été condamnés à mort, mais l'instruction du procès eût contribué à entretenir l'inquiétude publique sur le danger que courait la France de perdre son chef; d'ailleurs, quelques-uns de ces complots étaient criminels, mais si bêtes, tels que celui du baron de la Rochefoucauld et du commissaire des guerres de l'armée de Condé, Vaudricourt, qu'il était suffisant de garder ces individus dans les prisons d'état jusqu'à la paix; 4° d'hommes de basse classe, couverts de crimes prévôtaux, mais tenant à des bandes encore existantes, que les jurés n'avaient pas osé condamner, quoiqu'ils fussent convaincus de leur culpabilité, dans la crainte de leurs complices : un procès-verbal signé des juges du tribunal qui avaient présidé aux débats constatait ces faits; un autre procès-verbal du préfet et du conseil de préfecture était à l'appui, et demandait que ces personnes ne fussent pas mises en liberté; ce qui eût été dangereux pour la tranquillité publique. Telles étaient les gens qui composaient le nombre des 243 détenus dans les six prisons d'état, pour un empire de 40 millions de population, sortant d'une terrible révolution qui avait ébranlé toutes les bases sociales, empire longtemps agité par des discordes civiles et encore soulevé par les guerres étrangères. Un pareil résultat est sans exemple dans l'histoire des nations, puisque, dans le cours ordinaire des choses, il n'est pas d'état, en Europe, qui n'ait un nombre plus considérable de personnes arrêtées, écrouées dans les prisons par diverses autorités, sous

des formes approuvées par les lois. Ces 243 individus, nombre qui depuis a toujours diminué, étaient retenus dans huit maisons; Vincennes en était une; c'était donc, l'une portant l'autre, 30 à 40 individus.

Ces prisons d'état furent instituées par un décret délibéré au Conseil d'état, le 3 mars 1810. C'était un règlement libéral et un acte bienfaisant d'administration, mais qui, mal compris, a fait naître les plus étranges idées dans les pays étrangers. Sir Francis Burdett a reproché à Napoléon, dans une assemblée de Westminster, d'avoir établi six bastilles.

Le décret était conçu en ces termes :

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse, etc. etc.

« Sur le rapport de notre ministre de la police générale :

« Considérant qu'il est un certain nombre de nos sujets détenus dans les prisons d'état, sans qu'il soit convenable ni de les faire traduire devant les tribunaux, ni de les faire mettre en liberté;

« Que plusieurs ont, à différentes époques, attenté à la sûreté de l'état; qu'ils seraient condamnés par les tribunaux à des peines capitales, mais que des considérations supérieures s'opposent à ce qu'ils soient mis en jugement;

« Que d'autres, après avoir figuré comme chefs de bandes dans les guerres civiles, ont été repris de nouveau en flagrant délit, et que des motifs d'intérêt général défendent également de les traduire devant les tribunaux;

« Que plusieurs sont ou des voleurs de diligence, ou des hommes habitués au crime, que nos cours n'ont pu condamner,

quoiqu'elles eussent la certitude de leur culpabilité, et dont elles ont reconnu que l'élargissement serait contraire à l'intérêt et à la sûreté de la société;

« Qu'un certain nombre, ayant été employé par la police en pays étrangers, et lui ayant manqué de fidélité, ne peut être ni élargi, ni traduit devant les tribunaux sans compromettre le salut de l'état;

« Enfin que quelques-uns appartenant aux différents pays réunis sont des hommes dangereux qui ne peuvent être mis en jugement, parce que leurs délits sont ou politiques ou antérieurs à la réunion, et qu'ils ne pourraient être mis en liberté sans compromettre les intérêts de l'état;

« Considérant cependant qu'il est de notre justice de nous assurer que ceux de nos sujets qui sont détenus dans les prisons d'état le sont pour causes légitimes, en vue d'intérêt public, et non par des considérations et des passions privées;

« Qu'il convient d'établir, pour l'examen de chaque affaire, des formes légales et solennelles;

« Et qu'en faisant procéder à cet examen, rendre les premières décisions dans un conseil privé et revoir de nouveau chaque année les causes de la détention pour reconnaître si elle doit être prolongée, nous pourvoirons également à la sûreté de l'état et à celle des citoyens;

« Notre Conseil d'état entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

DES FORMALITÉS À OBSERVER POUR LA DÉTENTION DANS LES PRISONS D'ÉTAT.

« Art. Ier. Aucun individu ne pourra être détenu dans une prison d'état qu'en vertu d'une décision rendue sur le rapport

de notre grand juge, ministre de la justice, ou de notre ministre de la police, dans un conseil privé, composé comme il est établi dans les dispositions de l'acte des constitutions du 16 thermidor an x, titre X, article 86.

« II. La détention autorisée par le conseil privé ne pourra se prolonger au delà d'une année qu'autant qu'elle aura été autorisée dans un nouveau conseil privé, ainsi qu'il va être expliqué.

« III. A cet effet, dans le cours du mois de décembre de chaque année, le tableau de tous les prisonniers d'état sera mis sous nos yeux, dans un conseil privé spécial.

« IV. Le tableau contiendra les noms des prisonniers d'état, leurs prénoms, âge, domicile, profession, le lieu de leur détention, son époque, ses causes, la date de la décision du conseil ou des conseils privés qui l'auront autorisée.

« V. Une colonne d'observations contiendra l'analyse des motifs pour faire cesser ou prolonger la détention de chaque prisonnier.

« VI. Chaque année, avant le 1[er] janvier, la décision du conseil privé sur chaque prisonnier, expédiée par le ministre secrétaire d'état et certifiée par notre grand juge, ministre de la justice, sera envoyée par lui au ministre de la police et au procureur général de la cour d'appel du ressort.

« VII. Le ministre de la police enverra au commandant de chaque prison d'état une expédition en forme, de lui certifiée, des décisions concernant ceux qui sont détenus.

« VIII. Chacune de ces décisions sera transcrite sur un registre tenu à cet effet dans les formes voulues par les lois et notifié à chaque détenu.

TITRE II.

DE L'INSPECTION DES PRISONS D'ÉTAT.

« Art. IX. Chaque prison sera inspectée au moins une fois par an, avant le rapport du conseil privé dont il est parlé à l'article V, par un ou plusieurs conseillers d'état par nous désignés, sur le rapport de notre grand juge, ministre de la justice, avant le 1er septembre de chaque année.

« X. Nos commissaires visiteront toutes les parties de la prison pour s'assurer si nul n'est détenu sans les formalités prescrites, si la sûreté, l'ordre, la propreté, la salubrité, sont maintenus dans la prison.

« XI. Ils entendront séparément les réclamations de chaque détenu, leurs observations sur le changement des circonstances qui ont pu les motiver, et leurs demandes à fin d'être mis en jugement ou en liberté.

« XII. Ils feront mettre en liberté tout individu détenu sans les autorisations exigées par les dispositions du titre Ier.

« XIII. Ils feront un rapport de leur mission et donneront leur avis sur chaque prisonnier.

« XIV. Cet avis sera toujours mis sous les yeux du conseil privé dont il est parlé au titre Ier, article III ci-dessus.

« XV. Avant le 15 février de chaque année, le procureur général de la cour impériale du ressort vérifiera, par un de ses substituts ou des procureurs impériaux sous ses ordres, si nul n'est détenu dans les prisons d'état situées dans son ressort sans les formalités ci-dessus prescrites; si les registres sont tenus régulièrement. Il sera dressé de cette visite un rapport, lequel sera envoyé à notre grand juge, ministre de la justice, et, en cas de contraventions ou de détentions faites ou prolongées illéga-

lement, le commissaire chargé de la visite fera mettre les prisonniers détenus en liberté.

TITRE III.

DES INDIVIDUS MIS EN SURVEILLANCE.

Art. XVI. Le tableau de tous les individus mis en surveillance sera mis sous nos yeux par notre ministre de la police dans le conseil privé spécial et annuel dont il est parlé à l'article III.

XVII. Ce tableau sera dressé dans la forme prescrite pour les prisonniers d'état à l'article IV, et, au lieu de la décision du conseil privé exigée pour ces prisonniers, la décision qui aura ordonné la surveillance sera mentionnée.

XVIII. Il sera statué, dans le conseil privé, sur la prolongation ou la cessation de la surveillance.

TITRE IV.

DU RÉGIME ET ADMINISTRATION DES PRISONS D'ÉTAT.

SECTION PREMIÈRE.

DE LA SURVEILLANCE DES PRISONS.

Art. XIX. La garde et l'administration de chaque prison d'état seront confiées à un officier de gendarmerie, qui aura sous ses ordres la troupe affectée à la garde de la prison, et déterminera les mesures de sûreté et de précaution pour empêcher l'évasion.

XX. Il y aura un concierge pour la surveillance intérieure et la tenue des registres. Le concierge aura sous ses ordres un nombre suffisant de gardiens.

XXI. Le commandant militaire sera choisi par nous, sur la

présentation de notre ministre de la police générale, lequel sera chargé exclusivement de tout ce qui est relatif à l'administration des prisons d'état, à l'entretien des bâtiments y affectés, à la nourriture, habillement et garde des prisonniers.

XXII. Le concierge sera nommé et révocable par notre ministre de la police générale.

XXIII. Les commandant, concierge et gardiens seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de la garde des détenus.

XXIV. Si, par négligence ou par quelque cause que ce soit, ils favorisent l'évasion d'un détenu, ils seront destitués et poursuivis conformément aux lois.

SECTION II.

DES RELATIONS DES PRÉPOSÉS AVEC L'AUTORITÉ.

XXV. Le concierge sera subordonné au commandant; il recevra ses ordres.

XXVI. Le commandant correspondra avec notre ministre de la police générale et le conseiller d'état de l'arrondissement. Il sera sous la surveillance du préfet.

XXVII. Le concierge pourra être provisoirement suspendu et remplacé par le préfet.

SECTION III.

DU RÉGIME INTÉRIEUR.

XXVIII. Le concierge tiendra un registre exact des détenus entrants et sortants, et y transcrira les ordres en vertu desquels ils sont détenus.

XXIX. Aucun ordre de sortie ne pourra être exécuté sans notification au commandant de la décision du conseil privé qui l'aura ordonnée.

« XXX. Tout concierge ou gardien qui favoriserait la correspondance clandestine d'un détenu mis au secret sera destitué et puni de six mois de prison.

« XXXI. Le commandant ne pourra, sous peine de destitution, se permettre, sous quelque prétexte que ce soit, de faire sortir avec lui, avec le concierge ou avec des surveillants, les détenus confiés à sa garde.

« XXXII. En cas de maladie d'un détenu, le commandant désignera l'officier de santé qui le visitera et le traitera.

« XXXIII. Il est accordé à chaque détenu qui le requerra une somme de deux francs par jour, ou la nourriture ordinaire, à titre de secours, pour son entretien.

« XXXIV. Les détenus conserveront la disposition de leurs biens, s'il n'en est autrement ordonné.

« XXXV. A cet effet, ils donneront, sous la surveillance du commandant, tous pouvoirs et quittances nécessaires. Les sommes qu'ils recevront ne pourront leur être remises qu'en sa présence et avec son autorisation.

TITRE V.

DU NOMBRE DES PRISONS D'ÉTAT.

« Art. XXXVI. Il n'y aura de prison d'état que dans les lieux ci-après désignés.

« XXXVII. Nul prisonnier d'état ne pourra être détenu, si ce n'est en dépôt, et pour passage, dans d'autres lieux que les prisons d'état désignées par nous.

« XXXVIII. Les prisons d'état sont établies dans les châteaux de Saumur, Ham, If, Landskroon, Pierre-Châtel, Fenestrelle, Campiano et Vincennes.

« XXXIX. Notre grand juge, ministre de la justice, nos mi-

nistres de la guerre, de la police générale et du trésor public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois, etc.*»

La France entière eût été révoltée si l'on eût rétabli des lettres de cachet; les quarante magistrats du Conseil d'état n'eussent pas délibéré un pareil règlement. Il faudrait que Napoléon fût bien insensé, s'il voulait attenter à la liberté civile, d'avoir proclamé, inséré au *Bulletin des lois*, des règlements contraires à toutes nos constitutions, même à celle existant avant 1789 et réclamée par les parlements.

Sous la Convention, les lois des suspects et de l'émigration avaient donné naissance à un grand nombre de prisons d'état : il y en eut plus de deux mille, contenant jusqu'à 60,000 personnes. Pendant la première partie du règne du Directoire, ce nombre diminua beaucoup. Toutes ces prisons cessèrent successivement d'exister : le nombre des prisonniers d'état fut à peu près réduit à 3,000; ils furent écroués dans les prisons ordinaires; l'inspection en était entre les mains de l'administration, surtout de la police. Les commissaires de police et le ministre étaient magistrats de sûreté; ils avaient autorité pour faire écrouer; un article spécial des constitutions d'alors donnait ce droit au ministre de la police ou à l'administration, en cas de complot contre l'état. Ce nombre de prisonniers augmenta en 1799, après la révolution de prairial, par l'exécution de la loi des otages. Il y avait 9,000 personnes arrêtées lors du 18 brumaire; elles furent mises en liberté pour la plupart : il en restait à peine 1,200 appartenant aux catégories ci-dessus au moment de l'Empire.

La police exerçait le plus déplorable arbitraire. On sentit la

nécessité de rendre la surveillance des prisons aux tribunaux, d'autoriser les procureurs impériaux à les visiter et à mettre en liberté tout ce qui n'était pas dans les mains de la justice. La police des prisons fut rendue aux tribunaux ; la police ne put retenir personne dans les maisons ordinaires; les prisonniers d'état, dont il est parlé ci-dessus, furent placés sous l'administration immédiate du ministre de la police, avec faculté aux procureurs impériaux de visiter, d'examiner les écrous même de ces prisonniers d'état et de faire mettre en liberté tous les individus qui ne seraient pas arrêtés en vertu d'une décision du conseil privé, ordonnant moins d'un an de détention, contresignée du grand juge. Dès ce moment la liberté fut assurée en France : tout prisonnier put s'adresser aux magistrats. Le ministre de la police et ses agents furent ainsi dépouillés de cet effroyable arbitraire d'arrêter de leur propre volonté un individu et de le conserver dans leurs mains sans que la justice pût s'en saisir, *ipso facto*. Ainsi, au lieu d'un écrou émané d'un simple commissaire de police, il fallait une délibération du conseil privé pour retenir un prisonnier dans les mains de la justice. Ce conseil privé se composait de l'Empereur, des cinq grands dignitaires, de deux ministres, outre le ministre de la police et le grand juge, de deux sénateurs, de deux conseillers d'état, du premier président et du procureur impérial de la cour de cassation. Seize personnes, la tête de l'état, qui décident de l'arrestation des individus portés dans les cas d'exception : fut-il jamais donné plus de garantie aux citoyens? Ce décret disait qu'un individu prisonnier d'état ne pourrait l'être que pour un an, et qu'au bout de l'année il devait être mis en liberté si le conseil privé ne prolongeait pas, par une nouvelle délibération, sa captivité. A cet effet, deux conseillers d'état par-

couraient chaque année les prisons, examinaient chaque prisonnier, écoutaient ses réclamations, examinaient les rapports à charge et à décharge, faisaient leur rapport au grand juge, qui, au conseil privé, en présence des deux conseillers d'état qui y prenaient séance, proposait la mise en liberté ou la prolongation de la captivité pour l'année. Le conseil privé votait en commençant par le vote du premier président du tribunal de cassation.

Ce décret était donc un bienfait, c'était une loi libérale, un diapason pour établir l'harmonie de la société, moyennant lequel aucun arbitraire n'était laissé ni à la magistrature, ni à l'administration, ni à la police, et qui donnait une garantie aux citoyens. Il n'y avait pas de conseiller d'état inspectant les prisonniers qui ne mît sa gloire à en faire relâcher le plus grand nombre possible. Toutes les personnes qui ont assisté aux conseils privés peuvent attester que ces conseillers d'état agissaient comme s'ils eussent été les avocats des prisonniers. Les prisons eussent disparu avec les circonstances qui les avaient créées, avec cette race de brigands nourris dans la guerre civile, ces petits prêtres intrigants de la Petite église, ces hommes qui, exaspérés par la Révolution, les pertes qu'ils avaient faites, les préjugés, tramaient des assassinats ou des complots pour renverser l'état. Il y avait en France 200,000 individus qui avaient émigré, ou avaient été déportés, ou avaient figuré dans la guerre civile, et auxquels Napoléon avait rendu leur patrie et leurs propriétés, mais avec la clause d'être soumis à une surveillance spéciale. C'est de cette classe d'hommes qu'étaient tirés les prisonniers d'état; c'est ce droit de surveillance qui avait été soustrait à l'arbitraire et légalisé conformément à l'esprit libéral et de justice qui animait tous les actes du conseil.

Lorsque, dans le conseil privé, un quart des membres était d'avis que le prisonnier fût relâché, sa sortie était sur-le-champ ordonnée. Les prisonniers ainsi arrêtés, indépendamment du recours au Conseil d'état et au conseil privé, avaient une garantie constitutionnelle dans la commission du Sénat pour la liberté individuelle; tous ne manquaient pas de s'y adresser : la commission délibérait, demandait des éclaircissements au ministre de la police. Elle en a fait mettre un grand nombre en liberté. On était obligé de faire droit à sa demande, parce qu'une fois que cette commission avait prononcé son opinion, si l'administration ne l'eût pas écoutée, elle en eût fait un rapport au Sénat. Il ne faut pas croire, parce que cette commission de la liberté individuelle n'a jamais fait de bruit, n'a jamais débité de grandes harangues, n'a pas voulu faire parler d'elle, qu'elle n'ait pas été d'une grande utilité. Si les prisons d'état eussent contenu, comme une Bastille, des citoyens victimes de quelques intrigues ou du mécontentement du prince, cette seule intervention eût été suffisante pour faire cesser ces abus. C'est également une erreur de croire que le Corps législatif n'ait eu aucune intervention dans la confection des lois; les commissions législatives discutaient avec les conseillers d'état et méditaient les projets de lois : cette influence n'était pas tumultueuse, mais elle n'en était pas moins réelle.

Un fait arrivé à Danzig donna lieu à l'Empereur de méditer le décret sur les prisons d'état. Un vieillard était retenu depuis cinquante ans dans une tour de Weichselmünde; il avait perdu la mémoire : il était impossible de connaître ni qui il était ni les raisons qui l'avaient fait retenir prisonnier.

Napoléon voulait la stricte exécution de la loi qui prescrivait que, dans tous les cas ordinaires, les individus fussent mis entre

les mains d'un magistrat dans les vingt-quatre heures de l'arrestation; que, dans les cas extraordinaires tenant à la nature des circonstances, il ne pût y avoir d'exception que pour un an, et que la détention, dans ce cas, fût prononcée par un conseil privé de seize personnes, sur le rapport du chef de la justice. Ce règlement d'administration peut avoir excité de vaines réclamations; on bavarde dans les sociétés sans rien approfondir; le titre était peut-être un tort : il fallait appeler ces maisons *prisons pour les individus soumis à la surveillance générale.*

Aucun peuple n'a joui d'une liberté civile plus étendue que le peuple français sous Napoléon : il n'est aucun état en Europe qui n'ait un plus grand nombre d'individus arrêtés, écroués dans les prisons sous divers titres ou formules, qui ne sont pas sous un procès pendant aux tribunaux. Un pays où le brigandage de la *presse* sur les quais et les places publiques est autorisé par la loi ne doit pas se vanter de jouir d'une vraie liberté civile; elle n'existe pas pour le bas peuple en Angleterre, quoiqu'elle soit réelle pour le *gentleman.* Si on comparait la législation criminelle d'Angleterre avec celle de France, on verrait les abus de la première et son imperfection comparativement à la seconde. Quant à la législation criminelle de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et des autres états de l'Europe, il suffit de dire qu'il n'y a publicité ni dans l'instruction ni dans les débats et les confrontations : aussi les lois de Napoléon sont fort chères aux Italiens, et, dans tous les pays où elles ont été mises en vigueur, les habitants ont obtenu, comme une grâce, qu'elles continuassent à être la loi du pays.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE DE L'AMBASSADE

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE,

EN 1812.

NOTES[1]

SUR

L'HISTOIRE DE L'AMBASSADE

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE,

EN 1812[2].

(Page 1re.)

« L'Empereur a été surpris laissant, du plus profond d'une noire rêverie, échapper ces paroles mémorables : « Un homme de moins, et j'étais le « maître du monde ! »

Faux.

(Page 1re.)

« Quel est donc cet homme qui, participant en quelque sorte au pouvoir de la Divinité, a pu dire à ce torrent : *Non ibis amplius?* Où étaient ses armées, ses trésors?... Cet homme, c'était moi. »

Absurde.

(Page 17.)

« Tacite a fait des romans, disait-il (Napoléon) à M. de Jacobi, dans « son voyage à Aix-la-Chapelle, en 1804; Gibbon est un clabaudeur; Ma- « chiavel est le seul livre qu'on puisse lire. »

Le fait est faux. Jamais propos semblable n'est échappé à l'Empereur.

[1] Ces Notes sont reproduites ici d'après le texte des *Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1830, t. VIII, p. 338.

[2] L'auteur de cet ouvrage est l'abbé de Pradt, archevêque de Malines.

(Page 17.)

« Il y a deux trônes croulants que je vais soutenir : ceux de Constanti-« nople et de Perse, » disait-il en 1794, après sa destitution qui suivit le siége de Toulon. »

Faux.

(Page 18.)

« Peu de temps après son entrée à Milan et la bataille de Lodi, un ministre étranger, de qui je le tiens, lui faisant entrevoir (à l'Empereur) la possibilité d'un établissement dans ce duché, comme prix des services que sa position lui permettait de rendre : « Il y a, lui répondit-il, un plus beau « trône que cela vacant. »

Faux.

(Page 19.)

« Il n'y a rien à faire en Europe depuis deux cents ans, me disait-il à « Mayence, en septembre 1804 ; ce n'est que dans l'Orient que l'on peut « travailler en grand. »

Faux. Jamais semblable propos n'a été tenu : il est trop démenti par les faits.

(Page 21.)

« Alors tranquille sur le nord et sur l'est de l'Europe, il passe par le plus exécrable guet-apens qui fut jamais, après avoir envahi la Toscane, le Portugal, aux scènes à jamais déplorables de l'Espagne, qu'il entendait bien s'approprier, ainsi qu'il me l'a dit à Valladolid. »

Faux. Jamais l'Empereur n'eut de projet semblable ; jamais surtout il ne fit de telles confidences.

(Page 23.)

« Un homme de moins, et j'étais le maître du monde ! »

Encore ! ah ! monsieur l'Abbé !

(Page 23.)

« Après que j'aurai terminé ce qui se prépare, et deux ou trois autres

« projets que j'ai là, dit-il en se frappant le front, il y aura vingt papes en « Europe; chacun aura le sien. »

Faux !

(Page 24.)

« Il me dit, dans un transport d'ivresse de sa position : « Dans cinq ans « je serai le maître du monde. Il ne reste que la Russie, mais je l'écraserai. »

Faux.

(Page 24.)

« Paris viendra jusqu'à Saint-Cloud. Je bâtis quinze vaisseaux par an : je « n'en mettrai pas un à la mer jusqu'à ce que j'en aie cent cinquante; j'y « serai le maître comme sur la terre, et alors il faudra bien qu'on passe « par mes mains pour le commerce. Je ne recevrai qu'autant qu'on em- « portera de chez moi millions pour millions. » C'est son unique théorie de commerce... »

Absurde.

(Page 25.)

« Joseph, Jérôme, Louis, la grande-duchesse, si ingénieusement surnommée la Sémiramis de Lucques, participent également à cette manie de s'asseoir sur des trônes. »

La Sémiramis de Lucques! A-t-elle tué son mari?

(Page 42.)

« Ce ne fut qu'au moment d'agir que le duc de Bassano, partant de Paris sans en donner avis, laissa le prince Kourakine se morfondre à attendre le rendez-vous qu'il lui avait promis et ses tardifs passe-ports, car on avait poussé la recherche jusque-là; on n'avait cherché qu'à l'endormir. »

Kourakine avait depuis longtemps demandé ses passe-ports et rompu toute négociation.

(Page 43.)

« Le plan de l'Empereur était double : là comme en Espagne d'un côté, il voulait arriver à l'improviste sur l'armée russe et l'écraser en la surpre-

nant; de l'autre, il espérait se saisir de l'empereur Alexandre. Il avait pris goût en Espagne à cette manière d'en finir avec les rois, et ce que cette méthode avait pu lui coûter dans ce pays ne l'en avait pas corrigé. Bien plus, il espérait bien se dédommager en Russie de ce que lui avait coûté l'Espagne. Il me l'a dit dans sa conférence à Dresde; on le verra plus bas. »

Quelle infamie! le misérable!

(Page 44.)

« Il fit ses adieux au conseil de ses ministres par ces seuls mots : Je vais faire la revue de mon armée. »

Oui, sans doute. La guerre n'était pas décidée, on négociait encore à Vilna.

(Page 45.)

« Les salons de Paris font sa désolation. Il sait que là il ne règne pas. »

Qui a fait pour Paris plus que Napoléon? Pourquoi craindrait-il les suffrages de la capitale?

(Page 47.)

« Celui qui a écrit dix fois dans son *Moniteur* : « Telle famille a cessé de « régner; » qui n'a jamais signé de paix que dans la capitale de son ennemi, ne reçoit pas de déclaration de guerre; il la conçoit, la prépare, la fait à son heure, en son temps, mais sûrement il ne la reçoit jamais. »

Témoin la guerre de 1805, de 1806 et de 1809. Pauvre abbé!

(Page 48.)

« Tous vos gens d'esprit sont des bêtes, toutes vos femmes sont des...... « Je m'ennuie à périr, disait-il dans sa cour en 1806, il faut que je fasse « la guerre. »

Faux, mensonge!

(Page 49.)

« Je ne parle que par oracles, je n'agis que par miracles, la merveille

« du jour sera toujours effacée par celle du lendemain : » tel est le superbe langage qu'il tient depuis qu'il est entré sur la scène du monde. »

Faux.

(Page 51.)

« En arrivant à Metz... M. de Vaublanc vint nous trouver et nous dit que l'Empereur, qui était descendu à l'hôtel de la préfecture, avait passé la soirée très-gaiement et lui avait dit qu'il allait mettre à cheval toute la Pologne; et sur ce que lui, préfet, avait témoigné quelque étonnement à ce mot, toute la Pologne : « Oui, toute la Pologne, 16 millions de Polo-« nais. »

Faux; en contradiction avec ce qu'il dit à la page plus haut.

(Page 53.)

« L'Empereur, s'approchant du prince de Neuchâtel, lui dit avec ce sourire sardonique qui lui est familier : « Eh bien? » Il s'agissait d'une conversation que ce prince devait avoir eue la veille avec M. le comte de Metternich au sujet de l'échange projeté de la Galicie contre l'Illyrie; j'entendis le prince de Neuchâtel qui disait : « Eh! il fait des difficultés; il ne veut pas. »

Faux. Tout ce qui était relatif à l'Autriche était réglé dans les articles secrets du traité d'alliance de Paris. Quel misérable!

(Page 54.)

« Alors l'Empereur prenant cet air et ce ton qui décèlent chez lui une forte agitation de l'âme se mit à dire ces propres paroles : « Plaisant « homme qui prétend faire de la diplomatie avec moi! » Et puis, après avoir fait suivre cette sortie de ces termes de dédain qui lui sont familiers, il se retourna vers nous avec un air que personne ne saura jamais rendre, en ajoutant : « C'est bien une preuve de la faiblesse de l'esprit « humain que de croire pouvoir lutter contre moi. »

Faux.

(Page 55.)

« Il ne me parla (l'Empereur) que de m'envoyer en Pologne. « Allez, « faites : je vous essaye. Vous pensez bien que ce n'est pas pour dire la

8.

« messe que je vous ai fait venir..... Il faut tenir un état immense.....
« Soignez les femmes, c'est l'essentiel dans ce pays. Vous devez savoir la
« Pologne, vous avez lu Rulhière..... Dans quinze jours on a des cuisi-
« niers..... Pour moi, je vais battre les Russes : la chandelle se brûle. A
« la fin de septembre il faut avoir fini; peut-être y a-t-il déjà du temps
« de perdu. Je m'ennuie ici : je suis depuis huit jours à faire le galant, le
« petit Narbonne, auprès de l'impératrice d'Autriche. »

Faux.

(Page 57.)

« Il (l'Empereur) ajouta : « Je vais à Moscou; une ou deux batailles en
« feront la façon. L'empereur Alexandre se mettra à genoux; je brûlerai
« Toula; voilà la Russie désarmée. On m'y attend. Moscou est le cœur de
« l'empire. D'ailleurs je ferai la guerre avec du sang polonais. Je laisserai
« 50,000 Français en Pologne; je fais de Danzig un petit Gibraltar, je
« donnerai 50 millions de subside par an aux Polonais; ils n'ont pas
« d'argent, je suis assez riche pour cela. Sans la Russie le système con-
« tinental est une bêtise. L'Espagne me coûte bien cher; sans elle je se-
« rais le maître de l'Europe. Quand cela sera fait, mon fils n'aura qu'à s'y
« tenir; il ne faudra pas être bien fin pour cela. Allez voir Maret. »

Faux. Jamais prince n'a tenu de pareils discours à ses observateurs; de semblables confidences ne se font pas à ces sortes d'hommes.

(Page 59.)

« Lorsque le cardinal Fesch, en me remettant la grande aumônerie, m'annonça que j'étais du voyage de Pologne, je lui demandai de s'employer à détourner ce coup. »

Faux. Il n'y a jamais eu de voyage de Pologne.

(Page 61.)

« Le duc de Bassano ne m'a pas paru avoir adopté dans les affaires des méthodes d'abréviation. Il restait avec chaque ministre de trois à quatre heures, etc. »

Tout cela est faux.

(Page 69.)

« Enfin, au moment de monter en voiture arrivèrent mes instructions. Qui pourrait dire de combien de pieds de rouge couvriraient le front de leur auteur ces misérables instructions, si elles étaient publiées aujourd'hui? Qu'y trouvai-je? un cours complet de clubisme. Il n'était question que des moyens révolutionnaires en usage depuis vingt ans parmi les perturbateurs du genre humain : adresses, pétitions, publications faites pour tenir les esprits dans une fermentation continuelle. Une des phrases les plus remarquables portait qu'il fallait pousser les Polonais jusqu'au transport en évitant le délire. »

Il fallait insurger la Pologne!

(Page 94.)

« Il (Napoléon) me démontrait que les évêques du concile lui appartenaient une heure avant qu'ils lui manquassent en totalité. »

Faux.

(Page 95.)

« Il me soutenait que la religion de Voltaire était la religion de la France. »

Faux.

(Page 96.)

« Il lui est échappé de dire, en parlant de l'affaire de Pologne : « C'était « un caprice. »

Faux.

(Page 111.)

« Je règne avec les gazettes, a dit l'Empereur. »

Faux. L'Empereur n'a jamais dit chose semblable.

(Page 116.)

« Plusieurs ministres avaient été saluer l'Empereur à son passage à Posen : là, dans l'audience qu'il leur donna, où, suivant son usage, il avança mille choses bizarres, il leur parla de la diète, du mode qui devait être observé à son ouverture. Puis, tombant sur le discours qui devait

y être prononcé, il ajouta dans ce langage vulgaire et ignoble qui lui est familier : « Je ne vous gêne pas ; dites ce que vous voudrez, faites cinquante pages. »

Absurde.

(Page 126.)

« Je suis fin, m'a-t-il dit cent fois dans ses débats avec Rome. Ils sont Italiens et moi aussi. »

Faux, controuvé. Jamais propos de cette espèce n'a été tenu.

(Page 126.)

« Cette prétention à la finesse est au point que dans le cours de la bataille de Mont-Saint-Jean, l'Empereur, soutenant que le corps prussien était le corps de Grouchy, disait : « Je suis un vieux renard. »

Faux.

(Page 127.)

« Ainsi cet homme vraiment inconcevable aspirait à mystifier le monde entier, qu'on me pardonne cette expression, en essayant de lui persuader que, lorsqu'il marchait contre la Russie à la tête de 400.000 hommes, dont une partie était des Polonais, lorsque son ambassadeur siégeait dans le conseil de Varsovie, il aspirait, dis-je, à persuader que lui et son ambassadeur n'étaient que les spectateurs de tout ce qui se passait en Pologne. En vérité, n'est-ce pas trop attendre de la crédulité humaine? »

Ce n'était point à cela qu'il aspirait, mais il ne voulut rien garantir, parce que tout devait dépendre de la manière dont se comporteraient les Polonais, et que, si les succès n'étaient pas décisifs, il voulait pouvoir conclure la paix.

(Page 132.)

« Le public borne presque toujours sa vue aux apparences et juge de la marche et de l'issue des affaires par quelques aperçus ou quelques principes généraux, tandis que des ressorts cachés affaiblissent et souvent détruisent le jeu qui se fait à découvert. C'est ce qui nous arrivait à Varsovie, et c'est par là qu'il faut expliquer l'espèce de torpeur dans laquelle la nation est restée

au milieu des élans patriotiques et des cris civiques qui retentissaient de toutes parts. »

Voyez la trahison de ce misérable!

(Page 136.)

« Je puis attester que je n'ai entendu que des bénédictions données au gouvernement prussien, et qu'il n'est venu à ma connaissance aucune plainte contre celui de Russie de la part des Lithuaniens, etc. »

Oui! quand ce misérable a été chassé de Varsovie, que tout semblait perdu, ils ont pu alors comprimer leurs plaintes; mais auparavant!

(Page 139.)

« Qu'on me permette de m'arrêter et de demander qui a pu inspirer aux militaires français cet esprit de rapacité inconnu à leurs devanciers, cette soif de butin, ce mépris de toutes les lois de la société, qui fait que, du jour qu'un homme revêt l'habit militaire, il a trop souvent le malheur d'abjurer tous les sentiments d'humanité, de justice, dont il se montrait pénétré un instant auparavant: ce qui rend le choix fort embarrassant entre celui qui se dit le défenseur et celui qui se déclare ennemi? Le besoin, l'exemple et l'impunité de ces horribles mœurs, créées par la révolution et perfectionnées par la méthode de guerre de Napoléon.

Le misérable! Ce n'est pas assez de calomnier le chef, il faut encore qu'il déshonore les soldats.

(Page 155.)

« Le gouverneur français d'une ville fort importante ayant fait, dans le cours de l'hiver qui précéda l'expédition, parvenir à Napoléon des renseignements détaillés sur les dispositions qui se manifestaient parmi les peuples allemands, n'en reçut que cette réponse : « Je vous ai demandé des « rapports véritables et non des pamphlets allemands. »

Le fait est faux. Jamais réponse semblable n'a été faite.

(Page 156.)

« C'est ainsi qu'à Dresde, en 1813, pendant l'armistice, le roi de Westphalie lui ayant fait part des informations de ses ministres dans les diverses cours d'Allemagne, l'Empereur lui renvoya sa lettre avec ce mot écrit à la marge : « Impertinences. »

Faux. Imaginé à plaisir.

(Page 164.)

« Tous les mauvais singes qui l'entourent (l'Empereur) n'ont pas manqué de l'imiter, et un beau jour il s'est trouvé que toute l'administration était gâtée parce que le maître l'était; déplorable effet du despotisme de l'un et de l'abjection des autres! Or comment voulez-vous qu'un homme qui n'écoute que sa conscience, qui ne voit que par ses yeux, qui n'agit que d'après le sentiment de ses devoirs, puisse s'entendre avec des gens qui ont tout interverti? »

L'honnête homme! rien ne prouve le cas qu'il fait de ses devoirs comme son ouvrage.

(Page 165.)

« Le général Tormazof entra dans le duché du 16 au 18 juillet. On sent quelle rumeur cela dut y produire. En un instant toute la rive droite de la Vistule passa sur la gauche. Les fuyards arrivaient de tous côtés, la consternation gagna Varsovie. Ce changement de scène acheva l'opinion. Elle ne s'est plus remontée. »

Elle a été meilleure que jamais après le départ de ce misérable.

(Page 170.)

« Je m'aperçus, dès ce moment, que ma correspondance déplaisait et qu'elle n'était pas dans le sens où on l'aimait. Mes secrétaires d'ambassade, plus rompus que moi au manége de nos relations extérieures, plus flexibles, et d'ailleurs grands admirateurs des jongleries politiques à l'usage de notre cabinet, me disaient souvent que je ne réussirais pas, etc. »

Ces secrétaires étaient de très-bons Français, qui étaient indignés de la sottise ou de la trahison de l'abbé.

(Page 176.)

« C'est ainsi qu'à Dresde il (Napoléon) a résisté avec opiniâtreté à toutes les démonstrations de changement opéré dans la politique de la confédération du Rhin. »

Faux.

(Page 187.)

« Je tiens d'un officier général très-intelligent, qui était alors aide de camp du roi de Naples, que les ordres furent donnés pour prendre des quartiers d'hiver à Smolensk, mais que l'Empereur, s'étant porté sur le terrain où le combat de Valoutina avait eu lieu, à l'aspect des positions enlevées avec tant de bravoure par la division Gudin, ne put y tenir et s'écria : « Avec de pareilles troupes on doit aller au bout du monde, à « Moscou ! »

Faux. Aucun ordre de ce genre ne fut donné.

(Page 192.)

« L'Empereur s'est vanté publiquement d'être le seul général en Europe qui entendît la grande guerre. »

Faux, controuvé.

(Page 233.)

« Il lui est arrivé aussi de dire, c'était à Mayence, en 1813 : « J'ai fait « deux fautes en Pologne : celle d'y envoyer un prêtre et de ne m'en pas « faire roi. »

Faux. Inventé à plaisir.

(Page 233.)

« Au mois de janvier 1814, l'Empereur répondit à un magistrat de Paris qui résistait à des mesures révolutionnaires qu'il voulait faire exécuter : « Eh bien! avec votre esprit, vous allez faire comme l'archevêque « de Malines. Il est cause que je ne puis plus être maître du monde. »

Faux. L'Empereur n'avait pas de ces illusions-là.

(Page 234.)

Dans la nuit qui précéda le combat de Brienne, Napoléon était couché dans une chaumière où il recevait les avis qui se succédaient sur la marche des ennemis qui l'entouraient. Après plusieurs heures d'angoisses, qui devaient être bien cruelles, un aide de camp vint annoncer que la chaussée qui conduit à Brienne devenait libre par la direction qu'avait prise l'ennemi. A cette nouvelle Napoléon se leva en sursaut, en prononçant avec vivacité ces paroles, qui décelaient la pensée de toute sa vie : « Je « puis donc encore être maître du monde ! »

Maître du monde! A Brienne. Le moment était bien choisi! Faux, absurde.

CAMPAGNE DE 1815.

CAMPAGNE DE 1815[1].

CHAPITRE PREMIER.

RETOUR DE L'ILE D'ELBE.

I

Napoléon quitte l'île d'Elbe et débarque près de Cannes.

Napoléon partit de l'île d'Elbe le 26 février 1815, à neuf heures du soir; il montait le brick de guerre *l'Inconstant*, qui arbora, pendant toute la navigation, le pavillon blanc parsemé d'abeilles. Le 1er mars, à cinq heures après midi, il débarqua sur la plage du golfe Juan, près de Cannes. Sa petite armée prit la cocarde tricolore : elle était de 1,100 hommes, le plus grand nombre soldats de la vieille Garde. Il traversa Grasse le 2, à neuf heures du matin, coucha à Séranon, ayant fait vingt lieues dans cette première journée. Le 3, il coucha à Barrême. Le 4, son avant-garde, commandée par le général Cambronne, se saisit de la place forte de Sisteron. Le 5, il entra dans Gap. Le 7, à deux heures après midi, il rencontra sur les hauteurs en avant de Vizille l'avant-garde de la garnison de Grenoble.

Sa marche de Grasse à Grenoble.

[1] Le général Gourgaud a publié en 1820, d'après une dictée de Sainte-Hélène, un ouvrage intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*, un volume in-8°. Paris, chez Barrois aîné. La bibliothèque du musée de Sens a reçu de M. Saint-Denis un exemplaire de cet ouvrage portant des corrections au crayon de la main même de Napoléon; on a bien voulu nous en laisser prendre connaissance. C'est le texte corrigé par l'Empereur que nous reproduisons ici.

qui marchait contre lui. Il l'aborde seul, la harangue, lui fait arborer les couleurs tricolores, se met à sa tête, et à onze heures du soir entre dans Grenoble, ayant fait en six jours quatre-vingts lieues au travers d'un pays de montagnes très-difficile : c'est la marche la plus prodigieuse dont l'histoire fasse mention.

Son arrivée à Lyon; son entrée à Paris.

Il séjourna le 8 à Grenoble, en partit le 9 à la tête de 8,000 hommes de troupes de ligne et de trente pièces de canon, fit son entrée le 10, à neuf heures du soir, dans Lyon, la seconde ville de France. Le comte de Fargues, maire de la ville, lui en présenta les clefs. Le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le maréchal duc de Tarente s'en étaient sauvés seuls le 10; leur retour inattendu aux Tuileries frappa la cour de stupeur. Enfin, le 20 mars, à huit heures du soir, jour anniversaire de la naissance de son fils, l'Empereur entre dans Paris. 40,000 hommes de l'armée de ligne de toutes les armes s'étaient successivement rangés sous ses drapeaux. La petite armée de l'île d'Elbe arriva le lendemain, ayant en vingt jours fait deux cent quarante lieues.

Louis XVIII sort de France.

Louis XVIII quitta Paris dans la nuit du 19 au 20 mars, et la France le 23. A son départ de Lille, toutes les places de Flandre arborèrent le drapeau tricolore.

Le duc de Bourbon tente de soulever la Vendée.

Au premier bruit du débarquement de Napoléon, le duc de Bourbon avait été envoyé à Nantes pour se mettre à la tête de la Vendée; le duc d'Angoulême avait été investi du gouvernement des provinces sur la gauche de la Loire. Toutes les tentatives pour soulever l'Ouest furent inutiles; les peuples de ces pays se souvenaient de tout ce qu'ils devaient de reconnaissance à Napoléon. Le duc de Bourbon s'embarqua à Paimbœuf, le 1er avril, sur un bâtiment anglais.

Le duc d'Angoulême envoya de Bordeaux le baron de Vi-

Le duc d'Angoulême et les royalistes marseillais essayent d'insurger le midi de la France.

trolles, ministre d'état, établir le chef-lieu de son gouvernement à Toulouse, laissa la duchesse, sa femme, à Bordeaux, dans l'espérance de conserver à son parti cette ville importante et d'y rallier l'armée espagnole; de sa personne, à la tête du 10^e^ régiment d'infanterie de ligne, du 14^e^ de chasseurs à cheval et de quelques bataillons de volontaires royaux du Languedoc, il conçut l'entreprise téméraire de marcher sur Lyon, dans le temps que les Marseillais marcheraient sur Grenoble. Il passa le Rhône sur le pont Saint-Esprit, enleva le pont de la Drôme, que défendaient les gardes nationales de Montélimart, entra le 3 avril dans Valence, et établit ses avant-postes le long de la rive gauche de l'Isère. Dans le même temps les Marseillais, au nombre de 2,500, soutenus par le 83^e^ et le 58^e^ de ligne, sous les ordres du lieutenant général Ernouf, entraient dans Gap et marchaient sur Grenoble. Ces succès ne durèrent qu'un jour. La duchesse d'Angoulême, le 2 avril, fut obligée de quitter Bordeaux, à l'arrivée du lieutenant général Clauzel; elle s'embarqua sur un cutter anglais. Vitrolles fut arrêté le 4 avril par le lieutenant général Delaborde et traduit dans les prisons de Paris. Le général Gilly, profitant de l'enthousiasme des peuples du Languedoc, se mit à leur tête; son avant-garde, composée du 10^e^ de chasseurs à cheval et du 6^e^ d'infanterie légère, s'empara de Pont-Saint-Esprit, en chassa les royalistes. Au bruit des dangers qui menaçaient Lyon, les peuples de la Bourgogne et de l'Auvergne se levèrent en masse, et coururent à Lyon demander des armes pour marcher contre les princes, alliés des ennemis de la France. Dans toutes les communes du Dauphiné le pavillon tricolore était arboré; le tocsin annonçait la marche des royalistes. Les troupes de ligne, à l'aspect de l'aigle impériale que leur présenta le lieutenant général Chabert, à la tête

Ces tentatives avortent devant le sentiment unanime des populations.

d'un détachement de la garde nationale de Grenoble, abandonnèrent le parti royaliste. Les Marseillais, cernés de tous côtés, se débandèrent, heureux de regagner leurs foyers. Le duc d'Angoulême, consterné, comprit alors toute l'imprudence de son entreprise; il évacua Valence en toute hâte, cherchant à gagner Pont-Saint-Esprit; le général Gilly le fit prisonnier. L'Empereur lui rendit la liberté et le fit embarquer le 16 avril à Cette, sur un bâtiment suédois.

Le duc d'Angoulême est fait prisonnier.

Rétablissement de la tranquillité générale.

Le maréchal Masséna, en faisant arborer le drapeau tricolore dans la Provence, termina la guerre civile. Le 20 avril cent coups de canon des Invalides annoncèrent à la capitale, et des salves des batteries des côtes et des places frontières annoncèrent aux nations étrangères que le peuple français était rentré dans ses droits!

Générosité de Napoléon envers le duc d'Angoulême et le baron de Vitrolles.

L'histoire remarquera avec admiration la générosité du vainqueur dans cette circonstance. Le baron de Vitrolles, qui avait été excepté par un décret de Lyon de l'amnistie générale, le duc d'Angoulême, dont la sentence était prononcée par la loi du talion, furent l'un et l'autre sauvés par sa clémence. « Je veux, dit Napoléon, pouvoir me vanter d'avoir reconquis mon trône sans qu'une goutte de sang ait été versée ni sur le champ de bataille, ni sur l'échafaud. »

II

Causes de discorde entre les puissances alliées au congrès de Vienne.

A la fin de 1814 et au commencement de 1815, la discorde régnait au congrès de Vienne. L'Autriche, la France et l'Angleterre s'étaient liées par une convention secrète contre la Russie et la Prusse, qui paraissaient ne vouloir mettre aucune borne à leurs prétentions. La Prusse voulait réunir Dresde à son

Louis XVIII demande le rétablissement des Bourbons de Naples, tandis que l'Autriche soutient Murat, en récompense de la défection de ce prince en 1814.

empire, ce qui était contraire à l'intérêt de l'Autriche; mais la France, appuyée par l'Espagne, demandait à la cour de Vienne, en récompense de l'appui qu'elle lui donnait, de consentir que les Bourbons de Sicile remontassent sur le trône de Naples. L'Autriche s'y refusait, tant par jalousie de la Maison de Bourbon que pour ne pas trahir le roi Joachim, qui avait tant contribué aux succès des alliés en 1814, en faisant cause commune avec les ennemis de sa patrie contre le chef de sa famille et son bienfaiteur. Murat avait alors décidé des événements. Si, avec son armée de 60,000 hommes, il se fût joint à l'armée gallo-italienne que commandait le vice-roi, il eût obligé l'armée autrichienne de rester à la défense de la Carinthie et du Tyrol; l'armée du vice-roi était supérieure à celle du feld-maréchal Bellegarde, mais elle fut contenue par l'armée napolitaine. Ainsi le poids qu'il mit en cette occasion dans la balance fut de 120,000 hommes. Avec 100,000 hommes de moins, les alliés n'eussent pu entreprendre l'invasion de la France avant le printemps. En 1814 l'armée napolitaine était bonne, parce qu'à cette époque elle comptait dans ses rangs 2,000 officiers et sous-officiers français, corses ou italiens du royaume d'Italie, qui la quittèrent aussitôt qu'ils reçurent la circulaire par laquelle le comte Molé, grand juge, rappelait les Français du service de Naples.

Talleyrand fait appuyer la demande de la France par une concentration de troupes sur la frontière des Alpes.

Les ministres d'Autriche au congrès de Vienne laissaient souvent percer le peu de cas qu'ils faisaient de l'intervention de la cour des Tuileries : « Louis XVIII, disaient-ils, n'est pas en état de réunir 10,000 hommes sans craindre de voir les soldats se tourner contre lui-même. » Le prince de Bénévent conseilla au cabinet des Tuileries de réunir trois camps, l'un en Franche-Comté, l'autre devant Lyon, et le troisième

dans le Midi. Ces trois camps pouvaient être portés à 36 ou 40,000 hommes, sans obliger à aucun accroissement d'état militaire, et sans être l'objet d'une dépense excessive; cependant ils relèveraient le crédit de la France à l'étranger. Ce projet fut adopté : dans le courant de février 1815 les troupes furent mises en mouvement. Le général de division Ricard se rendit à Vienne, vanta dans plusieurs conférences le bon état de l'armée française, son ardeur et son attachement au roi; il annonça pompeusement que trois camps, contenant 80,000 hommes, se réunissaient dans le voisinage des Alpes. Les plénipotentiaires français demandèrent que cette armée, secondée par une division espagnole, pût se porter, soit par terre, passant par Gênes, Florence et Rome, soit par mer, dans l'Italie méridionale. Le roi de Naples, de son côté, ne s'endormit pas; il réunit son armée dans les Marches; elle était de 60,000 hommes. Pour balancer l'effet des négociations des Tuileries, il demanda à l'Autriche le passage pour les troupes qu'il désirait porter sur les Alpes pour pénétrer en France, accréditant, autant qu'il le pouvait, l'opinion déjà répandue que les soldats français n'étaient pas les soldats des Bourbons.

Murat, de son côté, fait des préparatifs de guerre.

Ces mouvements de troupes, qui coïncidèrent avec le débarquement de Napoléon, ne pouvaient servir de base à une accusation de trahison.

C'est dans ces circonstances que Napoléon débarqua. Les régiments français destinés à former les trois camps dans le Midi étaient en mouvement, et se trouvèrent justement placés pour lui servir d'escorte dans sa marche triomphale du golfe Juan à Paris. Le maréchal Soult, ministre de la guerre, fut alors accusé de trahison; mais les apparences étaient trompeuses : ce mouvement de troupes, leur placement, si d'accord par le fait avec la marche de l'Empereur, avaient été exécutés d'après l'ordre précis du roi et sur la demande des plénipotentiaires français à Vienne. Les étrangers montrèrent, dans cette cir-

constance, qu'ils connaissaient mieux les dispositions secrètes du peuple français et de l'armée que les princes et les ministres de la Maison de Bourbon.

III

Napoléon prévient Murat de son retour en France; instructions et conseils qu'il lui donne

Quelques jours avant de quitter l'île d'Elbe, le 16 février 1815, Napoléon expédia à Naples un de ses chambellans pour faire connaître à cette cour, 1° qu'il partait pour rentrer dans sa capitale et remonter sur son trône; qu'il était résolu à maintenir le traité de Paris, ce qui lui faisait espérer que les puissances alliées resteraient étrangères à cette lutte; que les troupes russes étaient d'ailleurs au delà du Niemen, partie des autrichiennes au delà de l'Inn, la majorité des prussiennes au delà de l'Oder, et la moitié de l'armée anglaise en Amérique; que le congrès de Vienne avait terminé ses opérations et que le czar était parti pour Saint-Pétersbourg; 2° qu'il désirait que Murat envoyât un courrier à Vienne pour que son ambassadeur notifiât à cette cour que la France continuerait à exécuter le traité de Paris, et renonçait spécialement à toutes ses prétentions sur l'Italie; 3° que, dans tous les cas, les hostilités ne pouvaient commencer avant la fin de juillet; que la France et Naples auraient le temps de se concerter; qu'au préalable il devait renforcer son armée dans une bonne position en avant d'Ancône et, dans toutes les circonstances imprévues, se conduire par le principe, qu'il valait mieux reculer qu'avancer, donner bataille derrière le Garigliano que sur le Pô; qu'il pouvait beaucoup comme diversion et lorsqu'il serait appuyé par une armée française; qu'il ne pouvait rien sans cela.

L'envoyé de l'Empereur arriva à Naples le 4 mars; le brick

Murat, craignant la reconstitution du royaume d'Italie, veut insurger la péninsule et proclamer son autonomie sous la couronne de Naples.

l'Inconstant, de retour du golfe Juan, y arriva le 12; peu de jours après, un courrier de Gênes y apprit l'entrée triomphale de Napoléon dans Grenoble et dans Lyon. Le roi ne déguisa plus ses sentiments; il annonça hautement sa volonté d'insurger l'Italie. « L'Empereur, disait-il, ne trouvera aucun obstacle, la nation française tout entière volera sous ses drapeaux; si je tarde à me porter sur le Pô, si j'attends le mois de juillet, les armées françaises auront rétabli le royaume d'Italie et ressaisi la couronne de fer; c'est à moi à proclamer l'indépendance de l'Italie! » L'envoyé de l'Empereur et la reine se jetèrent inutilement aux pieds du roi pour lui faire sentir le danger et la témérité de cette entreprise; rien ne put lui ouvrir les yeux. Il partit pour Ancône. Arrivé à la tête de son armée le 22 mars, il ne se donna pas même le temps d'attendre la nouvelle de l'entrée de l'Empereur à Paris; il passa le Rubicon, traversa la Romagne, inonda de ses troupes le territoire du Saint-Siége et la Toscane. Le Pape se retira à Gênes, le grand-duc à Livourne. Arrivé à Bologne, le roi de Naples appela à l'insurrection les peuples du royaume d'Italie; mais ils demandèrent pourquoi il ne leur parlait pas de Napoléon, leur roi légitime; que sans son ordre ils ne pouvaient faire aucun mouvement; qu'il leur paraissait d'ailleurs imprudent d'agir avant que les troupes françaises fussent arrivées sur les Alpes; que, dans tous les cas, il leur fallait des fusils. La seule province de Bologne en demandait 40,000; l'artillerie napolitaine n'en avait pas un seul. Quelques jours après, l'armée autrichienne, qui s'était concentrée sur la rive gauche du Pô, passa ce fleuve, battit l'armée napolitaine et entra dans Naples le 12 mai. Le roi n'ayant pas pu se jeter de sa personne dans la place forte de Gaëte, s'embarqua sur un bâtiment marchand et débarqua

Il envahit l'Italie, mais ne réussit pas à provoquer un soulèvement général; défiances qu'il excite.

Il est battu par l'armée autrichienne, qui s'empare de Naples.

en Provence, où il demeura pour attendre sa famille et recueillir ses partisans. De son côté, la reine avait capitulé avec un commodore anglais, qui, suivant l'usage constant des alliés dans cette guerre, foula aux pieds la capitulation comme à Danzig et à Dresde; au lieu de transporter cette princesse en France, il la transporta à Trieste.

Conduite des Anglais envers la reine Caroline

Dans les premiers jours d'avril, le prince Lucien, ayant dans sa voiture un chargé d'affaires du Pape, arriva à Fontainebleau incognito: c'est par lui qu'on apprit à Paris la première nouvelle de l'invasion du roi de Naples. Le Pape écrivait de Gênes à l'Empereur que, s'il ne lui garantissait pas la possession de Rome, il allait se réfugier en Espagne. Le chargé d'affaires du Saint-Siége fut reçu aux Tuileries; il repartit, emportant les assurances les plus favorables au Saint-Père. L'Empereur lui garantissait tout ce qui lui était assuré par le traité de Paris, lui faisant connaître qu'il blâmait la conduite du roi de Naples comme contraire à sa politique.

Napoléon désavoue Murat et garantit au Pape l'indépendance du Saint-Siége

IV

On reçut à Vienne, le 8 mars, la nouvelle du débarquement de l'Empereur en France: le congrès n'était pas dissous. Le 13 et le 25 mars les ministres des puissances signèrent des actes sans exemple dans l'histoire: ils croyaient l'Empereur perdu. « Il sera, disaient-ils, promptement repoussé et défait par les fidèles sujets de Louis XVIII. » Lorsque, depuis, ils apprirent que les Bourbons, sans opposer de résistance, n'avaient pu tenir au Nord, au Midi, à l'Ouest, à l'Est, et que la France tout entière s'était déclarée pour son ancien souverain, l'amour-propre des alliés était compromis, et cependant il y eut de l'hé-

Irrésolution des souverains alliés à la nouvelle du retour de Napoléon.

La cour de Vienne se décide à reformer l'alliance contre l'Empire.

sitation! Mais, lorsque la cour de Vienne fut instruite des sentiments du roi de Naples, et, peu après, de sa marche hostile, elle ne mit pas en doute qu'il n'agît par les ordres de Napoléon, et qu'ainsi ce prince, constant et inébranlable dans son système politique, ne fût encore ce qu'il était à Châtillon, ne voulant de la couronne de France qu'avec la Belgique, le Rhin, et peut-être même la couronne de fer : elle n'hésita plus. Les ministres signèrent un traité contre la France par lequel les quatre puissances principales s'engageaient à fournir chacune 150,000 hommes. Les ratifications furent échangées le 25 avril, et l'on calcula qu'un million d'hommes de toutes les nations de l'Europe serait réuni à la fin de juillet sur les frontières françaises. La Suède et le Portugal refusèrent seuls de fournir leur contingent. La paix entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique avait été conclue à Gand et ratifiée à la fin de février. Les troupes anglaises, devenues inutiles au Canada, s'embarquaient pour retourner en Europe. Le duc de Wellington avait son quartier général à Bruxelles, et le prince Blücher[1] le sien à Liége, au 15 avril. Sur la Tamise, le Danube, la Sprée, la Neva, le Tage, tout retentit de guerre.

Préparatifs de guerre dans toute l'Europe.

Conduite prudente des Anglais afin de gagner du temps.

La frégate française *la Melpomène*, se trouvant sur les côtes de Naples, fut prise par le vaisseau anglais *le Rivoli;* mais quelques jours après des ordres arrivèrent de Londres au commodore dans la Méditerranée de respecter le pavillon français, la guerre n'étant pas déclarée. Les bâtiments français naviguèrent dès lors librement. Une frégate française ramena, de Naples en France, Madame Mère. Ces ordres du gouvernement

[1] Le roi de Prusse avait donné à Blücher le titre de prince de Wahlstädt en souvenir de la bataille de Katzbach, livrée le 26 avril 1813. Wahlstädt est un couvent situé près du champ de bataille.

anglais tenaient à l'indécision des souverains à Vienne et à l'intérêt qu'avait la cour de Londres de gagner du temps, parce que ses armées en Belgique n'étaient point en mesure de défendre ce pays; que même l'amirauté, éprouvant de grandes difficultés à armer ses vaisseaux, craignait que l'escadre française de Toulon ne fût équipée et ne prît la mer avant la sienne.

Murat est, pour la seconde fois, cause de nos malheurs.

Deux fois en proie aux plus étranges vertiges, le roi de Naples fut deux fois la cause de nos malheurs : en 1814, en se déclarant contre la France, et, en 1815, en se déclarant contre l'Autriche.

CHAPITRE II.

ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE.

I

Dans les six derniers mois de 1814, l'armée française avait reçu une nouvelle organisation; en mars 1815, elle se composait de cent cinq régiments d'infanterie, dont trois aux colonies, quatre régiments suisses, quatre régiments d'infanterie de l'ancienne Garde, sous la dénomination de *grenadiers* et *chasseurs de France*, cinquante-sept régiments de cavalerie de ligne, quatre régiments de cavalerie de l'ancienne Garde, sous la dénomination de *grenadiers*, *dragons*, *chasseurs* et *lanciers de France*, huit bataillons du train, deux bataillons de pontonniers, trois régiments de sapeurs, mineurs, ouvriers, dits *troupes du génie*. Les régiments d'infanterie étaient de deux bataillons, six seulement étaient à trois. L'effectif de chaque régiment était, l'un portant l'autre, de 900 hommes, dont 600 disponibles pour la guerre. La cavalerie avait un effectif de 25,000 hommes et 16,000 chevaux; elle pouvait fournir au plus 11,000 chevaux pour entrer en campagne. Les bataillons du train d'artillerie étaient formés de cadres; ils avaient 2,000 chevaux aux dépôts. État militaire de la France en mars 1815

Insuffisance de l'effectif des armées de terre et de mer

et 6,000 en subsistance chez les paysans. L'effectif général était de 149,000 hommes, pouvant mettre en campagne une armée de 93,000 hommes présents sous les armes, force à peine suffisante pour garder les places fortes et les principaux établissements maritimes; car toutes les flottes étaient désarmées, les équipages congédiés, si ce n'est un vaisseau et trois frégates à Toulon, et deux frégates à Rochefort. Les seules troupes qu'eût sur pied la marine étant huit bataillons de canonniers, il fallait que l'armée de terre pourvût à la défense de Cherbourg, de Brest, de Lorient, de Rochefort, de Toulon.

Situation des arsenaux.

Le matériel de l'artillerie, malgré les pertes éprouvées par la cession des équipages de campagne renfermés dans les places d'Anvers, Wesel, Mayence, Alexandrie, pouvait fournir aux besoins des plus grandes armées, et réparer les pertes qu'elles pourraient faire pendant plusieurs campagnes. Il y avait dans les magasins 150,000 fusils neufs, 300,000 fusils à réparer ou en pièces de rechange, outre ceux dans les mains de l'armée; cela était très-insuffisant. Toutes les places fortes étaient désarmées, les palissades et les approvisionnements de siége avaient été vendus; mais le matériel de l'artillerie pouvait suffire à leur armement.

FORCES DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1815.

	EFFECTIF DE L'ARMÉE.		PRÊTS à entrer EN CAMPAGNE.		OBSERVATIONS.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	
102 régiments d'infanterie de ligne	91,000	″	61,000	″	
4 régiments d'infanterie étrangers (Suisses)	4,000	″	″	″	Ces régiments ont été licenciés le 20 mars. C'est pourquoi on les porte ici pour mémoire.
4 régiments d'infanterie de la vieille Garde	4,000	″	3,300	″	
57 régiments de cavalerie de ligne	25,000	16,000	11,000	11,000	N'ont fourni que 11,000 hommes, vu le manque de chevaux.
4 régiments de cavalerie de la vieille Garde	3,000	3,000	2,800	2,800	
12 régiments d'artillerie de la ligne	16,000	″	12,000	″	Ces 12,000 hommes sont en proportion de l'armée.
Artillerie de la vieille Garde	″	—	″	″	
Troupes du génie de la ligne	5,000	″	3,000	″	
Troupes du génie de la vieille Garde	″	″	″	″	
Train, équipages militaires de la ligne	1,000	″	600	″	
Train, équipages militaires de la vieille Garde	″	″	″	″	
TOTAUX	149,000	19,000	93,700	13,800	

N. B. Indépendamment de 12,000 gendarmes et 10,000 vétérans.

II

Réorganisation de l'armée

800,000 hommes étaient jugés nécessaires pour combattre l'Europe à forces égales. Les premiers soins se portèrent sur le moral de l'armée. On restitua aux régiments les numéros qu'ils portaient depuis 1794; ils avaient été illustrés dans vingt-cinq campagnes et mille combats! On créa les cadres des 3es, 4es, 5es bataillons des régiments d'infanterie; des 4es et 5es escadrons des régiments de cavalerie; ceux de trente bataillons du train d'artillerie; de vingt régiments de jeune Garde; de dix bataillons d'équipages militaires, et de vingt régiments de marine; ce qui donna de l'emploi à tous les officiers à demi-solde de toutes les armes de terre et de mer. On requit deux cents bataillons de garde nationale d'élite, chaque bataillon composé de deux compagnies de grenadiers et deux de voltigeurs, et fort de 560 hommes. On rappela sous les drapeaux tous les anciens militaires; il n'y eut pas besoin de loi coercitive pour les contraindre à obéir; ils accoururent en chantant: laboureurs, artisans, manufacturiers, etc. tous quittèrent leur travail à la fin de la semaine, endossèrent leur vieil uniforme, et rejoignirent leurs anciens régiments. Cet appel devait produire 200,000 hommes; il n'en rendit que 130,000 à l'armée de ligne, parce qu'un grand nombre s'enrôlèrent dans les deux cents bataillons d'élite de garde nationale, que d'autres entrèrent comme remplaçants dans la levée de la conscription de 1815. La conscription de 1815 fut rappelée: elle devait donner 140,000 hommes; mais elle n'en avait encore rendu que 80,000 à la fin de mai. L'insurrection de la Vendée fit éprouver un déficit. D'ailleurs, dans plusieurs départements, les jeunes

L'empressement de la nation à répondre aux appels dispense de toute loi coercitive.

gens de cette conscription avaient été appelés en 1814, et ils préférèrent rejoindre leurs drapeaux à titre d'anciens soldats. Les vingt régiments de marine furent formés avec 30,000 matelots des anciennes escadres d'Anvers, de Brest, de Rochefort, de Toulon; les officiers de marine et les contre-maîtres formèrent les cadres. Un appel de 250,000 hommes devait être proposé aux Chambres dans le courant de juillet; la levée eût été terminée en septembre. Le nombre des officiers, sous-officiers et soldats en retraite ou réforme, s'élevait à plus de 100,000; 30,000 étaient en état de servir dans les places fortes: ils s'empressèrent de répondre à l'appel que leur fit le ministre de la guerre, le maréchal prince d'Eckmühl. Leur expérience, leur bon esprit, furent fort utiles pour diriger les nouvelles levées et assurer la conservation des places fortes.

ORGANISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE À 800,000 HOMMES,

AU 1er SEPTEMBRE 1815.

CADRES.	NOMBRE D'HOMMES.	TOTAUX PARTIELS.	SOLDATS DE DIFFÉRENTES ARMES.	NOMBRE D'HOMMES.
102 régiments de ligne formant 510 bataillons à 840 hommes....	428,400		Ces cadres devaient être complétés par :	
12 bataillons étrangers..........	10,800	473,400	1° 145,200 hommes effectifs au 1er mars, en ôtant de l'effectif les 4 régiments suisses, qui furent licenciés à la fin de mai........	145,200
52 bataillons Garde impériale......	31,200		2° L'appel des anciens militaires....	130,000
10 escadrons de gendarmerie d'élite.	3,000		3° La conscription de 1815, reçue en juin......................	80,000
57 régiments de cavalerie.........	57,000	61,000	4° La conscription de 1815, à recevoir en juillet et août...........	20,000
4 régiments de cavalerie de la Garde.	4,000		5° L'appel des 250,000 hommes, qui devait être fait en juillet........	250,000
Artillerie à pied, à cheval, bataillons du train, pontonniers, sapeurs, mineurs, ouvriers, bataillons des équipages militaires, compris la Garde.	50,000	50,000	6° Les 200 bataillons d'élite de la garde nationale...............	112,000
ARMÉE EXTRAORDINAIRE.			7° Les 48 bataillons d'élite de la garde nationale du Midi............	26,800
200 bataillons d'élite de la garde nationale....................	112,000		8° Les bataillons de canonniers de la marine....................	6,000
48 bataillons d'élite de la garde nationale du Dauphiné, du Languedoc et de la Gironde.............	26,800		9° L'appel des 4,000 anciens canonniers de la marine...........	4,000
10 bataillons de canonniers de marine......................	10,000	224,800	10° Les 30,000 matelots des anciennes escadres..................	30,000
10 régiments de matelots.........	30,000		11° Les bataillons de vétérans existant en mars.....................	10,000
10 régiments de vétérans.........	10,000		12° L'appel de 30,000 hommes en retraite.....................	30,000
Gardes-côtes...................	6,000		13° Les régiments étrangers, piémontais, italiens, espagnols, irlandais, belges, etc..................	14,000
Bataillons d'officiers, sous-officiers, soldats en retraite............	30,000			
TOTAL GÉNÉRAL.........	......	809,200	TOTAL..............	858,000

III

Activité imprimée aux manufactures d'armes.

L'objet le plus important était les armes à feu. Les magasins étaient fournis d'une quantité suffisante de sabres. L'artillerie prit plusieurs mesures pour doubler l'activité des anciennes manufactures : 1° elle exempta les ouvriers du service militaire; 2° elle donna aux entrepreneurs les avances dont ils avaient besoin; 3° elle se relâcha de la rigueur de ses anciennes ordonnances, autorisant ses agents à recevoir des modèles mixtes, ayant des platines plus simples que celles du modèle de 1777; elle fit couler par milliers des platines en cuivre, et rétablit l'atelier des platines mécaniques à l'estampe. Les fabriques impériales pouvaient fournir 20,000 armes neuves par mois; par ces moyens extraordinaires, elles en fournirent 40,000, ce qui, en six mois, aurait fait 240,000. Cela était encore insuffisant. On établit dans toutes les grandes places fortes des ateliers de réparation assez nombreux pour pouvoir, en six mois, réparer tous les vieux fusils qui étaient dans les magasins de France. Mais la principale ressource fut celle des ateliers qu'on créa dans la capitale; ils furent de trois sortes : les premiers pour remonter les pièces de rechange; les ébénistes du faubourg Saint-Antoine, d'abord maladroits à ce travail, ne tardèrent pas à s'y rendre très-habiles; les seconds, des ateliers de réparation pour les vieux fusils; les troisièmes, des ateliers fournissant des fusils neufs. Les ouvriers en cuivre, les garçons horlogers, les ciseleurs, qui sont nombreux dans cette grande ville, furent tous occupés. Les officiers d'artillerie portèrent tant de zèle et d'intelligence dans la direction de tous ces ateliers, que, dès le mois de mai, ils fournirent par

Ateliers créés à Paris pour réparer et fabriquer des armes.

jour 1,500 fusils, en juin 3,000, et ils devaient en fournir 4,000 à commencer du 1er juillet. Il y eut dans la capitale plus d'activité qu'en 1793, mais avec cette différence, que tout était alors gaspillage, anarchie et désordre; les armes que fabriquaient les ateliers révolutionnaires étaient défectueuses, d'un mauvais service; mais, en 1815, tout fut conduit avec la plus grande économie, par les principes d'une bonne administration, et toutes les armes qui en sortirent étaient conformes aux règles de l'art. Ce service important se trouva assuré.

Ces ateliers travaillèrent avec plus d'activité qu'en 1793, et produisirent de meilleurs résultats.

ÉTAT DE L'ARMEMENT.

ARMES A FEU.	QUANTITÉS.
Armes existantes entre les mains des soldats en mars 1815	150,000
En magasin	150,000
Fournitures doublées des manufactures ordinaires pendant avril, mai, juin, juillet, août et septembre	240,000
Ateliers extraordinaires créés à Paris et dans toutes les places fortes, soit pour fusils réparés, remontés à neuf, de pièces de rechange, soit pour fusils neufs, pour avril et mai	60,000
Pour juin	120,000
Pour juillet, août et septembre	450,000
TOTAL	1,170,000

Dispositions relatives à l'habillement des troupes.

Les manufactures de draps propres à l'habillement des troupes étaient nombreuses en 1812 et 1813: elles pouvaient fournir à tous les besoins des armées; mais, en 1814, elles furent entièrement abandonnées. Le ministre de la guerre ne fit aucune commande; il n'avait fait donner aucun effet d'habillement aux corps, si ce n'est aux six régiments qui portaient le nom du roi ou des princes. Dès le mois d'avril, le trésor avança plusieurs millions aux fabricants de draps, qui mirent en un mois leurs manufactures en activité. L'habille-

ment de 800,000 hommes était une affaire bien considérable; il eût été impossible d'y pourvoir à temps. Le ministre adopta la mesure de prescrire aux gardes nationales sédentaires, par un des articles de la loi qui ordonnerait la levée des 250,000 hommes, de fournir 100,000 habits et équipements pour l'armée active.

Remonte de la cavalerie.

Les fournisseurs avaient livré 20,000 chevaux de cavalerie avant le 1er juin; 10,000 chevaux tout dressés avaient été fournis par la gendarmerie, qui avait été démontée; le prix en fut payé comptant aux gendarmes, qui, dans huit jours, se remontèrent en achetant des chevaux de leur choix. On avait le projet de prendre de nouveau moitié de ces chevaux dans le courant de juillet; on avait des marchés passés pour 14,000 autres; on avait donc au 1er juin 46,000 chevaux de cavalerie aux dépôts ou en ligne, et l'on en aurait eu 66,000 à la fin de juillet. 5,000 chevaux d'artillerie étaient rentrés de chez les paysans; des marchés pour 15,000 chevaux avaient été passés avec les fournisseurs; 12,000 étaient livrés au 1er juin : il y avait donc, à cette époque, 18,000 chevaux d'artillerie.

Le trésor fait face à ces énormes dépenses sans arrêter aucun service public.

La facilité avec laquelle le ministre des finances, le duc de Gaëte, et le ministre du trésor, le comte Mollien, pourvoyaient à ces énormes dépenses était l'objet de l'étonnement général. Tous les services ne pouvaient se faire qu'argent comptant; la plupart des fournisseurs et entrepreneurs voulaient même des avances. Cependant la dette publique et les pensions étaient servies avec la plus grande exactitude; toutes les dépenses de l'intérieur, loin d'être diminuées, étaient augmentées; le grand système des travaux publics avait repris dans toute la France. «On voit bien, disaient les ouvriers, que le grand entrepreneur est de retour; tout était mort, tout renaît; nous

étions oisifs, et aujourd'hui nous sommes tous occupés.»

Bruit de ville à ce sujet.

L'opinion était généralement accréditée que l'Empereur avait retrouvé 100 millions en or de son trésor des Tuileries: c'était à tort; le vrai trésor qu'il retrouva fut l'affection du peuple, la bonne volonté, non-seulement de la masse de la nation, mais aussi des capitalistes français et hollandais.

Quels moyens financiers furent employés.

Le trésor négocia 4 millions de rentes de la caisse d'amortissement à 50 pour 100, qu'il remplaça en crédit de bois nationaux; cela lui produisit, nets de tous escomptes, 40 millions argent comptant, qui rentrèrent avec une incroyable rapidité. Le roi avait quitté Paris avec une telle précipitation, qu'il n'avait pu emporter ni l'argenterie de la couronne, évaluée 6 millions, ni les caisses du trésor, qui étaient répandues dans toute la France; il s'y trouvait 50 millions. Une partie de cette somme était employée par le baron Louis, son ministre des finances, à l'agiotage des bons royaux. Ce système, qui était si vicieux, fut abandonné par le duc de Gaëte, qui put disposer du fonds qui y était affecté. Les contributions ne furent point augmentées, mais le peuple s'empressait d'en accélérer le payement. Les dons gratuits étaient nombreux; il est des départements où ils dépassèrent un million. A toutes les parades, des citoyens inconnus s'approchaient de l'Empereur et lui remettaient des paquets de billets de banque; plusieurs fois, à sa rentrée dans les appartements, il remit au ministre du trésor 80 ou 100,000 francs qu'il avait reçus ainsi. Cela ne pouvait produire des sommes bien considérables; mais nous le citons comme un témoignage de l'élan national.

Le sentiment national se révéla par des dons patriotiques et anonymes.

Le problème consistait à retarder les hostilités jusqu'à l'achèvement des préparatifs militaires.

Ainsi, au 1er octobre, la France aurait un état militaire de 8 à 900,000 hommes complétement organisés, armés et habillés. Le problème de son indépendance consistait désormais

à pouvoir éloigner les hostilités jusqu'au 1er octobre. Les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, étaient nécessaires, mais ils suffisaient. A cette époque les frontières de l'Empire eussent été des frontières d'airain, qu'aucune puissance humaine n'eût pu franchir impunément. (Voir le tableau de la page 86.)

IV

Au 1er juin l'effectif des troupes françaises sous les armes était de 559,000 hommes.

Effectif des forces françaises au 1er juin.

ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION DE L'ARMÉE DE LIGNE AU 1er MARS ET AU 1er JUIN 1815.

	AU 1er MARS 1815.			AU 1er JUIN 1815.				
	PRÉSENTS sous les armes. Disponibles.	DÉPÔTS en organisation.	EFFECTIFS au 1er mars.	APPEL des anciens soldats.	CONSCRIPTION de 1815.	PRÉSENTS sous les armes. Disponibles.	DÉPÔTS en organisation.	EFFECTIFS au 1er juin.
102 régiments d'infanterie de ligne.....	61,200	29,800	91,000	70,000	50,000	126,000	85,000	211,000
Régiments étrangers...	″	″	4,000	″	″	″	8,000	8,000
Régiments d'infanterie de la Garde......	3,300	700	4,000	10,000	10,000	14,000	10,000	24,000
Régiments de cavalerie de la ligne........	11,000	14,000	25,000	15,000	5,500	28,500	17,000	45,500
4 régiments de cavalerie de la Garde......	2,800	400	3,200	2,800	″	4,000	2,000	6,000
Artillerie de la ligne...	12,000	4,000	16,000	14,000	4,000	22,000	12,000	34,000
Artillerie de la Garde	″	″	″	5,000	2,000	4,000	3,000	7,000
Génie de la ligne.....	3,000	2,000	5,000	5,000	2,000	6,000	6,000	12,000
Génie de la Garde...	″	″	″	500	″	400	100	500
Train et équipages militaires.........	600	400	1,000	4,000	3,000	6,000	2,000	8,000
Idem de la Garde...	″	″	″	2,000	1,000	2,000	1,000	3,000
Gendarmerie active...	″	″	″	″	″	4,500	″	4,500
	93,900	51,300	149,200	128,300	77,500	217,400	146,100	363,500

Indépendamment de 12,000 gendarmes dans l'intérieur de l'Empire, pour la police, et de 10,000 vétérans.

ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE

AU 1er JUIN 1815.

ARMÉE DE LIGNE.

	PRÉSENTS SOUS LES ARMES.	DÉPÔTS.	EFFECTIFS.
Les régiments de la ligne ont fourni chacun 2 bataillons de 600 hommes à l'armée active, en laissant aux dépôts leurs 3es, 4es et 5es bataillons	126,000	85,000	211,000
Régiments d'infanterie étrangers	»	8,000	8,000
Infanterie de la Garde	14,000	10,000	24,000
10 escadrons de gendarmerie employés activement à l'armée de la Vendée donnent comme infanterie	3,000	»	3,000
Comme cavalerie	1,500	»	1,500
57 régiments de cavalerie de ligne	28,500	17,000	45,500
Cavalerie de la Garde	4,000	2,000	6,000
Artillerie de la ligne	22,000	12,000	34,000
Artillerie de la Garde	4,000	3,000	7,000
Génie de la ligne	6,000	6,000	12,000
Génie de la Garde	400	100	500
Train et équipages militaires de la ligne	6,000	2,000	8,000
Train et équipages militaires de la Garde	2,000	1,000	3,000
	217,400	146,100	363,500

ARMÉE EXTRAORDINAIRE.

EMPLOYÉS À LA GARDE DES PLACES FORTES et des côtes.	
200 bataillons de garde nationale d'élite à 560 hommes	112,000
20 régiments de la marine, matelots	30,000
10 bataillons canonniers de la marine	8,000
Gardes-côtes	6,000
Vétérans	10,000
Militaires en retraite et réformés, mis dans les places	30,000
	196,000

RÉSUMÉ.

Effectif de l'armée de ligne	363,500
Effectif de l'armée extraordinaire	196,000
Effectif général de l'état militaire de la France au 1er juin 1815	559,500

N. B. Ne font point partie de cet état 12,000 hommes de la gendarmerie hors de ligne et employés dans l'intérieur pour la police. En juin il y avait donc 146,000 hommes aux dépôts. En juillet on devait lever 200,000 hommes; et, en supposant au 15 août 100,000 hommes arrivés aux dépôts, cela les porterait à 246,000 hommes. Il fallait, à cette époque, 100,000 hommes pour recruter l'armée sous Paris, 18,000 hommes pour celle sous Lyon; total 118,000 hommes, plus en non habillés 40,000 hommes pour la garnison de Paris, et 10,000 hommes pour celle de Lyon; total 50,000 hommes; total général 168,000 hommes. Il resterait donc encore aux dépôts pour les cadres, les malades, etc. 73,000 hommes qui seraient augmentés de 100,000 hommes en septembre, par le complément de la levée des 200,000 hommes.

Répartition des troupes composant l'armée de ligne.

Ainsi, en deux mois, le ministère de la guerre avait levé 414,000 hommes, près de 7,000 par jour. Sur ce nombre, l'effectif de l'armée de ligne s'élevait à 363,000 hommes, celui de l'armée extraordinaire à 196,000 hommes. Sur l'effectif de l'armée de ligne, 217,000 hommes étaient présents sous les armes, habillés, armés et instruits, disponibles pour entrer en campagne. Ils furent formés en sept corps d'armée, quatre corps de réserve de cavalerie, quatre corps d'observation et l'armée de la Vendée, répartis le long des frontières, les couvrant toutes, mais les principales forces cantonnées à portée de Paris et de la frontière de Flandre. Le 1^er^ juin toutes les troupes quittèrent les places fortes, et en abandonnèrent la garde à l'armée extraordinaire.

Emplacement et commandement des sept corps d'armée.

Le 1^er^ corps, commandé par le comte d'Erlon, prit ses cantonnements dans les environs de Lille. Il se composait de quatre divisions d'infanterie, chacune d'elles forte de quatre régiments, d'une division de cavalerie légère de quatre régiments et de six batteries d'artillerie. Le 2^e^ corps, commandé par le comte Reille, fut cantonné autour de Valenciennes. Il était composé de même que le 1^er^ corps, mais un peu plus fort, quelques régiments ayant trois bataillons. Le 3^e^ corps, commandé par le comte Vandamme, fut réuni dans les environs de Mézières. Il avait trois divisions d'infanterie, une de cavalerie et cinq batteries. Le 4^e^ corps, commandé par le comte Gérard, était dans les environs de Metz. Il avait trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie légère et cinq batteries; un de ses régiments d'infanterie était détaché dans la Vendée. Le 5^e^ corps, commandé par le comte Rapp, était en Alsace. Il avait trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie légère et six batteries. Le 6^e^ corps, commandé par

le comte de Lobau, était rassemblé à Laon. Il était composé de trois divisions d'infanterie, une de cavalerie légère et six batteries; mais chacune de ces divisions d'infanterie avait un régiment détaché dans la Vendée. Le 7e corps, commandé par le maréchal Suchet, était à Chambéry. Il était composé de deux divisions d'infanterie de ligne, de quatre régiments chacune, de deux divisions de garde nationale d'élite de huit bataillons chacune, d'une division de cavalerie légère et de six batteries.

Corps d'observation.

Le 1er corps d'observation, dit *du Jura*, commandé par le général Lecourbe, était fort d'une division d'infanterie de trois régiments, de deux divisions de garde nationale d'élite de huit bataillons chacune, d'une division de cavalerie légère et de cinq batteries. Le 2e corps d'observation, dit *du Var*, commandé par le maréchal Brune, se composait d'une division d'infanterie forte de trois régiments, dont deux à trois bataillons, d'un régiment de cavalerie et de trois batteries. Ces régiments d'infanterie étaient venus de la 23e division militaire, où ils avaient été remplacés par des bataillons de volontaires corses. Le 3e corps d'observation, ou des Pyrénées-Orientales, commandé par le général Decaen, était rassemblé à Toulouse. Il se composait d'une division d'infanterie de trois régiments, d'un régiment de cavalerie, de seize bataillons de garde nationale d'élite et de trois batteries. Le 4e corps d'observation, commandé par le général Clauzel, était à Bordeaux; sa composition était la même. Ces deux derniers corps s'étaient affaiblis chacun d'un régiment d'infanterie envoyé dans la Vendée.

Troupes détachées en Vendée sous les ordres de Lamarque.

La Vendée, après avoir arboré l'aigle impériale pendant avril, s'était insurgée en mai: le général Lamarque y commandait en chef l'armée impériale, qui se composait de huit régi-

ments de ligne, de deux régiments de jeune Garde, de deux régiments de cavalerie, de dix escadrons de gendarmerie chacun de 400 hommes, de douze bataillons ou détachements de ligne destinés aux corps d'armée, et qui avaient été retenus dans la Vendée vu l'urgence des circonstances.

Corps de réserve de cavalerie commandés par Grouchy.

Les quatre corps de réserve de cavalerie, sous le commandement du maréchal Grouchy, étaient tous cantonnés entre l'Aisne et la Sambre; chaque corps de cavalerie avait deux batteries d'artillerie légère et deux divisions, chaque division de trois régiments. Le 1er corps, composé de cavalerie légère, était commandé par le comte Pajol; le 2e corps, composé de dragons, était sous les ordres du comte Exelmans; le 3e corps, formé de cuirassiers, était commandé par le comte Milhaud, et le 4e corps, également formé de cuirassiers, était sous les ordres du comte Kellermann.

Garde impériale.

La Garde impériale était composée de quatre régiments de jeune Garde, quatre de moyenne Garde, quatre de vieille Garde, de quatre régiments de cavalerie et de quatre-vingt-seize bouches à feu.

ORGANISATION

DE L'ARMÉE DE LIGNE EN ARMÉES ET EN CORPS D'ARMÉE.

DÉSIGNATION DES ARMES.	NUMÉROS DES DIVISIONS.	DÉSIGNATION DES TROUPES COMPOSANT UNE DIVISION.	SITUATION AU 1er JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	SITUATION AU 15 JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Bouches à feu.
		Armée de Flandre au 14 juin (123,404 hommes, 350 bouches à feu).								
		GARDE IMPÉRIALE, À PARIS.								
Infanterie	1re	4 régiments d'infanterie de la vieille Garde	4,000				5,000			
	2e	4 *idem* de moyenne Garde	4,000	12,000			4,000	24,000		
	3e	4 *idem* de jeune Garde	4,000				4,000			
	»	24 bataillons de jeune Garde					12,000			
Cavalerie	1re	2 régiments de grenadiers et dragons, vieille Garde	2,000				2,000			
	2e	2 régiments de chasseurs et lanciers	2,000	4,000	18,400	96	2,000	5,200	35,200	150
	»	8 nouveaux escadrons					1,200			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	....	2,400	2,400			2,400	6,000		
	»	....					3,600			
		1er CORPS, AUX ENVIRONS DE LILLE.								
Infanterie	1re	4 régiments d'infanterie de ligne	4,400				4,800			
	2e	4 *idem*	4,400				4,800			
	3e	4 *idem*	4,400	17,600			4,800	30,400		
	4e	4 *idem*	4,400				4,800			
	»	16 troisièmes bataillons desdits régiments					11,200			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie légère	1,400	1,400	20,564	46	1,500	1,950	34,514	70
	»	3 cinquièmes escadrons					450			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	6 batteries d'artillerie	1,564	1,564			1,564	2,164		
	»	....					600			
		2e CORPS, AUX ENVIRONS DE VALENCIENNES.								
Infanterie	1re	4 régiments dont 3 à trois bataillons	6,050				6,050			
	2e	4 *idem* dont 1 à trois bataillons	4,950				4,950			
	3e	4 *idem*	4,400	19,800			4,800	31,800		
	4e	4 *idem*	4,400				4,800			
	»	12 troisièmes bataillons et 4 quatrièmes bataillons					11,200			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie légère	1,400	1,400	22,764	46	1,500	1,950	35,914	70
	»	3 cinquièmes escadrons					450			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	6 batteries d'artillerie	1,564	1,564			1,564	2,164		
	»	....					600			

ORGANISATION DE L'ARMÉE DE LIGNE EN ARMÉES ET EN CORPS D'ARMÉE. (Suite.)

DÉSIGNATION DES ARMES.	NUMÉROS DES DIVISIONS.	DÉSIGNATION DES TROUPES COMPOSANT UNE DIVISION.	SITUATION AU 1er JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	SITUATION AU 15 JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Bouches à feu.
		3e CORPS, AUX ENVIRONS DE MÉZIÈRES.								
Infanterie	1re	4 régiments d'infanterie de ligne	4,400				4,800			
	2e	4 *idem*	4,400				4,800			
	3e	4 *idem*	4,400	13,200			4,800	22,800		
		12 troisièmes bataillons desdits régiments					8,400			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie légère	1,400	1,400	15,892	38	1,500	1,950	26,642	56
		3 cinquièmes escadrons					450			
Artillerie, génie, équipages militaires.		5 batteries d'artillerie	1,292	1,292			1,292	1,892		
		....					600			
		4e CORPS, AUX ENVIRONS DE METZ.								
Infanterie	1re	4 régiments d'infanterie de ligne	4,400				4,800			
	2e	4 *idem*	4,400				4,800			
	3e	3 *idem*	3,300	12,100			3,300	20,100		
		11 troisièmes bataillons desdits régiments					7,200			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie légère	1,400	1,400	14,792	38	1,500	1,950	23,942	56
		3 cinquièmes escadrons					450			
Artillerie, génie, équipages militaires.		5 batteries d'artillerie	1,292	1,292			1,292	1,892		
		....					600			
		6e CORPS, AUX ENVIRONS DE LAON.								
Infanterie	1re	3 régiments d'infanterie de ligne	3.300				3.300			
	2e	3 *idem*	3.300				3.300			
	3e	3 *idem*	3.300	9.900			3.300	24,200		
		9 troisièmes bataillons desdits régiments					6.300			
		10 bataillons de matelots					8.000			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie légère	1,400	1,400	12.592	38	1.500	1,950	28,042	56
		3 cinquièmes escadrons					450			
Artillerie, génie, équipages militaires.		5 batteries d'artillerie	1,292	1,292			1,292	1,892		
		....					600			
		1er CORPS DE CAVALERIE, ENTRE L'AISNE ET LA SAMBRE.								
Cavalerie	1re	3 régiments de dragons et de chasseurs	1,250				1,250			
	2e	3 *idem*	1,250	2.500			1,250	3,400		
		6 cinquièmes escadrons desdits régiments			2,800	12	900		3.850	18
Artillerie, génie, équipages militaires		2 batteries d'artillerie	300	300			300	450		
		....					150			

ORGANISATION DE L'ARMÉE DE LIGNE EN ARMÉES ET EN CORPS D'ARMÉE. (Suite.)

DÉSIGNATION DES ARMES.	NUMÉROS DES DIVISIONS.	DÉSIGNATION DES TROUPES COMPOSANT UNE DIVISION.	SITUATION AU 1er JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	SITUATION AU 15 JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Bouches à feu.
		Armée sous Paris au 15 août.								
		2e CORPS DE CAVALERIE.								
Cavalerie	1re	3 régiments de dragons	1,250				1,250			
	2e	3 *idem*	1,250	2,500			1,250	3,400		
		6 cinquièmes escadrons desdits régiments			2,800	12	900		3,850	18
Artillerie, génie, équipages militaires.		2 batteries d'artillerie légère	300	300			300	450		
							150			
		3e CORPS DE CAVALERIE.								
Cavalerie	1re	4 régiments de grosse cavalerie	1,900				1,900			
	2e	3 *idem*	1,400	3,300			1,500	4,450		
		7 cinquièmes escadrons desdits régiments			3,600	12	1,050		4,900	18
Artillerie, génie, équipages militaires.		2 batteries d'artillerie légère	300	300			300	450		
							150			
		4e CORPS DE CAVALERIE.								
Cavalerie	1re	4 régiments de grosse cavalerie	1,900				1,900			
	2e	3 *idem*	1,400	3,300			1,500	4,450		
		7 cinquièmes escadrons desdits régiments			3,600	12	1,050		4,900	18
Artillerie, génie, équipages militaires.		2 batteries d'artillerie	300	300			300	450		
							150			
		Grand parc à la Fère			5,600				10,000	
		5e CORPS AUX ENVIRONS DE STRASBOURG.								
Infanterie	1re	4 régiments d'infanterie de ligne	4,400				4,800			
	2e	4 *idem*	4,400				4,800			
	3e	4 *idem*	4,400	17,600			4,800	19,200		
		12 troisièmes bataillons desdits régiments	4,400				4,800			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie légère	1,400		20,564	46	1,500		23,314	70
		3 cinquièmes escadrons desdits régiments		1,400			450	1,950		
Artillerie, génie, équipages militaires.		6 batteries d'artillerie	1,564	1,564			1,564	2,164		
							600			
TOTAL de l'armée de Flandre et du 5e corps devant former l'armée sous Paris * au 15 août									240,000	590

* Les bataillons de marche qui sont portés dans la situation de l'armée de la Vendée au 1er juin auraient rejoint leurs régiments respectifs aux corps d'armée avant le 15 août. Tous les bataillons de l'armée active auraient été complétés à 700 hommes, ce qui portait à 240,000 la force sous Paris.

Indépendamment de ces 240,000 hommes, Paris aurait eu pour la défense de ses fortifications 116,000 hommes de troupes non mobiles, comme il est expliqué page 193 du présent volume.

ORGANISATION DE L'ARMÉE DE LIGNE EN ARMÉES ET EN CORPS D'ARMÉE. (Suite.)

DÉSIGNATION DES ARMES.	NUMÉROS DES DIVISIONS.	DÉSIGNATION DES TROUPES COMPOSANT UNE DIVISION.	SITUATION AU 1er JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	SITUATION AU 15 JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Bouches à feu.
		ARMÉE SOUS LYON AU 15 AOÛT.								
		7e CORPS AUX ENVIRONS DE CHAMBÉRY.								
Infanterie	1re	4 régiments d'infanterie de ligne	6,400	12,800	15,764	46	6,400	38,160	42,274	70
	2e	4 idem	6,400				6,400			
	»	8 troisièmes bataillons desdits régimts.	»				5,600			
	»	16 bataillons d'élite de garde nationale	»				8,960			
	»	6 bataillons étrangers	»				3,600			
	»	2 régiments de matelots	»				2,400			
	»	4 régiments venus de la Vendée	»				4,800			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie légère	1,400	1,400			1,500	1,950		
	»	3 cinquièmes escadrons desdits régimts.					450			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	6 bataillons d'artillerie	1,564	1,564			1,564	2,164		
	»	3 batteries	»				600			
		1er CORPS D'OBSERVATION, DIT *DU JURA*, À BELFORT.								
Infanterie	1re	3 régiments d'infanterie	2,700	2,700	5,392	38	2,700	14,360	18,402	54
		Complément desdits régiments	»				600			
		3 troisièmes bataillons desdits régimts.					2,100			
	»	16 bataillons d'élite de garde nationale	»				8,960			
Cavalerie	1re	3 régiments de cavalerie	1,400	1,400			1,500	2,150		
	»	3 cinquièmes escadrons desdits régimts.					650			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	5 batteries	1,292	1,292			1,292	1,892		
	»	3 batteries	»				600			
		TOTAL de l'armée sous Lyon * au 15 août							60,676	124
		2e CORPS D'OBSERVATION, DIT *DU VAR*, EN PROVENCE.								
Infanterie	1re	3 régiments d'infanterie de ligne	4,800	4,800	6,116	22	4,800	15,860	17,626	38
	»	1 troisième bataillon et 2 quatrièmes bataillons	»				2,100			
	»	16 bataillons de garde nationale du Dauphiné					8,960			
Cavalerie	»	1 régiment de cavalerie légère	500	500			500	650		
	»	1 cinquième escadron	»				150			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	3 batteries	816	816			816	1,116		
	»	2 batteries	»				300			
		3e CORPS D'OBSERVATION, DIT *DES PYRÉNÉES-ORIENTALES*, À TOULOUSE.								
Infanterie	»	2 régiments d'infanterie de ligne	2,200	2,200	3,516	24	2,200	21,520	23,136	32
	»	2 troisièmes bataillons desdits régimts.	»				1,400			
	»	16 bataillons de garde nationale du Languedoc	»				8,960			
	»	16 bataillons de garde nationle d'élite.	»				8,960			
Cavalerie	»	1 régiment de cavalerie légère	500	500			500	650		
	»	1 cinquième escadron dudit régiment	»				150			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	3 batteries	816	816			816	966		
	»	1 batterie	»				150			

* Indépendamment de ces 60,676 hommes, Lyon aurait eu pour la défense de ses fortifications 250,000 hommes de troupes non mobiles, comme il est expliqué page 194 du présent volume.

ORGANISATION DE L'ARMÉE DE LIGNE EN ARMÉES ET EN CORPS D'ARMÉE. (Suite.)

DÉSIGNATION DES ARMES.	NUMÉROS DES DIVISIONS.	DÉSIGNATION DES TROUPES COMPOSANT UNE DIVISION.	SITUATION AU 1er JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE.				SITUATION AU 15 JUIN 1815. FORCE DES CORPS D'ARMÉE.			
			Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Bouches à feu.
		4e CORPS D'OBSERVATION DIT *DE LA GIRONDE*, À BORDEAUX.								
Infanterie.	1re	2 régiments d'infanterie de ligne.	2,200	2,200	3,516	24	2,200	21,520	23,136	32
	»	2 troisièmes bataillons desdits régim^ts.	»				1,400			
	»	16 bataillons de gardes nationales de Gascogne	»				8,960			
	»	16 bataill. de garde nationale d'élite.	»				8,960			
Cavalerie.	»	1 régiment de cavalerie légère	500	500			500	650		
	»	1 cinquième escadron dudit régiment.	»				150			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	3 batteries	816	816			816	966		
	»	1 batterie.	»				150			
		ARMÉE DE LA VENDÉE.								
Troupes destinées à cette armée.	1re	2 régiments d'infanterie de ligne.	2,200	7,620	7,620		2,200	10,820	20,520	70
	»	2 régiments de cavalerie.	920				920			
	»	10 escadrons de gendarmerie, dont 1,000 hommes à cheval	4,500				6,000			
	»	2 troisièmes bataillons desdits régim^ts.	»				1,400			
	»	2 troisièmes escadrons	»				300			
Troupes destinées aux autres corps d'armée.	»	3 régiments d'infanterie du 6e corps.	3,300	9,000	9,000		3,300	7,100		
	»	1 *idem* du 4e corps.	1,100				»			
	»	1 *idem* du 5e corps d'observation.	1,100				»			
	»	1 *idem* du 4e corps d'observation.	1,100				»			
	»	2 régiments de jeune Garde envoyés de Paris.	2,400				2,400			
	»	2 troisièmes bataillons.	»				1,400			
Bataillons de marche retenus à leur passage de la Loire.	»	Bataillons de marche des régiments du 1er corps.	1,200	7,900	7,900	46	»			
	»	*Idem* du 2e.	2,400				»			
	»	*Idem* du 3e.	400				»			
	»	*Idem* du 4e.	1,200				»			
	»	*Idem* du 5e.	1,800				»			
	»	6 escadrons de marche de divers rég^ts.	900				»			
Artillerie, génie, équipages militaires.	»	6 batteries d'artillerie.	2,000	2,000	2,000		2,000	2,600		
	»	3 batteries.	»				600			

RÉSUMÉ :

Armée sous Paris au 15 août.	240,000
Armée sous Lyon au 15 août	60,676
Deuxième corps d'observation dit *du Var*	17,626
Troisième corps d'observation dit *des Pyrénées-Orientales*	23,136
Quatrième corps d'observation dit *de la Gironde*.	23,136
Armée de la Vendée.	20,520
TOTAL GÉNÉRAL.	385,094

Les régiments n'avaient, en général, dans les corps d'armée, que deux bataillons; les bataillons étant de 600 hommes présents sous les armes, il leur en manquait 240 pour leur complet. Ce supplément d'hommes était en route et eût joint avant le 1er juillet. Les 3es, 4es et 5es bataillons et les dépôts furent mis en marche de tous les points de la France pour se réunir à Paris, à Lyon et dans l'Ouest. L'artillerie préparait un nouvel équipage de cinq cents bouches à feu de campagne, personnel, matériel, attelage, et double approvisionnement. Force des régiments.

Les deux cents bataillons d'élite de garde nationale, formant un effectif de 112,000 hommes, étaient entièrement levés. Cent cinquante bataillons, faisant 85,000 hommes, tenaient garnison dans les quatre-vingt-dix places ou forts sur les frontières de l'Empire. Quarante-huit bataillons, formant 26,000 hommes, étaient réunis, comme il a été dit, seize avec le 1er corps d'observation, celui du Jura, seize avec le 7e corps, seize formant une réserve sur la Loire. Le comte Dumas avait porté la plus grande activité dans la levée de ces troupes, et, dans cette circonstance, il a bien mérité de la France. Indépendamment de ces deux cents bataillons de grenadiers et chasseurs d'élite, on leva dans le courant de mai quarante-huit bataillons de garde nationale dans le Languedoc, la Gascogne et le Dauphiné. Ceux du Dauphiné furent en juin en Provence; ceux du Languedoc portèrent à 15,000 hommes le 3e corps d'observation; ceux de la Gascogne portèrent à la même force le 4e corps d'observation, ce qui complétait la défense des Pyrénées. On n'a point compris ces quarante-huit bataillons dans la situation au 1er juin, parce qu'à cette époque ils n'avaient point encore quitté le chef-lieu de leurs départements et que leur organisation n'était pas complétée; mais, à Gardes nationales.

la fin de juin, ils étaient rendus à leur destination respective.

Emploi des vieux soldats tirés de la retraite.

Des 30,000 officiers, sous-officiers et soldats tirés de la retraite, 20,000 augmentaient les garnisons des places fortes, et 10,000 tenaient garnison à Marseille, à Bordeaux et autres villes, où leur présence était utile pour électriser l'esprit public et surveiller les malveillants.

Armement des places fortes.

Les quatre-vingt-dix places fortes étaient armées, palissadées, approvisionnées, et commandées par des officiers expérimentés.

Frontière du Nord.

La première ligne des frontières du nord, savoir, Calais, Dunkerque, Saint-Omer, Lille, Condé, Maubeuge, Philippeville, était approvisionnée pour six mois et avait des garnisons complètes en nombre d'hommes, mais non habillées ni instruites; c'étaient les gardes nationales d'élite qui se formaient.

La deuxième ligne, savoir, Ardres, Aire, Béthune, Douai, Valenciennes, le Quesnoy, Avesnes, Rocroy, était approvisionnée pour quatre mois et avait la moitié des garnisons.

La troisième ligne, savoir, Montreuil, Hesdin, Arras, Bouchain, Landrecies, Bapaume, Cambrai, Abbeville, château d'Amiens, Péronne, château de Ham, Laon, était approvisionnée pour trois mois et avait le quart des garnisons.

Frontière de l'Est.

Sur la frontière de la Moselle, la première ligne, savoir, Charlemont, Mézières, château de Sedan, château de Bouillon, Longwy, Thionville, Sarrelouis, Bitche, était approvisionnée pour quatre mois et avait les garnisons complètes.

La deuxième ligne, savoir, Verdun, Metz, Phalsbourg, Toul, était approvisionnée pour quatre mois et avait la moitié des garnisons.

Sur la frontière de l'Alsace, Landau, Lauterbourg, Ha-

guenau, Strasbourg, Schelestadt, Neuf-Brisach, Huningue, étaient approvisionnés pour six mois et avaient leurs garnisons complètes.

Sur la frontière de Suisse, Belfort, Besançon, fort l'Écluse, Auxonne, étaient approvisionnés pour quatre mois et avaient des garnisons.

Sur la frontière des Alpes, le fort Barraux, Briançon, Mont-Dauphin, Colmars, Entrevaux, Antibes, étaient approvisionnés pour quatre mois et avaient leurs garnisons.

Sur la frontière de la Méditerranée, les forts de Sainte-Marguerite, le château de Saint-Tropez, le fort de Brégançon, les forts des îles d'Hyères, Toulon, le fort de Bouc, Aigues-Mortes, Cette, Collioure, avaient des garnisons suffisantes pour mettre ces places à l'abri d'un coup de main, et un commencement d'approvisionnement. Les batteries des côtes étaient réarmées. Toutes les places de la frontière des Pyrénées, de Perpignan à Bayonne, de première et seconde ligne, étaient armées et approvisionnées, et avaient des garnisons plus ou moins nombreuses. On avait peu d'inquiétude de l'Espagne. Enfin toutes les frontières de l'Océan, Bayonne, le Château-Trompette, les forts de l'île d'Aix, de l'île d'Oleron, de l'île de Ré, de la Rochelle, le château de Nantes, l'île d'Yeu, Belle-Ile, Brest, le fort Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, le château de Dieppe, étaient armés, avaient des garnisons suffisantes pour être à l'abri d'un coup de main, et un commencement d'approvisionnement. Les canonniers gardes-côtes étaient levés. Toutes les forces anglaises étant employées en Belgique ou en Amérique, on n'avait aucune inquiétude sérieuse du côté de la mer.

Côtes de la Méditerranée et de l'Océan.

V

Nécessité de fortifier Paris et Lyon.

Si les hostilités, comme il était à craindre, commençaient avant l'automne, les armées de l'Europe conjurée seraient beaucoup plus nombreuses que les armées françaises, et ce serait alors sous Paris et sous Lyon que se déciderait le destin de l'Empire. Ces deux grandes villes avaient été jadis fortifiées, ainsi que toutes les capitales de l'Europe, et, comme elles, elles avaient depuis cessé de l'être.

Exemples tirés du sort des capitales étrangères pendant les guerres de Napoléon.

Vienne.

Cependant, si, en 1805, Vienne eût été fortifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de l'issue de la guerre; le corps d'armée que commandait le général Kutusof y aurait attendu les autres corps de l'armée russe, déjà arrivés à Olmütz, et l'armée du prince Charles arrivant d'Italie. En 1809, le prince Charles, qui avait été battu à Eckmühl, et obligé de faire sa retraite par la rive gauche du Danube, aurait eu le temps d'arriver à Vienne et de s'y réunir avec le corps du général Hiller et l'armée de l'archiduc Jean.

Berlin.

Si Berlin avait été fortifié en 1806, l'armée battue à Iena s'y fût ralliée, et l'armée russe l'y eût rejointe.

Madrid.

Si, en 1808, Madrid avait été une place forte, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudela, de Burgos et de Somo-Sierra, n'eût pas marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid, l'armée anglaise du général Moore et l'armée espagnole de la Romana; ces deux armées anglo-espagnoles se fussent réunies, sous les fortifications de Madrid, à l'armée d'Aragon et de Valence.

Moscou.

En 1812 l'empereur Napoléon entra dans Moscou. Si les Russes n'avaient pas pris le parti de brûler cette grande ville,

parti inouï dans l'histoire, et qu'eux seuls pouvaient exécuter, la prise de Moscou eût entraîné la soumission de la Russie, car le vainqueur eût trouvé dans cette grande ville, 1° tout ce qui est nécessaire pour rétablir l'habillement et le matériel d'une armée; 2° les farines, les légumes, les vins, les eaux-de-vie et tout ce qu'il faut pour la subsistance d'une grande armée; 3° des chevaux pour remonter la cavalerie, et enfin l'appui de 30,000 affranchis ou esclaves jouissant d'une grande fortune, fort impatients du joug de la noblesse, lesquels eussent communiqué des idées de liberté et d'indépendance aux esclaves : perspective effrayante qui eût conseillé au czar de faire la paix, d'autant plus que le vainqueur avait des intentions modérées. L'incendie détruisit tous les magasins, dispersa la population; les marchands et le tiers état furent ruinés, et cette grande ville ne fut plus qu'un cloaque de désordre, d'anarchie et de crimes. Si elle eût été fortifiée, Kutusof eût campé sous ses remparts, et l'investissement en eût été impossible.

Constantinople dut à ses fortifications huit cents ans d'existence.

Constantinople, ville beaucoup plus grande qu'aucune de nos capitales modernes, n'a dû son salut qu'à ses fortifications: sans elles, l'empire de Constantin eût été terminé en 700, et n'eût duré que trois cents ans. Les heureux Moslems y auraient dès lors planté l'étendard du Prophète; ils le firent en 1453, environ huit cents ans après. Cette capitale dut à ses murailles huit cents ans d'existence. Dans cet intervalle, assiégée cinquante-trois fois, elle le fut cinquante-deux inutilement. Les Français et les Vénitiens la prirent, mais après une attaque très-vive.

Sièges soutenus par la ville de Paris pendant les temps modernes.

Paris a dû dix ou douze fois son salut à ses murailles: 1° en 885, il eût été la proie des Normands; ces barbares

l'assiégèrent inutilement deux ans; 2° en 1358, il f
inutilement par le Dauphin, et, si quelques années
habitants lui en ouvrirent les portes, ce fut de pl
3° en 1359, Édouard, roi d'Angleterre, campa à Mo
porta le ravage jusqu'au pied de ses murailles, mai
devant ses fortifications et se retira à Chartres; 4° en
le roi Henri V repoussa l'attaque de Charles VII; 5° en
le comte de Charolais cerna cette grande capitale; il
dans toutes ses attaques; 6° en 1472, elle eût été
le duc de Bourgogne, qui fut obligé de se contenter de
sa banlieue; 7° en 1536, Charles-Quint, maître de la
pagne, porta son quartier général à Meaux; ses cour
rent sous les remparts de la capitale, qui ne dut
qu'à ses murailles; 8° et 9° en 1588 et en 1589, Hen
Henri IV échouèrent devant les fortifications de Pari
plus tard les habitants ouvrirent leurs portes, ils les
de plein gré et en conséquence de l'abjuration de Sain
10° enfin, en 1636, les fortifications de Paris en
à plusieurs reprises, les habitants. Si Paris eût été
une place forte en 1814 et en 1815, capable de résis
lement huit jours, quelle influence cela n'aurait-il
sur les événements du monde!

En 1805 Napoléon avait eu le projet de fortifier Paris.

Une grande capitale est la
tous les grands y ont leur
centre de l'opinion, le dépôt
des contradictions et des inco
point aussi important sans défen
la campagne d'Austerlitz, l'Empe
et fit rédiger plusieurs projets po
Paris. La crainte d'inquiéter les hab

[illegible]èrent avec une incroyable rapidité, l'empêchèrent de [illegible]suite à ce projet.

Réponse à des objections contre la possibilité de fortifier et défendre les grandes capitales.

[illegible]ment, dira-t-on, vous prétendez fortifier des villes qui [illegible] à quinze mille toises de pourtour? Il vous faudra [illegible] vingts ou cent fronts, 50 à 60,000 soldats de gar[illegible] huit cents ou mille pièces d'artillerie en batterie. Mais [illegible] soldats sont une armée; ne vaut-il pas mieux l'em[illegible] ligne? Cette objection est faite en général contre les [illegible] places fortes, mais elle est fausse en ce qu'elle con[illegible] soldat avec un homme. Sans doute il faut, pour dé[illegible] une grande capitale, 50 à 60,000 hommes, mais [illegible] à 60,000 soldats. Aux époques de malheurs et de [illegible] calamités, les états peuvent manquer de soldats. [illegible] manquent jamais d'hommes pour leur défense in[illegible] 50,000 hommes, dont 2 à 3,000 canonniers, dé[illegible] une capitale, en interdiront l'entrée à une armée [illegible] 400,000 hommes; tandis que ces 50,000 hommes, [illegible] campagne, s'ils ne sont pas des soldats faits et com[illegible] par des officiers expérimentés, sont mis en désordre [illegible] charge de 3,000 hommes de cavalerie. D'ailleurs [illegible]s grandes capitales sont susceptibles de couvrir une [illegible] leur enceinte par des inondations, parce qu'elles [illegible] fleuves, que les fossés peu[illegible] huit cents a[illegible]ar des moyens naturels, soit [illegible] [illegible]ces si considérables, qui con[illegible] [illegible]breuses, ont un certain nombre [illegible]as la possession desquelles il est [illegible] à entrer dans la ville.

[illegible]plan de campagne que l'on adoptât [illegible] l'on portât à armer, approvisionner

14.

la rive droite de la Seine, par Saint-Cloud, Neuilly et Saint-Denis. La ville ainsi couverte, on devait construire un fort enveloppant l'arc de triomphe de l'Étoile, appuyant sa droite aux batteries de Montmartre, et sa gauche à des ouvrages construits sur les hauteurs de la barrière de Passy, croisant leurs feux avec des ouvrages établis du côté de l'École militaire, sur l'autre rive; enfin, trois forts servant de réduits aux fronts de Belleville situés sur l'extrême crête du côté de Paris, de manière que les troupes pussent s'y rallier, et empêcher l'ennemi, lorsqu'il aurait forcé l'enceinte, de découvrir Paris de ce côté. Dans un système de fortifications permanentes pour cette ville il faudrait étendre les inondations sur toutes les parties basses, et occuper, par de petites places, la tête de pont de Charenton et celle de Neuilly, c'est-à-dire la hauteur du Calvaire, afin que l'armée pût manœuvrer sur les deux rives de la Marne et de la Seine.

Matériel et personnel d'artillerie, employés à la défense de Paris.

Les parcs d'artillerie, pour la rive droite et la rive gauche, furent séparés. Les calibres de 6, 12 et 18 furent adoptés pour la rive gauche; ceux de 4, 8, 16 et 24 pour la rive droite, afin d'éviter la confusion des calibres. Des généraux, des colonels, un grand nombre d'officiers d'artillerie étaient uniquement attachés à la direction de ce service, ainsi que deux bataillons de canonniers de marine, venus des côtes de l'Océan, formant 1,600 hommes, quatorze compagnies d'artillerie de ligne, formant 1,500 hommes, et vingt compagnies d'artillerie de garde nationale, des volontaires de l'école de Charenton, de l'École polytechnique, des lycées; ce qui faisait 5 à 6,000 canonniers exercés, pouvant facilement servir mille pièces de canon. Quatre cents pièces de 24, 18, 12 et 6, en fer, étaient arrivées du Havre, provenant des arsenaux de la

marine; elles étaient mises en batterie; six cents pièces de campagne en bronze avaient la même destination. Vingt batteries de campagne attelées, formant quatre réserves de cinq batteries chacune, étaient disposées convenablement pour pouvoir se porter sur tous les points de la ligne, soit sur les retranchements de Belleville, soit sur les bords de la Seine qui seraient menacés. Indépendamment de ces 6,000 canonniers, 55,000 hommes suffisaient pour la garde de l'enceinte, et Paris offrait une ressource assurée de plus de 100,000 hommes sans affaiblir l'armée de ligne.

VI

Travaux de fortification exécutés à Lyon.

Le général de division du génie Lery dirigea les travaux de Lyon. Cette place, située au confluent de la Saône et du Rhône, est forte par sa position. Il construisit une tête de pont aux Brotteaux, sur la rive gauche du Rhône, pour couvrir le pont Morand. Il couvrit le pont de la Guillotière par un tambour, et fit établir un pont-levis sur l'arche du milieu. Le faubourg de la Guillotière est hors de la défense de la ville, mais habité par une population pleine de patriotisme et de courage; il jugea devoir le couvrir par un système de redoutes qui permît de le défendre longtemps. L'ancienne enceinte, sur la rive droite de la Saône, passe sur le sommet des collines et sur Pierre-Encise; elle fut relevée, ainsi que celle entre Saône et Rhône. La véritable attaque de Lyon est sur ses fronts entre les deux rivières; l'ingénieur occupa en avant trois positions par des forts de campagne qui étaient flanqués par l'enceinte et qui se flanquaient entre eux. Cent cinquante pièces de canon de marine, venues de Toulon, et cent cinquante bouches

à feu de campagne, en bronze, furent mises en batterie. Le 25 juin tous ces ouvrages étaient élevés, palissadés, armés. Un bataillon de canonniers de marine, fort de 600 hommes, neuf compagnies d'artillerie de la ligne, formant 1,000 hommes, et 900 canonniers tirés de la garde nationale, de l'École vétérinaire et des lycées, complétèrent le nombre des canonniers à 2,500; ce qui était plus qu'il ne fallait pour le service des pièces. Un nombreux état-major d'artillerie y avait été attaché: des magasins considérables d'approvisionnements y étaient formés. 15 à 20,000 hommes étaient suffisants pour défendre Lyon : on était assuré de 30,000 hommes sans affaiblir l'armée de ligne.

PLAN DU PAYS

COMPRIS

ENTRE BRUXELLES ET LOUVAIN, AU NORD,

CHARLEROY ET NAMUR, AU SUD.

CARTE DU PAYS COMPRIS ENTRE, BRUXELLES ET LOUVAIN AU NORD, CHARLEROY ET NAMUR AU SUD.

Digitized by Google

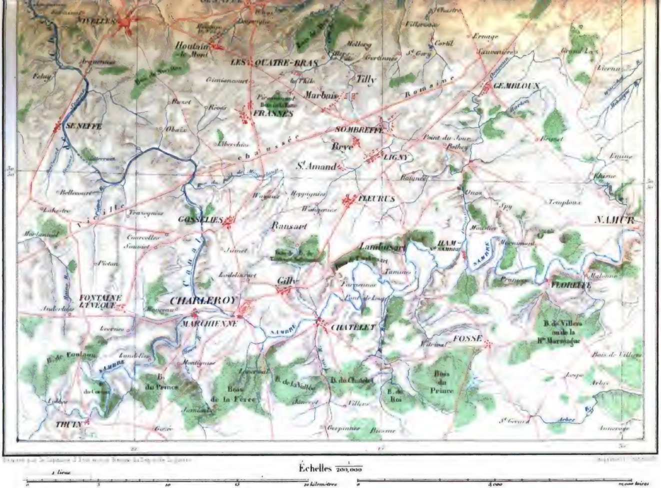
NIVELLES
Houtain le Mont
LES QUATRE-BRAS
Tilly
Marbais
Gembloux
FRASNES
SENEFFE
SOMBREFFE
Brye
LIGNY
St. Amand
FLEURUS
GOSSELIES
Ransart
NAMUR
Lambusart
Gilly
CHARLEROY
FONTAINE L'EVEQUE
MARCHIENNE
CHATELET
FOSSE
FLOREFFE
THUIN
Bois du Prince
Bois de la Ferée
B. de Villers
Obaix
Buzet
Frasnes
Sambre
Canal
Chaussée Romaine
Échelles $\frac{1}{200,000}$
1 lieue
0 5 10 15 20 kilomètres
0 5,000 10,000 toises

CHAPITRE III.

PLAN DE CAMPAGNE.

I

L'Empereur, la nuit même de son arrivée à Paris, ordonna au général Exelmans de suivre, à la tête de 3,000 chevaux, la maison militaire du roi, la prendre, la dissoudre ou la jeter promptement hors de la frontière. Mais cette maison militaire, composée d'éléments si hétérogènes, s'était dissoute d'elle-même. Les débris furent en partie cernés et désarmés à Béthune; l'autre partie parvint jusqu'à Neuve-Église, où le comte d'Artois lui signifia l'ordre de licenciement. Le général Exelmans s'empara de tous les chevaux, des magasins et des bagages de ce corps; les officiers et gardes, traqués par les paysans, jetaient leurs habits et se déguisaient sous toutes les formes pour se soustraire à l'indignation populaire.

Napoléon fait poursuivre et rejeter hors de France la maison militaire du roi.

Quelques jours après, le comte Reille se rendit en Flandre avec 12,000 hommes pour renforcer les troupes du comte d'Erlon, qui tenait garnison sur cette frontière. L'Empereur délibéra alors si, avec ces 35 à 36,000 hommes, il commencerait le 1er avril les hostilités, en marchant sur Bruxelles et ralliant l'armée belge sous ses drapeaux. Les armées anglaise et prussienne étaient faibles, disséminées, sans ordres, sans chefs, sans plan; partie des officiers étaient en semestre; le duc de Wellington

Il délibère s'il doit envahir immédiatement la Belgique, et commencer les hostilités.

Motifs qui le font renoncer à ce projet prématuré.

était à Vienne, le maréchal Blücher était à Berlin. L'armée française pouvait être le 2 avril à Bruxelles. Mais, 1° l'on nourrissait des espérances de paix : la France la voulait, et aurait hautement blâmé un mouvement offensif prématuré ; 2° pour réunir 35 à 36,000 hommes, il eût fallu livrer à elles-mêmes les vingt-trois places fortes, de Calais à Philippeville, formant la triple ligne du Nord ; si l'esprit public de cette frontière eût été aussi bon que sur celles d'Alsace, des Vosges, des Ardennes ou des Alpes, cela eût été sans inconvénient ; mais les esprits étaient divisés en Flandre ; il était impossible d'abandonner les places fortes aux gardes nationales locales ; il fallait un mois pour lever et y faire arriver, des départements voisins, des bataillons d'élite de gardes nationales pour remplacer les troupes de ligne ; 3° enfin le duc d'Angoulême marchait sur Lyon, les Marseillais sur Grenoble. La première nouvelle du commencement des hostilités eût encouragé les mécontents ; il était essentiel avant tout que les Bourbons eussent abandonné le territoire et que tous les Français fussent ralliés, ce qui n'eut lieu que le 20 avril.

II

Examen du plan de campagne à suivre.

Dans le courant de mai, lorsque la France fut pacifiée, et qu'il ne resta plus d'espoir de conserver la paix extérieure, les armées des diverses puissances étant en marche sur les frontières de la France, l'Empereur médita sur le plan de campagne qu'il avait à suivre. Il s'en présentait trois.

Laisser les alliés pénétrer en France et s'avancer sur Paris et Lyon.

Le premier, de rester sur la défensive, laissant les alliés prendre sur eux tout l'odieux de l'agression et s'engager dans nos places fortes, pénétrer sous Paris et Lyon, et là commencer

sur ces deux bases une guerre vive et décisive. Ce projet avait bien des avantages. 1° Les alliés ne pouvant être prêts à entrer en campagne que le 15 juillet, ils n'arriveraient devant Paris et Lyon que le 15 août. Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e corps, les quatre corps de grosse cavalerie et la Garde se concentraient sous Paris; ces corps avaient au 15 juin 140,000 hommes sous les armes; le 15 août ils en auraient eu 240,000. Le 1er corps d'observation ou du Jura et le 7e corps se concentraient sous Lyon; ils avaient au 15 juin 25,000 hommes sous les armes; ils en auraient au 15 août 60,000. 2° Les fortifications de Paris et de Lyon seraient terminées et perfectionnées au 15 août. 3° A cette époque on aurait eu le temps de compléter l'organisation et l'armement des forces destinées à la défense de Paris et de Lyon, de réduire la garde nationale de Paris à 8,000 hommes, et de quadrupler les tirailleurs de cette capitale en les portant à 60,000 hommes. Ces bataillons de tirailleurs, ayant des officiers de la ligne, seraient d'un bon service; ce qui, joint à 6,000 canonniers de la ligne, de la marine, de la garde nationale et à 40,000 hommes des dépôts de soixante et dix régiments d'infanterie et de la Garde non habillés, appartenant aux corps de l'armée sous Paris, porterait à 116,000 hommes la force destinée à la garde du camp retranché de Paris. A Lyon, la garnison se composerait de 4,000 gardes nationaux, 12,000 tirailleurs, 2,000 canonniers et 7,000 hommes des dépôts des onze régiments d'infanterie de l'armée sous Lyon; total, 25,000 hommes. 4° Les armées ennemies qui pénétreraient sur Paris par le nord et par l'est seraient obligées de laisser 150,000 hommes devant les quarante-deux places fortes de ces deux frontières. En évaluant à 600,000 hommes la force des armées ennemies, elles seraient

Avantages de ce projet.

réduites à 450,000 hommes à leur arrivée devant Paris. Les armées alliées qui pénétreraient sur Lyon seraient obligées d'observer les dix places de la frontière du Jura et des Alpes; en les supposant de 150,000 hommes, il en arriverait à peine 100,000 devant Lyon. 5° Cependant la crise nationale, arrivée à son comble, porterait une grande énergie en Normandie, en Bretagne, en Auvergne, en Berri, etc. de nombreux bataillons arriveraient tous les jours sous Paris; tout irait en augmentant du côté de la France, en diminuant du côté des alliés. 6° 240,000 hommes dans les mains de l'Empereur, manœuvrant sur les deux rives de la Seine et de la Marne, sous la protection du vaste camp retranché de Paris, gardé par 116,000 hommes de troupes non mobiles, sortiraient vainqueurs de 450,000 ennemis. 60,000 hommes, commandés par le maréchal Suchet, manœuvrant sur les deux rives du Rhône et de la Saône, sous la protection de Lyon, gardé par 25,000 hommes non mobiles, viendraient à bout de l'armée ennemie; la cause sainte de la patrie triompherait!

III

Commencer les hostilités en Belgique avant que les alliés soient prêts et réunis.

Le second plan était de prévenir les alliés, et de commencer les hostilités avant qu'ils pussent être prêts. Or les alliés ne pouvaient commencer les hostilités que le 15 juillet; il fallait donc entrer en campagne le 15 juin, battre l'armée anglo-hollandaise et l'armée prusso-saxonne qui étaient en Belgique, avant que les armées russe, autrichienne, bavaroise, wurtembergeoise, etc. fussent arrivées sur le Rhin. Au 15 juin on pouvait réunir une armée de 140,000 hommes en Flandre, en laissant un rideau sur toutes les frontières et de bonnes

Quelles devaient être les suites de cette résolution

garnisons dans toutes les places fortes. 1° Si l'on battait l'armée anglo-hollandaise et l'armée prusso-saxonne, la Belgique se soulèverait, et son armée recruterait l'armée française. 2° La défaite de l'armée anglaise entraînerait la chute du ministère anglais, qui serait remplacé par des amis de la paix, de la liberté et de l'indépendance des nations; cette seule circonstance terminerait la guerre. 3° S'il en était autrement, l'armée victorieuse en Belgique, renforcée du 5e corps, qui restait en Alsace, et des renforts que fourniraient les dépôts pendant juin et juillet, se porterait sur les Vosges, contre l'armée russe et autrichienne.

Quelles étaient les chances de succès

4° Les avantages de ce projet étaient nombreux; il était conforme au génie de la nation, à l'esprit et aux principes de cette guerre; il remédiait au terrible inconvénient, attaché au premier projet, d'abandonner la Flandre, la Picardie, l'Artois, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné, sans tirer un coup de fusil. Mais pouvait-on, avec une armée de 140,000 hommes, battre les deux armées qui couvraient la Belgique, savoir : l'armée anglo-hollandaise, composée de 104,000 hommes sous les armes [1]; la seconde, l'armée prusso-saxonne, de 120,000 hommes, c'est-à-dire 224,000 hommes? On ne devait pas évaluer la force de ces armées par le rapport des nombres de 224,000 à 140,000, parce que l'armée des alliés était composée de troupes plus ou moins bonnes, qu'un Anglais pouvait être compté pour un Français; deux Hollandais, Prussiens ou hommes de la Confédération, pour un Français. Les armées ennemies étaient cantonnées sous le comman-

[1] « Non compris les quatorze régiments anglais débarqués à Ostende, venant d'Amérique ou tenant garnison dans les places fortes de la Belgique. » (Note de l'édition, faite en 1820, des *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1815*.)

dement de deux généraux différents, et formées de nations divisées d'intérêts et de sentiments.

ÉTAT DE SITUATION

DE L'ARMÉE ANGLO-HOLLANDAISE RÉUNIE EN BELGIQUE AU 15 JUIN 1815.

CORPS D'ARMÉE.	ARMES.	DIVISIONS.	TROUPES COMPOSANT LES DIVISIONS.	NUMÉROS DES RÉGIMENTS.	FORCE des brigades.	FORCE des divisions.	FORCE des corps d'armée.	FORCE par armes.
1er corps, S. A. S. le prince d'Orange.	Infanterie.	1re. général Cooke.	1re brigade anglaise, les gardes.	1er et 2e.	1,800	3,500	41,300	73,000
			2e brigade anglaise, les gardes	2e et 3e.	1,700			
		3e. baron Alten.	5e brigade anglaise	30e, 33e, 67e, 73e.	2,600	8,800		
			1re brigade légère germanique.	5e, 8e, 1er et 2e léger.	3,000			
			3e brigade hanovrienne	4e bataillon.	3,200			
		7e. lieutenant général Collaert.	Hollandais, Belges, Nassoviens..	12e idem.	»	7,500		
		8e. lieutenant général Chassé.	Hollandais, Belges..........	12e idem.	»	7,500		
		9e. lieutenant général Perponcher.	Hollandais, Belges	12e idem.	»	8,000		
		10e. S. A. S. le duc de Brunswick.	Brunswickois..............	8e idem.	»	6,000	.	
2e corps, lord Hill.	Infanterie.	2e. Sir H. Clinton.	3e brigade anglaise	52e, 71e, 95e.	2,700	8,900	31,700	
			2e brigade, légion germanique.	1er, 2e, 3e, 4e.	3,000			
			3e brigade hanovrienne.	»	3,200			
		4e. général C. Colville.	4e brigade anglaise	14e, 23e, 51e.	1,900	7,100		
			6e brigade anglaise	35e, 54e, 59e, 91e.	2,000			
			6e brigade hanovrienne.	»	3,200			
		5e. sir T. Picton.	8e brigade anglaise	28e, 32e, 79e, 91e.	3,000	9,200		
			9e brigade anglaise	1er, 42e, 44e, 92e.	3,000			
			5e brigade hanovrienne.	»	3,200			
		6e. S. J. Lambert.	10e brigade anglaise	4e, 27e, 40e, 81e.	3,300	6,500		
			4e brigade hanovrienne	»	3,200			
Lord Uxbridge.	Cavalerie.	1re. L. E. Somerset.	1re et 2e life-guards..........	»	1,250	2,500	20,000	20,000
			1er dragon, garde royale, horse-guards bleus............	»	1,250			
		2e. sir W. Ponsonby.	1er, 2e, 6e de dragons........	.	»	1,875		
		3e. sir W. Dornbry.	1er, 2e dragons légers de la légion germanique..........	»	1,200	1,825		
			23e de dragons.............	»	625			
		4e. sir Ormsby Vandeleur.	11e 12e, 16e dragons légers....	»	»	1,875		
		5e. sir C. Grant.	2e hussard, légion germanique.	»	600	1,850		
			7e dragons légers, 5e hussards.	»	1,250			
		6e. sir N. H. Vivian.	1er hussards légion germanique.	»	600	1,850		
			18 drag. légers et 10e hussards.	»	1,250			
		7e. sir F. de Arentschild.	3e hussards légion germanique.	»	600	1,225		
			13e dragons légers...........	»	625			
		8e. col. Astorf.	Prince régent, Bremen verdan.	»	»	»		
			Cumberland, huss. hanovriens.	»	»	2,000		
		9e.	Cavalerie hollandaise et belge..	»	»	3,200		
		10e.	Cavalerie de Brunswick.......	»	»	1,800		
		Artillerie, génie, équipages militaires, ayant 250 bouches à feu.	Anglais..................	»	5,000	»	»	11,200
			Allemands	»	3,200			
			Hollandais, Belges..........	»	3,000			

Force totale de l'armée anglo-hollandaise, 104,200 hommes, 250 bouches à feu.

N. B. Indépendamment des quatorze régiments d'infanterie anglaise nouvellement débarqués à Ostende ou en garnison dans les places de la Belgique.

IV

L'insurrection de la Vendée décide Napoléon à porter la guerre en Belgique.

Le mois de mai se passa dans ces méditations. L'insurrection de la Vendée affaiblit de 20,000 hommes l'armée de Flandre et la réduisit à 120,000 hommes. Ce fut un événement bien funeste, et qui diminua les chances de succès. Mais la guerre de la Vendée pouvait s'étendre; les alliés, maîtres de plusieurs provinces, pourraient rallier des partisans aux Bourbons; la marche de l'ennemi sous Paris et sous Lyon leur serait favorable. D'un autre côté, la Belgique, les quatre départements du Rhin tendaient les bras, appelaient à grands cris leur libérateur, et l'on avait des intelligences dans l'armée belge: ce qui décida l'Empereur à adopter un troisième parti, qui consistait à attaquer le 15 juin les armées anglo-hollandaise et prusso-saxonne, les séparer, les battre, et, s'il échouait, replier son armée sous Paris et Lyon. Sans doute qu'après avoir échoué dans l'attaque de la Belgique les armées arriveraient affaiblies sous Paris; que l'on perdrait l'occasion de réduire la garde nationale de la capitale à 8,000 hommes de 36,000 qu'elle était, pour porter à 60,000 les tirailleurs, parce que cette opération ne pouvait se faire dans l'absence de Napoléon et pendant la guerre. Il est vrai de dire aussi que les alliés, qui, si on les attendait, ne commenceraient les hostilités que le 15 juillet, seraient en mesure le 1er juillet s'ils étaient provoqués dès le 15 juin, que leur marche sur Paris serait aussi plus rapide après une victoire: et que l'armée de Flandre, réduite à 120,000 hommes, était inférieure de 90,000 à celles du maréchal Blücher et du duc de Wellington. Mais, en 1814, la France avait, avec 40,000 hommes présents sous

En cas d'échec, il projette de se replier sur Paris et Lyon.

Dans le calcul des forces dont il dispose, Napoléon tient compte de l'énergie morale déployée par l'armée en 1814.

les armes, fait face à l'armée commandée par le maréchal Blücher et à celle commandée par le prince de Schwarzenberg, où se trouvaient les deux empereurs et le roi de Prusse: ces armées réunies étaient fortes de 250,000 hommes, elle les avait battues souvent! A la bataille de Montmirail, les corps de Sacken, d'York et de Kleist, étaient de 40,000 hommes : ils furent attaqués, battus et jetés au delà de la Marne par 16,000 Français, savoir, la Garde à pied et à cheval, la division Ricard, de 1,150 hommes, et une division de cuirassiers; dans le temps que le maréchal Blücher, avec 20,000 hommes, était contenu par le corps de Marmont, de 4,000 hommes, que l'armée de Schwarzenberg, de 100,000 hommes, l'était par les corps de Macdonald, d'Oudinot et de Gérard, formant en tout moins de 18,000 hommes!

Soult est nommé major général.

Le duc de Dalmatie fut nommé major général de l'armée; il donna le 2 juin l'ordre du jour suivant [1], et immédiatement après partit de Paris pour visiter les places de Flandre et l'armée :

Son ordre du jour à l'armée.

« La plus auguste cérémonie vient de consacrer nos institutions. L'Empereur a reçu, des mandataires du peuple et des députations de tous les corps de l'armée, l'expression des vœux de la nation entière sur l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, qui avait été envoyé à son acceptation, et un nouveau serment unit la France et l'Empereur. Ainsi les destinées s'accomplissent, et tous les efforts d'une ligue impie ne pourront plus séparer les intérêts d'un grand peuple du héros que les plus brillants triomphes ont fait admirer de l'univers.

« C'est au moment où la volonté nationale se manifeste

[1] *Moniteur* du 4 juin 1815.

avec tant d'énergie que des cris de guerre se font entendre; c'est au moment où la France est en paix avec toute l'Europe que des armées étrangères avancent sur nos frontières: quel est l'espoir de cette nouvelle coalition? Veut-elle ôter la France du rang des nations? Veut-elle plonger dans la servitude 28 millions de Français? A-t-elle oublié que la première ligue qui fut formée contre notre indépendance servit à notre agrandissement et à notre gloire? Cent victoires éclatantes, que des revers momentanés et des circonstances malheureuses n'ont pu effacer, lui rappellent qu'une nation libre, conduite par un grand homme, est invincible!

« Tout est soldat en France, quand il s'agit de l'honneur national et de la liberté. Un intérêt commun unit aujourd'hui tous les Français. Les engagements que la violence nous avait arrachés sont détruits par la fuite des Bourbons du territoire français, par l'appel qu'ils ont fait aux armées étrangères pour remonter sur le trône qu'ils ont abandonné, et par le vœu unanime de la nation, qui, en reprenant le libre exercice de ses droits, a solennellement désavoué tout ce qui a été fait sans sa participation.

« Les Français ne peuvent recevoir des lois de l'étranger; ceux mêmes qui sont allés y mendier un secours parricide ne tarderont pas à reconnaître et à éprouver, ainsi que leurs prédécesseurs, que le mépris et l'infamie suivent leurs pas, et qu'ils ne peuvent laver l'opprobre dont ils se couvrent qu'en rentrant dans nos rangs.

« Mais une nouvelle carrière de gloire s'ouvre devant l'armée; l'histoire consacrera le souvenir des faits militaires qui auront illustré les défenseurs de la patrie et de l'honneur national. Les ennemis sont nombreux, dit-on; que nous importe?

il sera plus glorieux de les vaincre, et leur défaite en aura d'autant plus d'éclat. La lutte qui va s'engager n'est pas au-dessus du génie de Napoléon, ni au-dessus de nos forces. Ne voit-on pas tous les départements, rivalisant d'enthousiasme et de dévouement, former, comme par enchantement, cinq cents superbes bataillons de gardes nationales, qui déjà sont venus doubler nos rangs, défendre nos places et s'associer à la gloire de l'armée? C'est l'élan d'un peuple généreux qu'aucune puissance ne peut vaincre et que la postérité admirera. Aux armes!

« Bientôt le signal sera donné; que chacun soit à son devoir. Du nombre des ennemis nos phalanges victorieuses vont tirer un nouvel éclat. Soldats! Napoléon guide nos pas; nous combattons pour l'indépendance de notre belle patrie; nous sommes invincibles! »

CHAPITRE IV.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE; JUIN 1815.

I

Premiers mouvements de l'armée sur la frontière ; ils sont masqués par les garnisons des places.

Le 4^e corps, commandé par le comte Gérard, partit de Metz le 6 juin, passa la Meuse et arriva le 14 à Philippeville. Le comte Belliard prit le commandement de Metz et de la frontière de la Sarre; il eut soin de masquer le mouvement du 4^e corps, en occupant la frontière par des détachements des bataillons d'élite de gardes nationales tirés des garnisons de Metz, Longwy, Sarrelouis, etc. et par les corps francs, déjà habillés et organisés, levés dans ces départements. La Garde impériale quitta Paris le 8 juin et se porta sur Avesnes. Le 1^{er} corps partit des environs de Lille, et le 2^e corps de Valenciennes pour se rendre entre Maubeuge et Avesnes. Les garnisons de toutes les places fortes, depuis Dunkerque, masquèrent ce mouvement en occupant les débouchés par de forts détachements; de sorte que, au moment où les cantonnements de cette frontière se centralisaient, les avant-postes étaient triplés, et l'ennemi, trompé, croyait que toute l'armée se réunissait sur la gauche. Le 6^e corps partit de Laon et se

porta sur Avesnes. Les quatre corps de réserve de cavalerie se concentrèrent sur la Sambre.

Napoléon quitte Paris et se rend à Avesnes.

L'Empereur partit de Paris le 12 au matin, déjeuna à Soissons, coucha à Laon, donna ses derniers ordres pour l'armement de cette place, arriva le 13 à Avesnes.

Force et disposition de l'armée en marche.

Le 14 au soir l'armée campa sur trois directions : la gauche, forte de plus de 40,000 hommes, composée des 2e et 1er corps, sur la rive droite de la Sambre, à Ham-sur-Heure et à Solre-sur-Sambre ; le centre, de plus de 60,000 hommes, composé des 3e et 6e corps, de la Garde impériale et des réserves de cavalerie, à Beaumont, où fut placé le quartier général. La droite, de plus de 15,000 hommes, formée du 4e corps et d'une division de cuirassiers, en avant de Philippeville. Les camps étaient établis derrière des monticules à une lieue de la frontière, de manière que les feux n'étaient pas aperçus de l'ennemi, qui effectivement n'en eut aucune connaissance. Le 14 au soir, les appels constatèrent que la force de l'armée était de 123,404 hommes et de 350 bouches à feu, ainsi qu'on va le voir dans le tableau ci-après :

AILE GAUCHE SUR LA RIVE DROITE DE LA SAMBRE.		CENTRE À BEAUMONT.		AILE DROITE EN AVANT DE PHILIPPEVILLE.	
2e corps.	hommes.	3e corps.	hommes.	4e corps.	hommes.
Infanterie	19,800	Infanterie	13,200	Infanterie	12,100
Cavalerie	1,400	Cavalerie	1,400	Cavalerie	1,400
Artillerie, génie, équipages (46 bouches à feu)	1,564	Artillerie, génie, équipages (38 bouches à feu)	1,292	Artillerie, génie, équipages (38 bouches à feu)	1,292
		6e corps.			
		Infanterie	9,900		
		Cavalerie	1,400		
1er corps.		Artillerie, génie, équipages (38 bouches à feu)	1,292	Cavalerie détachée du 4e corps de la réserve de cavalerie.	
Infanterie	17,600	Garde impériale.			
Cavalerie	1,400	Infanterie	12,000	Cavalerie	1,400
Artillerie, génie, équipages (46 bouches à feu)	1,564	Cavalerie	4,000	Artillerie, équipages (6 bouches à feu)	150
		Artillerie, génie, équipages (96 bouches à feu)	2,400		
		Réserve de cavalerie. 1er corps.			
		Cavalerie	2,500		
		Artillerie, équipages (12 bouches à feu)	300		
		2e corps.			
		Cavalerie	2,500		
		Artillerie, équipages (12 bouches à feu)	300		
		3e corps.			
		Cavalerie	3,300		
		Artillerie, équipages (12 bouches à feu)	300		
		4e corps.			
		Cavalerie	1,900		
		Artillerie, équipages (12 bouches à feu)	150		
		Grand parc, troupes d'artillerie, du génie et des équipages militaires	5,600		
Force totale	43,328	Force totale	63,734	Force totale	16,342

	INFANTERIE.	CAVALERIE.	ARTILLERIE, GÉNIE, ÉQUIP. MILIT.
Aile gauche	37,400	2,800	3,128
Centre	35,100	17,000	11,634
Aile droite	12,100	2,800	1,442
Total par arme	84,600	22,600	16,204 [1]

Total général .... 123,404 hommes et 350 bouches à feu.

[1] Les canonniers, les soldats du train d'artillerie, les pontonniers, les sapeurs, les mineurs, les soldats des équipages militaires, c'est-à-dire ceux qui portent les vivres, les ambulances, sont compris dans ce nombre; tout était enrégimenté en France. Il n'y a que les palefreniers et postillons des officiers qui, n'étant pas gagés par l'état, n'y sont pas compris. Il y a quinze ans, les charretiers d'artillerie, ceux des vivres, tous les transports militaires, les infirmiers, n'étaient point compris sur les états de situation, n'étant ni soldés ni habillés par l'état, mais par les entrepreneurs, ce qui formait un vingtième de différence dans les situations. Une armée qui, sur les états de situation d'aujourd'hui, est portée pour 120,000 hommes, n'aurait été portée sur les états de situation d'alors que pour 114,000. Les Anglais sont dans ce cas. Ainsi une armée anglaise qui serait portée à 114,000 hommes sur les états de situation serait effectivement de 120,000. Dans cette armée, il y avait 46 hommes par bouche à feu de troupes d'artillerie ou du génie, compris les trains de ces deux armes et des équipages militaires, savoir : 34 hommes par pièce avec les corps d'armée et 12 avec le parc. L'état-major d'artillerie, l'état-major du génie, les canonniers qui servent les pièces, les soldats du train qui conduisent les pièces et les voitures d'artillerie, les sapeurs, les mineurs et ouvriers, et les deux compagnies d'équipages militaires attachés à chaque corps d'armée, sont compris dans le premier nombre. Les pontons, les équipages de ponts, les ouvriers du parc, les soldats du train attachés au double approvisionnement, aux caissons et aux autres voitures du parc, la réserve des sapeurs et des mineurs, les ouvriers du génie et les hommes des compagnies des équipages militaires de réserve comptent dans le second nombre; de sorte que cette armée de 120,000 hommes n'était réellement que de 114,000 combattants et 350 bouches à feu.

Le 14 au soir l'Empereur parla à l'armée par l'ordre du jour suivant[1] :

Proclamation de Napoléon aux soldats.

« Soldats, c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland, qui décida deux fois du destin de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux! nous crûmes aux protestations et aux serments des princes que nous laissâmes sur le trône! Aujourd'hui cependant, coalisés entre eux, ils en veulent à l'indépendance et aux droits les plus sacrés de la France. Ils ont commencé la plus injuste des agressions : marchons donc à leur rencontre! eux et nous ne sommes-nous plus les mêmes hommes?

« Soldats, à Iena, contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogants, vous étiez un contre deux, et à Montmirail un contre trois.

« Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais vous fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux qu'ils ont soufferts.

« Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, les soldats de la Confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause de princes ennemis de la justice et des droits de tous les peuples. Ils savent que cette coalition est insatiable. Après avoir dévoré 12 millions de Polonais, 12 millions d'Italiens, 1 million de Saxons, 6 millions de Belges, elle devra dévorer les états du deuxième ordre de l'Allemagne.

« Les insensés! un moment de prospérité les aveugle. L'oppression et l'humiliation du peuple français sont hors de leur pouvoir! S'ils entrent en France, ils y trouveront leur tombeau!

« Soldats, nous avons des marches forcées à faire, des ba-

[1] *Moniteur* du 18 juin.

tailles à livrer, des périls à courir : mais, avec de la constance, la victoire sera à nous; les droits, l'honneur et le bonheur de la patrie seront reconquis.

« Pour tout Français qui a du cœur, le moment est arrivé de vaincre ou de périr! »

II

Force de l'armée prusso-saxonne sous les ordres de Blucher.

Les armées ennemies étaient le 14 au soir fort tranquilles dans leurs cantonnements; l'armée prusso-saxonne formait la gauche, et l'armée anglo-hollandaise la droite. La première, commandée par le maréchal Blücher, était forte de 120,000 hommes, savoir : 85,000 hommes d'infanterie, 20,000 de cavalerie, 15,000 d'artillerie, génie, équipages militaires, trois cents bouches à feu. Elle était divisée en quatre corps, le 1er, commandé par le général Zieten, s'appuyait aux cantonnements anglais, bordait la Sambre, ayant son quartier général à Charleroi, et Fleurus pour point de concentration; le 2e, sous les ordres du général Pirch, était cantonné sur la frontière aux environs de Namur, son point de concentration; le 3e, commandé par le général Thielmann, bordait la Meuse aux environs de Dinant, et devait se concentrer à Ciney; enfin le 4e corps, sous les ordres du général Bulow, était en arrière des trois premiers; son quartier général était à Liége. Il fallait une demi-journée pour le rassemblement de chaque corps; l'armée devait se réunir en arrière de Fleurus; le 1er corps s'y trouvait; le 2e, de Namur, avait 8 lieues à faire; le 3e, de Ciney, avait 14 lieues; le 4e, de Ham, en avait 16. Le quartier général du maréchal Blücher était à Namur, éloigné de 16 lieues de celui du duc de Wellington, qui était à Bruxelles.

Emplacement des quatre corps qui la composent.

Force de l'armée anglo-hollandaise sous les ordres de Wellington.

L'armée anglo-hollandaise, sous les ordres du duc de Wellington, était formée de vingt-quatre brigades, dont neuf anglaises, dix allemandes[1], cinq hollandaises et belges; de onze divisions de cavalerie composées de seize régiments anglais, neuf allemands[2], six hollandais; sa force était de 104,200 hommes, savoir :

Anglais	37,000	22,000 d'infanterie.	
		10,000 de cavalerie.	
		5,000 d'artillerie, génie, équipages militaires.	
Allemands	42,000	32,000 d'infanterie	16,000 Hanovriens.
			6,000 Légion germanique.
			4,000 Nassau.
			6,000 Brunswick.
		6,800 de cavalerie	2,000 Hanovriens.
			3,000 Légion germanique.
			1,800 Brunswick.
		3,200 d'artillerie, génie, équipages militaires.	
Hollandais et Belges	25,200	19,000 d'infanterie.	
		3,200 de cavalerie.	
		3,000 d'artillerie, génie, équipages militaires.	

Total par arme	73,000 hommes d'infanterie.
	20,000 hommes de cavalerie.
	11,200 hommes d'artillerie (ayant 250 bouches à feu,) du génie et des équipages militaires.
Total général	104,200 hommes.

non compris huit régiments anglais venant d'Amérique, qui étaient débarqués à Ostende, et, en outre, un régiment anglais

(1) Savoir : 2 légions germaniques.
5 — hanovriennes.
1 — de Nassau.
2 — de Brunswick.
10

(2) Savoir : 5 légions germaniques.
3 — hanovriennes.
1 — de Brunswick.
9

à Nieuport, un bataillon de vétérans à Ostende, et les 9ᵉ, 25ᵉ, 29ᵉ et 37ᵉ régiments anglais dans les places de la frontière de la Belgique, où des corps considérables de milice avaient été réunis. Les neuf brigades anglaises, les cinq brigades hanovriennes et les deux brigades de la légion germanique formaient six divisions, dites *anglaises;* les cinq brigades hollandaises et la brigade de Nassau en formaient trois, dites *belges;* les troupes de Brunswick en formaient une. Ces dix divisions étaient partagées en deux grands corps d'infanterie : le 1ᵉʳ, sous les ordres du prince d'Orange, dont le quartier général était à Braine-le-Comte, se composait de cinq divisions dont deux anglaises, celle des gardes et la 3ᵉ division, et des trois divisions belges. Leurs points de réunion étaient Enghien, Soignies, Braine-le-Comte et Nivelles. Le 2ᵉ corps, commandé par lord Hill, dont le quartier général était à Bruxelles, se composait de cinq divisions, quatre anglaises et celle des troupes de Brunswick. Leurs points de réunion étaient Bruxelles, Ath, Hal et Gand. Lord Uxbridge commandait la cavalerie; son point de réunion était Grammont. Le parc général était cantonné autour de Gand. Il fallait une demi-journée à chaque division pour se réunir à son point de réunion.

Elle est divisée en deux corps: leur emplacement.

Le point de concentration de l'armée était aux Quatre-Bras pour se trouver à 2 lieues sur la droite de l'armée prussienne. Il y avait, du quartier général du prince d'Orange aux Quatre-Bras, 6 lieues; de Nivelles, 2 lieues et demie; d'Enghien, 13 lieues; de Soignies, 11 lieues; de Bruxelles, grand quartier général de l'armée, 8 lieues; de Gand, 17 lieues; de Grammont, 13 lieues; d'Ath, 13 lieues. Il fallait donc aux deux armées deux jours entiers pour se rassembler sur un même

Les Quatre-Bras, point de concentration de l'armée anglaise pour se lier à l'armée prussienne.

Force totale des deux armées réunies

champ de bataille; réunies, elles présentaient une force de 224,000 hommes, savoir :

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Bouches à feu.
Anglo-Hollandais. . .	73,000	20,000	11,200	255
Prusso-Saxons	85,000	20,000	15,000	288
Totaux	158,000	40,000	26,200	543
Total général		224,000 hommes,		

sans compter 14 régiments anglais à Ostende ou dans les places.

Napoléon réussit à cacher sa marche, qui a pour but d'isoler l'armée prussienne.

Dans la nuit du 14 au 15, des affidés, de retour au quartier général français à Beaumont, annoncèrent que tout était tranquille à Namur, Bruxelles et Charleroi; ce fut un heureux présage. C'était déjà avoir obtenu un grand succès que d'être parvenu à dérober à l'ennemi les mouvements que faisait l'armée française depuis deux jours. L'armée prussienne se trouvait déjà placée dans l'obligation de prendre un point de rassemblement plus en arrière que Fleurus, ou de recevoir la bataille dans cette position sans pouvoir être secourue par l'armée anglo-hollandaise. Le caractère des généraux en chef ennemis était opposé. Les habitudes de hussard du maréchal Blücher, son activité et son caractère hasardeux, contrastaient avec le caractère circonspect et les marches lentes du duc de Wellington. Si l'armée prusso-saxonne n'était pas la première attaquée, elle mettrait plus d'activité et d'empressement à courir au secours de l'armée anglo-hollandaise que celle-ci n'en mettrait à secourir le maréchal Blücher. Toutes les mesures de Napoléon avaient donc pour but d'attaquer d'abord les Prussiens

Quelle raison le détermine à attaquer d'abord les Prussiens.

III

Premier combat livré aux Prussiens

Le 15, à la pointe du jour, les trois colonnes françaises se mirent en marche. L'avant-garde de la gauche, formée par la division du prince Jérôme, du 2ᵉ corps, rencontra, au sortir de son camp, l'avant-garde du corps prussien du général Zieten: elle la culbuta, s'empara du pont de Marchiennes et fit 500 prisonniers; l'avant-garde prussienne se rallia sur Charleroi. Le corps de cavalerie du général Pajol, formant l'avant-garde du centre, se mit en mouvement à trois heures du matin: il devait être soutenu par le corps d'infanterie du général Vandamme. De Beaumont à Charleroi il n'y a pas de chaussée pour faciliter le mouvement sur de mauvaises traverses, où l'on rencontrait à chaque pas des défilés. Le 3ᵉ corps avait été campé à une lieue et demie sur la droite de Beaumont. A six heures du matin le comte Vandamme était encore dans son camp, quoiqu'il en dût partir en même temps que la cavalerie Pajol; l'Empereur s'en étant aperçu, prit les devants avec sa Garde, et entra à midi dans Charleroi, étant précédé par la cavalerie légère du général Pajol, qui suivait l'ennemi le sabre à la main. Le corps du général Vandamme n'y arriva qu'à trois heures du soir. La droite, commandée par le comte Gérard, surprit de bonne heure le pont du Châtelet; toute la colonne arriva dans la soirée. De Charleroi à Bruxelles il y a 14 lieues; une chaussée y conduit et passe par Gosselies, Frasnes, les Quatre-Bras, Genappe et Waterloo. A 500 toises de distance de Charleroi, une autre chaussée prend à droite et se dirige par Gilly sur Namur, éloigné de 8 lieues de Charleroi. Le corps de Zieten, ins-

Napoléon entre à Charleroi, mouvements des différents corps de l'armée.

17.

Les Prussiens en retraite sur Gosselies et Gilly.

truit par ses hussards du mouvement de l'armée française, évacua en toute hâte Charleroi par ces deux routes: une division se retira par la chaussée de Bruxelles et s'arrêta à Gosselies; une autre prit la route de Namur et s'arrêta à Gilly. Le général Pajol suivit l'ennemi sur la route de Namur; le général Clary, avec une brigade de hussards, le suivit sur celle de Bruxelles. Les troupes escarmouchaient alors sur ces deux routes. Le général Clary, n'étant pas assez fort, fut soutenu par le général Lefebvre-Desnoëttes avec la cavalerie légère de la Garde et ses deux batteries. La division Duhesme, de la jeune Garde à pied, se mit en réserve en arrière de la cavalerie Pajol, et détacha un régiment pour aller en position à mi-chemin de Charleroi à Gosselies, servant de réserve à la cavalerie du général Lefebvre-Desnoëttes. Le comte Reille passa la Sambre sur le pont de Marchiennes, et se porta sur Gosselies, pour y joindre la route de Bruxelles, et de là pousser sur les Quatre-Bras. Le général comte d'Erlon eut ordre de soutenir le général Reille. Le maréchal Grouchy, aussitôt qu'il eut débouché sur Charleroi avec les réserves de cavalerie, et suivi par le 3e corps d'armée, se porta sur Gilly, que le général Zieten évacua pour prendre position entre Gilly et Fleurus, adossé à un bois. Le général Reille s'empara de Gosselies après une légère résistance.

Ney reçoit le commandement de l'aile gauche, avec ordre de prendre position aux Quatre-Bras.

Le maréchal Ney venait d'arriver sur le champ de bataille: l'Empereur lui donna aussitôt l'ordre de se rendre à Gosselies, d'y prendre le commandement de toute la gauche, composée des 2e et 1er corps, de la division de cavalerie de Lefebvre-Desnoëttes et du corps de grosse cavalerie du général Kellermann, formant en tout 47,800 hommes, de donner tête baissée sur tout ce qu'il rencontrerait sur la route de Gosselies

à Bruxelles, de prendre position à cheval sur cette route au delà des Quatre-Bras, et de s'y tenir militairement en tenant de fortes avant-gardes sur les routes de Bruxelles, de Namur et de Nivelles.

Continuation de la retraite de l'armée prussienne.

La division du corps du général Zieten qui avait défendu Gosselies se retira par un à-gauche sur Fleurus; le comte Reille la fit suivre par la 3e division, que commandait le général Girard, et, avec sa cavalerie et ses trois autres divisions, marcha sur les Quatre-Bras. Le prince Bernard de Saxe commandait une brigade de 4,000 hommes de troupes de Nassau (c'était la 2e de la 3e division belge); dès qu'il entendit le canon du côté de Charleroi et qu'il fut instruit de la retraite du général Zieten, il se porta sur Frasnes, et s'y établit à 1,000 toises en avant des Quatre-Bras, à cheval sur la route de Bruxelles. Le général Lefebvre-Desnoëttes, après une légère canonnade, l'ayant menacé de le tourner et de le couper des Quatre-Bras, l'obligea de faire sa retraite; il prit position entre les Quatre-Bras et Genappe.

Ney s'arrête à Frasnes sur le faux avis que les Prussiens sont en force à Fleurus.

Le comte Reille marchait sans obstacle avec son infanterie pour camper en avant des Quatre-Bras, lorsqu'il fut rejoint par le maréchal Ney, lequel, ayant entendu la canonnade sur Fleurus et reçu le rapport du général Girard, qu'il y avait des forces considérables dans cette direction, crut prudent de prendre position, son avant-garde à Frasnes, ayant des vedettes sur les Quatre-Bras. Les corps de Vandamme et de Grouchy étaient réunis à Gilly; trompés par de faux rapports, ils perdirent deux heures en position, dans l'opinion que 200,000 Prussiens étaient derrière les bois et en avant de Fleurus.

Napoléon va reconnaître la position de l'ennemi.

L'Empereur alla lui-même reconnaître l'ennemi, et, jugeant que ces bois n'étaient garnis que par deux divisions du corps

Napoléon fait enlever le bois de Fleurus.

de Zieten, de 18 à 20,000 hommes, il ordonna aussitôt de marcher en avant. L'ennemi se mit en retraite; on le poursuivit vivement. Une charge des quatre escadrons de service, conduite par le général Letort, enfonça deux carrés, détruisit le 28e régiment prussien; mais l'intrépide Letort fut blessé à mort. Ce général était un des officiers de cavalerie les plus distingués : on n'était pas plus brave; nul officier ne possédait au plus haut degré l'art d'enlever une charge et de communiquer l'étincelle électrique aux hommes comme aux chevaux; à sa voix, à son exemple, les plus timides devenaient les plus intrépides. A la nuit, les corps de Vandamme et de Grouchy prirent position dans les bois de Taillenet[1] et de Lambusart, près de Fleurus.

Mort du général Letort; éloge de ses qualités militaires.

IV

Positions occupées par l'armée prussienne du 15 au 16 juin.

Pendant la nuit du 15 au 16, le quartier général français fut à Charleroi, celui du maréchal Blücher à Namur, celui du duc de Wellington à Bruxelles. Le 1er corps de l'armée prusso-saxonne, commandé par le général Zieten, affaibli de 2,000 hommes qu'il avait perdus dans la journée, était concentré sur les hauteurs en arrière de Fleurus, occupant ce village par un détachement. Le 2e corps, qui s'était rallié à Namur, marcha toute la nuit pour rejoindre le 1er à Sombreffe. Le 3e corps s'était rassemblé, partie à Namur, partie à Ciney; la première partie marcha toute la nuit et arriva à Sombreffe dans la matinée du 16; la deuxième partie ne put arriver que le 16 après midi, pendant la bataille. Le 4e corps, commandé par le général Bulow, n'ayant reçu l'ordre de se concentrer que fort

(1) Le texte porte *Trichenaye*, qui ne se trouve sur aucune des cartes consultées. Il a paru que la position ainsi indiquée devait être celle de *Taillenet*.

tard, vu les distances, ne put se mettre en marche que le 16 ; il n'arriva à Gembloux, à 2 lieues de Sombreffe, qu'après la perte de la bataille, dans la nuit du 16 au 17.

Wellington est prévenu par Blucher du commencement des hostilités.

Le 15, sur les sept heures du soir, le duc de Wellington avait reçu un courrier du maréchal Blücher qui lui annonçait que les hostilités étaient commencées, qu'une forte reconnaissance française avait sabré quelques-uns de ses avant-postes. Cela ne lui parut exiger aucune disposition, si ce n'est l'ordre sur toute la ligne de se tenir sur ses gardes. A onze heures du soir, un deuxième courrier du maréchal Blücher lui avait apporté la nouvelle que les Français étaient entrés dans Charleroi à onze heures du matin le 15, et marchaient en front de bandière sur Bruxelles; que tout l'espace compris entre Marchiennes, Charleroi et le Châtelet, était couvert de ponts et de troupes; que l'armée française était forte de 150,000 hommes; que l'Empereur était à sa tête. Wellington expédia aussitôt dans tous les cantonnements l'ordre de les lever, de réunir chaque division à son point de concentration et d'y attendre de nouveaux ordres. La 3e division belge, qui, seule de l'armée anglo-hollandaise, occupait des cantonnements éloignés de moins de 6 lieues des Quatre-Bras, pouvait seule y être arrivée dans la matinée du 16; quatre autres divisions, qui étaient éloignées de moins de 9 lieues, pouvaient y être arrivées dans la soirée du même jour; mais le reste de l'armée, éloigné de 12, 13, 14, 17, 19 lieues, ne pouvait y être réuni que dans la nuit du 16 au 17 et dans la journée du 17. L'artillerie et la cavalerie étaient dans ce cas; et, réunie aux Quatre-Bras, l'armée anglo-hollandaise serait encore éloignée de 2 lieues de Fleurus. Dans la nuit la générale battit à Bruxelles; la division de Brunswick et la 5e divi-

Dispositions qu'il prend après un second avis annonçant la marche de Napoléon.

L'armée anglaise manœuvre pour se concentrer aux Quatre-Bras.

sion anglaise, qui s'y trouvaient, se mirent en marche pour les Quatre-Bras dans la matinée.

Position de l'armée française pendant la nuit du 15 au 16 juin.

L'armée française passa la nuit sur trois colonnes: la gauche, commandée par le maréchal Ney, avait son quartier général à Gosselies, ses vedettes sur les Quatre-Bras, son avant-garde à Frasnes; le 2e corps entre Frasnes et Gosselies, ayant en avant-garde la division du général Girard à sa droite, sur la route de Fleurus; le 1er corps en colonne, de Marchiennes à Gosselies; le centre, composé par la réserve de cavalerie et le 3e corps, était campé dans les bois entre Fleurus et Charleroi; la Garde était en colonne sur la route de Charleroi à Gilly, et le 6e corps en avant de Charleroi; la 3e colonne, formant la droite, était en avant du pont du Châtelet. Toute l'armée était ainsi réunie, ayant passé la Sambre sur trois ponts : la gauche sur celui de Marchiennes, éloigné de 2,000 toises de celui de Charleroi, sur lequel avait passé le centre, et celui-ci de 3,000 toises du pont du Châtelet, sur lequel avait passé la droite. L'armée française bivouaqua, dans la nuit du 15 au 16, dans un carré de 4 lieues de côté; elle était également en mesure d'appuyer sur l'armée prusso-saxonne ou sur celle anglo-hollandaise; elle se trouvait déjà placée entre elles. Les deux armées ennemies étaient surprises, leurs communications déjà fort gênées. Toutes les manœuvres de l'Empereur avaient réussi à souhait; il était désormais le maître d'attaquer en détail les armées ennemies; il ne leur restait, pour éviter ce malheur, le plus grand de tous, que le parti de céder le terrain et de se réunir sur Bruxelles ou au delà.

Elle se trouve placée entre Blucher et Wellington; complète réussite des manœuvres de Napoléon.

CHAPITRE V.

BATAILLE DE LIGNY.

I

Le maréchal Ney reçut l'ordre, dans la nuit, de se porter le 16, à la pointe du jour, en avant des Quatre-Bras, d'occuper une bonne position à cheval sur la route de Bruxelles, en gardant les chaussées de Nivelles et de Namur par ses flanqueurs de gauche et de droite. Le comte de Flahault, aide de camp général, porta ces ordres, et demeura toute la journée avec ce maréchal. La division du général Girard, la 3^{e} du 2^{e} corps, qui était en observation vis-à-vis Fleurus, reçut ordre de rester dans sa position, devant opérer sous les ordres immédiats de l'Empereur, qui, avec le centre et la droite de l'armée, marcha pour combattre l'armée prussienne, avant que son 4^{e} corps, commandé par le général Bulow, l'eût jointe, et que l'armée anglo-hollandaise fût rassemblée sur sa droite.

Ney reçoit l'ordre d'occuper les Quatre-bras, tandis que Napoléon marche contre l'armée prussienne.

Les tirailleurs se rencontrèrent au village de Fleurus. Après quelques coups de canon, ceux de l'ennemi se replièrent sur leur armée, qu'on aperçut alors en bataille, la gauche au village de Sombreffe, à cheval sur la chaussée de Namur, le centre

Position respective des deux armées le 16 au matin.

au village de Ligny, la droite au village de Saint-Amand, les réserves sur les hauteurs du moulin à vent de Brye, occupant une ligne de 3,000 toises. L'armée française fit halte et se forma (il était dix heures du matin) : le 3e corps en avant de Fleurus, ayant à 1,200 toises sur sa gauche la division Girard; le 4e corps au centre; le maréchal Grouchy avec les corps de cavalerie de Pajol et d'Exelmans formant la droite. La Garde, cavalerie, infanterie, artillerie, et le corps des cuirassiers de Milhaud, se formèrent, en deuxième ligne, sur le rideau qui domine la plaine derrière Fleurus.

Napoléon va reconnaître la force et la disposition des troupes prussiennes.

L'Empereur, peu accompagné, parcourut la chaîne des vedettes, monta sur des hauteurs et des moulins à vent, et reconnut parfaitement la position de l'armée ennemie; elle présentait une force certainement supérieure à 80,000 hommes. Son front était couvert par un ravin profond, sa droite était en l'air. La ligne de bataille était perpendiculaire à la chaussée de Namur, aux Quatre-Bras, et dans la direction du village de Sombreffe à celui de Gosselies; le point des Quatre-Bras était perpendiculaire derrière le milieu de la ligne. Il est évident que le maréchal Blücher ne s'attendait pas à être attaqué ce jour même; il croyait avoir le temps de compléter le rassemblement de son armée et d'être appuyé sur sa droite par l'armée anglo-hollandaise, qui devait déboucher sur les Quatre-Bras par les chaussées de Bruxelles et de Nivelles, dans la journée du 17.

Ney, craignant d'être tourné, suspend sa marche.

Un officier d'état-major de la gauche fit le rapport que le maréchal Ney, au moment où il prenait les armes pour marcher à la position en avant des Quatre-Bras, avait été arrêté par la canonnade qui s'était fait entendre sur son flanc droit et par les rapports qu'il avait reçus, que les deux armées anglo-

hollandaise et prusso-saxonne avaient déjà opéré leur réunion aux environs de Fleurus; que, dans cet état de choses, s'il continuait son mouvement, il serait tourné; que, du reste, il était prêt à exécuter les ordres que l'Empereur lui enverrait aussitôt qu'il connaîtrait ce nouvel incident. L'Empereur le blâma d'avoir déjà perdu huit heures; ce qu'il prétendait être un nouvel incident existait depuis la veille. Il lui réitéra l'ordre de se porter en avant des Quatre-Bras, et que, aussitôt qu'il aurait pris position, il eût à détacher une colonne de 8,000 hommes d'infanterie avec la division de cavalerie de Lefebvre-Desnoëttes et vingt-huit pièces de canon, par la chaussée des Quatre-Bras à Namur; qu'elle quitterait cette chaussée au village de Marbais pour attaquer les hauteurs de Brye, sur les derrières de l'armée ennemie; ce détachement parti, il lui resterait encore dans sa position des Quatre-Bras 32,000 hommes et quatre-vingts pièces de canon [1]; ce qui était suffisant pour tenir en échec les cantonnements de l'armée anglaise qui pourraient arriver dans la journée du 16. Le maréchal Ney reçut cet

Napoléon lui réitère l'ordre de se porter en avant des Quatre-Bras; instruction pour ce mouvement.

[1] Force de l'aile gauche, le 16, à la pointe du jour :

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Bouches à feu.
2e corps, trois divisions	16,000	1,400	1,292	38
1er corps, quatre divisions	16,500	1,400	1,564	46
Cuirassiers Kellermann	»	3,000	300	12
Garde, Lefebvre-Desnoettes	»	2,000	300	12
TOTAUX	32,500	7,800	3,456	108

Détachement : Infanterie 8,000; Cavalerie 2,000; Artillerie 844 — 10,844 hommes; 28 bouches à feu.

Reste : Infanterie 24,500; Cavalerie 5,800; Artillerie 1,052 — 31,352 hommes; 80 bouches à feu.

Indépendamment de 5,300 hommes au parc de Charleroi.

ordre à onze heures et demie; il était avec son avant-garde près de Frasnes. Il devait avoir pris à midi sa position en avant des Quatre-Bras : or des Quatre-Bras aux hauteurs de Brye il y a 4,000 toises; la colonne qu'il détacherait sur les derrières du maréchal Blücher devait donc arriver avant deux heures au village de Marbais.

II

La ligne qu'occupait l'armée près de Fleurus n'était pas offensive. Une partie était masquée: l'armée prussienne dut être sans inquiétude.

Napoléon fait faire à l'armée un changement de front offensif sur Fleurus.

Mais à deux heures l'Empereur ordonna un changement de front sur Fleurus, la droite en avant. Cette manœuvre porta le 3e corps à deux portées de canon de Saint-Amand, le 4e à deux portées de canon de Ligny, la droite à deux portées de canon de Sombreffe. Le général Girard, avec la 3e division du 2e corps, se trouva être en potence sur l'extrémité de la droite de l'armée prussienne. Le ravin qui couvrait le front de la position de l'ennemi prenait naissance entre le 3e corps et la division Girard, de sorte que cette division était sur la rive gauche de ce ravin. La Garde et la cavalerie de Milhaud firent la même manœuvre, et se trouvèrent en deuxième ligne à 600 toises, derrière le 3e et le 4e corps. Le 6e corps, qui était en route de Charleroi, reçut ordre d'accélérer sa marche et de prendre position en avant de Fleurus, en réserve générale. Tout annonçait la perte de l'armée prussienne. Le comte Gérard s'étant approché de l'Empereur pour demander quelques instructions pour l'attaque du village de Ligny, ce prince lui dit : « Il se peut que dans trois heures le sort de la guerre soit décidé. Si

Ses paroles au comte Gérard.

Ney exécute bien ses ordres, il ne s'échappera pas un canon de l'armée prussienne; elle est prise en flagrant délit[1].

Bataille de Ligny.

A trois heures après midi, le 3e corps aborda le village de Saint-Amand. Un quart d'heure après, le 4e corps aborda le village de Ligny, et le maréchal Grouchy replia la gauche de l'armée prussienne. Toutes les positions et maisons situées sur la droite du ravin furent emportées, et l'armée ennemie rejetée sur la rive gauche. Le reste du 3e corps de l'armée prussienne arriva pendant la bataille par le village de Sombreffe: ce qui porta la force de l'armée ennemie à 90,000 hommes. L'armée française, y compris le 6e corps, qui resta constamment en réserve, était de 70,000 hommes; moins de 60,000 donnèrent. Le village de Ligny fut pris et repris quatre fois. Le comte Gérard s'y couvrit de gloire et y montra autant d'intrépidité que de talent. L'attaque fut plus faible au village de Saint-Amand, qui fut aussi pris et repris; mais il fut emporté par le général Girard, qui, ayant reçu l'ordre d'avancer par la gauche du ravin avec sa division, la 3e du 2e corps, y déploya cette intrépidité dont il a donné tant d'exemples dans sa car-

[1] L'armée française sur Ligny était forte de 72,000 hommes et de deux cent quarante bouches à feu, savoir :

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Bouches à feu.
2e corps, division Girard.......	5,000	"	270	8
3e corps....................	13,000	1,400	1,290	38
4e corps....................	12,000	1,400	1,290	38
6e corps....................	9,500	1,400	1,290	38
Garde......................	11,500	2,000	2,100	82
Corps de cavalerie Pajol.......	"	2,500	300	12
Corps d'Excelmans............	"	2,600	300	12
Corps de Milhaud............	"	3,000	300	12
	51,000	14,300	7,140	240

72,440 hommes.

rière militaire. Il culbuta à la baïonnette tout ce qui voulait s'opposer à sa marche, et s'empara de la moitié du village; mais il tomba blessé à mort. Le 3^e corps se maintint dans l'autre partie de ce village.

Alerte causée par une fausse manœuvre du comte d'Erlon.

Il était cinq heures et demie; l'Empereur faisait exécuter plusieurs manœuvres à l'infanterie de sa Garde pour la porter sur Ligny, lorsque le général Vandamme donna avis qu'une colonne de 30.000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, s'avançait sur Fleurus; qu'on l'avait d'abord prise pour la colonne détachée de la gauche; mais, outre qu'elle était beaucoup plus forte, elle venait par une route différente; que les troupes du général Girard, l'ayant reconnue pour ennemie, avaient en conséquence abandonné l'extrémité du village, et avaient pris position au bois pour couvrir Fleurus; que son 3^e corps lui-même en était ébranlé, et que, si la réserve n'arrivait pas pour arrêter cette colonne, il serait obligé d'évacuer Saint-Amand et de battre en retraite. La manœuvre de cette colonne parut inexplicable. Elle avait donc passé entre le maréchal Ney et le maréchal Blücher, ou bien entre les Quatre-Bras et Charleroi. Toutefois, l'avis s'en réitérant, l'Empereur arrêta la marche de la Garde, et envoya en toute diligence son aide de camp le général Dejean, officier de confiance, pour reconnaître le nombre, la force et les intentions de cette colonne. Une heure après on sut que cette colonne, prétendue anglaise, était le 1^er corps, commandé par le comte d'Erlon, qui, ayant été laissé en réserve à 2 lieues et demie des Quatre-Bras, accourait pour soutenir l'attaque de Saint-Amand; que la division Girard, détrompée, avait repris sa position, et le 3^e corps sa contenance.

Continuation de la bataille.

La Garde continua alors son mouvement sur Ligny. Le général Pecheux, à la tête de sa division, passa le ravin; le comte

Gérard, toute la Garde, infanterie, cavalerie, artillerie, les cuirassiers Milhaud, appuyèrent son mouvement. Toutes les réserves de l'ennemi furent culbutées à la baïonnette; le centre de sa ligne fut percé. Quarante pièces de canon, huit drapeaux ou étendards, bon nombre de prisonniers, sont les trophées de cette journée. Le maréchal Grouchy, les généraux Exelmans et Pajol se sont fait remarquer par leur intrépidité. Le lieutenant général Monthion fut dans la nuit chargé de poursuivre la gauche des Prussiens.

L'ennemi, dans ses rapports officiels, fait porter sa perte à 25,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, sans compter 20,000 hommes qui se débandèrent et ravagèrent les rives de la Meuse jusqu'à Liége. La Garde et le 6e corps ne firent aucune perte; elle fut considérable au 4e corps et aux corps de cavalerie d'Exelmans et de Pajol, et beaucoup moins considérable au 3e corps. La division Girard, du 2e corps, fut celle qui perdit davantage. La perte totale fut de près de 6,950 hommes tués ou blessés[1]. Plusieurs généraux ennemis furent tués ou blessés. Le maréchal Blücher fut culbuté par une charge de cuirassiers et foulé aux pieds des chevaux; mais les cuirassiers français continuèrent leur charge sans le voir: il faisait déjà nuit. Ce maréchal parvint à se sauver froissé et

Pertes considérables éprouvées par les Prussiens.

[1] Perte de l'armée française à Ligny :

	Hommes.
2e corps, division Girard	1,900
3e corps	1,800
4e corps	2,300
1er corps de cavalerie	200
2e *idem*	400
4e *idem*	150
Garde	200
Total	6,950

Disproportion de leurs pertes avec celles de l'armée française

à moitié estropié. La disproportion que l'on remarque entre les pertes des armées prussienne et française provient de ce que les réserves de l'armée française furent tenues pendant toute la bataille hors de la portée du canon, de ce que les 3e et 4e corps, qui étaient en première ligne, étaient masqués par des plis du terrain; tandis que l'armée prussienne était toute massée sur l'amphithéâtre qui va de Saint-Amand et Ligny aux hauteurs de Brye. Tous les boulets de l'armée française qui manquaient les premières lignes frappaient dans les réserves : pas un coup n'était perdu.

Les généraux Girard et Gérard.

Le général Girard s'était distingué au passage du Tessin en 1800; il avait beaucoup contribué au gain de la bataille de Lutzen en 1813; c'était un des plus intrépides soldats de l'armée française; il avait éminemment le feu sacré.

L'Empereur, satisfait du comte Gérard, commandant le 4e corps, lui destinait le bâton de maréchal de l'Empire; il le considérait comme une des espérances de la France.

III

Les Anglais occupent l'importante position des Quatre-Bras.

Le prince d'Orange, dont le quartier général était à Braine-le-Comte, ne reçut qu'à la pointe du jour, le 16, l'ordre du duc de Wellington de réunir ses troupes. Il se porta avec la 2e brigade de la 3e division belge aux Quatre-Bras pour soutenir une de ses brigades que commandait le prince Bernard de Saxe, qui, dès le 15, après avoir défendu Frasnes, avait pris position entre les Quatre-Bras et Genappe. Le prince d'Orange resta toute la matinée avec 8 ou 9.000 Belges ou troupes de Nassau, infanterie, cavalerie, artillerie, sur cette

position importante. Il savait que tous les cantonnements de l'armée anglo-hollandaise étaient levés et se dirigeaient par les routes de Bruxelles et de Nivelles sur les Quatre-Bras. Il sentait toute l'importance de cette position, puisque, si les alliés la perdaient, tous leurs cantonnements venant par la chaussée de Nivelles ne pourraient faire leur jonction que par la traverse et derrière Genappe. Si donc le maréchal Ney eût exécuté ses ordres, et se fût porté avec ses 43,000 hommes[1], à la pointe du jour du 16, sur les Quatre-Bras, il se fût emparé de cette position, et, avec sa nombreuse cavalerie et son artillerie légère, il eût mis en déroute et éparpillé cette division; bien plus, il pouvait attaquer les divisions de l'armée anglaise en marche, isolées sur les chaussées de Nivelles et de Bruxelles. A midi, ce maréchal, ayant reçu les nouveaux ordres que l'Empereur lui envoya de Fleurus, marcha avec les trois divisions d'infanterie du 2e corps, une division de cavalerie légère et une division des cuirassiers de Kellermann, en tout 16,000 hommes d'infanterie, 3,000 hommes de cavalerie et quarante-quatre pièces de canon (21 ou 22,000 hommes). Il laissa en réserve en avant de Gosselies, pour observer Fleurus et assurer sa retraite, le 1er corps fort de 16,000 hommes d'infanterie, la division de cavalerie légère de la Garde, du général Lefebvre-Desnoëttes, et une division des cuirassiers de Kellermann, formant un total de 16,000 hommes d'infanterie, 4,500 hommes de cavalerie et soixante-quatre bouches à feu. Ses tirailleurs engagèrent le combat à deux heures; mais ce ne fut qu'à trois heures, lorsque la canonnade de la bataille de Ligny se fit entendre dans toute sa force, qu'il aborda franchement l'ennemi. Le prince d'Orange et sa division furent bientôt

Ney par ses retards manque l'occasion de surprendre l'armée anglaise.

Ses dispositions d'attaque.

Combat des Quatre-Bras.

[1] Voir page 139 le tableau de la composition de ces 43,756 hommes.

culbutés; mais elle fut soutenue par la division du prince de Brunswick et la 5e division anglaise, qui arrivaient en toute hâte et mal en ordre. Ces deux divisions étaient parties de Bruxelles à dix heures du matin et avaient fait huit lieues; elles n'avaient ni artillerie ni cavalerie. Le combat se renouvela avec chaleur. L'ennemi avait la supériorité du nombre, puisque la deuxième ligne du maréchal Ney était à 3 lieues en arrière, mais l'artillerie et la cavalerie françaises étaient beaucoup plus nombreuses. Les troupes de Brunswick, repoussées comme celles de Nassau, laissèrent beaucoup de morts, parmi lesquels le prince régnant de Brunswick. Le 42e régiment écossais de la division Picton, s'étant mis en carré pour soutenir une charge de cuirassiers, fut enfoncé et taillé en pièces; son colonel fut tué, son drapeau fut pris. Les tirailleurs français arrivaient déjà à la ferme des Quatre-Bras, lorsque la division des gardes anglaises n° 1 et la division Alten n° 3 arrivèrent au pas de course sur la chaussée de Nivelles; elles étaient également sans artillerie et sans cavalerie [1]. Alors le maréchal Ney sentit le besoin de sa seconde

Ney faute d'avoir rassemblé ses forces, ne peut enlever cette position.

[1] Armée anglo-hollandaise, aux Quatre-Bras.

De trois heures après midi à six heures du soir.

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.
3e division belge	8,000	"	12
Division de Brunswick	8,000	1,500	
5e division anglaise, général Picton	9,200	"	"
Totaux	25,200	1,500	12

De six heures à neuf heures du soir.

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.
Comme ci-dessus	25,200	1,500	12
1re division anglaise, général Cook	3,500	"	
3e division, général Alten	8,800		
Totaux	37,500	1,500	12

Le reste de l'armée, l'artillerie et la cavalerie, arrivèrent dans la nuit du 17 au 18.

ligne. Il l'envoya chercher, mais il était trop tard; il était six heures; elle ne pouvait arriver sur le champ de bataille que vers huit heures. Le maréchal se battit cependant avec son intrépidité ordinaire: les troupes françaises se couvrirent de gloire, et l'ennemi, quoique double en infanterie, continuant à être fort inférieur en artillerie et en cavalerie, ne put faire aucun progrès; mais il profita du bois qui flanquait cette position et la conserva jusqu'à la nuit. Le maréchal Ney prit son quartier général à Frasnes, à 1,000 toises des Quatre-Bras, et sa ligne de bataille à deux portées de canon de l'armée ennemie. Il fut joint par le 1er corps, que commandait le comte d'Erlon, dont le mouvement par Saint-Amand ne retarda l'arrivée que d'une demi-heure. Il s'établit à Frasnes.

La perte de l'armée anglo-hollandaise est portée à 9,000 hommes[1] dans les récits officiels. La perte de l'armée française a été de 3,400 hommes[2]. On sent facilement la cause de cette disproportion de pertes, lorsque l'on réfléchit que l'armée anglo-hollandaise, privée d'artillerie et de cavalerie, dut rester en masse sous la mitraille de cinquante pièces de canon Comparaison des pertes éprouvées de part et d'autre au combat des Quatre-Bras.

[1] Perte de l'armée anglo-hollandaise aux Quatre-Bras :

	Hommes.
Anglais	2,500
Hanovriens	1,000
Belges et Nassoviens	3,000
Brunswickois	2,500
TOTAL	9,000

[2] Perte de l'armée française aux Quatre-Bras.

	Hommes.
1er corps	»
2e corps	3,000
Cavalerie Kellermann	300
Garde	100
TOTAL	3,400

qui ne cessèrent pas de tirer depuis trois heures après midi jusqu'à huit heures du soir.

IV

Retraite de l'armée prussienne.

Le 3e corps de l'armée française bivouaqua sur le champ de bataille en avant de Saint-Amand, le 4e corps en avant de Ligny, le maréchal Grouchy à Sombreffe, la Garde impériale sur les hauteurs de Brye, la cavalerie légère avant des avant-postes jusque sur la chaussée de Namur, le 6e corps en réserve derrière Ligny. Blücher battit en retraite sur Wavre en deux colonnes, l'une par Tilly, l'autre par Gembloux, où arriva à onze heures du soir, venant de Liége, le 4e corps, commandé par le général Bulow. Les fuyards prussiens couvraient tout le pays et y commettaient les plus horribles ravages; Namur, les pays entre la Sambre et la Meuse, en étaient les victimes. La défaite de ces oppresseurs de la Belgique et de la rive gauche du Rhin remplissait d'espoir et de joie les habitants de ces treize départements, qui se voyaient déjà restitués à la grande famille de leur affection.

Joie des habitants de la Belgique.

Wellington concentre son armée aux Quatre-Bras.

Le duc de Wellington passa la nuit aux Quatre-Bras; les troupes anglaises continuèrent à lui arriver par les deux chaussées; elles étaient harassées de fatigue; elles avaient été en route la nuit du 15 au 16, la journée du 16 et la nuit du 16 au 17.

V

Dispositions pour la poursuite de l'armée prussienne et l'attaque de l'armée anglaise.

A la pointe du jour du 17, le général Pajol, avec une division de son corps de cavalerie légère et la division d'infanterie Teste, du 6e corps, se mit à la poursuite de l'armée prussienne

dans la direction de Wavre, par les routes de Tilly et de Gembloux, et prit grand nombre de chariots et plusieurs parcs de caissons. Le maréchal Ney avait reçu l'ordre de se porter sur les Quatre-Bras à la pointe du jour, et d'attaquer vivement l'arrière-garde anglaise. Le comte de Lobau, avec deux divisions d'infanterie de son corps, sa cavalerie légère et les cuirassiers de Milhaud, se porta par la chaussée de Namur sur les Quatre-Bras, pour favoriser l'attaque du maréchal Ney, en prenant l'armée anglaise par son flanc. Le maréchal Grouchy partit avec le corps de cavalerie d'Exelmans et le 3ᵉ et le 4ᵉ corps d'infanterie, pour appuyer le général Pajol et suivre Blücher l'épée dans les reins, afin de l'empêcher de se rallier. Il avait l'ordre positif de se tenir toujours entre la chaussée de Charleroi à Bruxelles et Blücher, afin d'être constamment en communication et en mesure de se réunir sur l'armée. Il était probable que le maréchal Blücher se retirerait sur Wavre: cet ordre prescrivait qu'il y fût en même temps que lui; si l'ennemi continuait à marcher sur Bruxelles et qu'il passât la nuit couvert par la forêt de Soigne, qu'il le fît suivre jusqu'à la lisière de la forêt; s'il se retirait sur la Meuse, pour couvrir ses communications avec l'Allemagne, qu'il le fît observer par l'avant-garde du général Pajol et occupât Wavre avec la cavalerie d'Exelmans, le 3ᵉ et le 4ᵉ corps d'infanterie, afin de se trouver en communication avec le quartier général, qui marchait sur la chaussée de Charleroi à Bruxelles. La 3ᵉ division du 2ᵉ corps, qui avait beaucoup souffert à la bataille de Ligny, resta pour garder le champ de bataille et porter secours aux blessés. Ainsi l'armée française marchait en deux colonnes sur Bruxelles, l'une de 69,000 hommes et l'autre de 34,000.

Grouchy est spécialement chargé d'observer Blucher et d'empêcher sa jonction avec Wellington.

L'Empereur visita le champ de bataille, fit donner du se-

Napoléon visite le champ de bataille de Ligny.

cours aux blessés. La perte des Prussiens était énorme: on voyait six de leurs cadavres pour un cadavre français. Un grand nombre de blessés qui n'avaient pas été secourus le furent: tous les pages et plusieurs officiers restèrent pour les veiller. Le jeune Gudin, fils du brave général de ce nom qui fut tué en Russie au combat de Valoutina, se distingua par sa pitié.

Il se porte en vue de la ferme des Quatre-Bras occupée par les Anglais.

Ce devoir sacré rempli, Napoléon se porta au galop pour arriver aux Quatre-Bras en même temps que la cavalerie du comte de Lobau. Il la joignit au village de Marbais; mais, arrivé à la vue de la ferme des Quatre-Bras, il s'aperçut qu'elle était encore occupée par un corps de cavalerie anglaise. Un moment après une reconnaissance de 100 hussards français revint, vivement poussée par un régiment de cavalerie anglaise. La cavalerie française prit position, les cuirassiers de Milhaud sur la droite, la cavalerie légère sur la gauche; l'infanterie se plaça en deuxième ligne, et les batteries se

Inaction du maréchal Ney.

mirent en position. Un parti de 500 chevaux fut envoyé pour communiquer avec Frasnes et avoir des nouvelles de la gauche. Comment était-elle encore dans son camp, elle qui devait être en marche depuis six heures du matin? Arrivés à la lisière du bois, les hussards commencèrent à tirailler, mais ils ne tardèrent pas à se reconnaître avec les lanciers rouges de la Garde, qu'ils avaient pris pour des Anglais. Des officiers furent envoyés à Ney pour le presser de déboucher sur les Quatre-Bras, et immédiatement après le comte de Lobau se reforma et marcha en avant.

Napoléon apprend que Wellington bat en retraite sur Bruxelles.

Une vivandière anglaise, qu'on amena prisonnière, donna des nouvelles des mouvements de son armée. Le duc de Wellington n'avait appris que fort avant dans la nuit le désastre de Ligny; il avait sur-le-champ ordonné de battre

en retraite dans la direction de Bruxelles, laissant le général Uxbridge avec un corps de cavalerie et des batteries d'artillerie légère pour l'arrière-garde. Le général Uxbridge se retira aussitôt qu'il aperçut le corps d'armée du comte de Lobau. L'Empereur, arrivé à la ferme des Quatre-Bras, fit mettre douze pièces d'artillerie légère en batterie, qui s'engagèrent avec deux batteries anglaises. La pluie tombait par torrents. Cependant les troupes de la gauche ne débouchaient pas encore: impatienté, il envoya l'ordre directement aux chefs de corps. Le comte d'Erlon parut enfin. Il prit la tête de la colonne et se mit en devoir de pousser vivement l'arrière-garde anglaise; le général Reille, avec le 2ᵉ corps, le suivit. Lorsque Ney parut, l'Empereur lui témoigna son mécontentement de tant d'incertitude, de tant de lenteur, et de ce qu'il venait de lui faire perdre trois heures bien précieuses. Ce maréchal balbutia, s'excusa sur ce qu'il croyait que Wellington était encore aux Quatre-Bras avec toute son armée. Le corps du comte de Lobau suivit le 2ᵉ corps, la Garde marcha après. Les cuirassiers de Milhaud, éclairés par une division de cavalerie légère de Pajol, commandée par le général Subervie, formèrent une colonne intermédiaire. L'Empereur se porta à la tête de l'armée. Le temps était affreux; sur la chaussée le soldat avait de l'eau jusqu'à mi-jambe; dans les terres il enfonçait jusqu'aux genoux; l'artillerie ne pouvait pas y passer, et la cavalerie n'y passait qu'avec peine; c'est ce qui rendit difficile la retraite de la cavalerie ennemie, et mit à même l'artillerie française de lui faire quelque mal. A six heures du soir l'ennemi, qui n'avait jusqu'alors soutenu la retraite qu'avec quelques pièces de canon, en démasqua quinze; le temps était très-brumeux, il était impossible de distinguer la force

Napoléon presse le mouvement des troupes.

Il témoigne son mécontentement au maréchal Ney.

Poursuite de l'armée anglaise malgré un temps affreux.

de son arrière-garde; il était évident qu'elle était renforcée depuis peu de moments, et, comme on n'était pas éloigné de la forêt de Soigne, il était probable qu'elle voulait tenir cette position pendant la nuit. Pour s'en assurer, les cuirassiers de Milhaud se déployèrent, et, sous la protection du feu de quatre batteries d'artillerie légère, firent mine de charger; l'ennemi démasqua alors cinquante ou soixante pièces de canon; toute l'armée y était. Il aurait fallu deux heures de jour de plus pour pouvoir l'attaquer. L'armée française prit position en avant de Plancenoit : le quartier général se plaça à la ferme du Caillou, à 2,400 toises du village de Mont-Saint-Jean.

L'armée française prend position à Plancenoit.

Napoléon se renseigne sur les intentions de Wellington, en interrogeant des prisonniers anglais.

Pendant cette retraite plusieurs officiers de cavalerie anglaise furent pris et amenés à l'Empereur; plusieurs étaient blessés; il les fit panser par son chirurgien avant de les interroger, après quoi il les questionna sur la situation de leur armée, en se servant du général Flahault pour interprète. Parmi ces officiers se trouvait le capitaine Elphinston. En traversant la chaussée de Bruxelles aux Quatre-Bras, il fut facile d'évaluer combien grande avait été la perte des Anglais, quoiqu'ils eussent déjà enterré la plus grande partie de leurs morts.

Grouchy se trompe sur la direction suivie par Blücher.

Le maréchal Grouchy avait poursuivi Blücher par les routes de Mont-Guibert et de Gembloux; mais des rapports lui ayant fait croire que la majeure partie de l'armée prussienne s'était retirée par Gembloux, il se porta avec ses principales forces sur ce point; il y arriva le 16 à quatre heures du soir. Il y apprit que le corps de Bulow y était arrivé dans la nuit et n'avait pas assisté à la bataille, que le désordre était grand dans plusieurs corps de l'armée prussienne, que tous les villages environnants étaient pleins de blessés et de fuyards, que la désertion était déjà très-considérable parmi les troupes

PLAN

DE

LA BATAILLE DE WATERLOO

PREMIER MOMENT

BATAILLE DE WA

1er moment ver

1 lieue

LOO. 18 JUIN 1815.

heures du matin

Digitized by Google

saxonnes, westphaliennes, et même parmi les Prussiens eux-mêmes. Il envoya des reconnaissances dans les deux directions de Wavre et de Liége, à la suite des deux arrière-gardes ennemies qui s'y étaient retirées. Cela fait, Grouchy fit prendre position à ses troupes; il n'avait cependant fait que deux lieues. Sur le soir il reçut des renseignements positifs que les principales forces de l'ennemi étaient dirigées sur Wavre: mais il était plus de six heures, les soldats faisaient leur soupe; il jugea qu'il serait à temps le lendemain de suivre l'ennemi, qui se trouvait ainsi avoir gagné trois heures sur lui. Cette funeste résolution est la cause principale de la perte de la bataille de Waterloo.

Mieux renseigné, il remet la poursuite au lendemain.

Pendant la nuit la pluie continua à tomber; ce qui rendit à peu près impraticable pour l'artillerie, la cavalerie et même l'infanterie, tout le plat pays. Pendant la journée du 17 et la nuit même du 17 au 18, les flanqueurs de droite de l'armée française rendirent compte qu'ils étaient en communication avec ceux du maréchal Grouchy, qui avait poursuivi toute la journée le maréchal Blücher, sans qu'il se fût passé aucun événement important. A neuf heures du soir le général Milhaud, qui avait marché avec son corps pour maintenir les communications avec le maréchal Grouchy, rendit compte qu'il avait eu connaissance d'une colonne de cavalerie ennemie, qui, de Tilly, s'était repliée en toute hâte sur Wavre. Un corps de 2,000 chevaux fut dirigé sur Hal, menaçant de tourner la droite de la forêt de Soigne et de se porter sur Bruxelles; le duc de Wellington, alarmé, y envoya sa 4^{e} division d'infanterie. Dans la nuit la cavalerie française rentra au camp; la division anglaise resta en observation, et se trouva paralysée pendant la bataille.

Les mouvements de l'armée sont paralysés par le mauvais temps.

On donne le change à Wellington

VI

Position de l'armée et du corps de Grouchy.

L'Empereur, avec les 1er, 2e, 6e corps d'infanterie, la Garde, une division de cavalerie légère de Pajol et les deux corps de cuirassiers de Milhaud et de Kellermann, en tout 68,906 hommes et deux cent quarante-deux pièces de canon, était campé en avant de Plancenoit, à cheval sur la grande route de Bruxelles, à quatre lieues et demie de cette grande ville, ayant devant lui l'armée anglo-hollandaise, forte de 90,000 hommes et de deux cent cinquante-cinq pièces de canon, dont le quartier général était à Waterloo. Le maréchal Grouchy, avec 34,000 hommes et cent huit pièces de canon, devait être à Wavre; mais il était en effet en avant de Gembloux, ayant perdu de vue l'armée prussienne; celle-ci était à Wavre. Ses quatre corps y étaient réunis, forts de 75,000 hommes.

Napoléon envoie des instructions à Grouchy, en vue d'une bataille imminente.

A dix heures du soir l'Empereur expédia un officier au maréchal Grouchy, que l'on supposait sur Wavre, pour lui faire connaître qu'il y aurait le lendemain une grande bataille; que l'armée anglo-hollandaise était en position en avant de la forêt de Soigne, sa gauche appuyée au village de la Haye; qu'il lui ordonnait de détacher avant le jour de son camp de Wavre une division de 7,000 hommes de toutes armes et seize pièces de canon sur Saint-Lambert, pour se joindre à la droite de la Grande Armée et opérer avec elle; qu'aussitôt qu'il serait assuré que le maréchal Blücher aurait évacué Wavre, soit pour continuer sa retraite sur Bruxelles, soit pour se porter dans toute autre direction, il devait marcher avec la majorité de ses troupes pour appuyer le détachement qu'il aurait fait sur Saint-Lambert.

A onze heures du soir, une heure après que cette dépêche était expédiée, on reçut un rapport du maréchal Grouchy, daté de Gembloux, cinq heures du soir. Il rendait compte qu'il était avec son armée à Gembloux, ignorant la direction qu'avait prise le maréchal Blücher, et s'il s'était porté sur Bruxelles ou sur Liége; qu'en conséquence, il avait établi deux avant-gardes, l'une entre Gembloux et Wavre, et l'autre à une lieue de Gembloux, dans la direction de Liége. Ainsi, le maréchal Blücher lui avait échappé et était à trois lieues de lui! Le maréchal Grouchy n'avait fait que deux lieues dans la journée du 17!

Grouchy annonce qu'il a perdu les traces de Blucher.

Un second officier lui fut envoyé à quatre heures du matin pour lui réitérer l'ordre qui lui avait été expédié à dix heures du soir. Une heure après, à cinq heures, on reçut un nouveau rapport, daté de Gembloux, deux heures du matin. Le maréchal rendait compte qu'il avait appris à six heures du soir que Blücher s'était dirigé avec toutes ses forces sur Wavre; qu'en conséquence il avait voulu l'y suivre à l'heure même; mais que, les troupes ayant déjà pris leur camp et fait la soupe, il ne partirait qu'au jour pour arriver de bonne heure devant Wavre, ce qui aurait le même effet; que le soldat serait bien reposé et plein d'ardeur.

Napoléon lui réitère ses premiers ordres: nouveau rapport de Grouchy signalant la présence de Blucher à Wavre.

CHAPITRE VI.

BATAILLE DE WATERLOO.

I

Insuffisance des succès remportés jusqu'alors par l'Empereur.

Pendant la nuit l'Empereur donna tous les ordres nécessaires pour la bataille du lendemain, quoique tout lui indiquât qu'elle n'aurait pas lieu. Depuis quatre jours que les hostilités étaient commencées, il avait, par les plus habiles manœuvres, surpris ses ennemis, remporté une victoire éclatante et séparé les deux armées. C'était beaucoup pour sa gloire, mais pas encore assez pour sa position. Les trois heures de retard que la gauche avait éprouvées dans son mouvement l'avaient empêché d'attaquer, comme il l'avait projeté, l'armée anglo-hollandaise dans l'après-midi du 17; ce qui eût couronné la campagne. Actuellement il était probable que le duc de Wellington et le maréchal Blücher profitaient de cette même nuit pour traverser la forêt de Soigne et se réunir devant Bruxelles; après cette réunion, qui serait opérée avant neuf heures du matin, la position de l'armée française deviendrait bien délicate. Les deux armées ennemies se renforceraient de tout ce qu'elles avaient sur leurs derrières.

Il craint que Blucher et Wellington ne parviennent à opérer leur jonction

6,000 Anglais étaient débarqués à Ostende depuis peu de jours: c'étaient des troupes de retour d'Amérique. Il serait impossible que l'armée française se hasardât à traverser la forêt de Soigne pour combattre au débouché des forces plus que doubles, formées et en position; et cependant, sous peu de semaines, les armées russe, autrichienne, bavaroise, etc. allaient passer le Rhin, se porter sur la Marne. Le 5e corps, en observation en Alsace, n'était que de 20,000 hommes.

Napoléon plein d'anxiété, va, pendant la nuit, reconnaître les lignes des Anglais.

A une heure du matin, fort préoccupé de ces grandes pensées, Napoléon sortit à pied, accompagné seulement de son grand maréchal; son dessein était de suivre l'armée anglaise dans sa retraite et de tâcher de l'entamer, malgré l'obscurité de la nuit, aussitôt qu'elle serait en marche. Il parcourut la ligne des grand'gardes. La forêt de Soigne apparaissait comme un incendie: l'horizon entre cette forêt, Braine-l'Alleud, les fermes de la Belle-Alliance et de la Haye, était resplendissant du feu des bivouacs: le plus profond silence régnait. L'armée anglo-hollandaise était ensevelie dans un profond sommeil, suite des fatigues qu'elle avait essuyées les jours précédents. Arrivé près des bois du château de Goumont, il entendit le bruit d'une colonne en marche; il était deux heures et demie. Or, à cette heure, l'arrière-garde devait commencer à quitter sa position si l'ennemi était en retraite; mais cette illusion fut courte. Le bruit cessa; la pluie tombait par torrents. Divers officiers envoyés en reconnaissance et des affidés, de retour à trois heures et demie, confirmèrent que les Anglo-Hollandais ne faisaient aucun mouvement. A quatre heures les coureurs lui amenèrent un paysan qui avait servi de guide à une brigade de cavalerie anglaise qui avait été prendre position sur l'extrême gauche au village d'Ohain. Deux déser-

Divers rapports annoncent que les Anglais ne font aucun mouvement.

teurs belges, qui venaient de quitter leur régiment, lui rapportèrent que leur armée se préparait à la bataille; qu'aucun mouvement rétrograde n'avait eu lieu; que la Belgique faisait des vœux pour le succès de l'Empereur; que les Anglais et les Prussiens y étaient également haïs.

Malheureusement les terres détrempées par la pluie empêchent Napoléon de profiter de cette faute des Anglais.

Le général ennemi ne pouvait rien faire de plus contraire aux intérêts de son parti et de sa nation, à l'esprit général de cette campagne, et même aux règles les plus simples de la guerre, que de rester dans la position qu'il occupait : il avait derrière lui les défilés de la forêt de Soigne; s'il était battu, toute retraite lui était impossible. Les troupes françaises étaient bivouaquées au milieu de la boue; les officiers tenaient pour impossible de donner bataille dans le jour; l'artillerie et la cavalerie ne pourraient manœuvrer dans les terres tant elles étaient détrempées; ils estimaient qu'il faudrait douze heures de beau temps pour les étancher.

Le temps, qui semble se remettre, ranime ses espérances.

Le jour commençait à poindre; l'Empereur rentra à son quartier général plein de satisfaction de la grande faute que faisait le général ennemi, et fort inquiet que le mauvais temps ne l'empêchât d'en profiter. Mais déjà l'atmosphère s'éclaircissait; à cinq heures il aperçut quelques faibles rayons de ce soleil qui devait, avant de se coucher, éclairer la perte de l'armée anglaise; l'oligarchie britannique en serait renversée! La France allait se relever dans ce jour plus glorieuse, plus puissante et plus grande que jamais!

Terrain occupé par l'armée anglo-hollandaise.

L'armée anglo-hollandaise était en bataille sur la chaussée de Charleroi à Bruxelles, en avant de la forêt de Soigne, couronnant un assez beau plateau. La droite, composée des 1re et 2e divisions anglaises et de la division de Brunswick, commandées par les généraux Cook et Clinton, s'appuyait

à un ravin au delà de la route de Nivelles; elle occupait en avant de son front le château de Goumont par un détachement. Le centre, composé de la 3e division anglaise et des 1re et 2e divisions belges, commandées par les généraux Alten, Collaert et Chassé, était en avant de Mont-Saint-Jean; la gauche était appuyée à la chaussée de Charleroi, et occupait la ferme de la Haye-Sainte par une de ses brigades. La gauche, composée des 5e et 6e divisions anglaises et de la 3e division belge, commandées par les généraux Picton, Lambert et Perponcher, avait sa droite appuyée à la chaussée de Charleroi, sa gauche en arrière du village de la Haye, qu'elle occupait par un fort détachement. La réserve était à Mont-Saint-Jean, intersection des chaussées de Charleroi et de Nivelles à Bruxelles. La cavalerie, rangée sur trois lignes à la hauteur de Mont-Saint-Jean, garnissait tous les derrières de la ligne de bataille de l'armée, dont l'étendue était de 2,500 toises. Le front de l'ennemi était couvert par un obstacle naturel. Le plateau était légèrement concave à son centre, et le terrain finissait en pente douce par un ravin plus profond. La 4e division anglaise, commandée par le général Colville, occupait en flanqueurs de droite tous les débouchés depuis Hal jusqu'à Braine-l'Alleud. Une brigade de cavalerie anglaise occupait en flanqueurs de gauche tous les débouchés depuis le village d'Ohain. Les forces que l'ennemi montrait étaient diversement évaluées; mais les officiers les plus exercés les estimaient, en y comprenant les corps des flanqueurs, à 90,000 hommes; ce qui s'accordait avec les renseignements généraux.

Malgré l'infériorité du nombre, les chances de victoire paraissent en faveur de l'armée française.

L'armée française n'était que de 69,000 hommes, mais la victoire n'en paraissait pas moins certaine. Ces 69,000 hommes étaient de bonnes troupes; et dans l'armée ennemie les

Anglais seuls, qui étaient au nombre de 40,000 hommes au plus, pouvaient être comptés comme tels.

Paroles de Napoléon à ce sujet.

A huit heures, on apporta le déjeuner de l'Empereur, où s'assirent plusieurs officiers généraux. Il dit : « L'armée ennemie est supérieure à la nôtre de près d'un quart [1]; nous n'en avons pas moins quatre-vingt-dix chances pour nous, et pas dix contre. — Sans doute, dit le maréchal Ney, qui entrait dans ce moment, si le duc de Wellington était assez simple pour attendre Votre Majesté; mais je viens lui annoncer que déjà ses colonnes sont en pleine retraite; elles disparaissent dans la forêt. — Vous avez mal vu, lui répondit ce prince; il n'est plus temps; il s'exposerait à une perte certaine; il a jeté les dés, et ils sont pour nous! »

Sur l'avis que l'artillerie peut manœuvrer Napoléon va de nouveau reconnaître les lignes ennemies.

Dans ce moment des officiers d'artillerie qui avaient parcouru la plaine annoncèrent que l'artillerie pouvait manœuvrer, quoique avec quelques difficultés, qui dans une heure seraient bien diminuées. Aussitôt l'Empereur monta à cheval; il se porta aux tirailleurs vis-à-vis la Haye-Sainte, reconnut de nouveau la ligne ennemie, et chargea le général du génie Haxo, officier de confiance, de s'en approcher davantage pour s'assurer s'il avait été élevé quelques redoutes ou retranchements. Ce général revint promptement rendre compte qu'il n'avait aperçu aucune trace de fortification. L'Empereur ré-

Il dicte ses ordres de bataille.

fléchit un quart d'heure, dicta l'ordre de bataille, que deux généraux écrivaient assis par terre. Les aides de camp le portèrent aux divers corps d'armée, qui étaient sous les armes, pleins d'impatience et d'ardeur. L'armée s'ébranla et se mit en marche sur onze colonnes.

[1] Voir le tableau de la page 128.

II

L'armée en mouvement sur onze colonnes; leur composition.

Ces onze colonnes étaient destinées, quatre à former la première ligne, quatre la deuxième ligne, trois la troisième. Les quatre colonnes de la première ligne étaient formées : celle de gauche, par la cavalerie du 2e corps; la deuxième, par trois divisions d'infanterie du 1er corps; la quatrième, par la cavalerie légère du 1er corps. Les quatre colonnes de la seconde ligne étaient formées : celle de gauche, par le corps de cuirassiers de Kellermann; la deuxième, par les deux divisions d'infanterie du 6e corps; la troisième, par deux divisions de cavalerie légère, l'une du 6e corps, commandée par le général de division Daumont, l'autre détachée du corps de Pajol et commandée par le général de division Subervie; la quatrième, par le corps des cuirassiers de Milhaud. Les trois colonnes de la troisième ligne étaient formées : celle de gauche, par la division de grenadiers à cheval et de dragons de la Garde, commandée par le général Guyot; la seconde, par les trois divisions de la vieille, moyenne et jeune Garde, commandées par les lieutenants généraux Friant, Morand et Duhesme; la troisième, par les chasseurs à cheval et les lanciers de la Garde, commandés par le lieutenant général Lefebvre-Desnoëttes. L'artillerie marchait sur les flancs des colonnes; les parcs et les ambulances à la queue.

Magnifique spectacle que présente l'armée arrivant sur le champ de bataille.

A neuf heures les têtes des quatre colonnes formant la première ligne arrivèrent où elles devaient se déployer. En même temps on aperçut plus ou moins loin les sept autres colonnes qui débouchaient des hauteurs; elles étaient en marche, les trompettes et tambours sonnaient au champ, la musique reten-

tissait des airs qui retraçaient aux soldats le souvenir de cent victoires. La terre paraissait orgueilleuse de porter tant de braves! Ce spectacle était magnifique; et l'ennemi, qui était placé de manière à découvrir jusqu'au dernier homme, dut en être frappé; l'armée dut lui paraître double en nombre de ce qu'elle était réellement.

Belles manœuvres de l'armée pour se déployer et prendre position sur trois lignes.

Ces onze colonnes se déployèrent avec tant de précision qu'il n'y eut aucune confusion; et chacun occupa la place qui lui était désignée dans la pensée même du chef; jamais de si grandes masses ne se remuèrent avec autant de facilité. La cavalerie légère du 2^e^ corps, qui formait la première colonne de gauche de la première ligne, se déploya sur trois lignes, à cheval sur la chaussée de Nivelles à Bruxelles, à peu près à la hauteur des premiers bois du parc de Goumont, éclairant par la gauche toute la plaine, et ayant des grand'gardes sur Braine-l'Alleud; sa batterie d'artillerie légère sur la chaussée de Nivelles. Le 2^e^ corps, sous les ordres du général Reille, occupa l'espace compris entre la chaussée de Nivelles et celle de Charleroi; c'était une étendue de 900 à 1,000 toises; la division du prince Jérôme, tenant la gauche près de la chaussée de Nivelles et le bois de Goumont, le général Foy le centre, et le général Bachelu la droite, qui arrivait à la chaussée de Charleroi près la ferme de la Belle-Alliance. Chaque division d'infanterie était sur deux lignes, la 2^e^ à 30 toises de la première, ayant son artillerie sur le front, et ses parcs en arrière près de la chaussée de Nivelles. La troisième colonne, formée par le 1^er^ corps et commandée par le lieutenant général comte d'Erlon, appuya sa gauche à la Belle-Alliance, sur la droite de la chaussée de Charleroi, et sa droite vis-à-vis la ferme de la Haye-Sainte, où était la gauche de l'ennemi. Chaque division

d'infanterie était sur deux lignes; l'artillerie dans les intervalles des brigades. Sa cavalerie légère, qui formait la quatrième colonne, se déploya à sa droite sur trois lignes, observant la Haye, Frischermont, et jetant des postes sur Ohain, pour observer les flanqueurs de l'ennemi; son artillerie légère était sur sa droite.

La première ligne était à peine formée que les têtes des quatre colonnes de la deuxième ligne arrivèrent au point où elles devaient se déployer. Les cuirassiers de Kellermann s'établirent sur deux lignes, à 30 toises l'une de l'autre, appuyant leur gauche à la chaussée de Nivelles, à 100 toises de la deuxième ligne du 2ᵉ corps, et leur droite à la chaussée de Charleroi. L'espace était de 1,100 toises. Une de leurs batteries prit position sur la gauche, près de la chaussée de Nivelles; l'autre sur la droite, près de la chaussée de Charleroi. La deuxième colonne, commandée par le lieutenant général comte de Lobau, se porta à 50 toises derrière la deuxième ligne du 2ᵉ corps; elle resta en colonne serrée par division, occupant une centaine de toises de profondeur, le long et sur la gauche de la chaussée de Charleroi, avec une distance de 10 toises entre les deux colonnes de division, son artillerie sur son flanc gauche. La troisième colonne, celle de sa cavalerie légère, commandée par le général de division Daumont, suivie par celle du général Subervie, se plaça en colonne serrée par escadron, la gauche appuyée à la chaussée de Charleroi, vis-à-vis de son infanterie, dont elle n'était séparée que par cette chaussée; son artillerie légère était sur son flanc droit. La quatrième colonne, le corps des cuirassiers de Milhaud, se déploya sur deux lignes, à 30 toises d'intervalle et à 100 toises derrière la deuxième ligne du 1ᵉʳ corps, la gauche appuyée à la chaussée

de Charleroi, la droite dans la direction de Frischermont; il occupait une étendue d'environ 900 toises; ses batteries étaient sur sa gauche, près de la chaussée de Charleroi, et sur son centre.

Avant que cette deuxième ligne fût formée, les têtes des trois colonnes de la réserve arrivèrent à leurs points de déploiement. La grosse cavalerie de la Garde se plaça à 100 toises derrière Kellermann, en bataille sur deux lignes, à 30 toises d'intervalle, la gauche du côté de la chaussée de Nivelles, la droite du côté de celle de Charleroi, l'artillerie au centre. La colonne du centre, formée par l'infanterie de la Garde, se déploya sur six lignes, chacune de quatre bataillons, à distance de 10 toises l'une de l'autre, à cheval sur la route de Charleroi et un peu avant la ferme de Rossomme. Les batteries d'artillerie appartenant aux différents régiments se placèrent sur la gauche et la droite, celles à pied et à cheval de la réserve derrière les lignes. La troisième colonne (les chasseurs à cheval et les lanciers de la Garde) se déploya sur deux lignes à 30 toises d'intervalle, à 100 toises derrière le général Milhaud, la gauche à la chaussée de Charleroi, et la droite du côté de Frischermont, son artillerie légère sur son centre. A dix heures et demie, ce qui paraît incroyable, tout le mouvement était achevé, toutes les troupes étaient à leur position. Le plus profond silence régnait sur le champ de bataille.

Figure que présentent les troupes rangées sur le champ de bataille.

L'armée se trouvait rangée sur six lignes formant la figure de six V; les deux premières d'infanterie, ayant la cavalerie légère sur les ailes; la troisième et la quatrième de cuirassiers; la cinquième et la sixième de cavalerie de la Garde, avec six lignes d'infanterie de la Garde, perpendiculairement placées au sommet des six V; et le 6ᵉ corps en colonne serrée, per-

pendiculairement aux lignes qu'occupait la Garde; l'infanterie sur la gauche de la route, sa cavalerie sur la droite. Les chaussées de Charleroi et de Nivelles étaient libres; c'étaient les moyens de communication pour que l'artillerie de réserve pût arriver rapidement sur les divers points de la ligne.

Napoléon parcourt les rangs; il est reçu avec enthousiasme.

L'Empereur parcourut les rangs; il serait difficile d'exprimer l'enthousiasme qui animait tous les soldats; l'infanterie élevait ses shakos au bout des baïonnettes; les cuirassiers, dragons et cavalerie légère, leurs casques ou shakos au bout de leurs sabres. La victoire paraissait certaine; les vieux soldats qui avaient assisté à tant de combats admirèrent ce nouvel ordre de bataille; ils cherchaient à pénétrer les vues ultérieures de leur général; ils discutaient le point et la manière dont devait avoir lieu l'attaque. Pendant ce temps l'Empereur donna ses derniers ordres, et se porta, à la tête de sa Garde, au sommet des six V, sur les hauteurs de Rossomme, mit pied à terre; de là il découvrait les deux armées; la vue s'étendait fort au loin à droite et à gauche du champ de bataille.

Il se place à la tête de sa Garde.

Comparaison d'une bataille avec une action dramatique.

Une bataille est une action dramatique, qui a son commencement, son milieu et sa fin. L'ordre de bataille que prennent les deux armées, les premiers mouvements pour en venir aux mains, sont l'exposition; les contre-mouvements que fait l'armée attaquée forment le nœud; ce qui oblige à de nouvelles dispositions, et amène la crise d'où naît le résultat ou dénoûment. Aussitôt que l'attaque du centre de l'armée française aurait été démasquée, le général ennemi ferait des contre-mouvements, soit par ses ailes, soit derrière sa ligne, pour faire diversion ou accourir au secours du point attaqué. Aucun de ces mouvements ne pouvait échapper à l'œil exercé de Na-

poléon dans la position centrale où il s'était placé, et il avait dans sa main toutes ses réserves pour les porter à volonté où l'urgence des circonstances exigerait leur présence.

Napoléon choisit un poste d'où il puisse précipiter le dénoûment.

III

Ses dispositions ont pour but de tourner la gauche de l'ennemi.

Dix divisions d'artillerie, parmi lesquelles trois divisions de douze, se réunirent, la gauche appuyée à la chaussée de Charleroi, sur les monticules au delà de la Belle-Alliance et en avant de la division de gauche du 1[er] corps. Elles étaient destinées à soutenir l'attaque de la Haye-Sainte, que devaient faire deux divisions du 1[er] corps et les deux divisions du 6[e], dans le temps que les deux autres divisions du 1[er] corps se porteraient sur la Haye. Par ce moyen, toute la gauche de l'ennemi serait tournée. La division de cavalerie légère du 6[e] corps, en colonne serrée, et celle du 1[er] corps, qui était sur ses ailes, devaient participer à cette attaque, que les 2[e] et 3[e] lignes de cavalerie soutiendraient, ainsi que toute la Garde à pied et à cheval. L'armée française, maîtresse de la Haye et de Mont-Saint-Jean, couperait la chaussée de Bruxelles à toute la droite de l'armée anglaise, où étaient ses principales forces. L'Empereur avait préféré tourner la gauche de l'ennemi plutôt que sa droite, 1° afin de le couper d'avec les Prussiens, qui étaient à Wavre, et, de s'opposer à leur réunion s'ils l'avaient préméditée; et quand même ils ne l'eussent pas préméditée, si l'attaque se fût faite par la droite, l'armée anglaise, repoussée, se serait repliée sur l'armée prussienne; au lieu que, faite sur la gauche, elle en était séparée et jetée dans la direction de la mer; 2° parce que la gauche parut beaucoup plus faible; 3° enfin, que l'Empereur attendait à chaque instant l'arrivée

Sur quelles raisons cette manœuvre est fondée.

d'un détachement du maréchal Grouchy par sa droite, et ne voulait pas courir les chances de s'en trouver séparé.

Combat de Goumont engagé sur la gauche par le prince Jérôme.

Pendant que tout se préparait pour cette attaque décisive, la division du prince Jérôme, sur la gauche, engagea la fusillade au bois de Goumont; bientôt elle devint très-vive. L'ennemi ayant démasqué près de quarante pièces d'artillerie, le général Reille fit avancer la batterie d'artillerie de sa 2e division, et l'Empereur envoya l'ordre au général Kellermann de faire avancer ses douze pièces d'artillerie légère. La canonnade devint bientôt fort vive. Le prince Jérôme enleva plusieurs fois le bois de Goumont, et plusieurs fois en fut repoussé; il était défendu par la division des gardes anglaises, les meilleures troupes de l'ennemi, qu'on vit avec plaisir être sur sa droite, ce qui rendait plus facile la grande attaque sur la gauche. La division Foy soutint la division du prince Jérôme. Il se fit de part et d'autre des prodiges de valeur; les gardes anglaises couvrirent de leurs cadavres le bois et les avenues du château, mais non sans vendre chèrement leur sang. Après diverses vicissitudes qui occupèrent plusieurs heures de la journée, le bois tout entier resta aux Français; mais le château, où s'étaient crénelés plusieurs centaines de braves, opposait une résistance invincible; l'Empereur ordonna de réunir une batterie de huit obusiers qui mirent le feu aux granges et aux toits et rendirent les Français maîtres de cette position.

Ney est chargé de l'attaque du centre.

Le maréchal Ney obtint l'honneur de commander la grande attaque du centre; elle ne pouvait pas être confiée à un homme plus brave et plus accoutumé à ce genre d'affaires. Il envoya un de ses aides de camp prévenir que tout était prêt et qu'il n'attendait plus que le signal. Avant de le donner, l'Empereur

voulut jeter un dernier regard sur tout le champ de bataille, et aperçut dans la direction de Saint-Lambert un nuage qui lui parut être des troupes. Il dit à son major général: « Maréchal, que voyez-vous sur Saint-Lambert? — J'y crois voir 5 à 6,000 hommes: c'est probablement un détachement de Grouchy. » Toutes les lunettes de l'état-major furent fixées sur ce point. Le temps était assez brumeux. Les uns soutenaient, comme il arrive en pareille occasion, qu'il n'y avait pas de troupes, que c'étaient des arbres, d'autres que c'étaient des colonnes en position, quelques-uns que c'étaient des troupes en marche. Dans cette incertitude, sans plus délibérer, il fit appeler le lieutenant général Daumont, et lui ordonna de se porter, avec sa division de cavalerie légère et celle du général Subervie, pour éclairer sa droite, communiquer promptement avec les troupes qui arrivaient sur Saint-Lambert, opérer la réunion si elles appartenaient au maréchal Grouchy, les contenir si elles étaient ennemies. Ces 3,000 hommes de cavalerie n'eurent qu'à faire un à-droite par quatre pour être hors des lignes de l'armée; ils se portèrent rapidement et sans confusion à 3,000 toises, et s'y rangèrent en bataille, en potence sur toute la droite de l'armée.

Avant d'engager l'action, Napoléon aperçoit des troupes dans la direction de Saint-Lambert

Il détache deux divisions de cavalerie pour observer de ce côté

IV

Un quart d'heure après un officier de chasseurs amena un hussard noir prussien qui venait d'être fait prisonnier par les coureurs d'une colonne volante de 300 chasseurs qui battait l'estrade entre Wavre et Plancenoit. Ce hussard était porteur d'une lettre; il était fort intelligent, et donna de vive voix tous les renseignements que l'on put désirer. La colonne

Un prisonnier prussien révèle la présence de Bulow à Saint-Lambert et de Blucher à Wavre.

qu'on apercevait à Saint-Lambert était l'avant-garde du général prussien Bulow, qui arrivait avec 30.000 hommes; c'était le 4e corps prussien, qui n'avait pas donné à Ligny. La lettre était effectivement l'annonce de l'arrivée de ce corps; ce général demandait au duc de Wellington des ordres ultérieurs. Le hussard dit qu'il avait été le matin à Wavre, que les trois autres corps de l'armée prussienne y étaient campés, qu'ils y avaient passé la nuit du 17 au 18, qu'ils n'avaient aucun Français devant eux, qu'il supposait que les Français avaient marché sur Plancenoit, qu'une patrouille de son régiment avait été dans la nuit jusqu'à 2 lieues de Wavre sans rencontrer aucun corps français. Le duc de Dalmatie expédia sur-le-champ la lettre interceptée et le rapport du hussard au maréchal Grouchy, auquel il réitéra l'ordre de marcher de suite sur Saint-Lambert, et de prendre à dos le corps du général Bulow. Il était onze heures; l'officier n'avait au plus que 4 ou 5 lieues à faire, toujours sur de bons chemins, pour atteindre le maréchal Grouchy; il promit d'y être à une heure. Par la dernière nouvelle reçue de ce maréchal, on savait qu'il devait, à la pointe du jour, se porter sur Wavre; or de Gembloux à Wavre il n'y a que 3 lieues : soit qu'il y eût ou non reçu les ordres expédiés dans la nuit du quartier impérial, il devait être indubitablement engagé, à l'heure qu'il était, devant Wavre. Les lunettes dirigées sur ce point n'apercevaient rien; on n'entendait aucun coup de canon. Peu après, le général Daumont envoya dire que quelques coureurs bien montés, qui le précédaient, avaient rencontré des patrouilles ennemies dans la direction de Saint-Lambert, qu'on pouvait tenir pour sûr que les troupes que l'on y voyait étaient ennemies, qu'il avait envoyé dans plusieurs directions des pa-

Avis en est expédié à Grouchy avec ordre de se rabattre sur Bulow.

Le général Daumont envoie à Grouchy un avis semblable.

trouilles d'élite pour communiquer avec le maréchal Grouchy et lui porter des avis et des ordres.

Napoléon détache le comte de Lobau avec 10,000 hommes contre Bulow.

L'Empereur fit ordonner immédiatement au comte de Lobau de traverser la chaussée de Charleroi par un changement de direction à droite par division, et de se porter, pour soutenir la cavalerie légère, du côté de Saint-Lambert; de choisir une bonne position intermédiaire, où il pût avec 10,000 hommes en arrêter 30,000, si cela devenait nécessaire; d'attaquer vivement les Prussiens aussitôt qu'il entendrait les premiers coups de canon des troupes que le maréchal Grouchy avait détachées derrière eux. Ces dispositions furent exécutées sur-le-champ. Il était de la plus haute importance que le mouvement du comte de Lobau se fît sans retard. Le maréchal Grouchy devait avoir, de Wavre, détaché 6 à 7,000 hommes sur Saint-Lambert, lesquels se trouveraient compromis, puisque le corps du général Bulow était de 30,000 hommes; tout comme le corps du général Bulow serait compromis et perdu si, au moment qu'il serait attaqué en queue par 6 à 7,000 hommes, il était attaqué en tête par un homme du caractère du comte de Lobau. 17 à 18,000 Français, disposés et commandés ainsi, étaient d'une valeur bien supérieure à 30,000 Prussiens. Mais ces événements portèrent du changement dans le premier plan de l'Empereur: il se trouva affaibli sur le champ de bataille de 10,000 hommes qu'il était obligé d'envoyer contre le général Bulow: ce n'était plus que 59,000 hommes qu'il avait contre 90,000. Ainsi l'armée ennemie contre laquelle il avait à lutter venait d'être augmentée de 30,000 hommes déjà rendus sur le champ de bataille; elle était de 120,000 hommes contre 69,000: c'était un contre deux. « Nous avions ce matin quatre-vingt-dix chances pour

Importance de ce mouvement.

Cette diversion affaiblit l'armée principale et lui retire des chances de succès.

Paroles de Napoléon à cette occasion.

nous, dit-il au duc de Dalmatie; l'arrivée de Bulow nous en fait perdre trente, mais nous en avons encore soixante contre quarante; et, si Grouchy répare l'horrible faute qu'il a commise hier de s'amuser à Gembloux, et envoie son détachement avec rapidité, la victoire en sera plus décisive, car le corps de Bulow sera entièrement perdu. »

La force du corps de Grouchy lui permettait de tenir tête à Blucher et à Bulow.

On était sans inquiétude pour le maréchal Grouchy; après le détachement qu'il aurait pu faire sur Saint-Lambert, il lui restait encore 27 à 28,000 hommes; or les trois corps que le maréchal Blücher avait à Wavre, qui devant Ligny étaient de 90,000 hommes, étaient réduits à 40,000, non-seulement par la perte de 30,000 qu'il avait éprouvée dans la bataille, mais aussi par celle de 20,000 hommes qui s'étaient débandés et ravageaient les bords de la Meuse, et par quelques détachements auxquels ce maréchal avait été obligé pour les couvrir, ainsi que les bagages qui se trouvaient dans la direction de Namur et de Liége: or 40,000 ou 45,000 Prussiens, battus, découragés, ne pouvaient pas imposer à 28,000 Français bien placés et victorieux.

V

A midi, Napoléon fait commencer l'attaque principale sur la Haye-Sainte.

Il était midi, les tirailleurs étaient engagés sur toute la ligne; mais le combat n'avait réellement lieu que sur la gauche, dans le bois et au château de Goumont. Du côté de l'extrême droite, les troupes du général Bulow étaient encore stationnaires; elles paraissaient se former et attendre que leur artillerie eût passé le défilé. L'Empereur envoya l'ordre au maréchal Ney de commencer le feu de ses batteries, de s'emparer de la ferme de la Haye-Sainte et d'y mettre en position une

division d'infanterie, de s'emparer également du village de la Haye et d'en déposter l'ennemi, afin d'intercepter toute communication entre l'armée anglo-hollandaise et le corps du général Bulow. Quatre-vingts bouches à feu vomirent bientôt la mort sur toute la gauche de la ligne anglaise; une de ses divisions fut entièrement détruite par les boulets et la mitraille. Pendant que cette attaque était démasquée, l'Empereur observait avec attention quel serait le mouvement du général ennemi; il n'en fit aucun sur sa droite; mais il s'aperçut qu'il préparait sur la gauche une grande charge de cavalerie; il s'y porta au galop. La charge avait eu lieu; elle avait repoussé une colonne d'infanterie qui s'avançait sur le plateau, lui avait enlevé deux aigles et désorganisé sept pièces de canon. Il ordonna à une brigade de cuirassiers du général Milhaud, de la deuxième ligne, de charger cette cavalerie. Elle partit aux cris de *vive l'Empereur!* La cavalerie anglaise fut rompue, la plus grande partie resta sur le champ de bataille: les canons furent repris, l'infanterie protégée. Diverses charges d'infanterie et de cavalerie eurent lieu; le détail en appartient plus à l'histoire de chaque régiment qu'à l'histoire générale de la bataille, où ces récits multipliés ne porteraient que du désordre. Il suffit de dire qu'après trois heures de combat la ferme de la Haye-Sainte, malgré la résistance des régiments écossais, fut occupée par l'infanterie française, et le but que s'était promis le général français obtenu. Les 6ᵉ et 5ᵉ divisions anglaises furent détruites. Le général Picton resta mort sur le champ de bataille.

Incidents divers.

Dangers auxquels Napoléon s'expose en parcourant la ligne des troupes

L'Empereur parcourut pendant ce combat la ligne d'infanterie du 1ᵉʳ corps, la ligne de cavalerie des cuirassiers Milhaud et celle en troisième ligne de la Garde, au milieu des boulets.

de la mitraille et des obus; ils ricochaient d'une ligne à l'autre. Le brave général Devaux, commandant l'artillerie de la Garde, qui était à ses côtés, fut enlevé par un boulet: perte sensible, surtout dans ce moment, puisqu'il savait mieux que personne les positions qu'occupaient les réserves de l'artillerie de la Garde, fortes de quatre-vingt-seize bouches à feu. Le général de brigade Lallemand lui succéda, et fut blessé peu après.

L'armée anglaise en retraite sur Bruxelles est sauvée par la diversion de Bulow.

Le désordre était dans l'armée anglaise; les bagages, les charrois, les blessés, voyant les Français s'approcher de la chaussée de Bruxelles et du principal débouché de la forêt, accouraient en foule pour opérer leur retraite. Tous les fuyards anglais, belges, allemands, qui avaient été sabrés par la cavalerie, se précipitaient sur Bruxelles. Il était quatre heures: la victoire aurait dès lors été décidée; mais le corps du général Bulow opéra dans ce moment sa puissante diversion.

Napoléon avait été prévenu de la marche de Bulow et de l'inaction de Grouchy.

Dès deux heures après midi, le général Daumont avait fait prévenir que le général Bulow débouchait sur trois colonnes, et que les chasseurs français tiraillaient tout en se retirant devant l'ennemi, qui lui paraissait très-nombreux: il l'évaluait à plus de 40,000 hommes; il disait de plus que ses coureurs, bien montés, avaient fait plusieurs lieues dans diverses directions, n'avaient rapporté aucune nouvelle du maréchal Grouchy; qu'il ne fallait donc pas compter sur lui. Dans ces mêmes moments l'Empereur reçut de Gembloux des nouvelles bien fâcheuses. Le maréchal Grouchy, au lieu d'être parti de Gembloux à la pointe du jour, comme il l'avait annoncé par sa dépêche de deux heures après minuit, n'avait pas encore quitté ce camp à dix heures du matin. L'officier l'attribuait à l'horrible temps qu'il faisait : motif ridicule. Cette inexcusable len-

teur dans des circonstances si délicates, de la part d'un officier aussi zélé, ne se pouvait expliquer.

VI

Le comte de Lobau contient Bulow cherchant à déborder la droite des Français.

Cependant la canonnade tarda peu à s'engager entre le général Bulow et le comte de Lobau. L'armée prussienne marchait en échelons, le centre en avant. Sa ligne de bataille était perpendiculaire sur le flanc droit de l'armée, parallèlement à la chaussée de la Haye-Sainte à Plancenoit. L'échelon du centre démasqua une trentaine de bouches à feu; l'artillerie lui en opposa un pareil nombre. Après une heure de canonnade, le comte de Lobau, s'apercevant que le premier échelon n'était pas soutenu, marcha à lui, l'enfonça et le repoussa fort loin: mais les deux autres lignes, qui paraissaient avoir été retardées par les mauvais chemins, rallièrent le premier échelon, et, sans essayer d'enfoncer la ligne française, elles cherchèrent à la déborder par un à-gauche en bataille. Le comte de Lobau, craignant d'être tourné, exécuta sa retraite en échiquier, en s'approchant de l'armée. Les feux des batteries prussiennes doublèrent: on compta jusqu'à soixante bouches à feu; les boulets tombaient sur la chaussée en avant et en arrière de la Belle-Alliance, où se trouvait l'Empereur avec la Garde; c'était la ligne d'opération de l'armée. Au moment le plus critique l'ennemi s'était tellement approché, que sa mitraille labourait cette chaussée. L'Empereur ordonna alors au général Duhesme, qui commandait la jeune Garde, de se porter sur la droite du 6[e] corps avec ses deux brigades d'infanterie et vingt-quatre bouches à feu de la Garde. Un quart d'heure après cette formidable batterie commença le feu; l'ar-

Napoléon fait soutenir le comte de Lobau par Duhesme.

tillerie française ne tarda pas à acquérir la supériorité; elle était mieux servie et mieux placée. Aussitôt que la jeune Garde fut engagée, le mouvement des Prussiens parut arrêté; on remarqua du flottement dans leur ligne; cependant ils continuèrent encore à la prolonger par leur gauche, débordant la

Morand achève de refouler Bulow qui bat en retraite.

droite française arrivant jusqu'à la hauteur de Plancenoit. Le lieutenant général Morand se porta alors avec quatre bataillons de vieille Garde et seize pièces de canon à la droite de la jeune Garde; deux régiments de vieille Garde prirent position en avant de Plancenoit. La ligne prussienne se trouva débordée, le général Bulow fut repoussé, sa gauche fit un mouvement en arrière, convergea, et insensiblement toute sa ligne recula. Le comte de Lobau, le général Duhesme et le général Morand marchèrent en avant; ils occupèrent bientôt les positions qu'avait occupées l'artillerie du général Bulow. Non-seulement ce général avait épuisé son attaque, démasqué toutes ses réserves, mais, d'abord contenu, il était à présent en retraite. Les boulets prussiens non-seulement n'arrivaient plus sur la chaussée de Charleroi, mais n'atteignaient pas les positions qu'avait occupées le comte de Lobau. Il était sept heures du soir.

VII

Continuation du combat contre l'armée anglaise; elle est repoussée par les charges répétées de la cavalerie.

Il y avait deux heures que le comte d'Erlon s'était emparé de la Haye, avait débordé toute la gauche anglaise et la droite du général Bulow. La cavalerie légère du 1er corps, poursuivant l'infanterie ennemie sur le plateau de la Haye, avait été ramenée par une cavalerie supérieure en nombre; le comte Milhaud gravit alors la hauteur avec ses cuirassiers, et fit prévenir le général Lefebvre-Desnoëttes, qui se mit aussitôt

PLAN

DE

LA BATAILLE DE WATERLOO

DEUXIÈME MOMENT

BATAILLE DE WA

2e moment ve

1 lieue

0 1 2 3 4

Éc

Digitized by Google

Digitized by Google

au trot pour le soutenir. Il était cinq heures; c'était le moment où l'attaque du général Bulow était le plus menaçante, où, loin d'être contenu, il montrait toujours de nouvelles troupes qui étendaient sa ligne sur la droite. La cavalerie anglaise fut repoussée par les intrépides cuirassiers et les chasseurs de la Garde. Les Anglais abandonnèrent tout le champ de bataille entre la Haye-Sainte et Mont-Saint-Jean, celui qu'avait occupé toute leur gauche, et furent acculés sur leur droite. A la vue de ces charges brillantes, des cris de victoire se firent entendre sur le champ de bataille. L'Empereur dit : « C'est trop tôt d'une heure; cependant il faut soutenir ce qui est fait. » Il envoya l'ordre aux cuirassiers Kellermann, qui étaient toujours en position sur la gauche, de se porter au grand trot pour appuyer la cavalerie sur le plateau. Le général Bulow menaça dans ce moment le flanc et les derrières de l'armée; il était important de ne faire aucun mouvement rétrograde nulle part, et de se maintenir dans la position, quoique prématurée, qu'avait prise la cavalerie. Ce mouvement au grand trot de 3,000 cuirassiers, qui défilaient aux cris de *vive l'Empereur !* et sous la canonnade des Prussiens, fit une diversion heureuse dans ce moment de crise. La cavalerie marchait comme à la poursuite de l'armée anglaise, et l'armée du général Bulow faisait encore des progrès sur le flanc et les derrières. Pour savoir si on était vainqueur ou en danger, le soldat, l'officier même cherchait à deviner dans les regards du chef; mais il ne respirait que la confiance. C'était depuis vingt ans la cinquantième bataille rangée qu'il commandait.

Napoléon est forcé de soutenir cette attaque prématurée, qui a lieu au plus fort du combat contre Bulow.

L'issue de la bataille est un moment indécise.

Cependant la division de grosse cavalerie de la Garde, sous les ordres du général Guyot, qui était en deuxième

La réserve de cavalerie est engagée sans l'ordre de Napoléon.

ligne derrière les cuirassiers de Kellermann, suivait au grand trot et se portait sur le plateau; l'Empereur s'en aperçut, il envoya le comte Bertrand pour la rappeler; c'était sa réserve: quand ce général arriva, elle était déjà engagée, et tout mouvement rétrograde eût été dangereux. Dès cinq heures du soir l'Empereur se trouva ainsi privé de sa réserve de cavalerie, de cette réserve qui, bien employée, lui avait donné tant de fois la victoire. Cependant ces 12,000 hommes de cavalerie d'élite firent des miracles; ils culbutèrent toute la cavalerie plus nombreuse de l'ennemi qui voulut s'opposer à eux, enfoncèrent plusieurs carrés d'infanterie, les désorganisèrent, s'emparèrent de soixante bouches à feu, et prirent au milieu des carrés six drapeaux, que 3 chasseurs de la Garde et 3 cuirassiers présentèrent à l'Empereur devant la Belle-Alliance. L'ennemi, pour la seconde fois de la journée, crut la bataille perdue, et voyait avec effroi combien le mauvais champ de bataille qu'il avait choisi allait apporter de difficultés à sa retraite. La brigade Ponsomby, chargée par les lanciers rouges de la Garde, commandés par le général Colbert, fut enfoncée; son général fut percé de sept coups de lance et tomba mort; le prince d'Orange, sur le point d'être pris, fut blessé grièvement; mais, n'étant pas soutenue par une forte masse d'infanterie, qui était encore retenue par l'attaque du général Bulow, cette brave cavalerie dut se borner à conserver le champ de bataille qu'elle avait conquis. Enfin, à sept heures, lorsque l'attaque du général Bulow eut été repoussée et que la cavalerie se maintenait toujours sur le plateau qu'elle avait conquis, la victoire était gagnée: 69,000 Français avaient battu 120,000 hommes. La joie était sur toutes les figures et l'espoir dans tous les cœurs. Ce sentiment

La cavalerie fait des prodiges de valeur.

Les Anglais et les Prussiens sont repoussés.

La victoire paraît certaine.

succédait à l'étonnement qu'on avait éprouvé pendant toute la durée de cette attaque de flanc, faite par une armée tout entière, et qui pendant une heure avait menacé la retraite même de l'armée. Dans ce moment on entendit distinctement la canonnade du maréchal Grouchy; elle avait dépassé Wavre dans le point le plus éloigné, et, dans le point le plus près, elle était derrière Saint-Lambert.

VIII

Le maréchal Grouchy n'était parti qu'à dix heures du matin de son camp de Gembloux; se trouvant entre midi et une heure à mi-chemin de Wavre, il entendit l'épouvantable canonnade de Waterloo. Aucun homme exercé ne pouvait s'y tromper : c'étaient plusieurs centaines de bouches à feu, et dès lors deux armées qui s'envoyaient réciproquement la mort. Le général Gérard en fut vivement ému; il se rendit près du maréchal et lui dit : « L'Empereur est aux mains avec l'armée anglaise; cela n'est pas douteux : un feu aussi terrible ne peut pas être une rencontre. Monsieur le maréchal, il faut marcher sur le feu. Si nous prenons à gauche, nous serons dans deux heures sur le champ de bataille. » — « Je crois, dit le maréchal, que vous avez raison; mais, si Blücher débouche de Wavre sur moi, et me prend en flanc, je serai compromis pour n'avoir point obéi à mon ordre, qui est de marcher contre Blücher. » — « Votre ordre porte d'être hier à Wavre, et non aujourd'hui; le plus sûr est d'aller sur le champ de bataille. Vous ne pouvez vous dissimuler que Blücher a gagné une marche sur vous; il était hier à Wavre, et vous à Gembloux, et qui sait maintenant où il est? S'il est réuni à Wellington,

Exelmans et Gérard insistent près de Grouchy pour qu'il marche sur le canon de Waterloo.

nous le trouverons sur le champ de bataille, et dès lors votre ordre est exécuté à la lettre. S'il n'y est pas, votre arrivée décidera de la bataille. Dans deux heures nous pouvons prendre part au feu; et, si nous avons détruit l'armée anglaise, que nous fait Blücher déjà battu? » Le maréchal parut convaincu; mais dans ce moment il reçut le rapport que sa cavalerie légère était arrivée à Wavre et était aux mains avec les Prussiens, que toutes leurs forces y étaient réunies et qu'elles consistaient au moins en 80,000 hommes. A cette nouvelle, il continua son mouvement sur Wavre; il y arriva à quatre heures après midi. Croyant avoir devant lui toute l'armée prussienne, il mit deux heures pour se ranger en bataille et faire ses dispositions. C'est alors qu'il reçut l'officier expédié du champ de bataille à dix heures du matin. Il détacha le général Pajol avec 12,000 hommes pour se porter sur Limal, pont sur la Dyle, à une lieue derrière Saint-Lambert. Ce général y arriva à sept heures du soir; il traversa la rivière. Pendant ce temps le maréchal Grouchy attaqua Wavre.

Grouchy se porte à Wavre, sur l'avis que toute l'armée prussienne s'y est réunie.

IX

Blücher, n'étant pas inquiété par Grouchy, marche pour se joindre à Wellington.

Le maréchal Blücher avait passé la nuit du 17 au 18 à Wavre, avec les quatre corps de son armée, formant 75,000 hommes. Instruit que le duc de Wellington était décidé à recevoir la bataille en avant de la forêt de Soigne, s'il pouvait compter sur son concours, il détacha dans la matinée son 4e corps, qui passa la Dyle à Limal et se réunit à Saint-Lambert. Ce corps était entier; c'était celui qui n'avait pas donné à Ligny. La cavalerie légère du maréchal Blücher, qui battait l'estrade à 2 lieues de son camp de Wavre, n'a-

vait encore aucune nouvelle du maréchal Grouchy; à sept heures du matin, elle ne voyait que quelques piquets de coureurs. Blücher en conclut que toute l'armée était réunie devant Mont-Saint-Jean; il mit en mouvement le 2e corps, commandé par le général Pirch. Ce corps était réduit à 18,000 hommes. Il marcha lui-même avec le 1er corps du général Zieten, réduit à 13,000 hommes, et laissa le général Thielmann, avec le 3e corps, en position à Wavre.

Instruit du mouvement de Grouchy contre Wavre, il se décide à continuer sa marche sur Mont-Saint-Jean.

Le 2e corps du général Pirch marcha par Lasne, et Blücher avec le 1er corps marcha sur Ohain, où il se réunit, à six heures du soir, à la brigade de cavalerie anglaise qui était en flanqueurs. Il y reçut le rapport que le maréchal Grouchy, avec des forces considérables, s'était présenté devant Wavre à quatre heures, qu'il faisait des dispositions d'attaque, que le 3e corps n'était pas en mesure de lui résister. Le maréchal Blücher n'avait pas deux partis à prendre. Il appuya ses principales forces sur le général Bulow et les Anglais, et envoya l'ordre au général Thielmann de tenir aussi longtemps que possible, et de se retirer sur lui s'il y était forcé. Effectivement, il n'était plus en mesure de retourner sur Wavre; il n'y serait arrivé qu'à la nuit close, et, si l'armée anglo-hollandaise était battue, il se serait trouvé entre deux feux; tandis que, s'il continuait sur l'armée anglo-hollandaise et qu'elle eût la victoire, il serait toujours temps de retourner contre le maréchal Grouchy. Son mouvement fut fort lent; ses troupes étaient très-fatiguées et les chemins tout à fait défoncés et pleins de défilés. Ces deux colonnes, fortes ensemble de 31,000 hommes, ouvrirent la communication entre le général Bulow et les Anglais. Le premier, qui était en pleine retraite, s'arrêta; Wellington, qui était au désespoir et n'avait

Effet produit par l'arrivée de Blucher avec 30,000 hommes sur le champ de bataille.

devant lui que la perspective d'une défaite assurée, vit son salut. La brigade de cavalerie anglaise qui était à Ohain le rejoignit, ainsi qu'une partie de la 4e division des flanqueurs de droite. Si le maréchal Grouchy eût couché devant Wavre, comme il le devait et en avait l'ordre, le soir du 17, le maréchal Blücher y fût resté en observation avec toutes ses forces, se croyant poursuivi par toute l'armée française. Si le maréchal Grouchy, comme il l'avait écrit à deux heures après minuit, de son camp de Gembloux, eût pris les armes à la pointe du jour, c'est-à-dire à quatre heures du matin, il ne fût pas arrivé à Wavre à temps pour empêcher le détachement du général Bulow; mais il eût arrêté les trois autres corps du général Blücher : la victoire était encore certaine. Mais le maréchal Grouchy n'arriva qu'à quatre heures et demie devant Wavre et n'attaqua qu'à six heures : il n'était plus temps!

L'armée française, jusque-là victorieuse, s'arrête devant cet ennemi inattendu.

L'armée française, forte de 69.000 hommes, qui, à sept heures du soir, était victorieuse d'une armée de 120,000 hommes, occupait la moitié du champ de bataille des Anglo-Hollandais et avait repoussé le corps du général Bulow, se vit arracher la victoire par l'arrivée du général Blücher avec 30,000 hommes de troupes fraîches, renfort qui portait l'armée alliée en ligne à près de 150,000 hommes, c'est-à-dire deux et demi contre un.

X

Après avoir repoussé Bulow, Napoléon rallie la Garde pour soutenir l'attaque de Mont-Saint-Jean.

Aussitôt que l'attaque du général Bulow eut été repoussée, l'Empereur donna des ordres au général Drouot, qui faisait les fonctions d'aide-major général de la Garde, pour rallier toute sa Garde en avant de la ferme de la Belle-Alliance, où il était

avec huit bataillons qui étaient rangés sur deux lignes; les huit autres avaient marché pour soutenir la jeune Garde et défendre Plancenoit. Cependant la cavalerie, qui continuait à occuper la position sur le plateau, d'où elle dominait tout le champ de bataille, s'étant aperçue du mouvement du général Bulow, mais prenant confiance dans les réserves de la Garde qu'elle voyait là pour les contenir, n'en conçut pas d'inquiétude et poussa des cris de victoire lorsqu'elle vit ce corps repoussé; elle n'attendait que l'arrivée de l'infanterie de la Garde pour décider la victoire; mais elle éprouva de l'étonnement lorsqu'elle aperçut l'arrivée des colonnes nombreuses du maréchal Blücher. Quelques régiments firent un mouvement en arrière; l'Empereur s'en aperçut. Il était de la plus haute importance de redonner contenance à la cavalerie; et, voyant qu'il lui fallait encore un quart d'heure pour rallier toute sa Garde, il se mit à la tête de quatre bataillons et s'avança sur la gauche en avant de la Haye-Sainte, envoyant des aides de camp parcourir la ligne pour annoncer l'arrivée du maréchal Grouchy, et dire qu'avec un peu de contenance la victoire allait se décider. Le général Reille réunit tout son corps sur la gauche en avant du château de Goumont, et prépara son attaque; il était important que la Garde s'engageât toute à la fois, mais les huit autres bataillons étaient encore en arrière. Maîtrisé par les événements, voyant la cavalerie décontenancée, et qu'il fallait une réserve d'infanterie pour la soutenir, il ordonna au général Friant de se porter avec ces quatre bataillons de la moyenne Garde au-devant de l'attaque de l'ennemi; la cavalerie se rassit et marcha en avant avec son intrépidité accoutumée. Les quatre bataillons de la Garde repoussèrent tout ce qu'ils rencontrèrent; des charges de cavalerie portèrent

L'apparition de Blucher décontenance la cavalerie; urgence de faire donner la Garde.

La bataille continue.

la terreur dans les rangs anglais. Dix minutes après, les autres bataillons de la Garde arrivèrent; l'Empereur les rangea par brigades, deux bataillons en bataille et deux en colonnes sur la droite et la gauche, la 2e brigade en échelons; ce qui réunissait l'avantage des deux ordres. Le soleil était couché. Le général Friant, blessé, passant dans ce moment, dit que tout allait bien, que l'ennemi paraissait former son arrière-garde pour appuyer sa retraite, mais qu'il serait entièrement rompu aussitôt que le reste de la garde déboucherait. Il fallait un quart d'heure! C'est dans ce moment que le maréchal Blücher arriva à la Haye et culbuta le corps français qui la défendait : c'était la 4e division du 1er corps; elle se mit en déroute et ne rendit qu'un léger combat. Quoiqu'elle fût attaquée par des forces quadruples, pour peu qu'elle eût montré quelque résolution, ou qu'elle se fût crénelée dans les maisons, il était nuit, le maréchal Blücher n'aurait pas eu le temps de forcer le village. C'est là où l'on dit avoir entendu le cri de *sauve qui peut!* La trouée faite, la ligne rompue par le peu de vigueur des troupes de la Haye, la cavalerie ennemie inonda le champ de bataille; le général Bulow marcha en avant. Le comte de Lobau fit bonne contenance. La cohue devint telle, qu'il fallut ordonner un changement de front à la Garde, qui était formée pour se porter en avant. Ce mouvement s'exécuta avec ordre; la Garde fit face en arrière, la gauche du côté de la Haye-Sainte, et la droite du côté de la Belle-Alliance, faisant front aux Prussiens et à l'attaque de la Haye; immédiatement après, chaque bataillon se forma en carré. Les quatre escadrons de service chargèrent les Prussiens. Dans ce moment la brigade de cavalerie anglaise, qui arrivait d'Ohain, marcha en avant. Ces 2.000 chevaux pénétrèrent entre le général

La victoire allait être décidée lorsque Blücher s'empare de la Haye-Sainte.

Le cri de *sauve qui peut* met le désordre dans les rangs français.

La Garde se forme en carrés.

Une brigade anglaise rompt la ligne française; fautes commises.

Reille et la Garde. Le désordre devint épouvantable sur tout le champ de bataille; l'Empereur n'eut que le temps de se mettre sous la protection d'un des carrés de la Garde. Si la division de cavalerie de réserve du général Guyot ne se fût pas engagée sans ordre à la suite des cuirassiers Kellermann, elle eût repoussé cette charge, empêché la cavalerie anglaise de pénétrer sur le champ de bataille, et la Garde à pied eût alors pu contenir tous les efforts de l'ennemi. Le général Bulow marcha par sa gauche, débordant toujours tout le champ de bataille.

La nuit empêche l'armée de se rallier; elle bat en retraite au milieu d'un affreux désordre.

La nuit augmentait le désordre et s'opposait à tout : s'il eût fait jour et que les troupes eussent pu voir l'Empereur, elles se fussent ralliées. Rien n'était possible dans l'obscurité. La Garde se mit en retraite. Le feu de l'ennemi était déjà à 400 toises sur les derrières, et les chaussées coupées. L'Empereur, avec son état-major, resta longtemps avec les régiments de la Garde sur un mamelon. Quatre pièces de canon qui y étaient tirèrent vivement dans la plaine; la dernière décharge blessa lord Paget, général de la cavalerie anglaise. Enfin, il n'y avait plus un moment à perdre. L'Empereur ne put faire sa retraite qu'à travers champs : cavalerie, artillerie, infanterie, tout était pêle-mêle.

Efforts impuissants pour arrêter la déroute.

L'état-major gagna la petite ville de Genappe; il espérait pouvoir y rallier un corps d'arrière-garde; mais le désordre était épouvantable, tous les efforts qu'on fit furent vains. Il était onze heures du soir. Dans l'impossibilité d'organiser une défense, il mit son espoir dans la division Girard, la 3e du 2e corps, qu'il avait laissée sur le champ de bataille de Ligny, et à laquelle il avait envoyé l'ordre de se porter aux Quatre-Bras pour soutenir la retraite.

Jamais l'armée française ne s'est mieux battue que dans

Jamais l'armée française ne s'était mieux battue.

cette journée, elle a fait des prodiges de valeur; et la supériorité des troupes françaises, infanterie, cavalerie, artillerie, était telle sur l'ennemi, que, sans l'arrivée des 1er et 2e corps prussiens, la victoire était remportée et eût été complète contre l'armée anglo-hollandaise et le corps du général Bulow, c'est-à-dire, un contre deux (69,000 hommes contre 120,000).

La perte des ennemis après leur victoire était supérieure à celle des Français.

La perte de l'armée anglo-hollandaise et celle du général Bulow furent, pendant la bataille, de beaucoup supérieures à celle des Français, et les pertes que les Français éprouvèrent dans la retraite, quoique très-considérables, puisqu'ils eurent 6,000 prisonniers, ne compensent pas encore les pertes des alliés dans ces quatre jours, pertes qu'ils avouent être de 60,000 hommes, savoir : 11,300 Anglais, 3,500 Hanovriens, 8,000 Belges, Nassoviens, Brunswickois: total, 22,800 pour l'armée anglo-hollandaise; Prussiens, 38,000; total général, 60,800 hommes. Les pertes de l'armée française, même y compris celles éprouvées dans la déroute et jusqu'aux portes de Paris, ont été de 41,000 hommes.

La Garde impériale fut digne de sa réputation.

La Garde impériale a soutenu son ancienne réputation; mais elle s'est trouvée engagée dans de malheureuses circonstances: elle était débordée par la droite et la gauche, inondée de fuyards et d'ennemis, lorsqu'elle a commencé à entrer en ligne; car, si cette Garde eût pu se battre, les flancs appuyés, elle eût repoussé les efforts des deux armées ennemies réunies. Pendant plus de quatre heures 12,000 hommes de cavalerie française ont été maîtres d'une partie du champ de bataille de l'ennemi, ont lutté contre toute l'infanterie et contre 18,000 hommes de cavalerie anglo-hollandaise, qui ont été constamment repoussés dans toutes leurs charges.

Le lieutenant général Duhesme, vieux soldat couvert de bles-

sures et de la plus grande bravoure, fut fait prisonnier en voulant rallier une arrière-garde. Le comte de Lobau a été pris de même. Cambronne, général de la Garde, est resté grièvement blessé sur le champ de bataille. Sur 24 généraux anglais, 12 ont été tués ou blessés grièvement. Les Hollandais ont perdu 3 généraux. Le général français Duhesme a été assassiné le 19 par un hussard de Brunswick, quoique prisonnier; ce crime est resté impuni. C'était un soldat intrépide, un général consommé, qui s'est toujours montré ferme et inébranlable dans la bonne comme dans la mauvaise fortune

Généraux tués ou blessés pendant l'action.

Assassinat du général Duhesme.

CHAPITRE VII.

RALLIEMENT.

I

Tentatives inutiles pour rallier l'armée à Genappe.

La chaussée de Charleroi est très-large, elle suffisait pour la retraite de l'armée; le pont de Genappe est de même largeur, cinq ou six files de voitures peuvent y passer de front. Mais, dès que les premiers fuyards arrivèrent, les parcs qui s'y trouvaient jugèrent convenable de se barricader, en plaçant sur la chaussée des voitures renversées, de manière à ne laisser qu'un passage de 3 toises. La confusion fut bientôt épouvantable. Genappe est d'ailleurs dans un fond. Les premières troupes prussiennes qui poursuivaient l'armée, étant arrivées à onze heures du soir sur les hauteurs qui le dominent, parvinrent facilement à désorganiser une poignée de braves qu'avait ralliés l'intrépide général Duhesme, et entrèrent dans la ville. Parmi les voitures que les ennemis prirent, se trouva la chaise de poste de l'Empereur, dans laquelle il n'était pas monté depuis Avesnes. L'usage était qu'elle suivît sur le champ de bataille derrière les réserves de la Garde; elle portait tou-

L'ennemi s'empare des voitures de l'Empereur.

jours un nécessaire, un rechange d'habillement, une épée, un manteau et un lit de fer.

Napoléon reste sans nouvelles de Grouchy.

A une heure du matin l'Empereur arriva aux Quatre-Bras, mit pied à terre à un bivouac, et expédia plusieurs officiers au maréchal Grouchy pour lui annoncer la perte de la bataille et lui ordonner de faire sa retraite sur Namur. Les officiers qu'il avait envoyés du champ de bataille pour prendre la division Girard à Ligny et la mettre en position aux Quatre-Bras, ou l'avancer jusqu'à Genappe, si on en avait le temps, lui rapportèrent la fâcheuse nouvelle qu'il leur avait été impossible de trouver cette division. Le général d'artillerie Nègre, officier du plus grand mérite, était aux Quatre-Bras avec les parcs de réserve, mais il n'avait qu'une faible escorte; quelques centaines de chevaux se rallièrent, le comte de Lobau se mit à leur tête, et prit toutes les mesures possibles pour organiser une arrière-garde. Les soldats des 1er et 2e corps, qui avaient passé la Sambre sur le pont de Marchiennes, se dirigeaient sur ce pont, et quittaient la chaussée aux Quatre-Bras ou à Gosselies pour prendre la traverse. Les troupes de la Garde et du 6e corps se retirèrent sur Charleroi.

On essaye d'organiser une arrière-garde aux Quatre-Bras.

L'Empereur envoya le prince Jérôme à Marchiennes avec ordre de rallier l'armée entre Avesnes et Maubeuge, et de sa personne il se rendit à Charleroi; quand il arriva, à six heures du matin, un grand nombre d'hommes et surtout de cavalerie avaient déjà passé la Sambre, marchant sur Beaumont. Il s'arrêta une heure sur la rive gauche, expédia quelques ordres, et se dirigea sur Philippeville, afin d'être plus à portée de communiquer avec le maréchal Grouchy et d'envoyer ses ordres sur les frontières du Rhin. Après s'être arrêté quatre heures dans cette ville, il prit la poste pour se rendre à Laon, où il

Napoléon charge le prince Jérôme de rallier l'armée entre Avesnes et Maubeuge.

Napoléon se rend à Laon.

arriva le 20 à quatre heures après midi. Il conféra avec le préfet, chargea son aide de camp, le comte de Bussy, de surveiller la défense de cette place importante, envoya le comte Dejean à Guise, et le comte de Flahault à Avesnes. Il attendit les dépêches du prince Jérôme, qui lui fit connaître qu'il avait rallié plus de 25,000 hommes derrière Avesnes et une cinquantaine de pièces de canon; que le général Morand commandait la Garde à pied, et le général Colbert la cavalerie de la Garde; qu'à toute heure l'armée augmentait à vue d'œil; que la plupart des généraux étaient arrivés; que sa perte n'était pas aussi considérable qu'on pouvait le croire. Plus de la moitié du matériel de l'artillerie était sauvée; cent soixante et dix bouches à feu étaient perdues, mais les hommes et les chevaux étaient arrivés à Avesnes. L'Empereur ordonna qu'ils se rendissent à la Fère pour y prendre des pièces, et chargea des officiers de confiance d'y réorganiser un nouvel équipage de campagne. Le maréchal Soult eut ordre de se placer à Laon avec le grand quartier général. Le préfet prit toutes les mesures pour compléter les magasins de la ville et assurer les approvisionnements pour une armée de 80 à 90,000 hommes, qui serait réunie sous peu de jours autour de cette ville. L'Empereur s'attendait à ce que les généraux ennemis, profitant de leur victoire, pousseraient leur armée jusque sur la Somme; il ordonna au prince Jérôme de quitter Avesnes le 22 avec l'armée et de l'amener sous Laon, point de réunion donné au maréchal Grouchy et au général Rapp.

Il reçoit de bonnes nouvelles de l'armée, qui se rallie et se reforme.

Il prend des mesures pour la réunir et la réorganiser sous Laon.

N'étant éloigné que de douze heures de marche de Paris, il jugea nécessaire de s'y rendre; sa présence était inutile à l'armée pendant les journées des 21, 22, 23 et 24; il comptait être de retour à Laon le 25. Ces six jours dans la capi-

Napoléon se rend à Paris, où il juge sa présence nécessaire pour exciter l'élan national.

tale, il les emploierait à organiser la crise nationale et achever les préparatifs de défense de Paris, et à activer tous les secours que pouvaient fournir les dépôts et les provinces. Il était facile dès lors de juger, en supposant, comme on n'en pouvait pas douter, que le corps du maréchal Grouchy arrivât intact, que la perte de l'armée française serait inférieure à celle que les armées ennemies avaient éprouvées aux batailles de Ligny et de Waterloo, et au combat des Quatre-Bras. Il a effectivement été constaté depuis que la perte des alliés s'est élevée à 63,000 hommes, et que celle des Français n'a pas dépassé 41,000 hommes, y compris les prisonniers qu'on leur a faits dans la retraite.

II

Combats livrés par Grouchy à Wavre.

Le 18 le maréchal Grouchy avait attaqué Wavre à six heures du soir; le général Thielmann opposa une vive résistance, mais il fut battu. Le comte Gérard, à la tête du 4e corps, força le passage de la Dyle. Le lieutenant général Pajol, avec 12,000 hommes, avait été détaché sur Limal; il y repoussa l'arrière-garde du général Bulow, passa la Dyle, et couronna les hauteurs opposées; mais l'obscurité de la nuit devint telle, à dix heures du soir, qu'il ne pouvait alors continuer sa marche; et, n'entendant plus d'ailleurs la canonnade de Mont-Saint-Jean, il prit position. Le comte Gérard fut grièvement blessé à l'attaque de Wavre; une balle lui traversa la poitrine, mais heureusement sa blessure ne fut pas mortelle. Le 19, à la pointe du jour, le général Thielmann attaqua le maréchal Grouchy, et fut vivement repoussé. Le village de Bielau et toutes les hauteurs au delà de Wavre furent emportées par les Fran-

çais. Le général de brigade Peine, officier distingué, fut blessé à mort dans ce combat. Le maréchal Grouchy ordonnait de poursuivre l'ennemi et de marcher dans la direction de Bruxelles, lorsqu'il reçut la nouvelle de la perte de la bataille et l'ordre de l'Empereur de faire sa retraite sur Namur. Il la commença sur-le-champ. Les Prussiens le suivirent avec précaution; mais, s'étant cependant trop avancés, ils furent repoussés et perdirent quelques pièces de canon et quelques centaines de prisonniers. Le général Vandamme prit position sur Namur, le maréchal Grouchy sur Dinan. Le général Thielmann échoua dans toutes les attaques qu'il tenta. Le 24 tout le corps du maréchal Grouchy était à Rethel; le 26 il se réunit à l'armée de Laon; il comptait 32,000 hommes, dont 6,500 de cavalerie et 108 pièces de canon, indépendamment d'un millier d'hommes écloppés ou petits dépôts de cavalerie qui étaient à la suite.

Après Waterloo, il reçoit l'ordre de se retirer sur Namur; il ramène son corps d'armée à Laon.

III

La position de la France était critique après la bataille de Waterloo, mais non désespérée : tout avait été préparé dans l'hypothèse qu'on échouât dans l'attaque de la Belgique. 70,000 hommes étaient ralliés le 27 entre Paris et Laon; 25 à 30,000 hommes, y compris les dépôts de la Garde, étaient en marche de Paris et des dépôts. Le général Rapp, avec 25,000 hommes de troupes d'élite, devait être arrivé dans les premiers jours de juillet sur la Marne; toutes les pertes du matériel de l'artillerie étaient réparées. Paris seul contenait cinq cents pièces de canon de campagne, et on n'en avait perdu que cent soixante et dix. Ainsi, une armée de 120,000 hommes, égale à

La situation, bien que grave n'était pas désespérée; forces considérables encore disponibles.

Moyens de défense et ressources que présentait la capitale.

celle qui avait passé la Sambre le 15, ayant un train d'artillerie de trois cent cinquante bouches à feu, couvrirait Paris au 1er juillet. Cette capitale avait, indépendamment de cela, pour sa défense 36,000 hommes de gardes nationales, 30,000 tirailleurs, 6,000 canonniers, six cents bouches à feu en batterie, des retranchements formidables sur la rive droite de la Seine; et en peu de jours ceux de la rive gauche eussent été entièrement terminés. Cependant les armées anglo-hollandaise et prusso-saxonne, affaiblies de plus de 80,000 hommes, n'étant plus que de 140,000, ne pouvaient dépasser la Somme avec plus de 90,000 hommes; elles y attendraient la coopération des armées autrichienne et russe, qui ne pouvaient être, avant le 15 juillet, sur la Marne. Paris avait donc vingt-cinq jours pour préparer sa défense, achever son armement, ses approvisionnements, ses fortifications, et attirer des troupes de tous les points de la France; au 15 juillet même il n'y aurait que 30 ou 40,000 hommes arrivés sur le Rhin; la masse des armées russe et autrichienne ne pouvait entrer en action que plus tard. Ni les armes, ni les munitions, ni les officiers, ne manquaient dans la capitale; on pouvait porter facilement les tirailleurs à 80,000 hommes, et augmenter l'artillerie de campagne jusqu'à six cents bouches à feu.

Les alliés ne pouvaient arriver sous Paris avant vingt-cinq jours, ce qui donnait le temps d'achever les préparatifs;

Le maréchal Suchet, réuni au général Lecourbe, aurait, à la même époque, plus de 30,000 hommes devant Lyon, indépendamment de la garnison de cette ville, qui serait bien armée, bien approvisionnée et bien retranchée. La défense de toutes les places fortes était assurée; elles étaient commandées par des officiers de choix et gardées par des troupes fidèles.

La défense de Lyon et des places fortes était assurée.

Tout pouvait se réparer; mais il fallait du caractère, de

l'énergie, de la fermeté de la part des officiers, du gouvernement, des chambres, de la nation tout entière. Il fallait qu'elle fût animée par le sentiment de l'honneur, de la gloire, de l'indépendance nationale; qu'elle fixât les yeux sur Rome après la bataille de Cannes, et non sur Carthage après Zama. Si la France s'élevait à cette hauteur, elle était invincible; son peuple contenait plus d'éléments militaires qu'aucun autre peuple du monde; le matériel de la guerre était en abondance et pouvait suffire à tous les besoins.

Tout était réparable à la condition d'un énergique patriotisme

IV

Le 21 juin le maréchal Blücher et le duc de Wellington entrèrent en deux colonnes sur le territoire français. Le 22 le feu prit aux magasins à poudre d'Avesnes; la place se rendit. Le 24 les Prussiens entrèrent dans Guise, et le duc de Wellington à Cambrai; le 26, il était à Péronne. Pendant tout ce temps les places des 1re, 2e, 3e lignes de la Flandre étaient investies.

Les Anglo-Prussiens passent la frontière.

Cependant ces deux généraux apprirent, le 25, l'abdication de l'Empereur, qui avait eu lieu le 22, l'insurrection des Chambres, le découragement que ces circonstances jetèrent dans l'armée et les espérances qu'en concevaient les ennemis intérieurs; dès lors ils ne songèrent plus qu'à marcher sur la capitale, sous les murs de laquelle ils arrivèrent les derniers jours de juin, avec moins de 90,000 hommes, démarche qui leur aurait été funeste et eût entraîné leur ruine totale, s'ils l'eussent hasardée devant Napoléon; mais ce prince avait abdiqué! Les troupes de ligne qui se trouvaient à Paris, plus de 6,000 hommes des dépôts de la Garde, les tirailleurs de la

Ils hâtent leur marche après l'abdication de l'Empereur.

C'était une imprudence dont on pouvait profiter.

Napoléon se réservait d'expliquer les motifs de son abdication.

garde nationale, choisis dans le peuple de cette grande capitale, lui étaient tout dévoués; il pouvait foudroyer ses ennemis intérieurs. Mais, pour développer les motifs qui ont réglé sa conduite dans cette occasion si importante, et qui a eu de si funestes conséquences pour lui et pour la France, il faut reprendre le récit de plus loin, et c'est ce que nous allons faire dans le livre suivant[1].

[1] Ce livre n'a pas été publié, et il ne semble pas qu'il nous soit parvenu.

CHAPITRE VIII.

OBSERVATIONS.

I

PREMIÈRE OBSERVATION.

On a reproché à l'Empereur, 1° de s'être démis de la dictature au moment où la France avait le plus grand besoin d'un dictateur; 2° d'avoir changé les Constitutions de l'Empire dans un moment où il ne fallait songer qu'à le préserver de l'invasion; 3° d'avoir souffert que l'on alarmât les Vendéens, qui d'abord avaient refusé de prendre les armes contre le régime impérial; 4° d'avoir réuni les Chambres lorsqu'il suffisait de réunir les armées; 5° d'avoir abdiqué et laissé la France à la merci d'une assemblée divisée et sans expérience; car enfin, s'il est vrai qu'il fût impossible au prince de sauver la patrie sans la confiance de la nation, il ne l'est pas moins que la nation, dans ces circonstances critiques, ne pouvait sauver ni son honneur ni son indépendance sans Napoléon.

Relevé des principales fautes reprochées à Napoléon en 1815

Nous ne ferons aucune réflexion sur des matières qui sont approfondies et longuement traitées dans le livre X [1].

[1] Les *Mémoires de Napoléon* ne contiennent pas le livre X annoncé ici.

II

DEUXIÈME OBSERVATION.

L'art avec lequel, au début de la campagne, Napoléon sut dérober ses mouvements est remarqué.

L'art avec lequel les mouvements des divers corps d'armée ont été dérobés à la connaissance de l'ennemi, au début de la campagne, ne saurait être trop remarqué. Le maréchal Blücher et le duc de Wellington ont été surpris: ils n'ont rien vu, rien su de tous les mouvements qui s'opéraient près de leurs avant-postes.

Pour attaquer les deux armées ennemies, les Français pouvaient déborder leur droite, leur gauche et percer leur centre. Dans le premier cas, ils déboucheraient par Lille, et rencontreraient l'armée anglo-hollandaise; dans le second, ils déboucheraient par Givet et Charlemont, et rencontreraient l'armée prusso-saxonne. Ces deux armées restaient réunies, puisqu'elles seraient pressées l'une sur l'autre, la droite sur la gauche, et la gauche sur la droite. L'Empereur adopta le parti de couvrir ses mouvements par la Sambre, et de percer la ligne des deux armées à Charleroi, point de leur jonction, manœuvrant avec rapidité et habileté. Il trouva ainsi dans les secrets de l'art des moyens supplémentaires qui lui tinrent lieu de 100,000 hommes qui lui manquaient; ce plan fut conçu et exécuté avec audace et sagesse.

III

TROISIÈME OBSERVATION.

Les événements de 1814 avaient affaibli le caractère des généraux.

Le caractère de plusieurs généraux avait été détrempé par les événements de 1814: ils avaient perdu quelque chose de

cette audace, de cette résolution et de cette confiance qui leur avaient valu tant de gloire et avaient tant contribué aux succès des campagnes passées.

Retard dans la marche du 3e corps le 15 juin.

1° Le 15 juin, le 3e corps devait prendre les armes à trois heures du matin, et arriver devant Charleroi à dix heures : il n'arriva qu'à trois heures après midi.

Tardive attaque des bois en avant de Fleurus.

2° Le même jour, l'attaque des bois en avant de Fleurus, qui avait été ordonnée pour quatre heures après midi, n'eut lieu qu'à sept heures. La nuit survint avant qu'on pût entrer à Fleurus, où le projet du chef avait été de placer son quartier général ce même jour. Cette perte de sept heures était bien fâcheuse au début d'une campagne.

Lenteurs et indécision du maréchal Ney aux Quatre-Bras.

3° Ney reçut l'ordre de se porter, le 16, avec 43,000 hommes qui composaient la gauche, qu'il commandait, en avant des Quatre-Bras, d'y prendre position à la pointe du jour, et même de s'y retrancher ; il hésita, perdit huit heures : le prince d'Orange, avec 9,000 hommes seulement, conserva, le 16, jusqu'à trois heures après midi cette importante position. Lorsqu'enfin le maréchal reçut, à midi, l'ordre daté de Fleurus, et qu'il vit que l'Empereur allait en venir aux mains avec les Prussiens, il se porta sur les Quatre-Bras, mais seulement avec la moitié de son monde. Il laissa l'autre moitié pour appuyer sa retraite à deux lieues derrière ; il l'oublia jusqu'à six heures du soir, où il en sentit le besoin pour sa propre défense. Dans les autres campagnes, ce général eût occupé à six heures du matin la position en avant des Quatre-Bras, eût défait et pris toute la division belge, et eût ou tourné l'armée prussienne, en faisant par la chaussée de Namur un détachement qui fût tombé sur les derrières de la ligne de bataille, ou, en se portant avec rapidité sur la chaussée de Genappe, il eût sur-

Il n'aurait pas tâtonné ainsi dans une autre campagne.

pris en marche et détruit la division de Brunswick et la 5e division anglaise, qui venaient de Bruxelles, et de là marché à la rencontre des 1re et 3e divisions anglaises, qui arrivaient par la chaussée de Nivelles, l'une et l'autre sans cavalerie ni artillerie et harassées de fatigue. Toujours le premier dans le feu, Ney oubliait les troupes qui n'étaient pas sous ses yeux. La bravoure que doit montrer un général en chef est différente de celle que doit avoir un général de division, comme celle-ci ne doit pas être celle d'un capitaine de grenadiers.

L'avant-garde arriva trop tard à Waterloo.

4° L'avant-garde de l'armée française n'arriva le 17 devant Waterloo qu'à six heures du soir; sans de fâcheuses hésitations, elle y fût arrivée à trois heures. L'Empereur en parut fort contrarié; il dit en montrant le soleil : « Que ne donnerais-je pas pour avoir aujourd'hui le pouvoir de Josué, et retarder sa marche de deux heures! »

IV

QUATRIÈME OBSERVATION.

L'esprit du soldat était travaillé par des soupçons de trahison.

Jamais le soldat français n'a montré plus de courage, de bonne volonté et d'enthousiasme; il était plein du sentiment de sa supériorité sur tous les soldats de l'Europe. Sa confiance dans l'Empereur était tout entière et peut-être encore accrue; mais il était ombrageux et méfiant envers ses autres chefs. Les trahisons de 1814 étaient toujours présentes à son esprit; tout mouvement qu'il ne comprenait pas l'inquiétait; il se croyait trahi. Au moment où les premiers coups de canon se tiraient près de Saint-Amand, un vieux caporal s'approcha de l'Empereur, et lui dit : « Sire, méfiez-vous du maréchal Soult; soyez certain qu'il nous trahit. » — « Sois tranquille, lui répliqua ce

Injustes accusations portées contre Soult, Vandamme et d'Hénin.

prince, j'en réponds comme de moi.» Au milieu de la bataille, un officier fit le rapport au maréchal Soult que le général Vandamme était passé à l'ennemi; que ses soldats demandaient à grands cris qu'on en instruisît l'Empereur. Sur la fin de la bataille, un dragon, le sabre tout dégouttant de sang, accourut, criant : «Sire, venez vite à la division; le général d'Hénin harangue les dragons pour passer à l'ennemi.» — «L'as-tu entendu?» — «Non, Sire; mais un officier qui vous cherche l'a vu, et m'a chargé de vous le dire.» Pendant ce temps le brave général d'Hénin recevait un boulet de canon qui lui emportait une cuisse, après avoir repoussé une charge ennemie.

Quelques officiers trahirent, mais pas un soldat.

Le 14 au soir, le lieutenant général Bourmont, le colonel Clouet et l'officier d'état-major Villoutreys avaient déserté du 4e corps et passé à l'ennemi. Leurs noms seront en exécration tant que le peuple français formera une nation. Cette désertion avait fort augmenté l'inquiétude du soldat. Il paraît à peu près constant qu'on a crié *sauve qui peut!* à la 3e division du 1er corps, le soir de la bataille de Waterloo, à l'attaque du village de la Haye par le maréchal Blücher. Ce village n'a pas été défendu comme il devait l'être. Il est également probable que plusieurs officiers porteurs d'ordres ont disparu. Mais, si quelques officiers ont déserté, pas un soldat ne s'est rendu coupable de ce crime. Plusieurs se tuèrent sur le champ de bataille, où ils étaient restés blessés, lorsqu'ils apprirent la déroute de l'armée.

V

CINQUIÈME OBSERVATION.

Dans la journée du 17 l'armée française se trouva partagée

Disposition de l'armée française le jour de la bataille de Waterloo.

en trois parties : 69,000 hommes, sous les ordres de l'Empereur, marchèrent sur Bruxelles par la chaussée de Charleroi; 34,000, sous les ordres du maréchal Grouchy, se dirigèrent sur cette capitale par la chaussée de Wavre, à la suite des Prussiens; 7 à 8,000 hommes restèrent sur le champ de bataille de Ligny, savoir : 3,000 hommes de la division Girard, pour porter secours aux blessés et former, dans tous les cas imprévus, une réserve aux Quatre-Bras; 4 à 5,000 hommes, formant les parcs de réserve, restèrent à Fleurus et à Charleroi. Les 34,000 hommes du maréchal Grouchy, ayant cent huit pièces de canon, étaient suffisants pour culbuter l'arrière-garde prussienne dans toutes les positions qu'elle prendrait, presser la retraite de l'armée vaincue et la contenir. C'était un beau résultat de la victoire de Ligny de pouvoir ainsi opposer 34,000 hommes à une armée qui avait été de 120,000 hommes. Les 69,000 hommes sous les ordres de l'Empereur étaient suffisants pour battre l'armée anglo-hollandaise de 90,000 hommes. La disproportion qui existait le 15 entre les deux masses belligérantes, qui était alors dans le rapport d'un à deux, était bien changée; elle n'était plus que dans le rapport de trois à quatre. Si l'armée anglo-hollandaise avait battu les 69,000 hommes qui marchaient contre elle, on eût pu reprocher à Napoléon d'avoir mal calculé; mais il est constant, même de l'aveu des ennemis, que, sans l'arrivée du général Bulow entre trois et quatre heures, l'armée anglo-hollandaise aurait perdu son champ de bataille, et qu'elle l'eût perdu entre huit et neuf heures du soir, sans l'arrivée du maréchal Blücher à huit heures du soir avec ses 1er et 2e corps. La marche sur Bruxelles sur deux colonnes, pendant la journée du 17, avait plusieurs avantages : la gauche poussait et conte-

Grouchy avait des forces suffisantes pour contenir Blucher.

L'armée commandée par Napoléon était en nombre pour battre Wellington.

Avantages de la marche sur Bruxelles par deux colonnes.

nait l'armée anglo-hollandaise; la droite, sous les ordres du maréchal Grouchy, poursuivait et contenait l'armée prusso-saxonne, et le soir toute l'armée française devait se trouver réunie sur une ligne de cinq petites lieues, de Mont-Saint-Jean à Wavre, ayant ses avant-postes au bord de la forêt. Mais la faute que fit le maréchal Grouchy de s'arrêter le 17 à Gembloux, n'ayant fait dans la journée que deux petites lieues, au lieu de continuer jusque vis-à-vis de Wavre, c'est-à-dire d'en faire encore trois, fut aggravée et rendue irréparable par celle qu'il fit le lendemain, 18, en perdant douze heures et n'arrivant qu'à quatre heures après midi devant Wavre, au lieu d'y arriver à six heures du matin.

Les lenteurs successives de Grouchy furent des fautes irréparables.

1° Chargé de poursuivre le maréchal Blücher, Grouchy le perdit de vue pendant vingt-quatre heures, depuis le 17 à quatre heures après midi jusqu'au 18 quatre heures après midi.

Blücher réussit à se dérober pendant vingt-quatre heures.

2° Le mouvement de la cavalerie sur le plateau, pendant que l'attaque du général Bulow n'était pas encore repoussée, fut un accident fâcheux; l'intention du chef était d'ordonner ce mouvement, mais une heure plus tard, et de le faire soutenir par les seize bataillons d'infanterie de la Garde et cent pièces de canon.

Les charges de cavalerie sur le plateau de Mont-Saint-Jean furent prématurées.

3° Les grenadiers à cheval et les dragons de la Garde, que commandait le général Guyot, s'engagèrent sans ordre. Ainsi à cinq heures après midi l'armée se trouva sans avoir une réserve de cavalerie. Si, à huit heures et demie, cette réserve eût existé, l'orage qui bouleversa le champ de bataille eût été conjuré, les charges de cavalerie ennemie repoussées; les deux armées eussent couché sur le champ de bataille, malgré l'arrivée successive du général Bulow et du maréchal Blücher; l'avantage eût encore été pour l'armée française, car les 34,000

Les réserves de la Garde s'engagèrent sans en avoir reçu l'ordre.

hommes du maréchal Grouchy, ayant cent huit pièces de canon, étaient frais et bivouaquèrent sur le champ de bataille: les deux armées ennemies se fussent, dans la nuit, couvertes par la forêt de Soigne. L'usage constant, dans toutes les batailles, était que la division des grenadiers et dragons de la Garde ne perdît pas de vue l'Empereur, et ne chargeât qu'en vertu d'un ordre donné verbalement par ce prince au général qui la commandait.

On viola ainsi un usage constant.

Le maréchal Mortier, qui commandait en chef la Garde, quitta ce commandement, le 15, à Beaumont, comme les hostilités commençaient. Il ne fut pas remplacé; ce qui eut plusieurs inconvénients.

Le départ de Mortier laissa la Garde sans commandant en chef.

VI

SIXIÈME OBSERVATION.

1° L'armée française manœuvra sur la droite de la Sambre le 13 et le 14. Elle campa, la nuit du 14 au 15, à une demi-lieue des avant-postes prussiens: et cependant le maréchal Blücher n'eut connaissance de rien, et lorsque le 15, dans la matinée, il apprit, à son quartier général de Namur, que l'Empereur entrait à Charleroi, l'armée prusso-saxonne était encore cantonnée sur une étendue de pays de 30 lieues; il lui fallait deux jours pour se réunir. Il eût dû, dès le 15 mai, porter son quartier général à Fleurus, concentrer les cantonnements de son armée dans un rayon de 8 lieues, tenant des avant-gardes sur les débouchés de la Meuse et de la Sambre; son armée eût pu alors être réunie à Ligny le 15 à midi, y attendre l'attaque de l'armée française, ou, dans la soirée du 15, marcher contre elle pour la jeter dans la Sambre.

L'armée prussienne fut surprise dans ses cantonnements; il eût fallu la concentrer dès le 15 juin.

Blücher devait réunir son armée à Wavre et non à Ligny.

2° Cependant, quoique surpris, le maréchal Blücher persista dans le projet de réunir son armée sur les hauteurs de Ligny, derrière Fleurus, bravant la chance d'y être attaqué avant que son armée y fût arrivée. Le 16 au matin il n'avait encore réuni que deux corps d'armée, et déjà l'armée française était à Fleurus. Le 3ᵉ corps rejoignit dans la journée; mais le 4ᵉ, que commandait le général Bulow, ne put arriver à la bataille. Le maréchal Blücher eût dû, aussitôt qu'il sut les Français à Charleroi, c'est-à-dire dans la soirée du 15, donner pour point de rassemblement à son armée, non Fleurus, non Ligny, qui se trouvaient déjà sous le canon de son ennemi, mais Wavre, où les Français ne pouvaient arriver que le 17 : il eût eu de plus toute la journée du 16 et la nuit du 16 au 17 pour opérer le rassemblement total de son armée.

Après sa défaite, il devait faire retraite sur les Quatre-Bras ou sur Waterloo.

3° Après avoir perdu la bataille de Ligny, le général prussien, au lieu de faire sa retraite sur Wavre, eût dû l'opérer sur l'armée du duc de Wellington, soit sur les Quatre-Bras, puisque celui-ci s'y était maintenu, soit sur Waterloo. Toute la retraite du maréchal Blücher, dans la matinée du 17, fut à contre-sens, puisque les deux armées, qui n'étaient qu'à 3,000 toises l'une de l'autre, pendant la soirée du 16, ayant pour communication une belle chaussée, ce qui les pouvait faire considérer comme réunies, se trouvèrent, le soir du 17, éloignées de plus de 10,000 toises et séparées par des défilés et des chemins impraticables.

Fautes commises par Blücher.

Le général prussien a violé les trois grandes règles de la guerre : 1° tenir ses cantonnements rapprochés; 2° donner pour point de rassemblement un lieu où ils puissent tous arriver avant l'ennemi; 3° opérer sa retraite sur ses renforts.

VII

SEPTIÈME OBSERVATION.

Wellington fut surpris dans ses cantonnements.

1° Le duc de Wellington a été surpris dans ses cantonnements : il eût dû, le 15 mai, les concentrer à 8 lieues autour de Bruxelles, tenant des avant-gardes sur les débouchés de Flandre. L'armée française manœuvrait depuis trois jours à portée de ses avant-postes ; elle avait, depuis vingt-quatre heures, commencé les hostilités ; son quartier général était depuis douze heures à Charleroi, que le général anglais ignorait encore tout à Bruxelles ; et tous les cantonnements de son armée étaient encore en pleine sécurité, occupant un terrain de plus de 20 lieues.

Le prince de Saxe-Weimar prévint trop tard Wellington de l'arrivée des Français à Charleroi.

2° Le prince de Saxe-Weimar, qui faisait partie de l'armée anglo-hollandaise, était, le 15, à quatre heures du soir, en position en avant de Frasnes, et savait que l'armée française était à Charleroi ; s'il eût envoyé directement un aide de camp à Bruxelles, il y serait arrivé à six heures du soir ; et cependant ce ne fut qu'à onze heures du soir que le duc de Wellington fut instruit que l'armée française était à Charleroi. Il perdit ainsi cinq heures dans une circonstance et contre un homme où la perte d'une seule heure était d'une grande importance.

Les pertes des Anglais aux Quatre-Bras prouvent l'inconvénient de cantonner séparément les différentes armes.

3° L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de cette armée étaient cantonnées séparément, de sorte que l'infanterie se trouva engagée aux Quatre-Bras sans cavalerie ni artillerie : ce qui lui fit éprouver une grande perte, puisqu'elle fut obligée de se tenir en colonnes serrées pour faire face aux charges de cuirassiers, et sous la mitraille de cinquante bouches à feu. Ces braves étaient ainsi à la boucherie, sans cavalerie pour

les protéger et sans artillerie pour les venger. Comme les trois armes ne peuvent pas se passer un moment l'une de l'autre, elles doivent toujours être cantonnées et placées de manière à pouvoir toujours s'assister.

4° Le général anglais, quoique surpris, donna pour point de réunion à son armée les Quatre-Bras, depuis vingt-quatre heures au pouvoir des Français. Il exposait ses troupes à être défaites partiellement et à mesure de leur arrivée; le danger qu'il leur faisait courir était bien plus considérable encore, puisqu'il les faisait arriver sans artillerie et sans cavalerie; il livrait son infanterie morcelée et sans l'assistance des deux autres armes à son ennemi. Son point de rassemblement devait être Waterloo. Il aurait eu alors toute la journée du 16 et la nuit du 16 au 17; ce qui était suffisant pour y réunir toute son armée, infanterie, cavalerie, artillerie. Les Français ne pouvaient y arriver que le 17, et eussent trouvé toute son armée en position.

Wellington devait concentrer ses troupes à Waterloo et non aux Quatre-Bras.

VIII

HUITIÈME OBSERVATION.

1° Le général anglais a livré le 18 la bataille de Waterloo. Ce parti était contraire aux intérêts de sa nation, au plan général de guerre adopté par les alliés; il violait toutes les règles de la guerre. Il n'était pas de l'intérêt de l'Angleterre, qui a besoin de tant d'hommes pour recruter ses armées des Indes, de ses colonies d'Amérique et de ses vastes établissements, de s'exposer de gaieté de cœur à une lutte meurtrière qui pouvait lui faire perdre la seule armée qu'elle eût et lui coûter tout au moins le plus pur de son sang. Le plan de guerre des alliés

L'intérêt de l'Angleterre défendait à Wellington de livrer bataille.

consistait à agir en masse et à ne s'engager dans aucune affaire partielle. Rien n'était plus contraire à leurs intérêts et à leur plan que d'exposer le succès de leur cause dans une bataille chanceuse, à peu près à forces égales, où toutes les probabilités étaient contre eux. Si l'armée anglo-hollandaise eût été détruite à Waterloo, à quoi eût servi aux alliés ce grand nombre d'armées qui se disposaient à franchir le Rhin, les Alpes et les Pyrénées?

Wellington comptait à tort sur la coopération des Prussiens

2° Le général anglais, en prenant la résolution de recevoir la bataille à Waterloo, ne la fondait que sur la coopération des Prussiens; mais cette coopération ne pouvait avoir lieu que dans l'après-midi; il restait donc exposé seul, depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, c'est-à-dire pendant treize heures. Une bataille ne dure pas ordinairement plus de six heures; cette coopération était donc illusoire.

Il ne pouvait se flatter de battre seul l'armée française

Mais, pour compter sur la coopération des Prussiens, il supposait donc que l'armée française était tout entière vis-à-vis de lui; et, si cela était, il prétendait donc, pendant treize heures, avec 90,000 hommes de troupes de diverses nations, défendre son champ de bataille contre une armée de 104,000 Français. Ce calcul était évidemment faux; il ne se fût pas maintenu trois heures; tout aurait été décidé à huit heures du matin, et les Prussiens ne seraient arrivés que pour être pris à revers. Dans une même journée les deux armées eussent été détruites. S'il comptait qu'une partie de l'armée française aurait, conformément aux règles de la guerre, suivi l'armée prussienne, il devait dès lors lui être évident qu'il n'en aurait aucune assistance; que les Prussiens, battus à Ligny, ayant perdu 25 à 30,000 hommes sur le champ de bataille, en ayant eu 20,000 d'éparpillés, poursuivis par 35 à 40,000

Français victorieux, ne se seraient pas dégarnis et se seraient crus à peine suffisants pour se maintenir. Dans ce cas l'armée anglo-hollandaise aurait dû seule soutenir l'effort de 69,000 Français pendant toute la journée du 18; et il n'est pas d'Anglais qui ne convienne que le résultat de cette lutte n'était pas douteux, que leur armée n'était pas constituée de manière à supporter le choc de l'armée impériale pendant quatre heures.

Pendant toute la nuit du 17 au 18 le temps a été horrible; ce qui a rendu les terres impraticables jusqu'à neuf heures du matin. Cette perte de six heures, depuis la pointe du jour, a été tout à l'avantage de l'ennemi. Mais son général pouvait-il faire dépendre le sort d'une pareille lutte du temps qu'il ferait dans la nuit du 17 au 18? Le maréchal Grouchy, avec 34,000 hommes et cent huit pièces de canon, a trouvé le secret, qui paraissait introuvable, de n'être, dans la journée du 17, la nuit du 17 au 18 et la matinée du 18, ni sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean ni sur Wavre. Mais le général anglais avait-il l'assurance de ce maréchal qu'il se fourvoierait d'une si étrange manière? La conduite du maréchal Grouchy était aussi imprévoyable que si, sur sa route, son armée eût éprouvé un tremblement de terre qui l'eût engloutie.

Le mauvais temps et l'inaction de Grouchy ne pouvaient entrer dans ses calculs.

Si le maréchal Grouchy eût été sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean, comme l'ont cru le général anglais et le général prussien pendant toute la nuit du 17 au 18 et toute la matinée du 18, et que le temps eût permis à l'armée française de se ranger en bataille à quatre heures du matin, avant sept heures l'armée anglo-hollandaise eût été écharpée, éparpillée; elle eût tout perdu. Et si le temps n'eût permis à l'armée française de prendre son ordre de bataille qu'à dix heures, à une heure après midi l'armée anglo-hollan-

L'armée anglaise eût été détruite, si Grouchy avait bien manœuvré.

daise eût fini ses destins; les débris en eussent été rejetés au delà de la forêt ou dans la direction de Hal; on eût eu tout le temps, dans la soirée, d'aller à la rencontre du maréchal Blücher et de lui faire éprouver un pareil sort. Si le maréchal Grouchy eût campé devant Wavre la nuit du 17 au 18, l'armée prussienne n'eût fait aucun détachement pour secourir l'armée anglaise, et celle-ci eût été complétement battue par les 69,000 Français qui lui étaient opposés.

Le choix du champ de bataille, mauvais en lui-même, a cependant été cause de la victoire des Anglais.

3° La position de Mont-Saint-Jean était mal choisie. La première condition d'un champ de bataille est de n'avoir pas de défilés sur ses derrières. Les inconvénients s'en firent sentir pendant la bataille; les parcs d'artillerie, pêle-mêle en retraite dans les défilés de la forêt, ne pouvaient alimenter les batteries; ce qui fut cause du mauvais service que fit l'artillerie anglaise. Pendant la bataille, le général anglais ne sut pas tirer parti de sa nombreuse cavalerie; il ne jugea pas qu'il devait être et serait attaqué par sa gauche; il crut qu'il le serait par sa droite. Malgré la diversion opérée en sa faveur par les 30,000 Prussiens du général Bulow, il eût deux fois opéré sa retraite dans la journée, si cela lui eût été possible. Ainsi, par le fait, ô étrange bizarrerie des événements humains! le mauvais choix de son champ de bataille, qui rendait toute retraite impossible, a été la cause de son succès!

IX

NEUVIÈME OBSERVATION.

Après la bataille de Ligny et le combat des Quatre-Bras, Wellington devait garder une attitude expectante.

On demandera : Que devait donc faire le général anglais après la bataille de Ligny et le combat des Quatre-Bras? La postérité n'aura pas deux opinions. Il devait traverser, la nuit

du 17 au 18, la forêt de Soigne sur la chaussée de Charleroi; l'armée prussienne la devait également traverser sur la chaussée de Wavre: les deux armées devaient se réunir à la pointe du jour sur Bruxelles, laisser des arrière-gardes pour défendre la forêt, gagner quelques jours pour donner le temps aux Prussiens dispersés par la bataille de Ligny de rejoindre leur armée, se renforcer de quatorze régiments anglais qui étaient en garnison dans les places fortes de la Belgique ou venaient de débarquer à Ostende, de retour d'Amérique, et laisser manœuvrer l'empereur des Français comme il aurait voulu. Aurait-il, avec une armée de 100,000 hommes, traversé la forêt de Soigne, pour attaquer, au débouché, les deux armées réunies, fortes de plus de 200,000 hommes et en position? C'était certainement tout ce qui pouvait arriver de plus avantageux aux alliés. Se serait-il contenté de prendre lui-même position? Son inaction ne pouvait pas être longue, puisque 300,000 Russes, Autrichiens, Bavarois, etc. étaient arrivés sur le Rhin: ils seraient dans peu de semaines sur la Marne, ce qui l'obligerait à courir au secours de sa capitale. C'est alors que l'armée anglo-prussienne devait marcher et se joindre aux alliés sous Paris: elle n'aurait couru aucune chance, n'aurait éprouvé aucune perte, aurait agi conformément aux intérêts de la nation anglaise, au plan général de guerre adopté par les alliés et aux règles de l'art de la guerre.

Il manœuvra mal et fut deux fois sauvé par les Prussiens.

Du 15 au 18 le duc de Wellington a constamment manœuvré comme l'a désiré son ennemi: il n'a rien fait de ce que celui-ci craignait qu'il fît. L'infanterie anglaise a été ferme et solide. La cavalerie pouvait mieux faire. L'artillerie a été entravée par les mauvais chemins du champ de bataille. L'armée anglo-hollandaise a été deux fois sauvée dans la journée par

les Prussiens : la première fois, avant trois heures, par l'arrivée du général Bulow avec 30,000 hommes, et la deuxième fois, par l'arrivée du maréchal Blücher avec 31,000 hommes. Dans cette journée, 69,000 Français ont battu 120,000 hommes. La victoire leur a été arrachée entre huit et neuf heures, mais par 150,000 hommes.

Quel effet eût produit à Londres la nouvelle d'une défaite.

Qu'on se figure la contenance du peuple de Londres, au moment où il aurait appris la catastrophe de son armée, et que l'on avait prodigué le plus pur de son sang pour soutenir la cause des rois contre celle des peuples, des priviléges contre l'égalité, des oligarques contre les libéraux, des principes de la Sainte-Alliance contre ceux de la souveraineté du peuple!

NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VIE PRIVÉE,

DU RETOUR ET DU RÈGNE DE NAPOLÉON EN 1815,

PAR FLEURY DE CHABOULON.

NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VIE PRIVÉE,

DU RETOUR ET DU REGNE DE NAPOLÉON EN 1815[1],

PAR FLEURY DE CHABOULON.

Les *Notes* qui suivent sont reproduites d'après l'exemplaire, annoté au crayon de la main même de Napoléon, qui a été légué au musée de Sens par Saint-Denis, premier chasseur de l'Empereur à Sainte-Hélène. Le maire de cette ville, M. Deligand, a bien voulu mettre ce précieux document à notre disposition avec un empressement dont nous le remercions ici. On remarque de grandes différences entre les *Notes* du manuscrit de Sens et celles qui ont été publiées dans les *Mémoires de Napoléon*, éditions de 1823 et de 1830. Nous avons cru devoir indiquer quelques-unes de ces différences; nous avons seulement omis de signaler les variantes qui pourraient n'être attribuées qu'à une lecture imparfaite d'un texte assez difficile à déchiffrer.

Cet auditeur [Fleury de Chaboulon] était inconnu à l'Empereur en 1815; il entra au cabinet, en second, à Lyon le 13 mars; il s'y trouva le quatrième, c'est-à-dire le dernier, à Paris le 20 mars. Il fut envoyé en mission à Bâle le 1er mai. Il a été quarante jours au cabinet. Le premier secrétaire seul travaillait dans le cabinet. Ce jeune homme, plein de feu et de mérite, n'était pas assez mûr, pas assez posé, trop vif pour cet emploi. Il allait souvent dans le premier salon causer avec les officiers d'ordonnance et les jeunes gens; ce qui contrastait

[1] Édition de John Murray, Londres, 1819.

avec la conduite de Meneval et de Fain, qui vivaient si retirés, qu'il est des chambellans qui, après avoir servi quatre années au palais, ne les avaient jamais vus.

On doit regarder comme d'invention tous les discours et propos que l'on prête à Napoléon; l'auteur le fait parler et penser selon ses propres opinions et selon les dires des jeunes gens du premier salon de service.

(Page v de la préface.)

«Jusqu'alors on n'avait pu s'accorder sur les motifs et les circonstances qui avaient déterminé Napoléon à quitter l'île d'Elbe. Quelques personnes supposaient qu'il avait agi de son propre mouvement; d'autres, qu'il avait conspiré avec ses partisans la perte des Bourbons. Ces deux suppositions étaient également fausses. On apprendra avec surprise, avec admiration peut-être, que cette étonnante révolution fut l'ouvrage inouï de deux hommes et de quelques mots.»

Napoléon prit la résolution de rentrer en France aussitôt que Louis XVIII fit connaître qu'il ne voulait pas exécuter le traité de Fontainebleau et qu'il regardait la république et la dynastie impériale comme des gouvernements usurpateurs et illégaux.

(Page vi.)

«La relation du colonel Z***[1], déjà si précieuse par les révélations qu'elle renferme, nous paraît devoir fixer, sous d'autres rapports, l'attention du lecteur. En l'étudiant soigneusement on y découvre le type des défauts, des qualités, des passions, qui, confondus ensemble, forment le caractère si plein de contrastes de l'incompréhensible Napoléon.»

La relation du colonel Z*** est une pure invention.

[1] D'après M. A. de Vaulabelle (*Histoire des deux Restaurations*, t. II, p. 176 de la 2e édition), Fleury de Chaboulon ne se met pas personnellement en scène; il se présente dans son livre comme le simple reproducteur des confidences écrites d'un prétendu colonel Z***, tué depuis sur le plateau de Mont-Saint-Jean.

(Page VII.)

« Les conférences que j'eus à Bâle avec l'agent mystérieux du prince de Metternich étaient restées ensevelies jusqu'à ce jour dans un profond secret. Les historiens qui m'ont précédé ont raconté, sans autre explication, que le duc d'Otrante avait mis sous les yeux de l'Empereur, au moment de l'abdication, une lettre de M. de Metternich, et que cette lettre, artificieusement conçue, avait déterminé Napoléon à abdiquer, dans l'espoir que la couronne passerait à son fils. »

Cela est en partie vrai, mais cela [1] . . . . . .

(Page VII.)

« On avait pensé que le fameux décret qui traduisait devant les tribunaux le prince de Talleyrand et ses illustres complices avait été rendu à Lyon dans un premier accès de vengeance. On verra qu'il fut le résultat d'une simple combinaison politique; et la noble résistance que le général Bertrand (aujourd'hui condamné à mort) crut devoir opposer à cette mesure ajoutera, s'il est possible, à la haute estime que mérite à tant de titres ce fidèle ami du malheur. »

Le décret d'exception de Talleyrand est de Lyon; mais le libellé, qui était obscur et pouvait alarmer, fut rectifié par le Conseil d'état, à Paris.

(Page VIII.)

« Les écrits publiés avant cet ouvrage ne contenaient, non plus, sur l'abdication de Napoléon que des rapports inexacts ou fabuleux. Certains historiens s'étaient plu à représenter Napoléon dans un état d'accablement pitoyable; d'autres l'avaient dépeint comme le jouet des menaces de M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély) et des artifices du duc d'Otrante. Ces mémoires apprendront que Napoléon, loin de tomber dans un état de faiblesse qui ne lui permettait plus de soutenir son sceptre, aspirait, au contraire, à se faire investir d'une dictature temporaire, et que, s'il consentit à abdiquer, ce fut parce que l'attitude énergique des représen-

[1] Ici des mots illisibles.

tants le déconcerta, et qu'il céda à la crainte d'ajouter aux malheurs de l'invasion étrangère les calamités de la guerre civile.

On a sur cela des idées bien nettes: le livre X de l'année 1815 [1] ne laisse rien à désirer; on y voit combien ce jeune présomptueux est loin de soupçonner la vérité.

(Page IX.)

« On ignorait complétement encore que Napoléon, après son abdication, eût été retenu prisonnier à la Malmaison. »

Napoléon n'a pas été retenu prisonnier à la Malmaison, comme on l'a vu dans le livre X, ci-dessus mentionné.

(Page X.)

« J'observerai enfin, pour compléter le compte que je crois devoir rendre au lecteur de la substance de cet ouvrage, qu'il offre, sur la campagne de 1815, des éclaircissements dont le besoin s'était fait sentir impérieusement. On ne savait point les causes qui déterminèrent Napoléon à se séparer à Laon de son armée; je les indique. »

Fort mal, et comme un jeune homme qui pour la première fois se trouvait à une affaire de guerre.

(Page X.)

« Le général Gourgaud, dans sa relation, n'avait pu donner l'explication de la marche du corps du comte d'Erlon à la bataille de Ligny, de la conduite du maréchal Ney le 16, de l'inaction de Napoléon le 17, etc. J'éclaircis, je crois, tous ces points. »

Comment un jeune homme qui n'était pas à la bataille et ne l'a vue que d'une lieue en arrière peut-il donner des explications?

[1] Ce livre X n'a pas été publié dans les *Mémoires de Napoléon* et ne nous est pas parvenu.

L'inaction de Napoléon le 17, alors qu'il poursuit l'armée anglaise des Quatre-Bras à Waterloo, par une journée épouvantable!

(Page x.)

« Je montre aussi que ce ne fut point, comme l'avancent encore et le général Gourgaud et d'autres écrivains, pour relever le courage et le moral de l'armée française que son chef lui fit annoncer l'arrivée du maréchal Grouchy. »

Le feu du maréchal Grouchy se fit effectivement entendre à Wavre, à l'approche de la nuit, à sept heures du soir.

(Page xi.)

« Napoléon, et ce fait est certain, fut abusé lui-même par une vive fusillade engagée entre les Prussiens et les Saxons, et c'est à tort qu'on lui impute d'avoir trompé sciemment ses soldats dans un moment où les lois de la guerre et de l'humanité lui prescrivaient de songer plutôt à la retraite qu'à prolonger la bataille. »

Quel jugement impertinent de la part d'un homme qui n'était pas sur le champ de bataille et qui ne sait pas la charge en douze temps!

(Page xii.)

« Moi je crois qu'il est du devoir d'un bon Français de prouver à l'Europe . . . . . que le retour de l'île d'Elbe fut la terrible conséquence des fautes des ministres et des ultras, qui appelèrent sur la France l'homme du destin, comme le fer provocateur appelle la foudre. »

Ce fut l'effet d'avoir déclaré illégal et usurpateur ce que la nation avait fait depuis vingt-cinq ans, ce que l'Europe avait reconnu comme le régime le plus légitime.

(Page xiv.)

« Quelle que soit l'opinion que le lecteur impartial portera de cet ouvrage, je puis protester d'avance que je ne me suis laissé influencer par

aucune considération particulière, par aucun sentiment de haine, d'affection ou de reconnaissance. Je n'ai écouté d'autre impulsion que celle de ma conscience, et je puis dire, avec Montaigne : « Ceci est un livre de « bonne foi. »

Si cela était, il faudrait s'y renfermer dans le cadre et le style d'une fable ou héroïde.

(Page XIV.)

« Trop jeune pour avoir pu participer aux erreurs ou aux crimes de la révolution, j'ai commencé et terminé sans reproche et sans tache ma carrière politique. »

Jeune homme, vous vous reprocherez toute votre vie cet ouvrage, où vous compromettez tant de pères de famille et calomniez tant de grands et illustres citoyens.

(Page 5 du texte.)

« Napoléon partit : il fit des prodiges, mais en vain; l'énergie nationale était éteinte. »

L'énergie nationale n'était pas éteinte; mais, pour repousser 600,000 hommes qui envahissaient la France, il fallait encore les mois de janvier, février et mars, et les alliés attaquèrent en décembre. Le temps est le grand élément de tout. Si 600,000 hommes eussent envahi la France en 1792, Paris eût été pris malgré l'énergie, alors non contestée, de la nation.

Napoléon fit la guerre avec 40,000 hommes contre 240,000 : il les battit; il les eût chassés de Paris et de la France sans la trahison de Marmont, d'Augereau et de Talleyrand. Il fit donc la guerre jusqu'au moment où les nouveaux Judas livrèrent leur maître. Il a pu toujours faire la paix jusqu'au moment où la trahison avait ôté à la France Paris et même une partie de l'armée.

(Page 6.)

« Ainsi la France presque entière détourna les yeux des malheurs de son ancien souverain, pour s'abandonner à la joie d'être délivrée des fléaux de la guerre et à l'espérance de jouir enfin des bienfaits de la paix. »

La France tout entière, hors quelques milliers d'intrigants, resta attachée d'esprit, d'opinion et de cœur à Napoléon, et aux principes de la souveraineté nationale et de l'honneur français. Elle se soumit à la nécessité que lui imposaient les armées ennemies et les nouveaux Judas. Mais, sur 30 millions, 29,500,000 renfermèrent dans leurs cœurs l'espoir de chasser les princes ennemis de la nation et mandataires des étrangers, les lieutenants du czar et du prince régent[1].

[1] La note ci-dessus ne se trouve pas dans les *Mémoires de Napoléon;* elle y est remplacée par le développement suivant :

« La Révolution française a été un mouvement général de la nation contre les privilégiés; elle eut pour but principal de détruire tous les priviléges, d'abolir les justices seigneuriales, de supprimer les droits féodaux comme un reste de l'ancien esclavage des peuples, de proclamer l'égalité de l'impôt et des droits. Le royaume était formé de réunions successives faites au domaine de la Couronne, soit par héritages, soit par conquêtes. Les provinces n'avaient entre elles aucune limite naturelle; elles étaient inégales en étendue, en population; elles étaient régies par des lois et des coutumes locales en droit civil et administratif. La France n'était pas un État, c'était la réunion de plusieurs États placés les uns à côté des autres sans amalgame. La révolution, guidée essentiellement par le principe de l'égalité, détruisit tous les restes des temps féodaux; elle fit une France nouvelle ayant une division homogène de territoire, d'accord avec les circonstances locales; même organisation judiciaire, même organisation administrative, mêmes lois civiles, mêmes lois criminelles, même système d'imposition. Le bouleversement que produisirent dans les personnes et dans les propriétés les effets de la révolution fut aussi grand que celui opéré par les principes mêmes de la révolution. Tout ce qui était le résultat des événements qui s'étaient succédé depuis l'établissement de la monarchie cessa d'exister. La France nouvelle présenta le spectacle de 25 millions d'âmes ne formant qu'une seule classe de concitoyens gouvernés par une même loi, un

(Page 6.)

« Les Français, si faciles à abuser, regardaient ces garanties comme inviolables, et se complaisaient à répéter ce mot si heureux du comte d'Artois : « Il n'y aura rien de changé en France, il n'y aura que quelques « Français de plus. »

C'est mal connaître le peuple, et surtout le peuple français, que de croire que ces promesses, scrupuleusement exécutées,

même règlement, un même ordre. Tous ces changements étaient conformes au bien de la nation, à ses droits, à la marche de la civilisation.

« La France tout entière était attachée aux intérêts qu'elle avait conquis pendant vingt-cinq ans de sacrifices et de triomphes. Si elle vit sans inquiétude relever le trône de la troisième dynastie, c'est qu'elle avait besoin de la paix, et qu'elle entendit l'héritier présomptif de la couronne lui dire : « Rien n'est changé en France, si ce n'est qu'il y a un Français de plus. » Cette conduite n'était pas nouvelle : Henri IV, vainqueur de ses sujets, leur avait donné des garanties; il avait abjuré, il s'était environné des ligueurs, il avait poussé le désir d'inspirer la confiance jusqu'à éloigner de lui et des emplois ceux mêmes qui l'avaient rendu vainqueur à Coutras, à Arques, à Ivry; il savait que l'amour des hommes est hors du pouvoir des baïonnettes, et qu'un roi qui ne règne pas sur le cœur de ses peuples n'est rien; et cependant Henri IV n'avait pas à respecter les droits acquis par une révolution que ses victoires avaient fait reconnaître de toute l'Europe.

« Sans doute, si le cardinal de Richelieu eût tenu les rênes de l'État en 1814, son vaste génie eût embrassé d'un coup d'œil la position de son roi, régnant par les droits de sa naissance et par les règles de la hiérarchie féodale sur une nation fière de tant de victoires, heureuse par les lois qu'elle s'était données depuis 1789. Il se fût dit que la contre-révolution, si on la tentait, ne pouvait s'opérer que par la volonté constante de la coalition, et par la présence en France et l'emploi des armées ennemies; que, du moment où les baïonnettes étrangères quitteraient le sol de la patrie, la nation rentrerait dans la jouissance de son indépendance; que le sentiment de ses véritables intérêts et de ses droits se réveillerait avec une force nouvelle; que le besoin de l'égalité et de la liberté serait plus fort que jamais, et qu'alors un trône national, c'est-à-dire un trône franchement constitutionnel, pourrait seul convenir aux intérêts du roi et du peuple. » (*Mémoires de Napoléon*, *etc.* édition de 1823, t. II, p. 301, et édition de 1830, t. VIII, p. 266.)

eussent pu maintenir les Bourbons. Il fallait, pour se maintenir, qu'ils fissent couler, au lieu des eaux de la Seine, de la Loire, du Rhône, celles du fleuve Léthé, et cela n'était pas possible.

(Page 8.)

« Tout se réunissait donc, et même l'attrait de la nouveauté, pour rendre propices au roi les esprits et les cœurs. Il parut : de nombreuses démonstrations d'allégresse et d'amour l'accueillirent et l'accompagnèrent jusque dans le palais de ses ancêtres. »

« Vive le roi! » disaient les femmes à mouchoirs. « Vive la vieille Garde! » disait le peuple ému.

(Page 8.)

« Jamais changement de dynastie ne s'était opéré, à la suite d'une contre-révolution, sous d'aussi favorables auspices. »

Quelle pitié! sous les auspices de 500,000 cadavres des plus illustres citoyens; sous ceux du triomphe des Cosaques du Don . . . . [1] et de nos chers alliés Messieurs les Anglais!

(Page 9.)

« Les Français, fatigués de leurs dissensions, de leurs revers et même de leurs victoires, éprouvaient le besoin d'être tranquilles et heureux. Ces paroles mémorables du frère de leur roi : « Oublions le passé, ne portons « nos regards que sur l'avenir; que les cœurs se réunissent pour travailler « à réparer les maux de la patrie, » ces paroles sacrées avaient retenti dans toutes les âmes, et étaient insensiblement devenues la règle de tous les sentiments et de tous les devoirs.

Oublions le passé! oui; mais il fallait aussi faire oublier . . . . [2] les femmes violées, les propriétés dévastées; à la France, sa gloire détruite, son nom déshonoré par les Bour-

[1] et [2] Ici des mots devenus illisibles.

bons; au moins il fallait faire oublier au peuple que c'étaient les loups qui étaient à la place du berger et des chiens.

(Page 9.)

« Les hommes de la révolution, les nationaux, se reposaient avec complaisance sur la légitimité de leurs droits, sur les promesses royales. »

La légitimité de leurs droits! Lorsque Louis, chassé par le peuple français, était ramené par la force des baïonnettes! Leurs droits! Ceux du peuple français n'étaient donc pas des concessions gratuites et de libre volonté des ancêtres de Louis? « Si veut le roi, si veut la loi[1]. »

(Page 14.)

« Cette adresse si expressive (du Corps législatif) n'aurait point manqué son but si le roi eût connu la vérité; mais comment aurait-il pu la connaître? D'abord il avait eu la sage pensée d'attacher à sa personne la plupart des grands notables de la révolution. Mais, à force de remontrances et de récriminations, on était parvenu à ramener sa raison sous le joug des préjugés.

Au lieu d'un ministre aussi misérable que Blacas, donnez, au mois de juillet, après le départ des étrangers, le cardinal de Richelieu à Louis XVIII, et dites ce qu'il aurait fait. Ministre royaliste d'une nation révolutionnaire, il n'eût pas pu sauver le trône. Les Bourbons ne pouvaient régner que par la contre-révolution; il fallait que les armées alliées la fissent. Ces princes, ces ministres si légers, si superficiels, si ignorants du cœur, et des choses, et de l'esprit de la France, parurent mettre un ancien roi sur le trône pour le faire tomber et entraîner avec lui toutes les anciennes familles.

[1] L'Empereur a biffé cette note après l'avoir écrite.

(Page 15.)

« Dans le sein du ministère se trouvaient placés, cependant, des hommes d'état pleins de talents et d'expérience. Ils avaient senti qu'au lieu d'inquiéter les esprits en laissant entrevoir le rétablissement des anciens priviléges, on devait, au contraire, s'efforcer de les rassurer en garantissant la stabilité des institutions nouvelles. . . . . »

Cela était impossible : jamais les loups ne peuvent, quelque chose qu'ils disent ou fassent, obtenir la confiance et la foi des brebis.

(Page 15.)

« . . . . . Enfin que, si le caractère distinctif du gouvernement de Napoléon avait été, comme on le prétendait, l'arbitraire et la force, il fallait que le caractère distinctif du gouvernement royal fût la justice et la modération. »

Justice! et pour qui? pour les anciens que l'on avait dépouillés, ou pour les nouveaux intérêts[1]?

[1] Au lieu de cette courte annotation, on lit dans les *Mémoires :*

« Justice! mais pour qui? pour les propriétaires que les lois de la révolution ont dépouillés violemment de leurs propriétés, par cela seul qu'ils avaient été fidèles à leur légitime souverain, aux principes d'honneur qu'ils tenaient de leurs ancêtres? ou pour les acquéreurs, qui, avec confiance, ont acquis en conséquence des lois d'une autorité illégitime? Justice! et pour qui? pour ces militaires mutilés dans les champs d'Allemagne, de la Vendée ou de Quiberon, qui, rangés sous les lis, marchaient avec l'aigle autrichienne ou le léopard anglais, dans la ferme confiance qu'ils servaient la cause de leur roi contre une autorité usurpatrice? ou pour ces millions de citoyens qui, formant sur les frontières de la patrie un mur d'airain, la sauvèrent tant de fois de la haine fallacieuse de ses ennemis, et portèrent si haut la gloire de l'aigle française? Justice! et pour qui? pour ce clergé, l'exemple et le modèle de la chrétienté, qui fut dépouillé de tous ses biens, fruits de quinze siècles de travaux? ou pour ces acquéreurs qui ont converti des couvents en ateliers, des églises en magasins, profanant ainsi tout ce qui fut révéré et saint dans tous les siècles? » (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 304; édit. de 1830, t. VIII, p. 270.)

(Page 15.)

« Malheureusement les ministères appelés à exercer le plus d'influence sur les personnes et sur les choses avaient été confiés à des hommes qui semblaient prendre à tâche d'aigrir et de soulever les esprits.

« L'un, chargé du département de la guerre (le général Dupont), avait dû ce poste éminent au mérite d'avoir été proscrit par l'Empereur. »

Mettez Soult, Davout, Saint-Cyr, l'armée n'en serait pas davantage l'armée des Bourbons.

(Page 16.)

« L'autre (M. l'abbé de Montesquiou), qu'une éloquence douce et persuasive avait fait remarquer à l'assemblée Constituante, et dont la modération semblait garantie par sa qualité de ministre de l'Évangile, par une vie paisible et une santé chancelante, avait reçu le portefeuille de l'intérieur. »

Mettez Benezech, Chaptal, Montalivet, Carnot : le peuple en aurait-il été plus content des Bourbons?

(Page 17.)

« Un troisième (M. Dambray), qui, jeune encore, s'était distingué dans nos parlements, non moins par ses talents que par sa sagesse et ses principes, se trouvait placé à la tête de la magistrature. »

Mettez Merlin, Regnier, Molé, Cambacérès : les Bourbons en auraient-ils été plus avancés?

(Page 18.)

« Quelle ne fut donc point la consternation générale lorsqu'on apprit que Louis, affaibli par une maladie opiniâtre et douloureuse, avait laissé tomber les rênes du gouvernement dans les mains de M. de Blacas, et combien cette consternation ne s'accrut-elle pas encore, quand on sut quels étaient les principes, les projets et le funeste ascendant de ce ministre! »

Fussent-elles tombées dans les mains de Mazarin, de Necker,

de Vergennes, du cardinal de Richelieu, que vouliez-vous qu'ils pussent faire après que les armées alliées avaient quitté la France, laissant un roi féodal imposé sur une nation révolutionnaire affranchie et ulcérée? Les princes alliés devaient faire la contre-révolution avant de quitter la France, ou mettre sur le trône le roi de Rome, ou déclarer la république.

(Page 18.)

« Dans les premiers jours de la Restauration, le parti des émigrés et celui des bonapartistes n'étaient, à vrai dire, que de grandes catégories dans lesquelles se trouvaient classés les anciens privilégiés et les nouveaux parvenus. »

Où étaient placés les paysans, le peuple, les anciens et les nouveaux soldats? étaient-ils bourbonistes?

(Page 19.)

« Mais, quand leurs divisions vinrent à se compliquer des intérêts essentiels de la révolution; quand, des personnes, les émigrés voulurent en venir aux choses, la nation, jusqu'alors témoin du combat, prit part à la querelle; et la France entière se trouva partagée en deux partis distincts. . . . .

« Le deuxième (parti), désigné sous le nom de *bonapartiste*, ayant à sa tête les plus illustres et les meilleurs citoyens, et dans ses rangs la masse de la nation, s'opposait au renversement des nouvelles institutions et au rétablissement des anciens abus et priviléges. »

Cela a toujours été ainsi : la nation n'a pu changer en un moment; elle a été comprimée par la nécessité, la force et la trahison. Les masses des nations et des partis sont plus fidèles qu'on ne le croit au sentiment de l'honneur, de la gloire et de l'indépendance nationale[1].

[1] La note manuscrite s'arrête ici; mais dans les *Mémoires de Napoléon* on a ajouté ce qui suit :

« Si Henri IV eût été reconnu roi de France par la Ligue, sans avoir abjuré,

(Page 20.)

« L'un cherchait à anéantir la Charte, et l'autre à la conserver; en sorte que, par une contradiction bizarre, la Charte royale avait pour ennemis les royalistes, et pour défenseurs les bonapartistes prétendus. »

Lieux communs: bavardage à la mode, qui cependant a ce sens, que le peuple a besoin et veut des garanties contre un gouvernement naturellement ennemi. Supposez que les ligueurs eussent reconnu Henri IV protestant; que de chartes, que de constitutions, que de garanties ils eussent exigées pour assurer leurs consciences et assurer leur religion! Ils n'en eussent jamais eu assez à leurs yeux. C'est ici le même cas. La nation n'aura jamais assez de garanties contre les Bourbons et les seigneurs féodaux, leurs sectaires. La Charte, même la

que de garanties n'aurait-il pas fallu aux fidèles de l'Église catholique, apostolique et romaine, c'est-à-dire à la presque totalité de la nation, pour mettre en sûreté leur conscience, leur religion! Un hérétique eût été sur le trône l'ennemi du pape, des évêques, des cérémonies religieuses.

« Henri IV fit disparaître toutes ces difficultés; il conquit l'amour des Français en abjurant, en rentrant dans le sein de l'Église et en s'assujettissant minutieusement à toutes les pratiques du culte.

« La position de la France en 1814 avait quelque chose d'analogue: Louis XVIII n'avait point à combattre l'esprit de religion, mais il avait à rassurer la nation sur la conservation de ses nouveaux droits, de ses nouveaux intérêts, de ses nouvelles lois. Lorsque Sully et les huguenots les plus sages du parti délibérèrent, à Beauvais, sur la conduite que devait tenir Henri IV: « Il n'y a que deux partis, dirent-ils: abjurer et rentrer dans le sein de l'Église, « ou détruire en France, par la force des armes, l'autorité du pape, et substituer « dans toutes les paroisses le prêche à la messe. » Or, comme ce second parti était impraticable, qu'on ne pouvait concevoir aucune espérance de réussir en l'adoptant, et que cependant, si l'on pouvait réussir, ce ne pouvait être qu'après plusieurs années de guerre civile, et qu'en marchant sur les cadavres d'une partie de la génération, Henri IV abjura..... » (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 307; édit. de 1830, t. VIII, p. 274.)

Constitution de 1793, en laissant les Bourbons au pouvoir exécutif, ne lui paraîtrait pas une garantie suffisante. Elle n'en avait pas besoin sous le règne du citoyen Napoléon et de son système[1].

(Page 22.)

« La Garde impériale avait trop de gloire pour ne point offusquer les émigrés, trop de patriotisme pour ne point les alarmer : elle fut éloignée. »

Comment, vous voulez que des princes venus sur les cadavres des vainqueurs de Fleurus, de Hohenlinden, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iena, de Montmirail, confient la garde de leurs personnes à leurs plus grands ennemis, à des soldats mutilés en faisant la guerre contre eux? Quelle folie! Êtes-vous bien sûr qu'il ne se trouve aucun Brutus, aucun Louvel parmi eux?

(Page 23.)

« N'avait-on pas manqué de générosité en obligeant ces braves, dont la douleur et la fidélité devaient être respectées, à marcher devant le char de triomphe du nouveau monarque? Je les vis, ces nobles guerriers; leurs regards abattus, leur morne silence exprimaient ce qui se passait au fond de leur âme; tout entiers à leurs tristes pensées, ils semblaient ne rien voir, ne rien entendre; en vain les Parisiens attendris les saluaient des cris de : *Vive la Garde impériale!* »

Et vous dites que le peuple était changé! et vous voulez

[1] Dans les *Mémoires*, cette note est ainsi traduite :

« Lieux communs; bavardage à la mode, qui n'a aucune signification réelle. La Charte n'est pas un contrat avec la nation..... Elle est une émanation de la puissance royale. C'est une manière de gouverner comme une autre, et la France a dû se trouver heureuse, au moment où la révolution était vaincue par la coalition de l'Europe, de recevoir de la puissance royale une concession aussi importante pour ses libertés. » (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 306; édit. de 1830, t. VIII, p. 272.)

que les soldats de Napoléon aient un cœur pour aimer les princes des émigrés, de la Vendée, des Cosaques et des Anglais!

(Page 23.)

« On les indisposa en brisant leur ancienne organisation et en introduisant dans leurs rangs des officiers inconnus. »

Quoi! une armée qui ne veut pas de son roi! S'était-elle indisposée, cette armée, quand Napoléon y introduisit des nobles et même des émigrés? Mais cette armée a toujours été et a dû être indisposée contre les princes de ses ennemis.

(Page 23.)

« On les humilia en les maltraitant, en les contraignant de porter les armes aux gardes du corps, qu'elles (les troupes) avaient pris en aversion : et l'on sait qu'on n'humilie pas en vain l'amour-propre français! »

Quelle pauvreté! Puisque les gardes du corps étaient officiers, il fallait bien qu'on leur portât les armes[1]!

(Page 24.)

« L'amour-propre chez le soldat est le véhicule de la gloire. »

La gloire! . . . et l'on veut qu'ils servent avec dévouement, qu'ils ouvrent leurs cœurs aux princes les plus mortels ennemis de leur honneur.

(Page 24.)

« C'est en l'humiliant, cet amour-propre, par le mépris des victoires nationales, par des airs de hauteur et de fierté, par le vain étalage de la supé-

[1] « N'est-ce pas une suite naturelle de la Restauration, que de voir placer dans l'armée des officiers de la Vendée, ou de l'armée de Condé? Qu'y a-t-il d'humiliant à porter les armes aux gardes du corps, du moment que le roi les reconnaît officiers, et qu'ils en portent les marques distinctives? » (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 308. Dans l'édition de 1830, ce passage a disparu.)

riorité de la naissance et du rang, que les nouveaux chefs donnés à l'armée s'aliénèrent sa confiance et son affection.»

Par le vain étalage de la supériorité de la naissance! Pourquoi Louis XVIII régna-t-il? Comme le plus brave des Français, le plus habile? Comme choisi par la majorité des citoyens? Non, mais comme le plus noble : dès lors se trouva ainsi proclamée la supériorité de la naissance[1].

(Page 25.)

«Quel effet cette magnanime générosité (d'Alexandre) ne devait-elle pas produire sur le cœur de nos guerriers, quand ils la comparaient aux efforts qu'on faisait pour empoisonner le souvenir qui leur restait de leurs triomphes, souvenir qui seul pouvait les consoler de leurs malheurs et les leur rendre supportables.

Les soldats ont été des rebelles qui ont vingt-cinq ans combattu contre leur légitime maître.

(Page 26.)

«Cependant la plupart des officiers et des généraux s'étaient ralliés franchement à la cause royale.»

Quelle absurdité!

(Page 26.)

«Et si quelques-uns, moins confiants, montraient encore de la tiédeur ou de l'éloignement, il eût été facile de les ramener, soit avec ces mots flat-

[1] «Comment, avec le principe de la légitimité, appeler vaine la supériorité de la naissance? Comment, lorsque c'est par le droit de sa naissance que Louis XVIII règne sur la France, refuser d'accorder à la naissance la priorité de rang dont elle a joui depuis tant de siècles? On se récrie sur la noblesse, et l'on aurait raison si, comme jadis, elle avait le monopole des places, des dignités, etc. etc. mais la préférence?.... Si la Convention eût régné vingt ans, quel est le fils d'un conventionnel qui n'aurait pas été placé de préférence à tout autre?» (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit de 1823, t. II, p. 309. Dans l'édition de 1830, ce passage ne se retrouve plus.)

teurs si bien placés dans la bouche des rois, soit en donnant à leur ressentiment le temps de s'apaiser de soi-même. »

Impossible sans les eaux du fleuve Léthé.

(Page 26.)

« Lorsque ce roi qu'on ne se lasse point d'entendre nommer, lorsque Henri IV se rendit maître de son trône, quelques ligueurs fanatiques auxquels il avait pardonné continuèrent à se répandre contre lui en injures et en menaces; on lui proposa de les punir : « Non, dit-il, il faut attendre : « ils sont encore fâchés. » Ah ! pourquoi ces hommes, qui sans cesse invoquaient le bon Henri, ne cherchaient-ils point à l'imiter? »

Oui, mais il avait abjuré; il était catholique et le prouvait tous les jours; il était l'homme et le héros de la France. C'est dans le parti de la Ligue qu'étaient l'Espagne et l'Italie. Avec Henri IV s'est assis sur le trône l'honneur de la France.

(Page 26.)

« C'était pour l'armée de Condé, pour les Vendéens, pour les Chouans, qu'on réservait les éloges et les grâces; on menaçait d'une destruction sacrilége les arcs de triomphe destinés à consacrer les exploits de nos armées, et l'on proposait avec emphase d'élever un monument à la mémoire des Vendéens et des émigrés morts à Quiberon. »

Quoi! vous voulez que le roi voie avec plaisir cette colonne, ces arcs, ces tableaux, qui illustrent la nation conduite par l'usurpateur et rebelle à son légitime maître! Quoi! le sang versé pour sa cause par sa noblesse contre des rebelles doit rester sans récompense et sans honneur[1]!

[1] A la suite de cette note on lit dans les *Mémoires de Napoléon* le passage suivant, qui paraît être une addition aux annotations manuscrites de l'Empereur :

« Les émigrés de Quiberon sont descendus les armes à la main sur le sol sacré de la patrie, mais ils l'ont fait pour la cause de leur roi! . . . . Ils

(Page 27.)

« Les titres de noblesse que nos braves avaient obtenus en répandant leur sang pour la patrie étaient dénigrés publiquement, et publiquement on anoblissait Georges Cadoudal dans la personne de son père, pour avoir égorgé des Français et tenté de commettre un parricide. »

Contre un usurpateur tout est légitime! Georges fut brigand; mais il était autorisé, breveté lieutenant général par le roi dans les troisième, quatrième et cinquième années de son règne.

(Page 27.)

« Georges, en voulant attenter à la vie de Napoléon, s'était rendu coupable d'une action que les lois divines et humaines regardent et punissent comme un crime. Ériger ce crime en vertu, lui décerner une récompense éclatante, c'était encourager l'assassinat, le régicide; c'était compromettre la vie de Louis XVIII et de tous les rois, et proclamer ce principe, aussi dangereux qu'antisocial, qu'un individu a le droit de juger de la légitimité de son souverain et d'attenter à sa vie, si son pouvoir lui paraît usurpé. »

Un individu?.. Quelle erreur! Georges était lieutenant général légitime du royaume de France; il agissait par l'ordre du

étaient salariés de nos ennemis, cela est vrai; mais ils l'étaient ou auraient dû l'être pour la cause de leur roi. La France donna la mort à leur action et des larmes à leur courage. Tout dévouement est héroïque. Déplorables effets des commotions politiques qui déplacent le premier pouvoir de la société! la vertu, l'honneur, sont renversés de dessus leurs bases. Chaque parti se voue avec fureur au culte de ses dieux et se croit innocent en lui sacrifiant même des victimes humaines. Qui est à plaindre alors? La nation. Qui est à blâmer parmi les hommes? Un bien petit nombre, si l'on réfléchit que, dans ces conflagrations universelles, les circonstances quelquefois les plus minimes précipitent nos destinées indépendamment de notre volonté, de notre caractère et des résolutions prises la veille d'un événement inattendu. » (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 389; édit. de 1830, t. VIII, p. 278.)

comte d'Artois, qui avait prescrit l'assassinat de l'usurpateur du trône légitime de saint Louis[1].

(Page 28.)

« Ce n'était point encore assez pour la faction dominante de chercher à élever les hommes qui avaient combattu la France au-dessus de ceux qui l'avaient défendue et illustrée : il fallait encore rabaisser et détruire les institutions qui pouvaient rappeler les services et la gloire des défenseurs de la patrie. »

Contre qui? Contre le roi pendant les dix-neuf années de son règne. Pour qui? Pour un parti en révolte, un tyran usurpateur.

(Page 28.)

« On commença d'abord, au mépris des promesses les plus saintes, à dépouiller la Légion d'honneur de ses prérogatives. »

Quoi! vous voulez que Louis, parvenu au trône par la trahison de la France, ramène une institution où tous les hommes, sans distinction de naissance, marchent de niveau, où un caporal, sorti de la dernière compagnie, marche l'égal d'un duc et pair? une institution qui décore la poitrine de tant de régicides, de tant d'administrateurs révolutionnaires, de tant de jacobins, cordeliers, sociétaires du Panthéon et du Manége? Mais comptez-vous le serment de ces légionnaires : *Maintenir*

[1] Voici le texte de cette note dans les *Mémoires de Napoléon :*

« Georges, en voulant attenter à la vie de Napoléon, agissait par ordre; il méritait une récompense comme en méritèrent ceux qui assassinèrent le duc de Guise, le maréchal d'Ancre, comme Jacques Clément en mérita de la Ligue. Georges devait être justifié, sa mémoire réhabilitée et sa famille anoblie. Son exécution n'inspira pas de regrets, parce que l'assassinat, pour quelque cause que ce soit, sera toujours odieux à des Français. L'action de Judith a besoin de toute la puissance des Écritures pour ne pas révolter. » (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 318; édit. de 1830, t. VIII, p. 279.)

l'intégrité naturelle de la France? Mais ces princes en ont démembré le tiers, qu'ils ont cédé à l'ennemi. *Protéger la vente des propriétés nationales?* Mais sans le consentement du roi, alors régnant à Vérone, à Mittau, à Londres[1].

(Page 31.)

« . . . Il (le ministère) effaça des cadres de l'armée une masse innombrable d'officiers et réduisit de moitié leur solde, dont la conservation et l'intégralité avaient été formellement garanties. »

Vous voulez que Louis ait une armée composée de ses ennemis, et qu'il ne cherche pas à y placer les personnes qui lui ont prouvé leur fidélité quand toute la France était en révolte?

(Page 31.)

« Enfin le gouvernement, dans sa fureur subversive, ne respecta même point les vieux soldats, que la mort moins cruelle avait épargnés sur les

[1] On lit dans les *Mémoires de Napoléon* :

« La protection apparente donnée à l'institution de la Légion d'honneur était nécessairement une mesure d'amnistie et de circonstance imposée par la politique..... En effet, qui a institué la Légion d'honneur? Un homme revêtu d'un pouvoir usurpateur. Quel a été le but de l'institution? Se vouer à la défense des intérêts acquis par des lois spoliatrices des serviteurs avoués de la troisième dynastie; de l'intégrité du territoire, c'est-à-dire des conquêtes obtenues sur des monarques punis, par la victoire, d'avoir, par politique ou par générosité, embrassé la cause des princes malheureux. De qui était composée la Légion d'honneur? D'hommes sortis des rangs du peuple, et qui s'étaient élevés dans la révolution : grand nombre même s'étaient signalés parmi les jacobins, ces ennemis de tout ordre, de toute légitimité. Combien n'y comptait-on pas d'anciens membres des comités révolutionnaires? Cette institution, vrai modèle d'égalité, met sur le même rang le prince, le maréchal de France, le tambour. Les circonstances ont obligé à la tolérer; mais, raisonnablement et sincèrement, elle ne peut pas être adoptée en France aussi longtemps que des preuves de noblesse seront exigées par les statuts du premier ordre de l'État, l'ordre du Saint-Esprit. (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 311; édit. de 1830, t. VIII, p. 280.)

champs de bataille; sans égard, sans pitié pour leurs cheveux blancs, pour leurs glorieuses mutilations, il ravit, sous prétexte d'économie, à 2,500 de ces infortunés l'asile et les bienfaits que la patrie reconnaissante leur avait accordés. »

Le roi n'aurait pas le pouvoir d'ôter de la maison des Invalides, qui exerce une grande influence sur le peuple de la capitale, 2 à 3,000 hommes de ces quatorze armées, qui sans cesse prosternés sous les couleurs nationales, voient avec dépit les couleurs qu'ils ont combattues vingt-cinq ans arborées sur leur dôme, qui sans cesse ont à la bouche les journées immortelles qui éloignèrent d'autant l'autorité légitime[1]?

(Page 32.)

« Le général Milhaud s'était distingué dans le cours des guerres nationales par une foule de succès et de belles actions. Lors de l'invasion des alliés, il s'était couvert de gloire en sabrant à la tête d'une poignée de dragons un corps considérable de troupes ennemies. Ce général, par son grade, son rang, ses services, avait été nommé de droit chevalier de Saint-Louis. Au moment de sa réception, la croix lui fut retirée ignominieusement, parce que, vingt ans auparavant, il avait eu le malheur de voter la mort du roi. »

Quoi! vous voulez que le roi voie avec plaisir la croix de Saint-Louis sur la poitrine du juge de son frère!

[1] Voici le texte publié dans les *Mémoires de Napoléon* :

« Comment blâmer le gouvernement d'avoir ôté de l'hôtel des Invalides de Paris, qui exerce tant d'influence sur le peuple de la capitale, 2 à 3,000 vétérans dont le souvenir était plein des lauriers de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, d'Italie, d'Égypte, de la Grande Armée; qui ont longtemps vaincu sous les couleurs nationales; qui voyaient avec dépit celles qu'ils ont combattues vingt-cinq ans arborées sur leur dôme; qui, sans cesse, ont à la bouche le nom des journées immortelles qui éloignèrent d'autant l'autorité légitime. Il ordonna et dut ordonner qu'on prît un soin particulier de ces vieux vétérans qui restaient encore de Fontenoy, de Laufen, de Rocoux, de Bergen, etc. Cette conduite est fort naturelle. (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 312; de 1830, t. VIII, p. 282.)

(Page 67.)

« S'ils veulent sortir du royaume, écrivait M. de Châteaubriand en « parlant des partisans de l'Empereur, y rentrer, porter des lettres, en « rapporter, envoyer des courriers, faire des propositions, semer des bruits « et même de l'argent, s'assembler en secret, en public, menacer, répandre « des libelles, en un mot, conspirer : ils le peuvent. Ce gouvernement de « huit mois est si solide, que, fît-il aujourd'hui fautes sur fautes, il tien-« drait en dépit de ses erreurs. »

Ce gouvernement de dix-neuf ans est si faible, que, fît-il miracle sur miracle, il ne saurait se maintenir.

(Page 73.)

« Il (Napoléon) fut bientôt tiré de cet état d'indifférence et d'hésitation par la tournure que prirent en France les affaires publiques. Il avait pensé, et je le lui ai entendu dire, que les Bourbons, instruits par l'adversité, rendraient la France libre et heureuse. »

Il ne pensa jamais que les Bourbons, Louis XVIII eût-il les talents de Louis XIV et de Henri IV, pussent régner en France.

(Page 74.)

« Napoléon attendait donc en silence le moment de reparaître en France, lorsqu'un officier déguisé en matelot vint débarquer à Porto-Ferrajo. »

Il y a eu plus de 100 officiers qui, pendant les neuf mois, sont arrivés à l'île d'Elbe, de France, de Corse, de l'Italie.

(Note de la page 75.)

« L'Empereur étant à la Malmaison, me demanda ce qu'était devenu M. Z. — « Il a été tué, lui dis-je, sur le plateau de Mont-Saint-Jean. — « Il est bien heureux, me répondit-il. Puis il continua : Vous a-t-il dit « qu'il était venu à l'île d'Elbe? — Oui, Sire : il m'a même remis la rela-« tion de son voyage et des entretiens qu'il eut avec Votre Majesté. — Il « faudra me donner cette relation; je l'emporterai, elle me servira pour

Quel blasphème! Qu'est-ce qu'une nation, qu'est-ce qu'un homme auprès de Dieu? Qu'est-ce qu'un homme à côté de l'univers?

(Page 111.)

« Ils savent bien (les émigrés) que je suis là, et voudraient me faire as-« sassiner. Chaque jour je découvre de nouvelles embûches, de nouvelles « trames. Ils ont envoyé en Corse un des sicaires de Georges, un misérable « que les journaux anglais eux-mêmes ont signalé à l'Europe comme un « buveur de sang, comme un assassin. Mais qu'il prenne garde à lui; s'il « me manque, je ne le manquerai pas. Je l'enverrai chercher par mes gre-« nadiers et je le ferai fusiller pour servir d'exemple aux autres.... »

Quels vains discours! comment Napoléon parle-t-il des émigrés, lui qui les avait tous rayés?

(Page 111.)

« Après quelques nouveaux moments de silence, il me dit : « Mes géné-« raux vont-ils à la cour? Ils doivent y faire une triste figure! »

Napoléon n'avait donc pas lu *le Moniteur*.

(Page 112.)

« Les émigrés seront toujours les mêmes. Tant qu'il ne fut question que « de faire les belles jambes dans mon antichambre, j'en trouvai plus que « je n'en voulus. Quand il fallut montrer de l'homme, ils se sont retirés « comme des c..... J'ai fait une grande faute en rappelant en France « cette race anti-nationale; sans moi ils seraient tous morts de faim à « l'étranger. Mais alors j'avais de grands motifs : je voulais réconcilier « l'Europe avec nous et clore la révolution. »

Ce propos a été dit et redit cent fois; il n'en est pas moins faux.

(Page 112.)

« Que disent de moi les soldats? »

Napoléon savait ce que disaient les soldats par plusieurs centaines de relations de soldats.

« Maréchal. — Je m'en félicite; mais je vous plains; on n'est jamais heu-
« reux loin de sa patrie. »

Que cela est ridicule! Pourquoi ne le pas faire pleurer?

(Page 118.)

« On sut bientôt dans la ville qu'il était arrivé un Français du continent. »

Voilà un agent secret bien discret! Qu'avait-il besoin de cacher sa décoration?

(Page 119.)

« L'Empereur arriva; son maintien attestait un calme que démentaient ses yeux; il était aisé de s'apercevoir qu'il avait éprouvé une violente agitation : « Monsieur, me dit-il, je vous ai annoncé hier que je vous atta-
« chais à mon service; je vous le répète aujourd'hui. Dès ce moment
« vous m'appartenez, et vous remplirez, je l'espère, vos devoirs envers
« moi comme un bon et fidèle sujet. Vous le jurez, n'est-ce pas? — Oui,
« Sire, je le jure! »

Voilà une forme bien solennelle de serment!

(Page 120.)

« Mon intention était de ne plus me mêler des affaires politiques; ce
« que vous avez dit a changé mes résolutions. »

Voilà une tête bien organisée! Une conversation comme il a pu en avoir eu cent change ses dispositions!

(Page 121.)

« Oui, dit l'Empereur après avoir fait quelques pas, j'y suis résolu . . . »

Voilà un général bien discret!

(Page 121.)

« La fortune ne m'a jamais abandonné dans les grandes occasions. »

Quoi! pas même lors de l'incendie de Moscou, des frimas de Vilna, lors de l'entrée des alliés à Paris!

(Page 122.)

« Il reprit la parole et me dit : « Croyez-vous qu'ils oseront m'y « attendre?

« Quant à leurs gardes du corps et à leurs compagnies rouges, je ne « les crains point; ce sont des vieillards ou des enfants; ils auront peur « des moustaches de mes grenadiers. »

Quelle rodomontade! Que de petitesses! Ce n'est pas dans cette disposition d'esprit que se conçoivent les grands projets.

(Page 124.)

« Oui, je sais bien qu'on me croit vindicatif et même sanguinaire, qu'on « me regarde comme une espèce d'ogre et d'anthropophage : on se trompe : « je veux qu'on fasse son devoir, je veux qu'on m'obéisse, voilà tout. Un « souverain faible est une calamité pour ses peuples. S'il laisse croire aux « méchants et aux traîtres qu'il ne sait point punir, il n'y a plus de sûreté « pour l'État ni pour les citoyens. La sévérité prévient plus de fautes qu'elle « n'en réprime. Quand on règne, on doit gouverner avec sa tête, et non « point avec son cœur. »

Que signifient toutes ces inutilités?

(Page 124.)

« Connaissez-vous les noms des officiers qui commandent sur les côtes « et dans la 8e division? »

Quoi! Napoléon ne savait pas que Masséna commandait à Marseille! Médisance officieuse.

(Page 125.)

« Sans vous, j'aurais ignoré que l'heure de mon retour était sonnée : « sans vous, on m'aurait laissé ici à remuer la terre de mon jardin. »

Quelle platitude! Quelle puérile vanité!

(Page 125.)

« Les étrangers, Sire, ont été forcés par Votre Majesté de se réunir

« contre nous, pour se soustraire, permettez-moi de le dire... » — L'Em-« pereur : Dites, dites, — aux effets de votre ambition et aux abus de « votre force. »

Il ne restait plus à ce jeune militaire que de faire un projet de diplomatie.

(Page 127.)

« Tout cela est bien beau! » dit l'Empereur en remuant la tête.

Le maître a parlé, voyons si le disciple a profité : il répète sa leçon!

(Page 128.)

« La Prusse et tous les petits rois de la Confédération du Rhin suivront « le sort de la Russie; si j'avais la Russie, elle me donnerait toutes les puis-« sances du second ordre. »

Avec un *si* on met Paris dans une bouteille.

(Page 128.)

« Quant à l'Autriche, je ne sais ce qu'elle ferait; elle n'a jamais été « franche avec moi. Je suppose que je la contiendrais en la menaçant de lui « ôter l'Italie. »

Quelle absurdité!

(Page 128.)

« L'Italie me conserve beaucoup de reconnaissance et d'attachement; si « je lui demandais demain cent mille hommes et cent millions, je les ob-« tiendrais. »

Que veut dire cela? à qui faire cette demande?

(Page 128.)

« Je lui rendrais, à son choix, l'indépendance ou Eugène. Méjean et « quelques autres lui (à Eugène) ont fait du tort, mais il n'en est pas moins « fort aimé et fort estimé. »

Voilà de la calomnie bien noire! Que ce jeune homme dise du mal de Méjean, il en est le maître; mais il est affreux qu'on

se serve du nom de l'Empereur pour rendre le coup plus sensible.

(Page 129.)

« Ses Napolitains l'aiment assez (Murat), et j'ai encore parmi eux quel-
« ques bons officiers qui les feraient aller droit. »

Faux.

(Page 130.)

« L'expérience prouve que les armées ne suffisent point toujours pour
« sauver une nation, tandis qu'une nation défendue par le peuple est tou-
« jours invincible. »

Bavardage de jeunes gens; lieux communs.

(Page 130.)

« Murat me donnerait bien sa marine, si j'en avais besoin: mais, si nous
« ne réussissions point, il serait compromis. »

Quel besoin de la marine napolitaine pour débarquer 1,200 hommes en Provence?

(Page 130.)

« Nous avons approfondi, je crois, tous les points sur lesquels il m'im-
« portait de me fixer et de nous entendre. La France est lasse des Bourbons;
« elle redemande son ancien souverain; l'armée et le peuple seront pour
« nous; les étrangers se tairont; s'ils parlent, nous serons bons pour leur
« répondre: voilà, en résumé, notre présent et notre avenir. »

Voilà ce jeune officier breveté ministre d'État; c'est, en vingt-quatre heures, avancer assez vite.

(Page 131.)

« Allez, Monsieur, j'espère que nous nous retrouverons bientôt. — Où
« débarquerai-je, Sire? — Vous allez vous rendre à Naples. »

Pourquoi pas à Gênes? Cela eût été apparemment plus court.

(Page 133.)

« Je pourrais sans doute confier cette mission à l'une des personnes qui

« m'entourent, mais je veux éviter de mettre quelqu'un de plus dans ma
« confidence. Vous avez la confiance de X... vous avez la mienne; vous êtes,
« en un mot, ce qu'il me faut. »

Quel est donc cet X? Malheureux jeune homme[1]...

(Page 134.)

« L'Empereur s'arrêta pour me regarder, et, pensant sans doute que j'étais un de ces hommes qui ne montraient de la répugnance à obéir que pour faire acheter leurs services un peu plus cher, il me dit : « Comme on a toujours besoin d'argent en voyage, je vais vous faire donner mille louis, « et partez. »

Jamais l'Empereur n'a offert ni parlé d'argent à personne; d'autres étaient chargés de ce soin.

(Page 135.)

« A peine étais-je descendu à la ville qu'il me fit rappeler. »

Pourquoi le rappeler? Bertrand était bien suffisant pour lui donner un chiffre. Tout cela n'est pas vraisemblable, et ce n'est pas la manière de l'Empereur.

(Page 138.)

« Ma confiance en vous ne doit point connaître de bornes. »

Quelle confiance pour un homme qu'il connaît depuis vingt-quatre heures! On dirait que Napoléon n'avait jamais été trahi.

(Page 139.)

« Vous ne m'avez pas parlé de l'affaire d'Exelmans; si, de mon temps,
« pareille affaire me fût arrivée, je me serais cru perdu; quand l'autorité
« du maître est méconnue, tout est fini. »

Quelle bêtise!

[1] Ici plusieurs mots devenus illisibles.

(Page 139.)

« Pourvu que le peuple ne se fasse point justice avant mon arrivée! Une « révolution populaire alarmerait les étrangers; ils craindraient la contagion « de l'exemple. Ils savent que la royauté ne tient plus qu'à un fil, qu'elle « n'est plus dans les idées du siècle : ils aimeraient mieux me voir reprendre « le trône que de laisser le peuple me le donner. C'est pour apprendre « aux nations que les droits des souverains sont sacrés, sont imprescriptibles, « qu'ils ont rétabli les Bourbons; ils ont fait une bêtise. Ils auraient plus « fait pour la légitimité en laissant mon fils qu'en rétablissant Louis XVIII. « Ma dynastie avait été reconnue par la France et par l'Europe; elle avait « été sanctifiée par le Pape : il fallait la respecter. Ils pouvaient, en abu- « sant de la victoire, m'ôter le trône; mais il était injuste, odieux, impo- « litique, de punir un fils des torts de son père et de le dépouiller de son « héritage. Je n'étais point un usurpateur; ils auront beau le dire, on ne « les croira pas. Les Anglais, les Italiens, les Allemands, sont trop éclairés « aujourd'hui pour se laisser endoctriner par de vieilles idées, par de « vieilles traditions. Le souverain du choix de toute une nation sera tou- « jours, aux yeux des peuples, le souverain légitime . . . . . Les souverains « qui, après m'avoir envoyé respectueusement des ambassades solennelles; « qui, après avoir mis dans mon lit une fille de leur race; qui, après m'a- « voir appelé leur frère, m'ont ensuite appelé usurpateur, se sont craché « à la figure en voulant cracher sur moi. Ils ont avili la majesté des rois, « ils l'ont couverte de boue. Qu'est-ce, au surplus, que le nom d'*empereur*? « Un mot comme un autre : si je n'avais d'autres titres que celui-là pour « me présenter devant la postérité, elle me rirait au nez. Mes institutions, « mes bienfaits, mes victoires, voilà mes véritables titres de gloire. Qu'on « m'appelle Corse, caporal, usurpateur, peu m'importe. . . . . Je n'en serai « pas moins l'objet de l'étonnement et peut-être de l'admiration des siècles « futurs. Mon nom, tout neuf qu'il est, vivra d'âge en âge, tandis que celui « de tous ces rois de père en fils sera oublié avant que les vers aient eu le « temps de digérer leurs cadavres. »

Quel verbiage de salon et d'oisifs! Quels lieux communs! Et quel hors-d'œuvre!

(Page 143.)

« Un temps assez beau nous conduisit rapidement à Naples. Je me rendis sur-le-champ chez M***; il me fit une foule de questions indiscrètes, aux-

quelles je répondis par une foule de réponses insignifiantes. Il pensa sans doute que je n'en savais point davantage, et ne me sut pas mauvais gré de ma circonspection. Notre conversation préliminaire épuisée, je le priai de me remettre mon passe-port : il me le donna sur-le-champ. C'était un passe-port napolitain. « Ce n'est point là ce qu'il me faut, lui dis-je ; c'est un passe-« port français. — Je n'en ai pas. — L'Empereur m'a dit que vous m'en pro-« cureriez un. — L'Empereur est comme cela : il croit tout possible. Où veut-il « que j'en prenne ? C'est beaucoup faire que de vous en donner un comme « sujet de Sa Majesté. On sait déjà que nous avons des relations avec l'île « d'Elbe ; si l'on venait à découvrir que vous êtes attaché à Napoléon, et que « vous retournez en France par son ordre, avec l'assistance du roi, toute « l'Europe en retentirait, et le roi serait compromis. Pourquoi l'Empereur ne « se tient-il pas tranquille ? Il se perdra et nous entraînera tous dans sa « perte. — Il ne m'appartient pas d'examiner, et encore moins de censurer « la conduite de Sa Majesté. Je suis à son service, et mon devoir me com-« mande de lui obéir. J'ai besoin d'un passe-port français : pouvez-vous ou « ne pouvez-vous pas m'en procurer un ? — Cela est impossible, je vous le « répète. C'est déjà trop faire que de vous en donner un comme sujet napo-« litain. — En ce cas, je retourne à Porto-Ferrajo. Mais je ne puis vous dis-« simuler que l'Empereur attachait du prix à ce que je fusse en France et « qu'il sera sans doute fort mécontent de vous et du roi. — Il aurait tort : « le roi fait et fera pour lui tout ce qui est possible ; jamais il ne l'abandon-« nera. Mais il faut que l'Empereur discerne ce que la position critique du « roi lui permet et lui interdit de faire. Mais pourquoi ne voulez-vous pas du « passe-port que je vous offre ? — Parce que je ne sais point la langue ita-« lienne, et que votre passe-port me rendrait en conséquence plus suspect « que le mien. — Pourquoi n'essayez-vous pas de pousser jusqu'à Rome ? « Vous y trouverez la famille de l'Empereur ; Louis XVIII y a une légation, « et peut-être pourra-t-on vous procurer un passe-port avec de l'argent. — « Vous me suggérez là une excellente idée. Je vais partir ; instruisez l'Em-« pereur des entraves que je viens d'éprouver, afin qu'il puisse dépêcher « un autre émissaire, s'il le juge convenable. »

Tout cela est ridicule, mal motivé.

(Page 146.)

« Je me présentai hardiment à la police de Rome, pour faire viser mon

passe-port elbois pour Milan. On me conduisit devant Son Éminence le directeur général, qui avait été renfermé, je crois, à Vincennes sous le gouvernement impérial.

« Il me reçut durement et voulut m'astreindre à me présenter à l'ambassade de France; je m'y refusai. « Le roi de France n'est plus mon sou-« verain, répondis-je avec fermeté; je suis sujet de l'Empereur Napoléon. « Les puissances alliées l'ont proclamé et reconnu souverain de l'île d'Elbe; « il règne donc à Porto-Ferrajo comme le Pape à Rome, Georges à Londres « et Louis XVIII à Paris. L'Empereur et Sa Sainteté vivent en bonne intel-« ligence; les sujets et les bâtiments romains sont bien accueillis à l'île « d'Elbe, et l'on doit également aide et protection aux Elbois aussi long-« temps que le Saint-Père n'aura pas rompu avec Napoléon.

« Ces raisonnements produisirent leur effet, et Son Éminence ordonna, en murmurant, qu'on fît droit à ma demande. « Qu'allez-vous faire à Milan? « me demanda-t-il (en jurant, je crois, entre ses dents). — Je vais, lui ré-« pondis-je, pour prendre des arrangements relatifs aux dotations que « nous possédions sur le mont Napoléon. » Il fut satisfait de ma réponse, et moi aussi.

Tout cela a la teinte d'une fable.

(Page 147.)

« Je repartis en toute hâte pour Turin. En arrivant sur la place de... j'aperçus des groupes nombreux, qui me parurent très-animés: quelle ne fut pas ma surprise quand je sus qu'on s'y entretenait de Napoléon et de son évasion de l'île d'Elbe! Cette nouvelle, qu'on venait de recevoir à l'instant, me causa d'abord le plus violent dépit; j'accusai l'Empereur de perfidie, je lui reprochai de m'avoir abusé, trompé, sacrifié. »

Quel ridicule!

(Page 148.)

« Ce premier accès d'humeur passé, je considérai la conduite de l'Empereur sous un autre aspect. Je pensai qu'il avait été déterminé par des considérations imprévues à s'embarquer précipitamment; j'eus honte de mes soupçons, de mes emportements, et je ne songeai plus qu'à voler sur ses traces. »

Quoi! cet agent si nécessaire à Paris, qui s'y rend par Naples, arrive à Turin lorsque Napoléon est déjà à Grenoble!

(Page 150.)

« L'Empereur sentit donc qu'il n'avait qu'un seul moyen de prévenir ce danger, de partir sur-le-champ. Il n'hésita point. Dès lors tout prit à l'île d'Elbe un autre aspect.

« Cette île, naguère le séjour de la paix et de la philosophie, devint en un instant le quartier général impérial. Des estafettes, des ordres, des contre-ordres, allaient et revenaient sans cesse de Porto-Ferrajo à Longone, et de Longone à Porto-Ferrajo. Napoléon, dont l'activité brûlante avait été si longtemps enchaînée, se livrait avec un charme infini à tous les soins qu'exigeait son audacieuse entreprise. Mais, quel que soit le mystère dont il avait cru l'envelopper, les comptes inusités qu'il s'était fait rendre, l'attention particulière qu'il avait reportée sur ses vieux grenadiers, avaient éveillé leurs soupçons; ils se doutèrent qu'il méditait de quitter l'île; tous présumèrent qu'il débarquerait à Naples ou sur quelque autre point de l'Italie; aucun n'osa même penser qu'il projetait d'aller renverser Louis XVIII de son trône. »

Vingt-quatre heures avant de lever l'ancre, il n'y avait à Porto-Ferrajo que Bertrand et Drouot qui eussent le secret.

(Page 153.)

« Une corvette anglaise commandée par le capitaine Campbell paraissait chargée de surveiller l'île d'Elbe: elle allait et venait sans cesse de Porto-Ferrajo à Livourne et de Livourne à Porto-Ferrajo. »

La corvette anglaise qui croisait sur les côtes n'était pas commandée par le colonel Campbell. Cet officier était commissaire anglais à l'île d'Elbe; mais, comme sa présence à Porto-Ferrajo, si elle eût été constante, eût pu le faire passer pour un agent diplomatique, on lui avait ordonné de se tenir alternativement à Florence, Livourne et Porto-Ferrajo. Lord Castelreagh, Metternich, Hardenberg et même Talleyrand, étaient

abusés par le grand nombre de libelles qui inondaient alors l'Europe. Le Néron, le Caligula, l'Holopherne français, étant l'objet de l'horreur du peuple français, avait besoin d'être protégé, mais ne pouvait donner aucune inquiétude. Ces fausses idées firent que les puissances ne tinrent aucun agent à Porto-Ferrajo. Ce fut même sur la demande de Napoléon que Campbell fut laissé dans ce pays.

(Page 154.)

« Le péril paraissait imminent; plusieurs marins étaient d'opinion de retourner à Porto-Ferrajo. L'Empereur ordonna de continuer la navigation, ayant pour ressource, en dernier événement, soit de s'emparer de la croisière française, soit de se réfugier dans l'île de Corse, où il était assuré d'être bien reçu. Pour faciliter les manœuvres, il ordonna de jeter à la mer tous les effets embarqués, ce qui fut exécuté joyeusement et à l'instant même.

Faux.

(Page 155.)

« L'Empereur, avant de quitter l'île d'Elbe, avait préparé de sa main deux proclamations, l'une aux Français, l'autre à l'armée : il voulut les faire mettre au net. Son secrétaire et le général Bertrand, ne pouvant réussir à les déchiffrer, furent les porter à Napoléon, qui, désespérant lui-même d'y parvenir, les jeta de dépit dans la mer. Puis, après avoir rassemblé quelques moments ses idées, il dicta sur-le-champ à son secrétaire les deux proclamations suivantes.

Fable. Elles avaient été composées le 25 février, à terre.

(Page 165.)

« Le 1er mars, à trois heures, on entra dans le golfe Juan. Le général Drouot et un certain nombre d'officiers et de soldats, montés sur la felouque *la Caroline*, abordèrent avant l'Empereur, qui se trouvait encore à une assez grande distance du rivage. Au moment même ils aperçurent à la droite un gros navire qui leur parut, à tort, se diriger à toutes voiles sur

le brick ; ils furent subitement saisis de la plus violente inquiétude; ils allaient et venaient, témoignant par leurs gestes, leurs pas précipités, l'émotion et la crainte dont ils étaient agités. »

Cela est faux.

(Page 165.)

« Le général Drouot ordonna de décharger *la Caroline* et de voler à la rencontre du brick; en un instant, canons, affûts, caissons, bagages, tout fut jeté sur le sable, et déjà les grenadiers et les braves marins de la Garde faisaient force de rames, lorsque des acclamations parties du brick vinrent frapper leurs oreilles et leurs regards éperdus. C'était l'Empereur : soit prudence, soit impatience, il était descendu dans un simple canot. Les alarmes cessèrent et les grenadiers, les bras tendus vers lui, l'accueillirent au milieu des plus touchantes démonstrations de dévouement et de joie. A cinq heures il mit pied à terre. Je lui ai entendu dire qu'il n'éprouva jamais une émotion aussi profonde. »

Fable.

(Page 166.)

« On aperçut quelques paysans; l'Empereur les fit appeler et les interrogea. L'un deux avait autrefois servi sous ses ordres; il reconnut son ancien général et ne voulut plus le quitter. Napoléon, se tournant du côté du grand maréchal, lui dit en riant : « Eh bien! Bertrand, voilà déjà du « renfort. »

Fable.

(Page 166.)

« Il passa la soirée à causer et à rire familièrement avec ses généraux et les officiers de sa maison. « Je vois d'ici, disait-il, la peur que je vais faire « aux Bourbons et l'embarras dans lequel vont se trouver tous ceux qui « m'ont tourné le dos. »

Fable.

(Page 167.)

« Puis, continuant à badiner sur le même sujet, il définit avec sa sagacité ordinaire le caractère des maréchaux et des grands personnages qui l'avaient servi autrefois, et s'amusa beaucoup des efforts qu'ils allaient faire pour

sauver les apparences, et attendre prudemment le moment de se déclarer pour le parti du plus fort. »

Faux.

(Page 169.)

« Le 5 Napoléon fut coucher à Gap et ne conserva près de lui que 6 hommes à cheval et 40 grenadiers. Ce fut dans cette ville qu'il fit imprimer pour la première fois ses proclamations. »

Les proclamations furent imprimées à Grasse et à Digne pour la première fois.

(Page 172.)

« Le même jour l'Empereur vient coucher à Corps; le général Cambronne et 40 hommes formant l'avant-garde poussèrent jusqu'à la Mure. Cambronne, le plus souvent, marchait seul en avant de ses grenadiers pour éclairer leur route et leur faire préparer d'avance des logements et des subsistances. »

Cambronne était trop bon officier pour s'exposer à être arrêté par un gendarme.

(Page 172.)

« Un seul maire, celui de Sisteron, M. le marquis de ***, voulut essayer de soulever les habitants de cette commune en leur dépeignant les soldats de Napoléon comme des brigands et des incendiaires. Confondu par l'apparition subite du général Cambronne seul et sans autre arme que son épée, il changea de langage et parut n'avoir éprouvé que la crainte de n'être point payé. »

Cambronne entra à Sisteron avec son avant-garde, forte de 100 hommes.

(Page 173.)

« En sortant de la mairie, le général Cambronne et ses 40 grenadiers se rencontrèrent avec un bataillon envoyé de Grenoble pour leur fermer le passage. Cambronne voulut parlementer et ne fut point écouté. L'Empereur, informé de cette résistance, se porta sur-le-champ en avant. »

Cela est inexact. Quelle légèreté! Sisteron est avant Gap. C'est à la Mure, deux jours après, que j'ai rencontré le bataillon de Grenoble.

(Page 173.)

« Sa Garde, abîmée par une longue marche à travers la neige et des chemins rocailleux, n'avait pu le suivre entièrement. Mais, quand elle apprit l'affront fait à Cambronne et les dangers que pouvait courir l'Empereur, elle oublia ses fatigues et vola sur ses traces. Les soldats qui ne pouvaient plus traîner leurs pieds meurtris ou ensanglantés étaient soutenus par leurs camarades ou portés sur des brancards faits avec leurs fusils; tous juraient, comme les soldats de Fabius, non point de mourir ou de vaincre, mais d'être vainqueurs. Quand l'Empereur les aperçut, il leur tendit la main et s'écria : « Avec vous, mes braves, je ne craindrais « pas 10,000 hommes! »

Fable.

(Page 174.)

« Cependant les troupes venues de Grenoble avaient rétrogradé et pris position à trois lieues de Corps, entre les lacs et près d'un village. L'Empereur fut les reconnaître : il trouva sur la ligne opposée un bataillon du 5e régiment de ligne, une compagnie de sapeurs et une compagnie de mineurs, en tout 7 à 800 hommes; il leur envoya le chef d'escadron Raoul; ils refusèrent de l'entendre. Napoléon, se tournant alors du côté du maréchal Bertrand, lui dit : — Z.[1] m'a trompé; n'importe, en avant! »

Que la vanité rend les hommes bêtes!

(Page 176.)

« Napoléon, qui à chaque pas voyait s'accroître ses forces et l'enthousiasme public, résolut d'entrer le soir même à Grenoble.

« Il fut arrêté en avant de cette ville par un jeune négociant, officier de la garde nationale : « Sire, lui dit-il, je viens offrir à Votre Majesté 100,000 « francs et mon épée. — J'accepte l'un et l'autre. Restez avec nous. »

Faux.

[1] Fleury de Chaboulon.

(Page 176.)

« Jamais ville assiégée n'offrit un semblable spectacle. Les assiégeants, l'arme renversée et marchant dans le désordre de la joie, approchaient en chantant des murailles de la place. Le bruit des armes, les cris de guerre des soldats, ne venaient point épouvanter les airs : on n'entendait d'autre bruit que les acclamations sans cesse renaissantes de *Vive Grenoble! Vive la France! Vive Napoléon!* »

On n'entendait, comme partout, que le cri, *Vive l'Empereur!*

(Page 177.)

« La possession de cette place était pour Napoléon de la plus haute importance. Elle lui offrait un point d'appui, des munitions, des armes, de l'artillerie. Il ne put dissimuler son extrême contentement, et répéta plusieurs fois à ses officiers : « Tout est décidé maintenant; nous sommes sûrs « d'aller à Paris. »

Fable. Faux.

(Page 178.)

« Il questionna longuement Labédoyère sur Paris et sur la situation générale de la France. Ce jeune colonel, plein de nobles sentiments, s'exprimait avec une franchise qui quelquefois interdisait Napoléon. « Sire, « lui disait-il, les Français vont tout faire pour Votre Majesté, mais il faut « aussi que Votre Majesté fasse tout pour eux. Plus d'ambition, plus de des- « potisme : nous voulons être libres et heureux. Il faut abjurer, Sire, ce « système de conquête et de puissance qui a fait le malheur de la France « et le vôtre. »

Fable; ce n'est pas ainsi qu'un jeune séide a dû parler à Napoléon.

(Page 178.)

« L'Empereur donna l'ordre de faire imprimer dans la nuit ses proclamations, et dépêcha des émissaires sur tous les points pour annoncer qu'il était entré à Grenoble; que l'Autriche était pour lui; que le roi de Naples le suivait avec 80,000 hommes. »

Faux. Napoléon a toujours dit qu'il venait seul et sans appui.

(Page 179.)

« Le lendemain 8, le clergé, l'état-major, la cour impériale, les tribunaux, et les autorités civiles et militaires vinrent reconnaître Napoléon et lui offrir leurs félicitations. Il causa familièrement, avec les juges, de l'administration de la justice; avec le clergé, des besoins du culte; avec les militaires, des armées; avec les officiers municipaux, des souffrances du peuple des villes et des campagnes, et les enchanta tous par la variété de ses connaissances et la bienveillance de ses intentions. Il leur dit ensuite :. . . . « Je veux régner pour rendre notre belle France libre, heureuse et indépendante, et pour asseoir son bonheur sur des bases inébranlables; je veux être moins son souverain que le premier et le meilleur de ses citoyens. J'aurais pu venir attaquer les Bourbons avec des vaisseaux et des flottes nombreuses. Je n'ai voulu des secours ni de Murat ni de l'Autriche. Je connais mes concitoyens et les défenseurs de la patrie, et je compte sur leur patriotisme. »

Fable. Faux.

(Page 181.)

« Il adressa quelques mots au peuple qui ne purent être entendus, et se rendit sur le front du 4e d'artillerie. « C'est parmi vous, leur dit-il, que j'ai fait mes premières armes. Je vous aime tous comme d'anciens camarades; je vous ai suivis sur le champ de bataille, et j'ai toujours été content de vous. Mais j'espère que nous n'aurons point besoin de vos canons. Il faut à la France de la modération et du repos. L'armée jouira, dans le sein de la paix, du bien que je lui ai déjà fait, et que je lui ferai encore. Les soldats ont retrouvé en moi leur père; ils peuvent compter sur les récompenses qu'ils ont méritées. »

Faux.

(Page 186.)

« Le même jour on apprit que les généraux d'Erlon, Lefebvre-Desnoëttes et Lallemand, qui avaient tenté de soulever les troupes sous leurs ordres, avaient complétement échoué et étaient en fuite. »

Cette opération si intempestive fut dirigée par Fouché, qui,

lorsqu'il sut Napoléon à Lyon, voulut mériter de lui et se mettre en faveur.

(Page 198.)

«L'Empereur, fatigué (il avait fait à cheval, et plus souvent à pied, la route de Cannes à Grenoble), était dans sa calèche, allant au pas, environné d'une foule de paysans chantant des chansons qui exprimaient toute la noblesse des sentiments des braves Dauphinois.»

Pourquoi à pied? Il avait six chevaux à sa calèche.

(Note de la page 200.)

«Ce fut une grande inconséquence de mettre le comte d'Artois en présence de Napoléon. Il était facile de prévoir, si ce prince succombait dans une ville de 100,000 âmes contre 800 hommes, que tout serait décidé.»

Rien n'était plus sage et mieux entendu que d'envoyer les princes à la rencontre de Napoléon, puisque le roi ne pouvait pas y aller; c'était le seul moyen pour qu'une ville de 100,000 âmes ne succombât pas contre 800 hommes: et puis il restait encore Paris[1].

(Page 201.)

«Napoléon confia sur-le-champ à la garde nationale la garde de sa personne et la surveillance intérieure de son palais. Il ne voulut point accepter les services des gardes à cheval. «Nos institutions, leur dit-il, ne «reconnaissaient point les gardes nationales à cheval; d'ailleurs vous vous «êtes si mal conduits avec le comte d'Artois, que je ne veux point de vous.»

Fable.

(Page 202.)

«Effectivement, l'Empereur, qui avait toujours respecté le malheur,

[1] A la suite de ces mots on lit dans les *Mémoires de Napoléon* (édition de 1823, tome II, page 323):

«Cette démarche, qui prouve si bien la sagacité du roi, est traitée d'imprudence parce qu'elle a échoué.» (On ne retrouve plus cette réflexion dans l'édition de 1830.)

s'était informé, en arrivant, de M. le comte d'Artois, et il avait appris que les nobles, qui composaient en grande partie la garde à cheval, après avoir juré au prince de mourir pour lui, l'avaient abandonné, à l'exception d'un seul d'entre eux, qui était resté fidèlement attaché à son escorte jusqu'au moment où sa personne et sa liberté lui parurent hors de danger.»

«L'Empereur ne se borna point à donner des éloges à la conduite de ce généreux Lyonnais: «Je n'ai jamais laissé, dit-il, une belle action sans ré-«compense,» et il le nomma membre de la Légion d'honneur.»

Faux.

(Note de la page 202.)

«Les personnes qui ont approché Napoléon savent qu'il recommandait à ses secrétaires et aux officiers de sa maison de tenir note de ce qu'il avait dit et fait dans ses voyages. On a dû trouver aux Tuileries une foule de notes de cette nature, dont la plupart offraient des détails du plus haut intérêt. J'ai conservé les miennes, et c'est d'après elles que j'ai écrit en grande partie cet ouvrage.»

Un secrétaire, un officier près de Napoléon qui eussent tenu des notes sur ce qu'il disait auraient été chassés de suite.

(Page 202.)

«Je me trouvais à Lyon au moment de l'arrivée de Napoléon; il le sut, et le soir même il me fit appeler: «Eh bien, me dit-il en souriant, «on ne s'attendait pas à me revoir sitôt. — Non, Sire; il n'y a que Votre «Majesté en état de causer de semblables surprises. — Que dit-on de «tout cela à Paris? — Mais, Sire, on s'y réjouit sans doute comme ici de «l'heureux retour de Votre Majesté. — Et l'esprit public, comment est-il? — «Sire, il est bien changé; autrefois nous ne songions qu'à la gloire, au-«jourd'hui nous ne songeons qu'à la liberté. La lutte qui s'est établie «entre les Bourbons et la nation nous a révélé nos droits; elle a fait éclore «dans les têtes une foule d'idées libérales, qu'on n'avait point du temps «de Votre Majesté; on sent, on éprouve le besoin d'être libre, et le plus «sûr moyen de plaire aux Français serait de leur promettre et de leur don-«ner des lois franchement populaires. — Je sais que les discussions qu'ils «(les Bourbons) ont laissé établir ont déconsidéré et affaibli le pouvoir. «Les idées libérales lui ont repris tout le terrain que je lui avais fait

« gagner. Je ne chercherai point à le reprendre. Il ne faut jamais lutter « contre une nation : c'est le pot de terre contre le pot de fer.

« Les Français seront contents de moi. Je sens qu'il y a du plaisir et de « la gloire à rendre un grand peuple libre et heureux.....

« Je donnerai à la France des garanties : je ne lui avais point épargné « la gloire, je ne lui épargnerai point la liberté. Je ne garderai de pouvoir « que ce qu'il m'en faudra pour gouverner. Le pouvoir n'est point incom- « patible avec la liberté ; jamais, au contraire, la liberté n'est plus entière « que lorsque le pouvoir est bien constitué. Quand il est faible, il est om- « brageux ; quand il est fort, il dort tranquille et laisse à la liberté la bride « sur le cou. Je sais ce qu'il faut aux Français : nous nous arrangerons ; « mais point de licence, point d'anarchie, car l'anarchie nous ramènerait « au despotisme des républicains, le plus fécond de tous en actes tyran- « niques, parce que tout le monde s'en mêle... Croit-on qu'on se battra ? — « On ne le pense pas ; le gouvernement n'a jamais eu la confiance des soldats ; « il s'est fait détester des officiers, et toutes les troupes qu'on opposera à « Votre Majesté seront autant de renforts qu'on lui enverra. — Je le pense « aussi. Et les maréchaux ? — Sire, ils doivent craindre que Votre Majesté « ne se ressouvienne de Fontainebleau, et peut-être serait-il convenable « de les rassurer, et de leur faire connaître personnellement l'intention où « est Votre Majesté de tout oublier. — Non, je ne veux point leur écrire, « ils me regarderaient comme leur obligé : je ne veux avoir d'obligation à « personne. Les troupes sont bien disposées, les officiers sont bons ; et si « les maréchaux voulaient les retenir, ils seraient entraînés... Où est ma « Garde ? — Je la crois à Metz et à Nancy. — Je suis sûr d'elle ; ils auront « beau faire, ils ne la gâteront jamais. Que font Augereau et Marmont ? — « Je l'ignore. — Que fait Ney ? comment est-il avec le roi ? — Tantôt bien, « tantôt mal ; il a eu, je crois, à se plaindre de la cour à cause de sa « femme. — Sa femme est une précieuse ; elle aura voulu faire la grande « dame, et les vieilles douairières se seront moquées d'elle. Ney a-t-il un « commandement ? — Je ne le crois pas, Sire. — Est-il des nôtres ? — La « part qu'il a prise à votre abdication... — Oui, j'ai lu cela à Porto-Fer- « rajo ; il s'est vanté de m'avoir maltraité, d'avoir posé des pistolets sur « ma table ; tout cela est faux. S'il avait osé se permettre de me manquer, « je l'aurais fait fusiller. On a fait un tas de contes sur mon abdication.

« J'ai abdiqué, non point par leurs conseils, mais parce que mon ar- « mée avait le vertige ; je ne voulais point d'ailleurs de la guerre civile. Elle

« n'a jamais été de mon goût. On a dit également qu'Augereau, lorsque je « le rencontrai, m'avait couvert d'injures. . . On a menti : aucun de mes « généraux n'aurait osé oublier devant moi ce qu'il me devait. Si j'avais « connu la proclamation d'Augereau, je l'aurais chassé de ma présence ; il « n'y a que les lâches qui insultent au malheur. Sa proclamation, qu'on « prétend que j'avais dans ma poche, ne me fut connue qu'après notre « entrevue. Ce fut le général Koller qui me la montra. Mais laissons là « tous ces contes populaires. Qu'a-t-on fait des Tuileries? — On n'y a rien « changé, Sire : on n'a même point encore ôté les aigles. — (En riant) « Ils ont dû trouver que je les avais bien fait arranger. — Je le présume, « Sire ; on a dit que le comte d'Artois, aussitôt son arrivée, avait été par- « courir les appartements et qu'il ne se lassait point de les admirer. — Je « le crois bien. Qu'ont-ils fait de mes tableaux ? — On en a fait enlever « quelques-uns ; mais celui de la bataille d'Austerlitz est encore dans la salle « du conseil. — Et le spectacle ? — On n'y a point touché ; on ne s'en sert « plus. — Que fait Talma ? — Mais, Sire, il continue à obtenir et à mé- « riter les applaudissements du public. — Je le reverrai avec plaisir. Avez- « vous été à la cour? — Oui, Sire, j'ai été présenté. — On dit qu'ils ont « tous l'air de nouveaux parvenus ; qu'ils ne savent point dire un mot, ni « faire un pas à propos. Les avez-vous vus en grande cérémonie ? — Non, « Sire ; mais je puis assurer à Votre Majesté qu'on n'est pas plus sans façon « chez soi qu'aux Tuileries ; on y va en bottes crottées, en frac de ville et « en chapeau rond. — Cela doit faire un coup d'œil bien majestueux ! Mais « à quoi donc toutes ces vieilles ganaches dépensent-elles leur argent : car « on leur a tout rendu ? — Mais, Sire, elles veulent probablement user « leurs vieux habits. — Pauvre France ! dans quelles mains as-tu été te « fourrer ! Et le roi, quelle mine a-t-il ? Il a une assez belle tête. — La « monnaie est-elle belle ? — Votre Majesté peut en juger : voici une pièce « de 20 francs. — Comment ! ils n'ont point refait de louis? cela m'étonne. « (En tournant et retournant la pièce) Il n'a point l'air de se laisser mourir « de faim. Mais voyez, ils ont ôté *Dieu protége la France*, pour remettre « leur *Domine, salvum fac regem*. Voilà comme ils ont toujours été, tout pour « eux, rien pour la France. Où est Maret ? où est Caulaincourt ? où est La- « vallette ? où est Fouché ? — Ils sont tous à Paris. — Et Molé ? — Il est « également à Paris ; je l'ai aperçu, il n'y a pas longtemps, chez la reine. — « Avons-nous autour d'ici quelques hommes qui n'aient été attachés de « près ? — Je l'ignore, Sire. — Il faudrait voir cela et les faire venir. Je se-

« rais fort aise de connaître à fond l'esprit du jour, et d'être un peu remis « au fait des affaires. Que fait Hortense? — Sire, sa maison est toujours le « rendez-vous des hommes qui savent apprécier la grâce et l'esprit ; et la « reine, quoique sans trône, n'en est pas moins l'objet des égards et des « hommages de tout Paris. — Elle a fait une grande sottise de se donner en « spectacle devant les tribunaux. Ceux qui l'ont conseillée étaient des bêtes. « Pourquoi aussi a-t-elle été demander le titre de duchesse? — Mais, Sire, « elle ne l'a point demandé. C'est l'empereur Alexandre ... — Peu importe, « elle ne devait pas plus le recevoir que le demander; il fallait qu'elle s'ap- « pelât madame Bonaparte : ce nom-là en vaut bien un autre. Quel droit, « d'ailleurs, avait-elle de faire de son fils un duc de Saint-Leu et un pair « des Bourbons? Louis a eu raison de s'y opposer; il a senti que le nom « de son fils était assez beau pour ne point souffrir qu'il en changeât. Si « Joséphine avait vécu, elle l'aurait empêchée de faire cette belle équipée. « L'a-t-on bien regrettée? — Oui, Sire; Votre Majesté sait à quel point « elle était aimée et honorée des Français. — Elle le méritait. C'était une « femme excellente, elle avait un grand sens. Je l'ai beaucoup regrettée « aussi, et le jour où j'ai appris sa mort a été l'un des jours les plus mal- « heureux de ma vie. A-t-on porté publiquement son deuil? — Non, Sire: « je pense même qu'on lui aurait refusé les honneurs dus à son rang, si « l'empereur Alexandre ne l'eût exigé. — Je l'ai appris dans le temps, mais « je ne l'avais point cru. Cela ne le regardait point. — La générosité « d'Alexandre ne s'est renfermée dans aucune borne; il s'est montré le « protecteur de l'Impératrice, de la reine, du prince Eugène, du duc de « Vicence, et d'une foule d'autres personnages de marque, qui, sans lui, « auraient été persécutés ou maltraités. — Vous l'aimez, il paraît? — « Sire... — La garde nationale de Paris a-t-elle un bon esprit? — Je ne « puis l'affirmer: mais je suis sûr du moins que, si elle ne se déclare pas « pour Votre Majesté, elle n'agira pas du moins contre nous. — Je le sup- « pose aussi. Que croit-on que les étrangers penseront de mon retour? — « On croit que l'Autriche se rapprochera de Votre Majesté, et que la Russie « verra la disgrâce des Bourbons sans regret. — Comment cela? — On pré- « tend, Sire, qu'Alexandre a été mécontent des princes pendant son séjour « à Paris; que la prédilection du roi pour l'Angleterre et l'hommage qu'il « a rendu de sa couronne au prince-régent lui a déplu. — C'est bon à sa- « voir. A-t-il vu mon fils? — Oui, Sire; on m'a assuré qu'il l'avait em- « brassé avec une tendresse vraiment paternelle, et qu'il s'était écrié : Il est

« charmant ; ah ! comme on m'a trompé ! — Que voulait-il dire ? — On « lui avait assuré, dit-on, que le jeune prince était rachitique et imbécile. — « Les misérables ! cet enfant est admirable ; il a tous les symptômes d'un « homme à grand caractère. Il fera honneur à son siècle. »

Faux, fables. Ce discours est controuvé : l'Empereur eût pu s'ouvrir à Cambacérès, à Lebrun, à Bertrand ; mais à un jeune secrétaire de vingt-cinq ans, qu'il connaissait peu !

(Page 210.)

« Est-il vrai qu'on ait tant fêté Alexandre à Paris ? — Oui, Sire, on ne « faisait attention qu'à lui ; les autres souverains avaient l'air de ses aides « de camp. Au fait, il a beaucoup fait pour Paris ; sans lui les Anglais l'au- « raient ruiné, et les Prussiens brûlé. — Il a bien joué son rôle ; (en sou- « riant) si je n'étais Napoléon, je voudrais peut-être être Alexandre. »

Quelle platitude !

(Page 210.)

« Le lendemain il passa sur la place Bellecourt la revue de la division de Lyon : « Je verrai cette place avec plaisir, dit-il aux chefs de la garde « nationale qui l'entouraient ; je me rappelle que je la relevai de ses « ruines, et que j'en posai la première pierre, il y a quinze ans. » Il sortit, précédé seulement de quelques hussards. Une foule d'hommes, de vieillards, de femmes et d'enfants, inondaient les ponts, les quais et les rues. On se précipitait sous les pieds des chevaux pour l'entendre, le voir, le regarder de plus près, pour toucher ses vêtements... c'était un véritable délire. A peine avait-il franchi quelques pas, que la foule qui l'avait déjà vu se portait en courant sur un autre point pour le revoir encore. L'air retentissait d'acclamations non interrompues. C'était un feu roulant de cris de *Vive la Nation ! Vive l'Empereur ! A bas les prêtres ! A bas les royalistes ! etc.* »

Pas un *Vive la Nation !* ce n'était plus d'usage depuis 93 que l'on n'aimait pas en France, et surtout à Lyon.

(Page 211.)

« Il s'entretint longtemps avec eux des fautes des Bourbons et de la

situation déplorable dans laquelle il retrouvait la France. Il leur avoua, avec une noble franchise, qu'il n'était point étranger à ses malheurs. « J'ai « été entraîné, dit-il, par la force des événements dans une fausse route. « Mais, instruit par l'expérience, j'ai abjuré cet amour de la gloire si na- « turel aux Français, qui a eu pour la France et pour moi tant de funestes « résultats..... Je me suis trompé en croyant que le siècle était venu de « rendre la France le chef-lieu d'un grand empire; j'ai renoncé pour tou- « jours à cette haute entreprise; nous avons assez de gloire, il faut nous « reposer.

« Ce n'est point l'ambition qui me ramène en France; c'est l'amour de « la patrie. J'aurais préféré le repos de l'île d'Elbe aux soucis du trône, si « je n'avais su que la France était malheureuse et qu'elle avait besoin de « moi.

« En mettant le pied sur notre chère France, » continua-t-il après quelques réponses insignifiantes des auditeurs, « j'ai fait le vœu de la « rendre libre et heureuse; je ne lui apporte que des bienfaits. Je reviens « pour protéger et défendre les intérêts que notre révolution a fait naître; « je reviens pour concourir avec les représentants de la nation à la forma- « tion d'un pacte de famille qui conservera à jamais la liberté et les droits « de tous les Français; je mettrai désormais mon ambition et ma gloire à « faire le bonheur de ce grand peuple, duquel je tiens tout. Je ne veux « point, comme Louis XVIII, vous octroyer une Charte révocable : je veux « vous donner une constitution inviolable, et qu'elle soit l'ouvrage du « peuple et de moi. »

Fable.

(Page 213.)

« Le langage qu'il tint à Lyon ne fut point le même, comme on le voit, que celui qu'il avait fait entendre à Gap et à Grenoble. Dans ces dernières villes, il avait cherché principalement à faire fermenter dans les têtes la haine des Bourbons et l'amour de la liberté; il s'était plutôt exprimé en citoyen qu'en monarque. Aucun mot, aucune assurance formelle n'avait révélé ses intentions. On aurait pu penser qu'il songeait autant à rétablir la république, ou le consulat, que l'empire. A Lyon, plus de vague, plus d'incertitude : il parle en souverain et promet de donner à la France une constitution nationale; l'idée du champ de mai lui était venue. »

Quelle bêtise! Mais cet écrivain n'était ni à Grenoble ni à Gap.

(Page 214.)

« Autrefois, quand des obstacles imprévus venaient tout à coup contrarier ses projets, ses passions, habituées à n'être point contenues, à ne respecter aucun frein, se déchaînaient avec la fureur des flots en courroux: il parlait, il ordonnait, il décidait comme s'il eût été le maître de la terre et des éléments: rien ne lui paraissait impossible.

« Depuis ses revers, il avait appris, dans le calme de la solitude et de la méditation, à commander à la violence de ses volontés et à les soumettre au joug de la prudence et de la raison. Il avait lu attentivement les écrits, les pamphlets et même les libelles publiés contre lui, et, au milieu des injures, des calomnies et des absurdités que, souvent, ils renfermaient, il avait trouvé des vérités utiles, des observations judicieuses, des vues profondes, dont il avait su faire son profit. »

Qu'en sait-il? Ce jeune homme était à peine né.

(Page 215.)

« L'Empereur passa la soirée du 11 dans son cabinet; sa première pensée fut pour l'Impératrice. Il lui écrivit une lettre fort tendre, qui commençait par ces mots remarquables : « Madame et chère épouse, je « suis remonté sur mon trône. »

Comment cet écrivassier aurait-il vu une lettre à l'Impératrice, à qui Napoléon écrivait toujours de sa main? Mais qui ne sait pas que ses lettres commençaient toujours par ces mots : « Ma bonne Louise. »

(Page 215.)

« Il paraissait attacher un prix particulier à l'alliance de la Russie; sa prédilection était sans doute fondée sur des raisons politiques faciles à concevoir. Cependant je crois qu'elle était également déterminée par les procédés généreux d'Alexandre envers les Français. Le renom et la popularité que ce prince avait acquis en France excitaient et devaient exciter

la jalousie de Napoléon; mais cette jalousie, attribut des grandes âmes, ne le rendait point injuste; il savait apprécier Alexandre. »

Tout cela est de l'esprit de l'auteur.

(Page 216.)

« Napoléon jusqu'alors ne s'était occupé que d'enlever au roi son armée; il pensa que le moment était venu de lui ravir aussi le sceptre de l'administration : « J'y suis décidé, me dit-il, je veux dès aujourd'hui « anéantir l'autorité royale et renvoyer les Chambres. Puisque j'ai repris « le gouvernement, il ne doit plus exister d'autre autorité que la mienne; « il faut qu'on sache dès à présent que c'est à moi seul qu'on doit obéir. » Alors il me dicta successivement les décrets suivants, connus sous le nom de décrets de Lyon. »

Ce colloque avec son secrétaire est absurde.

(Page 222.)

« Ces décrets, qui embrassaient à la fois toutes les parties de l'administration politique, civile et militaire de l'état, se succédèrent si rapidement, que Napoléon eut à peine le temps de les entremêler de quelques paroles. »

Il ne les entremêlait d'aucune parole. L'Empereur regardait un secrétaire comme une machine, à qui il ne parlait pas.

(Page 224.)

« Les dispositions faites à Paris contre Napoléon lui furent connues le 12 : il parut charmé qu'on eût donné un commandement au maréchal Ney, non point qu'il eût des intelligences avec lui, mais parce qu'il connaissait la faiblesse et la mobilité de son caractère. Il prescrivit au grand maréchal de lui écrire : « Vous l'instruirez, lui dit-il, du délire qu'excite mon retour, « et de la réunion successive à mon armée de toutes les forces dirigées « contre moi; vous lui direz que les troupes qu'il commande imiteront in- « failliblement tôt ou tard l'exemple de leurs braves camarades, et que les « efforts qu'il pourrait tenter n'auraient d'autre résultat que de retarder « tout au plus de quelques jours la chute des Bourbons; faites-lui entendre

« qu'il sera responsable envers la France, envers moi, de la guerre civile « et du sang qu'elle fera verser; flattez-le, ajouta l'Empereur, mais ne le « caressez pas trop; il croirait que je le crains, il se ferait prier. »

Faux.

(Page 231.)

« Nous arrivâmes à Châlon le 14, de fort bonne heure. Il faisait un temps épouvantable. »

Il faisait un très-beau temps.

(Page 238.)

« Ce fut à Avallon, je crois, qu'un officier d'état-major vint nous apporter la soumission et l'ordre du jour du maréchal Ney. On imprima dans la nuit cet ordre du jour; mais l'Empereur, après l'avoir relu, le fit changer et réimprimer. J'ignore si Sa Majesté jugea convenable de l'altérer, ou si l'imprimeur avait commis quelque méprise. »

Faux.

(Page 239.)

« Napoléon reçut immédiatement les félicitations de toutes les autorités et des tribunaux; ces félicitations commençaient à n'être plus à nos yeux un acte de dévouement, mais l'accomplissement d'un devoir. Après s'être entretenu avec les uns et les autres des grands intérêts de l'état, l'Empereur, dont la bonne humeur était inépuisable, se mit à plaisanter sur la cour de Louis XVIII. « Sa cour, dit-il, a l'air de celle du roi Dagobert; on « n'y voit que des antiquailles; les femmes y sont vieilles et laides à faire « peur; il n'y avait de jolies femmes que les miennes, mais on les traitait si « mal qu'elles ont été forcées de la déserter. Tous ces gens-là n'ont que de « la morgue et de la fierté. On m'a reproché d'être fier : je l'étais avec les « étrangers, mais jamais on ne m'a vu souffrir que mon chancelier mît un « genou en terre pour prendre mes ordres, ni obliger mes préfets et mes « maires à servir à table mes courtisans et mes douairières. On dit que les « hommes de la cour ne valent guère mieux que les femmes, et que, pour « se distinguer de mes généraux, que j'avais couverts d'or, ils y vont vêtus « comme des pauvres. Ma cour, il est vrai, était superbe : j'aimais le luxe, « non pour moi, un frac de soldat me suffit, je l'aimais parce qu'il fait vivre

« nos ateliers : sans luxe, point d'industrie. J'ai aboli à Lyon toute cette « noblesse à parchemin ; elle n'a jamais senti ce qu'elle me devait ; c'est « moi qui l'ai relevée en faisant des comtes et des barons de mes meilleurs « généraux. La noblesse est une chimère, les hommes sont trop éclairés « pour croire qu'il y en a parmi eux qui sont nobles et d'autres qui ne le « sont pas ; ils descendent tous de la même souche ; la seule distinction est « celle des talents et des services rendus à l'état : nos lois n'en reconnaissent « point d'autres. »

Faux.

(Page 241.)

« L'Empereur, en arrivant à Auxerre, avait cru y trouver le maréchal Ney : « Je ne conçois pas, dit-il au général Bertrand, pourquoi Ney n'est « point ici ; cela me surprend et m'inquiète : aurait-il changé d'idée ? Je « ne le crois pas : il n'aurait point laissé Gamot se compromettre. Cepen- « dant il faut savoir à quoi s'en tenir ; voyez cela. »

Napoléon recevait quatre officiers par jour de Ney, depuis qu'il s'était déclaré ; il savait parfaitement où il était, ce qu'il faisait.

(Page 242.)

« Le lendemain, l'Empereur, en l'apercevant, lui dit : — « Embrassez- « moi, mon cher maréchal ; je suis bien aise de vous voir. Je n'ai pas besoin « d'explication ou de justification ; je vous ai toujours honoré et estimé comme « le brave des braves. — Sire, les journaux ont avancé un tas de mensonges « que je voulais détruire ; ma conduite a toujours été celle d'un bon soldat « et d'un bon Français. — Je le sais ; aussi n'ai-je point douté de votre dé- « vouement. — Vous avez eu raison, Sire. Votre Majesté pourra toujours « compter sur moi quand il s'agira de la patrie . . . C'est pour la patrie que « j'ai versé mon sang, et je suis prêt à le verser pour elle jusqu'à la dernière « goutte. Je vous aime, Sire, mais la patrie avant tout ! avant tout ! — L'Em- « pereur l'interrompant : C'est le patriotisme qui me ramène aussi en France. « J'ai su que la patrie était malheureuse, et je suis venu pour la délivrer des « émigrés et des Bourbons ; je lui rendrai tout ce qu'elle attend de moi. — « Votre Majesté sera sûre que nous la soutiendrons ; avec de la justice, on « fait des Français tout ce qu'on veut. Les Bourbons se sont perdus pour

« avoir voulu faire à leur tête, et s'être mis l'armée à dos. — Des princes « qui n'ont jamais su ce que c'était qu'une épée nue ne pouvaient honorer « l'armée; ils étaient humiliés et jaloux de sa gloire. — Oui, Sire, ils cher« chaient sans cesse à nous humilier : je suis encore indigné quand je pense « qu'un maréchal de France, qu'un vieux guerrier comme moi, fut obligé de « se mettre debout devant ce..... de duc de B..... pour recevoir la croix de « Saint-Louis. Cela ne pouvait durer, et, si vous n'étiez venu les chasser, « nous allions les chasser nous-mêmes. — Comment vos troupes sont-elles « disposées? — Fort bien, Sire; j'ai cru qu'elles m'étoufferaient quand je « leur ai annoncé que nous allions marcher au-devant de vos aigles. — « Quels généraux avez-vous avec vous? — Lecourbe et Bourmont. — En « êtes-vous sûr? — Je répondrais de Lecourbe, mais je ne suis point aussi sûr « de Bourmont. — Pourquoi ne sont-ils point venus ici? — Ils ont montré de « l'hésitation, et je les ai laissés. — Ne craignez-vous pas que Bourmont « ne remue et ne vous mette dans l'embarras? — Non, Sire; il se tiendra « tranquille; d'ailleurs il ne trouverait personne pour le seconder. J'ai chassé « des rangs tous les voltigeurs de Louis XIV qu'on nous avait donnés, et « tout le pays est dans l'enthousiasme. — N'importe, je ne veux point lui « laisser la possibilité de nous inquiéter : vous ordonnerez qu'on s'assure de « lui et des officiers royalistes jusqu'à notre entrée à Paris. J'y serai sans « doute du 20 au 25, et plus tôt, si nous y arrivons, comme je l'espère, « sans obstacle : croyez-vous qu'ils se défendront? — Je ne le crois pas, « Sire; vous savez bien ce que c'est que les Parisiens : ils font plus de bruit « que de besogne. — J'ai reçu ce matin des dépêches de Paris; les patriotes « m'attendent avec impatience et sont près de se soulever. Je crains qu'il ne « s'engage quelque affaire entre eux et les royalistes. Je ne voudrais pas, « pour tout au monde, qu'une tache de sang souillât mon retour. Les com« munications avec Paris vous sont faciles; écrivez à nos amis, écrivez à « Maret que nos affaires vont bien, que j'arriverai sans tirer un seul coup « de fusil, et qu'ils se réunissent tous pour empêcher le sang de couler. Il « faut que notre triomphe soit pur comme la cause que nous servons. »

Faux. Tout cela est fabriqué par l'auteur. Ce n'est pas ainsi que s'expriment de vieux généraux qui ont blanchi sous le harnais; ils ne parlent pas comme de jeunes tribuns de vingt-quatre ans.

(Page 245.)

« Les généraux Bertrand et Labédoyère, présents à cet entretien, se mêlèrent alors de la conversation, et, après quelques minutes, l'Empereur les quitta et rentra dans son cabinet. »

Ni l'un ni l'autre n'étaient et ne pouvaient être présents à cette conversation, et surtout Labédoyère, qui était alors à son régiment.

(Page 245.)

« Il (Napoléon) écrivit à l'Impératrice pour la troisième fois. »

Singerie.

(Page 251.)

« Cependant l'Empereur, à force d'être entretenu de complots ourdis contre sa vie, finit par en éprouver une impression pénible. « Je ne puis « concevoir, me dit-il, comment des hommes exposés à tomber entre mes « mains peuvent provoquer sans cesse mon assassinat et mettre ma tête à « prix. Si j'eusse voulu me défaire d'eux par de semblables moyens, il y « aurait longtemps qu'ils seraient en poussière. J'aurais trouvé comme eux « des Georges, des Brulart et des Maubreuil. Vingt fois, si je l'eusse voulu, « on me les aurait apportés pieds et mains liés, morts ou vifs : j'ai tou- « jours eu la sotte générosité de mépriser leur rage ; je la méprise encore : « mais malheur à eux ! malheur à toute leur infernale clique s'ils osent « toucher à l'un des miens ! Mon sang bouillonne quand je songe qu'ils « ont osé, à la face des nations, proscrire sans jugement les milliers de « Français qui marchent avec nous : cela se sait-il dans l'armée ? »

Singerie.

(Page 252.)

« Je veux qu'il n'y ait point une seule goutte de sang français de ré- « pandue, une seule amorce de brûlée. Il faut recommander à Gérard de « contenir ses soldats ; écrivez : « Général Gérard, on m'assure que vos trou- « pes, connaissant les décrets de Paris, ont résolu par représaille de faire « main basse sur les royalistes qu'elles rencontreront : vous ne rencon- « trerez que des Français ; je vous défends de tirer un seul coup de fusil. »

Cela est d'un niais, et Napoléon ne l'était pas. Singerie.

(Note de la page 253.)

« Napoléon avait déjà donné des ordres semblables au général Cam-
« bronne. Voici sa lettre, que je me reproche de n'avoir point citée : « Géné-
« ral Cambronne, je vous confie ma plus belle campagne; tous les Fran-
« çais m'attendent avec impatience; vous ne trouverez partout que des amis :
« ne tirez point un seul coup de fusil, je ne veux point que ma couronne
« coûte une goutte de sang aux Français. »

Singerie. Faux. Il se peut que Napoléon ait dit cela en causant avec Cambronne comme prédiction, mais il s'en faut bien qu'il ait dit à ses vieux vétérans qu'ils ne devaient pas se servir de leurs fusils, et se laisser bafouer ou insulter. Quelle badauderie!

(Page 254.)

« On nous prévint en route que 2,000 gardes du corps étaient postés dans la forêt de Fontainebleau. Quoique cet avis ne fût pas vraisemblable, on jugea cependant nécessaire de ne pas traverser la forêt sans précaution. Sur nos instances l'Empereur se fit accompagner par environ 200 cavaliers. »

Des instances d'un jeune secrétaire à qui l'Empereur n'a jamais parlé pour des opérations militaires! Quand l'Empereur est parti de Moret, non-seulement le palais de Fontainebleau était occupé par ses troupes; mais même des grand'gardes étaient à tous les débouchés de la forêt du côté de Paris, d'Orléans, de Melun. L'Empereur s'arrêta quatre heures à Moret et ne partit que lorsqu'il eut reçu ses rapports. On était alors près de l'armée du roi.

(Page 255.)

« Nous marchâmes presque toute la nuit; l'Empereur voulait arriver à Fontainebleau à la pointe du jour. Je lui fis observer qu'il me paraissait imprudent de descendre au château; il me répondit : « Vous êtes un enfant :
« s'il doit m'arriver quelque chose, toutes ces précautions-là n'y feront rien.
« Notre destinée est écrite là-haut. »

Que la vanité fait dire de sottises! Quoi! un vieux général qui s'en rapporte à la destinée pour ne pas placer des grand'-gardes!

(Page 256.)

« A onze heures, il me fit écrire sous sa dictée l'ordre du jour, et cet ordre annonçait que nous coucherions à Essonne. A midi seulement la nouvelle du départ du roi lui fut apportée simultanément par un courrier de M. de Lavallette, par une lettre de Mme Hamelin et par M. de Ségur. Il me fit appeler aussitôt. « Vous allez partir en avant, me dit-il; vous ferez tout pré- « parer. — C'est à Essonne, je pense, que Votre Majesté m'ordonne de me « rendre. — Non, c'est à Paris. Le roi et les princes sont en fuite. Je serai « ce soir aux Tuileries. »

Faux.

(Page 259.)

« Cependant nous avions été si gâtés en route, que l'accueil fait à l'Empereur par les Parisiens ne répondit point à notre attente. Des cris multipliés de *Vive l'Empereur!* le saluèrent à son passage; mais ils n'offraient point le caractère d'unanimité et de frénésie des acclamations qui l'avaient accompagné depuis le golfe Juan jusqu'aux portes de Paris. On se méprendrait, néanmoins, si l'on en tirait la conséquence que les Parisiens ne virent point avec plaisir le retour de Napoléon, car le peuple était pour lui, et les cris partent du peuple. On doit en conclure seulement que Napoléon manqua son entrée. »

L'Empereur est entré à Paris comme à Grenoble, à Lyon, à la fin d'une grande journée de marche et à la tête des armées qui lui avaient été opposées. Il est entré dans Paris comme à son retour de Marengo, d'Austerlitz, de Tilsit, etc. Il avait bien d'autres choses à faire qu'à perdre deux jours pour préparer une entrée de cérémonie; il n'eût pas sacrifié un quart d'heure pour cela.

(Page 260.)

« Napoléon, qui venait de traverser deux cent cinquante lieues au milieu des acclamations de deux millions de Français, ne pouvait être agité

par de telles craintes; mais on sait quelle confiance, quelle ivresse, lui inspirait l'anniversaire d'une victoire ou d'un événement heureux; et, comme le 20 mars était le jour de la naissance de son fils, il voulut à toute force rentrer dans sa capitale sous des auspices aussi fortunés. »

Eh non! il ne voulait pas perdre une heure en vaines cérémonies.

(Page 261.)

« Les discours se ressentaient de l'agitation de son cœur; les mêmes paroles lui revenaient sans cesse à la bouche, et, il faut en convenir, elles n'étaient point flatteuses pour la foule de courtisans et de grands personnages qui l'obsédaient déjà; il répétait sans cesse: « Ce sont les gens « désintéressés qui m'ont ramené à Paris: ce sont les sous-lieutenants et « les soldats qui ont tout fait; c'est au peuple, c'est à l'armée que je dois « tout. »

Faux.

(Page 262.)

« Le prince d'Eckmühl fut nommé ministre de la guerre. Par la dureté de ses manières et de son langage, par des actes de sévérité presque barbares, il s'était attiré autrefois l'animadversion universelle; sa fidélité à l'Empereur et sa défense de Hambourg l'avaient réconcilié depuis avec l'opinion. La faiblesse, la versatilité de son caractère excitaient bien quelques inquiétudes; mais on espérait que l'Empereur saurait le maîtriser, et que l'armée retirerait d'heureux avantages de son zèle infatigable et de sa sévère probité. »

Quelle injustice dans ce portrait!

(Note de la page 262.)

« Le duc de Vicence, convaincu de l'inutilité des efforts que ferait Napoléon pour établir des relations diplomatiques avec les puissances étrangères, refusa d'accepter le ministère. »

Faux.

(Note de la page 262, § 2.)

« Le ministère de l'intérieur, destiné d'abord à M. Costaz, fut égale-

ment proposé à M. Molé, et finit par être donné à M. Carnot, sur la proposition du duc de Bassano. »

Faux.

(Page 267.)

« Personne plus que lui (le duc de Rovigo), si ce n'est le duc de Vicence, ne faisait entendre à l'Empereur des vérités plus utiles et plus hardies; vingt fois il osa lui dire, sa correspondance ministérielle en fait foi, que la France et l'Europe étaient fatiguées de verser du sang, et que, s'il ne renonçait point à son système de guerre, il serait abandonné par les Français et précipité du trône par les étrangers. »

Faux! faux!

(Page 270.)

« La même faveur (celle d'être aide de camp de l'Empereur) fut décernée à Labédoyère, en récompense de sa conduite à Grenoble; mais il ne répondit aux bontés de Napoléon que par un refus formel : « Je ne veux point, « dit-il hautement, qu'on puisse croire que je me suis rallié à l'Empereur « par l'appât des récompenses. Je n'ai embrassé sa cause que parce qu'elle « était celle de la liberté et de la patrie; si ce que j'ai fait peut être utile à « mon pays, l'honneur de l'avoir bien servi me suffira; je ne veux rien de « plus; l'Empereur personnellement ne me doit rien. »

Ce stoïcisme n'est pas français. Tout cela est faux.

(Page 271.)

« L'Empereur lui fit parler par diverses personnes, et, après trois jours de négociations, Labédoyère capitula. »

Faux! faux!

(Page 272.)

« L'Empereur replaça près de sa personne la plupart des chambellans, des écuyers et des maîtres de cérémonies qui l'entouraient en 1814; il avait conservé sa malheureuse passion pour les seigneurs d'autrefois; il lui en fallait à tout prix : s'il n'eût point été entouré de l'ancienne noblesse, il se serait cru en république. »

Les grands seigneurs d'autrefois étaient sous Napoléon des

Français comme les autres. Ceux qui étaient attachés à Napoléon se sont aussi bien comportés que les autres.

(Page 272.)

« Le plus grand nombre d'entre eux, car il en est qui méritent la plus honorable exception, tels que M. le prince de Beauvau, MM. de Turenne, de Montholon, de Las-Cases, Forbin de Janson, Perregaux, etc. etc. l'avaient lâchement renié en 1814, et étaient devenus les plats valets des Bourbons; mais il n'en voulait rien croire. »

Choiseul-Praslin, Montesquiou, Ségur.

(Page 272.)

« Il voulut aussi organiser la maison de l'Impératrice, et renomma dames du palais M^mes^ de Bassano, de Vicence, de Rovigo, Duchâtel et Marmier; la duchesse de Montebello ne fut point rappelée. Il avait su par le prince Joseph qu'elle avait abusé, après les événements de Fontainebleau, de la confiance de l'Impératrice et trahi le secret de sa correspondance. »

Calomnie! Il fallait le consentement de l'Impératrice pour devenir dame d'honneur et d'atours. C'était l'usage.

(Page 273.)

« On prétendait, et c'était à tort, que les grâces et la beauté de la duchesse lui avaient autrefois attiré les hommages de Napoléon, et l'on ne manqua point d'affirmer que sa disgrâce était une nouvelle preuve de l'inconstance des hommes : j'en ai dit la seule et véritable cause. »

Propos d'antichambre.

(Note de la page 275.)

« Il (Drouot) refusa constamment le traitement et les frais de bureaux considérables attachés au grade de major général de la Garde. Les appointements de lieutenant général et d'aide de camp lui paraissaient suffisants pour le payer plus qu'il ne valait. »

Il n'était pas major général de la Garde. Les talents, la bra-

voure, les vertus de Drouot, n'ont pas besoin d'un éloge qui serait une censure pour ses camarades.

(Page 276.)

« Tel fut le général Drouot, tel fut aussi son digne émule, le comte Bertrand, car il n'exista point de différence dans leurs généreux procédés. comme il ne devrait point en exister dans l'admiration qu'ils méritent. L'Empereur lui-même ne fut point étranger à cette injustice; il semblait donner la préférence au comte Bertrand. »

Cela ne s'entend pas.

(Page 280.)

« Il trouva sa table à écrire couverte de livres mystiques. »

Il est faux que la table du roi fût couverte de livres mystiques; elle était couverte de tout ce qui avait paru depuis neuf mois et d'états de situation; elle resta dans le même état pendant six semaines: et, dans ses heures de loisir, Napoléon les parcourut, les lut et les brûla. Il y avait plus de cinq cents mémoires secrets et pétitions importantes[1].

(Note de la page 280.)

« Le roi partit si subitement, qu'il n'eut pas le temps d'enlever ses

[1] Dans les *Mémoires*, cette note est remplacée par la suivante :

« La table du cabinet du roi était couverte de tous les ouvrages qu'on lui avait dédiés depuis neuf mois, et de sept à huit cents placets ou rapports sur des affaires secrètes. Il est vrai que son portefeuille personnel, où étaient ses papiers particuliers, tels que la correspondance de la duchesse d'Angoulême depuis le temps qu'elle était au Temple, celle de Louis XVI et la lettre de M. de Malmesbury qui annonçait la mort du roi, avait été laissé sur la petite table. Personne ne prit connaissance de ces papiers; Napoléon s'en réserva seul l'examen : il y en avait de très-curieux, et cela donna lieu quelquefois à des scènes très-piquantes. (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 331; édit. de 1830, t. VIII, p. 315.)

papiers personnels. On trouva, dans sa table à écrire, son portefeuille de famille; il renfermait un très-grand nombre de lettres de Mme la duchesse d'Angoulême et quelques-unes des princes. Napoléon en parcourut plusieurs, et me remit le portefeuille, en m'ordonnant de le faire conserver religieusement. Napoléon voulait qu'on eût du respect pour la majesté royale et pour tout ce qui appartenait à la personne des rois. »

Cela est vrai, mais il est faux qu'il ait remis le portefeuille au sieur Fleury, qui, étant alors en quatrième[1], ne l'approchait plus.

(Page 282.)

« L'Empereur entrait habituellement dans son cabinet avant six heures du matin et n'en sortait le plus souvent qu'à la nuit.

Qui ne sait que l'Empereur se levait deux fois toutes les nuits, ne pouvant pas dormir plus de trois heures de suite?

(Page 299.)

« La marche de Napoléon avait été si rapide, que beaucoup d'adresses au roi n'arrivèrent à Paris qu'après son départ, et nous furent remises en même temps que les nouvelles adresses votées à son successeur. Je le fis remarquer à l'Empereur. Il me répondit en souriant de pitié : « Voilà les « hommes. »

Faux.

(Page 304.)

« La Garde et ses dignes chefs n'ambitionnaient que la seule faveur de conserver le glorieux titre de *Grenadiers de l'île d'Elbe.* »

Cela ne pouvait être sans avoir deux Gardes, ce qui l'eût détruite; cela eût eu des inconvénients sans avantages. La Garde de l'île d'Elbe n'était que la députation de la Garde; car tous s'étaient proposés pour en faire partie. Mais les braves de l'île d'Elbe furent tous nommés de la Légion d'honneur et eurent tous de l'avancement.

[1] Quatrième secrétaire.

(Page 304.)

« L'Empereur aurait désiré par sentiment, peut-être aussi par ostentation, pouvoir reconnaître d'une manière plus digne de lui leurs services et leur attachement; il s'arrêta devant la crainte d'être accusé d'imiter les Bourbons, et de préférer les Français qui s'étaient exilés avec lui aux Français restés fidèles à la mère patrie. »

Quelle pauvreté!

(Page 308.)

« Les ordres donnés au général Exelmans portaient seulement de pousser pied à pied hors de la France le roi et les princes. Jamais il ne lui fut commandé ni de s'assurer de leurs personnes ni de les tuer en cas de résistance. »

Cela n'est pas vrai. Ils portaient l'ordre de les prendre prisonniers s'il pouvait. Si l'on eût pu faire le roi et les princes prisonniers, on n'eût pas manqué de le faire. Toute autre conduite eût été un crime envers la France.

(Page 309.)

« Les instructions données en même temps au maréchal Ney, envoyé en mission sur les frontières du Nord et de l'Est, prescrivaient aussi, et mot à mot, de faire respecter la famille royale, et de lui faciliter tous les moyens de sortir librement et paisiblement de la France. »

Faux. D'ailleurs Ney n'alla visiter les places du Nord que quinze jours après que le roi avait quitté la France.

(Page 309.)

« On a soutenu que le duc de Bassano, chargé momentanément du portefeuille de l'intérieur, avait transmis à M. Siméon, alors préfet royal à Lille, l'ordre d'arrêter le roi; le duc de Bassano, indigné de cette odieuse imputation, avait voulu ne point quitter le sol français sans l'avoir repoussée. Il se proposait de sommer M. Siméon de déclarer la vérité, et sa dé-

claration aurait été rendue publique par la voie de l'impression et des journaux, si la police ne s'y fût opposée.»

Le duc de Bassano ne pouvait donner l'ordre d'arrêter le roi; ce n'est pas à un préfet que l'on se fût adressé; mais il n'eût fait que son devoir.

(Note de la page 309, § 1er.)

«Ce fut cette mission qui devint la source de la disgrâce dans laquelle le maréchal Ney vécut jusqu'au jour de son rappel à l'armée. L'Empereur lui avait fait ordonner de partir sur-le-champ; il répondit qu'il ne pourrait partir qu'autant qu'on lui payerait une vingtaine de mille francs qui lui étaient dus; l'Empereur, en jurant, ordonna qu'ils fussent payés.»

Faux.

(Note de la page 309, § 2.)

«Le lendemain, le général Lecourbe, à qui l'Empereur venait de confier un commandement important, lui écrivit pour lui demander plusieurs grâces, et, en outre, 150,000 francs à titre de traitement arriéré pour payer ses dettes.»

Faux.

(Note de la page 309, § 3.)

«Deux autres généraux, moins connus, voulurent également lui faire acheter leurs services. Il se révolta contre leurs prétentions. «Est-ce que «ces gens-là, dit-il, croient que je jette mon argent par les fenêtres? Je «n'ai point envie de me laisser rançonner à la Henri IV. S'ils ne veulent «pas se battre, qu'ils mettent des jupons et qu'ils aillent se promener!»

Faux.

(Page 310.)

«Le roi quitta Lille le 23 mars. Le duc d'Orléans, qui avait suivi Sa Majesté, et que le roi en partant avait investi du commandement de cette place, n'en sortit que vingt-quatre heures après; il adressa au maréchal Mortier la lettre suivante :

«Je vous remets en entier, mon cher maréchal, le commandement que «j'avais été si heureux d'exercer avec vous dans le département du Nord.

« Je suis trop bon Français pour sacrifier les intérêts de la France, parce « que de nouveaux malheurs me forcent à la quitter. Je pars pour m'ense- « velir dans l'exil et l'oubli. Le roi n'étant plus en France, je ne puis plus « transmettre d'ordre en son nom : et il ne me reste qu'à vous dégager de « l'observation de tous les ordres que je vous avais transmis, en vous recom- « mandant de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme « si pur vous suggéreront de mieux pour les intérêts de la France, et de plus « conforme à tous les devoirs que vous avez à remplir. »

« L'Empereur, après avoir lu cette lettre, se tourna vers le duc de Bassano et lui dit : « Voyez ce que le duc d'Orléans écrit à Mortier : cette lettre « lui fait honneur. Celui-là a toujours eu l'âme française. »

Cette lettre du duc d'Orléans eût mérité des éloges : mais cela est faux.

(Page 311.)

« Quelques moments après il me demanda si je n'avais pas une lettre de Mme la duchesse d'Orléans ; je la lui remis ; il la lut, et dit : « Je veux que « sa mère soit traitée avec les égards qu'elle mérite. » Et il ordonna que la duchesse, dont les biens venaient d'être remis sous le séquestre, recevrait annuellement du trésor public 300,000 francs d'indemnité. Une autre indemnité de 150,000 francs fut accordée en même temps à Mme la duchesse de Bourbon. »

Ce fut le duc de Gaëte qui présenta le décret pour accorder une pension à Mmes d'Orléans et de Bourbon, qui en avaient une de l'Empereur[1].

[1] Au lieu de cette courte annotation on lit dans les *Mémoires* :

« Immédiatement après le retour de Napoléon, la duchesse douairière d'Orléans lui écrivit. Elle adressa sa lettre au duc de Bassano, auquel elle avait déjà recouru dans d'autres circonstances où il s'agissait de ses intérêts les plus importants. La duchesse de Bourbon fit aussi parvenir une lettre par le même canal, mais un peu plus tard, c'est-à-dire vers le commencement d'avril. Fouché voulut s'entremêler de cette affaire, et il la gâta ; tout ce qu'il touchait sentait l'intrigue, et Napoléon en avait horreur. Au lieu d'éloigner les princesses et de repousser leurs demandes, comme il aurait peut-être dû le faire, il céda aux instances et à la confiance que lui inspirait le duc de Bassano : ce ministre

(Page 319.)

« L'énergie et l'intrépidité que déploya dans cette circonstance la petite fille de Marie-Thérèse (la duchesse d'Angoulême) excita les éloges de l'Empereur et lui inspira ce mot si connu : « C'est le seul homme de la famille. »

Ce mot est faux.

(Page 319.)

« Il admira également la contenance ferme et respectueuse qu'avaient conservée, au milieu des provocations et des reproches de la duchesse, les régiments de la garnison. « Tout ce qui s'est passé à Bordeaux, dit-il, « est vraiment extraordinaire, et je ne sais ce qui doit étonner le plus, de « la noble audace de M^{me} d'Angoulême, ou de la patience magnanime de « mes soldats. »

Faux.

(Page 322.)

« Tout, jusqu'à ce jour, avait favorisé les vœux de l'armée royale ; elle marchait de succès en succès, et le bruit de ses victoires, accru par la peur et la renommée, avait répandu la consternation et l'effroi à Grenoble et à Lyon. L'Empereur lui-même fut inquiet. »

Faux.

(Page 328.)

« Le duc d'Angoulême ne voulut point séparer son sort de celui de son armée. Il consentit à se rendre. Le baron de Damas et le général Gilly réglèrent les articles de la capitulation, et il fut convenu que le prince licencierait son armée et s'embarquerait à Cette. La dépêche télégraphique annonçant cette nouvelle fut apportée sur-le-champ à l'Empereur par le duc de Bassano ; et ce ministre, malgré l'opposition de plusieurs personnages, décida Napoléon à répondre par le télégraphe qu'il approuvait la

obtint la continuation des pensions dont la duchesse d'Orléans et la duchesse de Bourbon jouissaient avant 1814 ; elles furent même augmentées. Le duc de Gaëte eut ordre de présenter le décret, qui rentrait dans les attributions des finances. (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 333 ; édit. de 1830, t. VIII, p. 319.)

capitulation. Au même instant, une seconde dépêche annonça que le général Grouchy n'avait pas cru devoir autoriser, sans l'aveu de l'Empereur, l'exécution de la convention, et que le duc d'Angoulême s'était constitué prisonnier. M. de Bassano se hâta de transmettre les premiers ordres de Napoléon, et ne l'instruisit de l'annulation de la convention que lorsque l'obscurité de la nuit eut rendu impossible toute communication télégraphique. »

Faux. Bassano serait donc un traître[1] ?

(Page 330.)

« L'Empereur nomma le général Grouchy maréchal d'Empire, non point qu'il fût émerveillé de sa conduite, car il savait qu'il n'avait pressé que mollement le duc d'Angoulême, mais pour donner de l'éclat à la disgrâce du prince, et décourager les royalistes des autres parties de la France. »

Cela est faux. Il fut très-satisfait de l'activité et de la conduite de Grouchy à Lyon et de la confiance qu'il y avait inspirée.

(Page 343.)

« Conseil des ministres. *Séance du 29 mars.* Le duc d'Otrante, mi-

[1] Dans les *Mémoires*, cette note est remplacée par le passage suivant :

« La dépêche télégraphique fut remise par le duc de Bassano à Napoléon à son lever. On conviendra qu'il y avait lieu à délibération; mais tout se passa entre Napoléon et son ministre, et, en une demi-heure, il fut décidé que la capitulation serait exécutée. Quelques oppositions se manifestèrent dans l'après-midi, lorsque la nouvelle eut été connue. Un rapport du***, après avoir rappelé à Napoléon l'ordre de *courir sus* publié contre lui, développait les motifs de ne pas se dessaisir d'un otage aussi précieux que l'était le duc d'Angoulême. Le soir, à son travail avec Napoléon, le duc de Bassano lui remit une seconde dépêche télégraphique annonçant que, d'après le refus de la ratification par le général en chef, la capitulation n'existait plus. Napoléon demanda à son ministre si la première dépêche était partie. — Oui. — Napoléon approuva la conduite de son ministre, et, s'il était besoin de dire pourquoi à ceux qui liront ceci, ils seraient incapables de le comprendre; le caractère de Napoléon leur serait inconnu. Et le duc de Bassano erre dans l'exil! (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 335; édit. de 1830, t. VIII, p. 320.)

nistre de la police générale, expose qu'il va donner au conseil lecture d'une déclaration datée de Vienne, le 13, et qu'on suppose émanée du Congrès. »

Ce rapport a été fait par Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély).

(Page 348.)

« Cette déclaration (des puissances alliées), qui fera sans doute un jour l'étonnement de la postérité, fut commentée et réfutée victorieusement par l'Empereur lui-même. M. le comte Boulay, à qui on attribua le rapport suivant, n'y eut d'autre part que d'en resserrer le cadre et d'en adoucir quelques expressions. »

Cette pièce a été faite par Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély) après une conversation d'un quart d'heure avec l'Empereur.

(Page 365.)

« Si Napoléon, mettant à profit ces sentiments généreux, eût dit aux Français : « Vous m'avez rendu la couronne, les étrangers veulent me « l'arracher, je suis prêt à la défendre ou à la déposer; parlez. » La nation entière aurait entendu le langage de Napoléon et se serait levée pour faire respecter le souverain de son cœur et de son choix. »

Est-ce que la nation ne s'est pas levée? Elle n'a manqué que de temps.

(Page 365.)

« Mais Napoléon avait d'autres pensées; il regardait la déclaration du Congrès comme un acte de circonstance qui avait eu pour objet, à l'époque où il fut souscrit par les alliés, de soutenir le courage des royalistes et de rendre aux Bourbons la confiance et la force morale qu'ils avaient perdues. »

Cela peut avoir été l'opinion de l'écrivain.

(Page 366.)

« M. le baron de Stassart, ancien auditeur au Conseil d'état, ancien préfet, était devenu, depuis la Restauration, chambellan d'Autriche et de

Bavière : il se trouvait à Paris. L'Empereur, espérant qu'il pourrait, à la faveur de sa qualité de chambellan, pénétrer jusqu'à Vienne, le chargea d'une mission pour l'impératrice Marie-Louise et de nouvelles dépêches pour l'empereur d'Autriche. Napoléon, en même temps, eut recours à un autre moyen : il connaissait les rapports et les liaisons de MM. de Saint-L*** et de Montrond avec le prince de Talleyrand; et, persuadé que M. de Talleyrand leur ferait obtenir l'autorisation de se rendre à Vienne, il résolut de les y envoyer. Il ne se dissimulait point qu'ils n'accepteraient cette mission que pour servir plus à l'aise la cause royale; mais peu lui importait leurs intrigues avec le roi, pourvu qu'ils remissent et rapportassent avec exactitude les dépêches qui leur seraient confiées. »

La mission de Montrond à Vienne avait plusieurs buts : 1° de gagner Talleyrand; 2° lui faire connaître la vraie opinion de la France, que ce ministre ne connut jamais; 3° porter des lettres à l'Impératrice et en rapporter des réponses; 4° fournir une occasion à Talleyrand d'écrire en France, et pouvoir saisir ses fils. Tous ces buts furent atteints. Talleyrand, à son grand étonnement, connut que la France tout entière était levée. Napoléon reçut et donna de ses nouvelles. Au retour du sieur Montrond, on délibéra de l'arrêter à la frontière; mais on sentit qu'il aurait caché ses dépêches, et l'on se contenta d'observer ses démarches à son arrivée à Paris, et l'on eut le premier fil des intrigues de Fouché et de quatre ou cinq membres des anciennes[1]..... comme cela est dit dans le livre X de l'année 1815.[2]

(Page 369.)

« Voulant se ménager, en cas de non-succès, la protection de Napoléon, Murat lui dépêcha secrètement un émissaire pour le féliciter et lui annoncer que, dans l'intention de seconder ses opérations, il allait attaquer les Autrichiens, et que, si la victoire répondait à ses vœux, il irait bientôt

[1] Ici un mot illisible. — [2] Voir la note de la page 218.

le rejoindre avec une armée formidable. Enfin, lui écrivait-il, le moment de réparer mes torts envers Votre Majesté et de lui prouver mon dévouement est arrivé; je ne le laisserai point échapper. »

Faux. En effet, comment l'Empereur eût-il pu recevoir une lettre de Naples? Aucun courrier ne passait. L'armée autrichienne avait repris et elle coupait les communications avec Rome. Singeries.

(Page 372.)

« Cependant Joachim n'ignorait point l'ascendant que le nom de Napoléon exerçait sur l'esprit et le courage des Italiens. Mais il savait aussi que ce nom était odieux aux Anglais, et il n'osa point l'invoquer, dans la crainte de leur déplaire. Il crut qu'il était assez puissant par lui-même pour s'isoler de l'Empereur, et qu'il lui suffirait de se montrer en armes à la nation italienne, et de lui offrir l'indépendance, pour la soulever à son gré. Il se trompa : c'était de Napoléon qu'il empruntait toute sa force; personnellement il ne jouissait en Italie d'aucune influence, d'aucune considération. On ne pouvait lui pardonner d'avoir trahi, en 1814, son beau-frère et son bienfaiteur, et révélé, en 1815, à l'Autriche la conjuration patriotique de Milan. »

Cela est une infâme calomnie [1].

[1] Les *Mémoires* attribuent à Napoléon la note suivante, qui ne se trouve pas sur l'exemplaire annoté de sa main :

« La conjuration des patriotes de Milan fut révélée par un magistrat français qui, si l'on en croit le rapport qu'il en a fait lui-même et qui a été remis à Napoléon dans les Cent Jours, avait été chargé de nouer des intrigues pour faire passer la couronne de fer sur la tête du duc de Berri. Cet homme racontait, dans son rapport, qu'ayant découvert qu'une conspiration était tramée par des patriotes italiens, il parvint à entrer dans leur confiance. Il espérait les diriger vers son but; mais cet espoir s'évanouit bientôt. Il s'assura que la conspiration était tout italienne, républicaine et non monarchique, embrassant non-seulement le royaume d'Italie, mais l'Italie entière. Il ne songea plus qu'à la déjouer. Ce n'était plus au nom d'un prince français qu'il travaillait, mais au nom des patriotes de France, qui demandaient, disait-il, une alliance, et étaient prêts à se soulever pour donner un appui. Il assura que non-seulement

(Page 385.)

« Napoléon n'avait jamais été le maître de dompter l'éloignement que lui inspiraient les vétérans de la révolution. »

Les vétérans de la révolution étaient tous auprès de Napoléon : Cambacérès, Merlin, Sieyès, Carnot, Alquier.

(Page 385.)

« Cette terreur panique fut cause qu'il ne retira point des fédérations le parti qu'il s'en était promis, et qu'elles lui auraient offert indubitablement, s'il n'en eût point ralenti l'essor. Elle fut cause aussi qu'il fit peut-être une plus grande faute, celle d'arrêter les mouvements populaires qui s'étaient manifestés dans la plupart des départements. »

Le mouvement populaire ne fut pas arrêté, il fut régularisé; il fut aussi grand que de 1790 à 1792. Mais alors on avait trois ans pour armer, et ici on n'eut que quarante jours. Alors on ne fut attaqué que par une armée de 80,000 hommes,

le Lyonnais, le Dauphiné, mais encore la Savoie et les Alpes-Maritimes n'attendaient que l'événement pour prendre les armes. Les patriotes milanais admirent ce misérable dans leurs conciliabules; ils délibérèrent devant lui et avec lui, et ce fut en sa présence que le plan fut arrêté. Le signal de la révolution devait être donné par l'enlèvement du maréchal Bellegarde, qui habitait la villa Bonaparte, palais de plaisance presque isolé et situé à l'une des extrémités de Milan. Le jour de l'exécution fut remis plusieurs fois, à la grande inquiétude du traître, qui n'osait pas approcher de ce lieu, de peur de se rendre suspect aux conspirateurs, avant que le jour eût été fixé. Il le fut enfin; à l'instant même il courut chez le maréchal Bellegarde, et, s'il faut l'en croire, après avoir exigé de ce maréchal sa parole d'honneur de faire grâce de la vie aux auteurs du complot qu'il allait lui faire connaître, il lui en révéla tous les détails et lui donna les listes complètes des noms des conspirateurs, qui furent enlevés quelques moments après et transportés dans la citadelle de Mantoue. Ils y subissent encore et y subiront longtemps la peine de leur attentat. (*Mémoires de Napoléon, etc.* édit. de 1823, t. II, p. 336; édit. de 1830, t. VIII, p. 323.)

et ici on le fut par 600,000. Si, en 1792, on eût été attaqué par seulement 300,000 hommes, Paris eût été pris malgré l'énergie de la nation et les trois ans qu'elle avait eus pour s'organiser.

(Page 386.)

« La modération que Napoléon adopta dans cette circonstance fut honorable et non point politique. Il se conduisit comme il aurait pu le faire à l'époque où tous les partis, confondus et réconciliés, le reconnaissaient pour leur seul et unique souverain. »

Tout cela est du verbiage à la mode sans aucun sens réel.

(Page 387.)

« Une ordonnance royale avait expulsé de leur asile un assez grand nombre d'invalides, et leur avait ravi une partie de leurs dotations : un décret les rétablit dans leurs droits, et une visite, que fit l'Empereur à ces vétérans de la gloire, ajouta la grâce au bienfait. »

Faux.

(Page 387.)

« Il se rendit aussi à l'École polytechnique ; c'était la première fois qu'il s'offrait aux regards des élèves de cette école. Leur amour pour la liberté absolue, leur penchant pour les institutions républicaines, leur avaient longtemps aliéné l'affection de l'Empereur ; mais l'éclatante bravoure qu'ils déployèrent sous les murs de Paris leur rendit son estime et son amitié, et il fut satisfait (ce sont ses paroles) de retrouver une aussi belle occasion de se réconcilier avec eux. »

L'École polytechnique a toujours été l'objet des sollicitudes de l'Empereur. Elle était fondée par Monge qu'il aimait : Laplace, Lagrange, Prony, qui étaient ses amis, en étaient les chefs. On y enseignait les sciences mathématiques et chimiques, que Napoléon affectionnait. Ce qui a donné lieu à ce bruit populaire que Napoléon n'aimait pas cette École, c'est que ces jeunes gens, la plupart âgés de plus de quinze ans, se liber-

tinaient au milieu de la corruption de la capitale : on les fit caserner : ce qui leur déplut d'abord. On voit par ce trait combien peu de foi il faut ajouter aux assertions de l'auteur.

(Page 388.)

« Le faubourg Saint-Antoine, ce berceau de la révolution, ne fut point oublié ; l'Empereur le parcourut d'un bout à l'autre. Il se fit ouvrir les portes de tous les ateliers et les examina dans le plus grand détail. Les nombreux ouvriers de la manufacture de M. Lenoir, qui avaient conservé précieusement la mémoire de ce que l'Empereur avait fait pour leur maître et pour eux, le comblèrent de témoignages de dévouement. Le commissaire de police du quartier avait suivi Napoléon dans cette manufacture, et, voulant donner l'exemple, il ouvrit la bouche jusqu'aux oreilles pour mieux crier à tue-tête *Vive l'Empereur!* mais, par un *lapsus linguæ* désespérant, il fit entendre, au contraire, un *Vive le roi!* bien articulé. — Grande rumeur. — L'Empereur, se tournant vers cet homme, lui dit avec un ton railleur : « Eh bien! Monsieur le commissaire, vous ne voulez donc point « vous défaire de vos mauvaises habitudes? » Cette saillie devint le signal d'un rire général ; le commissaire, rassuré, reprit sa revanche et plusieurs vivats vigoureux prouvèrent à Napoléon qu'on ne perd jamais rien pour attendre. »

Cette anecdote est fausse.

(Page 392.)

« Mais la satisfaction que faisaient éprouver à Napoléon les heureux effets de sa sollicitude était fréquemment troublée par les inquiétudes et le mécontentement que lui donnaient les conciliabules et les manœuvres des royalistes. « Les prêtres et les nobles, dit-il un jour dans un moment d'humeur, jouent gros jeu. Si je leur lâche le peuple, ils seront tous dévorés en un clin d'œil. »

Faux.

(Page 393.)

« Sur ces entrefaites, un M. de Lascours, colonel, fut arrêté à Dunkerque, où il s'était introduit en qualité d'émissaire du roi. Napoléon, trompé par la similitude de nom, crut que cet officier était le même que

celui qui prétendait, en 1814, avoir reçu et refusé d'exécuter l'ordre de faire sauter le magasin à poudre de Grenelle. « J'aurais eu du regret, dit-il, « de sacrifier pour l'exemple un homme de bien ; mais un imposteur comme « celui-ci ne mérite aucune pitié. Écrivez au ministre de la guerre qu'il soit « traduit devant une commission militaire, et jugé comme provocateur de la « guerre civile et au renversement du gouvernement établi. » L'Empereur, se tournant vers moi, ajouta : « Comment n'a-t-on pas démenti la fable ab« surde de cet homme ? — Sire, lui répondis-je, Gourgaud m'a souvent « assuré que tous vos officiers s'en étaient expliqués hautement, et que « l'intention de plusieurs généraux, et particulièrement du général Tirlet, « avait été de dévoiler au roi cet odieux mensonge, mais. . . — C'est assez, « dit l'Empereur, je ne tiens aucun compte des intentions ; envoyez l'ordre, « et que je n'en entende plus parler. »

Faux.

(Note de la page 394.)

« Napoléon, pendant les Cent Jours, eut un moment l'idée de faire paraître une note semi-officielle sur l'arrestation et la mort du duc d'Enghien. »

Faux.

(Note de la page 395.)

« Voici quelques renseignements extraits des pièces qui devaient servir de base à cette note.

« Des rapports de police avaient instruit Napoléon qu'il existait des menées royalistes au delà du Rhin, et qu'elles étaient dirigées et entretenues :

« 1° Par MM. Drake et Spencer Smith, ministres anglais à Stuttgart et à Munich ;

« 2° Par le duc d'Enghien et le général Dumouriez.

« Le foyer des premières était à Offenbourg, où se trouvaient des émigrés, des agents anglais, et la baronne de Reich, si connue par ses intrigues politiques ;

« Le foyer des secondes était soi-disant au château d'Ettenheim, où résidaient le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais et plusieurs agents des Bourbons.

« Les 128,000 francs donnés par le ministre Drake au sieur Rosey, chef de bataillon, pour exciter un soulèvement ;

« Les déclarations de Mehée et les rapports de M. Shée, préfet de Strasbourg et beau-frère du duc de Feltre.

Ne laissaient aucun doute sur l'existence des intrigues d'Offenbourg et d'Ettenheim, auxquelles M. Shée attribuait spécialement l'agitation et les symptômes de mécontentement qui régnaient à Weissenbourg et sur plusieurs points de l'Alsace.

« D'un autre côté, la conspiration du 3 nivôse venait d'éclater. Les révélations faites par le domestique de Georges et par d'autres individus portaient à croire que le duc d'Enghien avait été envoyé par l'Angleterre sur les bords du Rhin pour se mettre à la tête de l'insurrection aussitôt qu'on se serait défait de Napoléon, etc. »

Tout cela est faux. Napoléon ne s'occupait point du duc d'Enghien, qui avait été justement traduit et puni par un conseil militaire. Le général Moreau, dès 1797, s'était plaint dans son rapport au Directoire, lors du 18 fructidor, des intrigues que ce prince tramait d'Offenbourg avec Pichegru et ses agents dans l'armée. Le prince faisait partie de la conspiration de Georges et de Pichegru. Il fut en conséquence arrêté et condamné à mort par le tribunal compétent. Il n'y eut qu'un acte irrégulier : ce fut de le faire arrêter à trois lieues des frontières de France, dans le pays de Bade; mais Napoléon était le protecteur de cette Maison. Il lui fit demander l'extradition par le colonel Caulaincourt, son aide de camp, pendant qu'Ordener passait le Rhin à Neuf-Brisach avec 300 dragons, et arrêtait le prince et ses agents dans sa maison d'Ettenheim.

(Suite de la note, page 396.)

« La nécessité de mettre un terme à ces complots et d'en effrayer les instigateurs par un grand acte de représailles cadrait d'une manière incroyable avec les considérations politiques qui portaient Napoléon à tenter un coup d'éclat pour donner à la révolution et aux révolutionnaires les garanties que les circonstances exigeaient. »

Cela est absurde. La mort méritée du duc d'Enghien nuisit

à Napoléon dans l'opinion et ne lui fut d'aucune utilité politique.

(Suite de la note, page 397.)

« L'impératrice Joséphine, la princesse Hortense, se jetèrent en larmes aux pieds de Napoléon et le conjurèrent de respecter la vie du duc d'Enghien. Le prince Cambacérès et le prince de Neuchâtel lui remontrèrent vivement l'affreuse inutilité du coup qu'il allait frapper. Il paraissait hésiter, lorsqu'on vint lui annoncer que le prince avait cessé de vivre. »

Cela est faux. Le duc d'Enghien, traduit au château de Vincennes, fut jugé et fusillé avant que personne sût à Paris qu'il était arrêté. D'ailleurs, on était alors si indigné de la conduite connue du comte d'Artois, qui tramait avec tant d'impudence des assassinats dans Paris, que ce fut un concert unanime de satisfaction aux Tuileries et parmi les amis et parents des ministres et des personnes intéressées à l'état.

(Suite de la note, page 398.)

« Napoléon ne s'était point attendu à une catastrophe aussi prompte. Il avait même donné l'ordre à M. Réal de se rendre à Vincennes pour interroger le duc d'Enghien; mais son procès et son exécution avaient été pressés par Murat, qui, poussé par quelques régicides, à la tête desquels se trouvait M. Fouché, crut servir Napoléon, sa famille et la France, en assurant la mort d'un Bourbon. »

Cela est faux. Napoléon savait que, si la commission militaire le trouvait coupable, elle le ferait expédier dans les vingt-quatre heures.

(Suite de la note, page 398.)

« Le prince de Talleyrand, à qui l'Empereur a souvent reproché publiquement de lui avoir conseillé l'arrestation et la mort du duc d'Enghien, fut chargé d'apaiser la cour de Bade, et de justifier la violation de son territoire aux yeux de l'Europe. M. de Caulaincourt, se trouvant à Strasbourg, l'Empereur le crut plus propre que tout autre à suivre une négociation, si la

tournure de l'affaire venait à l'exiger, et il fut chargé d'envoyer au ministre de Bade la dépêche du prince de Talleyrand, mais on n'eut pas besoin de recourir à la voie des négociations. La cour, loin de se plaindre qu'on eût violé son territoire, témoigna être fort aise que la marche suivie lui eût ôté la honte d'un consentement ou l'embarras d'un refus. »

Le prince de Talleyrand s'est conduit dans cette occasion comme un fidèle ministre, et jamais l'Empereur ne lui a rien reproché là-dessus. Si l'affaire du duc d'Enghien était à recommencer, l'Empereur ferait encore de même. L'intérêt de la France, la dignité de la magistrature et la loi d'une juste représaille lui en ont fait une loi.

(Suite de la note, page 398.)

« On a longtemps imputé, et les personnes non instruites de la vérité imputent encore, à M. de Caulaincourt l'arrestation du duc d'Enghien. Les unes prétendent qu'il l'arrêta de ses propres mains; les autres, qu'il donna l'ordre de se saisir de sa personne : ces deux imputations sont également fausses. Il n'a point arrêté le duc d'Enghien, car son arrestation fut exécutée et consommée par le chef d'escadron Ch***. Il n'a point donné directement ou indirectement l'ordre d'arrêter ce prince, car la mission spéciale de le faire enlever avait été confiée au général Ordener, et ce général n'avait aucun ordre à recevoir de M. de Caulaincourt, son égal et peut-être même son inférieur.

« Ce qui avait fait croire, dans un temps où il n'était point possible d'expliquer les faits, que M. de Caulaincourt avait été chargé d'arrêter ou faire arrêter le duc d'Enghien, c'est que M. de Caulaincourt reçut, au même moment que le général Ordener, l'ordre de se rendre à Strasbourg pour faire enlever les émigrés et les agents anglais qui avaient établi le siége de leurs intrigues à Offenbourg. Mais cette mission, pour laquelle il dut être dans le cas de se concerter avec le général Ordener, et peut-être même de l'appuyer en cas de besoin (car une action simultanée était nécessaire pour qu'une expédition ne fît point échouer l'autre), cette mission, dis-je, quoique analogue, n'avait aucun rapport réel avec celle du général Ordener.

« Leur but était différent : l'une avait pour objet l'enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim ; l'autre, l'arrestation, à huit ou dix lieues de là, des conspirateurs d'Offenbourg. »

Tout cela est absurde.

Caulaincourt, aide de camp de Napoléon, a obéi, et il devait obéir, à l'ordre de Talleyrand de se rendre à Bade, et de faire, au même moment qu'Ordener arrêtait le prince, la demande de l'extradition, et, depuis, des excuses pour la violation du territoire.

Ordener a dû obéir à l'ordre de passer le Rhin avec 300 dragons et d'arrêter le prince.

La commission militaire a dû le condamner à mort, si elle l'a trouvé coupable.

Ainsi, innocent ou coupable, Caulaincourt et Ordener ont dû obéir. Coupable, la commission militaire a dû le condamner à mort; innocent, elle eût dû l'acquitter, car aucun ordre ne peut justifier la conscience d'un juge.

Il n'y a pas de doute que, si Caulaincourt eût été nommé juge du duc d'Enghien, il se fût récusé ; mais, chargé d'une mission diplomatique, il a dû obéir. Tout cela est si simple, que c'est une folie d'y rechercher rien à dire.

Il est vrai encore que le parti des Bourbons s'étant acharné à calomnier Caulaincourt pour la petite part qu'il avait eue dans cette affaire, cela a été l'origine de sa faveur.

La mort du duc d'Enghien doit être attribuée au comte d'Artois, qui dirigeait et commandait, de Londres, l'assassinat de Napoléon par Georges et Pichegru, et qui, l'Empereur mort, destinait le duc de Berri à se rendre en France par la falaise de Béville, et le duc d'Enghien à s'y rendre par Strasbourg.

(Suite de la note, page 400.)

« Peut-être objectera-t-on que M. de Caulaincourt n'ignorait point que le général Ordener était chargé d'arrêter le duc d'Enghien : cela serait vrai que je ne vois point la conséquence qu'on pourrait en tirer. Mais ce que j'ai vu au cabinet et ce que j'atteste, c'est que l'ordre donné à M. de Caulaincourt ne parlait aucunement d'Ettenheim, et que le nom du duc d'Enghien ne s'y trouvait même point prononcé ; il était uniquement relatif, d'abord, à la construction d'une flottille qu'on préparait sur le Rhin, et secondairement à l'expédition d'Offenbourg, expédition qui se termina, on ne l'a sans doute point oublié, par la fuite si risible du ministre Drake et de ses agents. »

Tout cela est[1] . . . . . . , Caulaincourt devait obéir, fût-ce même[2] . . . .

(Suite de la note, page 400.)

« M. de Caulaincourt, eût-il commis la fatale arrestation qu'on lui impute, n'en serait pas moins exempt de tout reproche : il aurait fait son devoir, comme le général Ordener fit le sien. Un militaire n'est point le juge des ordres qu'il exécute. Le grand Condé, tout couvert des lauriers de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens, fut arrêté, au mépris de la foi promise, dans les appartements du roi, et ni les contemporains ni la postérité n'ont fait un crime de cette arrestation au maréchal d'Albret. »

Cela seul est bon et justifie Caulaincourt. Le reste est une bêtise.

(Page 401.)

« Non, Napoléon n'était point cruel, il n'était point sanguinaire. Si quelquefois il fut inexorable, c'est qu'il est des circonstances où le monarque doit fermer son cœur à la compassion et laisser à la loi son action ; mais, s'il sut punir, il sut aussi pardonner, et, au moment où il abandonnait Georges au glaive de la justice, il accordait la vie à MM. de Polignac et au marquis de Rivière, dont il honorait le courage et le dévouement. »

[1] Mot illisible. — [2] Mots illisibles.

Napoléon fit mal : il n'avait pas ce droit ; il fut coupable envers le peuple français par cet acte intempestif de clémence.

(Note de la page 401.)

« On m'a assuré que trois fois il fit offrir à Georges sa grâce, s'il promettait de ne plus conspirer, et que ce n'est qu'au troisième refus qu'il ordonna d'exécuter le jugement. »

Cela est faux. Georges était une bête féroce couverte de crimes : il en fallait purger la société.

(Page 401.)

« L'Empereur ne s'en tint point à l'épreuve rigoureuse qu'il avait voulu tenter sur la personne de M. de Lascours, et, par un décret daté de Lyon le 13 mars, et publié le 9 avril, il ordonna la mise en jugement et le séquestre des biens du prince de Bénévent, du duc de Raguse, du duc de Dalberg, de l'abbé de Montesquiou, du comte de Jaucourt, du comte de Beurnonville, des sieurs Lynch, Vitrolles, Alexis de Noailles, Bourrienne, Bellart, La Rochejaquelein, Sosthène de la Rochefoucault, qui tous, en qualité de membres du gouvernement provisoire ou d'agents du parti royal, avaient concouru au renversement du gouvernement impérial avant l'abdication de Napoléon. « Ce décret, quoique censé né à Lyon, vit le jour à Paris, et fut, comme je viens de le dire, le résultat de l'humeur que donnaient à Napoléon les menées des royalistes. Les termes dans lesquels il était d'abord conçu n'attestaient que trop son origine ; l'article 1er portait : « Sont déclarés traîtres à la patrie, et seront punis comme tels, etc. » « Ce fut moi qui écrivis ce décret sous la dictée de l'Empereur. Quand j'eus fini, il m'ordonna d'aller le faire signer par le comte Bertrand, qui avait contre-signé les décrets de Lyon. Je me rendis chez le maréchal. Il lut le décret et me le remit en disant : « Je ne le signerai jamais ; ce n'est point « là ce que l'Empereur nous a promis ; ceux qui lui conseillent de semblables mesures sont ses plus cruels ennemis ; je lui en parlerai. » Je reportai mot à mot à Napoléon cette réponse ferme et courageuse. Il m'ordonna de retourner près du grand maréchal, de chercher à vaincre sa répugnance, et, s'il persistait, de le lui amener. Le comte Bertrand me

suivit sur-le-champ et tête levée, dans le cabinet de l'Empereur. « Je suis « étonné, lui dit Napoléon avec un ton sec, que vous me fassiez de semblables difficultés. La sévérité que je veux déployer est nécessaire au bien « de l'état. — Je ne le crois pas, Sire. — Je le crois, moi, et c'est à moi « seul qu'il appartient d'en juger. Je ne vous ai point fait demander votre « aveu, mais votre signature, qui n'est qu'une affaire de forme et qui ne peut « vous compromettre en rien. — Sire, un ministre qui contre-signe un acte « du souverain est moralement responsable de cet acte, et je croirais man- « quer à ce que je dois à Votre Majesté, et peut-être à moi-même, si j'avais « la faiblesse d'attacher mon nom à de semblables mesures. Si Votre Majesté « veut régner par les lois, elle n'a point le droit de prononcer arbitraire- « ment, par un simple décret, la mort et la spoliation de ses sujets. Si elle « veut agir en dictateur et n'avoir d'autre règle que sa volonté, elle n'a point « besoin alors du concours de ma signature. Votre Majesté a déclaré par ses « proclamations qu'elle accorderait une amnistie générale; je les ai contre- « signées de tout cœur, et je ne contre-signerai point le décret qui les révoque. « — Mais vous savez bien que je vous ai toujours dit que je ne pardonne- « rais jamais à Marmont, à Talleyrand et à Augereau; que je n'ai promis « d'oublier que ce qui s'est passé depuis mon abdication. Je connais mieux « que vous ce que je dois faire pour tenir mes promesses et pour assurer la « tranquillité de l'état. J'ai commencé par être indulgent jusqu'à la faiblesse, « et les royalistes, au lieu d'apprécier ma modération, en ont abusé; ils « s'agitent, ils conspirent, et je dois et je veux les mettre à la raison. J'aime « mieux faire tomber mes coups sur des traîtres que sur des hommes égarés. « D'ailleurs, tous ceux qui sont sur la liste, à l'exception d'Augereau, sont « hors de France ou cachés. Je ne chercherai point à les atteindre; mon in- « tention est de leur faire plus de peur que de mal. Vous voyez donc, con- « tinua l'Empereur en adoucissant sa voix, que vous avez mal jugé l'affaire; « signez-moi cela, mon cher Bertrand : il le faut. — Je ne le puis, Sire. « Je demande à Votre Majesté la permission de lui soumettre par écrit mes « observations. — Tout cela, mon cher, nous fera perdre du temps; vous « vous effarouchez, je vous l'assure, très-mal à propos. Signez, vous dis- « je, je vous en prie, vous me ferez plaisir. — Permettez, Sire, que j'at- « tende que Votre Majesté ait vu mes observations. » Le maréchal sortit. »

Cela est faux. Le décret fut pris à Lyon, mais il n'avait pas été publié pour de bonnes raisons. Lorsque, arrivés à Paris, les

décrets de Lyon durent être insérés au *Bulletin des lois*, il fallut y mettre celui-ci; les hommes de loi le trouvèrent mal libellé et propre à donner des inquiétudes; il fallut renvoyer au Conseil d'état, qui eut à le rédiger d'une manière plus légale. Cette rédaction fut signée et adoptée.

Le général Bertrand n'a pas tenu et n'a pu tenir un discours aussi absurde; il n'était pas ministre. L'Empereur à Lyon était plus que dictateur, il était conquérant. Si Bertrand a fait des représentations à l'Empereur, ce n'est pas devant le sieur Fleury, ni devant qui que ce soit. Bertrand ne pouvait ni ne devait signer un décret qui était refait à Paris; sa signature n'était pas nécessaire; la signature d'un major général n'est que pour copie conforme.

Les armées n'ont pas d'autres lois que celles de la guerre. On a vu dans le livre X de l'année 1815 [1] ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote, si honorable pour le caractère du comte Bertrand, mais rendue d'une manière si fausse et si maladroite.

(Page 405.)

« L'effet que produisit le décret de Lyon justifia les appréhensions du grand maréchal. On le considéra comme un acte de vengeance et de despotisme, comme une première infraction aux promesses faites à la nation. »

Despotisme de la part d'un général conquérant! Voilà un mot bien malheureusement appliqué. Despotisme de la part d'un homme qui cassait les deux chambres de la législature!

(Page 406.)

« L'Empereur, selon sa coutume en pareil cas, affectait d'être content de lui, et ne paraissait nullement s'inquiéter de l'orage. Étant à table avec

[1] Voir la note de la page 218.

plusieurs personnages et dames marquantes de sa cour, il demanda à Mme la comtesse Duchâtel si son mari, directeur général des domaines, avait exécuté l'ordre de séquestrer les biens de Talleyrand et compagnie : « Cela ne presse point, lui répondit-elle sèchement. » Il ne répliqua point, et changea de conversation. »

Le séquestre sur les biens de Talleyrand fut mis dans la journée. On trouva dans son hôtel des lettres adressées à la duchesse d'Angoulême, encore cachetées. Cette anecdote est une anecdote d'antichambre. Ce pauvre Napoléon est donc devenu bien mâchoire que personne ne lui obéit!

(Page 408.)

« La sécurité qu'inspirait cette rare et précieuse véracité fut fortifiée par l'arrivée du prince Joseph et du prince Lucien. On connaissait la modération de l'un, le patriotisme de l'autre, et l'on se reposait sur tous deux du soin d'entretenir les intentions libérales et pacifiques de l'Empereur. »

Cet écrivain parle à son ordinaire, sans savoir ce qu'il dit.

(Page 409.)

« Aussitôt que le prince Lucien connut l'entrée de Napoléon à Paris, il lui écrivit une lettre de félicitations. « Votre retour, disait-il, met le comble à « votre gloire militaire. Mais il est une autre gloire plus grande encore, « et surtout plus désirable : la gloire civile. Les sentiments et les intentions « que vous avez manifestés solennellement promettent aux Français que « vous saurez l'acquérir, etc. »

Faux.

(Page 409.)

« Le prince Lucien cependant, malgré le désir de revoir cette patrie dont il plaidait la cause, n'osait point en approcher. Mais l'invasion du roi de Naples ayant rendu ses services nécessaires au souverain pontife, la reconnaissance qu'il devait au Saint-Père triompha de ses appréhensions. Il partit sous le titre de secrétaire d'un nonce du Pape, et franchit les Alpes sans obstacle. Arrivé sur le sol français, il écrivit à Napoléon pour

lui faire part de sa mission, et lui demander s'il lui serait agréable qu'il vînt à Paris. Le premier mouvement de Napoléon fut d'hésiter à le recevoir, le second de lui tendre les bras. L'intention du prince était de retourner subitement à Rome, où le rappelaient les intérêts qui lui étaient confiés; l'interruption des communications ne le permit point. Obligé de revenir à Paris, il rompit l'incognito; son retour fut alors annoncé publiquement et fit sur tous les esprits une utile et agréable sensation.»

Récit infidèle.

(Page 412.)

«M. de Blacas avait laissé dans ses cartons un grand nombre de papiers; l'Empereur chargea le duc d'Otrante de les examiner. Il s'en repentit aussitôt, et les lui fit redemander. Une partie nous échut en partage; le reste fut remis à M. le duc de Vicence. Leur examen n'offrit rien d'intéressant. L'Empereur, désappointé, accusa M. Fouché d'avoir soustrait les pièces importantes. Celles que nous visitâmes ne consistaient qu'en rapports particuliers, en notes confidentielles et anonymes. La haine de la révolution perçait à chaque mot, à chaque ligne. On n'osait point proposer nettement de révoquer la Charte et d'abolir les institutions nouvelles, mais on déclarait sans détour que la dynastie des Bourbons ne serait jamais en sûreté avec les lois actuelles, et qu'il fallait se défaire, et se défier, des hommes de la révolution. Pour mieux les connaître et les persécuter, M. de Blacas avait fait exhumer des archives du cabinet et des ministères les documents qui pouvaient servir à apprécier leur conduite depuis 1789, et il s'était fait composer sur chacun d'eux des notes biographiques, qu'on aurait pris volontiers pour des actes d'accusation de M. Bellart.»

Quatre commissaires, un du grand juge, un du ministère de l'intérieur, un du ministère de l'extérieur, un de celui de la police, furent chargés de ce dépouillement. Tous ces contes sont des bruits d'antichambre.

(Tome II, page 1.)

«De tous les ministres de Napoléon, le duc d'Otrante fut celui qui, lors de son retour, lui prodigua le plus de protestations de dévouement et de fidélité. Et cette fidélité, s'il eût pu en douter, se serait trouvée garantie

par le mandat sous lequel il gémissait (M. Fouché) au moment où le retour de Napoléon vint lui rendre la liberté et peut-être la vie.

« Cependant, quel ne fut point l'étonnement de l'Empereur, lorsque le duc de Vicence vint lui apprendre qu'un agent secret de M. de Metternich était arrivé de Vienne à Paris, et paraissait avoir eu un entretien mystérieux avec M. Fouché! L'Empereur, sur-le-champ, ordonna à M. Réal, préfet de police, de se mettre à la recherche de cet émissaire; il fut arrêté, et déclara :

« Qu'envoyé par une maison de banque de Vienne pour régler des comptes d'intérêts avec plusieurs banquiers de Paris, il avait été mandé par M. de Metternich, et que ce prince l'avait chargé d'une lettre pour le ministre de la police de France;

« Qu'il ignorait le contenu de cette lettre; qu'il savait qu'elle était écrite entre lignes avec de l'encre sympathique, et que le prince lui avait remis une poudre pour faire ressortir les caractères occultes;

« Que M. le baron de Werner, agent diplomatique, devait se trouver à Bâle le 1er mai pour recevoir la réponse de M. le duc d'Otrante;

« Qu'on lui avait donné un bordereau simulé qui devait servir de point de reconnaissance entre M. Werner et l'agent que pourrait envoyer le ministre français. »

L'Empereur ne fut pas étonné, puisqu'il connaissait déjà les menées suspectes de Fouché, en conséquence de la mission de Montrond. Il allait faire arrêter Fouché et se saisir de ses papiers, lorsque le duc de Vicence instruisit l'Empereur de cette nouvelle trame. Il suspendit son ressentiment jusqu'au retour de Fleury, de Bâle, car le bruit de la disgrâce de Fouché eût fait fuir le sieur Werner.

(Tome II, page 4.)

« Je (Napoléon) serais aussi bien aise de savoir ce que les alliés pensent « d'Eugène et s'ils seraient disposés à l'appeler à la tête des affaires de la « régence, dans le cas où je laisserais ma vie sur le champ de bataille. »

Cela est faux.

(Tome II, page 5.)

« Une demi-heure après je revins; l'Empereur était dans son salon en-

touré du maréchal Ney et de plusieurs personnages importants. Il me dit, en faisant un geste de la main : « Je me repose sur vous; volez. »

Cela ne se peut : ce secrétaire n'entrait jamais dans le salon.

(Tome II, page 18.)

« Aussitôt mon arrivée à Paris, je me présentai devant l'Empereur. Je n'avais employé, pour aller et revenir, que quatre jours, et il crut en me voyant si promptement que je n'avais pu passer. Il fut surpris et charmé d'apprendre que j'avais vu et entretenu M. Werner; il m'emmena dans le jardin (c'était à l'Élysée) et nous y causâmes, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, pendant près de deux heures. Notre entretien fut tellement haché, qu'il s'échappa presque entièrement de ma mémoire; je ne pus en retenir que quelques fragments. « J'avais bien prévu, me dit Napoléon, « que M. de Metternich n'avait rien projeté contre ma vie; il ne m'aime « point, mais c'est un homme d'honneur. Si l'Autriche le voulait, tout s'ar- « rangerait; mais elle a une politique expectante qui perd tout; elle n'a « jamais su prendre un parti à propos. L'empereur est mal conseillé; il ne « connaît point Alexandre; il ne sait pas combien les Russes sont fourbes « et ambitieux; si une fois ils devenaient les maîtres, toute l'Allemagne « serait bouleversée. Alexandre ferait jouer aux quatre coins le bonhomme « François et tous les petits rois à qui j'ai donné des couronnes. »

Cette locution n'est pas de Napoléon.

(Tome II, page 20.)

« L'Empereur avec feu : « Vous êtes-vous plaint de ce qu'on violait à « mon égard le droit des gens, et les premières lois de la nature? Lui « avez-vous dit combien il est odieux d'enlever une femme à son mari, « un fils à son père; qu'une telle action est indigne des peuples civilisés? « — Sire, je n'étais que l'ambassadeur de M. Fouché. »

Faux.

(Tome II, page 20.)

« L'Empereur, après quelques moments de silence, continua : « Fouché, « pendant votre absence, est venu me raconter l'affaire; il m'a tout expli-

« qué, à ma satisfaction. Son intérêt n'est point de me tromper. Il a tou-« jours aimé à intriguer, il faut le laisser faire. Allez le voir, dites-lui tout « ce qui s'est passé avec M. Werner; montrez-lui de la confiance, et, s'il « vous questionne sur moi, répétez-lui que je suis tranquille et que je ne « doute point de son dévouement et de sa fidélité. »

Faux.

(Tome II, page 20.)

« Déjà l'Empereur, dans plusieurs circonstances importantes, avait eu à se plaindre de M. Fouché; mais, subjugué par je ne sais quel charme, il lui avait toujours rendu plus de confiance qu'il ne désirait lui en accorder. »

L'Empereur avait su de Fleury qu'il était question d'une autre conférence et suspendit l'arrestation de Fouché: Fleury continua sa mission.

(Note de la page 20.)

« On m'a assuré, depuis, que M. Réal l'avait fait prévenir (Fouché) par Mme Lacuée, sa fille, que l'Empereur savait tout. »

Infâme calomnie.

(Tome II, page 21.)

« Peu d'hommes, il est vrai, possèdent à un plus haut degré que le duc d'Otrante le don de plaire et de persuader: aussi profond que spirituel, aussi prévoyant qu'habile, il embrasse à la fois le passé, le présent et l'avenir; il séduit et étonne tour à tour par la hardiesse de ses pensées, la finesse de ses aperçus, la solidité de ses jugements. Malheureusement, son âme, blasée par la révolution, a contracté le goût et l'habitude des émotions fortes: le repos le fatigue; il lui faut de l'agitation, des dangers, des bouleversements: de là ce besoin de se mouvoir, d'intriguer, j'ai presque dit de conspirer, qui a jeté M. Fouché dans des écarts si déplorables et si fatals à sa réputation. »

On a vu au livre X[1] de l'année 1815 son.....[2]

[1] Voir la note de la page 218. — [2] Mots illisibles.

(Tome II, page 25.)

« Je mis cette lettre (de Fouché à Metternich) sous les yeux de l'Empereur, et cherchai vainement à lui en faire démêler la perfidie; il n'y vit que les éloges donnés à son génie; le reste lui échappa. »

Vanité!

(Tome II, page 36.)

« Je n'oubliai point de lui faire remarquer que MM. de Montrond et Bresson avaient été chargés de nouvelles communications pour M. Fouché: « Il ne m'en a point ouvert la bouche, me dit Napoléon. Je suis persuadé « maintenant qu'il me trahit. J'ai presque la certitude qu'il a des intrigues « à Londres et à Gand; je regrette de ne l'avoir pas chassé avant qu'il « fût venu me découvrir l'intrigue de Metternich; à présent l'occasion est « manquée; il crierait partout que je suis un tyran soupçonneux et que je « le sacrifie sans motif. Allez le voir, ne lui parlez point de Montrond ni « de Bresson; laissez-le bavarder à son aise, et rapportez-moi bien tout ce « qu'il vous aura dit. »

Tout cela est mal compris. L'Empereur retarda l'arrestation de Fouché pour savoir la fin de l'intrigue de Bâle.

(Tome II, page 43.)

« Ces déclarations donnaient un grand poids aux propositions de M. Werner. L'Empereur les crut sincères, et, dans un de ces moments d'effusion qu'il n'était point toujours maître de réprimer, il dit à son lever: « Eh bien, messieurs, on m'offre déjà la régence: il ne tiendrait qu'à moi « de l'accepter. »

Faux.

(Tome II, page 45.)

« L'Empereur avait confié à M. Benjamin Constant et à une commission composée des ministres d'état le double soin de préparer les bases de la nouvelle constitution. Après avoir vu et amalgamé leur travail, il le soumit à l'examen du Conseil d'état et du conseil des ministres. Sur la fin de la discussion, Napoléon manifesta l'idée de ne point soumettre cette constitution à des débats publics, et de ne la présenter que comme un acte

additionnel aux constitutions précédentes. Cette idée fut unanimement combattue : M. Benjamin Constant, le duc Decrès, le duc d'Otrante, le duc de Vicence, etc. remontrèrent à l'Empereur que ce n'était point là ce qu'il avait promis à la France; qu'on attendait de lui une nouvelle constitution purgée des actes despotiques du Sénat, et qu'il fallait remplir l'attente de la nation, ou se préparer à perdre à jamais sa confiance. »

Faux. Tous votèrent pour l'Acte additionnel.

NOTES

SUR

LE MANUSCRIT VENU DE SAINTE-HÉLÈNE

D'UNE MANIÈRE INCONNUE.

NOTES [1]

SUR

LE MANUSCRIT VENU DE SAINTE-HÉLÈNE

D'UNE MANIÈRE INCONNUE.

Cette brochure de 151 pages, traduite dans toutes les langues, a été lue dans toute l'Europe, et grand nombre de personnes croient qu'elle est sortie de la plume de Napoléon; cependant rien n'est plus faux. Qui donc en est l'auteur? Les journaux anglais ont nommé Mme de Staël : cela n'est pas probable; il lui aurait été impossible de ne pas y apposer son cachet. Cet écrit a été fait par un conseiller d'état qui était en service ordinaire dans les années 1800, 1801, 1802, 1803, mais qui n'était pas en France en 1806 et 1807, et qui s'est occupé particulièrement des affaires d'Espagne. Ce n'est pas un militaire; il n'a jamais assisté à une bataille; il a les plus fausses idées de la guerre.

(Page 4.)

« J'obtins une lieutenance au commencement de la révolution. Je n'ai jamais reçu de titre avec autant de plaisir que celui-là. »

Tout le monde sait que Napoléon est entré lieutenant en

[1] Ces *Notes* sont reproduites ici d'après les *Mémoires de Napoléon, etc.* t. IV, p. 297 à 385, édit. de 1830.

On sait aujourd'hui que le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, publié pour la première fois à Londres, en 1817, chez Murray, est l'œuvre de Lullin de Châteauvieux.

second dans le régiment de la Fère, artillerie; qu'il a rejoint à Valence, en Dauphiné, en octobre 1785, quatre ans avant le commencement de la révolution.

(Page 5.)

« On m'employa dans l'armée des Alpes. »

Napoléon n'a jamais été employé à l'armée des Alpes: il n'a jamais été sur le mont Genèvre.

(Page 7.)

« . . . . . Parce qu'il me valut le grade de capitaine. »

Napoléon a été fait capitaine d'artillerie en 1789, quatre ans avant le commencement de la guerre. Il quitta alors le régiment de la Fère, n° 1, et entra dans celui de Grenoble, n° 4.

(Page 9.)

« Je ne m'occupais que d'examiner la position de l'ennemi et la nôtre. Je comparai ses moyens moraux et les nôtres : je vis que nous les avions tous, et qu'il n'en avait point. Son expédition (sur Toulon) était un misérable coup de tête, dont il devait prévoir d'avance la catastrophe; et l'on est bien faible quand on prévoit d'avance sa déroute. »

La prise de Toulon n'était pas un misérable coup de tête. Prendre trente vaisseaux de guerre, le second arsenal de la République, et tous ses magasins bien approvisionnés, la place la plus forte de toute la province, cela ne peut pas se caractériser « un misérable coup de tête. »

A la fin d'août 1793, lorsque les coalisés entrèrent à Toulon, Lyon avait arboré le drapeau blanc; la guerre civile était mal éteinte en Languedoc et en Provence. L'armée espagnole, victorieuse, avait passé les Pyrénées et inondait le Roussillon; l'armée piémontaise avait franchi les Alpes; elle était aux

portes de Chambéry et d'Antibes. Les coalisés ne sentirent pas assez l'importance de la conquête qu'ils venaient de faire. Si 6,000 Sardes, 12,000 Napolitains, 6,000 Espagnols et 6,000 Anglais se fussent réunis dans Toulon aux 12,000 fédérés, cette armée de 40,000 hommes fût arrivée à Lyon, se liant par sa droite à l'armée piémontaise et par sa gauche à l'armée espagnole.

Napoléon, alors âgé de vingt-quatre ans, était chef de bataillon d'artillerie; le Comité de salut public le désigna pour commander en second l'artillerie du siége; il y arriva au commencement de septembre. Le 15 octobre un conseil de guerre fut convoqué à Ollioules, et présidé par le conventionnel Gasparin: on y lut un mémoire approuvé par le comité des fortifications sur la conduite du siége de Toulon : le célèbre d'Arçon l'avait rédigé. Napoléon s'opposa à l'adoption de ce plan, et en proposa un plus simple; il dit : «Qu'une batterie de soixante bouches à feu, placée aux extrémités des promontoires de l'Éguillette et de Balaguier, jetterait des obus et des boulets sur tous les points de la grande et de la petite rade, ce qui obligerait les escadres anglaises et espagnoles à les évacuer et à prendre le large; que dès lors Toulon serait bloqué par mer et par terre, et qu'indubitablement l'ennemi l'évacuerait plutôt que d'y laisser une garnison, qui pourrait tout au plus s'y défendre trente jours, et qui, après ce terme, serait forcée, pour obtenir une capitulation honorable, de renoncer à tous les avantages qu'elle pourrait trouver à une évacuation volontaire; mais que les caps de l'Éguillette et de Balaguier étaient dominés par les hauteurs du Caire, dont il fallait préalablement s'emparer; qu'un mois avant que l'ennemi s'y fût logé, il avait proposé au général en chef de le faire entrer sous peu de jours dans Toulon, en les

faisant occuper avec 3,000 hommes, pour que, sous leur protection, il pût établir des batteries incendiaires à l'extrémité des deux caps; que ce général n'avait voulu y envoyer que 400 hommes sous les ordres du général Delaborde; que quarante-huit heures après les Anglais avaient débarqué 4,000 hommes, avaient chassé le général Delaborde, s'étaient emparés de la hauteur du Caire jusqu'aux issues du village de la Seyne, et qu'aujourd'hui ils y avaient construit le fort Murgrave, armé de quarante pièces de canon en batterie; qu'il fallait établir de fortes batteries pour raser ce fort et l'enlever d'assaut; que soixante et douze heures après on serait maître de Toulon.»

Ce projet fut adopté. Les prédictions de Napoléon se vérifièrent de point en point. Tel est l'historique de cet événement, qui a tant étonné, et qui n'a jamais été bien compris en Europe.

(Page 10.)

«Mais on ne gagne pas de batailles avec de l'expérience. Je m'obstinai; j'exposai mon plan à Barras : il avait été marin; ces braves gens n'entendent rien à la guerre, mais ils ont de l'intrépidité. Barras l'approuva, parce qu'il voulait en finir. D'ailleurs la Convention ne lui demandait pas compte des bras et des jambes, mais du succès.»

Napoléon, chef de bataillon d'artillerie et commandant en second cette arme au siége de Toulon, n'était nullement en rapport avec Barras, qui, à cette époque, était en mission à Marseille et à Nice. Le représentant du peuple qui, le premier, le distingua, et appuya de son autorité les plans qui firent tomber Toulon, est Gasparin, député d'Orange, très-chaud conventionnel et ancien capitaine de dragons, homme éclairé et qui avait reçu une excellente éducation. Ce fut ce député qui devina les talents militaires du commandant d'artillerie.

Ce n'est qu'à la journée du 13 vendémiaire que Napoléon se lia avec Barras.

(Page 11.)

« Général, mais sans emploi, je fus à Paris, parce qu'on ne pouvait en obtenir que là. Je m'attachai à Barras, parce que je n'y connaissais que lui. »

Napoléon ne fut jamais sans emploi. Après le siége de Toulon, il fut nommé général commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie; il se rendit à cette armée, qui était commandée par le vieux et brave général Dumerbion. Il donna le plan qui fit tomber au pouvoir de la France Saorgio, le col de Tende, Oneille, les sources du Tanaro. En octobre de la même année il dirigea l'armée dans son mouvement sur la Bormida, au combat de Dego et à la prise de Savone. En février 1795, il commandait l'artillerie de l'expédition maritime réunie à Toulon, destinée d'abord pour la Corse et ensuite pour Rome. Il fut d'avis qu'au préalable, et ce plan fut adopté, l'escadre sortît seule sans le convoi, et chassât l'escadre anglaise de la Méditerranée; ce qui donna lieu au combat naval de Noli, où *le Ça ira* fut pris. L'escadre française rentra, et l'expédition fut contremandée. Cette même année, par son influence sur l'esprit des canonniers de terre et de mer, il apaisa une insurrection à l'arsenal et sauva la vie aux représentants du peuple Mariette et Chambon. En mai 1795, sur le rapport d'Aubry, il fut placé sur le tableau comme général d'infanterie pour servir à l'armée de la Vendée, jusqu'à ce qu'il y eût des places vacantes dans l'artillerie. Il se rendit à Paris, et refusa de servir à l'armée de la Vendée. Dans ce temps Kellermann ayant été battu sur les côtes de Gênes, et l'armée d'Italie forcée à la retraite, Napoléon fut requis par le Comité de salut public, alors composé de Sieyès, Le Tourneur et Pontécoulant, de ré-

diger des instructions pour cette armée. Peu après, le 13 vendémiaire lui valut le commandement en second, puis en chef, de l'armée de l'intérieur, à Paris; il le conserva jusqu'au mois de mars 1796.

(Page 12.)

« Nous n'avions, pour garder la salle du Manége, qu'une poignée d'hommes et deux pièces de 4. Une colonne de sectionnaires vint nous attaquer pour son malheur. Je fis mettre le feu à mes pièces : les sectionnaires se sauvèrent; je les fis suivre : ils se jetèrent sur les gradins de Saint-Roch. On n'avait pu passer qu'une pièce, tant la rue était étroite. Elle fit feu sur cette cohue, qui se dispersa en laissant quelques morts : le tout fut terminé en dix minutes. »

Au 13 vendémiaire, la Convention avait pour se défendre 6,000 hommes de troupes de ligne et trente pièces de canon. Elle ne siégeait pas au Manége, mais aux Tuileries, dans la salle du théâtre.

(Page 15.)

« L'armée d'Italie était au rebut, parce qu'on ne l'avait destinée à rien. Je pensai à la mettre en mouvement pour attaquer l'Autriche sur le point où elle avait le plus de sécurité, c'est-à-dire en Italie. »

Napoléon fut appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie par le vœu des officiers et soldats qui avaient cueilli des lauriers en exécutant ses plans en 1793 à Toulon, en 1794 et 1795 dans le comté de Nice et la Rivière de Gênes. Comme il a été dit, cette armée coûtait des sommes considérables et le trésor était vide. Étrange rebut que le commandement en chef d'une frontière et d'une grande armée!

(Page 21.)

« Cette expédition (d'Égypte) devait donner une grande idée de la puissance de la France; elle devait attirer l'attention sur son chef; elle devait surprendre l'Europe par sa hardiesse. C'était plus de motifs qu'il n'en fallait

pour la tenter, mais je n'avais pas alors la moindre envie de détrôner le Grand-Turc ni de me faire pacha. »

L'expédition d'Égypte avait trois buts : 1° établir sur le Nil une colonie française qui pût prospérer sans esclaves, et qui tînt lieu de la république de Saint-Domingue et de toutes les îles à sucre; 2° ouvrir un débouché à nos manufactures dans l'Afrique, l'Arabie et la Syrie, et fournir à notre commerce toutes les productions de ces vastes contrées; 3° partir de l'Égypte comme d'une place d'armes pour porter une armée de 60,000 hommes sur l'Indus, soulever les Mahrattes et les peuples opprimés de ces vastes contrées; 60,000 hommes moitié Européens, moitié recrues des climats brûlants de l'équateur et du tropique, transportés par 10,000 chevaux et 50,000 chameaux, portant avec eux des vivres pour cinquante à soixante jours, de l'eau pour cinq ou six jours, et un train d'artillerie de cent cinquante bouches à feu de campagne, avec double approvisionnement, arriveraient en quatre mois sur l'Indus. L'océan a cessé d'être un obstacle depuis qu'on a des vaisseaux; le désert cesse d'en être un pour une armée qui a en abondance des chameaux et des dromadaires.

Les deux premiers objets étaient remplis; et, malgré la perte de l'escadre de l'amiral Brueys à Alexandrie, l'intrigue qui porta Kleber à signer la convention d'El-A'rych, le débarquement de 30 à 35,000 Anglais sous les ordres d'Abercromby à Aboukir et à Qoseyr, le troisième but aurait été atteint : une armée française fût arrivée sur l'Indus dans l'hiver de 1801 à 1802, si l'assassinat de Kleber n'eût fait tomber le commandement de l'armée dans les mains d'un homme plein de courage, de talents administratifs et de bonne volonté, mais du caractère le plus opposé à tout commandement militaire.

Le Coran ordonne d'exterminer les idolâtres ou de les soumettre au tribut; il n'admet pas l'obéissance et la soumission à une puissance infidèle; en cela il est contraire à l'esprit de notre religion : « Rendez à César ce qui appartient à César, a dit Jésus-Christ; mon empire n'est pas de ce monde; obéissez aux puissances. » Dans les xe, xie et xiie siècles, les Chrétiens régnèrent en Syrie; mais la religion était l'objet de la guerre : c'était une guerre d'extermination; l'Europe y perdit des millions d'hommes. Si un tel esprit eût animé les Égyptiens en 1798, ce n'est pas avec 25 à 30,000 Français, que n'exaltait aucun fanatisme, et déjà dégoûtés du pays, que l'on eût pu soutenir une pareille lutte. Maître d'Alexandrie et du Caire, victorieux des Mameluks aux Pyramides, la question de la conquête n'était pas décidée, si l'on ne parvenait à se concilier les imâms, les muftis, les ulemas et tous les ministres de la religion musulmane. L'armée française, depuis la révolution, n'exerçait aucun culte; en Italie même elle n'allait jamais à l'église. On tira parti de cette circonstance; on présenta l'armée aux Musulmans comme une armée de catéchumènes, disposés à embrasser le mahométisme. Les Chrétiens, Coptes, Grecs, Latins, Syriens, étaient assez nombreux : ils voulaient profiter de la présence de l'armée française pour se soustraire aux restrictions imposées à leur culte. Le général en chef s'y opposa, et eut soin de maintenir les affaires religieuses sur le pied existant. Tous les jours au soleil levant, les cheiks de la grande mosquée de Gâma el-Azhar (c'est une espèce de Sorbonne) se rendaient à son lever; il leur faisait prodiguer toutes espèces de marques d'égards; il s'entretenait longuement avec eux des diverses circonstances de la vie du Prophète, des chapitres du Coran. Ce fut après le retour de Sâlheyeh qu'il leur proposa de

publier un fetfa par lequel ils ordonneraient au peuple de prêter le serment d'obéissance au général en chef. Cette proposition les fit pâlir, les embarrassa fort, et, après un peu d'hésitation, le cheik El-Cherqâouy, respectable vieillard, répondit : « Pourquoi ne vous feriez-vous pas musulman avec toute votre armée? Alors 100,000 hommes accourraient sous vos bannières, et, disciplinés à votre manière, vous rétabliriez la patrie arabe et soumettriez l'Orient. » Le général leur objecta la circoncision et la prohibition de boire du vin, boisson nécessaire au soldat français. Après quelques discussions sur cet objet, on convint que les grands cheiks de Gâma el-Azhar chercheraient les moyens de lever ces deux obstacles. Les disputes furent vives, elles durèrent trois semaines; mais le bruit qui se répandit dans toute l'Égypte que les grands cheiks s'occupaient de rendre l'armée française musulmane remplissait de joie tous les fidèles : déjà les Français se ressentaient de l'amélioration de l'esprit public; ils n'étaient plus considérés comme des idolâtres. Quand les ulemas furent d'accord, les quatre muftis rendirent un fetfa par lequel ils déclarèrent que la circoncision, n'étant qu'une perfection, n'était pas indispensable pour être musulman; mais que, dans ce cas, on ne pouvait espérer le paradis dans l'autre vie. La moitié de la difficulté se trouvait levée; mais il fut facile de faire comprendre aux muftis que la deuxième décision n'était pas raisonnable. Ce fut l'objet de six autres semaines de discussions. Enfin ils déclarèrent qu'on pouvait être musulman et boire du vin, pourvu que l'on employât le cinquième de son revenu, au lieu du dixième, en œuvres de bienfaisance. Le général en chef fit alors tracer le plan d'une mosquée plus grande que celle de Gâma el-Azhar; il déclara la faire bâtir pour servir de monument à l'époque

de la conversion de l'armée; mais, de fait, il ne voulait que gagner du temps. Le fetfa d'obéissance fut donné par les cheiks, et Napoléon déclaré *Ami du Prophète*, spécialement protégé par lui. Le bruit fut généralement répandu qu'avant un an toute l'armée porterait le turban.

C'est dans cette ligne que s'est constamment tenu Napoléon, conciliant sa volonté de rester dans la religion où il était né avec les besoins de sa politique et de son ambition. Pendant le séjour de l'armée, le général Menou seul s'est fait musulman: ce qui a été utile et d'un bon effet. Quand les Français quittèrent l'Égypte, il ne resta que 5 à 600 hommes, qui s'enrôlèrent dans les Mameluks et embrassèrent le mahométisme.

(Page 22.)

« J'étais obligé de détruire, en passant, cette gentilhommière de Malte, parce qu'elle ne servait qu'aux Anglais. Je craignais que quelque vieux levain de gloire ne portât ces chevaliers à se défendre et à me retarder : ils se rendirent, par bonheur, plus honteusement que je ne m'en étais flatté. »

Malte ne pouvait pas résister à un bombardement de vingt-quatre heures; cette place avait certainement d'immenses moyens matériels de résistance, mais aucuns moyens moraux. Les chevaliers ne firent rien de honteux : nul n'est tenu à l'impossible.

(Page 23.)

« De retour en Égypte, je reçus des journaux par la voie de Tunis; ils m'apprirent l'état déplorable de la France, l'avilissement du Directoire et le succès de la coalition. »

Après la bataille d'Aboukir, le 3 août 1799, le commodore anglais envoya à Alexandrie des journaux anglais et la gazette française de Francfort des mois d'avril, mai et juin, qui faisaient connaître les désastres des armées du Rhin et d'Italie.

On avait appris au camp de Saint-Jean-d'Acre le commencement de la guerre de la seconde coalition. Ce n'est pas d'ailleurs par Tunis que parvenaient en Égypte les nouvelles de France.

(Page 24.)

« Tout général était bon pour signer une capitulation que le temps rendait inévitable, et je partis sans autre dessein que d'être à la tête des armées pour y ramener la victoire. »

Napoléon retourna en France, 1° parce qu'il y était autorisé par ses instructions : il avait carte blanche sur tout; 2° parce que sa présence était nécessaire à la République; 3° parce que l'armée d'Orient, victorieuse et nombreuse, ne pouvait avoir de longtemps aucun ennemi à combattre, et parce que le premier but de l'expédition était atteint; le second ne le pouvait être aussi longtemps que la République serait menacée sur ses frontières et en proie à l'anarchie. L'armée d'Orient était victorieuse des deux armées turques qui lui avaient été opposées pendant la campagne : celle de Syrie, battue à El-A'rych, à Gaza, à Jaffa, à Acre, au mont Thabor, avec perte de son parc d'artillerie de quarante pièces de campagne, de tous ses magasins; celle de Rhodes, battue à Saint-Jean-d'Acre et à Aboukir, où elle avait perdu son parc de campagne de trente-quatre pièces de canon et son général en chef, le pacha à trois queues, Mustafa-Pacha. L'armée d'Orient était nombreuse; elle comptait 25,000 combattants, dont 3,500 de cavalerie; elle avait cent pièces d'artillerie de campagne attelées, et quatorze cents bouches à feu de tous calibres, bien approvisionnées. On a dit que Napoléon avait laissé son armée dans la détresse, sans artillerie, sans habillements, sans pain, réduite à 8,000 combattants. Ces faux rapports ont trompé le ministère anglais : le

17 décembre 1799 il se décida à rompre la capitulation d'El-A'rych, et ordonna à son amiral dans la Méditerranée de ne laisser exécuter aucune capitulation qui permettrait à l'armée d'Orient de retourner en France, d'arrêter les bâtiments qui la porteraient et de les conduire en Angleterre. Kleber comprit alors sa position ; il secoua le joug de l'intrigue, il redevint lui-même, se retourna contre l'armée ottomane, et la vainquit à Héliopolis. Après une violation aussi criminelle du droit des gens, le cabinet de Saint-James s'aperçut de son erreur ; il envoya en Égypte 34,000 Anglais sous les ordres d'Abercromby, qui, joints à 26,000 Turcs sous le grand vizir et le capitan-pacha, parvinrent à se rendre maîtres de cette importante colonie en septembre 1801, vingt-sept mois après le départ de Napoléon, et seulement après six mois d'une campagne très-active, et qui aurait tourné à la confusion des Anglais, si Kleber n'avait pas été assassiné, si Menou, l'homme le moins militaire qui ait jamais commandé, ne s'était pas trouvé à la tête de l'armée. Mais enfin cette campagne de 1801 coûta au gouvernement anglais plusieurs millions sterling, 10,000 hommes d'élite, le général en chef de son armée. Le général Belliard, au Caire, le 27 juin 1801 ; Menou, à Alexandrie, le 2 septembre 1801, ont obtenu la capitulation que des intrigants avaient fait signer à Kleber à El-A'rych, vingt mois auparavant, le 24 janvier 1800, savoir : que l'armée française serait transportée en France aux dépens des Anglais, avec armes, canons, bagages, drapeaux, et sans être prisonnière de guerre. Les états de situation de son arrivée aux lazarets de Marseille et de Toulon prouvent qu'elle était de 24,000 Français ; sa perte en 1800 et 1801 avait été de 4,000 hommes. Lorsque Napoléon laissa le commandement à Kleber, elle était donc de

28,000 hommes, dont 25,000 en état de combattre. Il est notoire qu'en quittant l'Égypte, au mois d'août 1799, il croyait ce pays pour toujours à la France, et espérait pouvoir un jour réaliser le second but de l'expédition. Quant aux idées qu'il avait alors sur les affaires de France, il les a communiquées à Menou, qui l'a souvent répété : il projetait la journée du 18 brumaire.

(Page 30.)

« Tel était mon plan; mais je n'avais ni soldats, ni canons, ni fusils. »

Comment, sans soldats, sans canons, sans fusils! Trois mois après le 18 brumaire, Napoléon a fait marcher en Allemagne une armée de 160,000 hommes, la plus belle armée qu'ait jamais eue la France, et une armée de réserve dans les plaines de Marengo. Est-ce que tous les hommes de ces armées étaient des recrues? Si de pareils faits étaient vrais, il ne faudrait plus d'armée permanente, la garde nationale serait plus que suffisante. Les victoires de Brune rendirent disponible l'armée de Hollande. La pacification de la Vendée, la considération dont jouissait le gouvernement, sa popularité, l'amour des Français qui l'environnait, mirent à sa disposition l'armée de l'Ouest et tous les bataillons que le Directoire tenait dans l'intérieur pour soutenir son autorité et contenir les partis. Toutes les troupes furent réunies; elles furent mieux administrées, mieux soldées; la cavalerie fut remontée; les levées de conscrits, dans ces quatre mois, ne se montèrent qu'à 80,000 hommes. Le Premier Consul fit de très-bonnes choses, il donna à tout une bonne direction, mais il ne fit pas de miracles. Les héros de Hohenlinden et de Marengo n'étaient pas des recrues, mais de bons et vieux soldats. Il y avait à l'armée de réserve un tiers de conscrits; elle comptait un grand nombre de vétérans qui n'avaient

pas fait la campagne précédente et qui décidèrent la victoire sur les champs de bataille de Montebello et de Marengo.

(Page 31.)

« Nous étions tous jeunes dans ce temps, soldats et généraux. Nous « avions notre fortune à faire. »

A l'époque du passage du Saint-Bernard, en mai et juin 1800, Napoléon avait gagné vingt batailles rangées, conquis l'Italie, dicté la paix au roi de Sardaigne, au roi de Naples, au Pape, et à l'empereur d'Allemagne à 20 lieues de Vienne; il avait négocié, à Rastadt, avec le comte de Cobenzl, et obtenu la remise à la France de la place forte de Mayence, créé plusieurs républiques, levé 200 millions de contributions, employés par lui à nourrir, habiller, entretenir son armée pendant deux ans, à solder l'armée du Rhin, les escadres de Toulon et de Brest. Il avait enrichi le muséum national de quatre cents chefs-d'œuvre de l'ancienne Grèce ou du siècle des Médicis, conquis l'Égypte, et établi la domination française sur des bases solides, puisqu'il avait surmonté ce qui, dans l'opinion de Volney, était la plus grande difficulté : concilier les principes du Coran et de la religion mahométane avec la présence d'une armée occidentale. Depuis six mois il était à la tête de la République par le choix spontané de trois millions de citoyens; il avait rétabli les finances, calmé les factions et déraciné la guerre de la Vendée. Comment dire qu'il avait sa fortune à faire, quand déjà de si belles pages lui étaient assurées dans l'histoire?

(Page 32.)

« La division de Desaix arrive; toute la ligne se rallie; Desaix forme sa colonne d'attaque, et enlève le village de Marengo, où s'appuyait le centre de l'ennemi. »

Desaix a formé sa colonne en avant de Saint-Julien : il a été tué à une lieue et demie du village de Marengo.

(Page 33.)

« Les factions semblaient se taire ; tant d'éclat les étouffait. »

Depuis Marengo jusqu'à la machine infernale, c'est-à-dire pendant les six derniers mois de 1800, les factions furent plus actives que jamais. Sans doute Napoléon n'avait rien à redouter des chefs de la révolution ou de ceux de la Vendée ; mais les Brutus septembriseurs, les Chouans, ne parlaient que de l'assassiner.

(Page 42.)

« Dans l'intervalle que m'avait laissé la trêve d'Amiens, j'avais hasardé une expédition imprudente, qu'on m'a reprochée, et avec raison ; elle ne valait rien en soi. J'avais essayé de reprendre Saint-Domingue. J'avais de bons motifs pour le tenter. Les alliés haïssaient trop la France pour qu'elle osât rester dans l'inaction pendant la paix. Il fallait donner une pâture à la curiosité des oisifs ; il fallait tenir constamment l'armée en mouvement pour l'empêcher de s'endormir. Enfin j'étais bien aise d'essayer les marins. »

Le parti des colons était très-puissant dans Paris ; l'opinion publique voulait Saint-Domingue ; d'un autre côté, le Premier Consul ne fut pas fâché de dissiper les alarmes des Anglais, en envoyant 15,000 hommes à Saint-Domingue ; c'était assez manifester sa confiance dans la continuation de la paix, et l'éloignement où il était de toute guerre maritime. Ces 15,000 hommes eussent réussi sans la fièvre jaune. Si Toussaint, Dessalines et Christophe eussent voulu se soumettre, ils auraient assuré leur état, leurs grades, leur fortune et celle des gens de leur couleur ; on eût sincèrement confirmé la liberté des noirs.

(Page 46.)

« Il s'offrit malheureusement, dans ce moment décisif, un de ces coups du hasard qui détruisent les meilleures résolutions. La police découvrit de petites menées royalistes dont le foyer était au delà du Rhin. Une tête auguste s'y trouvait impliquée. Toutes les circonstances de cet événement cadraient d'une manière incroyable avec celles qui me portaient à tenter un coup d'état. La perte du duc d'Enghien décidait la question qui agitait la France; elle décidait de moi sans retour. Je l'ordonnai. »

Le duc d'Enghien périt parce qu'il était un des acteurs principaux de la conspiration de Georges, Pichegru et Moreau.

Pichegru fut arrêté le 28 février, Georges le 9 mars, le duc d'Enghien le 18 mars 1804.

Le duc d'Enghien figurait déjà depuis 1796 dans les intrigues des agents de l'Angleterre, comme le prouvent les papiers saisis dans le caisson de Klinglin, et les lettres de Moreau au Directoire, du 19 fructidor 1797.

En mars 1803, le discours du trône au parlement britannique annonça le commencement d'une nouvelle guerre et la rupture de la paix d'Amiens. Le gouvernement français manifesta l'intention de porter la guerre en Angleterre: pendant 1803 et 1804, il couvrit de camps les falaises de Boulogne, de Dunkerque et d'Ostende; il prépara des escadres formidables à Brest, à Rochefort, à Toulon: il couvrit les chantiers de France de prames, de chaloupes, de bateaux canonniers, de grandes et petites péniches; il employa des milliers de bras à creuser des ports sur la Manche pour recevoir ces nombreuses flottilles. De son côté, l'Angleterre courut aux armes. Pitt abandonna le travail paisible de l'Échiquier, endossa l'uniforme et ne rêva plus que machines de guerre, bataillons, forts, batteries; le vieux et vénérable Georges III quitta ses maisons royales

et passa journellement des revues: des camps s'élevèrent sur les dunes de Douvres, des comtés de Kent et de Sussex. Les deux armées se voyaient, elles n'étaient plus séparées que par le détroit.

Cependant l'Angleterre n'oublia rien de ce qui était propre à réveiller les puissances du continent. Mais l'Autriche, la Russie, la Prusse, l'Espagne, étaient alliées ou amies de la France, à qui toute l'Europe obéissait. Les tentatives pour rallumer la guerre dans la Vendée n'étaient pas plus heureuses: le Concordat avait rallié le clergé à Napoléon, et l'esprit des habitants de cette province était bien changé: ils voyaient avec reconnaissance la marche de son administration: les grands travaux publics qu'il avait ordonnés occupaient des milliers de bras: on travaillait à joindre, par un canal, la Vilaine et la Rance, ce qui permettait aux caboteurs français de se rendre des côtes du Poitou sur celles de Normandie sans doubler le cap d'Ouessant: une nouvelle ville s'élevait au milieu du département de la Vendée, et huit nouvelles grandes routes allaient traverser l'Ouest: enfin, des sommes considérables étaient, en forme de primes, distribuées aux Vendéens pour rétablir leurs maisons, leurs églises, leurs presbytères, brûlés ou détruits par les ordres du Comité de salut public.

Le cabinet de Saint-James avait été souvent induit en erreur par les royalistes, qui, trompés par leurs propres illusions, l'avaient engagé dans des expéditions fâcheuses; mais il concevait une grande idée de la puissance et des moyens des jacobins: il se persuada qu'un grand nombre d'entre eux étaient mécontents, qu'ils étaient disposés à réunir leurs efforts à ceux des royalistes, et seraient secondés par des généraux jaloux. Il crut qu'en coordonnant ces efforts des partis

opposés, mais réunis par une passion commune, on formerait une faction assez puissante pour opérer une efficace diversion.

Depuis quatre ans le Premier Consul avait réuni tous les partis qui divisaient la France. La liste des émigrés avait été fermée: on avait d'abord rayé, puis éliminé, enfin amnistié tous ceux qui avaient voulu rentrer dans leur patrie; tous leurs biens existants et non vendus leur avaient été rendus, excepté les bois, dont la loi leur assignait cependant les revenus. Il ne restait plus sur cette liste que quelques personnes attachées aux princes ou ennemies déclarées de la révolution, et qui n'avaient pas voulu profiter de l'amnistie: mais des milliers d'émigrés étaient rentrés, et n'avaient été soumis à d'autres conditions qu'au serment d'obéissance et de fidélité à la République. Le Premier Consul avait eu ainsi la plus douce consolation que puisse avoir un homme, celle de réorganiser plus de trente mille familles, et de rendre à leur patrie tout ce qui restait de descendants des hommes qui avaient illustré la France dans les divers siècles; ceux mêmes qui étaient restés émigrés obtenaient fréquemment des passe-ports pour venir visiter leurs familles. Les autels étaient relevés; les prêtres déportés, exilés, étaient à la tête des diocèses, des paroisses, et soldés par la République. Ces diverses lois avaient apporté une grande amélioration dans les affaires publiques; elles avaient cependant eu l'inconvénient inévitable d'enhardir, par ce système d'une extrême indulgence, les ennemis du gouvernement consulaire, le parti royal et les espérances de l'étranger. De 1803 à 1804 il y avait eu cinq conspirations.

Tous les émigrés à la solde de l'Angleterre venaient de recevoir l'ordre de se réunir dans le Brisgau et dans le duché de

Bade. Rosey, agent anglais, intermédiaire pour servir à correspondre avec les ministres Drake et Spencer Smith, résidait à Offenbourg et fournissait avec profusion l'argent nécessaire à tous ces complots. Le duc d'Enghien, jeune prince plein de valeur, séjournait à quatre lieues de la frontière de France. . .

(Page 48.)

« Faute de mieux, je mis en avant un projet de descente en Angleterre. Je n'ai jamais pensé à le réaliser, car il aurait échoué, non que le matériel du débarquement ne fût possible, mais la retraite ne l'était pas. »

La descente en Angleterre a toujours été regardée comme possible; et, la descente une fois opérée, la prise de Londres était immanquable. Maître de Londres, il se fût élevé un parti très-puissant contre l'oligarchie. Est-ce qu'Annibal en passant les Alpes, César en débarquant en Épire ou en Afrique, regardaient en arrière? Londres n'est située qu'à peu de marches de Calais; et l'armée anglaise, disséminée pour la défense des côtes, ne se fût pas réunie à temps pour couvrir cette capitale, une fois la descente opérée. Sans doute que cette expédition ne pouvait pas être faite avec un corps d'armée: mais elle était certaine avec 160,000 hommes qui se fussent présentés devant Londres cinq jours après leur débarquement. Les flottilles n'étaient que le moyen de débarquer ces 160,000 hommes en peu d'heures, et de s'emparer de tous les bas-fonds. C'est sous la protection d'une escadre réunie à la Martinique, et venant de là à toutes voiles sur Boulogne, que devait s'opérer le passage. Si la combinaison de cette réunion de l'escadre ne réussissait pas une année, elle réussirait une autre fois. Cinquante vaisseaux partant de Toulon, de Brest, de Rochefort, de Lorient, de Cadix, réunis à la Martinique, arriveraient devant Boulogne et assureraient le débar-

quement en Angleterre, dans le temps que les escadres anglaises seraient à courir les mers pour couvrir les deux Indes.

(Page 59.)

« Pichegru fut trouvé étranglé dans son lit. On ne manqua pas de dire que c'était par mes ordres. Je fus totalement étranger à cet événement. Je ne sais pas même pourquoi j'aurais soustrait ce criminel à son jugement : il ne valait pas mieux que les autres, et j'avais un tribunal pour le juger et des soldats pour le fusiller. Je n'ai jamais rien fait d'inutile dans ma vie. »

Napoléon n'a jamais commis de crimes. Quel crime eût été plus profitable pour lui que l'assassinat du comte de Lille et du comte d'Artois? La proposition lui en a été faite plusieurs fois, notamment par *** et **. Il n'eût pas coûté deux millions. L'Empereur l'a rejeté avec mépris et indignation. Aucune tentative n'a été faite sous son règne contre la vie de ces princes.

Lorsque les Espagnes étaient en armes au nom de Ferdinand, ce prince et son frère don Carlos, seuls héritiers du trône d'Espagne, étaient à Valençay, au fond du Berri : leur mort eût mis fin aux affaires d'Espagne; elle était utile, même nécessaire. Elle lui fut conseillée par ****; mais elle était injuste et criminelle. Ferdinand et don Carlos sont-ils morts en France?

On pourrait citer dix autres exemples; ces deux seuls suffisent, parce qu'ils sont les plus marquants. Des mains accoutumées à gagner des batailles avec l'épée ne se sont jamais souillées par le crime, même sous le vain prétexte de l'utilité publique : maxime affreuse, qui, de tous temps, fut celle des gouvernements faibles, et que désavouent la religion, l'honneur et la civilisation européenne.

Napoléon est parvenu au sommet des grandeurs humaines

par les voies directes, sans jamais avoir commis une action que la morale désavoue. En cela, son élévation est unique dans l'histoire. Pour régner, David fit périr la maison de Saül, son bienfaiteur; César alluma la guerre civile et détruisit le gouvernement de sa patrie; Cromwell fit périr son maître sur l'échafaud. Napoléon fut étranger à tous les crimes de la révolution. Quand sa carrière politique commença, le trône était écroulé; le vertueux Louis XVI avait péri; les factions déchiraient la France. C'est par la conquête de l'Italie, c'est par la paix de Campo-Formio, qui assurait la grandeur et l'indépendance de la patrie, que Napoléon commença sa carrière; et lorsqu'en 1800 il parvint au pouvoir suprême, ce fut en détrônant l'anarchie. Son trône fut élevé par le vœu unanime du peuple français.

Ferdinand VII était à Valençay, dans le château du prince de Talleyrand, un des plus beaux sites de la France, au milieu d'une vaste forêt; il y était avec son frère et son oncle; il n'avait aucune garde; il avait tous ses officiers et domestiques, il recevait qui il voulait; il se promenait librement à plusieurs lieues, soit pour chasser, soit en calèche. Indépendamment des 72,000 francs par an que le trésor de France a payés pour le loyer de Valençay, Ferdinand recevait pour son entretien 1,500,000 francs par an. Il écrivait régulièrement tous les mois à Napoléon, et en recevait des réponses. Au 15 août et à la fête de l'Impératrice, il n'a jamais manqué de faire illuminer le château et le parc de Valençay, et de distribuer des aumônes. Il demanda plusieurs fois à Napoléon d'aller à Paris, ce qui fut successivement ajourné. Il le sollicita de l'adopter pour son fils et de le marier à une princesse française. Il avait la jouissance d'une très-belle biblio-

thèque, recevait souvent des visites des gentilshommes du voisinage et des marchands de Paris, qui s'empressaient de lui porter des nouveautés. Longtemps il eut un théâtre où il faisait venir des comédiens; mais à la fin ses confesseurs lui inspirèrent des scrupules, il congédia la troupe.

Le roi Charles IV, son père, et la reine, sa mère, furent longtemps au palais de Compiègne; de là ils allèrent à Marseille, puis à Rome, où ils furent logés dans le palais du prince Borghese. Ils jouissaient d'un traitement de trois millions. La reine d'Étrurie, Marie-Louise, sœur de Ferdinand, fut, de sa famille, celle qui prit le plus de part à la révolution d'Espagne; sa correspondance avec Murat, alors commandant en Espagne, est fort curieuse. Elle était du parti de sa mère, et joua un rôle très-actif dans les événements de Madrid. Elle séjourna longtemps à Nice, où elle ouvrit des correspondances secrètes avec des commandants anglais dans la Méditerranée. Instruit qu'elle cherchait à quitter la France, Napoléon lui fit dire qu'il serait fort aise qu'elle voulût aller soit en Angleterre, soit en Sicile, soit en tout autre pays de l'Europe. En effet, cette princesse n'était d'aucune importance, et son départ eût épargné au trésor 500,000 francs.

De tout temps Ferdinand a témoigné la plus grande aversion pour les cortès. Les Espagnols pleureront longtemps la constitution de Bayonne. Si elle eût triomphé, ils n'auraient plus de juridiction ecclésiastique en matière séculière, plus de banalités, plus de barrières intérieures; leurs domaines nationaux ne resteraient point incultes et sans utilité pour l'état et la nation; ils auraient un clergé séculier, une noblesse sans priviléges féodaux, ni exemption de contributions et de charges publiques; ils seraient aujourd'hui un autre peuple.

Ferdinand avait dit souvent qu'il préférait rester à Valençay que de régner en Espagne avec les cortès : cependant, lorsqu'en 1813 Napoléon lui fit proposer de remonter sur son trône, il n'hésita pas. Le comte de Laforest lui fut envoyé pour cette négociation. Le traité fut bientôt rédigé : aucune condition n'était imposée à Ferdinand, car on n'appellera pas condition l'engagement qu'il prit de maintenir les ventes des domaines nationaux faites pendant son absence, et de ne rechercher aucune des personnes qui avaient exercé des emplois. Ferdinand alors manifesta hautement la résolution de prendre en Espagne les choses comme il les trouverait, et de régner en roi constitutionnel. Sitôt que le traité fut conclu, il proposa de nouveau de contracter, par un mariage, une alliance plus étroite avec Napoléon. Cette demande ne fut ni rejetée ni acceptée ; on répondit que le moment n'était pas venu d'y souscrire, et que, lorsque Ferdinand serait rassis sur son trône, s'il renouvelait sa demande de Madrid, elle serait alors accueillie comme elle devait l'être.

Le traité de Valençay avait été négocié avec le plus grand secret. Il importait que les Anglais n'en fussent point instruits : ils eussent contrarié en Espagne une opération dont le résultat devait être de rendre disponible l'armée, de manière qu'elle arrivât à temps dans les plaines de Champagne pour la campagne de 1814. Les événements qui se tramaient alors à Paris en disposèrent autrement. Le parti qui s'agitait pour renverser Napoléon parvint à pénétrer le secret de cette négociation : il tenta de lui faire persuader que sa gloire s'opposait à ce qu'il renonçât à l'Espagne, et d'obtenir de lui qu'il ne ratifiât pas le traité de Valençay ; n'ayant pas réussi, ce parti en divulgua l'existence, et employa toutes les ressources de l'intrigue pour

retarder le départ de Ferdinand, afin de retarder ainsi le retour en France de l'armée d'Espagne. Ferdinand devait quitter Valençay dans le courant de novembre 1813, et cependant il ne repassa les Pyrénées qu'en mars 1815!

(Page 59.)

« Les Russes débouchaient seulement. Les débris autrichiens coururent se réfugier sous leurs drapeaux. L'ennemi voulut tenir à Austerlitz: il fut battu. Les Russes se retirèrent en bon ordre, et me laissèrent l'empire d'Autriche. »

Le soir d'Austerlitz les Russes ne firent pas leur retraite en bon ordre: tout leur parc d'artillerie fut pris, les débris de leur armée qui échappèrent se sauvèrent sans sacs ni armes. L'empereur Alexandre, cerné à Hölich, eût été fait prisonnier, s'il ne s'était engagé à évacuer la Hongrie par la route d'étapes qui fut indiquée par l'armistice.

(Page 60.)

« La campagne recommença. Je suivis la retraite des Russes. J'arrivai en Pologne. Un nouveau théâtre s'ouvrait à nos armes. J'allais voir cette vieille terre de l'anarchie et de la liberté courbée sous un joug étranger: les Polonais attendaient ma venue pour le secouer. »

La campagne ne recommença pas. Les Français ne poursuivirent pas les Russes en Pologne; les Russes se retirèrent avec une grande précipitation chez eux. La paix fut signée à Presbourg avec l'Autriche, et une convention fut faite à Vienne avec la Prusse. Napoléon revint à Paris, son armée repassa le Danube et l'Inn; et, si elle a été en Pologne, ce n'est pas en conséquence de la bataille d'Austerlitz, mais après la campagne d'Iena; ce n'est pas par la route de Vienne, mais par celle de Berlin. Il y a ici un anachronisme d'un an: la bataille d'Austerlitz est du 2 décembre 1805, celle d'Iena du 14 oc-

tobre 1806, celle d'Eylau du 8 février 1807, celle de Friedland du 14 juin 1807; la paix de Tilsit est du 7 juillet 1807. Quelle ignorance des faits!

Napoléon voulait rétablir le royaume de Pologne, parce que c'était le seul moyen d'opposer une digue à cet empire formidable qui menaçait d'envahir tôt ou tard l'Europe. Si, à l'exemple de Paul, Alexandre ne tourne pas ses regards vers l'Inde pour acquérir des richesses et fournir de l'occupation à ses peuplades nombreuses de Cosaques, de Kalmouks et autres barbares, qui ont pris en Allemagne et en France le goût du luxe, il sera contraint, pour prévenir une révolution en Russie, de faire une irruption dans le midi de l'Europe. S'il réussit à amalgamer franchement la Pologne et la Russie, en réconciliant les Polonais avec le gouvernement russe, tout devra fléchir sous son joug; l'Europe et l'Angleterre surtout regretteront de n'avoir pas relevé le royaume de Pologne indépendant de la Russie, et d'en avoir fait à Vienne une province russe. Mais alors le ministère anglais était aveuglé par sa haine contre Napoléon; il ne fit que des fautes. Si le congrès de Vienne eût signé la paix avec Napoléon, l'Europe serait tranquille aujourd'hui; l'esprit révolutionnaire ne minerait pas tous les trônes. En France, il aurait été comprimé et satisfait par des institutions nouvelles.

(Page 62.)

«Si les Russes nous avaient attaqués le lendemain, nous aurions été battus; mais leurs généraux n'ont heureusement pas de ces inspirations.»

Les Russes ne pouvaient pas attaquer le lendemain de la bataille d'Eylau, c'est-à-dire le 9 février; parce que, dès cinq heures du soir, le 8, ils avaient abandonné le champ de ba-

taille, qui fut occupé par le 3e corps de l'armée française, et qu'à trois heures du matin, le 9, l'armée russe ralliait ses débris sous les remparts de Königsberg, à six lieues du champ de bataille, ayant abandonné tous ses blessés et partie de son artillerie. Mais, en supposant que l'armée russe fût restée sur le champ de bataille et qu'elle eût pu attaquer le 9 au matin, les corps des maréchaux Ney et Bernadotte, qui n'avaient point pris part à la bataille, étaient arrivés dans la nuit: si les Russes avaient été battus par l'armée française en l'absence de ces deux corps, comment concevoir qu'ils eussent été vainqueurs de l'armée française renforcée de six divisions?

(Page 64.)

« J'étais seul capable de porter la couronne de fer, et je la mis sur ma tête. »

Toutes les organisations d'Italie étaient provisoires. Napoléon voulait faire de cette grande péninsule une seule puissance, et c'est en conséquence de ce projet qu'il se réserva pour lui-même la couronne de fer, afin de tenir dans ses mains la direction des différents peuples d'Italie. Il aima mieux réunir à l'Empire Rome, Gênes, la Toscane, le Piémont, que de les joindre au royaume d'Italie, parce que ces peuples le préféraient, et aussi parce que l'impulsion impériale y serait plus forte; que c'était un moyen d'appeler en France un grand nombre d'habitants de ces contrées, et d'y envoyer en échange un même nombre de Français: que c'était appeler les conscrits, les matelots de ces provinces dans les cadres des régiments français ou des équipages de Toulon. Pour Naples seulement, il fallut suivre une marche différente, et donner au provisoire qu'on y avait établi une apparence de définitif: cette grande ville était accou-

tumée à une grande indépendance; Ferdinand était en Sicile et l'escadre anglaise sur les côtes de Naples. Mais, au moment de la proclamation de toute l'Italie en un seul royaume, et du sacre à Rome, comme roi d'Italie, du second fils que Napoléon aurait de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, les Italiens de Sicile, de Sardaigne, de Naples, de Venise, de Gênes, de Piémont, de Toscane, de Milan, se fussent avec enthousiasme serrés autour du trône de l'antique et noble Italie. Napoléon n'avait pas disposé du grand-duché de Berg: son intention était d'y replacer Joachim quand il quitterait Naples.

(Page 65.)

« Le cadet de mes frères était assez jeune pour attendre. »

Le cadet était Jérôme, qui, à l'époque dont parle l'auteur, était roi de Westphalie: il n'avait donc pas besoin d'attendre. Mais cet écrivain, qui d'ailleurs fait preuve d'esprit, se perd dans les ténèbres; il veut bâtir au milieu des brouillards, il veut toujours que la paix de Tilsit soit avant Iena: c'est un anachronisme de treize mois.

(Page 69.)

« J'instituai une caste intermédiaire. Elle était démocratique, parce qu'on y entrait à toute heure et de partout; elle était monarchique, parce qu'elle ne pouvait pas mourir. »

L'institution d'une noblesse nationale n'est pas contraire à l'égalité: elle est nécessaire au maintien de l'ordre social. Aucun ordre social ne peut être fondé sur la loi agraire : le principe de la propriété et de la transmission par contrat de vente, donation entre-vifs ou acte testamentaire, est un principe fondamental qui ne déroge pas à l'égalité. De ce principe dérive la convention de transmettre de père en fils le souvenir

des services rendus à l'état. La fortune peut être quelquefois acquise par des moyens honteux et criminels; les titres acquis par des services rendus à l'état sortent toujours d'une source pure et honorable; leur transmission à sa postérité n'est qu'une justice. Lorsque Napoléon proposa à un grand nombre d'hommes de la révolution, les plus partisans des principes de l'égalité, la question de savoir si l'établissement de ces titres héréditaires était contraire aux principes de l'égalité, tous répondirent que non.

En établissant une noblesse héréditaire nationale, Napoléon avait trois buts : 1° réconcilier la France avec l'Europe; 2° réconcilier la France ancienne avec la France nouvelle; 3° faire disparaître en Europe les restes de la féodalité, en rattachant les idées de noblesse aux services rendus à l'état, et les détachant de toute idée féodale.

Toute l'Europe était gouvernée par des nobles qui s'étaient fortement opposés à la marche de la révolution française; c'était un obstacle qui, partout, contrariait l'influence française. Il fallait le faire disparaître, et pour cela revêtir de titres égaux aux leurs les principaux personnages de l'Empire. Le succès fut complet; la noblesse européenne cessa dès lors d'être opposée à la France, et vit avec une secrète joie une nouvelle noblesse qui, par cela qu'elle était nouvelle, lui paraissait inférieure à l'ancienne; elle ne prévoyait pas la conséquence du système français, qui tendait à déraciner, à dépriser la noblesse féodale, ou du moins à l'obliger à se reconstituer à nouveau titre.

L'ancienne noblesse de France, en retrouvant sa patrie et une partie de ses biens, avait repris ses titres; elle se considérait, non légalement, mais de fait, plus que jamais comme

une race privilégiée ; toute fusion ou amalgame avec les chefs de la révolution était difficile. La création de nouveaux titres fit disparaître entièrement ces difficultés. Il n'y eut aucune ancienne famille qui ne s'alliât volontiers avec les nouveaux ducs. En effet, les Noailles, les Colbert, les Louvois, les Fleury, étaient de nouvelles maisons; dès leur origine, les plus anciennes maisons de France avaient brigué leur alliance. C'est ainsi que les familles de la révolution se trouvaient consolidées, et l'ancienne et la nouvelle France réunies. Ce fut à dessein que le premier titre que Napoléon donna fut au maréchal Lefebvre; ce maréchal avait été simple soldat, et tout le monde dans Paris l'avait connu sergent aux gardes françaises.

Son projet était de reconstituer l'ancienne noblesse de France. Toute famille qui comptait dans ses ancêtres un cardinal, un grand officier de la couronne, un maréchal de France, un ministre, etc. eût été, pour cela seul, apte à solliciter au conseil du sceau le titre de duc; toute famille qui aurait eu un archevêque, un ambassadeur, un premier président, un lieutenant général ou un vice-amiral, le titre de comte; toute famille qui aurait eu un évêque, un maréchal de camp, un contre-amiral, un conseiller d'état, un président à mortier, le titre de baron. Ces titres n'auraient été octroyés qu'à la charge par les impétrants d'établir, pour les ducs, un majorat de 100,000 francs de revenu; pour les comtes, de 30,000 francs; pour les barons, de 10,000 francs. Cette règle, qui régissait le passé et le présent, devait régir l'avenir. De là sortait une noblesse historique, qui liait le passé, le présent et l'avenir, et qui était constituée, non sur les distinctions du sang, ce qui est une noblesse imaginaire, puis-

qu'il n'y a qu'une seule race d'hommes, mais sur les services rendus à l'état. De même que le fils d'un cultivateur pouvait se dire. Je serai un jour cardinal, maréchal de France ou ministre, il pouvait se dire. Je serai un jour duc, comte ou baron; de même qu'il pouvait se dire, Je ferai le commerce, je gagnerai plusieurs millions que je laisserai à mes enfants. Un Montmorency eût été duc, non pas parce qu'il était Montmorency, mais parce qu'un de ses ancêtres avait été connétable et avait rendu de grands services à l'état. Cette vaste idée changeait le plan de la noblesse, qui n'était que féodale, et élevait sur ses débris une noblesse historique, fondée sur l'intérêt de la patrie et les services rendus aux peuples et aux souverains. Cette idée, comme celle de la Légion d'honneur, comme celle de l'Université, était éminemment libérale; elle était propre à la fois à consolider l'ordre social, à anéantir le vain orgueil de la noblesse; elle détruisait les prétentions de l'oligarchie et maintenait dans son intégrité la dignité et l'égalité de l'homme. C'était une idée mère, organisatrice, libérale; elle eût caractérisé le nouveau siècle. Napoléon ne mettait aucune précipitation dans l'exécution de ses projets; il croyait avoir du temps devant lui. Il disait souvent à son Conseil d'état : « J'ai besoin de vingt ans pour accomplir mes projets. » Il lui en a manqué cinq.

(Page 74.)

« Sa neutralité (de la Prusse) m'avait surtout été essentielle dans la dernière campagne; pour m'en assurer, il lui fut fait quelque ouverture de la cession du Hanovre. »

Comment la Prusse était-elle restée neutre? N'avait-elle pas signé en septembre, pendant que l'armée française marchait d'Ulm à Vienne, la fameuse convention de Potsdam,

adhérant éventuellement à la coalition de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre? n'avait-elle pas juré haine à la France sur le tombeau du grand Frédéric? Deux jours avant la bataille d'Austerlitz, en décembre 1805, le comte de Haugwitz, premier ministre du roi de Prusse, se rendit à Brünn, en Moravie; il eut deux audiences de Napoléon; mais les avant-postes français et russes étaient aux mains; Napoléon lui dit d'aller attendre à Vienne l'issue de la bataille : « Je les battrai; ne me dites rien aujourd'hui; je ne veux rien savoir. » Haugwitz, qui n'était pas novice dans les affaires, ne se le fit pas dire deux fois. La bataille d'Austerlitz eut lieu le 2 décembre, et le 15 la Prusse renonça, par la convention de Vienne, au traité de Potsdam et au serment du tombeau. Elle céda Wesel, Baireuth, Neuchâtel à la France, qui, par contre, consentit à ce que Frédéric-Guillaume s'emparât du Hanovre et le réunît à sa couronne. Comment la Prusse aurait-elle demandé à Tilsit le Hanovre, qui déjà lui avait été cédé par la convention de Vienne? Par le traité de Tilsit elle n'a fait que perdre : elle a cédé ce qu'elle possédait en Pologne et ses états sur la gauche de l'Elbe; elle a abandonné l'électorat de Hesse-Cassel. Cette erreur de date rend absurdes tous les raisonnements de l'auteur sur cette époque.

(Page 75.)

« Je refusai tout, et le Hanovre reçut une autre destination. »

En vertu de la convention du 15 décembre 1805, la Prusse pouvait s'emparer du Hanovre, mais cette convention n'obtint à Berlin qu'une ratification conditionnelle; la ratification définitive donna lieu à des discussions qui se prolongèrent une partie de 1806. Cependant la Prusse occupa enfin le Hanovre,

et tout paraissait arrangé lorsqu'elle déclara la guerre. Elle n'y fut pas provoquée par la France; elle fut entraînée par l'effervescence des passions de la jeunesse de Berlin, et trompée par une dépêche du marquis de Lucchesini, son ministre à Paris, qui assurait que le traité signé alors à Paris par le comte d'Oubril faisait contracter à la France et à la Russie des engagements contraires aux intérêts de la Prusse. Dans le premier moment d'effroi, la Prusse courut aux armes. Quoi! pour faire face aux Russes et aux Français! Pourquoi pas? Dans la guerre de Sept Ans n'avait-elle pas tenu tête à la France, à la Russie et à l'Autriche? Mais le cabinet de Berlin ne tarda pas à être parfaitement rassuré du côté de l'empereur de Russie, qui désavoua son plénipotentiaire, le comte d'Oubril, et ne ratifia pas le traité de Paris, qui d'ailleurs ne faisait aucune mention de la Prusse. Après s'être préparé à lutter contre ces deux puissances, le roi, ne se trouvant plus avoir à combattre que la France, et étant, au contraire, assuré du secours de la Russie, ne douta pas de la victoire. Quelques semaines après (le 14 octobre 1806), la bataille d'Iena décida de la guerre. On se demande si l'auteur de cet écrit était en Asie, en Afrique ou en Sibérie, quand ces événements ont eu lieu.

(Page 79.)

« Je voulus corriger au moins ce que j'avais fait en Prusse, en organisant la confédération du Rhin, parce que j'espérais contenir l'un par l'autre. »

La confédération du Rhin a précédé la bataille d'Iena de trois mois! L'histoire n'est pas de la métaphysique; on ne peut pas l'écrire d'imagination et bâtir à volonté; il faut d'abord l'apprendre.

(Page 87.)

« Avec de tels soldats, quel est le général qui n'eût aimé la guerre? Je l'aimais, je l'avoue, et cependant je n'ai plus senti en moi, depuis l'affaire d'Iena, la plénitude de confiance ni le mépris de l'avenir auxquels j'avais dû mes premiers succès. »

Les batailles de Pultusk, d'Eylau, la prise de Danzig, la bataille de Friedland, sont de 1807; les batailles d'Espinosa, de Burgos, de Tudela, de Somo-Sierra; la prise de Madrid, l'opération contre l'armée du général Moore, ont eu lieu en 1808. Les batailles de Thann, d'Abensberg, la manœuvre de Landshut, la bataille d'Eckmühl, la prise de Vienne, les batailles d'Essling et de Wagram, la paix de Vienne de 1809, sont postérieures de trois ans à la bataille d'Iena. La bataille d'Abensberg, la manœuvre de Landshut et la bataille d'Eckmühl sont les plus hardies, les plus belles, les plus savantes manœuvres de Napoléon. La bataille de la Moskowa est le plus brillant de ses faits d'armes; elle est de 1812, six ans après Iena. Les batailles de Lutzen, de Würschen, sont de 1813; celles de Champ-Aubert, de Montmirail, de Vauchamps, de 1814. La marche de vingt jours de Cannes à Paris, les batailles de Ligny, de Mont-Saint-Jean, de 1815!

(Page 91.)

« Je comprenais la nécessité de me séparer d'une femme dont je ne pouvais plus attendre de postérité; j'y répugnais par la douleur de quitter la personne que j'ai le plus aimée; je fus longtemps avant de m'y résoudre; mais elle s'y résigna d'elle-même avec le dévouement qu'elle a toujours eu pour moi. J'acceptai son sacrifice parce qu'il était indispensable... »

Le divorce de l'impératrice Joséphine est unique en son genre dans l'histoire. Il n'altéra en rien l'union des deux familles. Ce fut un sacrifice pénible, également partagé par les

deux époux, mais fait aux intérêts de la politique. Le mariage est considéré en France comme un acte civil et un sacrement religieux; il faut, pour en opérer la dissolution, la double intervention de l'autorité civile et de l'Église. L'autorité civile compétente pour prononcer la dissolution du mariage de Napoléon était le Sénat. Les deux époux déclarèrent, dans une assemblée de famille, leur assentiment au divorce. Cette cérémonie se fit dans les grands appartements des Tuileries; elle fut extrêmement intéressante : les larmes coulaient des yeux de tous les spectateurs. Le consentement constaté par l'archichancelier, la dissolution du mariage fut prononcée par le Sénat. L'Impératrice quitta les Tuileries et se rendit à la Malmaison. Tous les meubles des appartements de Napoléon, dans cette petite mais délicieuse campagne, restèrent à leur même place. Elle eut, en outre, la terre de Navarre et un domaine de deux millions, qu'elle employa en grande partie à encourager les arts, à soulager les malheureux. La Malmaison est à trois lieues de Paris, à une de Saint-Cloud. Elle y demeura constamment. Pendant l'espace de cinq ans, elle y reçut trois ou quatre visites de Napoléon. Toute la cour y allait régulièrement. Lorsque les alliés entrèrent à Paris, l'empereur François, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, y firent de fréquentes visites.

Le prince qui avait été adopté par Napoléon pour lui succéder à la couronne d'Italie, au défaut de ses enfants naturels et légitimes, était considéré comme un prince du sang italien. Il jouissait en Italie d'un apanage en biens-fonds évalués 25 millions. Il a épousé, en 1806, la fille aînée du roi de Bavière, princesse belle et gracieuse.

Une cousine de l'impératrice Joséphine, Stéphanie Beauharnais, fut mariée en 1806 au grand-duc de Bade; elle règne

actuellement à Carlsruhe; elle a plusieurs enfants: elle est jolie, spirituelle, et réunit toutes les grâces de son sexe.

Une autre cousine de l'impératrice Joséphine fut mariée au prince d'Aremberg, une des premières maisons de la Belgique, jouissant d'une principauté souveraine. Ce mariage n'a pas réussi aussi bien que le premier, mais c'est par la faute de la princesse. Ce prince commandait un régiment de chasseurs; il se distingua dans la guerre d'Espagne, où il fut fait prisonnier par l'armée anglaise. Napoléon attachait quelque importance à ce mariage. Il avait le projet de faire le prince d'Aremberg gouverneur général des Pays-Bas, et d'établir cette cour à Bruxelles, pour donner à la Belgique une nouvelle preuve de sa sollicitude. C'est dans cette pensée qu'il acheta de ses deniers le château de Laeken du prince de Saxe-Teschen et le fit superbement meubler.

Une autre cousine de Joséphine fut demandée en mariage par Ferdinand VII pour régner sur les Espagnols.

Le mariage civil de Napoléon annulé par la décision du Sénat, l'officialité de Paris fit les informations d'usage dans la religion catholique, et prononça la dissolution du mariage. La cour de Rome éleva alors la prétention d'en connaître; mais le clergé de France déclara que cela était contraire aux priviléges de l'Église gallicane; qu'un souverain aux yeux de Dieu n'est qu'un homme, et doit être soumis à la juridiction de sa paroisse et de son évêque. L'autorité archiépiscopale à Vienne dut examiner cette question avant la célébration du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse d'Autriche. Le jugement de l'officialité de Paris lui fut communiqué, et elle y adhéra par une décision formelle.

Le divorce de Napoléon fit grand bruit. Son trône, le plus

élevé de l'Europe, fut l'objet de l'ambition de toutes les maisons régnantes; la politique y appelait trois princesses : une de la Maison de Russie, une de la Maison d'Autriche, une de la Maison de Saxe.

Des négociations ouvertes furent entamées avec la Russie. Il en avait déjà été dit quelques mots par l'empereur Alexandre à Erfurt.

Une lettre du comte de Narbonne au ministre de la police Fouché annonça que quelques insinuations lui avaient été faites, à son passage à Vienne, sur le choix de Napoléon, et qu'il avait pu en conclure qu'une alliance avec une archiduchesse pourrait entrer dans les vues de l'Autriche. Napoléon ne pouvait faire aucune démarche directe avant de connaître les dispositions de l'empereur Alexandre. Il fit sonder le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, et cette négociation particulière fut conduite de manière que l'ambassadeur se trouvât engagé sans que Napoléon le fût, dans le cas où le mariage avec la sœur de l'empereur Alexandre éprouverait des difficultés. Ces difficultés se manifestèrent en effet; il y eut à ce sujet des dissentiments d'opinion dans la famille impériale russe. Cependant il paraît que l'empereur Alexandre n'hésitait pas; mais on exigeait que la princesse qui deviendrait épouse de Napoléon eût une chapelle russe dans l'intérieur du palais des Tuileries, avec ses popes, son clergé et le libre exercice de sa religion. Des négociations avaient été faites à ce sujet. On attendait les réponses de Pétersbourg pour prendre un parti. Ces réponses arrivèrent. On s'était assuré que l'ambassadeur d'Autriche, qu'il eût ou qu'il n'eût pas reçu des instructions, donnerait, lorsqu'il en serait temps, un plein assentiment à l'alliance projetée. Le prince de Schwarzen-

berg était absent pour une partie de chasse; un courrier lui fut expédié : il accourut à Paris pour attendre l'événement.

Un conseil privé extraordinaire fut convoqué pour quatre heures après midi, et la question du choix à faire y fut posée après la lecture des dépêches de Saint-Pétersbourg. Les opinions furent divisées entre une princesse saxonne, une princesse russe et une princesse autrichienne. Ce dernier avis fut celui de la majorité; il fut déterminé par la haute considération du maintien de la paix générale. On observa que, de toutes les puissances, l'Autriche était celle qui concevrait le plus d'inquiétudes sur les intentions de la France à son égard; on représentait que l'alliance qu'il était question de former avec elle dissiperait tous les nuages, donnerait un motif incontestable à la confiance et serait le gage d'une paix durable. Ces considérations furent décisives, et le mariage avec l'archiduchesse préféré. A six heures du soir Napoléon chargea le prince Eugène de se rendre chez le prince de Schwarzenberg et de lui porter une demande formelle. Au même moment, il donna pouvoir à son ministre des affaires étrangères de signer avec cet ambassadeur son contrat de mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, en prenant pour modèle celui de Louis XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. A sept heures le prince Eugène avait rendu compte de sa mission, et dans la soirée le contrat de mariage fut signé. Le prince de Neuchâtel fut envoyé à Vienne pour faire la demande dans les formes solennelles d'usage, et l'archiduc Charles épousa l'archiduchesse Marie-Louise, comme représentant de Napoléon, dont les pouvoirs lui furent remis à cet effet. L'archiduc, grand-duc de Würzbourg, aujourd'hui grand-duc de Toscane, représenta l'empereur d'Autriche au mariage à Paris.

Napoléon alla recevoir l'archiduchesse à Compiègne. Le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud, le mariage religieux dans le grand salon du musée Napoléon. Cinq ou six cardinaux, après avoir assisté au mariage civil à Saint-Cloud, déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas assister au mariage religieux, par respect pour le Saint-Siége, qui devait intervenir dans le mariage des souverains. Les évêques français et la majorité des cardinaux repoussèrent cette prétention avec indignation; le Pape même blâma ces cardinaux, qui furent exilés de Paris, et qu'on appela les cardinaux noirs, parce qu'il leur fut interdit par le Saint-Siége de porter le rouge pendant un temps déterminé.

Des fêtes splendides furent données à cette occasion. Le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche, en donna une au nom de son maître. Il fit à cet effet construire une salle de bal dans le jardin de son hôtel. Au milieu du bal, le feu prit à des draperies de gaze: en un instant toute la salle fut en feu. Napoléon en sortit lentement, tenant l'Impératrice par le bras; le prince de Schwarzenberg resta constamment près d'elle; elle partit pour Saint-Cloud. L'Empereur resta dans le jardin jusqu'au matin. Rien ne put arrêter les progrès de l'incendie. Plusieurs personnes périrent. La princesse de Schwarzenberg, née d'Aremberg, femme du frère de l'ambassadeur, était parvenue à sortir de la salle; mais, inquiète pour un de ses enfants, elle y rentra, et fut étouffée en essayant de s'échapper par une porte qui donnait dans l'intérieur de l'hôtel. Au jour on trouva ses malheureux restes consumés par les flammes. Le prince de Kourakine, ambassadeur de Russie, fut grièvement blessé.

En 1770, à la fête donnée par la ville de Paris pour célé-

brer le mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette, deux mille personnes furent culbutées dans les fossés des Champs-Élysées et y trouvèrent la mort. Lorsque, depuis, Louis XVI et Marie-Antoinette périrent sur l'échafaud, on se ressouvint de ce terrible accident, et l'on voulut y trouver un présage de ce qui arrivait, car c'est à l'insurrection de cette grande capitale qu'il faut spécialement attribuer la révolution. L'issue malheureuse de la fête donnée par l'ambassadeur d'Autriche dans une circonstance semblable, pour célébrer l'alliance de deux Maisons dans les personnes de Napoléon et de Marie-Louise, parut un présage sinistre. C'est au changement de politique de l'Autriche qu'il faut uniquement attribuer les malheurs de la France. Napoléon n'était pas superstitieux; cependant il eut lui-même en cette occasion un pénible pressentiment. Le lendemain de la bataille de Dresde, lorsque, en poursuivant l'armée autrichienne, il apprit d'un prisonnier que le bruit courait que le prince de Schwarzenberg avait été tué, il dit : « C'était un brave homme; mais sa mort a cela de consolant que c'était évidemment lui que menaçait l'augure malheureux de son bal. » Deux heures après, on sut au quartier général que c'était Moreau, et non le prince de Schwarzenberg qui avait été tué la veille.

(Page 100.)

« L'archiduc fit en revanche une très-belle marche. Il devina mon projet, et gagna les devants. Il se porta rapidement sur Vienne par la rive gauche du Danube, et prit position en même temps que moi. C'est, à ma connaissance, la seule belle manœuvre que les Autrichiens aient jamais faite. Mon plan de campagne était manqué. »

Pendant cette campagne, l'archiduc Charles fut battu, quoique son armée fût quadruple de celle de son ennemi. Il ne se

porta pas sur Vienne, mais il prit position vis-à-vis de Vienne, sur la rive opposée du Danube, ce qui est fort différent. Le plan de Napoléon était de s'emparer de Vienne et de toute la rive droite, pour dégager son armée d'Italie et se joindre à elle. Il réussit parfaitement, occupa Vienne, déborda l'armée du prince Jean; ce qui l'obligea à abandonner l'Italie et permit au prince Eugène de déboucher sur le Danube par la Carniole, la Carinthie et la Styrie. Quel plan de campagne manqué? Où conduit la manie de l'esprit, quoique avec de bonnes intentions : on trahit la gloire de son pays pour faire une antithèse!

(Page 100.)

« Par un bonheur inespéré, l'archiduc Jean, au lieu de contenir à tout prix le vice-roi, se laissa battre. L'armée d'Italie le rejeta de l'autre côté du Danube. Nous eûmes pour nous toute sa droite. »

L'arrivée du vice-roi sur le Danube fut signalée par la bataille de Raab, qui est postérieure à la bataille d'Essling et non antérieure, comme l'auteur paraît le croire. La bataille d'Essling est du 22 mai 1807; celle de Raab est du 14 juin, anniversaire de Marengo : elle est donc postérieure de vingt-deux jours. Ce n'est pas le prince d'Essling qui déboucha le premier à la bataille d'Essling, mais le maréchal Lannes. L'armée était formée dans l'île Lobau le 21. Les ponts avaient été jetés dans la soirée du 20, et le 21 l'avant-garde se saisit d'Essling; à deux heures après midi environ, un petit combat eut lieu, et le 22 la bataille fut livrée. Dans ces deux jours le champ de bataille resta aux Français. L'ennemi attaqua à plusieurs reprises le village d'Essling, s'en empara, et en fut toujours chassé.

A quatre heures du soir la bataille cessa. Le village resta

en la possession du général Rapp et du comte de Lobau; ce qui décida de la victoire pour nous.

Cependant le corps du maréchal Davout était toujours sur la rive droite. Les ponts, ayant été rompus par la crue subite du Danube trois fois en quarante-huit heures, furent autant de fois réparés par l'activité et les soins du général Bertrand. Le corps du maréchal Davout, les parcs d'artillerie n'avaient pas encore opéré leur passage, quand les ponts furent enlevés pour la quatrième fois, à deux heures après midi. Le Danube continuant à s'élever avec une grande rapidité, le général Bertrand fit connaître l'impossibilité de les rétablir; Napoléon ordonna à l'armée de reprendre position dans l'île Lobau, en repassant le bras du Danube qui a 60 toises de large et est très-profond. L'île Lobau est très-grande et séparée de la rive droite par le grand bras du Danube, qui a 500 toises de large. Dans cette position il ne pouvait pas être attaqué. Dès le soir même, des bateaux chargés de munitions y abordèrent. La vieille Garde resta en réserve, toute la bataille du 22, en avant de la tête du pont; elle ne perdit pas plus de 100 hommes par le canon, et rentra en totalité dans l'île Lobau. Le prince Charles et les généraux autrichiens ont fait ce qu'ils devaient faire dans cette journée, et tout ce qu'on pouvait attendre d'eux. S'ils avaient tenté de passer dans l'île Lobau, ils auraient consommé la ruine de leur armée, qui déjà avait essuyé une perte énorme.

(Page 101.)

« Les Anglais tentaient une expédition contre Anvers, qui aurait réussi sans leur ineptie. Ma position empirait chaque jour. »

Anvers était entouré de remparts couverts d'artillerie: sa

garnison consistait en 3,000 hommes; l'arsenal maritime avait deux bataillons d'ouvriers militaires et 2,000 ouvriers civils. l'escadre, qui comptait de 9 à 10,000 matelots, mouilla sous la ville. Anvers fut alors à l'abri d'un coup de main, ayant plus de 15,000 à 18,000 hommes pour sa défense. En outre, peu après un grand nombre de bataillons de garde nationale accoururent; alors Anvers ne put plus être pris que par un siége. et, par sa situation, cette place est très-difficile à investir. Pour la prendre, il eût fallu que les Anglais la surprissent: il ne fallait pas, pour cela, perdre tant de temps devant Flessingue. Il fallait qu'un corps de 6,000 hommes débarquât dans la Meuse, se portât dans un jour au fort de Bath, s'en emparât. ainsi que de toute l'île de Sud-Beveland; alors l'escadre française, qui était mouillée devant Flessingue, se fût trouvée coupée d'Anvers : ce qui eût entraîné sa perte et celle de la ville; mais du moment que l'escadre de l'amiral Missiessy put mouiller sous les murs d'Anvers, l'expédition de lord Chatham était manquée. Il eût dû se rembarquer; il eût sauvé 5 à 6,000 hommes qu'il perdit par son séjour dans les marais de Walcheren.

(Page 102.)

« J'assistai à ce passage (du Danube en 1809), parce qu'il me donnait de l'inquiétude. »

Le général Bertrand jeta trois ponts sur pilotis sur le Danube. L'armée française, au lieu de passer en une nuit, passa à loisir dans l'île Lobau, où elle se forma.

(Page 102.)

« L'intrépidité de nos troupes et une manœuvre hardie de Macdonald décidèrent de la journée (Wagram). »

Macdonald, la veille de la bataille, s'était établi au centre

de la position de l'ennemi; mais, n'étant pas soutenu par sa droite, cet avantage important n'eut pas le résultat qu'il devait avoir. Le jour de la bataille, il manœuvra avec habileté et mérita les éloges de Napoléon; mais ce furent le changement de front, l'aile gauche en arrière, exécuté par les ordres du prince Eugène; le feu de la batterie des cent pièces de canon de la Garde, dirigé par le général Lauriston, aide de camp de Napoléon; le mouvement du corps du maréchal Davout, qui tourna toute l'aile gauche de l'ennemi, qui décidèrent de la victoire.

(Page 102.)

« L'armée autrichienne défila en désordre dans une longue plaine. »

Ce passage est évidemment écrit par un homme qui ne connaît pas le terrain et ignore le mouvement que Napoléon fit faire, par Znaïm, au général Marmont et au maréchal Davout.

(Page 118.)

« La cour d'Autriche commença par déranger mes plans sur la Pologne, en refusant de rendre ce qu'elle avait pris. »

La cour d'Autriche ne dérangea pas les plans de Napoléon dans la guerre de 1812 : elle s'allia franchement à la cause de la France. Par les articles secrets du traité de Paris, elle s'engagea à fournir un contingent de 30,000 hommes à l'armée française destinée à agir en Russie. Indépendamment des stipulations ostensibles de ce traité, on stipula, par des articles secrets, les rapports des deux puissances dans la lutte qui allait s'engager; on prévit toutes les chances, et on ne peut mieux répondre à l'assertion erronée de l'auteur du *Manuscrit de Sainte-Hélène* qu'en lui opposant les articles secrets de ce traité.

« Art. Ier. L'Autriche ne sera point tenue de fournir le secours stipulé par l'article IV du traité patent, dans les guerres que la France soutiendrait ou contre l'Angleterre ou au delà des Pyrénées.

« II. Si la guerre vient à éclater entre la France et la Russie, l'Autriche fournira ledit secours stipulé par les articles IV et V du traité de ce jour. Les régiments qui doivent le former seront dès à présent mis en marche et cantonnés de manière qu'à dater du 1er mai ils puissent, en moins de quinze jours, être réunis sur Lemberg.

« Ledit corps de troupes sera pourvu d'un double approvisionnement de munitions d'artillerie, ainsi que des équipages militaires nécessaires au transport de vingt jours de vivres.

« III. De son côté, S. M. l'empereur des Français fera toutes ses dispositions pour pouvoir opérer contre la Russie, à la même époque, avec toutes les forces disponibles.

« IV. Le corps de troupes fourni par S. M. l'empereur d'Autriche sera formé en trois divisions d'infanterie et une division de cavalerie, commandées par un général autrichien au choix de S. M. l'empereur d'Autriche.

« Il agira sur la ligne qui lui sera prescrite par S. M. l'empereur des Français et d'après ses ordres immédiats.

« Il ne pourra toutefois être divisé et formera toujours un corps distinct et séparé.

« Il sera pourvu à sa subsistance en pays ennemis suivant le même mode qui sera établi pour les corps de l'armée française, sans rien changer toutefois au régime et aux usages de détail établis par les règlements militaires de l'Autriche pour la nourriture des troupes.

« Les trophées et le butin qu'il aura faits sur l'ennemi lui appartiendront.

« V. Dans le cas où, par suite de la guerre entre la France et la Russie, le royaume de Pologne viendrait à être rétabli, S. M. l'empereur des Français garantira spécialement, comme elle garantit dès à présent à l'Autriche, la possession de la Galicie.

« VI. Si, le cas arrivant, il entre dans les convenances de l'empereur d'Autriche de céder, pour être réunie au royaume de Pologne, une partie de la Galicie en échange des provinces illyriennes, S. M. l'empereur des Français s'engage dès à présent à consentir à cet échange. La partie de la Galicie à céder sera déterminée d'après la base combinée de la population, de l'étendue, des revenus, de sorte que l'estimation des deux objets de l'échange ne soit pas réglée par l'étendue du territoire seulement, mais par sa valeur réelle.

« VII. Dans le cas d'une heureuse issue de la guerre, S. M. l'empereur des Français s'engage à procurer à S. M. l'empereur d'Autriche des indemnités et agrandissements de territoire, qui non-seulement compensent les sacrifices et charges de la coopération de Sadite Majesté dans la guerre, mais qui soient un monument de l'union intime et durable qui existe entre les deux souverains.

« VIII. Si, en haine des liens et engagements contractés par l'Autriche envers la France, l'Autriche était menacée par la Russie, S. M. l'empereur des Français regardera cette attaque comme dirigée contre lui-même et commencera immédiatement les hostilités.

« IX. La Porte ottomane sera invitée à accéder au traité d'alliance de ce jour.

« X. Les articles ci-dessus resteront secrets entre les deux puissances.

« XI. Ils auront la même force que s'ils étaient insérés dans le traité d'alliance; ils seront ratifiés, et les ratifications seront échangées dans le même lieu et à la même époque que celles dudit traité.

« Fait et signé à Paris, le 14 mars 1812. »

Un traité de même nature avait été signé le 24 février 1812 entre la France et la Prusse. Comment donc dire que Napoléon fut dérangé dans ses plans sur la Pologne par des combinaisons diplomatiques?

(Page …)

« Je me retirai lentement. »

L'auteur de cet écrit n'a d'idée ni de la guerre ni de cette campagne.

Après la victoire éclatante remportée à Dresde, l'armée française ne fit point de mouvement de retraite; elle manœuvra pour porter la guerre sur la rive droite de l'Elbe, s'appuyant sur ses places fortes, notamment sur Magdebourg, et se mettant en communication avec le corps du maréchal Davout. La défection de la Bavière contraignit Napoléon à changer de projet. Ce n'est qu'après la bataille de Leipzig que les alliés furent maîtres des opérations de la campagne.

(Page …)

« J'ai accusé le général Marmont de m'avoir trahi; je lui rends justice aujourd'hui : aucun soldat n'a fait le bien qu'il devait à son pays. »

Plût à Dieu qu'une pareille assertion fût vraie! Le maréchal Marmont n'a point trahi en défendant Paris. L'armée, la garde

nationale parisienne, cette jeunesse si brillante des écoles, se sont couvertes de gloire sur les hauteurs de Montmartre. Mais l'histoire dira que, sans la défection du 6ᵉ corps après l'entrée des alliés à Paris, ils eussent été forcés d'évacuer cette grande capitale; car ils n'eussent jamais livré bataille sur la rive gauche de la Seine, en ayant derrière eux Paris, qu'ils n'occupaient que depuis trois jours: ils n'eussent pas violé ainsi toutes les règles, tous les principes du grand art de la guerre. Les malheurs de cette époque sont dus aux défections des chefs du 6ᵉ corps et de l'armée de Lyon, et aux intrigues qui se tramaient dans le Sénat.

(Page 135.)

« J'étais prisonnier (à Fontainebleau); je m'attendais à être traité comme tel. »

Napoléon, à Fontainebleau, avait encore autour de lui 25,000 hommes de sa Garde. Rien ne s'opposait à ce qu'il ralliât les 25,000 hommes de l'armée de Lyon, les 18,000 que le lieutenant général Grenier ramenait d'Italie, les 15,000 du maréchal Suchet, les 40,000 du maréchal Soult, et reparût sur le champ de bataille à la tête de plus de 100,000 combattants. Il était maître de toutes les places fortes de France et d'Italie. Il aurait longtemps encore entretenu la guerre, et bien des chances de succès s'offraient au calcul. Mais ses ennemis déclaraient à l'Europe qu'il était le seul obstacle à la paix : il n'hésita pas sur le sacrifice qui semblait lui être demandé dans l'intérêt de la France. Après avoir tout fait pendant vingt ans pour le bonheur et la gloire du peuple français, il se livra volontairement, et remit à la nation la couronne qu'il avait reçue d'elle.

Lorsque, de sa retraite de l'île d'Elbe, il apprit que les factions s'agitaient en France, que les partis se formaient, que la guerre civile devenait imminente, et que toutes ses horreurs allaient éclater de nouveau sur notre belle patrie, il sentit que son espoir avait été déçu. Fidèle à sa devise, *Tout pour le peuple français*, il résolut de rentrer en France, non avec l'ambition de reconquérir son trône, mais pour se placer entre les factions. Il avait toujours pensé que la France ne voulait que l'égalité, et il la lui avait donnée tout entière. Les événements venaient de lui apprendre qu'elle voulait aussi la liberté, et il avait résolu de rendre le peuple français le plus libre de tous les peuples de la terre.

A la fin de janvier 1815, le congrès de Vienne décida de transférer Napoléon à Sainte-Hélène et de violer toutes les stipulations du traité de Fontainebleau. Déjà le cabinet des Tuileries avait prouvé qu'il ne voulait remplir aucun des engagements qu'il avait contractés par ce traité. Mais ces circonstances n'eurent aucune influence sur les résolutions de Napoléon; ce n'était pas de lui qu'il s'agissait dans le parti qu'il avait à prendre. Une conspiration existait, mais son retour n'en était pas l'objet. . . . .
Il n'a été appelé par aucune conspiration : c'est avec l'imagination et l'opinion des grandes masses qu'il a constamment agi. Il comptait sur l'amour du peuple français et de l'armée. Sa marche et les acclamations qui l'ont accompagné du golfe Juan à Paris ont surpris tout le monde, excepté lui.

Le maréchal Soult a servi le roi de bonne foi. Il fut alors accusé de trahison par un parti toujours extrême; mais ces mouvements de troupes qu'on lui reprochait, leur placement si d'accord par le fait avec la marche de Napoléon, avaient été

exécutés par l'ordre précis du roi et sur la demande réitérée des plénipotentiaires français au congrès de Vienne. Quand il apprit le débarquement à Cannes, il crut que la gendarmerie en ferait raison, si Napoléon n'avait pas pour but l'Italie. Le duc Cambacérès, le duc de Rovigo, le duc d'Otrante, le comte Carnot, ont souvent avoué à Napoléon, dans les Cent Jours, que telle était aussi leur opinion; qu'ils ne supposaient pas qu'il pût jamais arriver à Paris, et que les événements qui venaient de se passer avaient été pour eux une révélation des sentiments secrets du peuple et de l'armée.

(Page 146.)

« Mon attitude pacifique endormit la nation. »

Napoléon, qui a constamment, pendant ces trois mois, travaillé quinze à seize heures par jour, ne peut pas dire qu'il était endormi. Jamais, dans aucune époque de l'histoire, on ne fit plus de choses en trois mois. Il réarma, approvisionna une centaine de places fortes, réprima la guerre civile dans Marseille, Bordeaux et la Vendée; recruta l'armée, fit fabriquer des armes, confectionner des habillements, lever des chevaux [1].

Jamais, à aucune époque, la France ne fut moins endormie; jamais elle ne montra plus d'enthousiasme à défendre son indépendance. Ce n'est pas en dormant qu'une nation met un cinquantième de sa population sous les armes dans un mois. Que ferait-elle donc éveillée!

[1] L'édition de 1830 des *Mémoires de Napoléon* contient ici un exposé des mesures prises par l'Empereur pour réorganiser l'armée. Nous avons cru inutile de reproduire ce passage, répétition textuelle d'une partie du chapitre intitulé *État militaire de la France;* nous renvoyons le lecteur aux p. 81 et suiv. de ce volume.

(Page 147.)

« Je me suis trompé en croyant qu'on pouvait défendre les Thermopyles en chargeant ses armes en douze temps. »

. . . .

. . . . (1)

Ni Carthage indignée d'avoir été trompée par Scipion, ni Rome voulant conjurer le danger de Cannes, ni la Législative soulevée par le manifeste du duc de Brunswick, ni la Montagne en 1793, n'ont montré plus d'activité et d'énergie que Napoléon dans ces trois mois. Que l'auteur du *Manuscrit de Sainte-Hélène* cite trois mois de l'histoire ancienne ou moderne mieux employés. Un mois et demi pour relever le trône de l'Empire, et un mois et demi pour lever, habiller, armer, organiser 400,000 hommes : est-ce là s'amuser, charger les armes en douze temps? Activité, ordre, économie, voilà ce qui distingua l'administration des Cent Jours. Mais le temps est un élément nécessaire. Quand Archimède se proposait de lever la terre avec un levier et un point d'appui, il demandait du temps. Dieu mit sept jours à créer l'univers!

Il ne doit plus rester aucun doute sur l'ignorance dans laquelle est l'auteur du *Manuscrit de Sainte-Hélène* de l'histoire des vingt dernières années. Il serait trop long de réfuter tous les faux principes dont est plein son écrit; quelques exemples suffisent.

(Page 3.)

« 1° Je n'ai jamais compris quel serait le parti que je pourrais tirer des lettres. »

(1) Nous avons supprimé ici un passage de l'édition de 1830 des *Mémoires de Napoléon*, où l'on trouve reproduit textuellement le chapitre des CENT JOURS intitulé *Plan de campagne*. (Voir les pages 113-122 du présent volume.)

Quoi! l'histoire, la géographie, l'éloquence, ne sont d'aucune utilité? Ce ne sont pas là les principes de celui qui a créé l'Université et fondé tant de colléges.

(Page 4.)

« 2° Mais j'en eus bientôt assez, car l'ordre matériel est étroit et borné. »

Que diraient Newton, Lagrange, Berthollet, Prony, Vauban, Laplace?

(Page 6.)

« 3° Je n'ai jamais eu le pouvoir d'émouvoir le peuple. »

Qui est plus peuple qu'une armée? Le général qui ne la saurait pas émouvoir, électriser, serait privé de la plus importante des qualités nécessaires.

(Page 7.)

« 4° Je m'aperçus qu'il était plus facile qu'on ne le croyait de battre l'ennemi, et que ce grand art consistait à ne pas tâtonner dans l'action. »

Voilà donc l'art de la guerre! Il est probable que Napoléon avait d'autres secrets que celui-là, et eût pu dire des choses plus intéressantes.

(Pages 9 et 10.)

« 5° On ne gagne pas les batailles avec de l'expérience.

« Mes artilleurs étaient braves et sans expérience : c'est la meilleure de toutes les dispositions pour le soldat. »

Avec de pareils principes, il ne faut pas d'armée de ligne, la garde nationale suffit.

On ne disconvient pas que l'auteur du *Manuscrit de Sainte-*

Hélène ne soit un homme d'esprit; mais certes il n'est pas militaire, et il s'est formé des idées fausses de toutes les batailles, de toutes les campagnes et de toutes les opérations militaires dont il parle. On voit que les affaires de guerre lui sont si étrangères, qu'il ne s'en forme jamais d'idée, et que dès lors il ne les peut pas rendre.

RÉFLEXIONS SUR LE SUICIDE.

NOTES SUR L'ÉNÉIDE

ET

SUR LA TRAGÉDIE DE MAHOMET.

RÉFLEXIONS

SUR LE SUICIDE[1].

Ce 10 août 1820.

Un homme a-t-il le droit de se tuer? Oui, si sa mort ne fait tort à personne et si la vie est un mal pour lui.

Quand la vie est-elle un mal pour l'homme? Lorsqu'elle ne lui offre que des souffrances et des peines. Mais, comme les souffrances et les peines changent à chaque instant, il n'est aucun moment de la vie où l'homme ait le droit de se tuer. Le moment ne serait arrivé qu'à l'heure même de sa mort, puisque alors seulement il lui serait prouvé que sa vie n'a été qu'un tissu de maux et de souffrances.

Il n'est pas d'homme qui n'ait eu plusieurs fois dans sa vie l'envie de se tuer, succombant aux affections morales de son âme, mais qui, peu de jours après, n'en eût été fâché par les changements survenus dans ces affections et dans les circonstances. L'homme qui se fût tué le lundi eût voulu vivre le samedi, et cependant on ne se tue qu'une fois.

[1] Ces *réflexions* et les *notes* suivantes sont reproduites ici d'après le texte publié par M. le comte Marchand, à la suite du *Précis des guerres de Jules César*.

La vie de l'homme se compose du passé, du présent et de l'avenir; il faut donc que la vie soit un mal pour lui, sinon pour le passé, le présent et l'avenir, au moins pour le présent et l'avenir. Mais, si elle n'est un mal que pour le présent, il sacrifie l'avenir. Les maux d'un jour ne l'autorisent pas à sacrifier sa vie à venir. L'homme dont la vie est un mal, et qui aurait l'assurance, ce qui est impossible, qu'elle le serait toujours, et ne changerait pas de position ou de volonté, soit par des modifications de circonstances et de situation, soit par l'habitude et la marche du temps, ce qui est encore impossible, aurait seul le droit de se tuer.

L'homme qui, succombant sous le poids des maux présents, se donne la mort, commet une injustice envers lui-même, obéit par désespoir et faiblesse à une fantaisie du moment, à laquelle il sacrifie toute l'existence à venir.

La comparaison d'un bras gangrené que l'on coupe, pour sauver le corps n'est pas bonne; lorsque le chirurgien coupe le bras, il est certain qu'il donnerait la mort au corps; ce n'est pas un sentiment, c'est une réalité; au lieu que, quand les souffrances de la vie portent un homme à se tuer, non-seulement il met un terme à ses souffrances, mais encore il détruit l'avenir. Un homme ne se repentira jamais de s'être fait couper un bras; il peut se repentir et se repentira presque toujours de s'être donné la mort(1).

(1) Voyez, sur le même sujet, les pages 189 et 190 du tome Ier.

OBSERVATIONS

SUR

LA TRAGÉDIE DE MAHOMET,

PAR VOLTAIRE.

Malgré les taches qui obscurcissent la tragédie de *Mahomet*, de M. de Voltaire, les beautés dont ce chef-d'œuvre est plein l'ont placé au premier rang et font encore les délices de notre scène: mais serait-il donc bien difficile de faire disparaître des taches qui ne tiennent point à la nature de l'ouvrage?

1° L'amour de Mahomet pour Palmyre, placé à côté de celui de Séide, est un objet de dégoût et du plus mauvais effet, d'autant que cet amour est inutile et comme hors-d'œuvre; il ne produit rien, car on ne saurait admettre que la mort de Palmyre, privant Mahomet de sa maîtresse, est une punition de ses crimes; sans doute que la mort de Palmyre eût été un châtiment pour l'amoureux Séide, mais à qui fera-t-on croire que c'en pût être un pour Mahomet?

2° La seconde tache que l'on remarque dans cette pièce est le poison, employé deux fois par Mahomet pour arriver aux moyens de succès et pour préparer ses triomphes. Quoi! Mahomet, qui a détruit les faux dieux, renversé le temple des

idoles dans la moitié du monde, propagé plus que qui que ce soit la connaissance d'un seul Dieu dans l'univers, Mahomet, considéré comme prophète à Constantinople, à Delhi, au Grand-Caire, au Maroc, Mahomet ne serait arrivé à ces grands résultats que par les moyens qu'ont employés les Damiens et les Bastide pour s'emparer de la succession de leurs voisins? Les plus petites sociétés ont peu de durée et se détruisent d'elles-mêmes, parce qu'elles ne sont point cimentées par les liens de la moralité, si nécessaire à la société.

Hercide est faible, dit Mahomet à Omar : *eh bien, empoisonne-le!* Mais comment Omar ne conçoit-il pas lui-même qu'il peut aussi être empoisonné? Par le même principe, Séide, couvert du sang de Zopire, est désavoué par Mahomet et arrêté par Omar. Avec de pareils procédés, Mahomet, un second Séide, et Omar lui-même, n'eût servi qu'en tremblant un scélérat sacrifiant et désavouant ses principaux instruments.

Séide, instruit qu'il vient d'assassiner son père, se met à la tête du peuple contre Mahomet, qui semble perdu, et ne se sauve d'un pas si dangereux qu'en ordonnant au poison d'agir sur Séide, afin d'arrêter le bras de ce jeune assassin, et de forcer ainsi le peuple à se déclarer.

Quoi! toutes les destinées de Mahomet, qui ont tant influé sur l'univers, n'étaient fondées que sur l'art de . . . et de . . ![1]

Pour que l'ouvrage de Mahomet soit vraiment digne de la scène française, il faut qu'il puisse être lu sans indignation aux yeux des hommes éclairés de Constantinople comme de Paris. Mahomet fut un grand homme, intrépide soldat; avec une poignée de monde il triompha au combat de Bender; grand

[1] Ces mots sont en blanc dans l'original. (Note de M. le comte Marchand.)

capitaine, éloquent, grand homme d'état, il régénéra sa patrie, et créa au milieu des déserts de l'Arabie un nouveau peuple et une nouvelle puissance.

3° La situation des esprits et la force des factions dans la Mecque n'est pas suffisamment développée. La politique de Mahomet est à peine et très-faiblement tracée. C'est la troisième tache que nous désirerions voir disparaître de notre scène.

Pour faire disparaître l'amour de Mahomet pour Palmyre, il n'y aurait rien à changer au premier acte. A la scène troisième du second acte, Mahomet dit à Séide : *Vous, Séide, en ces lieux!* C'est, dans l'intention de l'auteur, un mouvement de jalousie; mais ce vers peut être laissé parce qu'il peut être attribué à l'étonnement de voir Séide chez son père. A la quatrième scène, il paraîtrait que le dernier vers que prononce Mahomet :

> De quel œil revois-tu Palmyre avec Séide?

devrait être retranché, car c'est un vers de jalousie; mais on pourrait l'y laisser; il peut aussi être l'effet de la surprise de voir les deux enfants de Zopire dans sa maison. Mais il faudrait supprimer la réplique de Mahomet et celle d'Omar jusqu'à ce vers :

> Tous deux sont nés ici du tyran que je hais.

Plus bas :

> Déjà sans se connaître ils m'outragent tous deux.
> J'attisai de mes mains leurs feux illégitimes.
> Le ciel voulut ici rassembler tous les crimes.

Il faudrait dire, au lieu de ces trois vers, que ces enfants lui serviraient à détourner Zopire, à s'en faire un partisan, ou à s'en venger s'il ne pouvait y réussir.

A la scène sixième, il faudrait effacer

De son maître offensé rival incestueux,

et toute la tirade de Mahomet, de douze vers, qui finit le second acte.

A l'acte troisième, il faut supprimer la scène quatrième; à la scène cinquième, l'hémistiche d'Omar : *Et de ravir Palmyre.*

Au quatrième acte, scène première, il faudra effacer

Son cœur même en secret, ambitieux peut-être,
Sentira quelque orgueil à captiver son maître.

Au cinquième acte, il faudra effacer, à la scène seconde,

Sachez qu'un sort plus noble, un titre encor plus grand,
Si vous le méritez, peut-être vous attend.

Et, enfin, les vingt-quatre vers de Mahomet qui terminent la pièce.

Ainsi, avec ces très-légères suppressions, sans même ajouter un seul vers, on ferait disparaître de ce chef-d'œuvre sa plus grande tache.

Pour effacer la seconde tache, l'empoisonnement d'Hercide, il faudrait peu de changements.

Au quatrième acte il suffit de supprimer *Hercide est faible, etc.* ainsi que la réponse d'Omar : *J'ai fait ce que tu veux.*

A la scène cinquième du quatrième acte, il faudrait effacer

Je suis puni, je meurs des mains de Mahomet.

Et, à la scène première du cinquième acte, supprimer les vers d'Omar :

Qui pourrait l'en instruire? Un éternel oubli
Tient avec ce secret Hercide enseveli.

Pour supprimer l'empoisonnement de Séide, il faudrait un

changement dans tout le dénoûment; d'abord, au quatrième acte, il faudrait effacer

> Réponds-tu qu'au trépas Séide soit livré ?
> Réponds-tu du poison qui lui fut préparé ?

Dans ce système, toute la scène sixième du quatrième acte serait à retrancher; il faudrait, à la place, y substituer une scène où Séide serait tué par les partisans de Zopire, le surprenant couvert du sang de leur maître, ou dans laquelle il se tuerait lui-même de désespoir d'avoir tué son père; Omar arriverait alors et enlèverait Palmyre.

Dans ce système, le cinquième acte serait tout à changer: Séide serait avoué par Mahomet; il aurait commis le combat sacré, ordonné par Dieu dans le Coran: le parti de Zopire dans la Mecque, abattu par la mort de son chef, ne saurait faire aucune résistance contre le parti de Mahomet, soutenu par l'armée, déjà aux portes de la ville, et qui apparaîtrait sur les remparts : cela, avec la mort de Palmyre, terminerait le cinquième acte.

CARTE

DE

L'ÎLE DE SAINTE-HÉLÈNE

ILE DE S

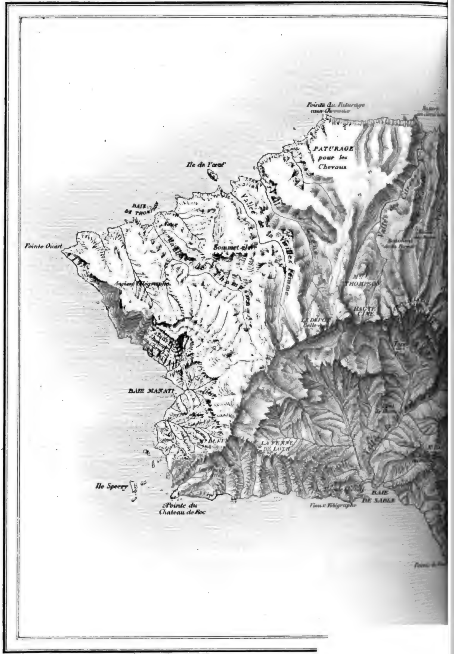

Dressée par le Capitaine d'Etat-major Beaux, du Dépot de la guerre

1 lieue.

0 1 2 3 4

Digitized by Google

E-HÉLÈNE.

Imprimerie Impériale

Digitized by Google

NOTE

SUR

LE DEUXIÈME LIVRE DE L'ÉNÉIDE

DE VIRGILE.

Le deuxième livre de l'*Énéide* est considéré comme le chef-d'œuvre de ce poëme épique; il mérite cette réputation sous le point de vue du style, mais il est bien loin de la mériter sur le fond des choses.

Le cheval de bois pouvait être une tradition populaire, mais cette tradition est ridicule et tout à fait indigne d'un poëme épique. On ne voit rien de pareil dans l'*Iliade*, où tout est conforme à la vérité et aux pratiques de la guerre. Comment supposer les Troyens assez imbéciles pour ne pas envoyer un bateau pêcheur à l'île de Ténédos pour s'assurer si les mille vaisseaux des Grecs s'y étaient arrêtés ou étaient réellement partis? Mais du haut des tours d'Ilion on découvrait la rade de Ténédos. Comment croire Ulysse et l'élite des Grecs assez ineptes pour s'enfermer dans un cheval de bois; c'est-à-dire se livrer pieds et mains liés à leurs implacables ennemis? En supposant que ce cheval contînt seulement cent guerriers, il devait être d'un poids énorme, et il n'est pas probable qu'il

ait pu être mené du bord de la mer sous les murs d'Ilion en un jour, ayant surtout deux rivières à traverser.

Tout l'épisode de Sinon est invraisemblable et absurde; les ressources du poëte, l'éloquence du discours qu'il met dans la bouche de Sinon, n'en diminuent en rien l'absurdité. Cependant il faut que le cheval soit, le jour même du départ des Grecs, introduit dans Troie, sans quoi cela rendrait encore plus incroyable que les mille vaisseaux des Grecs pussent, si près de Troie, rester cachés.

Le bel et charmant épisode de Laocoon se recommande de lui-même, mais ne peut en rien diminuer l'absurdité de la conduite des Troyens, puisque enfin on pouvait laisser plusieurs jours le cheval au camp dans sa position, et s'assurer que la flotte ennemie s'était éloignée, avant d'abattre les murailles pour l'introduire dans la ville.

Les guerriers enfermés dans le cheval de bois, auquel Sinon ouvre la barrière, ne sortent que lorsque la flotte des Grecs, qui est partie de Ténédos lorsque tout dort et que la nuit est obscure, a déjà débarqué l'armée; ce ne peut donc pas être avant une heure du matin; aussi bien ce n'est guère qu'à cette heure que les corps de garde s'endorment et que Sinon a pu ouvrir la barrière. Tout le deuxième livre de la destruction de Troie s'opère donc d'une heure du matin au lever du soleil, c'est-à-dire en trois à quatre heures; tout cela est absurde. Troie n'a pu être prise, brûlée et détruite en moins de quinze jours. Troie renfermait une armée; cette armée ne s'est pas sauvée, elle a dû donc se défendre dans tous les palais. Énée, logé au palais de son père, dans un bois à une demi-lieue de Troie, n'est instruit que par l'apparition d'Hector de la prise et de l'incendie de la ville. La maison d'Anchise fût-elle à deux lieues

de la ville, que le bruit du tumulte de la prise de la ville, la chaleur de l'incendie des premières maisons auraient réveillé les hommes et les animaux. Ilion n'est pas tombée dans une seule nuit, surtout dans une nuit si courte; et l'armée qui y était pour la défendre l'eût-elle évacuée, que, matériellement, l'armée grecque ne pouvait prendre possession et détruire la ville sans plusieurs jours. Énée n'était pas le seul guerrier qui se trouvait dans Ilion; cependant il ne parle que de lui. Tant de héros qui jouent un rôle si brillant dans l'*Iliade* ont dû aussi, de leur côté, défendre chacun leur quartier.

Une tour dont le sommet s'élevait jusqu'aux cieux et dont le comble y semblait suspendu était sans doute de pierre; on ne voit pas comment Énée, en peu d'instants, et avec le secours de quelques leviers de fer, a pu la faire crouler sur la tête des Grecs.

Si Homère eût traité la prise de Troie, il ne l'eût pas traitée comme la prise d'un fort, mais il y eût employé le temps nécessaire, au moins huit jours et huit nuits. Lorsqu'on lit l'*Iliade*, on sent à chaque instant qu'Homère a fait la guerre, et n'a pas, comme le disent les commentateurs, passé sa vie dans les écoles de Chio; quand on lit l'*Énéide*, on sent que cet ouvrage est fait par un régent de collége qui n'a jamais rien fait. On ne voit pas en effet ce qui a pu décider Virgile à commencer et à finir la prise, l'incendie et le pillage de Troie en peu d'heures; dans ce court espace il fait même ramasser toutes les richesses dans des magasins centraux. La maison d'Anchise devait être très-près de Troie, puisque, dans ce peu d'heures et malgré les combats, Énée y fait plusieurs voyages. Il fallut à Scipion dix-sept jours pour brûler Carthage, abandonnée de ses habitants; il a fallu onze jours pour brûler Moscou, quoique

en grande partie bâtie en bois; et, pour une ville de cette étendue, il faut plusieurs jours à l'armée conquérante pour en prendre possession. Troie était une grande ville, car les Grecs, qui avaient cent mille hommes, n'essayèrent jamais de la cerner. Lorsque Énée retourne cette nuit même dans Ilion, il retrouve

Ulysse des vainqueurs gardant la riche proie.
Là sont accumulés tous les trésors de Troie.

Pour cette seule opération il faut plus de quinze jours, et ce n'est pas dans le moment du désordre d'une ville prise d'assaut qu'on va s'amuser à entasser les richesses dans les magasins centraux.

Le jour naît ; je retourne à ma troupe fidèle.

Ainsi, d'une heure du matin à quatre heures, c'est-à-dire en trois heures, Énée a été à Troie, a livré tous les combats dont il rend compte, a défendu le palais de Priam, est revenu chercher Créuse à Troie et a trouvé la ville toute soumise, ne soutenant plus de combat, entièrement occupée par l'ennemi, toute brûlée, et les magasins déjà formés. Ce n'est pas ainsi que doit marcher l'épopée, et ce n'est pas ainsi que marche Homère dans l'*Iliade*. Le journal d'Agamemnon ne serait pas plus exact pour les distances et le temps et pour la vraisemblance des opérations militaires que ne l'est ce chef-d'œuvre.

Le troisième chant n'est absolument qu'une copie de l'*Odyssée;* et, dans le quatrième chant, le récit n'est pas dans le genre de celui d'Homère, où tous les jours sont marqués, où toutes les actions ont leur commencement, leur milieu et leur fin, et ne sont pas agglomérées dans un récit général.

EXTRAITS

DU

MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE,

DES RÉCITS DE LA CAPTIVITÉ, ETC.

EXTRAITS

DU

MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE,

PAR LE COMTE DE LAS CASES,

DES

RÉCITS DE LA CAPTIVITÉ DE NAPOLÉON,

PAR MONTHOLON.

On regrettera peut-être de ne pas trouver ici un plus grand nombre d'extraits de ces relations de Sainte-Hélène qui ont eu, dans le temps, une si vive et si puissante influence sur l'esprit public en France et en Europe. Mais nous avons voulu n'emprunter à ces relations que les morceaux qui, ne se rapportant à aucun des sujets traités dans d'autres parties des *Commentaires*, présentent, en outre, à nos yeux le caractère authentique d'une dictée ou, au moins, d'une exacte reproduction d'entretien.

Notre réserve à cet égard ne provient d'aucune défiance contre la loyauté des auteurs. Mais on peut vouloir reproduire sincèrement une conversation sans réussir toujours à en rendre le sens précis et les termes mêmes. La mémoire peut faire défaut aux intentions, et cela a dû arriver surtout pour le livre de Montholon (*Récits de la Captivité, etc.*), publié si longtemps après le retour de Sainte-Hélène (en 1847).

Quand il s'agit de Napoléon, les mots ont une valeur absolue, et nous avons tenu à ne rien admettre ici qui n'eût pas la double valeur, la double vérité de la pensée et de l'expression.

EXPÉDITION D'ÉGYPTE[1].

L'Empereur, dans le cours de la conversation, est arrivé à dire, parlant de l'Égypte et de la Syrie, que, s'il eût enlevé Saint-Jean-d'Acre, il opérait une révolution dans l'Orient. «Les plus petites circonstances conduisent aux plus grands événements, disait-il. La faiblesse d'un capitaine de frégate qui prend chasse au large au lieu de forcer son passage dans le port, quelques contrariétés de détail dans des chaloupes, ont empêché que la face du monde fût changée. Saint-Jean-d'Acre enlevé, l'armée française volait à Damas et à Alep; elle eût été en un clin d'œil sur l'Euphrate; les chrétiens de la Syrie, les Druses, les chrétiens de l'Arménie, se fussent joints à elle. Les populations allaient être ébranlées.» Un de nous ayant dit qu'on eût été bientôt renforcé de 100,000 hommes: «Dites de 600,000, a repris l'Empereur. Qui peut calculer ce que c'eût été? J'aurais atteint Constantinople et les Indes. J'aurais changé la face du monde!»

[1] Conversation du 31 mars 1816; *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome I, page 419, édition de 1842.

NOTE SUR LES AFFAIRES D'ESPAGNE[1].

L'Espagne était depuis longtemps l'objet de mes méditations; ses mœurs, ses divisions territoriales, ses vieilles coutumes, auxquelles tient tant l'honneur castillan, la superstition ignorante de la population, étaient autant d'obstacles qu'il fallait vaincre pour régénérer la nation espagnole, qui sera grande et forte sous l'empire d'institutions constitutionnelles. Dans la crise où se trouvait la France, dans la lutte des idées nouvelles, dans la grande cause du siècle contre la vieille Europe, je ne pouvais pas laisser l'Espagne en arrière de la réorganisation sociale; il fallait de toute nécessité l'entraîner, de gré ou de force, dans le mouvement français : le destin de la France le demandait. D'ailleurs l'Espagne justifiait cette nécessité par sa conduite : pendant la guerre de Prusse et de Pologne, quand elle m'avait cru en péril, elle avait forfait à l'alliance que son vieux roi m'avait jurée. L'insolente proclamation du prince de la Paix, l'embarquement subit des 25,000 hommes du corps de la Romana, ne pouvaient être oubliés. L'injure ne devait pas rester impunie : elle méritait une déclaration de guerre, et c'est un grand malheur que je n'aie pas adopté cette marche franche et toute loyale à mon retour de Tilsit. L'issue ne pouvait en être douteuse. Cependant la France avait besoin de se reposer : la guerre de Prusse et de Pologne lui avait coûté de grands sacrifices.

La nation espagnole méprisait son gouvernement; elle appelait à

[1] Dictée du 21 novembre 1820; pag. 437 et suiv. du tome II des *Récits de la Captivité, etc.* 2 vol. in-8°, Paris, 1847.

grands cris le bienfait de la régénération. On pouvait espérer de l'accomplir sans répandre de sang. Les dissensions de la famille royale l'avaient souillée du mépris général; elles autorisaient cette espérance, à laquelle les événements de Bayonne donnèrent toute l'apparence d'une réalisation certaine. Le code du salut des nations n'est pas toujours celui des intérêts privés ou des princes.

La constitution avait été librement acceptée et jurée par les représentants de tous les ordres de la nation. Le nouveau roi n'avait rencontré sur sa route de Bayonne à Madrid qu'hommages et témoignages de satisfaction de la part des populations, qui étaient reconnaissantes de leur délivrance du servage d'institutions surannées, et fières du respect que l'Empereur des Français témoignait pour la nationalité espagnole. En effet, le roi Joseph était le seul Français au milieu de ces populations; il n'était entouré que d'Espagnols; ses ministres, ses courtisans, sa garde, tout était espagnol autour de lui.

La constitution de Bayonne n'était qu'une œuvre de circonstance; tout ce qu'elle conservait de contraire aux intérêts des masses en aurait disparu avec le temps. L'Espagne, comme la Pologne, comme l'Allemagne, comme l'Italie, aurait été régie par les principes du Code civil français.

Les hommes de talent de toutes les conditions auraient été appelés aux premières charges du royaume et à tous les emplois publics, sans distinction de naissance.

Le choix des dynasties n'est et ne doit être qu'une question secondaire. Sans doute les liens de famille ont quelque valeur; mais cette valeur est tellement passagère, si souvent démentie par l'histoire, qu'elle ne m'a jamais influencé dans le choix que j'ai fait de mes frères pour rois de Hollande, de Westphalie, de Naples, d'Espagne; car, en les couronnant, je ne les considérais dans ma pensée que comme des vice-rois, des agents de ma politique, que je rappellerais dans les rangs français suivant les exigences des arrangements définitifs de la paix générale ou de la réorganisation du continent européen.

Ce sont les sales intrigues des princes d'Espagne, leurs querelles de famille, leur trahison de tous les intérêts espagnols, qui ont amené les événements de Bayonne, et non l'ambition de placer la couronne d'Espagne sur la tête d'un de mes frères.

C'est à Fontainebleau, après la paix de Tilsit, que la première idée d'une intervention dans les affaires d'Espagne me fut suggérée.

Tandis que de graves dissensions éclataient entre le roi Charles IV et son fils, le prince des Asturies, Talleyrand négociait avec un agent du prince de la Paix, Izquierdo, le partage éventuel du Portugal pour punir la Maison de Bragance de sa soumission aux ordres du cabinet de Saint-James. Le prince de la Paix voulait profiter de cette circonstance pour réaliser le rêve ambitieux du duc d'Albe et se faire donner la petite souveraineté des Algarves en récompense du dévouement qu'il témoignait alors à la France. C'était le nœud de la négociation. Izquierdo, qui était l'agent du favori bien plus que celui du vieux roi, sacrifia tout à ce but.

La négociation lui fut dès lors facile. La convention fut signée le 27 octobre 1807[1]. Talleyrand en donna communication officielle au comte de Lima, ministre du Portugal à Paris, en lui notifiant la déclaration de guerre. Une seconde convention, conséquence de la première, fut signée le même jour à Fontainebleau; elle déterminait les forces respectives qui seraient mises en campagne contre le Portugal. Un corps français de 30,000 hommes devait entrer en Espagne et marcher directement sur Lisbonne, de concert avec une division espagnole forte de 10,000 hommes. Une réserve de 40,000 Français serait réunie à Bayonne et prête à suivre le mouvement dans le cas où les Anglais interviendraient.

En même temps que Talleyrand conduisait cette négociation, il ne manquait pas une occasion de me rappeler la conduite plus qu'équivoque du cabinet de Madrid en 1806, et la fameuse pro-

[1] Voir la *Correspondance de Napoléon Ier*, édition de l'Imprimerie impériale, tome XVI, pages 140-142.

clamation du prince de la Paix, du 3 octobre 1806. Il alla jusqu'à me remettre un mémoire sur les griefs de la France contre Charles IV et son favori, en me proposant de prendre à l'égard de l'Espagne un parti décisif.

« Il n'y a plus sur le trône qu'une seule branche de la Maison de Bourbon, disait ce mémoire[1] : celle d'Espagne, qui, placée sur nos derrières quand il s'agit de faire face aux puissances d'Allemagne, sera toujours menaçante. Lors des guerres que la France peut avoir à soutenir soit vers le nord, soit en Italie, elle paralyserait une partie de nos forces et serait un objet continuel d'inquiétudes. Accessible aux intrigues de l'Angleterre et toujours prête à ouvrir ses ports aux marchandises et aux troupes anglaises, elle rendrait incomplet tout système de paix et de guerre. Le moment est venu de déclarer que la dernière branche de la Maison de Bourbon a cessé de régner.

« Un prince de la Maison impériale occupant le trône d'Espagne, le système de l'Empire sera complet. La Prusse écrasée, la Russie affaiblie en hommes et en argent par une guerre malheureuse, la confédération du Rhin consolidée, l'existence du royaume d'Italie assurée, les liens de l'amitié resserrés avec l'Orient, ne laissent rien à craindre de la malveillance de l'Autriche. Votre Majesté a donc devant elle le temps qu'il lui faut pour tenter et mettre à fin une entreprise qui n'exigera qu'une campagne et l'emploi d'une armée de 30,000 hommes, armée qui, stipulée par la convention du 27 octobre, se formera et passera la frontière sans exciter aucun soupçon. L'Espagne surprise n'y mettra aucun obstacle sérieux; dégoûtée de son gouvernement, préparée à des innovations nécessaires, elle recevra en libérateurs les troupes de Votre Majesté. »

Ce thème devint le sujet de mes causeries du soir avec Talleyrand, quoique je ne prisse pas au sérieux le projet de conquête de

[1] Une copie, de la main de M. Fain, était dans les papiers de l'Empereur (Note des *Récits de la Captivité*).

l'Espagne avec 30,000 hommes; mais j'en causais avec intérêt dans l'éventualité d'une chance qui en rendît l'exécution possible. Je fis même venir à Fontainebleau le maréchal Moncey, qui avait fait la guerre de 1794 sur les Pyrénées, afin de le questionner sur les points stratégiques de la frontière jusqu'à l'Èbre.

. . . .

Talleyrand, qui ne laissait échapper aucune occasion de m'offrir des gages de son dévouement sans bornes à ma dynastie, et qui déjà m'avait conseillé d'asseoir un de mes frères sur le trône de Naples, poursuivit avec persévérance le projet du détrônement de la dynastie espagnole des Bourbons, ce qui achèverait l'œuvre d'extinction des derniers rameaux de la souveraineté de la Maison de Bourbon, et continua vainement alors ses instances pour une mise en action immédiate de ses plans. Mais, au lieu de marcher en Espagne à la tête de 30,000 hommes, je partis pour Venise sans même répondre aux lettres que m'écrivaient les princes d'Espagne pour implorer mon intervention. . . . .

Les troupes françaises, sous les ordres du prince Murat, passèrent les Pyrénées et entrèrent en Espagne, conformément à la convention de Fontainebleau. Des événements que je ne devais pas prévoir dominèrent toute chose. Mon ambassadeur me prévint que le prince de la Paix conseillait au roi Charles IV de se retirer d'abord à Séville et ensuite au Mexique, en livrant la Péninsule à l'Angleterre. Ce conseil ne trouve d'explication que dans la combinaison infernale d'une trahison, d'où serait résultée, pour ce favori, la connaissance du mémoire que Talleyrand m'a remis à Fontainebleau. Bientôt après une nouvelle dépêche de M. de Beauharnais m'apprit la révolution de palais qui venait de poser la couronne sur la tête de Ferdinand, en même temps que la protestation du vieux roi, et la lettre par laquelle il implorait mon appui, en invoquant le châtiment du parricide sur la tête de son fils, le prince des Asturies.

. . . .

. . . .

Le 27 mars (1808) j'écrivis au grand-duc de Berg :

« Monsieur le Grand-Duc de Berg, je crains que vous ne me trompiez sur la situation de l'Espagne, et que vous ne vous trompiez vous-même. L'affaire du 20 mars a singulièrement compliqué les événements. Je reste dans une grande perplexité.

« Ne croyez pas que vous attaquiez une nation désarmée, et que vous n'ayez que des troupes à montrer pour soumettre l'Espagne. La révolution du 20 mars prouve qu'il y a de l'énergie chez les Espagnols. Vous avez affaire à un peuple neuf; il aura tout le courage, il aura tout l'enthousiasme que l'on rencontre chez les hommes que n'ont point usés les passions politiques.

« L'aristocratie et le clergé sont les maîtres de l'Espagne. S'ils craignent pour leurs priviléges et leur existence, ils feront contre nous des levées en masse qui pourraient éterniser la guerre. J'ai des partisans; si je me présente en conquérant, je n'en aurai plus.

« Le prince de la Paix est détesté, parce qu'on l'accuse d'avoir livré l'Espagne à la France; voilà le grief qui a servi à l'usurpation de Ferdinand. Le parti populaire est le plus faible.

« Le prince des Asturies n'a aucune des qualités qui sont nécessaires au chef d'une nation; cela n'empêchera pas que, pour nous l'opposer, on n'en fasse un héros. Je ne veux pas que l'on use de violence envers les personnages de cette famille; il n'est jamais utile de se rendre odieux et d'enflammer les haines. L'Espagne a plus de 100.000 hommes sous les armes : c'est plus qu'il n'en faut pour soutenir avec avantage une guerre intérieure : divisés sur plusieurs points, ils peuvent servir de point d'appui au soulèvement total de la monarchie.

« Je vous présente l'ensemble des obstacles qui sont invincibles, il en est d'autres que vous sentirez. L'Angleterre ne laissera pas échapper cette occasion de multiplier nos embarras; elle expédie journellement des renforts aux croisières qu'elle tient sur les côtes d'Espagne et de la Méditerranée; elle fait des enrôlements de Siciliens et de Portugais.

« La famille royale n'ayant pas quitté l'Espagne pour aller s'éta-

blir aux Indes, il n'y a qu'une révolution qui puisse changer l'état de ce pays. C'est peut-être celui de l'Europe qui y est le moins propre. Les gens qui voient les vices monstrueux de ce gouvernement et l'anarchie qui a pris la place de l'autorité légale sont le plus petit nombre: le plus grand nombre profite de ces vices et de cette anarchie.

« Dans l'intérêt de mon Empire, je puis faire beaucoup de bien à l'Espagne. Quels sont les meilleurs moyens à prendre?

« Irai-je à Madrid? Exercerai-je l'acte de grand protecteur en prononçant entre le père et le fils? Il me semble difficile de faire régner Charles IV; son joug et son favori sont tellement dépopularisés qu'ils ne se soutiendraient pas trois mois.

« Ferdinand est l'ennemi de la France: c'est pour cela qu'on l'a fait roi. Le placer sur le trône sera servir les factions qui, depuis vingt-cinq ans, veulent l'anéantissement de la France. Une alliance de famille serait un faible lien. La reine Élisabeth[1] et d'autres princesses françaises ont péri misérablement lorsqu'on a pu les immoler impunément à d'atroces vengeances.

Je pense qu'il ne faut rien précipiter, qu'il convient de prendre conseil des événements qui vont suivre. Il faudra fortifier les corps d'armée qui se tiendront sur les frontières du Portugal, et attendre.

« Je n'approuve pas le parti qu'a pris Votre Altesse Impériale de s'emparer aussi précipitamment de Madrid : il fallait tenir l'armée à dix lieues de la capitale. Vous n'aviez pas l'assurance que le peuple et la magistrature allaient reconnaître Ferdinand sans contestations. Le prince de la Paix doit avoir, dans les emplois publics, des partisans. Il y a d'ailleurs un attachement d'habitude au vieux roi, qui pouvait produire des résultats. Votre entrée à Madrid, en inquiétant les Espagnols, a puissamment servi Ferdinand. J'ai donné ordre à Savary d'aller auprès du vieux roi voir ce qui s'y passe; il se concertera avec Votre Altesse Impériale. J'aviserai ultérieurement au parti que j'aurai à prendre; en attendant, voici ce que je juge convenable de vous prescrire.

[1] *Élisabeth* pour *Marie Stuart;* ainsi dans tous les textes imprimés de cette lettre.

« Vous ne m'engagerez à une entrevue en Espagne avec Ferdinand que si vous jugez la situation des choses telle que je doive le reconnaître comme roi d'Espagne.

« Vous userez de bons procédés envers le roi, la reine et le prince Godoï; vous exigerez pour eux et vous leur rendrez les mêmes honneurs qu'autrefois. Vous ferez en sorte que les Espagnols ne puissent pas soupçonner le parti que je prendrai. Cela ne sera pas difficile, je n'en sais rien moi-même.

« Vous ferez entendre à la noblesse et au clergé que, si la France doit intervenir dans les affaires d'Espagne, leurs priviléges et leurs immunités seront respectés. Vous leur direz que l'Empereur désire le perfectionnement des institutions politiques de l'Espagne pour la mettre en rapport avec l'état actuel de la civilisation de l'Europe, pour la soustraire au régime des favoris; vous direz aux magistrats et aux bourgeois des villes, aux gens éclairés, que l'Espagne a besoin de recréer la machine de son gouvernement, et qu'il lui faut des lois qui garantissent les citoyens de l'arbitraire et des usurpations de la féodalité, des institutions qui ravivent l'industrie, l'agriculture et les arts. Vous leur peindrez l'état de tranquillité et d'aisance dont jouit la France malgré les guerres où elle est toujours engagée; la splendeur de la religion, qui doit son rétablissement au Concordat que j'ai signé avec le Pape; vous leur démontrerez les avantages qu'ils peuvent tirer d'une régénération politique : l'ordre et la paix dans l'intérieur, la considération et la puissance à l'extérieur. Tel doit être l'esprit de vos discours et de vos écrits. Ne brusquez aucune démarche; je puis attendre à Bayonne, je puis passer les Pyrénées, et, me fortifiant vis-à-vis du Portugal, aller conduire la guerre de ce côté.

« Je songerai à vos intérêts particuliers, n'y songez pas vous-même. Le Portugal restera à ma disposition. Qu'aucun projet personnel ne vous occupe et ne dirige votre conduite; cela me nuirait et vous nuirait encore plus qu'à moi.

« Vous allez trop vite dans vos instructions du 14; la marche que vous prescrivez au général Dupont est trop rapide à cause de l'évé-

nement du 19 mars. Il y a des changements à faire dans vos prescriptions aux généraux. Ordonnez de nouvelles dispositions. Vous recevrez des instructions de mon ministre des affaires étrangères.

« J'ordonne que la discipline soit maintenue de la manière la plus sévère. Point de grâce pour les plus petites fautes. On aura pour l'habitant les plus grands égards. On respectera particulièrement les églises et les couvents.

« L'armée évitera toute rencontre, soit avec des corps de l'armée espagnole, soit avec des détachements. Il ne faut pas que d'un côté ou de l'autre il soit brûlé une amorce.

« Laissez Solano dépasser Badajoz; faites-le observer. Donnez vous-même l'indication des marches de mon armée, de manière à la tenir toujours à une distance de plusieurs lieues des corps espagnols. Si la guerre s'allumait, tout serait perdu.

« C'est à la politique et aux négociations qu'il appartient de décider des destinées de l'Espagne.

« Je vous recommande d'éviter toute explication avec Solano, comme avec les autres généraux et les gouverneurs espagnols.

« Vous m'enverrez deux estafettes par jour. En cas d'événement majeur, vous m'expédierez des officiers d'ordonnance. Vous me renverrez sur-le-champ le chambellan Tournon, qui vous porte cette dépêche; vous lui remettrez un rapport détaillé.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Napoléon. »

Les événements de Bayonne furent une nécessité des circonstances créées par la révolution de palais qui détrôna le vieux roi.

Charles IV me remit tous ses droits, Ferdinand renonça aux siens; une junte fut formée pour délibérer et voter la constitution qui éleva au trône mon frère Joseph et le conduisit à Madrid au milieu des grands d'Espagne, qui avaient non-seulement accepté, mais sollicité les charges de sa couronne.

Talleyrand, qui, pendant longtemps, avait impatiemment supporté la supériorité de rang accordée à deux bourgeois, Camba-

cérès et Lebrun, avait voulu échanger le ministère des affaires étrangères contre l'honneur de compter parmi les grands dignitaires de l'Empire, mais en conservant toutefois la place de grand chambellan, dont les 100,000 francs de gages n'étaient pas à dédaigner. Il m'offrit pour les princes d'Espagne son château de Valençay, et plus tard il eut l'étrange idée de me proposer de les amener à me prêter serment, comme mes sujets.

Après les conférences d'Erfurt, dans lesquelles l'empereur Alexandre laissa à ma libre disposition le midi de l'Europe, je pris le parti de me mettre à la tête de l'armée d'Espagne, pour en finir avec l'intervention anglaise et les résistances espagnoles qu'elle provoquait. Je passai les Pyrénées avec 60,000 hommes de vieilles troupes, composées des corps des maréchaux Lannes, Soult et Ney et de la Garde; mais, à mon grand étonnement, il me fallut les combats de Tudela, d'Espinosa, de Burgos, de Somo-Sierra pour gagner Madrid, qui, malgré ces victoires, me refusa l'entrée pendant deux jours.

Plus la saisie de l'Espagne avait paru facile à Talleyrand lorsqu'il rédigeait le mémoire de Fontainebleau, plus une résistance si opiniâtre fut pour lui le présage d'un avenir plein de désastres pour l'Empire. Sa vieille rancune s'en réjouit; son ambition calcula le parti qu'elle pourrait tirer de ces désastres et des mécomptes de l'opinion publique. Les échos de ses salons répétèrent sur tous les tons que mon insatiable soif de combats et de couronnes avait repoussé les meilleurs conseils; qu'il m'avait prédit ce qui m'arrivait, et que la récompense d'une habileté prévoyante et dévouée avait été l'obligation de se démettre du ministère des affaires étrangères, quitté d'ailleurs par lui d'autant plus volontiers qu'il avait reconnu l'impossibilité de m'empêcher de courir à ma perte. Les intrigants de salon firent l'opinion des coteries, et les coteries celle de la capitale. La police m'écrivait toutes ces choses; j'en eus beaucoup d'humeur, mais je méprisai d'y faire répondre en accablant leur auteur par la publication dans *le Moniteur* du mémoire de Fontainebleau.

Après avoir réorganisé le gouvernement à Madrid et soumis les provinces du nord, je me disposais à marcher sur Cadix, lorsque j'appris le mouvement de l'armée anglaise du général Moore, qui manœuvrait pour couper à Valladolid ma ligne d'opération et mes communications avec la France.

Dès que le général Moore sut mon départ de Madrid pour le combattre, il se mit en retraite; et mes troupes, qui avaient été arrêtées pendant vingt-quatre heures par une bourrasque au passage du Guadarrama, couchaient tous les jours dans les lieux d'où les Anglais étaient partis le matin.

A peine arrivé à Astorga, j'y reçus un courrier de Paris m'apportant la nouvelle inattendue que les Autrichiens formaient des magasins sur l'Inn et y réunissaient une armée dans le but d'une agression que les affaires d'Espagne semblaient conseiller aux rancunes de Vienne. L'archichancelier m'écrivait également des intrigues déjà parvenues à l'état de conspiration flagrante. Des conciliabules avaient réuni un certain nombre de membres influents du Sénat. Un ministère se trouvait déjà organisé. Laplace, Tracy, Garat, étaient en tête de la liste. Un rapport de Clément de Ris n'omettait aucun détail; il citait les noms des personnes qui devaient le composer. Tout était prêt pour tenter dès lors ce qui a été exécuté en 1814.

Ces nouvelles étaient bien graves; elles nécessitaient mon retour immédiat dans ma capitale. Je n'hésitai pas. Je laissai au maréchal Soult le commandement de l'armée, et repartis. Déjà en 1805 l'Angleterre avait suscité l'Autriche contre moi, pour éviter la descente dont elle était menacée; les mêmes moyens étaient mis en œuvre en 1809 pour opérer une diversion en faveur de l'Espagne. Je dus renoncer au plan que j'avais formé pour assurer la soumission entière de l'Espagne. Je voulais, de la Corogne, marcher sur le Portugal et revenir par Cadix à Madrid. J'arrivai à Paris plusieurs heures avant l'estafette qui annonçait mon départ de Valladolid.

Le dimanche, 23 janvier 1809, premier dimanche après mon retour, je reçus à mon lever les grands dignitaires, les grands officiers de la couronne, les ministres, le grand chancelier de la Légion

d'honneur, les officiers du Sénat, etc. etc. Devant cette nombreuse assemblée, j'interpellai Talleyrand, qui assistait comme grand chambellan, et je lui rappelai son mémoire de Fontainebleau, ses démarches, ses instances pour m'entraîner dans la guerre d'Espagne. « Je ne vous en fais pas un reproche, puisque j'ai suivi, plus tard, ces mêmes conseils donnés dans un moment inopportun : le reproche que je vous adresse, c'est d'avoir changé d'avis quand vous avez cru au changement de la fortune. Vous vous êtes fait un mérite de m'avoir donné des conseils opposés à ceux dont vous m'avez poursuivi pendant six semaines, et vous m'avez fait un tort de ne les avoir pas suivis. Je sais tout. Je puis tout oublier. Mais quand on se crée des intérêts contraires aux miens, et qu'on agit contre moi, il faudrait avoir la pudeur de déposer une charge qui attache de si près à ma personne. »

Talleyrand garda le silence et comprit qu'il était déjà remplacé. Il l'était en effet, et depuis deux heures M. de Montesquiou avait en poche sa nomination à cette haute charge de la couronne.

Quand les désastres de la campagne de Moscou me firent une nécessité de rappeler sur le Rhin mes armées d'Espagne, le duc de Bassano, qui alors avait le portefeuille des affaires étrangères, me proposa de mettre un terme à deux complications devenues bien dangereuses, en rendant le Pape à Rome, ce qui calmerait bien des irritations religieuses, et en renvoyant Ferdinand en Espagne, ce qui paralyserait l'action puissante des cortès, ramènerait en France 100,000 hommes de vieilles troupes, et ôterait toute crainte du côté du Midi jusqu'à la fin de la lutte terrible engagée avec le Nord.

J'ai eu le tort de n'admettre définitivement que la première partie de ce conseil, et je signai le Concordat de Fontainebleau. Je ne pouvais me résoudre à renoncer aux grands résultats que j'avais droit d'attendre de mes immenses sacrifices en Espagne depuis 1809 ; car alors l'Espagne était conquise, lorsque les démonstrations hostiles de l'Autriche m'avaient obligé à laisser la conduite des affaires au roi Joseph et à mes maréchaux. En moins de trois mois,

quatre armées espagnoles, fortes ensemble de 160,000 hommes, avaient été battues et dispersées. Madrid et Saragosse étaient tombés au pouvoir des Français. L'armée anglaise avait été forcée de se rembarquer après avoir éprouvé des pertes énormes. J'aurais dû réfléchir aux changements survenus depuis cette époque dans les affaires de la Péninsule!

L'Angleterre avait fait et continuait à faire des efforts inouïs; elle prodiguait ses armées et ses trésors. L'Espagne étant environnée de la mer de trois côtés : les escadres anglaises portaient facilement et inopinément des forces nouvelles sur tous les points, en Catalogne, en Biscaye, à Valence, à Cadix.

Je n'ai pas fait en Espagne la faute d'aller trop vite, mais on a fait celle d'aller trop doucement après mon départ; si j'y fusse resté quelques mois, j'eusse pris Lisbonne et Cadix, réuni les partis et pacifié le pays. Les guérillas ne se sont formées qu'un an après mon départ, et seulement par les effets du pillage, des désordres et des abus dont les maréchaux donnaient l'exemple, au mépris de mes ordres les plus sévères. J'aurais dû faire un grand exemple et faire fusiller Soult, le plus pillard d'entre eux. Le corps du maréchal Suchet, qui occupait le royaume de Valence, n'a jamais manqué de rien, parce que ce maréchal administrait avec intégrité; les contributions étaient régulièrement payées; la guerre s'y faisait comme elle eût été faite en Allemagne; tout cela parce que Suchet a donné l'exemple d'une probité sévère et a maintenu la discipline parmi les troupes. Si les autres maréchaux en eussent fait autant, la guerre eût été réduite aux chances d'une lutte de champ de bataille. L'Espagne a été perdue après cinq ans de lutte, non-seulement contre la population d'un grand et valeureux royaume, mais aussi contre l'armée anglo-portugaise, qui était devenue aussi manœuvrière que l'armée française. On a peine à s'expliquer les fausses manœuvres, les fautes de stratégie qui ont amené les désastres de Talavera, de Salamanque, de Vitoria et la capitulation de Baylen! On argumente mal à propos du défaut de places fortes: l'armée française les avait prises toutes. Ce qui est vrai, c'est que les Espagnols ont op-

posé aux Français la même résistance qu'aux Romains. Les peuples conquis ne deviennent sujets du vainqueur que par un mélange de politique et de sévérité, et par leur amalgame avec l'armée. Ces choses ont manqué en Espagne. Si je me fusse amusé à faire des établissements sur l'Èbre, au lieu de marcher sur la Somo-Sierra, sur Madrid et sur Benevente, pour chasser les Anglais, après les victoires de Vitoria, d'Espinosa, de Tudela et de Burgos, j'aurais eu contre moi en ligne, deux mois après, 200,000 Anglais, Portugais, Espagnols, et l'armée française eût été chassée de vive force au delà des Pyrénées.

Après mon départ, la poursuite de l'armée anglaise fut exécutée sans vigueur; et, les Anglais une fois rembarqués, le maréchal Soult aurait dû marcher sur Lisbonne, sur Cadix, sur Valence. Les moyens politiques eussent alors fait le reste. Personne ne peut nier que, si l'Autriche, en ne me déclarant pas la guerre, m'eût permis de rester encore quatre mois en Espagne, tout n'eût été terminé. Ma présence était indispensable partout où je voulais vaincre : c'était là le défaut de ma cuirasse. Pas un de mes généraux n'était de force à un grand commandement indépendant; ce n'est pas l'armée romaine qui a soumis la Gaule, mais César. Ce n'est pas l'armée carthaginoise qui faisait trembler la république aux portes de Rome, mais Annibal; ce n'est pas l'armée macédonienne qui a été sur l'Indus, mais Alexandre; ce n'est pas l'armée française qui a porté la guerre sur le Weser et l'Inn, mais Turenne; ce n'est pas l'armée prussienne qui a défendu sept ans la Prusse, mais Frédéric le Grand.

Après les fatales journées de Leipzig, l'intérêt français m'ordonnait d'en finir sans retard avec les périls que me créaient les affaires d'Espagne. J'envoyai à Valençay le duc de San-Carlos assurer Ferdinand de mon désir de m'entendre avec lui, pour rendre possible son retour en Espagne, et je chargeai le comte Laforest, qui habitait dans ses terres, aux environs de Tours, de se rendre secrètement à Valençay sous le nom de *Don del Bosco*, pour négocier le traité qui rendrait à Ferdinand la couronne et la liberté.

De tout temps Ferdinand a témoigné la plus grande aversion

pour les cortès. Les Espagnols pleureront longtemps la constitution de Bayonne. Si elle eût triomphé, ils n'auraient plus de juridiction ecclésiastique en matière séculière, plus de banalités, plus de barrières intérieures; leurs domaines nationaux ne resteraient point incultes et sans utilité pour l'état et la nation; ils auraient un clergé séculier, une noblesse sans priviléges féodaux, ni exemption de contributions et de charges publiques; ils seraient aujourd'hui un autre peuple.

Ferdinand a souvent dit pendant sa captivité qu'il préférait rester à Valençay que de régner en Espagne avec les cortès; cependant il accepta sans hésiter les conditions du traité de Valençay, qui lui imposait l'obligation de respecter les ventes des domaines nationaux, de ne rechercher personne pour cause d'opinion ou d'action pendant le règne du roi Joseph, et de régner en roi constitutionnel. Ce traité signé, il offrit de nouveau d'épouser une de mes nièces. Je n'acceptai ni ne refusai. J'eus tort.

Le traité de Valençay fut négocié avec le plus grand secret. Il m'importait que les Anglais n'en fussent pas instruits. Je voulais que rien ne s'opposât à ce que les 100,000 hommes que j'avais en Espagne pussent entrer en ligne pour la défense du territoire dès le début de la campagne de 1814.

Des intrigues altérèrent mes résolutions. On parvint à pénétrer mon secret; on parla à mes passions, on me prouva que ma gloire s'opposait à ce que je renonçasse à l'Espagne. Enfin on m'empêcha de ratifier de suite le traité de Valençay. Le roi Ferdinand, qui aurait dû quitter Valençay dans le courant de novembre 1813, ne repassa les Pyrénées qu'en mars 1814.

. . . .

L'Espagne était sauvée de l'avenir qui l'attend; l'Empire serait sorti vainqueur de sa lutte à mort contre les rois de droit divin, si j'avais ratifié le traité de Valençay le lendemain de sa signature. Quelle faute!

NOTE SUR LES AFFAIRES DE ROME[1].

. . . .

Dès ma jeunesse j'ai porté une attention toute particulière aux affaires de religion. J'ai beaucoup médité sur l'histoire de l'Église gallicane. Ces connaissances m'ont été bien utiles comme conquérant et législateur de l'Italie, comme restaurateur de la religion en France. De même qu'en Égypte il m'a fallu étudier le Coran, parce qu'il fallait, de toute nécessité, pour fonder ma puissance au milieu d'un peuple soumis à l'islamisme, que je connusse à fond les croyances des quatre sectes, et leur rapport avec Constantinople et la Mecque. C'est à ces études que j'ai dû le plus peut-être l'affection et l'aide du clergé d'Italie en 1797, et celles des ulemas en Égypte.

Il est faux que je me sois jamais repenti d'avoir fait le Concordat de 1801. Jamais je n'ai dit que le Concordat fût la plus grande faute de mon règne.

J'ai eu des discussions avec la cour de Rome parce qu'elle voulait constamment empiéter sur les droits du souverain. Je puis avoir manifesté quelques impressions d'une juste impatience d'être aussi mal compris dans tout ce que je voulais faire pour la religion: c'était le lion qui se sentait piqué par les mouches : mais rien n'a jamais altéré mes résolutions ni mes principes. Je crois aujourd'hui,

[1] Dictée le 15 mai 1818; pages 270 et suivantes du tome II des *Récits de la Captivité, etc.*

comme je le croyais en 1801, que le Concordat était utile, nécessaire à la religion, à la République, au gouvernement. Les églises étaient fermées; les prêtres étaient persécutés; ils se divisaient en trois sectes: les constitutionnels, les vicaires apostoliques, les évêques émigrés à la solde de l'Angleterre. Le Concordat mit fin à ces désordres; il fit sortir de ses ruines l'Église catholique, apostolique et romaine. Mais, quelles que fussent les bonnes dispositions du pieux et vénérable Pie VII, qui, dès les premiers mots qui lui furent dits, s'était empressé de répondre, « Assurez le Premier Consul que je me prêterai volontiers à une négociation dont le but est si respectable, si convenable à mon saint ministère, si conforme aux vœux de mon cœur, » la négociation fut bien difficile.

Le Saint-Siége donna ses pouvoirs au cardinal Spina et à un célèbre théologien. Joseph Bonaparte, le conseiller d'état Cretet, et le curé Bernier, ancien chef vendéen, reçurent les pouvoirs de la France. On devait croire que l'immense intérêt qu'avait le Saint-Siége à voir se relever en France les autels du Christ prédominerait sur toutes les questions secondaires; mais, avec Rome, le contraire arrive toujours. L'institution canonique, l'admission des prêtres assermentés dans la réorganisation de l'église française, la consécration de la vente des biens de l'Église, donnèrent lieu à d'acrimonieux débats, tandis que le divorce ne faisait aucune difficulté et que les négociateurs romains déclaraient qu'ils consentiraient à admettre le mariage des prêtres, si le Premier Consul consentait à reconnaître au Pape le droit exclusif de juger ces questions. Je me refusai à reconnaître au Saint-Siége une intervention légale dans ce que je regardais avec raison comme une attribution des tribunaux français et des officialités. Le Pape voulait aussi que je lui reconnusse le droit d'ajourner indéfiniment l'institution canonique, ce qui équivalait à une renonciation au droit, par le chef de l'État, de nommer les évêques. Je voulais en finir. J'ordonnai à mon ambassadeur à Rome de déclarer que si, dans le délai de trois jours, le Saint-Siége n'avait pas accédé à mes offres et signé le Concordat, la négociation était rompue; et qu'animé, avant toutes choses, du

désir de ramener le peuple français à des sentiments religieux, j'aviserais, dans ma haute sagesse, si je devais, ou non, suivre l'exemple de Henri VIII.

Pie VII s'émut, le sacré collége trembla, le cardinal Conzalvi partit en hâte pour Paris. Toutes les difficultés s'aplanirent; le Concordat fut signé à Paris le 15 juillet 1801, et le Saint-Siége le ratifia dans le mois de septembre, ainsi que le décret qui, à titre de règlements d'exécution, détermina les *articles organiques*.

Le divorce et le mariage des prêtres sont deux grandes questions sociales échappées au naufrage de la juridiction suprême de l'Église catholique. Ce ne sont point, ainsi que veulent le prétendre de fanatiques ignorants, des profanations du saint sacrement. De tout temps les conciles ont admis la dissolution du mariage. Le concile de Trente en a fixé les règles; il a déterminé treize cas de dissolution et de déclaration de nullité de la bénédiction nuptiale qui aurait été donnée au mépris de l'observance de l'une de ces treize conditions de la validité d'un mariage. Discuter sur la rupture ou la validité, c'est ergoter, ce n'est pas poser un principe. Rendre indissoluble le lien du mariage, c'est provoquer le crime; c'est mettre un curé de village au-dessus du pouvoir de la loi. La séparation de corps est un *mezzo termine* qui ne peut trouver d'application que dans les hautes classes sociales; les masses populaires n'y peuvent trouver une protection; elles sont condamnées à gémir toute leur vie sur l'erreur d'un jour, ou à recourir au crime dans l'espoir d'une impunité qui assurerait le retour du calme dans leur intérieur.

Dire qu'Henri IV avait le droit religieux de divorcer en présence du fanatisme qui l'avait condamné à choisir entre une abjuration et un trône, et dire qu'un simple citoyen n'a aucun moyen légal de briser les liens qui l'attachent à une femme stérile ou à une Messaline, c'est proclamer l'inégalité devant la loi entre les hommes d'une même nation, c'est rétrograder au moyen âge, c'est se placer sous l'empire des distinctions féodales, c'est revenir à un ordre de choses détruit de fond en comble par la révolution de 89!

Ce qui est vrai, c'est que le mariage est à la fois un lien civil et un lien religieux. La loi, qui exige qu'il ne puisse être légalement contracté que devant l'officier municipal, doit prescrire l'obligation de la bénédiction de la religion ; elle doit vouloir également que la dissolution du mariage ne puisse être prononcée par les tribunaux civils que de l'avis et qu'en présence des juges naturels de toute question de croyances religieuses, c'est-à-dire des officialités métropolitaines. En dehors de cette double entente de la justice civile et religieuse, sans doute il ne peut y avoir que séparation de corps et de biens, car il serait absurde de n'être plus marié devant la loi et de rester marié devant l'Église.

Dans l'état de choses également conseillé par la raison au législateur, et par la foi à l'homme religieux, l'égalité parfaite devant la loi pour tous les citoyens, quel que soit leur rang ou leur religion, catholiques ou protestants, doivent se trouver sous l'empire de la même loi ; tandis que, depuis l'abolition du divorce en France, que d'inégalités flagrantes entre le catholique et le protestant ! Le catholique est lié pour la vie ; le protestant brise son lien, divorce légalement en acquérant le droit de bourgeoisie dans un village protestant, prussien ou suisse, de la frontière de France.

Le célibat des prêtres n'est qu'une perfection ; les conciles l'ont dit, et cette vérité ne peut être contestée, car ces mêmes conciles ont délégué au pape le pouvoir de relever un prêtre de ses vœux et de lui permettre le mariage.

M. de Talleyrand, mon ministre des affaires étrangères pendant le Concordat, avait été évêque d'Autun avant la révolution, ce qui ne l'empêcha pas de vouloir épouser une Hollandaise, Mme Grant, dont il se croyait fort amoureux. Je voulais le faire cardinal. Il me refusa obstinément, et demanda secrètement au Pape de le relever de ses vœux. Le Pape y consentit à mon insu, et Mme Grant devint princesse de Talleyrand, sans que jamais le plus ardent défenseur des canons de l'Église ait osé élever la voix contre ce mariage.

Le Concordat a relevé les autels, a fait cesser les désordres, a prescrit aux fidèles de prier pour la République, et dissipé tous les

scrupules des acquéreurs des domaines nationaux; il a rompu le dernier fil par lequel l'ancienne dynastie communiquait encore avec le pays, en signalant comme rebelles à l'autorité du Saint-Siége les évêques qui avaient préféré les affaires du monde et les intérêts terrestres aux affaires du ciel et à la cause de Dieu.

On a dit : « L'Empereur aurait dû ne pas se mêler des affaires religieuses, mais seulement tolérer la religion en pratiquant le culte, en lui restituant ses temples. » Pratiquer le culte! mais lequel? Restituer ses temples! mais à qui? aux constitutionnels, au clergé, ou aux vicaires papistes à la solde de l'Angleterre?

Il fut question, dans les conférences pour la négociation du Concordat, d'assigner un délai à l'exercice du droit conféré au Pape d'instituer les évêques : mais le Pape avait déjà fait de grandes concessions; il consentait à la suppression de soixante diocèses, dont les siéges dataient de la naissance du christianisme; il destituait de sa propre autorité un grand nombre d'évêques anciens, et consommait la vente, sans aucune indemnité, de 400 millions de biens du clergé. Je jugeai que, dans l'intérêt de la République, je ne devais rien exiger de plus. J'ai dit avec vérité : « Si le pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles. » Il est vrai que le Concordat reconnaissait dans l'état un pouvoir étranger propre à le troubler un jour, mais il ne l'introduisait pas, il avait existé de tout temps. Une fois maître de l'Italie, je me considérais comme maître de Rome, et cette influence italienne me servait à détruire des influences ennemies de mon gouvernement.

Les pièces imprimées à Londres sur mes discussions avec Rome sont apocryphes; elles n'ont jamais été avouées; on a espéré par leur publication exalter les imaginations espagnoles et celles des béats de toute la chrétienté : la Petite église les a colportées avec ferveur. Quelques-unes de ces pièces sont fausses; les autres sont plus ou moins falsifiées. Je n'ai promis ni directement ni indirectement les Légations, et le Pape n'a jamais mis cette condition pour

prix de son voyage à Paris. Il est vrai qu'il s'est flatté d'obtenir la Romagne, où est Césène, sa patrie, de ma reconnaissance impériale; il est vrai que, pendant son séjour à Paris, il m'en a dit quelque chose, mais ç'a été bien légèrement et sans espérance de succès. Il est absurde de supposer que j'aie pu demander au Saint-Siége d'instituer un patriarche des Gaules. Un patriarche n'eût eu de l'influence qu'en France; le Pape, qui était celui du grand empire, étendait la sienne sur l'univers; j'eusse donc perdu au change. Il est également absurde de supposer que j'aie demandé l'acceptation du Code civil. Avais-je donc besoin de la cour de Rome pour faire des lois dans mes états? Pourquoi aurais-je demandé la liberté des cultes? N'était-elle pas une loi fondamentale de la constitution française? Cette loi avait-elle donc plus besoin de la sanction du Pape que de la sanction du consistoire de Paris ou de Genève? Quel intérêt enfin pouvais-je avoir que mon frère Joseph fût sacré roi de Naples par le Pape? Si le Pape l'eût voulu, je m'y serais opposé, de peur qu'il n'y vît une sanction implicite de son prétendu droit de suzeraineté sur Naples. Et puis, est-ce que je n'avais pas la pensée de réunir toute l'Italie sous une seule couronne, que je destinais à mon second fils, si Dieu m'en accordait un? Les couronnes que je posais ainsi sur la tête de mes frères n'étaient que les pierres d'attente d'un édifice en construction.

Ma correspondance directe avec le Pape, depuis 1805 à 1809, est restée secrète; mais elle ne roulait que sur des affaires temporelles, sur lesquelles je n'avais besoin ni du consentement ni de l'avis de ses évêques. Lorsqu'en 1809, par le bref de Savone adressé au chapitre de Florence et à celui de Paris, le Pape, s'appuyant d'un passage du concile de Lyon, prétendit troubler l'exercice des vicaires capitulaires pendant les vacances des siéges, les discussions entrèrent dans la spiritualité. Alors je sentis le besoin du conseil et de l'intervention du clergé; j'établis un conseil de théologiens. Les choix que je fis furent heureux; l'évêque de Nantes, qui était depuis un demi-siècle un des oracles de la chré-

tienté, fut l'âme de ce conseil. Depuis cette époque toutes les discussions sont devenues publiques.

Quand Fox, causant avec moi, après le traité d'Amiens, me reprocha de n'avoir pas obtenu du Pape le mariage des prêtres, je lui répondis : « J'avais et j'ai besoin de pacifier; c'est avec de l'eau et non avec de l'huile qu'on calme les volcans théologiques. Avec Rome rien n'était plus facile; mais j'aurais eu moins de peine à faire adopter par les paysans français la confession d'Augsbourg que de leur faire entendre la messe dite par un prêtre marié. »

Depuis le couronnement il y eut des discussions pour les chapeaux de cardinaux, pour des réticences que le Pape s'était permises dans ses allocutions sur les lois organiques, sur des brefs de pénitencerie, pour quelques circonscriptions des évêchés de Toscane et de Gènes, pour quelques affaires relatives au royaume d'Italie : mais aucune de ces discussions n'occupa directement les deux souverains; elles furent constamment abandonnées aux soins des chancelleries, qui traitèrent toutes ces affaires avec modération et sagesse.

L'enlèvement du Pape n'a jamais été prévu ni ordonné par moi; c'est le fait personnel du général Miollis, vieux républicain qui commandait en chef les troupes françaises dans les états Romains.

Je le répète, jamais les querelles entre mon cabinet et le Saint-Siége n'ont eu pour cause une question religieuse; elles furent toutes politiques et datent de 1805, époque à laquelle les escadres de la coalition menaçaient les côtes d'Italie d'un débarquement anglo-russe.

L'armement d'Ancône entrait dans le plan général de défense de l'Italie. Je chargeai mon ambassadeur à Rome de le demander au gouvernement du Pape. J'offris un traité d'alliance offensive et défensive entre le roi d'Italie et la cour de Rome. Le Pape refusa, et répondit « que, père des fidèles, il ne pouvait entrer dans aucune ligue contre ses enfants, et ne pouvait ni ne voulait faire la guerre à personne. » Je répliquai : « L'histoire des papes est pleine de leurs ligues avec les empereurs, les rois d'Espagne ou les rois

de France. Jules II a commandé des armées. En 1797, moi, général Bonaparte, j'ai battu l'armée de Pie VI combattant dans les rangs des Autrichiens contre la République française; et puisque, de nos jours, les bannières de saint Pierre ont pu flotter saintement à côté des aigles d'Autriche, elles peuvent bien flotter sur les murs d'Ancône comme alliées de l'aigle de France. Cependant, par respect pour les scrupules du Saint-Père, je consens que le traité d'alliance soit restreint au cas d'attaque de la part des infidèles ou hérétiques. »

Les événements marchaient rapidement dans ce temps de lutte à mort entre l'Angleterre et la France. Il fallait qu'Ancône fût occupée à tout prix, le salut du royaume d'Italie en dépendait : le général Miollis reçut ordre d'y mettre garnison, et fut chargé de la défense des Marches et des Légations. Le nonce quitta Paris dès qu'il eut connaissance de cette disposition, et, ministre de la plus petite des puissances temporelles, il déclara, sans hésiter, la guerre au colosse de l'Empire français. J'affectai de ne pas me considérer en mésintelligence avec Rome, et je prescrivis à mon ambassadeur de ne rien changer à ses relations diplomatiques avec le Saint-Siége.

La bataille d'Essling rendit un instant l'espérance à la coalition. L'exaspération populaire se manifesta vivement sur plusieurs points des états Romains; le cri *Mort aux Français!* retentissait dans Rome, et le général Miollis se voyait avec effroi exposé au fanatisme d'une population soulevée au saint nom de la religion. Il avait à peine 6,000 hommes sur une ligne de 60 lieues, et il avait dans Rome moins de 1,500 hommes pour contenir cette grande cité. Sa position était bien critique. Il avait l'exemple sinistre des massacres de Vérone en 1797, et de Rome en 1798 où le général Duphot tomba sous le poignard de la lie du peuple, que les prêtres avaient exaspérée; il ne vit de salut que dans une de ces mesures en dehors de toutes prévisions : il accepta l'effrayante responsabilité de violer la majesté suprême du Pape. Cependant il hésitait encore, lorsqu'il en reçut de Naples le conseil,

l'autorisation même, signée de la main de la reine de Naples. De ce moment toutes ses hésitations cessèrent : il enleva le Pape au milieu de la nuit et le fit conduire à Florence. La foudre n'a pas d'effet plus subit; la stupeur la plus profonde remplaça sur les places publiques et dans les montagnes l'effervescence si menaçante de la veille.

La grande-duchesse de Toscane ne fut pas peu étonnée qu'un général eût osé agir ainsi sans les ordres de l'Empereur, et elle s'effraya tout naturellement de la responsabilité qui pèserait sur elle si le Pape restait en Toscane. Elle m'expédia courrier sur courrier, et exigea du général Miollis qu'il dirigeât le cortége par le littoral sur les états de Gênes. C'est ainsi que le Pape fut conduit à Savone.

Rien ne saurait égaler mon mécontentement. Je compris tout d'abord les embarras qui allaient naître pour moi, et mon premier mouvement fut l'ordre de ramener le Pape au Vatican. Mais tous les rêves du général Bonaparte, tous les projets de l'Empereur sur l'Italie, recevaient de l'enlèvement du Pape la possibilité d'être réalisés. Des trois obstacles qui s'étaient toujours opposés à l'unité italique, deux avaient disparu par ma volonté; le troisième, le seul que ma pensée n'eût pas osé aborder encore, la résidence à Rome des vicaires de Jésus-Christ, venait de tomber par une de ces combinaisons inexplicables du destin, qui transportait la chaire de saint Pierre des bords du Tibre à ceux de la Seine. Paris serait la capitale du grand empire et la résidence du souverain pontife de quatre-vingts millions de catholiques. La puissance spirituelle des papes s'accroîtrait naturellement de l'appui de la toute-puissance temporelle de l'empereur; les beaux temps de l'Église renaîtraient. Le déplacement des papes devenait un fait acquis à la fortune de l'Empire : je l'acceptai, et j'écrivis à l'évêque de Nantes, l'abbé Duvoisin, dont j'estimais grandement le haut mérite évangélique, et avec lequel j'étais en correspondance : « Soyez sans inquiétude, la politique de mes états est intimement liée avec le maintien et la puissance du Pape. Je veux qu'il soit à Paris plus puissant qu'à

Rome. Il n'aura jamais autant de pouvoir que ma politique me porte à lui en donner. »

L'évêque de Nantes prêchait la religion catholique par la sagesse de ses raisonnements et l'excellence de la morale qu'il professait. Il abandonnait dans la discussion tout ce que la raison admettait avec difficulté et se plaçait ainsi sur un excellent terrain pour dominer ses adversaires. Contemporain de Diderot, de d'Alembert et des philosophes de cette époque, il s'était étudié à les combattre avec succès. Il avait acquis mon estime et ma confiance. Je le consultais dans toutes les questions de l'Église.

L'enlèvement du Pape ne fut pas un acte de ma volonté. C'est un de ces accidents qui, trop souvent, surviennent en politique comme dans le cours de la vie.

Toute la maison impériale de Turin fut mise à la disposition du Pape. A Savone, il fut logé à l'archevêché, où il était convenablement. L'intendant de la liste civile, le comte Salmatoris, pourvut abondamment à tout ce qui était nécessaire. Le Pape resta ainsi plusieurs mois, pendant lesquels je lui fis offrir de retourner à Rome s'il consentait à ne point y troubler la tranquillité publique, à reconnaître le gouvernement établi dans cette capitale et à ne s'occuper que d'affaires spirituelles. Mais, s'apercevant qu'on voulait le prendre par lassitude et que le monde continuait à marcher sans lui, il adressa des brefs aux chapitres métropolitains de Florence et de Paris, pour troubler l'administration des diocèses pendant les vacances des siéges, en même temps que le cardinal di Pietro expédiait des vicaires apostoliques dans les diocèses vacants. Alors, pour la première fois, la discussion qui existait depuis cinq ans cessa d'être temporelle et devint spirituelle; ce qui donna lieu à la première et à la seconde réunion des évêques, au concile de Paris, à la bulle de 1811, et enfin au concordat de Fontainebleau en 1813.

Rien n'était décidé encore sur l'état temporel de Rome; cette incertitude encourageait la résistance du Pape, quand, tracassé depuis cinq ans par les plus pitoyables arguments provenant de ce mélange de puissance temporelle et spirituelle, je me décidai

enfin à en faire la séparation pour toujours et à ne plus souffrir que le Pape fût souverain temporel. Jésus-Christ avait dit : « Mon empire n'est pas de ce monde. » Héritier du trône de David, il avait voulu être pontife et non roi.

Le décret de réunion de Rome à l'Empire fixa magnifiquement tout ce qui était relatif au temporel du Pape et des cardinaux.

Je comprenais mieux que personne les intérêts de l'Église, et je les adjoignis constamment à ceux de ma couronne dans mes institutions. Tout ce que l'Église catholique a retrouvé de puissance en France depuis quarante ans, elle me le doit. Le Concordat de 1801 a soulevé bien des passions contre moi; des généraux célèbres élevèrent la voix pour m'accuser de trahir la République. Un d'eux, Lannes, qui commandait les grenadiers de ma Garde, osa porter le reproche jusque dans mon cabinet; mais son exaltation s'évapora comme par enchantement devant le calme paternel avec lequel je l'écoutai, et le soir même il partait en mission diplomatique pour Lisbonne. Madame de Staël s'était mise à la tête des mécontents de salon, et dans le même temps elle disait aux républicains : « Vous n'avez plus qu'un moment; demain le tyran aura quarante mille prêtres pour séides. »

J'ai constamment montré, dans mes querelles avec le Saint-Siége, plus de patience que ne le comportaient ma situation et mon caractère; et si, dans ma correspondance avec le Pape, j'ai employé quelquefois le sarcasme, j'y fus toujours provoqué par le style amer de la chancellerie romaine, qui s'exprimait comme au temps de Louis le Débonnaire ou des empereurs de la Maison de Souabe, style d'autant plus déplacé qu'il était adressé à un homme éminemment instruit des guerres et des affaires d'Italie, qui savait par cœur toutes les intrigues temporelles des papes. La cour de Rome eût pu tout éviter, en se liant franchement au système de la France, en fermant ses ports aux Anglais, en appelant elle-même quelques bataillons français à la défense d'Ancône, enfin en maintenant la tranquillité en Italie.

Quant aux questions spirituelles, je n'ai pas eu d'autres contes-

tations avec le Pape que celles consignées dans les deux procès-verbaux des deux commissions ecclésiastiques et du concile de Paris : la seule importante est celle des évêques.

Le Pape me rendait justice, et, quand il apprit mon débarquement à Cannes, il dit au prince Lucien, d'un air qui marquait sa confiance : « *E sbarcato, e arrivato.* Vous allez à Paris; c'est bien : faites ma paix avec lui; je suis à Rome; il n'aura jamais aucun désagrément de moi! »

L'homme, lancé dans la vie, se demande : D'où viens-je? qui suis-je? où vais-je? Questions mystérieuses qui le précipitent vers la religion. Nous courons tous au-devant d'elle; notre penchant naturel nous y porte. Nous croyons à Dieu parce que tout le proclame autour de nous; les plus grands esprits y ont cru, non-seulement Bossuet, mais Newton, mais Leibniz. On a besoin de croire, on croit. Sans doute, le plus souvent la croyance devient incertaine dès qu'on raisonne, mais alors même on se dit intérieurement : Peut-être croirai-je de nouveau, aveuglément. Dieu le veuille! car on sent intérieurement que ce doit être un grand bonheur, une immense consolation dans l'adversité et dans les grandes tempêtes, dans les suggestions accidentelles de l'immoralité même. L'honnête homme ne doute jamais de l'existence de Dieu; car, si la raison ne suffit pas pour le comprendre, l'instinct de l'âme l'adopte. Tout ce qui tient à l'âme a sympathie avec le sentiment religieux.

Lorsque je reçus le pouvoir suprême, mes idées étaient arrêtées sur les grands éléments du corps social; je reconnus toute l'importance de la religion, je résolus de la rétablir. On croirait difficilement les résistances qu'il me fallut vaincre pour relever les autels du catholicisme. Le Conseil d'état était mal disposé pour un concordat. La plupart de ses membres, les plus haut placés dans l'opinion publique, ne se rendirent qu'en prenant la résolution de se faire protestants pour rester indépendants de Rome, si l'Église reprenait le sceptre que la révolution avait brisé. Toutes les dispositions des esprits poussaient alors vers la réforme. Mais,

outre que je tenais personnellement à ma religion natale, j'avais les plus hauts motifs politiques pour m'y décider. En proclamant le protestantisme, qu'eussé-je obtenu? J'aurais réveillé le fanatisme religieux et créé des partis nouveaux, lorsque le premier but de mon ambition était qu'il n'y en eût plus en France, et que tous les Français fussent ralliés sous la bannière des intérêts nationaux. Les partis, sous quelques dénominations qu'ils soient, affaiblissent le corps social et donnent de grandes chances aux intrigues de l'étranger. Aucun de ces dangers n'était à craindre avec le catholicisme. Le catholicisme avait d'ailleurs le grand avantage d'acquérir l'amitié du Saint-Siége. Et dès lors quelle influence! quel levier d'opinion sur quatre-vingts millions de catholiques!

Jamais, dans mes querelles avec le Vatican, ni comme Premier Consul ni comme Empereur, je n'ai touché au dogme. Le Pape m'avait dispensé, comme empereur, de la communion publique, et me prouva par cette dispense la valeur de la sincérité de sa foi religieuse. Il avait été tenu à ce sujet un conseil de cardinaux; la plus grande partie avait insisté fortement pour que je communiasse en public, s'appuyant sur ce que l'exemple en serait d'une grande importance pour l'Église; qu'il fallait que je le donnasse; le Pape objecta : « Si l'Empereur n'accomplit cet acte que comme on se soumet au programme d'un cérémonial, ce sera un sacrilége; je ne peux le vouloir, ma conscience s'y refuse. Napoléon n'y est peut-être pas disposé; un temps viendra sans doute où la foi le lui conseillera; en attendant, ne chargeons pas sa conscience ni la nôtre. »

Pie VII m'aimait personnellement; jamais nos rapports intimes n'ont été altérés par nos désaccords comme souverains, et c'est à cette estime et à cette affection réciproques que l'on doit attribuer la signature du concordat de Fontainebleau, par lequel le Pape renonce à sa souveraineté temporelle.

Le Pape partit de Paris après le sacre, sans avoir obtenu la récompense qu'il croyait avoir méritée. Il désirait l'exécution de la fameuse donation de la comtesse Mathilde, et me faisait montrer des

lettres de Louis XIV, qui, dans les dernières années de son règne, avait engagé l'honneur de la couronne de France. J'ai jeté ces lettres au feu après les avoir lues, au lieu de les rendre au Pape, qui fut comme étourdi de cet acte d'indépendance.

Exécuter la donation, c'eût été sacrifier les intérêts de l'Empire pour acquitter la dette d'une reconnaissance personnelle : rien au monde n'aurait pu l'obtenir de moi. Le sacré collége ne me le pardonna pas; il me devint hostile; Rome fut dès lors le foyer de tous les complots tramés contre moi.

Des prêtres fanatiques colportaient en secret des bulles et des lettres du Pape; ils me représentaient comme l'excommunié du vicaire de Jésus-Christ. Un sieur Franchet, directeur des postes dans un département de la frontière de Savoie, était l'intermédiaire de toutes ces menées clandestines; et le fils d'un ancien ministre des cultes, qui lui-même était conseiller d'état chargé par intérim de l'administration des cultes, savait tout sans m'en prévenir. C'est le préfet de Lyon qui le premier m'en donna avis. Il fallait un exemple qui arrêtât ces insensés. Je voulais le donner paternellement; je ne pouvais me décider à punir comme il le méritait le fils d'un homme vertueux que j'avais compté au nombre de mes amis. Mais à la prochaine séance du Conseil d'état, lorsque je vis M. Portalis venant y siéger comme s'il n'avait rien à se reprocher, je ne pus contenir mon indignation : «Monsieur Portalis, m'écriai-je, sont-ce vos principes religieux qui vous ont porté à trahir vos devoirs envers votre souverain? Mais, dans ce cas, pourquoi venir vous asseoir à mon Conseil d'état? Je ne violente la conscience de personne! Vous ai-je forcé à être l'un de mes conseillers d'état? N'est-ce donc pas une faveur insigne que vous avez sollicitée? Vous êtes ici le plus jeune et le seul peut-être qui s'y trouve sans titres personnels. Je n'ai vu en vous que l'héritier des services de votre père. Vous m'avez prêté serment, comment votre foi religieuse peut-elle s'accorder avec la violation flagrante d'un serment? Toutefois, parlez; vous êtes ici en famille, vos collègues vous jugeront. Votre faute est grande, bien grande! Une conspiration matérielle est ar-

rêtée dès qu'on a saisi le poignard dans la main de l'assassin; mais une conspiration morale! c'est une traînée de poudre. Je me suis entouré de tous les partis, j'ai placé près de ma personne jusqu'à des émigrés, des hommes de l'armée de Condé, parce que j'ai confiance dans l'honneur français, et qu'en me servant ils me prêtaient serment. Depuis que je suis au gouvernement, vous êtes le premier qui m'ait trahi. » M. Portalis n'avait rien à répondre: il balbutia quelques excuses sans portée.

Pie VII était à Fontainebleau depuis six mois; sa cour se composait des cardinaux de Bayane, Ruffo, Rovarella, Doria, Dugnani, de l'évêque d'Édesse, de plusieurs aumôniers et d'un service de santé. Des prélats français et du royaume d'Italie étaient également à sa cour par mes ordres, et avec mission de préparer les voies à une réconciliation; c'étaient M. de Barral, archevêque de Tours, le cardinal Maury, archevêque nommé de Paris, les évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux, de Plaisance, de Feltre et de Faenza.

Indépendamment de la grande question de la souveraineté temporelle des papes, des questions d'une importance comparativement secondaire, mais graves par elles-mêmes, paraissaient insolubles dans l'état d'exaspération qui, depuis trois ans, dominait le sacré collége : il était impossible d'obtenir les bulles d'intronisation des évêques nommés aux siéges devenus vacants; mais, plus encore, le Pape se refusait obstinément à consacrer l'établissement des évêchés créés, par mes décrets, à Hambourg, à Amsterdam, à Dusseldorf, pour la propagation et la gloire du catholicisme.

Je demandais, dans l'intérêt de la religion, que le Saint-Siége fût obligé de délivrer dans un délai déterminé l'expédition des bulles, de même que, par le Concordat de 1801, le souverain devait, dans un temps limité, nommer aux vacances des évêchés. Le Pape paraissait enfin ébranlé dans sa résistance à de si justes demandes. « L'aigreur avait sensiblement diminué de la part des cardinaux, » écrivait l'évêque de Nantes. Je me décidai à une démarche personnelle pour arriver à une réconciliation complète, que me conseillaient également les intérêts de ma politique et mes sentiments re-

ligieux. Je comptais avec raison sur l'amitié et l'estime que le Pape n'avait jamais cessé de me témoigner malgré nos querelles comme souverains.

Je demandai au prince de Neuchâtel une chasse à courre dans sa terre de Grosbois, près de Melun, et, au milieu de la chasse, je partis pour Fontainebleau, où j'arrivai sans que personne m'y attendît; je me présentai chez le Pape, qui, tout ému de cet hommage inespéré, me reçut avec effusion et m'en témoigna un vif et amical plaisir. L'entrevue dura plusieurs heures. Dès ce moment la résistance était vaincue. La discussion avait lieu en italien; elle était dominée par l'expression bienveillante des noms que nous nous donnâmes réciproquement, de *san padre*, *figlio mio*. Le Pape accepta provisoirement la résidence d'Avignon, et, sans renoncer totalement à sa souveraineté temporelle sur Rome, il consentit à s'entendre sur des compensations, et il accepta la fixation d'un délai pour l'expédition des bulles.

Ces bases convenues, je dictai immédiatement le nouveau concordat auquel elles donnaient lieu. Le Pape était présent; il approuvait verbalement ou par un signe de tête chacune des stipulations. Les cardinaux furent chargés de la rédaction définitive; ils mirent quatre jours à ce travail. Le 25 janvier 1813, le concordat fut signé en présence de toute la cour de France, qui s'était réunie à celle du Saint-Père, pour donner à cette signature la plus grande solennité. L'Impératrice était présente. Tous les actes, toutes les paroles du Pape, furent autant de témoignages de la joie et de la sérénité de son âme. Il semblait heureux enfin de voir la bonne amitié rétablie entre lui et l'empereur des Français.

Les cardinaux et la domesticité reçurent de magnifiques présents; tous furent comblés de mes bienfaits; j'amnistiai les quatorze cardinaux prisonniers ou exilés. La réconciliation semblait complète; elle l'était de ma part.

Le concordat de Fontainebleau signé, le Pape allait retrouver en richesses, en hommages, en pompe royale, plus qu'il n'aurait à regretter de son pouvoir temporel. J'en voulais faire une idole.

Paris allait devenir la capitale du monde chrétien, le centre d'action et de direction du monde religieux comme du monde politique; ce serait un grand levier pour resserrer les liens des parties fédératives de l'Empire.

Je voulais donner aux curés une grande importance; je voulais les rendre utiles au développement de l'intelligence sociale. Plus ils sont éclairés et instruits, moins ils cherchent à abuser de leur ministère. A leurs cours de théologie, j'aurais joint des cours élémentaires d'agriculture, des arts utiles et d'une application journalière, de la médecine et du droit. Ils eussent été alors vraiment une providence pour leurs ouailles; et, comme je les eusse rendus complétement indépendants sous le rapport de la fortune, et leur eusse composé un très-bel état, ils auraient joui d'une grande considération; ils n'auraient pas eu le pouvoir de la vieille seigneurie féodale, mais ils en auraient eu, sans danger, toute l'influence. Un curé eût été le juge de paix naturel, le vrai chef moral qui eût dirigé la vie de ses paroissiens. Si l'on joint à l'instruction acquise ainsi au séminaire les épreuves et le noviciat, qui garantissent, en quelque sorte, la vocation et supposent de belles dispositions de cœur et d'esprit, on est porté à prononcer qu'une telle composition de pasteurs, au milieu des peuples, eût dû amener une révolution morale tout à l'avantage de la civilisation. Déjà, au Conseil d'état, j'avais plusieurs fois émis l'opinion de supprimer le casuel des ministres du culte, en faisant ressortir l'indécence de les mettre dans le cas de marchander des actes sacrés de leur ministère et pourtant indispensables. Je voulais remplacer le casuel par une grande augmentation de traitement. Un curé aurait eu au moins 6,000 francs de revenu. Pour cela, le nombre en eût été réduit, et les petites paroisses, qui la plupart n'existent que de nom, n'auraient été desservies que comme succursales. Rendre gratuits les actes de la religion, c'eût été en relever la dignité et la charité, et faire beaucoup pour le petit peuple. Tout le monde naît, beaucoup se marient, tous meurent : pourquoi, dès lors, ne pas considérer la dépense de l'intervention religieuse dans ces phases de la vie,

comme une charge de l'état, et ne pas la comprendre dans la masse des impositions générales?

En principe, les couvents sont inutiles et des exemples d'une oisiveté abrutissante. Cependant il y a beaucoup de choses à dire en leur faveur; les tolérer, astreindre leurs membres à être utiles, ne reconnaître que des vœux annuels, est le meilleur *mezzo termine* de ce qu'il convient de faire à cet égard; car un empire comme la France peut et doit avoir des Trappistes. Aucune loi ne pourrait sans tyrannie révoltante infliger les pratiques qu'ils observent, mais elles sont parfois les délices de celui qui se les impose volontairement. Les moines du mont Cenis ont été rétablis dès le Consulat, parce qu'ils sont utiles, héroïques dans leur dévouement pour le salut des voyageurs. Peut-être les moines seraient-ils de beaucoup le meilleur des corps enseignants.

Mais une société religieuse bien dangereuse et qui jamais n'aurait été admise sur les terres de l'Empire, c'est la société de Jésus. Sa doctrine est subversive de tous principes monarchiques. Le général des jésuites veut être le souverain maître, le souverain dans le souverain. Partout où les jésuites sont admis, il leur faut le pouvoir à tout prix. Leur société est dominatrice par nature, et dès lors elle est ennemie et ennemie irréconciliable de tout ce qui est pouvoir. Toute action, tout crime, quelque atroce qu'il soit, est une œuvre méritoire s'il est commis dans l'intérêt de la société de Jésus ou par ordre du général des jésuites. Les jésuites sont tous hommes d'esprit et d'instruction; ils sont les meilleurs des missionnaires, et, sans leur ambition de domination, ils seraient le meilleur corps enseignant pour propager la civilisation et en développer les progrès. Ils peuvent rendre des services en Russie pendant quelques années encore, parce que le premier besoin de cet empire est la civilisation.

Un autre intérêt religieux avait mérité mon attention, parce qu'il pouvait avoir une influence sur l'accroissement de la ri-

chesse nationale. Des millions de juifs étaient disséminés sur la terre; leurs richesses étaient incommensurables. On pouvait espérer de les attirer en leur donnant dans l'Empire des droits égaux à ceux des catholiques et des protestants, et de les rendre bons citoyens. Le raisonnement était simple : leurs rabbins leur enseignent qu'ils ne doivent pas pratiquer l'usure contre leur propre tribu, et qu'elle est seulement permise envers les chrétiens; du moment donc où ils devenaient égaux en droits aux autres sujets de l'Empereur, ils devaient le regarder comme Salomon ou Hérode, comme le chef de leur nation, et considérer le reste de ses sujets comme leurs frères de tribus semblables à la leur; ils jouiraient des droits, ils trouveraient juste de partager les charges, de payer les impôts et de se soumettre à la conscription. J'ai réalisé, en partie, mes projets à cet égard. Beaucoup de bons soldats furent acquis à l'armée française; de grandes richesses entrèrent en France; bien plus encore y eussent été apportées sans les événements de 1814, parce que tous les juifs seraient venus successivement s'établir dans un pays où l'égalité des droits leur était assurée, et où la porte des honneurs leur était ouverte.

Je voulais tolérer tous les cultes, je voulais que chacun crût et pensât à sa manière, et que tous mes sujets, protestants, catholiques, mahométans, déistes même, fussent égaux, de sorte que la religion d'un homme ne pût avoir aucune influence sur sa fortune publique.

J'aurais tenu des sessions religieuses comme je tenais des sessions législatives. Les conciles de Paris auraient été la représentation de toute la chrétienté; le pape les aurait présidés, mais je les aurais ouverts; leurs sessions auraient été convoquées et closes par mes décrets, et leurs décisions auraient été approuvées et publiées par moi, comme elles l'eussent été par Constantin ou par Charlemagne. Rome n'avait secoué le joug de la suprématie impériale que par la faute des empereurs, qui avaient laissé les papes résider loin du siége de l'empire.

«Que de souvenirs assiégent ma mémoire quand la pensée, laissée en repos des préoccupations politiques ou des outrages de ce méchant homme (Hudson Lowe), se reporte sur les premières impressions de ma vie d'homme! Il me semble toujours, dans ces moments de calme, que j'aurais été le plus heureux des mortels, si je me fusse trouvé riche de 12,000 livres de rente, vivant en bon père de famille, avec ma femme et mon fils, dans notre maison d'Ajaccio. La terre natale a des charmes invisibles; ce souvenir l'embellit sous toutes les formes; jusqu'à l'odeur du sol qu'on croirait assez présente à ses sens pour faire reconnaître, les yeux fermés, la terre foulée par les premiers pas de son enfance! Je me rappelle encore avec émotion les moindres détails du voyage à Pontenovo, pendant lequel j'accompagnais Paoli. Nous étions plus de cinq cents jeunes gens, des premiers de l'île, pour lui faire une escorte d'honneur. Je me sentais fier de marcher à côté de lui, et il paraissait prendre plaisir à me montrer, avec une affection paternelle, les passages de nos montagnes témoins de l'héroïque lutte de nos compatriotes pour l'indépendance nationale. Mes impressions en l'écoutant vibrent encore dans mon âme. Tenez, mettez la main sur mon cœur; voyez comme il bat...» Et c'était vrai; son cœur battait si vite que je m'en serais étonné si j'avais moins bien connu son organisation et l'espèce de commotion électrique que sa pensée communiquait à tout son être.

«C'est comme le son des cloches, ajouta-t-il, il me manque ici, je ne m'accoutume pas à ne plus l'entendre. Jamais le son d'une cloche n'a frappé mon oreille sans reporter ma pensée vers les sensations de mon enfance. L'*Angelus* me ramenait à de douces rêveries, quand, au milieu du travail, d'une pensée lourde, du fardeau de ma couronne, j'en entendais les premiers coups sous les beaux ombrages de Saint-Cloud. Bien souvent on me croyait rêvant un plan de campagne ou une loi de l'Empire, quand tout simplement je reposais ma pensée en me laissant aller aux premières impressions de ma vie. Au fait, la religion c'est le repos de l'âme, c'est l'espérance, c'est l'ancre de sauvetage du malheureux.

Que de services le christianisme a rendus à l'humanité! Que de jouissances il aurait encore si ses ministres comprenaient leur mission[1]!

L'histoire, voilà l'ennemie de la religion; car elle éveille le doute dans notre âme. Pourquoi, se demande notre raisonnement, la religion de Paris n'est-elle pas celle de Londres? Pourquoi celle de Londres n'est-elle pas celle de Berlin? Pourquoi, à Saint-Pétersbourg, à Constantinople, en Perse, en Chine, n'adore-t-on pas Dieu comme à Rome?

Tous les hommes croient à un Dieu, parce que tout, dans la nature, en atteste à leurs yeux l'existence. J'ai eu besoin de croire; j'ai cru, malgré la bêtise inexplicable de nos écoles, qui nous élèvent au milieu des Grecs et des Romains, de leur paganisme et de leur idolâtrie.

Comme Premier Consul, j'ai relevé les autels du Christ. Pour cela, j'ai dû vaincre de grandes résistances. Les hommes les plus haut placés dans l'ordre social furent les plus opposés au Concordat. «Puisque vous voulez, me disaient-ils, rétablir une religion en France, pourquoi ne pas suivre le conseil de la raison? Pourquoi nous remettre sous le joug d'un pape? Il ne tient qu'à vous de faire ce que l'histoire reproche à François Ier de n'avoir pas fait. Adoptez la religion de Luther; ses principes plairont aux opinions républicaines, et cependant ils favorisent le pouvoir royal.» Mais je tenais à la religion de mon enfance, et je comprenais surtout qu'en faisant la France protestante je réveillerais des querelles de religion, dont la fureur avait naguère exposé notre nationalité et ensanglanté le sol de la patrie. Je voulais éteindre en France le feu des discordes civiles; c'eût été le ranimer que de mettre en question ce qui n'y était plus pour la grande majorité

[1] Conversation du 8 juin 1816; page 296 du tome I des *Récits de la Captivité*, etc.

des Français; car à peine compte-t-on en France un protestant contre sept catholiques. D'ailleurs, en relevant les autels de la religion catholique, j'assurais ma prépondérance à Rome et dans toute l'Italie[1].

[1] Conversation du 17 août 1816; p. 354, du tome I des *Récits de la Captivité*, etc.

NOTE SUR LES NÉGOCIATIONS DE 1813

À DRESDE[1].

On a dit à tort que je n'ai pas voulu signer la paix à Dresde; j'ai toujours voulu la paix après une victoire, jamais après une défaite. J'ai souvent dit, parce que je le pense, qu'une nation retrouve plus aisément des hommes qu'elle ne retrouve l'honneur, quand elle a consacré des revers par une paix honteuse. J'ai offert la paix générale quand la victoire venait de porter mon quartier général dans le palais des czars : mais, quand des désastres aussi immenses qu'inattendus eurent enseveli mon armée sous les glaces de la Russie, je n'ai prononcé aucune parole de paix; j'ai fait appel au patriotisme des Français; et c'est après avoir gagné les batailles de Lutzen et de Bautzen, et ramené triomphant le roi de Saxe dans sa capitale, et quand un de mes corps d'armée menaçait Berlin, que les armées russes et prussiennes, battues dans trois batailles, avaient été rejetées sur la rive droite de l'Oder; c'est seulement alors que j'ai donné suite aux ouvertures de négociations qui m'étaient venues de Vienne; Metternich avait dit à l'ambassadeur de France : « Dites-nous franchement ce que vous voulez faire, et mettez-nous dans le cas d'agir envers vous comme un bon allié et envers les autres comme une puissance indépendante. Croyez que nous sommes pénétrés du sens de l'alliance et que nous pouvons vous rendre des services essentiels. » Ces négociations me condui-

[1] Dictée le 23 mars 1821 : pages 491 et suivantes du tome II des *Récits de la Captivité, etc.*

sirent à consentir une suspension d'armes, qui me fut bien funeste, car, si j'eusse continué la poursuite de l'ennemi, j'aurais dicté la paix sur les bords du Niemen; les armées russes et prussiennes étaient tellement désorganisées qu'elles abandonnaient toutes les positions qui auraient pu favoriser leur ralliement, et il était à penser que la Vistule même ne leur paraîtrait pas une barrière suffisante pour arrêter mes armées victorieuses.

L'Autriche s'efforçait de cacher ses rancunes ambitieuses contre la France, mais des circonstances inattendues m'éclairèrent sur sa trahison : un courrier du comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie à Vienne, fut pris par des hussards de mon avant-garde; ses dépêches prouvèrent que l'Autriche négociait le prix de ses défections. Le prince de Schwarzenberg dit à Paris dans un moment d'abandon : « Le mariage! la politique l'a fait, il n'engage pas l'avenir. » Cependant je me refusais à croire que l'empereur François ne fût pas personnellement de bonne foi; et comment en douter quand il m'écrivait : « Le médiateur est l'ami de Votre Majesté; il s'agit d'asseoir sur des bases inébranlables votre dynastie, dont l'existence s'est confondue avec la mienne. » Et je le plaignais d'être aussi indignement servi par le dépositaire de sa confiance!

Quand, à la fin de juin 1813, Metternich m'apporta à Dresde une nouvelle lettre de l'empereur : « Vous voilà donc enfin, Metternich! lui dis-je. Soyez le bienvenu; mais pourquoi venir si tard, si, franchement, vous voulez la paix? pourquoi ne m'avoir pas avoué de prime abord les changements survenus dans votre politique? Vous ne voulez plus garantir l'intégrité de l'Empire français : eh bien! soit; mais il fallait oser me parler avec franchise à mon retour de Russie. Peut-être aurais-je modifié mes plans, peut-être ne serais-je pas rentré en campagne. Nous pouvions nous entendre. J'ai toujours reconnu l'empire des circonstances.

« Vous comptiez sans doute sur une marche moins rapide des événements ou sur moins de bonheur pour mes armes.

« Mais pourquoi me parler de médiation, m'engager à accorder un armistice dans le temps que vous parliez d'alliance à mes ennemis?

Sans votre intervention, je les aurais refoulés au delà de la Vistule, et la paix serait signée. Tandis qu'aujourd'hui je ne connais encore d'autre résultat de votre intervention et de l'armistice que les conventions de Reichenbach, par lesquelles l'Angleterre s'engage à fournir à la Prusse et à la Russie 50 millions de subsides pour me faire la guerre. On me parle aussi d'un traité semblable avec une troisième puissance : vous devez en savoir plus que moi à cet égard, puisque le comte Stadion assistait aux conférences. Avouez-le, Metternich, l'Autriche n'a pris le rôle de médiateur que pour servir son ambition et ses rancunes contre moi. La médiation de l'Autriche n'est point impartiale, elle est ennemie. La victoire de Lutzen vous a fait sentir le besoin d'augmenter votre armée avant de vous déclarer. Vous avez voulu gagner du temps, vous m'avez traîtreusement offert votre médiation, et vous m'avez imposé l'armistice. Aujourd'hui que vous avez réussi à rassembler 200,000 hommes prêts à entrer en lice derrière le rideau des montagnes de Bohême, vous venez à moi pour me dicter vos lois!

« Si votre maître est médiateur, pourquoi ne pas tenir en main une balance équitable? S'il ne l'est pas, pourquoi ne pas se ranger franchement du côté de mes ennemis? Voilà le rôle d'un grand roi. Mais je vous ai deviné, vous venez reconnaître votre terrain. Vous venez savoir si vous aurez plus d'avantage à me rançonner sans combattre, ou à me combattre pour recouvrer tout ou partie des provinces que vous avez perdues.

« Soyez franc, Metternich, que voulez-vous? Je connais ma position : je sais que je puis tout espérer de la victoire; mais je suis las de la guerre, je veux la paix, et ne me dissimule pas que, pour l'obtenir sans de nouveaux combats, j'ai besoin de votre neutralité. Je vous ai offert l'Illyrie pour rester neutre; voulez-vous plus encore? Parlez. »

Metternich convint qu'au point où en étaient les choses l'Autriche ne pouvait rester neutre, et qu'il fallait nécessairement qu'elle fût pour moi ou contre moi.

« Eh bien! j'y consens, repris-je. Dites! que veut l'Autriche pour

se donner franchement à moi? Et je le menai à une table sur laquelle se trouvaient des cartes étendues. Son amour-propre l'aveugla; il me crut vaincu, reconnaissant mon impuissance à dicter la paix sans le concours de l'Autriche. Il m'indiqua sur la carte les sacrifices qu'il considérait comme le prix de la paix.

«Quoi! m'écriai-je, non-seulement pour vous l'Illyrie, mais la moitié de l'Italie et la confédération du Rhin! Voilà donc *votre esprit de modération et votre respect pour les droits des états indépendants!* Vouloir pour vous l'Italie, le protectorat de la confédération du Rhin et de la Suisse, la Pologne pour la Russie, la Norwége pour la Suède, la Saxe pour la Prusse, la Hollande et la Belgique pour l'Angleterre, mais c'est vouloir, en un mot, le démembrement de l'Empire français; et vous croyez que, pour atteindre un tel but, il suffit d'une menace de l'Autriche! Vous voulez faire tomber à votre voix les remparts de Danzig, de Hambourg, de Magdebourg, de Vesel, de Mayence, d'Anvers, d'Alexandrie, de Mantoue, de toutes les places enfin les plus fortes de l'Europe, dont je n'ai pu avoir les clefs qu'à force de victoires! Vous voulez que, soumis aux arrêts de votre politique, j'évacue l'Allemagne, dont j'occupe encore la moitié, et que je ramène mes légions victorieuses la crosse en l'air derrière le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; qu'enfin je me livre comme un sot à mes ennemis! Et c'est quand mon armée triomphante est aux portes de Berlin et de Breslau, quand en personne je suis à la tête de 200,000 hommes, que l'Autriche se flatte, sans même tirer l'épée, de m'amener à souscrire à de telles conditions! et c'est de mon beau-père que me vient un tel outrage! c'est lui qui vous envoie! Dans quelle attitude veut-il donc me placer en présence du peuple français! Il s'abuse étrangement s'il croit que mon trône ainsi mutilé puisse être un refuge au milieu des Français pour sa fille et son petit-fils. Si je consentais à signer une telle paix, mon Empire s'écroulerait encore plus vite qu'il ne s'est élevé. On peut s'arrêter quand on monte, jamais quand on descend.

«En résumé, les conditions que l'Autriche met à son alliance

pourraient paraître acceptables à tout autre que moi; Louis XIV en a accepté d'aussi onéreuses.

« Que votre cabinet réduise ses prétentions à la satisfaction de ses propres intérêts; qu'il comprenne que je suis nécessaire au principe monarchique, que c'est moi qui lui ai rendu sa splendeur, qui l'ai sauvé de l'atteinte mortelle du républicanisme, et que vouloir abattre tout à fait ma puissance, c'est livrer l'Europe au joug de la Russie, et alors je ne désespérerais pas de la paix. »

Metternich comprit qu'il avait été trop loin; il protesta de son désir ardent de la paix, et il admit la nécessité de laisser l'Empire français assez fort pour balancer la puissance russe.

Toutes les difficultés semblaient aplanies. Metternich cédait sur tous les points depuis que la cession de l'Illyrie n'était plus mon dernier mot. Je croyais l'avoir ramené à ma cause, et je me laissai aller à lui dire : « Je vous ai donné vingt millions, en voulez-vous vingt autres? je vous les donnerai. Mais combien l'Angleterre vous offrait-elle donc? »

La foudre n'a pas d'effet plus prompt. La pâleur mortelle de Metternich me prouva l'énormité de ma faute. Je venais de m'en faire un ennemi irréconciliable.

Ces fautes appartiennent à ma nature impressionnable; il y a chez moi de certaines cordes qui vibrent avec la violence de la foudre quand, par malheur, elles sont heurtées dans leur susceptibilité d'honneur ou de patriotisme. C'est comme ma sortie à cet ambassadeur anglais qui osa me rappeler la bataille d'Azincourt. A Dresde, c'était différent! Je suis impardonnable. Mes passions nobles ne sont pas mon excuse. C'est d'ailleurs un mauvais sentiment qui m'a fait dire à Metternich : « Combien les Anglais vous donnaient-ils donc? » C'était l'humilier par plaisir, et il ne faut jamais humilier l'homme qu'on veut gagner.

RELATION DE LA MARCHE DE NAPOLÉON

DE L'ÎLE D'ELBE À PARIS [1].

L'Empereur, instruit que le peuple, en France, avait perdu tous ses droits acquis par vingt-cinq années de combats et de victoires, et que l'armée était attaquée dans sa gloire, résolut de faire changer cet état de choses, de rétablir le trône impérial, qui seul pouvait garantir les droits de la nation, et de faire disparaître ce trône royal que le peuple avait proscrit, comme ne garantissant que les intérêts d'un petit nombre d'individus.

Le 26 février, à cinq heures du soir, il s'embarqua sur un brick portant vingt-six canons, avec 400 hommes de sa Garde. Trois autres bâtiments qui se trouvaient dans le port, et qui furent saisis, reçurent 200 hommes d'infanterie, 100 chevau-légers polonais, et le bataillon des flanqueurs, de 200 hommes. Le vent était du sud et paraissait favorable. Le capitaine Chautard avait espoir qu'avant la pointe du jour l'île de Capraja serait doublée, et qu'on serait hors des croisières française et anglaise, qui observaient de ce côté. Cet espoir fut déçu : on avait à peine doublé le cap Saint-André de l'île d'Elbe, que le vent mollit, la mer devint calme; à la pointe du jour on n'avait fait que six lieues, et l'on était encore entre l'île de Capraja et l'île d'Elbe, en vue des croisières.

Le péril paraissait imminent. Plusieurs marins étaient d'opinion de retourner à Porto-Ferrajo. L'Empereur ordonna qu'on continuât la navigation, ayant pour ressource, en dernier événement, de s'em-

[1] Cette relation, il y a tout lieu de le présumer, est de l'empereur Napoléon. Elle est reproduite ici d'après le numéro 82 du *Moniteur* du 23 mars 1815.

parer de la croisière française. Elle se composait de deux frégates et d'un brick; mais tout ce qu'on savait de l'attachement des équipages à la gloire nationale ne permettait pas de douter qu'ils arboreraient le pavillon tricolore et se rangeraient de notre côté. Vers midi le vent fraîchit un peu. A quatre heures après midi on se trouva à la hauteur de Livourne. Une frégate paraissait à cinq lieues sous le vent, une autre était sur les côtes de Corse, et, de loin, un bâtiment de guerre venait droit, vent arrière, à la rencontre du brick. A six heures du soir le brick que montait l'Empereur se croisa avec un brick qu'on reconnut être *le Zéphyre*, monté par le capitaine Andrieux, officier distingué autant par ses talents que par son véritable patriotisme. On proposa d'abord de parler au brick, et de lui faire arborer le pavillon tricolore. Cependant l'Empereur donna ordre aux soldats de la Garde d'ôter leurs bonnets et de se cacher sous le pont, préférant passer à côté du brick sans se laisser reconnaître, et se réservant le parti de le faire changer de pavillon si l'on était obligé d'y recourir. Les deux bricks passèrent bord à bord. Le lieutenant de vaisseau Taillade, officier de la marine française, était très-connu du capitaine Andrieux; et, dès qu'on fut à portée, on parlementa. On demanda au capitaine Andrieux s'il avait des commissions pour Gênes; on se fit quelques honnêtetés, et les deux bricks, allant en sens contraire, furent bientôt hors de vue, sans que le capitaine Andrieux se doutât de ce que portait ce frêle bâtiment.

Dans la nuit du 27 au 28 le vent continua de fraîchir. A la pointe du jour on reconnut un bâtiment de 74 qui avait l'air de se diriger ou sur Saint-Florent ou sur la Sardaigne. On ne tarda pas à s'apercevoir que ce bâtiment ne s'occupait pas du brick.

Le 28, à sept heures du matin, on découvrit les côtes de Noli; à midi, Antibes. A trois heures, le 1er mars, on entra dans le golfe Juan.

L'Empereur ordonna qu'un capitaine de la Garde, avec vingt-cinq hommes, débarquât avant la garnison du brick pour s'assurer de la batterie de côte, s'il en existait une. Ce capitaine conçut, de son chef, l'idée de faire changer de cocarde au bataillon qui était

dans Antibes. Il se jeta imprudemment dans la place. L'officier qui y commandait pour le roi fit lever les ponts-levis et fermer les portes; sa troupe prit les armes, mais elle eut respect pour ces vieux soldats et pour leur cocarde qu'elle chérissait. Cependant l'opération du capitaine échoua, et ses hommes restèrent prisonniers dans Antibes.

A cinq heures après midi, le débarquement au golfe Juan était achevé; on établit un bivouac au bord de la mer jusqu'au lever de la lune.

A onze heures du soir l'Empereur se mit à la tête de cette poignée de braves au sort de laquelle étaient attachées de si grandes destinées. Il se rendit à Cannes, de là à Grasse, et, par Saint-Vallier, il arriva, dans la soirée du 2, au village de Séranon, ayant fait vingt lieues dans cette première journée. Le peuple de Cannes reçut l'Empereur avec des sentiments qui furent le premier présage du succès de l'entreprise.

Le 3 l'Empereur coucha à Barrême, le 4 il dîna à Digne. De Castellane à Digne, et dans tout le département des Basses-Alpes, les paysans, instruits de la marche de l'Empereur, accouraient de tous côtés sur la route et manifestaient leurs sentiments avec une énergie qui ne laissait plus de doutes.

Le 5 le général Cambronne, avec une avant-garde de 40 grenadiers, s'empara du pont et de la forteresse de Sisteron.

Le même jour l'Empereur coucha à Gap avec 10 hommes à cheval et 40 grenadiers.

L'enthousiasme qu'inspirait la présence de l'Empereur aux habitants des Basses-Alpes, la haine qu'ils portaient à la noblesse, faisaient assez comprendre quel était le vœu général de la province du Dauphiné.

A deux heures après midi, le 6, l'Empereur partit de Gap, et la population de la ville tout entière était sur son passage.

A Saint-Bonnet, les habitants voyant le petit nombre de sa troupe eurent des craintes et proposèrent à l'Empereur de sonner le tocsin pour réunir les villages et l'accompagner en masse. « Non, dit l'Empereur, vos sentiments me font connaître que je ne me suis

pas trompé; ils sont pour moi un sûr garant des sentiments de mes soldats. Ceux que je rencontrerai se rangeront de mon côté; plus ils seront, plus mon succès sera assuré. Restez donc tranquilles chez vous. »

On avait imprimé à Gap plusieurs milliers de proclamations adressées par l'Empereur à l'armée et au peuple, et de celles des soldats de la Garde à leurs camarades. Ces proclamations se répandirent avec la rapidité de l'éclair dans tout le Dauphiné.

Le même jour l'Empereur vint coucher à Corps. Les 40 hommes d'avant-garde du général Cambronne allèrent coucher jusqu'à la Mure. Ils se rencontrèrent avec l'avant-garde d'une division de 6,000 hommes de troupes de ligne qui venait de Grenoble pour arrêter leur marche. Le général Cambronne voulut parlementer avec les avant-postes. On lui répondit qu'il y avait défense de communiquer. Cependant cette avant-garde de la division de Grenoble recula de trois lieues et vint prendre position entre les lacs, au village de... (*Lacune dans le* MONITEUR.)

L'Empereur, instruit de cette circonstance, se porta sur les lieux. Il trouva sur la ligne opposée un bataillon du 5e de ligne, une compagnie de sapeurs, une compagnie de mineurs: en tout, 7 à 800 hommes. Il envoya son officier d'ordonnance, le chef d'escadron Raoul, pour faire connaître à ces troupes la nouvelle de son arrivée; mais cet officier ne pouvait se faire entendre : on lui opposait toujours la défense qui avait été faite de communiquer. L'Empereur mit pied à terre et alla droit au bataillon, suivi de la Garde portant l'arme sous le bras. Il se fit reconnaître et dit que le premier soldat qui voudrait tuer son Empereur le pouvait. Le cri unanime de *Vive l'Empereur!* fut leur réponse. Ce brave régiment avait été sous les ordres de l'Empereur dès ses premières campagnes d'Italie. La Garde et les soldats s'embrassèrent. Les soldats du 5e arrachèrent sur-le-champ leurs cocardes et prirent, avec enthousiasme et la larme à l'œil, la cocarde tricolore. Lorsqu'ils furent rangés en bataille, l'Empereur leur dit:

« Je viens avec une poignée de braves, parce que je compte sur

le peuple et sur vous. Le trône des Bourbons est illégitime, puisqu'il n'a pas été élevé par la nation; il est contraire à la volonté nationale, puisqu'il est contraire aux intérêts de notre pays, et qu'il n'existe que dans l'intérêt de quelques familles. Demandez à vos pères, interrogez tous ces habitants qui arrivent ici des environs : vous apprendrez de leur propre bouche la véritable situation des choses. Ils sont menacés du retour des dîmes, des priviléges, des droits féodaux et de tous les abus dont vos succès les avaient délivrés. N'est-il pas vrai, paysans? — Oui, sire, répondent-ils tous d'un cri unanime; on voulait nous attacher à la terre : vous venez comme l'ange du Seigneur pour nous sauver. »

Les braves du bataillon du 5e demandèrent à marcher des premiers sur la division qui couvrait Grenoble. On se mit en marche au milieu de la foule d'habitants qui s'augmentait à chaque instant.

Vizille se distingua par son enthousiasme.

« C'est ici qu'est née la révolution! disaient ces braves gens: c'est nous qui, les premiers, avons osé réclamer les priviléges des hommes! C'est encore ici que ressuscite la liberté française et que la France recouvre son honneur et son indépendance! »

Quelque fatigué que fût l'Empereur, il voulut entrer le soir même dans Grenoble. Entre Vizille et Grenoble, le jeune adjudant-major du 7e de ligne vint annoncer que le colonel Labédoyère, profondément navré du déshonneur qui couvrait la France et déterminé par les plus nobles sentiments, s'était détaché de la division de Grenoble et venait avec le régiment, au pas accéléré, à la rencontre de l'Empereur. Une demi-heure après ce brave régiment vint doubler la force des troupes impériales; à neuf heures du soir l'Empereur fit son entrée dans le faubourg de... (*Lacune dans le* MONITEUR.)

On avait fait rentrer les troupes dans Grenoble, et les portes de la ville étaient fermées. Les remparts qui devaient défendre cette ville étaient couverts par le 3e régiment du génie, composé de 2,000 sapeurs, tous vieux soldats couverts d'honorables blessures: par le 4e d'artillerie de ligne, ce même régiment où, vingt-cinq ans

auparavant, l'Empereur avait été fait capitaine; par les deux autres bataillons du 5ᵉ de ligne, par le 11ᵉ de ligne et les fidèles hussards du 4ᵉ.

La garde nationale et la population entière de Grenoble étaient placées derrière la garnison, et tous faisaient retentir l'air des cris de *Vive l'Empereur!* On enfonça les portes, et, à dix heures du soir, l'Empereur entra dans Grenoble au milieu d'une armée et d'un peuple animés du plus vif enthousiasme.

Le lendemain l'Empereur fut harangué par la municipalité et par toutes les autorités départementales. Les discours des chefs militaires et ceux des magistrats étaient unanimes. Tous disaient que des princes imposés par une force étrangère n'étaient pas des princes légitimes, et qu'on n'était tenu à aucun engagement envers des princes dont la nation ne voulait pas.

A deux heures l'Empereur passa la revue des troupes au milieu de la population de tout le département, aux cris : « *A bas les Bourbons! à bas les ennemis du peuple! vive l'Empereur et un gouvernement de notre choix!* »

La garnison de Grenoble, immédiatement après, se mit en marche forcée pour se porter sur Lyon.

Une remarque qui n'a pas échappé aux observateurs, c'est qu'en un clin d'œil ces 6,000 hommes se trouvèrent parés de la cocarde nationale, et chacun d'une cocarde vieille et usée : en quittant leur cocarde tricolore, ils l'avaient cachée au fond de leur sac; pas une ne fut achetée au petit Grenoble. « C'est la même, disaient-ils en passant devant l'Empereur; c'est la même que nous portions à Austerlitz. Celle-ci, disaient d'autres, nous l'avions à Marengo. »

Le 9 l'Empereur coucha à Bourgoin. La foule et l'enthousiasme allaient, s'il est possible, en augmentant. « Il y a longtemps que nous vous attendions, disaient tous ces braves gens à l'Empereur. Vous voilà enfin arrivé pour délivrer la France de l'insolence de la noblesse, des prétentions des prêtres et de la honte du joug de l'étranger! »

De Grenoble à Lyon la marche de l'Empereur ne fut qu'un

triomphe. L'Empereur, fatigué, était dans sa calèche, allant toujours au pas, environné d'une foule de paysans chantant des chansons qui exprimaient toute la noblesse des sentiments des braves Dauphinois. « Ah! dit l'Empereur, je retrouve ici les sentiments qui, il y a vingt ans, me firent saluer la France du nom de la grande nation! Oui, vous êtes encore la grande nation, et vous le serez toujours! »

Cependant le comte d'Artois, le duc d'Orléans et plusieurs maréchaux étaient arrivés à Lyon. L'argent avait été prodigué aux troupes, les promesses aux officiers. On voulait couper le pont de la Guillotière et le pont Morand. L'Empereur riait de ces ridicules préparatifs; il ne pouvait avoir de doute sur les dispositions des Lyonnais, encore moins sur les dispositions des soldats. Cependant il avait donné ordre au général Bertrand de réunir des bateaux à Mirbel, dans l'intention de passer dans la nuit, et d'intercepter les routes de Moulins et de Mâcon au prince qui voulait lui interdire le passage du Rhône. A quatre heures une reconnaissance du 4e de hussards ariva à la Guillotière, et fut accueillie aux cris de *Vive l'Empereur!* par cette immense population d'un faubourg qui s'est toujours distingué par son attachement à la patrie. Le passage de Mirbel fut contremandé, et l'Empereur se porta au galop sur Lyon, à la tête des troupes qui devaient lui en défendre l'entrée.

Le comte d'Artois avait tout fait pour s'assurer les troupes. Il ignorait que rien n'est possible en France quand on y est l'agent de l'étranger, et qu'on n'est pas du côté de l'honneur national et de la cause du peuple. Passant devant le 13e régiment de dragons, il dit à un brave que des cicatrices et trois chevrons décoraient : « Allons, camarade, crie donc *Vive le roi!* — « Non, Monsieur, répond ce brave dragon, aucun soldat ne combattra contre son père! Je ne puis vous répondre qu'en criant *Vive l'Empereur!* » Le comte d'Artois monta en voiture et quitta Lyon escorté d'un seul gendarme.

A neuf heures du soir l'Empereur traversa la Guillotière presque sans escorte, mais environné d'une immense population.

Le lendemain 11, il passa la revue de toute la division de Lyon,

qui, le brave général Brayer, à sa tête, se mit en marche pour avancer sur la capitale.

Les sentiments que, pendant deux jours, les habitants de cette grande ville et les paysans des environs témoignèrent à l'Empereur le touchèrent tellement qu'il ne put leur exprimer ce qu'il sentait qu'en disant : « Lyonnais, je vous aime! » C'est pour la seconde fois que les acclamations de cette ville avaient été le présage des nouvelles destinées réservées à la France.

Le 13, à trois heures après midi, l'Empereur arriva à Villefranche, petite ville de 4,000 âmes, qui en renfermait en ce moment plus de 60,000. Il s'arrêta à l'hôtel de ville. Un grand nombre de militaires blessés lui furent présentés.

Il entra à Mâcon à sept heures du soir, toujours environné du peuple des cantons voisins. Il témoigna son étonnement aux Mâconnais du peu d'efforts qu'ils avaient faits dans la dernière guerre pour se défendre contre l'ennemi et soutenir l'honneur des Bourguignons : « Sire, pourquoi aviez-vous nommé un mauvais maire? »

A Tournus, l'Empereur n'eut que des éloges à donner aux habitants pour la belle conduite et le patriotisme qui, dans ces mêmes circonstances, ont distingué Tournus, Châlon et Saint-Jean-de-Losne. A Châlon, qui pendant quarante jours a résisté aux forces de l'ennemi et défendu le passage de la Saône, l'Empereur s'est fait rendre compte de tous les traits de bravoure, et, ne pouvant se rendre à Saint-Jean-de-Losne, il a du moins envoyé la décoration de la Légion d'honneur au digne maire de cette ville. A cette occasion, l'Empereur s'écria : « C'est pour vous, braves gens, que j'ai institué la Légion d'honneur, et non pour les émigrés pensionnés de nos ennemis! »

L'Empereur reçut à Châlon la députation de la ville de Dijon, qui venait de chasser de son sein le préfet et le mauvais maire, dont la conduite, dans la dernière campagne, a déshonoré Dijon et les Dijonnais. L'Empereur destitua ce maire, en nomma un autre, et confia le commandement de la division au brave général Devaux.

Le 15, l'Empereur vint coucher à Autun, et d'Autun il alla

coucher, le 16, à Avallon. Il trouva sur cette route les mêmes sentiments que dans les montagnes du Dauphiné. Il rétablit dans leurs places tous les fonctionnaires qui avaient été destitués pour avoir concouru à la défense de la patrie contre l'étranger. Les habitants de Chassey étaient spécialement l'objet des persécutions d'un freluquet, sous-préfet à Semur, pour avoir pris les armes contre les ennemis de notre pays. L'Empereur a donné ordre à un brigadier de gendarmerie d'arrêter ce sous-préfet et de le conduire dans les prisons d'Avallon.

L'Empereur déjeuna, le 17, à Vermanton, et vint à Auxerre, où le préfet Gamot était resté fidèle à son poste. Le brave 14e avait foulé aux pieds la cocarde blanche. L'Empereur apprit que le 6e de lanciers avait également arboré la cocarde tricolore, et se portait sur Montereau pour garder ce pont contre un détachement de gardes du corps qui voulait le faire sauter. Les jeunes gardes du corps, n'étant pas encore accoutumés aux coups de lance, prirent la fuite à l'aspect de ce corps, et on leur fit deux prisonniers.

A Auxerre, le comte Bertrand, major général, donna ordre qu'on réunît tous les bateaux pour embarquer l'armée, qui était déjà forte de quatre divisions, et la porter le soir même à Fossard, de manière à pouvoir arriver à une heure du matin à Fontainebleau.

Avant de partir d'Auxerre, l'Empereur fut rejoint par le prince de la Moskowa. Ce maréchal avait fait arborer le drapeau tricolore dans tout son gouvernement.

L'Empereur arriva à Fontainebleau le 20, à quatre heures du matin; à sept heures il apprit que les Bourbons étaient partis de Paris, et que la capitale était libre. Il partit sur-le-champ pour s'y rendre. Il est entré aux Tuileries à neuf heures du soir, au moment où on l'attendait le moins.

Ainsi s'est terminée, sans répandre une goutte de sang, sans trouver aucun obstacle, cette légitime entreprise qui a rétabli la nation dans ses droits, dans sa gloire, et a effacé la souillure que la trahison et la présence de l'étranger avaient répandue sur la capitale: ainsi s'est vérifié ce passage de l'adresse de l'Empereur aux soldats,

que l'aigle, avec les couleurs nationales, volerait de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.

En dix-huit jours le brave bataillon de la Garde avait franchi l'espace entre le golfe Juan et Paris, espace qu'en temps ordinaire on met quarante-cinq jours à parcourir.

Arrivé aux portes de Paris, l'Empereur vit venir à sa rencontre l'armée tout entière que commandait le duc de Berri. Officiers, soldats, généraux, infanterie légère, infanterie de ligne, lanciers, dragons, cuirassiers, artillerie, tous vinrent au-devant de leur général, que le choix du peuple et le vœu de l'armée avaient élevé à l'empire, et la cocarde tricolore fut arborée par chaque soldat, qui l'avait dans son sac. Tous foulèrent aux pieds cette cocarde blanche qui a été pendant vingt-cinq ans le signe de ralliement des ennemis de la France et du peuple.

Le 21, à une heure après midi, l'Empereur a passé la revue de toutes les troupes qui composaient l'armée de Paris. La capitale entière a été témoin des sentiments d'enthousiasme et d'attachement qui animaient ces braves soldats. Tous avaient reconquis leur patrie! tous étaient sortis d'oppression! tous avaient retrouvé dans les couleurs nationales le souvenir de tous les sentiments généreux qui ont toujours distingué la nation française!

Après que l'Empereur eut passé dans les rangs, toutes les troupes furent rangées en bataillon carré.

« Soldats, dit l'Empereur, je suis venu avec 600 hommes en France, parce que je comptais sur l'amour du peuple et sur le souvenir des vieux soldats. Je n'ai pas été trompé dans mon attente. Soldats, je vous en remercie. La gloire de ce que nous venons de faire est toute au peuple et à vous. La mienne se réduit à vous avoir connus et appréciés.

« Soldats, le trône des Bourbons était illégitime, puisqu'il avait été relevé par des mains étrangères, puisqu'il avait été proscrit par le vœu de la nation exprimé par toutes nos assemblées nationales, puisque enfin il n'offrait de garantie qu'aux intérêts d'un petit nombre

d'hommes arrogants dont les prétentions sont opposées à nos droits. Soldats, le trône impérial peut seul garantir les droits du peuple, et surtout le premier de nos intérêts, celui de notre gloire.

Soldats, nous allons marcher pour chasser du territoire ces princes, auxiliaires de l'étranger; la nation non-seulement nous secondera de ses vœux, mais même suivra notre impulsion. Le peuple français et moi nous comptons sur vous. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires des nations étrangères; mais malheur à qui se mêlerait des nôtres! »

Ce discours fut accueilli par les acclamations du peuple et des soldats.

Un instant après, le général Cambronne et des officiers de la Garde du bataillon de l'île d'Elbe parurent avec les anciennes aigles de la Garde. L'Empereur reprit la parole et dit aux soldats :

« Voilà les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur; ils sont tous mes amis. Ils étaient chers à mon cœur; toutes les fois que je les voyais, ils me représentaient les différents régiments de l'armée, car, dans ces six cents braves, il y a des hommes de tous les régiments; tous me rappelaient ces grandes journées dont le souvenir est si cher, car tous sont couverts d'honorables cicatrices reçues à ces batailles mémorables. En les aimant, c'est vous tous, Soldats de l'armée française, que j'aimais! Ils vous rapportent ces aigles : qu'elles vous servent de point de ralliement! En les donnant à la Garde, je les donne à toute l'armée. La trahison et des circonstances malheureuses les avaient couvertes du crêpe funèbre! Mais, grâce au peuple français et à vous, elles reparaissent resplendissantes de toute leur gloire. Jurez qu'elles se trouveront partout où l'intérêt de la patrie les appellera! Que les traîtres et ceux qui voudraient envahir notre territoire n'en puissent jamais soutenir le regard! »

« Nous le jurons! » s'écrièrent avec enthousiasme tous les soldats. Les troupes défilèrent ensuite au son de la musique, qui jouait l'air : *Veillons au salut de l'Empire!*

RETOUR DE L'ÎLE D'ELBE[1].

. . . .

J'aurais dû, en partant de l'île d'Elbe, emporter une imprimerie portative. On fit à la main cent copies des proclamations; mais de semblables écrits font plus d'effet sur le peuple étant imprimés: l'impression leur donne un caractère d'authenticité.

Arrivé à quatre heures du soir au golfe Juan, je plaçai des postes sur tous les chemins pour arrêter les passants. J'envoyai un détachement de vingt-cinq hommes à Antibes. Bientôt une foule considérable de paysans nous entoura; elle témoigna son étonnement de notre apparition et de notre petite force. Le maire d'un village voisin, remarquant la faiblesse de mes moyens d'action, me dit : « Nous commencions à être heureux et tranquilles, vous allez tout troubler. » Je ne saurais dire combien cette parole me pénétra, et combien elle me fit mal.

Un courrier du prince de Monaco, tout galonné d'or, fut arrêté par la grand'garde; il avait fait partie des écuries de l'Impératrice Joséphine: je le connaissais, je le questionnai; il me dit que l'armée et le peuple étaient pour moi: depuis Paris jusqu'à Montélimart il avait entendu crier *Vive l'Empereur!* Mais la Provence n'était pas si bonne. Ces nouvelles compensèrent le chagrin de la non-réussite sur Antibes. On m'amena bientôt le prince de Monaco lui-même.

[1] Conversation du 4 janvier 1817; pages 38 et suivantes du tome II des *Récits de la Captivité, etc.*

Cambronne l'avait malmené; il en était tout intimidé. Je le rassurai, et lui dis qu'il ne devait avoir aucune inquiétude, que rien ne s'opposait à ce qu'il continuât son voyage vers sa principauté aussitôt que je me serais mis en marche. Je causai longuement avec lui sur les événements qui naîtraient de mon débarquement. Il ne me cacha point qu'il doutait du succès de mon entreprise, surtout avec le peu de monde que j'amenais avec moi. Il parlait d'après l'opinion des salons; son courrier m'avait parlé d'après le peuple.

Au lever de la lune, je me mis en marche. Je sentais toute l'importance de ne pas perdre une heure. Personne près de moi ne savait la route que je voulais prendre; ni Bertrand, ni Drouot n'en avaient connaissance. Au moment où j'ordonnai de prendre les armes et de former la colonne de marche, il y eut hésitation et murmures. Tous voulaient que je prisse la route d'Antibes pour me faire rendre mes vingt-cinq grenadiers retenus prisonniers dans cette place. « Quelques heures, disait-on, suffiraient pour cela. » Je calculai qu'il me fallait deux heures pour arriver devant Antibes, deux heures pour revenir; deux, trois, peut-être quatre heures, à perdre devant cette place pour négocier ou pour m'en emparer; que, si je réussissais, ce succès serait d'un minime avantage; que, si j'échouais, ce qui était probable, ce premier revers donnerait confiance à mes ennemis; tandis qu'il me fallait à tout prix gagner Grenoble avec la rapidité de l'éclair : Grenoble était le centre d'une province importante; j'y trouverais un arsenal bien approvisionné, garni d'artillerie, des ressources de tout genre, et je devais croire que j'y rallierais une garnison nombreuse. Le succès de mon entreprise dépendait de surprendre Grenoble, et de m'emparer de ses nombreuses ressources en hommes et en matériel. Aussitôt mon débarquement, j'y avais expédié le chirurgien Emmery avec des lettres et des instructions. Il avait ordre de marcher avec toute la diligence possible, mais de manière à ne pas éveiller l'attention, et, dès son arrivée à Grenoble, de s'entendre avec un jeune homme de cette ville, Dumoulin, qui depuis a été mon officier d'ordonnance, et était venu à l'île d'Elbe m'offrir, pour mon retour, la coopération

de ses amis, en m'assurant que toutes les populations du Dauphiné m'attendaient comme le Messie. Je remis à Emmery des lettres pour le duc de Bassano et pour Labédoyère.

Je composai mon avant-garde de 100 hommes d'élite commandés par Cambronne. Arrivé à l'embranchement des routes d'Avignon et de Grenoble, je dis: « A droite! » et alors seulement je fis connaître mes projets sur Grenoble.

Je refusai d'entrer dans Grasse, ville de 10,000 âmes, et je bivouaquai sur une hauteur près de la ville, où je fis apporter à déjeuner pour ma troupe. Quelques anciens terroristes vinrent m'offrir de révolutionner la population. Je les refusai, et leur dis de ne pas bouger, de respecter même la cocarde blanche; que pour cinquante millions je ne m'arrêterais pas une heure.

A Digne, la population témoigna plus de joie à me voir. Desmichels et sa femme vinrent à ma rencontre; ils m'assurèrent que les populations que j'allais traverser m'étaient toutes favorables, et que, quand bien même le général Marchand voudrait me fermer les portes de Grenoble, il en serait empêché par l'élan du peuple.

J'avais laissé à Grasse les deux pièces de canon et les 1,500 fusils que j'avais apportés de l'île d'Elbe; j'y laissai aussi ma voiture, en donnant l'ordre au maire de les expédier sur Antibes. Tout cela m'était désormais inutile, et un embarras.

Les assurances que m'avait données Desmichels ne se réalisaient pas complétement. Je trouvais dans les populations plus de surprise que d'enthousiasme.

A Gap, une multitude innombrable m'entoura; je parlai à beaucoup de monde, comme j'eusse fait au cercle des Tuileries. Les bourgeois m'écoutaient avec respect, les paysans avec une joie qui tenait du délire. Grand nombre s'écrièrent: « Les nobles voulaient nous atteler à la charrue, vous êtes notre sauveur! » A partir de Gap, les villageois accouraient en masse au-devant de moi, ayant en tête de vieux soldats qui me montraient à eux en disant: « C'est bien Bonaparte, c'est bien notre Empereur! » J'ai vu des paysans tirer de leur poche des pièces de cinq francs, en comparer l'effigie

avec ma figure, et dire : « C'est bien lui ! » Tous m'assurèrent que le peuple entier et l'armée étaient pour moi.

Cependant personne ne me rejoignait. Gazan, qui était du pays, l'avait quitté, disait-on, à mon approche. Loverdo avait emmené ses troupes. L'imagination de ma petite armée travaillait; de vagues inquiétudes effaçaient pour un moment les impressions favorables données par l'élan du peuple; mais tous nous étions décidés, jusqu'au dernier de mes soldats, à mourir pour une cause que nous regardions comme étant celle de la patrie, et nous marchions avec une rapidité sans exemple. Un moment mon avant-garde se trouva à huit lieues en avant; les gendarmes me vendaient leurs chevaux pour monter mes 100 lanciers polonais.

Arrivé à un pont en avant de la Mure, je trouvai Cambronne, qui me dit qu'il avait dû battre en retraite devant un bataillon du 5e qui lui avait barré le passage. Je le grondai vertement, et lui ordonnai de se reporter en avant en payant d'audace. « Les paysans, me disaient les soldats, sont pour vous. » Cependant ce bataillon continuait à faire bonne contenance; il ne voulait même pas se laisser approcher par un parlementaire. Je ne pouvais hésiter : je le fis tourner par mes 100 chasseurs et lanciers, tandis que je m'avançais à la tête de l'avant-garde l'arme sous le bras. Le seul fait de ma présence enleva ce bataillon. Mais cela ne remonta pas beaucoup le courage de mes hommes; pour tous il était évident que j'avais conquis le bataillon du 5e, mais qu'il ne s'était pas donné, et c'était une rude tâche que celle de conquérir ainsi tous les bataillons que l'on m'opposerait.

Le chef de bataillon avait voulu faire tirer sur moi : ses soldats n'avaient pas chargé leurs armes. Je haranguai les soldats, je demandai à leurs chefs s'ils me seraient fidèles : « Oui, me dirent-ils, nous avons fait notre devoir; à présent nous sommes à vous; » et ils me prêtèrent serment, ainsi que tout le bataillon.

Un aide de camp du général Marchand, qui se trouvait avec le 5e, s'était fait remarquer par son exaltation contre moi; quelques lanciers le poursuivirent; il s'enfuit en répandant sur sa route la

nouvelle qu'il était impossible de me résister, que j'avais toute une armée et une nombreuse cavalerie.

Je bourrai les plus vieux soldats en leur reprochant d'avoir voulu tirer sur leur Empereur; pour toute réponse, ils firent sonner leurs baguettes dans le canon, en disant : « Regardez si nos armes étaient chargées. »

Un peu plus loin je rencontrai le chef de bataillon d'artillerie Rey; il me tranquillisa complétement, et m'assura que maintenant je n'avais plus besoin que de fouets pour chasser devant moi ce qu'on oserait opposer à ma marche; que la garnison de Grenoble était pour moi; que des milliers de paysans accouraient de tous les points aux cris de *Vive l'Empereur!* Peu après l'adjudant-major du 7e m'arriva, m'annonçant que Labédoyère m'amenait son régiment. Dès lors il n'y eut plus de doute, et nos forces décuplèrent par l'élan qu'elles reçurent de ces bonnes nouvelles.

A dix heures du soir, j'arrivai devant Grenoble; les portes étaient fermées; les remparts étaient couverts par la garnison et la population, qui criaient *Vive l'Empereur!* Cependant les ponts-levis ne s'abaissaient pas; d'inutiles négociations nous faisaient perdre un temps bien précieux; on me répondait toujours : « Le général Marchand défend d'ouvrir les portes. » L'idée me vint de faire battre un roulement pour faire proclamer la destitution du général Marchand. « Ah! c'est bien différent, dirent alors les gardes de la porte; puisqu'il est destitué, nous pouvons ouvrir. » Mais les clefs avaient été portées chez le général; le peuple perdit patience et brisa les portes à coups de hache et se précipita au-devant de moi, au cri mille fois répété de *Vive l'Empereur!*

Quand plus tard je demandai à l'officier qui s'était refusé à l'ouverture pourquoi il avait agi ainsi, il me répondit : « J'avais donné ma parole d'honneur au général Marchand de lui laisser le temps de s'en aller avec ce qu'il pourrait emmener de troupes. »

Depuis Gap jusqu'à Grenoble j'étais aventurier; à Grenoble j'étais prince.

EXPLICATION DE LA CONDUITE DE L'EMPEREUR EN 1815;

SA CONFIANCE DANS LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS[1].

Est-il bien sûr que le peuple français sera juste envers moi? Ne m'accusera-t-il pas de l'avoir abandonné? L'histoire décidera : je suis loin de la redouter, je l'invoque!

Et moi-même, me suis-je demandé quelquefois, ai-je bien fait pour ce peuple malheureux tout ce qu'il avait droit d'attendre? Il a tant fait pour moi! Saura-t-il jamais, ce peuple, tout ce que m'a coûté la nuit qui précéda ma dernière décision, cette nuit des incertitudes et des angoisses?

Deux grands partis m'étaient laissés : celui de tenter de sauver la patrie par la violence, ou celui de céder moi-même à l'impulsion générale. J'ai dû prendre celui que j'ai suivi : amis et ennemis, bien intentionnés et méchants, tous étaient contre moi. Je demeurais seul; j'ai dû céder, et une fois décidé, cela a été fait : je ne suis pas pour les demi-mesures. Et puis la souveraineté ne se quitte pas, ne se reprend pas de la sorte comme on le ferait d'un manteau.

L'autre parti demandait une étrange vigueur. Il se fût trouvé de grands criminels, et il eût fallu de grands châtiments. Le sang pouvait couler, et alors sait-on où nous étions conduits, quelles scènes pouvaient se renouveler? Moi, n'allais-je pas par là me tremper, noyer ma mémoire de mes propres mains dans ce cloaque de

[1] Conversation du 3 avril 1816. (*Mémorial de Sainte-Hélène,* tome Ier, pages 429 et suivantes, édition de 1842.)

sang, de crimes, d'abominations de toute espèce, que la haine, les pamphlets, les libelles ont accumulés sur moi? Ce jour-là je semblais justifier tout ce qu'il leur a plu d'inventer. Je devenais, pour la postérité et l'histoire, le Néron, le Tibère de nos temps. Si encore, à ce prix, j'eusse sauvé la patrie! je m'en sentais l'énergie. Mais était-il bien sûr que j'aurais réussi? Tous nos dangers ne venaient pas du dehors; nos dissentiments au dedans ne leur étaient-ils pas supérieurs? Ne voyait-on pas une foule d'insensés s'acharner à disputer sur les nuances avant d'avoir assuré le triomphe de la couleur? A qui d'eux eût-on persuadé que je ne travaillais pas pour moi seul, pour mes avantages personnels? Qui d'eux eût-on convaincu que j'étais désintéressé, que je ne combattais que pour sauver la patrie? A qui eût-on fait croire tous les dangers, tous les malheurs auxquels je cherchais à la soustraire? Ils étaient visibles pour moi; mais, quant au vulgaire, il les ignorera toujours s'ils n'ont pesé sur lui. Qu'eût-on répondu à celui qui se fût écrié : Le voilà de nouveau le despote, le tyran! Le lendemain même de ses serments, il les viole de nouveau! Et qui sait si, dans tous ces mouvements, cette complication inextricable, je n'eusse point péri d'une main même française, dans le conflit des citoyens? Et alors que devenait la nation aux yeux de tout l'univers et dans l'estime des générations les plus reculées, car sa gloire est à m'avouer? Je ne saurais avoir fait tant de choses pour son honneur et son lustre, sans elle, en dépit d'elle : elle me rendrait trop grand!

Je le répète, l'histoire décidera!

Toutefois, concluait-il, rien ne me semblait encore désespéré, si j'eusse trouvé le concours que je devais attendre. Nos seules ressources étaient dans les Chambres : j'accourus à Paris pour les en convaincre; mais elles s'insurgèrent aussitôt contre moi, sous je ne sais quel prétexte, que je venais les dissoudre. Quelle absurdité! Dès cet instant tout fut perdu.

Ce n'est pas, ajoutait l'Empereur, qu'il faille peut-être accuser la masse de ces Chambres : mais telle est la marche inévitable de ces corps nombreux, ils périssent par défaut d'unité; il leur faut des

chefs aussi bien qu'aux armées; on nomme à celles-ci; mais les grands talents, les gens éminemment supérieurs, se saisissent des assemblées et les gouvernent. Or nous manquions de tout cela. Aussi, en dépit du bon esprit dont le grand nombre pouvait être animé, tout se trouva dès l'instant confusion, vertige, tumulte. La perfidie, la corruption, vinrent s'établir aux portes du Corps législatif; l'incapacité, le désordre, le travers d'esprit, régnèrent dans son sein, et la France devint la proie de l'étranger.

Un moment j'eus envie de résister, continuait-il; je fus sur le point de me déclarer en permanence aux Tuileries, au milieu des ministres et du Conseil d'état; d'appeler autour de moi les 6,000 hommes de la Garde que j'avais à Paris; de les grossir de la partie bien intentionnée de la garde nationale, qui était nombreuse, et de tous les fédérés des faubourgs; d'ajourner le Corps législatif à Tours ou à Blois; de réorganiser sous Paris les débris de l'armée, et de travailler seul ainsi, et par forme de dictature, au salut de la patrie. Mais le Corps législatif aurait-il obéi? J'aurais bien pu l'y contraindre par la force; mais alors quel scandale et quelle nouvelle complication! Le peuple ferait-il cause commune avec moi? L'armée même m'obéirait-elle constamment? Dans les crises toujours renaissantes, ne se séparerait-on pas de moi? N'essayerait-on pas de s'arranger à mes dépens? L'idée que tant d'efforts et de dangers n'avaient que moi pour objet ne serait-elle pas un prétexte plausible? Les facilités que chacun avait trouvées l'année précédente auprès des Bourbons ne seraient-elles pas aujourd'hui pour bien des gens des séductions décisives?

Oui, j'ai balancé longtemps, disait l'Empereur, pesé le pour et le contre; et, comme je vois vite et loin, que je pense fortement, j'ai conclu que je ne pouvais résister à la coalition du dehors, aux royalistes du dedans, à la foule de sectes que la violation du Corps législatif aurait créées, à cette partie de la multitude qu'il faut faire marcher par la force, enfin à cette condamnation morale qui vous impute, quand vous êtes malheureux, tous les maux qui se présentent. Il ne m'est donc resté absolument que le parti de l'abdi-

cation. Elle a tout perdu, je l'ai vu, je l'ai dit; mais je n'ai pas eu d'autre choix.

Les alliés avaient toujours suivi contre nous le même système; ils l'avaient commencé à Prague, continué à Francfort, à Châtillon, à Paris, à Fontainebleau. Ils se sont conduits avec beaucoup d'esprit! Les Français purent en être dupes en 1814; mais la postérité concevra difficilement qu'ils le fussent en 1815; elle flétrira à jamais ceux qui s'y laissèrent prendre. Je leur avais dit leur histoire en partant pour l'armée : « Ne ressemblons pas aux Grecs du Bas-Empire, qui s'amusaient à discuter entre eux quand le bélier frappait les murailles de leur ville[1]. » Je la leur ai dite encore quand ils m'ont forcé d'abdiquer : « Les ennemis veulent me séparer de l'armée, et, quand ils auront réussi, ils sépareront l'armée de vous; vous ne serez plus alors qu'un vil troupeau, la proie des bêtes féroces. »

En moins de quinze jours, c'est-à-dire avant que les masses de l'ennemi eussent pu se présenter devant Paris, j'en eusse complété les fortifications; j'eusse réuni sous ses murailles des débris de l'armée, plus de 80,000 hommes de bonnes troupes, et trois cents pièces attelées. Au bout de quelques jours de feu, la garde nationale, les fédérés, les habitants de Paris, eussent suffi à la défense des retranchements; il me serait donc demeuré 80,000 hommes disponibles sous la main.

Et l'on savait, continuait-il, tout le parti que j'étais capable d'en tirer. Les souvenirs de 1814 étaient encore tout frais : *Champ-Aubert*, *Montmirail*, *Craonne*, *Montereau*, vivaient encore dans l'imagination de ceux qui avaient à nous combattre. Les mêmes lieux leur eussent rendu présents les prodiges de l'année précédente; ils m'avaient alors surnommé, dit-on, *le Cent-Mille-hommes*. La rapidité,

[1] Nous rétablissons ici toute la citation : dans sa réponse faite, le 11 juin 1815, à l'adresse de la chambre des Représentants, l'Empereur avait dit : « . . . N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les Barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville. »

la force de nos coups, leur avaient arraché ce mot. Le fait est que nous nous étions montrés admirables; jamais une poignée de braves n'accomplit plus de merveilles. Si ces hauts faits n'ont jamais été bien connus dans le public, par les circonstances de nos désastres, ils ont été dignement jugés de nos ennemis, qui les ont comptés par nos coups. Nous fûmes vraiment alors les Briarée de la fable!...

Paris, continuait-il, serait devenu en peu de jours une place imprenable. L'appel à la nation, la magnitude du danger, l'inflammation des esprits, la grandeur du spectacle, eussent dirigé de toutes parts des multitudes sur la capitale. J'aurais aggloméré indubitablement plus de 400,000 hommes, et je n'estime pas que les alliés dépassassent 500,000. L'affaire était alors ramenée à un combat singulier qui eût causé autant d'effroi à l'ennemi qu'à nous; il eût hésité, et la confiance du grand nombre me fût revenue.

Cependant je me serais entouré d'une consulte ou junte nationale, tirée par moi des rangs du Corps législatif, toute formée de noms nationaux, dignes de la confiance de tous; j'aurais ainsi fortifié ma dictature militaire de toute la force de l'opinion civile; j'aurais eu ma tribune; elle eût soufflé le talisman des principes sur toute l'Europe : les souverains eussent frémi de voir la contagion gagner les peuples; ils eussent tremblé, traité ou succombé.

Vous oubliez que nous avons raisonné dans l'hypothèse que le Corps législatif se fût réuni à moi, et vous savez ce qu'il en a été[1].

[1] Cette *hypothèse* en faveur des dispositions patriotiques du Corps législatif en 1815, Napoléon avait dû l'admettre par suite de l'assurance formelle qu'il avait reçue, le jour même de la bataille de Waterloo, du président de l'assemblée des Représentants. Ce fait, longtemps ignoré et dont Napoléon n'a pas voulu parler à Sainte-Hélène, a été divulgué en ces derniers temps seulement par les *Mémoires du roi Joseph* (10 vol. in-8°, Paris, 1854). On trouve, en effet, au tome X, page 235 de ces *Mémoires*, une Note du roi Joseph dont nous ne donnons qu'un extrait :

« ... A la nouvelle de la victoire de Ligny, le président du Corps législatif écrit à l'Empereur une lettre de félicitation où on lit, entre autres expressions, « que « même les plus grands revers ne seraient

J'eusse pu le dissoudre, il est vrai; la France, l'Europe me blâment peut-être, et la postérité me blâmera sans doute d'avoir eu la faiblesse de ne pas m'en défaire après son insurrection. Je me devais, dira-t-on, aux destinées d'un peuple qui avait tout fait pour moi. Mais, en le dissolvant, je pouvais tout au plus obtenir de l'ennemi quelque capitulation, et encore, je le répète, m'aurait-il fallu du sang et me montrer tyran! J'en avais néanmoins arrêté le plan dans la nuit du 20, et le 21 au matin allait voir des déterminations d'une étrange vigueur, quand, avant le jour, tout ce qu'il y avait de bon et de sage vint m'avertir qu'il n'y fallait pas songer; que tout m'échappait, et qu'on ne cherchait aveuglément qu'à s'accommoder. Mais ne recommençons pas; n'en voilà que trop sur un sujet qui fait toujours du mal.

Je le répète de nouveau, l'histoire décidera!

« pas capables d'ébranler le dévouement « de tous les membres du Corps législatif; « que c'est dans ce moment surtout que « l'Empereur reconnaîtrait qu'il n'a dans « le Corps législatif que des admirateurs « passionnés et des amis intrépides. » Cette lettre, spontanément écrite par M. Lanjuinais de la part de ses collègues, auxquels il dit l'avoir lue dans la chambre des conférences, arrive, non à l'Empereur victorieux, mais à l'Empereur après la bataille de Waterloo. Elle le décide dans les dispositions qu'il prend : l'armée du Rhin a ordre de détacher 25,000 hommes, qui, réunis aux 40,000 de Grouchy, aux débris de Waterloo, aux nouvelles levées que la bouillante ardeur du Corps législatif va improviser, doivent rétablir les affaires, ou au moins obtenir, les armes à la main, des conditions dignes de la nation. L'Empereur arrive à Paris dans l'idée de prévenir l'effet d'un grand désastre sur une grande population; de profiter des dispositions bienveillantes de la Chambre des députés, de concerter un plan général de défense nationale, de dire la vérité, et de recevoir tous les secours que la nation se doit à elle-même.... »

On sait la suite de l'événement : l'Empereur arrive à Paris le 20 juin au matin; la nuit précédente les meneurs de l'Assemblée s'étaient réunis chez l'un d'eux pour concerter les moyens de le contraindre à signer son abdication.

PROJETS DE NAPOLÉON EN 1815.

RÉFLEXIONS SUR LA CONDUITE DES SOUVERAINS COALISÉS [1].

Quelle fatalité, que l'on ne s'en soit pas tenu à mon retour de l'île d'Elbe! que chacun n'ait pas vu que j'étais le plus propre à l'équilibre et au repos européen! Mais les rois et les peuples m'ont craint; ils ont eu tort : je revenais un homme nouveau; ils n'ont pu le croire; ils n'ont pu imaginer qu'un homme eût l'âme assez forte pour changer son caractère ou se plier à des circonstances obligées. J'avais pourtant fait mes preuves et donné quelques gages de ce genre. Qui ne sait que je ne suis pas un homme à demi-mesures? J'aurais été franchement le monarque de la constitution et de la paix, comme j'avais été celui de la dictature et des grandes entreprises.

Quelles pouvaient être les craintes des rois? Redoutaient-ils toujours mes conquêtes, ma monarchie universelle? Mais ma puissance et mes forces n'étaient plus les mêmes; et puis, je n'avais vaincu et conquis que dans ma propre défense; c'est une vérité que le temps développera chaque jour davantage. L'Europe ne cessa jamais de faire la guerre à la France, à ses principes, à moi; et il nous fallait abattre sous peine d'être abattus. La coalition exista toujours, publique ou secrète, avouée ou démentie; elle fut toujours en permanence; c'était aux alliés seuls à nous donner la paix; les Français s'effrayaient de conquérir de nou-

[1] Conversation du 11 mars 1816; pages 384 et suiv. du tome Ier du *Mémorial de Sainte-Hélène*, édition de 1842.

veau. Moi-même, me croit-on insensible aux charmes du repos et de la sécurité, quand la gloire et l'honneur ne le veulent pas autrement? Avec nos deux Chambres, on m'eût refusé désormais de passer le Rhin; et pourquoi l'eussé-je voulu? Pour ma monarchie universelle? Mais je n'ai jamais fait preuve de démence; or ce qui la caractérise surtout, c'est la disproportion entre les vues et les moyens. Si j'ai été sur le point d'accomplir cette monarchie universelle, c'est sans calcul, et parce qu'on m'y a amené pas à pas. Les derniers efforts pour y parvenir semblaient coûter à peine; était-il si déraisonnable de les tenter? Les souverains n'avaient donc rien à craindre de mes armes.

Redoutaient-ils que je les inondasse de principes anarchiques? Mais ils connaissaient par expérience mes doctrines sur ce point. Ils m'ont vu tous occuper leurs territoires; combien n'ai-je pas été poussé à révolutionner leurs pays, municipaliser leurs villes, soulever leurs sujets! Bien qu'on m'ait salué, en leur nom, de *moderne Attila*, de *Robespierre à cheval*, tous le savent dans le fond de leur cœur! qu'ils y descendent! si je l'avais été, je régnerais encore peut-être; mais eux, bien sûrement et depuis longtemps, ils ne régneraient plus. Dans la grande cause dont je me voyais le chef et l'arbitre, deux systèmes se présentaient à moi : faire entendre raison aux rois par les peuples, ou conduire à bon port les peuples par les rois. Mais on sait s'il est facile d'arrêter les peuples quand une fois ils sont lancés; il était plus naturel de compter un peu sur la sagesse et l'intelligence des rois; j'ai dû leur supposer toujours assez d'esprit pour de si clairs intérêts. Je me suis trompé : ils n'ont tenu compte de rien; et, dans leur aveugle passion, ils ont déchaîné contre moi ce que j'avais retenu contre eux. Ils verront!

Enfin, les souverains se trouvaient-ils offusqués de voir un simple soldat parvenir à une couronne? Redoutaient-ils l'exemple? Mais les solennités, mais les circonstances qui ont accompagné mon élévation, mon empressement à m'associer à leurs mœurs, à m'identifier à leur existence, à m'allier à leur sang et à leur politique, fermaient assez la porte aux nouveaux concurrents. Bien

plus, si l'on eût dû avoir le spectacle d'une légitimité interrompue, je maintiens qu'il leur était bien plus avantageux que ce fût par moi, sorti des rangs, que par un prince membre de leur famille; car des milliers de siècles s'écouleront avant que les circonstances accumulées sur ma tête aillent en puiser un autre dans la foule pour reproduire le même spectacle; tandis qu'il n'est pas de souverain qui n'ait à quelques pas de lui, dans son palais, des cousins, des neveux, des frères, quelques parents propres à imiter facilement celui qui une fois les aurait remplacés.

D'une autre part, de quoi pouvaient s'effrayer les peuples? Que je vinsse les ravager, leur imposer des chaînes? Mais je revenais le Messie de la paix et de leurs droits; cette doctrine nouvelle faisait ma force; la violer, c'était me perdre. Cependant les Français mêmes m'ont redouté; ils ont eu l'insanité de discuter quand il n'y avait qu'à combattre, de se diviser quand il fallait à tout prix se réunir. Et ne valait-il pas mieux encore courir les dangers de m'avoir pour maître que de s'exposer à subir le joug de l'étranger? N'était-il pas plus aisé de se défaire d'un despote, d'un tyran, que de secouer les chaînes de toutes les nations réunies? Et puis, d'où leur venait cette défiance sur ma personne? Parce qu'ils m'avaient déjà vu concentrer en moi tous les efforts et les diriger d'une main vigoureuse. Mais n'apprennent-ils pas aujourd'hui à leurs dépens combien c'était nécessaire? Eh bien! le péril fut toujours le même, la lutte terrible et la crise imminente. Dans cet état de choses, la dictature n'était-elle pas nécessaire, indispensable? Le salut de la patrie me commandait même de la déclarer ouvertement au retour de Leipzig: j'eusse dû le faire encore au retour de l'île d'Elbe. Je manquai de caractère, ou plutôt de confiance dans les Français, parce que plusieurs n'en avaient plus en moi, et c'était me faire grande injure. Si les esprits étroits et vulgaires ne voyaient dans tous mes efforts que le soin de ma puissance, les esprits larges n'auraient-ils pas dû démontrer que, dans les circonstances où nous nous trouvions, ma puissance et la patrie ne faisaient qu'un? Fallait-il donc de si grands malheurs sans remèdes pour

pouvoir me faire comprendre? L'histoire me rendra plus de justice; elle me signalera, au contraire, comme l'homme des abnégations et du désintéressement. De quelles séductions ne fus-je pas l'objet à l'armée d'Italie? L'Angleterre m'offrit d'être roi de France lors du traité d'Amiens. Je repoussai la paix de Châtillon. Je dédaignai toute stipulation personnelle à Waterloo : pourquoi? C'est que rien de tout cela n'était la patrie, et je n'avais d'autre ambition que la sienne, celle de sa gloire, de son ascendant, de sa majesté. Et aussi voilà pourquoi, en dépit de tant de malheurs, je demeure si populaire parmi les Français; c'est une espèce d'instinct, d'arrière-justice de leur part. Qui sur la terre eut plus de trésors à sa disposition? J'ai eu plusieurs centaines de millions dans mes caves; plusieurs autres centaines composaient mon domaine de l'extraordinaire; tout cela était mon bien : que sont-ils devenus? Ils se sont fondus dans les besoins de la patrie. Qu'on me considère ici, je demeure nu sur mon roc! Ma fortune était toute dans celle de la France! Dans la situation extraordinaire où le sort m'avait élevé, mes trésors étaient les siens; je m'étais identifié sans réserve avec ses destinées. Quel autre calcul eût pu m'atteindre si haut? M'a-t-on jamais vu m'occuper de moi? Je ne me suis jamais connu d'autres jouissances, d'autres richesses que celles du public; c'est au point que, quand Joséphine, qui avait le goût des arts, venait à bout, à la faveur de mon nom, de s'emparer de quelques chefs-d'œuvre, bien qu'ils fussent dans mon palais, sous mes yeux, dans mon ménage, je m'en trouvais comme blessé, je me croyais volé : *ils n'étaient pas au Muséum.*

Ah! sans doute! le peuple français a beaucoup fait pour moi! plus qu'on ne fit jamais pour un homme! Mais aussi qui fit jamais autant pour lui? qui jamais s'identifia de la sorte avec lui?

Mais autour de nous! Je reviens à celle-là surtout, à l'Angleterre. Quelles pouvaient être ses craintes? On se le demande en vain. Avec notre constitution nouvelle, nos deux chambres, n'avions-nous pas désormais embrassé sa religion? N'était-ce donc pas là un moyen sûr de nous entendre, de faire désormais cause

commune? Grâce à leurs parlements respectifs, chacun fût devenu la garantie de l'autre; et saura-t-on jamais jusqu'à quel point pouvaient se porter l'union des deux peuples et celle de leurs intérêts, les combinaisons nouvelles qu'il était possible de mettre en œuvre? Si j'eusse battu l'armée anglaise et gagné ma dernière bataille, j'eusse causé un grand et heureux étonnement : le lendemain je proposais la paix, et pour le coup c'eût été moi qui aurais prodigué les avantages à pleines mains. Au lieu de cela, peut-être les Anglais seront-ils réduits à pleurer un jour d'avoir vaincu à Waterloo!

Je le répète, les peuples et les rois ont eu tort; j'avais retrempé les trônes; j'avais retrempé la noblesse inoffensive, et les trônes et la noblesse peuvent se trouver de nouveau en péril. J'avais consacré, fixé les limites raisonnables des droits des peuples; et les réclamations vagues, absolues et immodérées peuvent renaître!

Mon retour et mon maintien sur le trône, mon adoption franche cette fois de la part des souverains, jugeaient définitivement la cause des rois et des peuples; tous les deux l'avaient gagnée. Aujourd'hui on la remet en question : tous deux peuvent la perdre. On pouvait avoir tout fini, on peut avoir tout à reprendre. On a pu se garantir un calme long et assuré, commencer à en jouir; et au lieu de cela, il peut suffire d'une étincelle pour ramener une conflagration universelle! Pauvre et triste humanité!

NÉCESSITÉ DU POUVOIR HÉRÉDITAIRE

DÉMONTRÉE

PAR L'HISTOIRE DE LA POLOGNE, PAR L'INTÉRÊT DE LA RÉVOLUTION, ETC.[1]

Mon avénement au trône est le cheval de bataille des libellistes et même d'hommes estimables, qui, dans l'aveuglement de leurs passions politiques, veulent à tout prix que j'aie sacrifié l'intérêt français à mon ambition.

S'il ne s'était agi que de moi, je serais encore maître de la France comme Premier Consul; mais l'étude de l'histoire m'avait appris que l'élection du chef de l'État, ou d'un conseil de gouvernement, est un germe de décadence, si ce n'est de servage, pour les peuples que leur situation géographique expose à des luttes incessantes avec leurs voisins.

L'exemple des États-Unis est absurde; si les États-Unis étaient au centre de l'Europe, ils ne résisteraient pas deux ans à la pression des monarchies.

Dans leur dernière guerre avec l'Angleterre, le choc de quelques frégates anglaises a suffi pour faire subir à cette confédération de dix millions d'âmes l'affront de signer la paix sur les débris fumants de Washington, parce que la première condition de la force défensive d'une nation est dans l'unité et la permanence de son gouvernement.

Voyez la Pologne, cette terre des braves, ce peuple qui pousse

[1] Conversation du 20 août 1820, tome II, p. 480 et suiv. des *Récits de la Captivité, etc.*

jusqu'à l'idolâtrie l'amour de sa nationalité : à quoi lui a servi tout le sang dont elle a arrosé son sol pour se défendre contre l'ambition de ses voisins? Rien n'a pu la sauver des conséquences du vice de son organisation sociale. L'élection de ses rois l'a conduite à sa perte; chaque changement de règne lui coûta le sacrifice d'une portion de son indépendance; dans ces temps de crises nationales, l'intérêt polonais s'effaça constamment devant l'intérêt de famille, et toujours les prétendants au trône reçurent avec reconnaissance l'aide d'une puissance étrangère pour favoriser leur élection; toujours enfin la couronne fut le prix d'une portion d'indépendance. Pauvres Polonais!

Je regrette que deux fois les événements aient été plus forts que ma volonté. Je voulais rétablir le royaume de Pologne comme une forte et puissante barrière contre l'ambition incessante des czars.

Deux partis s'offrirent à ma pensée lorsque je méditais à Charlottenbourg sur les conséquences possibles des résultats de la bataille d'Iena et de la désorganisation complète de la monarchie prussienne, naguère si imposante par le reflet des victoires du grand Frédéric. Achèverais-je l'anéantissement de la Prusse, ou profiterais-je des regrets de son roi, homme vénérable et d'honneur, pour me l'attacher par les liens d'une reconnaissance qui, de sa part, serait sincère? J'avais besoin du Hanovre et des provinces prussiennes de Saxe, de Westphalie et de Franconie. Il me fallait aussi Magdebourg. Mais si je posais la couronne de Pologne sur la tête du roi de Prusse, l'indemnité effacerait le regret des pertes. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse et de Pologne, serait un plus puissant monarque qu'avant la bataille d'Iena. L'Autriche n'était pas en mesure de me refuser l'échange de la Galicie contre une partie des provinces illyriennes.

C'est dans cette pensée que je consentis aux négociations ouvertes par le marquis Lucchesini et le général Zastrow, et que je fis sonder Kosciuszko sur la valeur de l'appui que je trouverais dans les Polonais si je les appelais aux armes pour leur rendre leur nationalité; c'est aussi dans ce but que je confiai à Dombrowski et Zayonczek

des missions importantes. Je le dis à regret, car mieux que personne j'ai pu apprécier la valeur personnelle et toute chevaleresque du Polonais, la Pologne n'a pas répondu à mon appel. Cependant, si le roi de Prusse avait eu moins de vertu privée, s'il eût pu se décider à sacrifier l'armée russe, le rétablissement de la Pologne aurait eu lieu; car peu importait de quelle valeur serait l'insurrection polonaise, du moment que les débris de l'armée prussienne se rallieraient sous mes drapeaux pour combattre l'armée russe, qui, à cette époque, ne pouvait mettre en ligne contre moi que cent soixante bataillons et cent soixante escadrons, ce qui ne lui permettait pas de réunir sur un champ de bataille plus de 80,000 hommes.

Talleyrand blâmait ma pensée sur la Pologne. Peut-être contribua-t-il à rendre l'exécution impossible sans me lancer dans une entreprise gigantesque. En effet, je n'étais pas sans inquiétude sur l'Allemagne, sur les dispositions rancuneuses de l'Autriche. Peut-être était-ce sacrifier l'intérêt français que de s'occuper d'autre chose que de forcer l'armée russe à repasser le Niemen, et l'empereur Alexandre à signer une paix qui, pour la seconde fois en moins de deux ans, lui prouverait la supériorité incontestable de la puissance française.

Quand je me suis décidé à la guerre de 1812, j'ai de nouveau pensé au rétablissement du royaume de Pologne, et c'est dans ce but que j'ai fait négocier, par le duc de Bassano, les dispositions conditionnelles, annexes secrètes des traités signés avec la Prusse le 24 février 1812, et avec l'Autriche le 14 mars 1812; par ces conventions secrètes, ces deux puissances acceptaient l'éventualité du rétablissement du royaume de Pologne, et s'engageaient à se dessaisir de leurs possessions polonaises contre des indemnités qui seraient ultérieurement convenues, dans le cas où la victoire ne permettrait pas d'imposer à la Russie l'abandon de ses provinces polonaises.

A ces deux époques, je le répète, les événements ont dominé ma volonté.

Sans doute Gènes et Venise furent de nos jours deux républiques, modèles de grandeur, mais elles durent leur prospérité et leur puissance au despotisme de leur gouvernement. A Venise surtout, l'aristocratie n'admit aucun partage dans l'exercice du pouvoir; nulle part l'oppression des masses ne fut plus complète : la liberté n'existait que de nom. Le conseil des Dix disposait en maître absolu de la vie, de la fortune des citoyens.

L'exemple de la Suisse ne serait pas plus vrai. La Suisse n'est pas une république, c'est une fédération de petits états républicains. Sa nationalité n'existe que de nom; un Vaudois n'est pas le concitoyen d'un Bernois, pas plus qu'un Bernois n'est le concitoyen de l'Argovien; il y a entre eux toutes les rancunes de leur histoire. La Suisse est sans force de résistance nationale; et si elle existe comme république fédérative au milieu des monarchies de la vieille Europe, c'est que sa possession ou son partage est une des questions les plus épineuses de la politique des grandes puissances; mais toutes les fois que l'Autriche et la France le voudront, leurs armées s'entre-choqueront sur le sol helvétique, sans que les Suisses puissent défendre même leurs frontières contre l'invasion d'une armée française ou autrichienne. On ne doit point oublier l'impuissance des efforts héroïques des montagnards des petits cantons contre la faible division du général Lecourbe.

Il fallut à la République française le despotisme du Comité de salut public pour la sauver d'une défaite, qui eût été suivie du partage de la France. Le Directoire vécut par mes victoires. La contre-révolution était flagrante quand je revins d'Égypte. On dit avec raison que Masséna sauva la République par la bataille de Zurich; mais, sans mon retour, ce salut n'eût été que le salut du moment. Le gouvernement du Directoire n'était plus possible, tous les partis le disaient hautement; et le 18 brumaire, qu'il fût fait par moi, par un Moreau ou par un Joubert, ne pouvait être qu'une phase de plus et la dernière de l'ère républicaine.

La république anglaise est morte avec Cromwell; la république française serait morte avec moi, si elle avait vécu autant que moi.

Je n'ai pas créé l'Empire dans mon intérêt personnel; la couronne n'ajoutait rien à ma gloire : j'ai créé l'Empire pour le salut de la révolution et dans l'intérêt français, en présence de l'attitude prise par l'Angleterre à la rupture de la paix d'Amiens, parce que, du moment que l'Angleterre prenait en main le drapeau de la contre-révolution et proclamait hautement qu'elle ne remettrait l'épée dans le fourreau qu'après avoir ramené dans Paris les rois de l'ancienne dynastie et réduit la France à ses anciennes limites, il fallait, sous peine de mort pour le nouvel ordre de choses sorti de la révolution de 89, que je donnasse à la France une forme de gouvernement qui, réunissant toutes les conditions d'unité et de stabilité, assurât au déploiement des forces nationales toute son étendue, en même temps qu'il remettrait la France en voie de réconciliation sans défiance avec les grandes puissances continentales. La République française avait condamné les rois à la reconnaître, mais elle était le cauchemar perpétuel des cabinets de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg, et cette terreur était le plus puissant auxiliaire de la diplomatie du cabinet de Saint-James. L'Empire, au contraire, rencontrerait nécessairement quelques sympathies à Berlin et à Saint-Pétersbourg, royautés de nouvelle date. Ni l'héritier du grand Frédéric ni celui de Catherine ne pouvaient avoir oublié les répugnances avec lesquelles leurs titres royaux avaient été reconnus à Versailles et à Vienne, et l'on devait espérer de leurs souvenirs d'isoler l'Angleterre dans sa guerre à mort contre la révolution française; car, enfin, ce n'était point pour remettre un Bourbon sur le trône que les royautés s'étaient armées, mais bien uniquement pour combattre la propagande républicaine.

L'Empire, comme je le comprenais, n'était que le principe républicain régularisé; il consolidait l'œuvre réformatrice de l'Assemblée constituante; il faisait de la vieille monarchie française une jeune monarchie pleine de grandeur et d'avenir. Les hommes qui me reprochent de n'avoir pas donné assez de liberté aux Français sont de mauvaise foi ou ne savent pas qu'en 1804, quand j'ai mis

la couronne sur ma tête, quatre-vingt-seize Français sur cent ne savaient pas lire, et ne connaissaient de la liberté que le délire de 93.

Tout ce que j'ai pu donner de liberté à ces masses intelligentes, mais ignorantes et démoralisées par l'anarchie révolutionnaire et par la guerre, je l'ai donné. Le temps aurait fait le reste. Les institutions de l'Empire renfermaient le germe de toutes les libertés. Il ne suffit pas qu'un peuple dise, « Je veux être libre de la liberté que prêchent les apôtres du libéralisme, » il faut qu'il en soit digne par son éducation.

Tout ce qu'il est possible de donner d'égalité, dans l'acception du mot, les Français l'ont reçu de moi. L'égalité doit être sans réserve ni restriction aucune devant la loi; hors de là, elle n'est qu'un rêve, qu'une déception. Ni Robespierre, ni Danton, ni Marat, n'avaient d'égaux, quand « Liberté, égalité ou la mort » se lisaient en lettres de sang sur toutes les bannières françaises; ils étaient les premiers d'une aristocratie terrible, dont la livrée était teinte journellement par la hache du bourreau. Dans toutes les sociétés il y a une aristocratie nécessaire. En Angleterre, elle est le produit de toutes les valeurs nationales : un Percy est pair d'Angleterre sous le titre de duc de Northumberland, parce que son aïeul combattit à côté de Guillaume le Conquérant; un Churchill est pair d'Angleterre sous le titre de duc de Marlborough, parce qu'il honora par ses victoires le règne de la reine Anne.

L'aristocratie de l'Empire aurait été le but de l'émulation nationale; la démocratie, le berceau de tous les honneurs, de toutes les récompenses que peut décerner une grande nation. Tout Français pouvait se dire, sous mon règne : « Je serai ministre, je serai maréchal de France, je serai grand officier de l'Empire, duc, comte, baron, si je le mérite, roi même. » Le point de départ n'était un obstacle pour personne, et les vieilles aristocraties de l'Europe se trouvaient condamnées à recevoir avec respect l'accolade de ces hommes sortis du travail incessant des intelligences françaises, qui en formaient l'aristocratie, et dont l'ensemble rappelait l'éclat des

plus beaux temps de l'aristocratie féodale. Quel nom féodal pouvait oser se croire plus beau à porter que celui de prince de la Moskowa, ce brave des braves, dont la force d'âme n'eut point d'égale dans les désastres de 1812, et qui sauva à la France soixante mille de ses enfants?

EXPLICATION DE LA DICTATURE IMPÉRIALE[1].

L'Empire, tel que je l'eusse organisé à la paix générale, aurait été, dans ma conviction, la garantie de tous les intérêts nationaux; et si l'on me reproche mon despotisme, c'est qu'on ne comprend pas qu'il était une nécessité de la grandeur française lorsque je l'établissais, au prix de cent victoires, sur les débris d'un ordre de choses que la révolution française avait renversé, mais non pas détruit de telle sorte que sa résurrection fût impossible; c'est qu'on oublie que notre révolution nous avait isolés et livrés à l'inimitié de tous les rois de l'Europe; c'est qu'on oublie que la base fondamentale d'une organisation constitutionnelle est l'instruction, qui manquait alors aux masses françaises; c'est qu'on ne sait pas que, dans mes régiments, les colonels manquaient d'hommes sachant lire et écrire pour en faire des sergents; c'est qu'on ne sait pas enfin que la moitié des hommes que leur valeur sans pareille conduisit à la tête des armées de la République ne savaient pas signer leur nom, et que je pourrais citer parmi les plus illustres de mes maréchaux des noms que ceux qui les portaient avaient appris à signer depuis leur grandeur.

Je suis sorti des rangs du peuple : aucun des actes de ma vie n'a trahi mon origine, aucun des intérêts du peuple n'a été méconnu par mes actes comme empereur. Tous ont été la préoccupation constante de ma pensée quand je régnais.

[1] Conversation du 3 août 1816 : p. 343 et suiv. du tome I[er] des *Récits de la Captivité, etc.*

Un pouvoir parlementaire ne pouvait pas exister sans danger pour les intérêts créés par la révolution; les événements de 1814 et de 1815 l'ont prouvé. Il existe encore en France, dans la possession du sol, de trop nombreux représentants de l'ancien régime pour qu'une représentation nationale, indépendante de moi, n'eût pas entravé la marche de mon gouvernement dans tout ce que je voulais faire pour consolider la victoire du peuple et enfouir les ruines de la féodalité. Voyez la chambre actuelle (de 1816): elle est plus royaliste que le roi. Elle ose lever le drapeau de la réaction féodale.

Il me fallait dix ans de plus; la génération que j'élevais aurait eu l'instruction nécessaire pour une organisation constitutionnelle, et je la lui aurais donnée, dans le double but de garantir à ma mort tous les intérêts du peuple, et d'assurer à mon fils la succession de ma couronne.

MÊME SUJET[1].

CARACTÈRE DES GÉNÉRATIONS DE L'EMPIRE. — CONSIDÉRATIONS SUR LA GRATUITÉ DES EMPLOIS PUBLICS.

. . . . . Je me trouvais dictateur, la force des circonstances le voulait ainsi; il fallait donc que tous les filaments issus de moi se trouvassent en harmonie avec la cause première, sous peine de manquer le résultat. Le réseau gouvernant dont je couvris le sol requérait une furieuse tension, une prodigieuse force d'élasticité, si l'on voulait pouvoir faire rebondir au loin les terribles coups dont on nous ajustait sans cesse. Aussi la plupart de ces ressorts n'étaient-ils, dans ma pensée, que des institutions de dictature, des armes de guerre. Quand le temps fût venu pour moi de relâcher

[1] Conversation du 7 novembre 1816; *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome II, p. 400, édition de 1842.

les rênes, tous mes filaments aussi se seraient sympathiquement détendus, et nous aurions alors procédé à notre établissement de paix, à nos institutions locales.....

Ceux qui composaient les générations de nos jours demeuraient si naturellement dominateurs, si avides du pouvoir, l'exerçaient avec tant d'importance, pour ne pas dire plus, et pourtant, en même temps, ils étaient si prêts à courir au-devant de la servitude! Nous étions toujours entre ces deux vices.....

J'avais, disait encore l'Empereur, donné des traitements énormes aux préfets et autres; mais, en fait de prodigalités de ma part, faudrait-il encore savoir distinguer ce qui est de système et ce qui est des circonstances; celles-ci me forçaient de donner de gros appointements; l'autre m'eût conduit à faire servir l'État gratuitement. A l'origine, lorsqu'il s'agissait d'attacher des individus, de recomposer une société et des mœurs à l'avenant, de gros traitements, une véritable fortune, étaient indispensables; mais le résultat obtenu, et avec le temps rentré dans l'ordre naturel, mon intention, au contraire, eût été de rendre la plupart des hautes fonctions à peu près gratuites. J'eusse élagué les nécessiteux, qui jamais ne s'appartiennent à eux-mêmes, dont les besoins pressants créent l'immoralité politique; j'eusse amené l'opinion à solliciter ces emplois pour la pure considération; ils fussent devenus d'honorables magistratures, d'immenses justices de paix remplies par les plus grandes fortunes, chez qui la vocation, la philanthropie, une honnête ambition, eussent été les premiers guides et le gage assuré d'une noble indépendance. Et c'est là ce qui compose vraiment la dignité, la majesté d'une nation, ce qui en élève la renommée, et ramène la morale publique. Or un changement de mœurs à cet égard était devenu indispensable, et c'est le dégoût des places qui eût signalé notre véritable retour à la haute morale. On m'a dit ici que cette avidité de places a passé la mer pour aller infecter nos voisins; autrefois les vieux Anglais les dédaignaient. Voyez si aux États-Unis on en est avide. Cet amour dans un peuple est le plus grand échec que puisse éprouver sa moralité. Quand on veut abso-

lument des places, on se trouve déjà vendu d'avance. Aujourd'hui les plus grands personnages en Angleterre courent après; les grandes familles, toute la pairie, les recherchent. Ils se rejettent sur ce que l'énormité des taxes ne leur permet plus de vivre sans salaire. Pitoyable excuse! c'est que leurs mœurs publiques sont encore plus altérées que leurs fortunes. Quand on en est arrivé, dans une certaine classe, à solliciter des emplois pour de l'argent, il n'est plus pour une nation de véritable indépendance, de noblesse, de dignité dans le caractère. Notre excuse, à nous, pouvait être dans les bouleversements et les commotions de notre révolution; chacun avait été déplacé, chacun se sentait dans la nécessité de se rasseoir; et c'est pour aider à cette nécessité générale, et pour que les sentiments délicats se détruisissent le moins possible, que j'ai cru devoir doter toutes les places de tant d'argent, de lustre et de considération. Mais avec le temps j'eusse changé tout cela par la seule force de l'opinion. Et qu'on ne croie pas la chose impossible: tout devient facile à l'influence du pouvoir quand il veut diriger dans le juste, l'honnête et le beau.

. . . .

BUT DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'EMPIRE[1].

Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique. Ainsi l'on compte en Europe, bien qu'épars, plus de 30 millions de Français, 15 millions d'Espagnols, 15 millions d'Italiens, 30 millions d'Allemands : j'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortége qu'il eût été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles. Je me sentais digne de cette gloire.

Après cette simplification sommaire, il eût été plus possible de se livrer à la chimère du beau idéal de la civilisation ; c'est dans cet état de choses qu'on eût trouvé plus de chances d'amener partout l'unité des codes, celle des principes, des opinions, des sentiments, des vues et des intérêts. Alors peut-être, à la faveur des lumières universellement répandues, devenait-il permis de rêver, pour la grande famille européenne, l'application du Congrès américain ou celle des Amphictyons de la Grèce : et quelle perspective alors de force, de grandeur, de jouissances, de prospérité ! Quel grand et magnifique spectacle !

L'agglomération des 30 ou 40 millions de Français était faite et parfaite ; celle des 15 millions d'Espagnols l'était à peu près

[1] Conversation du 11 novembre 1816 : *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome II, p. 414, édition de 1842.

aussi. Rien n'est plus commun que de convertir l'accident en principe : comme je n'ai point soumis les Espagnols, on raisonnera désormais comme s'ils eussent été insoumettables. Mais le fait est qu'ils ont été soumis et qu'au moment même où ils m'ont échappé les cortès de Cadix traitaient secrètement avec nous. Aussi ce n'est pas leur résistance, ni les efforts des Anglais qui les ont délivrés, mais bien mes revers lointains et mes fautes, celle surtout de m'être transporté avec toutes mes forces à mille lieues d'eux, et d'y avoir péri. Personne ne saurait nier que si, lors de mon entrée dans ce pays, l'Autriche, en ne me déclarant pas la guerre, m'eût laissé quatre mois de séjour de plus en Espagne, tout y eût été terminé; le gouvernement espagnol allait se consolider, les esprits se fussent calmés, les divers partis se seraient ralliés; trois ou quatre ans eussent présenté chez eux une paix profonde, une prospérité brillante, une nation compacte, et j'aurais mérité d'eux; je leur eusse épargné l'affreuse tyrannie qui les foule, les terribles agitations qui les attendent.

Quant aux 15 millions d'Italiens, l'agglomération était déjà fort avancée; il ne fallait plus que vieillir, et chaque jour mûrissait chez eux l'unité de principes et de législation, celle de penser et de sentir, ce ciment assuré, infaillible des agglomérations humaines. La réunion du Piémont à la France, celle de Parme, de la Toscane, de Rome, n'avaient été que temporaires dans ma pensée, et n'avaient d'autre but que de surveiller, garantir et avancer l'éducation nationale des Italiens. Et voyez si je jugeais bien, et quel est l'empire des lois communes! Les parties qui nous avaient été réunies, bien que cette réunion pût paraître de notre part l'injure de l'envahissement, ces mêmes parties, en dépit de tout leur patriotisme italien, ont été précisément celles qui, de beaucoup, nous sont demeurées les plus attachées. Aujourd'hui qu'elles sont rendues à elles-mêmes, elles se croient envahies, déshéritées, et elles le sont!

Tout le midi de l'Europe eût donc bientôt été compacte de localités, de vues, d'opinions, de sentiments et d'intérêts. Dans cet

état de choses, que nous eût fait le poids de toutes les nations du Nord? quels efforts humains ne fussent pas venus se briser contre une telle barrière?

L'agglomération des Allemands demandait plus de lenteur; aussi n'avais-je fait que simplifier leur monstrueuse complication; non qu'ils ne fussent préparés pour la centralisation; ils l'étaient trop, au contraire; ils eussent pu réagir aveuglément sur nous avant de nous comprendre. Comment est-il arrivé qu'aucun prince allemand n'ait jugé les dispositions de sa nation ou n'ait su en profiter? Assurément si le ciel m'eût fait naître prince allemand, au travers des nombreuses crises de nos jours, j'eusse gouverné infailliblement les 30 millions d'Allemands réunis; et, pour ce que je crois connaître d'eux, je pense encore que, si une fois ils m'eussent élu et proclamé, ils ne m'auraient jamais abandonné, et je ne serais pas ici!... Quoi qu'il en soit, cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses; l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples.

Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe, et pourra tenter tout ce qu'il voudra.

RÉFLEXIONS SUR DIVERS SUJETS

DE POLITIQUE EXTÉRIEURE[1].

... Quand j'ai reçu de la nation française le mandat de la gouverner, j'ai compris la nécessité de mettre son organisation sociale en harmonie avec celle des autres nations de l'Europe, afin de fermer le gouffre des révolutions, et d'opérer la réorganisation de tous, en me servant des rois pour satisfaire les intérêts légitimes des peuples. Ce système, exécuté avec fermeté, modération et bonne foi, devait avoir pour résultat infaillible d'accroître la splendeur et la sécurité de la royauté, tout en donnant aux libertés publiques toute satisfaction; seulement son application devait être plus ou moins libérale, suivant le degré de développement de l'intelligence et de la civilisation des peuples auxquels il s'appliquerait.

Jamais pensée plus vaste, et tout à la fois plus royale et plus populaire, ne fut conçue pour la réconciliation de deux grands intérêts devenus ennemis par les effets de la révolution française : les vieilles royautés et les peuples.

L'oligarchie anglaise s'est laissé aveugler par quelques émigrés incorrigibles; elle ne m'a pas compris. Elle le regrettera si elle persiste à vouloir imposer au peuple français le joug d'une dynastie qui renie toute une ère de gloire immortelle et d'affranchissement du servage féodal.

[1] Instructions au général Gourgaud lors de son départ de Sainte-Hélène; p. 251 et suiv. du tome II des *Récits de la Captivité, etc.*

La Pologne et Constantinople m'ont toujours apparu comme deux intérêts français : la Pologne, parce que, aussi longtemps que ce royaume ne serait pas rétabli, l'Europe occidentale serait sans frontière du côté de l'Asie; Constantinople, parce que c'est le marais qui empêche de tourner la droite française.

Cependant ni la question polonaise ni la question de Constantinople n'étaient insolubles, du moment où je ne voulais pas en faire des annexes de mon Empire, et que tout ce que je désirais était d'en faire simplement des barrières de sécurité réciproque, comme le congrès de Vienne lorsqu'il a créé le royaume hollando-belge.

J'ai la conscience de n'avoir jamais trahi la foi jurée à Tilsit et à Erfurt. Je rends à l'empereur Alexandre la justice de croire qu'il a été dominé par des circonstances plus fortes que sa volonté personnelle, et j'accepte, comme étant d'un frère, les assurances qui m'ont été transmises de sa part par le comte de Balmain[1], ainsi que l'hospitalité qu'il m'offre dans ses États en m'exprimant le regret que je ne la lui aie pas demandée au lieu de me fier à la foi britannique.

[1] Commissaire de la Russie à Sainte-Hélène.

RÉFLEXIONS SUR LES TENDANCES LIBÉRALES

DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS[1].

Enfin, dans une autre occasion encore, l'Empereur disait gaiement : « L'Angleterre est réputée pour trafiquer de tout; que ne se met-elle à vendre de la liberté? On la lui achèterait bien cher et sans lui faire banqueroute, car la liberté moderne est essentiellement morale et ne trahit pas ses engagements. Par exemple, que ne lui payeraient pas ces pauvres Espagnols pour se délivrer du joug sous lequel on vient de les rebâter? Je suis sûr qu'on les y trouverait bien disposés, j'en ai les preuves; et c'est pourtant moi qui aurais créé ce sentiment; encore ma bévue du moins aura-t-elle profité à quelqu'un. Quant à l'Italie, j'y ai implanté des principes qu'on ne déracinera plus; ils fermenteront toujours. Qu'aurait de mieux à faire l'Angleterre aujourd'hui que de donner la main à ces beaux mouvements de la régénération moderne? Aussi bien faudra-t-il tôt ou tard qu'elle s'accomplisse. C'est en vain que les souverains et les vieilles aristocraties multiplieraient leurs efforts pour s'y opposer; c'est la roche de Sisyphe qu'ils tiennent élevée au-dessus de leurs têtes : mais quelques bras se lasseront, et, au premier défaut, tout leur croulera dessus. Ne vaudrait-il pas mieux traiter à l'amiable? C'était là mon grand projet. Pourquoi l'Angleterre se refuserait-elle à en avoir la gloire et à en recueillir le profit? Tout passe, en Angleterre comme ailleurs. Le ministère

[1] Conversation du 7 septembre 1816; *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome II, page 196, édition de 1842.

Castlereagh passera, et celui qui lui succédera, héritier de tant de fautes, deviendra grand s'il veut seulement ne pas les continuer. Tout son génie peut se borner uniquement à laisser faire, à obéir aux vents qui soufflent; au rebours de Castlereagh, il n'a qu'à se mettre à la tête des idées libérales au lieu de se liguer avec le pouvoir absolu, et il recueillera les bénédictions universelles, et tous les torts de l'Angleterre seront oubliés. Cet acte était à la portée de Fox; Pitt ne l'eût pas entrepris; c'est que chez Fox le cœur échauffait le génie, au lieu que chez Pitt le génie desséchait le cœur.

« Mais j'entends un grand nombre me demander comment moi, tout-puissant, je n'ai point agi de la sorte? Comment, parlant si bien, j'ai pu agir si mal? Je réponds à ceux qui sont de bonne foi que rien ici ne saurait se comparer. L'Angleterre peut opérer sur un terrain dont les fondements descendent aux entrailles de la terre; le mien ne reposait encore que sur du sable. L'Angleterre règne sur des choses établies; moi, j'avais la grande charge, l'immense difficulté de les établir. J'épurais une révolution en dépit des factions déçues. J'avais bien réuni en faisceaux tout le bien épars qu'on devait en conserver; mais j'étais obligé de les couvrir de mes bras nerveux pour les sauver des attaques de tous; et c'est dans cette attitude, je le répète encore, que véritablement la chose publique, *l'État c'était moi*. Le dehors en armes fondait sur nos principes, et c'est précisément en leur nom que le dedans m'attaquait en sens opposé. Or, pour peu que je me fusse relâché, on m'eût bientôt ramené au temps du Directoire; j'eusse été l'objet et la France l'infaillible victime d'un *contre-brumaire*. »

LES TRAVAUX PUBLICS DE L'EMPIRE[1].

Vous voulez connaître les trésors de Napoléon? Ils sont immenses, il est vrai; mais ils sont exposés au grand jour. Les voici : le beau bassin d'Anvers, celui de Flessingue, capables de contenir les plus nombreuses escadres et de les préserver des glaces de la mer; les ouvrages hydrauliques de Dunkerque, du Havre, de Nice; le gigantesque bassin de Cherbourg; les ouvrages maritimes de Venise; les belles routes d'Anvers à Amsterdam, de Mayence à Metz, de Bordeaux à Bayonne; les passages du Simplon, du mont Cenis, du mont Genèvre, de la Corniche, qui ouvrent les Alpes dans quatre directions : dans cela seul vous trouveriez plus de 800 millions. Ces passages surpassent en hardiesse, en grandeur et en efforts de l'art tous les travaux des Romains. Les routes des Pyrénées aux Alpes; de Parme à la Spezia; de Savone au Piémont; les ponts d'Iena, d'Austerlitz, des Arts, de Sèvres, de Tours, de Roanne, de Lyon, de Turin, de l'Isère, de la Durance, de Bordeaux, de Rouen, etc. le canal qui joint le Rhin au Rhône par le Doubs, unissant les mers de Hollande avec la Méditerranée; celui qui unit l'Escaut à la Somme, joignant Amsterdam à Paris; celui qui joint la Rance à la Vilaine; le canal d'Arles, celui de Pavie,

[1] Las Cases fait précéder cette dictée des mots suivants : « Voici ce que l'Empereur s'est trouvé dicter le 29 novembre 1816, au moment où les papiers ministériels anglais parlaient de grands trésors qu'il devait posséder et qu'il tenait sans doute cachés. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, tome II, page 276, édition de 1842.)

celui du Rhin; le desséchement des marais de Bourgoing, du Cotentin, de Rochefort; le rétablissement de la plupart des églises démolies pendant la révolution, l'élévation de nouvelles; la construction d'un grand nombre d'établissements d'industrie pour l'extirpation de la mendicité; la construction du Louvre, des greniers publics, de la Banque, du canal de l'Ourcq; la distribution des eaux dans la ville de Paris; les nombreux égouts, les quais, les embellissements et les monuments de cette grande capitale; les travaux pour l'embellissement de Rome; le rétablissement des manufactures de Lyon, la création de plusieurs centaines de manufactures de coton, de filature et de tissage, qui emploient plusieurs millions d'ouvriers; des fonds accumulés pour créer plus de quatre cents manufactures de sucre de betterave pour la consommation d'une partie de la France, qui auraient fourni le sucre au même prix que celui des Indes, si elles eussent continué d'être encouragées seulement encore quatre ans; la substitution du pastel à l'indigo, qu'on fût venu à bout de se procurer en France à la même perfection et à aussi bon marché que cette production des colonies; le nombre des manufactures pour toute espèce d'objets d'art, etc. 50 millions employés à réparer et à embellir les palais de la Couronne; 60 millions d'ameublements placés dans les palais de la Couronne en France, en Hollande, à Turin, à Rome; 60 millions de diamants de la Couronne, tous achetés avec l'argent de Napoléon, *le Régent* même, le seul qui restât des anciens diamants de la Couronne de France, ayant été retiré par lui des mains des juifs de Berlin, auxquels il avait été engagé pour trois millions; le musée Napoléon estimé plus de 400 millions, et ne contenant que des objets légitimement acquis ou par de l'argent, ou par des conditions de traités de paix connus de tout le monde, en vertu desquels ces chefs-d'œuvre furent donnés en échange de cession de territoires ou remplacement de contributions; plusieurs millions amassés pour l'encouragement de l'agriculture, qui est l'intérêt premier de la France; l'institution des courses de chevaux; l'introduction des mérinos, etc.

Voilà qui forme un trésor de plusieurs milliards, qui durera des siècles!

Voilà les monuments qui confondent la calomnie! L'histoire dira que tout cela fut accompli au milieu de guerres continuelles, sans aucun emprunt, et même lorsque la dette publique diminuait tous les jours et qu'on avait allégé les taxes de 50 millions. Des sommes très-considérables demeuraient encore dans son trésor particulier; elles lui étaient conservées par le traité de Fontainebleau, comme résultant des épargnes de sa liste civile et de ses revenus privés. Elles furent partagées, et n'allèrent pas entièrement dans le trésor public ni entièrement dans celui de la France.

RÉSUMÉ D'HISTOIRE DE FRANCE[1].

« L'Empereur nous avait analysé, il y a quelque temps, un projet de dictée en quatorze chapitres qui m'avait vivement frappé par sa vérité, sa force, sa logique et sa dignité. J'y revenais souvent, depuis, quand je me trouvais seul avec lui; il avait ri plus d'une fois de ma ténacité sur ce point, laquelle, me disait-il, ne m'était pas usuelle. Aujourd'hui il m'a dit qu'il avait enfin fait quelque chose, bien que ce ne fût pas en quatorze chapitres ni sur le sujet promis, mais qu'il faudrait m'en contenter; et j'ai lu ce qu'il avait dicté; c'est certainement un morceau très-remarquable. Je ne pense pas que la Révolution ait rien produit de plus serré, de plus fort sur la légalité des vingt-cinq dernières années en France, savoir : la République, le Consulat et l'Empire.

« L'exposé des dix chapitres qui composent ce petit ouvrage, et le développement, peuvent être regardés comme un cadre parfait sur le sujet. La touche en est particulièrement simple et nerveuse; leur ensemble compose une cinquantaine de pages.

« J'ai compris que le fond de ces idées avait dû être le manifeste de l'Empereur lors de son débarquement de l'île d'Elbe. J'en vais transcrire littéralement ici, à peu de mots près, plusieurs chapitres qui serviront à en constater la source et l'authenticité[2]. »

CHAPITRE PREMIER.

Dans le XVI^e siècle, le Pape, l'Espagne et les Seize veulent en vain élever sur le trône de France une quatrième dynastie. Henri IV succède à Henri III sans interrègne; il est vainqueur de la Ligue; cependant il ne peut régner qu'en se ralliant de bonne foi au parti de la majorité de la nation.

Henri IV fut proclamé roi à Saint-Cloud le jour même de la mort de Henri III; son autorité fut reconnue par toutes les églises protestantes et par une partie de la noblesse catholique. La sainte Ligue, qui s'était formée contre Henri III en haine des protestants

(1) Dictée du 8 septembre 1816 : *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, p. 400, édit. de 1842. — (2) Note de M. de Las Cases.

et de l'assassinat du duc de Guise, était maîtresse de Paris et commandait aux cinq sixièmes du royaume. Elle se refusa à reconnaître Henri IV, mais ne proclama aucun autre maître. Son chef, le duc de Mayenne, exerça l'autorité sous le titre de lieutenant général du royaume. L'avénement de Henri IV ne changea rien aux formes adoptées par la Ligue pour exercer son pouvoir ; chaque ville était gouvernée, comme dans des temps de troubles et de factions, par des autorités locales, civiles ou militaires. A aucune époque, même le lendemain de son entrée à Paris, Henri IV ne reconnut les actes de la Ligue, et jamais celle-ci n'en éleva la prétention. Aucune loi, aucun règlement n'est émané d'elle. Le parlement de Paris se divisa en deux partis : l'un tint pour les ligueurs et siégea à Paris; l'autre, pour Henri IV, se réunit à Tours. Mais les parlements n'enregistrèrent, ne firent que des actes judiciaires. Les provinces conservèrent leur organisation, leurs priviléges ; elles restèrent intactes, gouvernées par leurs coutumes. Nous avons dit que la Ligue n'avait proclamé aucun autre maître ; cependant elle reconnut un moment pour roi le cardinal de Bourbon, oncle de Henri ; mais ce cardinal ne consentit point à seconder les projets des ennemis de sa Maison. Henri, d'ailleurs, s'était saisi de sa personne. Aucun acte n'émana de lui, et la Ligue continua à être gouvernée par l'autorité du duc de Mayenne, lieutenant général. Il n'y eut donc aucun interrègne entre Henri III et Henri IV. Plusieurs partis divisaient la Ligue : la Sorbonne avait décidé que les droits de naissance ne pouvaient conférer aucun droit à la couronne à un prince ennemi de l'Église ; Rome avait déclaré que Henri IV, étant relaps, avait perdu ses droits pour toujours; qu'il ne pourrait les recouvrer, même quand il rentrerait dans le giron de l'Église. Henri IV, roi de Navarre, était né dans la religion réformée ; au moment de la Saint-Barthélemy, il fut contraint d'épouser Marguerite de Valois et d'abjurer la réforme; mais, aussitôt qu'il put s'éloigner de la cour et qu'il se trouva au milieu des *religionnaires*, sur la rive gauche de la Loire, il déclara que son abjuration avait été forcée, et rentra dans la communion protestante. Cette démarche le faisait caracté-

riser relaps endurci ; mais la majorité de la Ligue, tout ce qui avait des sentiments modérés, se rangea à l'opinion qu'il fallait sommer Henri de rentrer dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine, et le reconnaître pour maître aussitôt qu'il aurait abjuré et reçu absolution des évêques.

Les ligueurs convoquèrent les états généraux du royaume à Paris; les ambassadeurs d'Espagne y démasquèrent les projets de leur maître; ils sollicitèrent les états d'élever sur le trône de France une quatrième dynastie; puisque Henri et Condé, déclarés relaps, avaient perdu tous leurs droits à la couronne, la ligne masculine des Capets était éteinte. Ils réclamaient donc les droits de l'infante d'Espagne, fille de la sœur de Henri II, roi de France, et la première dans la ligne féminine; et, si la nation croyait être rentrée dans ses droits par l'extinction de la ligne masculine et pouvoir disposer du trône, ils insistaient encore pour que le choix tombât sur l'infante : on ne pouvait trouver une personne d'une plus grande Maison, et la France devait de la considération aux efforts que Philippe II faisait pour soutenir la cause de la Ligue. Des troupes espagnoles étaient à Paris sous les ordres du duc de Mayenne; l'infante épouserait un prince français; ils désignèrent même le duc de Guise, fils de celui qui avait été assassiné à Blois. Une armée de 50,000 Espagnols serait entretenue à Paris par la cour de Madrid, qui prodiguerait ses trésors et sa toute-puissance pour assurer le triomphe de cette quatrième dynastie. Les Seize appuyèrent ces propositions, sanctionnées par la cour de Rome et soutenues de tous les efforts du légat. Tout fut vain : l'esprit national s'indigna de voir une nation étrangère disposer du trône de France: la partie du parlement qui siégeait à Paris fit, les chambres assemblées, des remontrances au lieutenant général du royaume, duc de Mayenne, pour qu'il eût à veiller au maintien des lois fondamentales de la monarchie, et spécialement de la loi salique. Si les efforts de la faction d'Espagne l'eussent emporté, que les états généraux eussent déclaré les descendants de Hugues Capet déchus du trône, et eussent élevé une quatrième dynastie; si celle-ci eût

chassé Henri du royaume et eût été acceptée par la nation, sanctionnée par la religion, reconnue par les puissances de l'Europe, les droits de la troisième dynastie eussent été éteints.

Henri vainquit la Ligue à Arques et dans les plaines d'Ivry; il assiégea Paris. Cependant il reconnut l'impossibilité de régner en France sans se ranger du parti de la nation. Il avait été vainqueur avec son armée toute française; s'il avait sous ses ordres un petit corps d'Anglais, les ligueurs en avaient un plus considérable d'Espagnols et d'Italiens : ainsi, dans les deux partis, le combat avait été de Français contre Français, les étrangers n'y étaient qu'auxiliaires; l'honneur et l'indépendance nationale n'étaient point compromis, de quelque côté que se fixât la victoire. *Ventre saint-gris! Paris vaut bien une messe!* fut le langage dont Henri se servit pour sonder l'opinion des Huguenots; et lorsqu'il réunit au conseil de Beauvais les principaux des religionnaires pour délibérer sur le parti à prendre, la majorité, et surtout les meilleures têtes, conseillèrent au roi d'abjurer et de rentrer dans le parti de la nation. Henri abjura à Saint-Denis, il reçut l'absolution des évêques : la capitale lui ouvrit ses portes, et son autorité fut reconnue de tout le royaume. Henri se rallia de bonne foi au parti national; presque tous les emplois furent occupés par les ligueurs. Les religionnaires, ceux qui l'avaient constamment servi, et auxquels il devait ses victoires, firent entendre souvent leurs plaintes; ils le taxèrent d'ingratitude; cependant, malgré tous ces ménagements, la nation fut longtemps en défiance des intentions secrètes de Henri. *La caque sent toujours le hareng*, disait-on.

CHAPITRE II.

La république consacrée par la volonté du peuple, par la religion, par la victoire et par toutes les puissances de l'Europe.

Hugues Capet monta sur le trône par le choix du parlement, composé des seigneurs et des évêques, ce qui formait alors la nation. La monarchie française n'a jamais été absolue; l'intervention des états généraux a toujours été nécessaire pour les principaux

actes de la législation et pour octroyer de nouvelles impositions. Depuis, les parlements, se prétendant les états généraux au petit pied, secondés par la cour, usurpèrent les droits de la nation; en 1788 les parlements furent les premiers à les reconnaître; Louis XVI convoqua en 1789 les états généraux, et la nation rentra dans l'exercice d'une portion de sa souveraineté. L'Assemblée constituante donna à l'état une nouvelle constitution, qui fut sanctionnée de l'opinion de toute la France; Louis XVI l'accepta et jura de la maintenir. L'Assemblée législative suspendit le roi. La Convention, formée des députés de toutes les assemblées primaires du royaume, et revêtue de pouvoirs spéciaux, déclara la monarchie abolie et créa la république. Tout cé qui tenait au parti royal quitta la France et appela le secours des armées étrangères. L'Autriche et la Prusse signèrent la convention de Pilnitz. Des armées autrichiennes et prussiennes, ayant avec elles l'armée des princes, commencèrent la guerre de la première coalition pour soumettre le peuple français. La nation tout entière courut aux armes. L'Autriche et la Prusse furent vaincues. Depuis, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, formèrent la deuxième coalition: cette coalition fut détruite comme l'avait été la première. Toutes les puissances reconnurent la République :

1° La République de Gênes, par une ambassade extraordinaire, le 15 juin 1792;

2° La Porte, par la déclaration du 27 mars 1793;

3° La Toscane, par le traité du 9 février 1795;

4° La Hollande, par le traité du 16 mai 1795;

5° La république de Venise, par une ambassade extraordinaire, le 30 décembre 1795;

6° Le roi de Prusse, par le traité signé à Bâle le 5 avril 1795;

7° Le roi d'Espagne, par le traité signé à Bâle le 22 juillet 1795;

8° Hesse-Cassel, par le traité du 28 juillet 1795;

9° La Suisse, par le traité du 19 août 1795;

10° Le Danemark, par la déclaration du 18 août 1795;

11° La Suède, par l'ambassade du 23 avril 1796;

12° La Sardaigne, par le traité de Paris, 28 avril 1796;

13° L'Amérique, par son ambassade extraordinaire du 30 décembre 1796;

14° Naples, par le traité du 10 octobre 1796;

15° Parme, par le traité du 5 novembre 1796;

16° Wurtemberg, par le traité du 7 août 1796;

17° Bade, par le traité du 22 août 1796;

18° La Bavière, par le traité du 24 juillet 1797;

19° Le Portugal, par le traité du 19 août 1797;

20° Le Pape, par le traité signé à Tolentino le 19 février 1797;

21° L'empereur d'Allemagne, par le traité de Campo-Formio du 7 octobre 1797;

22° L'empereur de Russie, par le traité du 8 octobre 1801;

23° Enfin le roi d'Angleterre, par le traité signé à Amiens le 27 mars 1802.

Le gouvernement de la République envoya et reçut des ambassadeurs de toutes les puissances; le pavillon tricolore fut reconnu sur toutes les mers et dans tout l'univers. C'était comme souverain temporel que le Pape avait traité à Tolentino avec la République; mais, comme chef de la religion catholique, apostolique et romaine, il la reconnut et traita avec elle par le Concordat publié à Paris le 8 avril 1802. La plupart des évêques qui avaient suivi le parti royal dans l'étranger se soumirent; ceux qui voulurent lui rester fidèles perdirent leurs siéges.

La République, sanctionnée par l'universalité des citoyens, victorieuse par ses armées, reconnue par tous les rois, par toutes les puissances de l'univers, le fut également par toutes les religions, et notamment par l'Église catholique, apostolique et romaine.

Non-seulement toutes les puissances du monde reconnurent la République après la mort de Louis XVI, mais même aucune ne reconnut jamais de successeur à ce prince. Le procès de la troisième dynastie était donc terminé en 1800, tout comme ceux de la première et de la seconde. Les titres et les droits des Mérovingiens

furent éteints par les titres et les droits des Carlovingiens; les titres et les droits des Carlovingiens furent éteints par les titres et les droits des Capétiens, tout comme les titres et les droits des Capétiens furent éteints par les titres et les droits de la République. Tout gouvernement légitime éteint les droits et la légitimité des gouvernements qui l'ont précédé. La République a donc été un gouvernement de fait et de droit, légitimé par la volonté de la nation, sanctionné par l'Église et par l'adhésion de l'univers.

CHAPITRE III.

La révolution a fait de la France une nouvelle nation : elle a affranchi les Gaulois de la conquête des Francs; elle a créé de nouveaux intérêts et un nouvel ordre de choses conformes au bien du peuple, à ses droits, à la justice, aux lumières du siècle.

La révolution française n'a pas été produite par le choc de deux familles se disputant le trône : elle a été un mouvement général de la masse de la nation contre les privilégiés. La noblesse française, comme celle de toute l'Europe, date de l'incursion des barbares qui se partagèrent l'empire romain. En France, les nobles représentaient les Francs et les Bourguignons; le reste de la nation, les Gaulois. Le règne féodal qui s'introduisit établit le principe que toute terre avait un seigneur. Tous les droits politiques furent exercés par les prêtres et les nobles; les paysans furent esclaves, partie attachés à la glèbe. La marche de la civilisation et des lumières affranchit le peuple. Ce nouvel état de choses fit prospérer l'industrie et le commerce. La majeure partie des terres, des richesses et des lumières était le partage du peuple dans le xviiie siècle. Les nobles cependant étaient encore une classe privilégiée; ils conservaient la haute et la moyenne justice, avaient des droits féodaux sous un grand nombre de dénominations et de formes diverses, jouissaient du privilége de ne supporter aucune des charges de la société, de posséder exclusivement les emplois les plus honorables. Tous ces abus excitaient les réclamations des citoyens. La révolution eut pour but principal de détruire tous les

priviléges; d'abolir les justices seigneuriales, la justice étant un inséparable attribut de l'autorité souveraine; de supprimer les droits féodaux comme un reste de l'ancien esclavage du peuple; de soumettre également tous les citoyens et toutes les propriétés, sans distinction, aux charges de l'État. Enfin elle proclama l'égalité des droits. Tous les citoyens purent parvenir à tous les emplois, selon leurs talents et les chances de la fortune.

Le royaume était composé de provinces qui avaient été réunies à la couronne plus ou moins tard : elles n'avaient entre elles aucunes limites naturelles; elles étaient différemment divisées, inégales en étendue et en population; elles avaient un grand nombre de coutumes ou lois particulières pour le civil comme pour le criminel, étaient plus ou moins privilégiées, très-inégalement imposées, soit pour la quotité, soit pour la nature des impositions, ce qui obligeait à les isoler les unes des autres par des lignes de douane. La France n'était pas un état; c'était la réunion de plusieurs états placés à côté les uns des autres sans amalgame. Les événements des siècles passés, le hasard, avaient déterminé le tout. La révolution, guidée par le principe de l'égalité, soit entre les citoyens, soit entre les diverses parties du territoire, détruisit toutes ces petites nations, et en forma une nouvelle : il n'y eut plus de Bretagne, de Normandie, de Bourgogne, de Champagne, de Provence, de Lorraine, etc. Il y eut une France. Une division territoriale homogène, prescrite par les circonstances locales, confondit les limites de toutes les provinces. Même organisation judiciaire, même organisation administrative, mêmes lois civiles, mêmes lois criminelles, même organisation d'impositions : le rêve des gens de bien de tous les siècles se trouva réalisé.

L'opposition que la cour, le clergé, la noblesse, mirent à la marche de la révolution, et la guerre des puissances étrangères, amenèrent la loi de l'émigration, le séquestre des biens des émigrés, que, par la suite, on dut vendre pour subvenir aux besoins de la guerre. Une grande partie de la noblesse française se rangea sous la bannière des princes de la Maison de Bourbon, et

forma une armée qui marcha à côté des armées autrichiennes, prussiennes et anglaises; des gentilshommes, élevés dans l'aisance, servirent comme simples soldats. La fatigue et le feu en firent périr un grand nombre; beaucoup périrent de misère dans l'étranger : la guerre de la Vendée, celle de la chouannerie, les tribunaux révolutionnaires, en moissonnèrent des milliers. Les trois quarts de la noblesse française furent ainsi détruits. Toutes les places civiles, judiciaires ou militaires furent occupées par des citoyens sortis du sein du peuple.

Le bouleversement que produisirent dans les personnes et les propriétés les événements de la révolution fut aussi grand que celui qui avait été opéré par les principes mêmes de cette révolution : il y eut une nouvelle Église ; les diocèses de Vienne, de Narbonne, de Fréjus, de Sisteron, de Reims, etc. furent remplacés par soixante nouveaux diocèses dont le territoire fut circonscrit dans le nouveau Concordat par de nouvelles bulles appropriées à l'état actuel du territoire. La suppression des ordres religieux, la vente des couvents et de toutes les propriétés du clergé furent sanctionnées; celui-ci fut pensionné par l'état. Tout ce qui était le résultat des événements qui s'étaient succédé depuis Clovis cessa d'être.

Tous ces changements étaient si avantageux au peuple qu'ils s'opérèrent avec la plus grande facilité, et qu'en 1800 il ne restait plus aucun souvenir ni des anciens priviléges des provinces, ni de leurs anciens souverains, ni des anciens parlements et bailliages, ni des anciens diocèses; et pour remonter à l'origine de tout ce qui existait, il suffisait d'aller rechercher la loi nouvelle qui l'avait établi. La moitié du territoire avait changé de propriétaires; les paysans et les bourgeois s'en étaient enrichis. Les progrès de l'agriculture, des manufactures et de l'industrie surpassèrent toutes nos espérances. La France présenta le spectacle de plus de trente millions d'habitants circonscrits dans des limites naturelles, ne composant qu'une seule classe de citoyens gouvernés par une seule loi, un seul règlement, un seul ordre. Tous ces changements étaient conformes au bien de la nation, à ses droits, à la justice et aux lumières du siècle.

CHAPITRE IV.

Le peuple français élève le trône impérial pour consolider tous les nouveaux intérêts. Cette quatrième dynastie ne succède pas immédiatement à la troisième, mais à la République. Napoléon a été sacré par le Pape, reconnu par les puissances de l'Europe; il a créé des rois; il a vu marcher sous ses ordres les armées de toutes les puissances du continent.

Les cinq membres du Directoire se divisaient; les ennemis de la République se glissaient dans les conseils et portaient au gouvernement des hommes ennemis des droits du peuple. Cette forme de gouvernement maintenait l'état en fermentation, et les grands intérêts que les Français avaient conquis dans la révolution se trouvaient sans cesse compromis. Une voix unanime, sortie du fond des campagnes, du milieu des villes et du sein des camps, demanda que, en conservant tous les principes de république, on établît dans le gouvernement un système héréditaire qui mît les principes et les intérêts de la révolution à l'abri des factions et de l'influence de l'étranger. Le Premier Consul de la République, par la constitution de l'an VIII, l'était pour dix ans; la nation avait prolongé sa magistrature pour la vie; elle l'éleva sur le trône, qu'elle rendit héréditaire dans sa famille. Les principes de la souveraineté du peuple, de la liberté, de l'égalité, de la destruction du régime féodal, de l'irrévocabilité des ventes des domaines nationaux, de l'indépendance des cultes, se trouvaient consolidés. Le gouvernement de la France, sous cette quatrième dynastie, était fondé sur les mêmes principes que la République; ce fut une monarchie constitutionnelle et tempérée. Il y avait autant de différence entre le gouvernement de la France sous cette quatrième dynastie et la troisième, qu'entre celle-ci et la République. La quatrième dynastie succéda à la République, ou plutôt n'en fut qu'une modification.

Aucun prince ne monta sur le trône avec des droits plus légitimes que Napoléon. Le trône fut déféré à Hugues Capet par quelques évêques et quelques nobles; le trône impérial fut donné à Napoléon par la volonté de tous les citoyens, constatée trois fois d'une manière solennelle. Le pape Pie VII, chef de la religion ca-

tholique, apostolique et romaine, religion de la majorité des Français, passa les Alpes pour oindre l'Empereur de ses propres mains, et environné de tous les évêques de la France, de tous les cardinaux de l'Église romaine et des députés de tous les cantons de l'Empire. Les rois s'empressèrent de le reconnaître : tous virent avec plaisir cette modification faite à la République, qui mettait la France en harmonie avec le reste de l'Europe, consolidait le bonheur et l'état de cette grande nation. Les ambassadeurs des empereurs d'Autriche et de Russie, les ambassadeurs de Prusse, d'Espagne et de Portugal, de Turquie, d'Amérique, enfin de toutes les puissances, vinrent complimenter l'Empereur. L'Angleterre seule n'envoya personne, ayant violé le traité d'Amiens, et s'étant mise de nouveau en guerre avec la France; mais elle-même approuva ces changements. Lord Withworth, dans les négociations secrètes qui eurent lieu par l'intermédiaire du comte Malouet et précédèrent la rupture de la paix d'Amiens, proposa, de la part de son gouvernement, de reconnaître Napoléon comme roi de France, s'il voulait accéder à la cession de Malte. Le Premier Consul répondit que, si jamais le bien de la France devait exiger qu'il montât sur le trône, ce ne serait que par la libre et seule volonté du peuple français. Lorsque, depuis, lord Lauderdale se rendit à Paris, en 1806, pour négocier la paix entre le roi d'Angleterre et l'Empereur, il échangea ses pouvoirs, comme le prouve le protocole des négociations, et négocia avec le plénipotentiaire de l'Empereur. La mort de Fox fit échouer les négociations de lord Lauderdale. Le ministère anglais fut maître d'empêcher la campagne de Prusse[1] et de pré-

[1] « Pendant que lord Lauderdale était à Paris et négociait avec les plénipotentiaires de l'Empereur, la Prusse courut aux armes et prit une attitude hostile. Lord Lauderdale paraissait ne point approuver cette conduite et croire la lutte fort inégale. Instruit que l'Empereur se préparait à se mettre à la tête de l'armée, il demanda si l'Empereur consentirait à retarder son départ, et à s'arranger avec la Prusse si l'Angleterre acceptait, pour base de la négociation, l'*uti possidetis* de part et d'autre, en y comprenant le Hanovre. La discussion était sur le Hanovre, que l'Angleterre voulait recouvrer indépendamment de cette base. Par la réponse du cabinet de Saint-James, lord Lauderdale fut rappelé; l'Empereur par-

venir la bataille d'Iena. Lorsque, depuis, les alliés présentèrent à Chaumont, en 1814, un *ultimatum*, lord Castlereagh, en signant cet *ultimatum*, reconnut de nouveau l'existence de l'Empire dans la personne et la famille de Napoléon; et, si celui-ci n'accepta pas les propositions du congrès de Châtillon, c'est qu'il crut n'être pas le maître de céder une partie de l'Empire dont il avait juré à son couronnement de maintenir l'intégrité.

Les électeurs de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, furent créés rois par l'Empereur.

Les armées saxonnes, bavaroises, wurtembergeoises, badoises, hessoises, combattirent avec les armées françaises. Les armées russes et françaises combattirent ensemble, dans la guerre de 1809, contre l'Autriche. Depuis, l'empereur d'Autriche conclut à Paris, en 1812, une alliance avec Napoléon, et le prince de Schwarzenberg commanda sous ses ordres le contingent autrichien dans la campagne de Russie, où il acquit le grade de feld-maréchal, sur la demande de la France. Un traité semblable d'alliance fut conclu à Berlin, et l'armée prussienne fit cette même campagne de Russie avec l'armée française.

Les plaies que la révolution a faites, l'Empereur les a cicatrisées. Tous les émigrés rentrèrent, et cette liste de proscription fut anéantie. Ce prince eut la gloire la plus douce, celle de rappeler ainsi dans leur patrie et de réorganiser plus de vingt mille familles; leurs biens non vendus leur furent rendus; et, passant entièrement l'éponge sur le passé, les individus de toutes les classes, quelle qu'eût été leur conduite, furent également appelés à tous les emplois. Les familles qui devaient leur illustration aux services qu'elles avaient rendus

tit et la bataille d'Iena eut lieu; Fox était mort alors.

«Nous avons été, à cette époque, témoin oculaire des regrets et de la répugnance qu'avait le monarque français pour la guerre de Prusse; il était disposé à laisser à cette puissance le Hanovre, et à reconnaître une confédération du nord de l'Allemagne. Il sentait que la Prusse, n'ayant jamais été ni battue ni humiliée par la France, étant tout entière, n'avait aucun intérêt contraire aux siens, mais qu'une fois vaincue il faudrait la détruire.» (Note de M. de Las Cases.)

aux Bourbons, celles qui leur avaient été les plus dévouées, occupèrent des places à la cour, dans l'administration et dans l'armée. On avait oublié toutes les dénominations : il n'y avait plus d'aristocrates, de jacobins, et l'établissement de la Légion d'honneur, qui fut la récompense des services militaires, civils et judiciaires, réunit à côté l'un de l'autre le soldat, le savant, l'artiste, le prélat et le magistrat; c'était comme le signe de réunion de tous les états, de tous les partis.

CHAPITRE V.

Le sang de la dynastie impériale est mêlé avec celui de toutes les maisons souveraines de l'Europe, celles de Russie, de Prusse, d'Angleterre, d'Autriche.

La Maison impériale de France contracta des alliances avec toutes les familles souveraines de l'Europe. Le prince Eugène Napoléon, fils adoptif de l'empereur, épousa la fille aînée du roi de Bavière, une des princesses les plus distinguées de son temps par sa beauté et par ses qualités morales. Cette alliance, contractée à Munich le 14 janvier 1806, remplit de bonheur la nation bavaroise. Le prince héréditaire de Bade, beau-frère de l'Empereur de Russie, demanda en mariage la princesse Stéphanie, fille adoptive de l'Empereur Napoléon; ce mariage se célébra à Paris, le 7 avril 1806. Le prince Jérôme Napoléon a épousé, le 22 août 1807, la fille aînée du roi de Wurtemberg, cousine germaine de l'empereur de Russie, du roi d'Angleterre et du roi de Prusse. D'autres alliances de cette nature furent contractées avec des princes souverains d'Allemagne, de la Maison de Hohenzollern. Ces mariages sont heureux; de tous sont nés des princes et princesses qui en transmettront le souvenir aux générations futures.

Lorsque les intérêts de la France et de l'Empire portèrent l'Empereur et l'Impératrice Joséphine à rompre les liens qui leur étaient également chers, les plus grands souverains de l'Europe briguèrent l'alliance de Napoléon. Sans des difficultés religieuses et les retards occasionnés par la distance, il est probable qu'une princesse de Russie aurait occupé le trône de France. L'archiduchesse

Marie-Louise, mariée à l'Empereur Napoléon par procuration donnée au prince Charles, à Vienne le 11 mars 1810, et à Paris le 2 avril suivant, monta sur le trône de France. Ce mariage combla de joie les peuples de la France et de l'Autriche. Aussitôt que l'empereur d'Autriche eut appris à Vienne qu'il était question du mariage de l'Empereur Napoléon, il témoigna sa surprise qu'on ne pensât pas à sa Maison : il n'était question en effet que d'une princesse de Russie ou de Saxe; l'empereur François s'en expliqua avec le comte de Narbonne, gouverneur de Trieste, en ce moment à Vienne; des instructions à ce sujet avaient été envoyées par le cabinet de Vienne au prince de Schwarzenberg, son ambassadeur à Paris. Un conseil privé fut convoqué aux Tuileries, en février 1810; le ministre des relations extérieures y communiqua les dépêches du duc de Vicence, ambassadeur en Russie; il en résultait que l'empereur Alexandre était très-disposé à donner sa sœur, la grande-duchesse Anne, mais paraissait attacher de l'importance à ce qu'il lui fût accordé le public exercice de son culte et une chapelle du rite grec. Les dépêches de Vienne firent connaître les insinuations et les désirs de cette cour. Il y eut partage d'opinions : l'alliance de la Russie, celle de la Saxe, celle de l'Autriche, furent appuyées. Le vote de la majorité du conseil fut pour le choix d'une archiduchesse d'Autriche. Comme le prince Eugène avait été le premier à ouvrir cette opinion, l'Empereur, levant la séance à deux heures du matin, l'autorisa à en faire l'ouverture au prince de Schwarzenberg; il autorisa en même temps le ministre des relations extérieures à signer, dans la journée, avec l'ambassadeur d'Autriche, les conventions du mariage; et, pour lever toutes difficultés pour les détails, il l'autorisa à signer, mot pour mot, le même contrat que celui de Louis XVI et de l'archiduchesse Marie-Antoinette. Le prince Eugène vit dès le matin le prince de Schwarzenberg. Le contrat fut signé dans la journée. Le courrier qui porta cette nouvelle à l'empereur d'Autriche le surprit agréablement. Les circonstances particulières de la signature du contrat de mariage firent penser à l'empereur Alexandre qu'il avait été joué par la cour des Tuileries;

qu'elle avait à la fois mené de front deux négociations; il se trompait : la négociation avec Vienne commença et finit dans un jour[1].

La naissance d'aucun prince ne produisit plus d'ivresse dans une nation et plus d'effet dans l'Europe que la naissance du roi de Rome : au premier coup de canon annonçant la délivrance de l'Impératrice, tout Paris resta en suspens, dans les promenades, dans les rues, dans l'intérieur des maisons, dans les assemblées publiques. La population tout entière fut occupée à compter le nombre de coups de canon; le vingt-deuxième excita l'ivresse générale : il était d'usage de tirer vingt et un coups de canon pour la naissance d'une princesse, et cent pour celle d'un prince. Toutes les puissances de l'Europe s'empressèrent d'envoyer les plus grands seigneurs de leurs cours pour complimenter l'Empereur. L'empereur de Russie envoya son ministre de l'intérieur; l'empereur d'Autriche, le comte de Clary, l'un des grands officiers de sa couronne; il apporta au jeune roi le collier en diamants de tous les ordres de la monarchie autrichienne. Le baptême du roi de Rome fut célébré en présence de tous les évêques et des députés de toutes les contrées de l'Empire et avec toute la pompe souveraine. L'empereur d'Autriche, parrain du jeune roi, se fit représenter par l'archiduc Ferdinand, son frère, grand-duc de Würzburg, aujourd'hui grand-duc de Toscane.

[1] «Le bruit est assez généralement répandu que le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec l'Empereur Napoléon a été un des articles secrets du traité de Vienne : cette opinion n'est pas fondée. Le traité de Vienne est du 15 octobre 1809, et le contrat de mariage a été signé, à Paris, le 7 février 1810.

«Tous les individus qui ont assisté au conseil privé du 1^er^ février peuvent affirmer que les circonstances du mariage sont telles qu'elles sont rapportées ci-dessus; qu'il n'était nullement question de l'alliance de la Maison d'Autriche avant la lecture des dépêches du comte de Narbonne, et que le mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise fut proposé, discuté et décidé dans le conseil, et signé dans les vingt-quatre heures.

«Les membres du conseil étaient : l'Empereur, les grands dignitaires de l'Empire, les grands officiers de la Couronne, tous les ministres, le président du Sénat, celui du Corps législatif et les ministres d'état, présidents de section du Conseil d'état; total, vingt-cinq.» (Note de Las Cases.)

CHAPITRE VI.

Qui donne occasionnellement la campagne de Saxe, démontre que la ligue de 1813 était, dans son objet, étrangère à la Restauration.

Les victoires de Lutzen et de Wurschen, les 2 et 22 mai 1813, avaient rétabli la réputation des armes françaises; le roi de Saxe avait été ramené triomphant dans sa capitale; l'ennemi avait été chassé de Hambourg; un des corps de la Grande Armée était aux portes de Berlin, et le quartier impérial était à Breslau. Les armées russes et prussiennes, découragées, n'avaient plus d'autre parti que de repasser la Vistule, quand l'Autriche, intervenant dans les affaires, conseilla à la France de signer une suspension d'armes. L'Empereur retourna à Dresde; celui d'Autriche quitta Vienne et se rendit en Bohême; celui de Russie et le roi de Prusse s'établirent à Schweidnitz. Les pourparlers commencèrent; le comte de Metternich proposa le congrès de Prague; il fut accepté. Ce n'était qu'un simulacre : la cour de Vienne avait déjà pris des engagements avec la Russie et la Prusse. Elle allait se déclarer au mois de mai, quand les succès inattendus de l'armée française l'obligèrent à marcher avec plus de prudence; quelques efforts qu'elle eût faits, son armée était encore peu nombreuse, mal organisée et peu en état d'entrer en campagne. Le comte de Metternich demanda les provinces illyriennes, la moitié du royaume d'Italie, c'est-à-dire Venise jusqu'au Mincio, la Pologne, et la renonciation de l'Empereur au protectorat de l'Allemagne et aux départements de la 32e division militaire. Ces conditions excessives n'étaient mises en avant que pour être refusées. Le duc de Vicence se rendit au congrès de Prague. Le choix du plénipotentiaire russe, le baron d'Anstetten, fit entrevoir que ce n'était point la paix que voulait la Russie, mais donner le temps à l'Autriche de terminer ses préparatifs militaires. En effet, le mauvais augure qu'on avait tiré du choix de ce négociateur se confirma; il ne voulut entrer dans aucune conférence; l'Autriche, qui s'était prétendue médiatrice, déclara son adhésion à la coalition quand son armée fut prête, sans

même avoir exigé l'ouverture d'une seule séance ou rédigé un seul protocole.

Ce système de mauvaise foi et de contradictions perpétuelles entre les actions, les paroles et les actes publics, fut constamment suivi par la cour de Vienne à cette époque. La guerre recommença. La victoire éclatante remportée par l'Empereur à Dresde, le 27 août 1813, sur l'armée commandée par les trois souverains, fut aussitôt suivie par les désastres que les manœuvres de Macdonald en Silésie firent éprouver à son armée et par la perte de Vandamme en Bohême. Cependant la supériorité restait encore du côté de l'armée française, qui s'appuyait aux places de Torgau, Wittenberg et Magdebourg. Le Danemark avait conclu un traité d'alliance offensive et défensive, et son contingent augmentait l'armée de Hambourg.

En octobre, l'Empereur quittait Dresde pour se porter sur Magdebourg par la rive gauche de l'Elbe, afin de tromper l'ennemi. Son projet était de repasser l'Elbe à Wittenberg, et de marcher sur Berlin. Plusieurs corps de l'armée étaient déjà arrivés à Wittenberg, et les ponts de l'ennemi, à Dessau, avaient été détruits, lorsqu'une lettre du roi de Wurtemberg annonça que le roi de Bavière avait subitement changé de parti, et que, sans déclaration de guerre ni avertissement préalable, les deux armées autrichienne et bavaroise, cantonnées sur les bords de l'Inn, s'étaient réunies en un seul camp; que ces 80,000 hommes, sous les ordres du général Wrede, marchaient sur le Rhin; que lui, le roi de Wurtemberg, contraint par la force de cette armée, était obligé d'y joindre son contingent, et qu'il fallait s'attendre que bientôt 100,000 hommes cerneraient Mayence; que les Bavarois avaient fait leur cause de celle de l'Autriche.

A cette nouvelle inattendue, l'Empereur crut devoir changer le plan de campagne qu'il avait médité depuis deux mois, pour lequel on avait disposé les forteresses et les magasins, et qui était de jeter les alliés entre l'Elbe et la Saale; et, sous la protection des places et magasins de Torgau, Wittenberg, Magdebourg et

Hambourg, d'établir la guerre entre l'Elbe et l'Oder (l'armée française possédait sur cette rivière les places de Glogau, Kustrin et Stettin), et, selon les circonstances, débloquer les places de la Vistule, Danzig, Thorn et Modlin. Il y avait à espérer un tel succès de ce vaste plan, que la coalition en eût été désorganisée, tous les princes de l'Allemagne confirmés dans leur fidélité et dans l'alliance de la France. On espérait que la Bavière tarderait quinze jours à changer de parti, et alors on était assuré qu'elle n'en aurait pas changé. Les armées se rencontrèrent sur les champs de bataille de Leipzig, le 16 octobre. L'armée française fut victorieuse, l'armée autrichienne battue et chassée de toutes ses positions; l'un des généraux commandant un des corps, le comte de Merfeldt, fut fait prisonnier. Le 18, malgré l'échec éprouvé le 16 par le duc de Raguse, la victoire était encore aux Français, lorsque l'armée saxonne tout entière, ayant une batterie de soixante bouches à feu, occupant une des positions les plus importantes de la ligne, passa à l'ennemi et tourna ses canons contre la ligne française. Une trahison aussi inouïe devait entraîner la ruine de l'armée et donner aux alliés tous les honneurs de la journée. L'Empereur accourut en toute hâte avec la moitié de sa Garde, repoussa, chassa de leurs positions les Saxons et les Suédois. La journée du 18 se termina : l'ennemi fit un mouvement rétrograde sur toute la ligne et prit ses bivouacs en arrière du champ de bataille, qui resta aux Français. Dans la nuit, l'armée française commença un mouvement pour se placer derrière l'Elster et se trouver en communication directe avec Erfurt, d'où elle attendait les convois de munitions dont elle avait besoin. Elle avait tiré plus de cent cinquante mille coups de canon dans les journées des 16 et 18. La trahison de plusieurs corps allemands de la Confédération, entraînés par l'exemple donné la veille par les Saxons, l'accident du pont de Leipzig, qui sauta à contre-temps, firent que l'armée, quoique victorieuse, éprouva, par ces funestes événements, les pertes résultant ordinairement des journées les plus désastreuses. Elle repassa la Saale au pont de Weissenfels. Elle devait s'y rallier, y attendre et recevoir des mu-

nitions d'Erfurt, qui en était abondamment approvisionné, lorsque l'on eut des nouvelles de l'armée austro-bavaroise : elle avait fait des marches forcées; elle était arrivée sur le Mein. Il fallut donc marcher à elle.

Le 30 octobre l'armée française la rencontra rangée en bataille en avant de Hanau, interceptant le chemin de Francfort. Quoique forte et occupant de belles positions, elle fut culbutée, mise en déroute complète, chassée de Hanau, qu'occupa le comte Bertrand. Le général de Wrede fut blessé. L'armée française continua son mouvement de retraite derrière le Rhin, et repassa ce fleuve le 2 novembre. Des pourparlers eurent lieu : le baron de Saint-Aignan se rendit à Francfort; il eut des conférences avec les comtes de Metternich, de Nesselrode et lord Aberdeen, et arriva à Paris porteur de paroles de paix sur les bases suivantes : Que l'Empereur renoncerait au protectorat de la confédération du Rhin, à la Pologne et aux départements de l'Elbe; mais que la France resterait entière dans ses limites des Alpes et du Rhin, la Hollande y comprise; et qu'on discuterait une frontière en Italie, qui devrait séparer la France des états de la Maison d'Autriche. L'Empereur adhéra à ces bases. Mais le congrès de Francfort était une ruse mise en avant comme le congrès de Prague, dans l'espoir que la France refuserait. On voulait avoir un nouveau texte de manifeste pour travailler l'esprit public; car, au moment où ces propositions conciliatrices étaient faites, l'armée alliée violait la neutralité des Cantons et entrait en Suisse.

Cependant les alliés firent connaître enfin leur véritable intention; ils désignèrent Châtillon-sur-Seine, en Bourgogne, pour la tenue du congrès. Les batailles de Champ-Aubert, de Montmirail et de Montereau détruisirent les armées de Blücher et de Wittgenstein. On ne négocia pas à Châtillon; les puissances coalisées y présentèrent un *ultimatum* dont les conditions étaient : 1° l'abandon de toute l'Italie, de la Belgique, de la Hollande et des départements du Rhin; 2° l'obligation, pour la France, de rentrer dans les limites qu'elle avait avant 1792. L'Empereur rejeta cet *ultimatum*; il con-

sentait à faire aux circonstances le sacrifice de la Hollande et de l'Italie, mais il se refusa à abandonner les limites des Alpes et du Rhin, la Belgique, spécialement Anvers. Les trahisons firent triompher les coalisés, malgré les victoires d'Arcis et de Saint-Dizier. Jusqu'alors ils n'avaient manifesté aucune prétention de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, ce que constate l'*ultimatum* de Châtillon, signé par l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, lorsque plusieurs émigrés rentrés se réveillèrent à la vue des armées autrichiennes, russes et prussiennes, dans les rangs desquelles ils avaient longtemps porté les armes; ils crurent le moment arrivé de voir leurs rêves se réaliser : les uns arborèrent la cocarde blanche, les autres la croix de Saint-Louis. Ils furent désapprouvés par les souverains alliés; Wellington même désavoua à Bordeaux, quoiqu'il les favorisât secrètement, tous ceux qui voulaient relever les enseignes de la Maison de Bourbon. Dans toutes les transactions qui détachèrent la Prusse de l'alliance de la France et la réunirent à la Russie, au traité de Kalisch, dans celui qui réunit l'Autriche à cette coalition, dans tous les actes diplomatiques, publics et secrets, qui se sont succédé jusqu'au traité de Châtillon, dans celui-là même fait en France en février 1814, les alliés ne songèrent jamais aux Bourbons[1].

[1] «Les chapitres VII, VIII, IX disent et démontrent que les Bourbons, au retour, eussent dû commencer une cinquième dynastie et ne pas vouloir continuer la troisième. Le premier système eût rendu tout facile; le second a tout compliqué.

«Le Xe chapitre enfin se termine par une image de quelques lignes, qui représente toute la magie du retour du 20 mars. Ces derniers chapitres renferment ce qu'il y a de plus nerveux, de plus serré; mais les applications sont directes, souvent même personnelles. J'ai supprimé les développements; je n'ai pas voulu qu'on pût m'accuser, en toute raison, de reproduire un plaidoyer hostile.» (Note du comte de Las Cases.)

TESTAMENT

DE NAPOLÉON I^er^.

Le Testament de l'Empereur Napoléon Ier est reproduit ici d'après le texte original rapporté de Sainte-Hélène en 1821, et qui, en 1853, se trouvait encore dans les archives de la cour des Prérogatives, à Cantorbéry. Un arrêt de cette cour, en date du 16 février 1853, l'a mis à la disposition des autorités françaises, et, le 16 mars suivant, le comte de Clarendon, secrétaire d'état de Sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères, le remettait au comte Colonna Walewski, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur des Français près la Reine de la Grande-Bretagne.

Le 26 mars 1853, le texte original du Testament de l'Empereur Napoléon Ier était présenté au président du tribunal de première instance du département de la Seine, qui, après les constatations d'usage, a prescrit qu'il en serait fait dépôt chez le notaire de Paris chargé d'en donner des expéditions aux intéressés; car des mesures allaient être ordonnées pour assurer aux dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier toute l'exécution que pouvaient encore permettre les circonstances et les faits accomplis. Ce fut là, de 1853 à 1857, l'objet de divers décrets et actes publics que nous nous bornons à indiquer en note[1].

Le Testament de l'Empereur Napoléon Ier ne pouvait rester, après 1857,

[1] 12 août 1853, rapport de la commission chargée d'examiner les questions relatives à l'exécution du Testament de l'Empereur Napoléon Ier. — Décret du 5 août 1854 ouvrant un crédit extraordinaire de 8 millions pour l'exécution des dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier, et statuant qu'une commission serait chargée de proposer à l'approbation de l'Empereur la répartition de cette somme de 8 millions. — Autre décret du 5 août 1854 désignant les membres de cette commission de répartition. — 30 avril 1855, rapport de la commission de répartition, approuvé par l'Empereur le 5 mai. — 20 février 1857, autre rapport de la commission de répartition rendant compte de l'exécution du testament de l'Empereur Napoléon Ier; le 19 mars 1857, ce rapport est approuvé par l'Empereur. A cette liste il ne sera pas hors de propos d'ajouter le décret du 12 août 1857 et la décision impériale du 27 août, même année, concernant la *Mé-*

parmi les papiers d'intérêt privé, où d'ailleurs il n'avait été placé que temporairement, pour les formalités judiciaires de l'exécution. Un décret du 28 avril 1860 a prescrit que ce grand document politique serait porté aux Archives de l'Empire, et il y a été déposé le 8 octobre 1860.

daille de Sainte-Hélène: cette Médaille a été spécialement instituée pour les officiers et soldats des armées françaises de 1792 à 1815, en commémoration du legs que l'Empereur Napoléon Ier leur avait fait de la moitié de son domaine privé; ce legs, s'élevant à la somme de cent millions, était devenu inexécutable : on sait que la propriété du domaine privé n'a pas été respectée après les événements de 1814. Nous mentionnerons en outre deux décrets du 18 décembre 1861 en faveur des dotataires du Mont Napoléon, de Milan, et des donataires de Fontainebleau.

TESTAMENT

DE NAPOLÉON Ier.

NAPOLÉON,

Ce jour d'hui 15 avril 1821, à Longwood, île de Sainte-Hélène.

Ceci est mon testament ou acte de ma dernière volonté.

I

1° Je meurs dans la religion apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je suis né il y a plus de cinquante ans.

2° Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé.

3° J'ai toujours eu à me louer de ma très-chère épouse Marie-Louise; je lui conserve jusqu'au dernier moment les plus tendres sentiments. Je la prie de veiller pour garantir mon fils des embûches qui environnent encore son enfance.

4° Je recommande à mon fils de ne jamais oublier qu'il est né Prince Français et de ne jamais se prêter à être un instrument entre les mains des triumvirs qui oppriment les peuples de l'Europe. Il ne doit jamais combattre ni nuire en aucune manière à la France. Il doit adopter ma devise : *Tout pour le peuple français*.

5° Je meurs prématurément, assassiné par l'oligarchie anglaise et son sicaire. Le peuple anglais ne tardera pas à me venger.

6° Les deux issues si malheureuses des invasions de la France, lorsqu'elle avait encore tant de ressources, sont dues aux trahisons de Marmont, Augereau, Talleyrand et de Lafayette : je leur pardonne. Puisse la postérité française leur pardonner comme moi!

7° Je remercie ma bonne et très-excellente mère, le cardinal Fesch, mes frères Joseph, Lucien, Jérôme, Pauline, Caroline, Julie, Hortense, Catherine, Eugène, de l'intérêt qu'ils m'ont conservé. Je pardonne à Louis le libelle qu'il a publié en 1820; il est plein d'assertions fausses et de pièces falsifiées.

8° Je désavoue le *Manuscrit de Sainte-Hélène* et autres ouvrages sous le titre de *Maximes, Sentences*, que l'on s'est plu à publier depuis six ans. Là ne sont pas les règles qui ont dirigé ma vie.

J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que c'était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance j'agirais de même[1].

[1] A ce paragraphe, relatif au duc d'Enghien, les *Récits de la Captivité* portent en note (tome II, page 510): «Ce passage fut écrit en interligne, après avoir entendu la lecture d'un article sur le duc d'Enghien, dans une Revue anglaise, qui attaquait outrageusement les ducs de Vicence et de Rovigo.» Revenant sur le même fait, l'auteur des *Récits de la Captivité* en rend compte, avec plus de détails, à la date du 26 avril (*Récits*, t. II, p. 538): «La lecture d'un journal anglais a réveillé chez l'Empereur une de ces impressions terribles contre lesquelles sa raison était impuissante, mais qui toujours prennent naissance dans un noble sentiment. Le malheur voulut que Bertrand ne s'aperçut pas assez vite, en traduisant et lisant tout à la fois, que l'article qu'il traduisait était un infâme libelle contre Caulaincourt et Savary; et lorsqu'il s'arrêta l'Empereur

II

1° Je lègue à mon fils les boîtes, Ordres et autres objets tels qu'argenterie, lit de camp, armes, selles, éperons, vases de ma chapelle, livres, linge, qui ont servi à mon corps et à mon usage, conformément à l'état annexé, coté A. Je désire que ce faible legs lui soit cher comme lui retraçant le souvenir d'un père dont l'univers l'entretiendra.

2° Je lègue à lady Holland le camée antique que le Pape Pie VI m'a donné à Tolentino.

3° Je lègue au comte Montholon deux millions de francs comme une preuve de ma satisfaction des services fidèles qu'il m'a rendus depuis six ans et pour l'indemniser des pertes que son séjour à Sainte-Hélène lui a occasionnées.

4° Je lègue au comte Bertrand cinq cent mille francs.

5° Je lègue à Marchand, mon premier valet de chambre, quatre cent mille francs. Les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami. Je désire qu'il épouse une veuve, sœur ou fille d'un officier ou soldat de ma vieille Garde. Je lègue :

6° A Saint-Denis, cent mille francs;

7° A Noverraz, cent mille francs;

8° A Pierron, cent mille francs;

l'obligea à continuer; puis, l'interrompant tout à coup : «C'est indigne!» Il me fit appeler, m'ordonna de lui apporter son Testament, l'ouvrit et écrivit en interligne, sans nous dire un mot : «J'ai fait arrêter «et juger le duc d'Enghien parce que «cela était nécessaire à la sûreté, à l'in«térêt et à l'honneur du peuple français, «lorsque le comte d'Artois entretenait, «de son aveu, soixante assassins dans «Paris. Dans une semblable circonstance «j'agirais encore de même.»

Dans le procès-verbal de la description du Testament, dressé en date du 26 mars 1853, on lit cette constatation faite par le président du tribunal de première instance de la Seine : «... les sixième, sep«tième, huitième et neuvième lignes de la «seconde page paraissent avoir été écrites «après coup...»

9° A Archambault, cinquante mille francs;

10° A Curson, vingt-cinq mille francs;

11° A Chandelier, *idem;*

12° A l'abbé Vignali, cent mille francs. Je désire qu'il bâtisse sa maison près de Pontenovo di Rostino. Je lègue :

13° Au comte Las Cases, cent mille francs;

14° Au comte Lavallette, cent mille francs;

15° Au chirurgien en chef Larrey, cent mille francs; c'est l'homme le plus vertueux que j'aie connu;

16° Au général Brayer, cent mille francs;

17° Au général Lefebvre-Desnoëttes, cent mille francs;

18° Au général Drouot, cent mille francs;

19° Au général Cambronne, cent mille francs;

20° Aux enfants du général Mouton-Duvernet, cent mille francs;

21° Aux enfants du brave Labédoyère, cent mille francs;

22° Aux enfants du général Girard, tué à Ligny, cent mille francs;

23° Aux enfants du général Chartrand, cent mille francs;

24° Aux enfants du vertueux général Travot, cent mille francs;

25° Au général Lallemand l'aîné, cent mille francs;

26° Au comte Réal, cent mille francs;

27° A Costa, de Bastelica en Corse, cent mille francs;

28° Au général Clauzel, cent mille francs;

29° Au baron Meneval, cent mille francs;

30° A Arnault, l'auteur de *Marius*, cent mille francs;

31° Au colonel Marbot, cent mille francs : je l'engage à continuer à écrire pour la défense de la gloire des armées françaises et à en confondre les calomniateurs et les apostats;

32° Au baron Bignon, cent mille francs : je l'engage à continuer l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815;

33° A Poggi, de Talavo, cent mille francs:

34° Au chirurgien Emmery, cent mille francs.

35° Ces sommes seront prises sur les six millions que j'ai placés en partant de Paris en 1815, et sur les intérêts, à raison de 5 pour 100, depuis juillet 1815. Les comptes en seront arrêtés avec le banquier par les comtes Montholon, Bertrand et Marchand.

36° Tout ce que ce placement produira au delà de la somme de 5,600,000 francs, dont il a été disposé ci-dessus, sera distribué en gratifications aux blessés de Waterloo et aux officiers et soldats du bataillon de l'île d'Elbe, sur un état arrêté par Montholon, Bertrand, Drouot, Cambronne et le chirurgien Larrey.

37° Ces legs, en cas de mort, seront payés aux veuves et enfants, et, à défaut de ceux-ci, rentreront à la masse.

III

1° Mon domaine privé étant ma propriété, dont aucune loi française ne m'a privé, que je sache, le compte en sera demandé au baron de la Bouillerie, qui en est le trésorier. Il doit se monter à plus de 200 millions de francs, savoir : 1° le portefeuille contenant les économies que j'ai, pendant quatorze ans, faites sur ma liste civile, lesquelles se sont élevées à plus de 12 millions de francs par an, si j'ai bonne mémoire; 2° le produit de ce portefeuille; 3° les meubles de mes palais, tels qu'ils étaient en 1814, les palais de Rome, Florence, Turin, compris : tous ces meubles ont été achetés des deniers

des revenus de la liste civile; 4° la liquidation de mes maisons du royaume d'Italie, tels qu'argent, argenterie, bijoux, meubles, écuries : les comptes en seront donnés par le prince Eugène et l'intendant de la couronne Compagnoni.

2° Je lègue mon domaine privé :

Moitié aux officiers et soldats qui restent de l'armée française et qui ont combattu depuis 1792 à 1815 pour la gloire et l'indépendance de la nation : la répartition en sera faite au prorata des appointements d'activité:

Moitié aux villes et campagnes d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté, de Bourgogne, de l'Ile-de-France, de Champagne, Forez, Dauphiné, qui auraient souffert par l'une ou l'autre invasion. Il sera de cette somme prélevé un million pour la ville de Brienne et un million pour celle de Méry.

J'institue les comtes Montholon, Bertrand et Marchand mes exécuteurs testamentaires.

Le présent testament, tout écrit de ma propre main, est signé et scellé de mes armes.

Napoléon.

ÉTAT A.

Il ne sera vendu aucun des effets qui m'ont servi: le surplus sera partagé entre mes exécuteurs testamentaires et mes frères.

Marchand conservera mes cheveux et en fera faire un bracelet avec un petit cadenas en or, pour être envoyé à l'Impératrice Marie-Louise, à ma mère et à chacun de mes frères, sœurs, neveux, nièces, au cardinal, et un plus considérable pour mon fils.

Marchand enverra une de mes paires de boucles à souliers en or au prince Joseph;

Une petite paire de boucles en or à jarretières, au prince Lucien;

Une boucle de col en or, au prince Jérôme.

ÉTAT A.

INVENTAIRE DE MES EFFETS, QUE MARCHAND GARDERA POUR REMETTRE A MON FILS :

Mon nécessaire d'argent, celui qui est sur ma table, garni de tous ses ustensiles, rasoirs, etc.

Mon réveille-matin; c'est le réveille-matin de Frédéric II, que j'ai pris à Potsdam (dans la boîte n° III):

Mes deux montres, avec la chaîne des cheveux de l'Impératrice, et une chaîne de mes cheveux pour l'autre montre; Marchand la fera faire à Paris;

Mes deux sceaux (un de France, enfermé dans la boîte n° III);

La petite pendule dorée qui est actuellement dans ma chambre à coucher:

Mon lavabo, son pot à eau et son pied:

Mes tables de nuit, celles qui me servaient en France, et mon bidet de vermeil;

Mes deux lits de fer, mes matelas et mes couvertures, s'ils se peuvent conserver;

Mes trois flacons d'argent où l'on mettait mon eau-de-vie, que portaient mes chasseurs en campagne;

Ma lunette de France;

Mes éperons (deux paires);

Trois boîtes d'acajou (nos I, II, III), renfermant mes tabatières et autres objets;

Une cassolette en vermeil.

LINGE DE TOILETTE :

6 chemises;

6 mouchoirs;

6 cravates;

6 serviettes;

6 paires de bas de soie;

4 cols noirs;

6 paires de chaussettes;

2 paires de draps de batiste;

2 taies d'oreiller;

2 robes de chambre;

2 pantalons de nuit;

1 paire de bretelles;

4 culottes, vestes de casimir blanc;

6 madras;

6 gilets de flanelle;

4 caleçons;

6 paires de guêtres;

1 petite boîte pleine de mon tabac;

1 boucle de col en or, } renfermées dans la petite boîte n° III.

1 paire de boucles à jarretières en or,

1 paire de boucles en or à souliers.

HABILLEMENT.

1 uniforme de chasseur;

1 de grenadier;

1 de garde national;
2 chapeaux;
1 capote grise et verte;
1 manteau bleu (celui que j'avais à Marengo);
1 zibeline pelisse verte;
2 paires de souliers;
2 paires de bottes;
1 paire de pantoufles;
6 ceinturons.

NAPOLÉON.

ÉTAT A

JOINT A MON TESTAMENT.

Longwood, île de Sainte-Hélène, ce 15 avril 1821.

I

Les vases sacrés qui ont servi à ma chapelle à Longwood:

Je charge l'abbé Vignali de les garder, et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

II

Mes armes, savoir : mon épée, celle que je portais à Austerlitz, le sabre de Sobieski; mon poignard, mon glaive, mon couteau de chasse, mes deux paires de pistolets de Versailles;

Mon nécessaire d'or, celui qui m'a servi le matin d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iena, d'Eylau, de Friedland, de l'île Lobau, de la Moskowa, de Montmirail; sous ce point de vue je dé-

sire qu'il soit précieux à mon fils; le comte Bertrand en est dépositaire depuis 1814 :

Je charge le comte Bertrand de soigner et conserver ces objets, et de les remettre à mon fils lorsqu'il aura seize ans.

III

Trois petites caisses d'acajou, contenant: la première, trente-trois tabatières ou bonbonnières; la deuxième, douze boîtes aux armes impériales, deux petites lunettes et quatre boîtes trouvées sur la table de Louis XVIII aux Tuileries, le 20 mars 1815; la troisième, trois tabatières ornées de médailles d'argent, à l'usage de l'Empereur, et divers effets de toilette, conformément aux états numérotés I, II, III;

Mes lits de camp dont j'ai fait usage dans toutes mes campagnes;

Ma lunette de guerre;

Mon nécessaire de toilette, un de chacun de mes uniformes, une douzaine de chemises, et un objet complet de chacun de mes habillements et généralement de tout ce qui sert à ma toilette;

Mon lavabo;

Une petite pendule qui est dans ma chambre à coucher de Longwood;

Mes deux montres et la chaîne de cheveux de l'Impératrice;

Je charge Marchand, mon premier valet de chambre, de garder ces objets, et de les remettre à mon fils lorsqu'il aura seize ans.

IV

Mon médailler ;

Mon argenterie et ma porcelaine de Sèvres dont j'ai fait usage à Sainte-Hélène (états B et C) :

Je charge le comte Montholon de garder ces objets, et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

V

Mes trois selles et brides, mes éperons qui m'ont servi à Sainte-Hélène ;

Mes fusils de chasse au nombre de cinq :

Je charge mon chasseur Noverraz de garder ces objets, et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

VI

Quatre cents volumes choisis dans ma bibliothèque parmi ceux qui ont le plus servi à mon usage :

Je charge Saint-Denis de les garder, et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

Napoléon.

ÉTAT B.

INVENTAIRE DES EFFETS QUE J'AI LAISSÉS CHEZ M. LE COMTE DE TURENNE :

1 sabre de Sobieski (c'est par erreur qu'il est porté sur l'état A ; c'est le sabre que l'Empereur portait à Aboukir qui est entre les mains de M. le comte Bertrand) ;

1 grand collier de la Légion d'honneur;
1 épée en vermeil;
1 glaive de consul;
1 épée en fer;
1 ceinturon de velours;
1 collier de la Toison d'or;
1 petit nécessaire en acier;
1 veilleuse en argent;
1 poignée de sabre antique;
1 chapeau à la Henri IV et une toque;
Les dentelles de l'Empereur;
1 petit médailler;
2 tapis turcs;
2 manteaux de velours cramoisi brodés, avec vestes et culottes.

Je donne à mon fils :
Le sabre de Sobieski;
Le collier de la Légion d'honneur;
L'épée en vermeil;
Le glaive de consul;
L'épée en fer;
Le collier de la Toison d'or;
Le chapeau à la Henri IV et la toque;
Le nécessaire d'or pour les dents, resté chez le dentiste.
Je donne à l'Impératrice Marie-Louise, mes dentelles;
A Madame, la veilleuse en argent;
Au Cardinal, le petit nécessaire en cuir;
Au prince Eugène, le bougeoir en vermeil;
A la princesse Pauline, le petit médailler;
A la reine de Naples, un petit tapis turc;

A la reine Hortense, un petit tapis turc;

Au prince Jérôme, la poignée de sabre antique;

Au prince Joseph, un manteau brodé, veste et culottes;

Au prince Lucien, un manteau brodé, veste et culottes.

NAPOLÉON.

Ceci est mon testament écrit tout entier de ma propre main.

NAPOLÉON.

CODICILLES.

Avril, le 16, 1821, Longwood.

Ceci est un codicille de mon testament.

1° Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé.

2° Je lègue aux comtes Bertrand, Montholon et à Marchand l'argent, bijoux, argenterie, porcelaine, meubles, livres, armes, etc. et généralement tout ce qui m'appartient dans l'île de Sainte-Hélène.

Ce codicille, tout entier écrit de ma main, est signé et scellé de mes armes [1].

NAPOLÉON.

Ce 24 avril 1821, Longwood.

Ceci est mon codicille ou acte de ma dernière volonté.

Sur la liquidation de ma liste civile d'Italie, tels qu'argent, bijoux, argenterie, linge, meubles, écuries, dont le vice-roi est dépositaire et qui m'appartenaient, je dispose de deux millions,

[1] Voir le second codicille, page 515.

que je lègue à mes plus fidèles serviteurs. J'espère que, sans s'autoriser d'aucune raison, mon fils Eugène Napoléon les acquittera fidèlement; il ne peut oublier les 40 millions que je lui ai donnés soit en Italie soit par le partage de la succession de sa mère.

1° Sur ces deux millions, je lègue au comte Bertrand trois cent mille francs, dont il versera cent mille dans la caisse du trésorier pour être employés, selon mes dispositions, à l'acquit de legs de conscience;

2° Au comte Montholon, deux cent mille francs, dont il versera cent mille à la caisse pour le même usage que ci-dessus;

3° Au comte Las Cases, deux cent mille francs, dont il versera cent mille dans la caisse pour le même usage que ci-dessus;

4° A Marchand, cent mille francs, dont il versera cinquante mille à la caisse pour le même usage que ci-dessus;

5° Au comte Lavallette, cent mille francs;

6° Au général Hogendorp, Hollandais, mon aide de camp, réfugié au Brésil, cent mille francs;

7° A mon aide de camp Corbineau, cinquante mille francs;

8° A mon aide de camp Caffarelli, cinquante mille francs;

9° A mon aide de camp Dejean, cinquante mille francs;

10° A Percy, chirurgien en chef à Waterloo, cinquante mille francs;

11° Cinquante mille francs, savoir dix mille à Pierron, mon maître d'hôtel; dix mille à Saint-Denis, mon premier chasseur; dix mille à Noverraz; dix mille à Curson, mon maître d'office; dix mille à Archambault, mon piqueur;

12° Au baron Meneval, cinquante mille francs;

13° Au duc d'Istrie, fils de Bessières, cinquante mille francs;

14° A la fille de Duroc, cinquante mille francs;

15° Aux enfants de Labédoyère, cinquante mille francs;

16° Aux enfants de Mouton-Duvernet, cinquante mille francs;

17° Aux enfants du brave et vertueux général Travot, cinquante mille francs;

18° Aux enfants de Chartrand, cinquante mille francs;

19° Au général Cambronne, cinquante mille francs;

20° Au général Lefebvre-Desnoëttes, cinquante mille francs;

21° Pour être répartis entre les proscrits qui errent en pays étranger, Français, ou Italiens, ou Belges, ou Hollandais, ou Espagnols, ou des départements du Rhin, sur ordonnances de mes exécuteurs testamentaires : cent mille francs;

22° Pour être répartis entre les amputés ou blessés grièvement de Ligny, Waterloo, encore vivants, sur des états dressés par mes exécuteurs testamentaires, auxquels seront adjoints Cambronne, Larrey, Percy et Emmery (il sera donné double à la Garde, quadruple à ceux de l'île d'Elbe) : deux cent mille francs.

Ce codicille est écrit entièrement de ma propre main, signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

Ce 24 avril 1821, à Longwood.

Ceci est un troisième codicille à mon testament du 15 avril.

1° Parmi les diamants de la Couronne qui furent remis en 1814, il s'en trouvait pour 5 à 600,000 francs qui n'en étaient pas et faisaient partie de mon avoir particulier : on les fera rentrer pour acquitter mes legs.

2° J'avais chez le banquier Torlonia, de Rome, 2 à 300,000 francs en lettres de change, produits de mes revenus de l'île d'Elbe depuis 1815; le sieur Peyrusse, quoiqu'il ne

fût pas mon trésorier et n'eût pas de caractère, a tiré à lui cette somme : on la lui fera restituer.

3° Je lègue au duc d'Istrie trois cent mille francs, dont seulement cent mille francs réversibles à la veuve si le duc était mort lors de l'exécution du legs; je désire, si cela n'a aucun inconvénient, que le duc épouse la fille de Duroc.

4° Je lègue à la duchesse de Frioul, fille de Duroc, deux cent mille francs; si elle était morte avant l'exécution du legs, il ne sera rien donné à la mère.

5° Je lègue au général Rigaud, celui qui a été proscrit, cent mille francs.

6° Je lègue à Boinod, commissaire ordonnateur, cent mille francs.

7° Je lègue aux enfants du général Letort, tué à . . . dans la campagne de 1815, cent mille francs.

8° Ces huit cent mille francs de legs seront comme s'ils étaient portés à la suite de l'article 35 de mon testament; ce qui porterait à 6,400,000 francs la somme des legs dont je dispose par mon testament, sans comprendre les donations faites par mon second codicille.

Ceci est écrit de ma propre main, signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

A la suite on lit :

A être ouvert le même jour et immédiatement après l'ouverture de mon testament.

NAPOLÉON.

Ce 24 avril 1821, Longwood.

Ceci est un quatrième codicille à mon testament.

Par les dispositions que nous avons faites précédemment

nous n'avons pas rempli toutes nos obligations; ce qui nous a décidé à faire ce quatrième codicille.

1° Nous léguons au fils ou petit-fils du baron du Theil, lieutenant général d'artillerie, ancien seigneur de Saint-André, qui a commandé l'école d'Auxonne avant la révolution, la somme de cent mille francs comme souvenir de reconnaissance pour les soins que ce brave général a pris de nous lorsque nous étions, comme lieutenant et capitaine, sous ses ordres.

2° *Idem* au fils ou petit-fils du général Dugommier, qui a commandé en chef l'armée de Toulon, la somme de cent mille francs; nous avons sous ses ordres dirigé ce siége, commandé l'artillerie; c'est un témoignage de souvenir pour les marques d'estime, d'affection et d'amitié que nous a données ce brave et intrépide général.

3° *Idem* nous léguons cent mille francs au fils ou petit-fils du député à la Convention Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon, pour avoir protégé et sanctionné de son autorité le plan que nous avons donné, qui a valu la prise de cette ville et qui était contraire à celui envoyé par le Comité de salut public. Gasparin nous a mis par sa protection à l'abri des persécutions de l'ignorance des états-majors qui commandaient l'armée avant l'arrivée de mon ami Dugommier.

4° *Idem* nous léguons cent mille francs à la veuve, au fils ou petit-fils de notre aide de camp Muiron, tué à nos côtés à Arcole, nous couvrant de son corps.

5° *Idem* dix mille francs au sous-officier Cantillon, qui a essuyé un procès comme prévenu d'avoir voulu assassiner lord Wellington, ce dont il a été déclaré innocent. Cantillon avait autant de droit d'assassiner cet oligarque que celui-ci de

m'envoyer, pour y périr, sur le rocher de Sainte-Hélène. Wellington, qui a proposé cet attentat, cherchera à le justifier sur l'intérêt de la Grande-Bretagne. Cantillon, si vraiment il eût assassiné ce lord, se serait couvert et aurait été justifié par les mêmes motifs de l'intérêt de la France de se défaire d'un général, qui d'ailleurs avait violé la capitulation de Paris et par là s'était rendu responsable du sang des martyrs Ney, Labédoyère, etc. et du crime d'avoir dépouillé les musées contre le texte des traités.

6° Ces quatre cent dix mille francs seront ajoutés aux 6,400,000 dont nous avons disposé et porteront nos legs à 6.810.000 francs; ces quatre cent dix mille francs doivent être considérés comme faisant partie de notre testament, article 35, et suivre en tout le même sort que les autres legs.

7° Les 9.000 livres sterling que nous avons données au comte et à la comtesse Montholon doivent, si elles ont été soldées, être déduites et portées en compte sur les legs que nous lui faisons par notre testament; si elles n'ont pas été acquittées, nos billets seront annulés.

8° Moyennant le legs fait par notre testament au comte Montholon, la pension de vingt mille francs accordée à sa femme est annulée; le comte Montholon est chargé de la lui payer.

9° L'administration d'une pareille succession jusqu'à son entière liquidation exigeant des frais de bureaux, de courses, de missions, de consultations, de plaidoiries, nous entendons que nos exécuteurs testamentaires retiendront trois pour cent sur tous les legs, soit sur les 6,810,000 francs, soit sur les sommes portées dans les codicilles, soit sur les 200 millions du domaine privé.

10° Les sommes provenant de ces retenues seront déposées dans les mains d'un trésorier et dépensées sur mandats de nos exécuteurs testamentaires.

11° Si les sommes provenant desdites retenues n'étaient pas suffisantes pour pourvoir aux frais, il y sera pourvu aux dépens des trois exécuteurs testamentaires et du trésorier, chacun dans la proportion du legs que nous leur avons fait par notre testament et codicilles.

12° Si les sommes provenant des susdites retenues sont au-dessus des besoins, le restant sera partagé entre nos trois exécuteurs testamentaires et le trésorier dans le rapport de leurs legs respectifs.

13° Nous nommons trésorier le comte Las Cases et, à son défaut, son fils, et, à son défaut, le général Drouot.

Ce présent codicille est entièrement écrit de notre main, signé et scellé de nos armes.

NAPOLÉON.

Ce 24 avril 1821, Longwood.

Ceci est mon codicille ou acte de ma dernière volonté.

Sur les fonds remis en or à l'Impératrice Marie-Louise, ma très-chère et bien-aimée épouse, à Orléans en 1814, elle reste me devoir deux millions, dont je dispose par le présent codicille afin de récompenser mes plus fidèles serviteurs, que je recommande du reste à la protection de ma chère Marie-Louise.

1° Je recommande à l'Impératrice de faire restituer au comte Bertrand les trente mille francs de rente qu'il possède dans le duché de Parme et sur le Mont Napoléon, de Milan, ainsi que les arrérages échus.

2° Je lui fais la même recommandation pour le duc d'Istrie,

la fille de Duroc, et autres de mes serviteurs qui me sont restés fidèles, et qui me sont toujours chers: elle les connaît.

3° Je lègue, sur les deux millions ci-dessus mentionnés, trois cent mille francs au comte Bertrand, sur lesquels il versera cent mille francs dans la caisse du trésorier pour être employés, selon mes dispositions, à des legs de conscience.

4° Je lègue deux cent mille francs au comte Montholon, sur lesquels il versera cent mille francs dans la caisse du trésorier pour le même usage que ci-dessus;

5° *Idem* deux cent mille francs au comte Las Cases, sur lesquels il versera cent mille francs dans la caisse du trésorier pour le même usage que ci-dessus;

6° *Idem* à Marchand cent mille francs, sur lesquels il versera cinquante mille francs dans la caisse pour le même usage que ci-dessus;

7° Au maire d'Ajaccio au commencement de la révolution, Jean-Jérôme Levie, ou à sa veuve, enfants ou petits-enfants, cent mille francs;

8° A la fille de Duroc, cent mille francs;

9° Au fils de Bessières, duc d'Istrie, cent mille francs;

10° Au général Drouot, cent mille francs;

11° Au comte Lavallette, cent mille francs;

12° *Idem* cent mille francs, savoir : vingt-cinq mille à Pierron, mon maître d'hôtel; vingt-cinq mille à Noverraz, mon chasseur; vingt-cinq mille à Saint-Denis, le garde de mes livres; vingt-cinq mille à Santini, mon ancien huissier;

13° *Idem* cent mille francs, savoir : quarante mille à Planat, officier d'ordonnance; vingt mille à Hébert, dernièrement concierge à Rambouillet, et qui était de ma chambre en Égypte; vingt mille à Lavigne, qui était dernièrement concierge d'une

de mes écuries et qui était mon piqueur en Égypte: vingt mille à Jannet Dervieux, qui était piqueur des écuries et me servait en Égypte.

14° Deux cent mille francs seront distribués en aumônes aux habitants de Brienne-le-Château qui ont le plus souffert.

15° Les trois cent mille francs restants seront distribués aux officiers et soldats du bataillon de ma Garde de l'île d'Elbe actuellement vivants ou à leurs veuves et enfants, au prorata des appointements et selon l'état qui sera arrêté par mes exécuteurs testamentaires. Les amputés ou blessés grièvement auront le double. L'état en sera arrêté par Larrey et Emmery.

Ce codicille est écrit tout de ma propre main, signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

A la suite on lit :

Ceci est mon codicille ou acte de ma dernière volonté, dont je recommande l'exécution à ma très-chère épouse l'Impératrice Marie-Louise.

NAPOLÉON.

A M. LAFFITTE[1].

Monsieur Laffitte, je vous ai remis en 1815, au moment de mon départ de Paris, une somme de près de six millions, dont vous m'avez donné un double reçu. J'ai annulé un des reçus,

[1] Banquier à Paris.

et je charge le comte de Montholon de vous présenter l'autre reçu, pour que vous ayez à lui remettre après ma mort ladite somme avec les intérêts à raison de cinq pour cent à dater du premier juillet 1815, en défalquant les payements dont vous avez été chargé en vertu d'ordres de moi.

Je désire que la liquidation de votre compte soit arrêtée d'accord entre vous, le comte Montholon, le comte Bertrand et le sieur Marchand, et, cette liquidation réglée, je vous donne par la présente décharge entière et absolue de ladite somme.

Je vous ai également remis une boîte contenant mon médailler : je vous prie de la remettre au comte Montholon.

Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, Monsieur Laffitte, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Longwood, île de Sainte-Hélène, ce 25 avril 1821.

AU BARON DE LA BOUILLERIE.

Monsieur le Baron la Bouillerie, trésorier de mon domaine privé, je vous prie d'en remettre le compte et le montant après ma mort au comte Montholon, que j'ai chargé de l'exécution de mon testament.

Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, Monsieur le Baron la Bouillerie, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Longwood, île Sainte-Hélène, ce 25 avril 1821.

Ceci est un second codicille à mon testament, tout écrit de ma propre main.

Napoléon.

Avril, ce 16, 1821. Longwood.

Ceci est un second codicille à mon testament.

Par mon premier codicille de ce jour, j'ai fait donation de tout ce qui m'appartient dans l'île de Sainte-Hélène aux comtes Bertrand, Montholon et à Marchand. C'est une forme pour mettre hors de cause les Anglais. Ma volonté est qu'il soit disposé de mes effets de la manière suivante :

1° On trouvera trois cent mille francs en or et argent, desquels seront distraits trente mille francs pour payer les réserves de mes domestiques. Le restant sera distribué : cinquante mille, à Bertrand; cinquante mille, à Montholon; cinquante mille, à Marchand; quinze mille, à Saint-Denis; quinze mille, à Noverraz; quinze mille, à Prévost; quinze mille, à Vignali; dix mille, à Archambault; dix mille, à Curson; cinq mille, à Chandelier. Le restant sera donné en gratifications aux médecin anglais, domestiques chinois, ou au chantre à la paroisse.

2° Je lègue à Marchand mon collier de diamants.

3° Je lègue à mon fils tous les effets qui ont été à mon usage conformément à l'état ci-joint.

4° Tout le reste de mes effets seront partagés entre Bertrand, Montholon, Marchand, défendant qu'il ne soit rien vendu de ce qui a servi à mon corps.

5° Je lègue à Madame, ma très-bonne et chère mère, les bustes, cadres, petits tableaux qui sont dans mes chambres.

et les seize aigles d'argent, qu'elle distribuera entre mes frères, sœurs, neveux (je charge Curson de lui porter ces objets à Rome); ainsi que les chaînes et colliers de la Chine, que Marchand lui remettra pour Pauline.

6° Toutes les donations contenues dans ce codicille sont indépendantes de celles faites par mon testament.

7° L'ouverture de mon testament sera faite en Europe, en présence des personnes qui ont signé sur l'enveloppe.

8° J'institue mes exécuteurs testamentaires les comtes Montholon, Bertrand et Marchand.

Ce codicille, tout écrit de ma propre main, est signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

Ceci est une instruction pour Montholon, Bertrand et Marchand, mes exécuteurs testamentaires.

J'ai fait un testament et sept codicilles dont Marchand est dépositaire.

NAPOLÉON.

Le 27 avril.

INSTRUCTIONS

POUR MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES.

Ce 26 avril 1821, Longwood.

1° J'entends que mes legs soient payés dans leur intégralité.

2° Les 5,280,000 francs que j'ai placés chez le banquier Laffitte devront avoir produit, au 1er janvier 1822, les intérêts

étant comptés à cinq pour cent, ainsi que je le lui ai dit, environ 700,000 francs. En cas de difficulté, il faut compter de clerc à maître, puisque des forces majeures m'ont empêché d'écrire et de disposer de mes fonds. Je n'entends aucune modification là-dessus.

3° Je n'ai connaissance que le banquier Laffitte ait payé pour mon compte que :

1° 20,000 francs au général Lallemand aîné;

2° 3,000 francs à Gillis, mon valet de chambre;

3° 100,000 francs au comte Las Cases;

4° 72,000 francs à Balcombe, sur une lettre de crédit du comte Bertrand.

5° Une autorisation, envoyée par le canal du prince Eugène, de fournir 12,000 francs par mois, depuis 1817, à Londres, pour mes besoins : cette somme n'a pas été fournie, si ce n'est une partie chez MM. Parker, ce qui me rend redevable de sommes considérables au comte Bertrand, sommes dont il doit tout d'abord être remboursé. D'où il résulte que le règlement de ce compte doit porter les fonds que j'ai placés chez M. Laffitte à la somme de 6,200,000 francs, capital et intérêts, ou environ, disponibles au 1er janvier 1822.

4° La question de mon domaine privé est une question majeure; elle sera susceptible de beaucoup de débats : mais la restitution de l'argent de Peyrusse, qui a été versé à la Couronne, à ce que je crois; mais la liquidation de ma liste civile d'Italie, dont il doit me revenir plusieurs millions; mais la rentrée des meubles existants à la Couronne, et qui m'appartenaient avant l'institution de la liste civile, du temps du Consulat et même lorsque j'étais général (dans le premier cas sont tous les meubles de Saint-Cloud, une partie de ceux des Tui-

leries; dans le deuxième cas sont une grande partie des meubles de Rambouillet); mais les présents reçus évidemment, soit des souverains, soit de la ville de Paris, tels que les beaux meubles de malachite de Russie, les lustres, les cristaux, etc. mais le service d'or de la ville de Paris, sont une question particulière. Ces divers objets doivent avoir une valeur de plusieurs millions.

5° Quant à tous les meubles de la Couronne qui m'appartiennent comme ayant été achetés des deniers des revenus de la liste civile, on opposera que, par un sénatus-consulte, les héritiers de l'Empereur ne pouvaient en hériter que lorsque la valeur dépassait 30 millions : mais cela était pour l'avenir; c'était une règle de famille, et l'on ne pourrait sans injustice ne pas considérer ces meubles comme ma propriété.

6° Laeken a été acheté des deniers du domaine extraordinaire privé; cela forme un article de 800,000 francs, qui doivent être réclamés au roi des Pays-Bas.

7° Lorsque le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane furent chassés de leurs états en 1799, ils emportèrent leur argenterie, leurs bijoux et autres effets précieux; on leur conserva même leurs domaines particuliers : de quel droit ces souverains prétendraient-ils garder mon argenterie et les meubles que j'ai envoyés de Paris, et qui ont été achetés des deniers de ma liste civile?

8° Le Pape a emporté de Rome son argenterie et ses objets précieux : l'argenterie et les meubles que j'ai envoyés à Rome, et qui ont été payés des deniers de ma liste civile, m'appartiennent de droit.

9° J'avais à l'île d'Elbe une petite métairie appelée *Saint-Martin*, estimée 200,000 francs, avec meubles, voitures, etc.

Cela avait été acheté des deniers de la princesse Pauline : si on le lui a remis, je suis satisfait; mais, si on ne l'a pas fait, mes exécuteurs testamentaires doivent en poursuivre la remise, qui sera donnée à la princesse Pauline si elle vit, et qui rentrera à la masse de ma succession si elle ne vit plus alors.

10° J'avais à Venise 5 millions de vif-argent, qui ont été, je crois, en grande partie dérobés aux Autrichiens : les réclamer et en poursuivre la rentrée.

11° Il court des bruits sur un testament du patriarche de Venise : il faut les approfondir.

12° J'avais laissé à Malmaison, indépendamment de tous mes livres, deux millions en or et bijoux, dans une cachette; donation spéciale n'en a jamais été faite à l'Impératrice Joséphine : je désire que cette somme ne soit réclamée qu'autant que cela serait nécessaire pour compléter mes legs.

13° J'ai donné à l'Impératrice Marie-Louise deux millions en or, à Orléans, qu'elle me doit : mais je désire que cette somme ne soit réclamée qu'autant que cela serait nécessaire pour compléter mes legs.

14° J'ai chez Denon et d'Albe une grande quantité de plans qui m'appartiennent, puisque j'ai payé pendant plusieurs années 10 à 20,000 francs par mois pour la levée et confection de ces plans et dessins : s'en faire rendre compte et faire faire remise pour mon fils.

15° Je désire que mes exécuteurs testamentaires fassent une réunion de gravures, tableaux, livres, médailles, qui puisse donner à mon fils des idées justes et détruire les idées fausses que la politique étrangère aurait pu vouloir lui inculquer, afin qu'il soit dans le cas de voir les choses comme elles ont été. En imprimant mes campagnes d'Italie et d'Égypte,

et ceux de mes manuscrits qu'on imprimera, on les dédiera à mon fils; ainsi que les lettres des souverains, si on les trouve: on doit pouvoir se les procurer aux Archives; ce qui ne doit pas être difficile, puisque la vanité nationale y gagnerait beaucoup.

16° Si on peut se procurer une collection de mes quartiers généraux, qui était à Fontainebleau, ainsi que les vues de mes palais de France et d'Italie, on en fera une collection pour mon fils.

17° Constant m'a beaucoup volé à Fontainebleau: je crois que, de lui et de Roustan, on peut tirer beaucoup de choses précieuses pour mon fils et qui pour eux n'ont que des valeurs métalliques.

18° Il y avait dans mes petits appartements, au comble des Tuileries, un grand nombre de chaises faites par Joséphine et Marie-Louise, qui peuvent être agréables à mon fils.

19° Quand mes exécuteurs testamentaires pourront voir mon fils, ils redresseront ses idées avec force sur les faits et les choses, et le remettront en droit chemin.

20° Quand ils pourront voir l'Impératrice (je désire que ce soit isolément et aussitôt que la prudence le permettra), ils feront de même.

21° Sans désirer que ma mère, si elle n'est pas morte, fasse, par son testament, des avantages à mon fils, que je suppose plus riche que ses autres enfants, je désire cependant qu'elle le distingue par quelques legs précieux, tels que portrait de ma mère, de mon père, ou quelques bijoux qu'il puisse dire tenir de ses grands parents.

22° Aussitôt que mon fils sera en âge de raison, ma mère, mes frères, mes sœurs, doivent lui écrire et se lier avec lui.

quelque obstacle qu'y mette la Maison d'Autriche, alors impuissante, puisque mon fils aura sa propre connaissance.

23° Je verrais avec plaisir ceux de mes officiers ou domestiques qui pourraient s'attacher au service de mon fils, soit les enfants de Bertrand, soit ceux de Montholon, etc.

24° Engager mon fils à reprendre son nom de Napoléon aussitôt qu'il sera en âge de raison et pourra le faire convenablement.

25° On doit trouver chez Denon, d'Albe, Fain, Meneval, Bourrienne, beaucoup de choses d'un grand intérêt pour mon fils.

26° En faisant imprimer mes mémoires d'Italie, se servir d'Albe pour les plans. J'ai fait relever tous les champs de bataille; il paraît même qu'il les a imprimés; on pourra se procurer au Dépôt de la guerre des plans que j'avais faits de plusieurs batailles; je soupçonne que Jomini en a eu connaissance.

27° Mes exécuteurs testamentaires doivent écrire au roi d'Angleterre en passant en Angleterre, et insister pour que mes cendres soient transportées en France; ils doivent écrire de même au gouvernement en France.

28° Si Las Cases remplit les fonctions de trésorier, et que mes exécuteurs testamentaires jugent nécessaire d'avoir un secrétaire, et que cela convienne à Drouot, ils pourraient le nommer.

29° J'ai une petite cousine à Ajaccio qui a, je crois, 300.000 francs en terres et s'appelle Pallavicini : si elle n'était pas mariée et qu'elle convînt à Drouot, la mère, sachant que cela était mon désir, la lui donnerait sans difficulté.

30° Je désire qu'il soit manifesté à ma famille que je désire que mes neveux et nièces se marient entre eux ou dans les

états Romains, ou dans la république Suisse, ou dans les États-Unis d'Amérique. Je blâme le mariage avec un Suédois, et, à moins d'un retour de fortune en France, je désire que le moins possible mon sang soit à la cour des rois.

31° On peut trouver chez Appiani, peintre à Milan, beaucoup de choses importantes pour mon fils; mon souvenir sera la gloire de sa vie; lui réunir, lui acquérir ou lui faciliter l'acquisition de tout ce qui peut lui faire un entourage dans ce sens.

32° S'il y avait un retour de fortune et que mon fils remontât sur le trône, il est du devoir de mes exécuteurs testamentaires de lui mettre sous les yeux tout ce que je dois à mes vieux officiers et soldats et à mes fidèles serviteurs.

33° Entretenir par lettres, et lorsque l'on pourra la voir, l'Impératrice Marie-Louise de la constance, de l'estime et des sentiments que j'ai eus pour elle, et lui recommander toujours mon fils, qui n'a de ressources que de son côté.

34° Si le député Ramolino est à Paris, on pourra se servir de lui et le consulter sur l'état de ma famille et la manière de correspondre avec elle.

35° Je désire que mes exécuteurs testamentaires se procurent les dessins les plus ressemblants de moi sous divers costumes, et les envoient à mon fils aussitôt qu'ils le pourront.

36° Ma nourrice à Ajaccio a des enfants et petits-enfants que le grand sort que je lui ai fait l'a mise à même de bien élever; ils ne seraient pas suspects à l'autorité autrichienne: tâcher d'en mettre au service de mon fils. Je la suppose morte. D'ailleurs je la crois fort riche; si cependant, par un caprice du sort, tout ce que j'ai fait pour elle n'avait pas bien tourné, mes exécuteurs testamentaires ne la laisseraient pas dans la misère.

37° Je ne serais pas fâché que le petit Léon entrât dans la magistrature, si cela était son goût. Je désire qu'Alexandre Walewski soit attiré au service de France dans l'armée.

NAPOLÉON.

Au tome II, page 544, des *Récits de la Captivité*, on lit :

« 27 Avril 1821.

« L'Empereur Napoléon m'a aussi dicté la lettre suivante, que je devais écrire pour annoncer sa mort à sir Hudson-Lowe ; la voici :

« Monsieur le Gouverneur, l'Empereur Napoléon est mort le... à la suite d'une longue et pénible maladie. J'ai l'honneur de vous en faire part.

« Il m'a autorisé à vous communiquer, si vous le désirez, ses dernières volontés. Je vous prie de me faire savoir quelles sont les dispositions prescrites par votre gouvernement pour le transport de son corps en Europe, ainsi que celles relatives aux personnes de sa suite.

« Comte MONTHOLON. »

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

SOMMAIRE DU CINQUIÈME VOLUME.

CAMPAGNE DE 1815.

CHAPITRE PREMIER.

RETOUR DE L'ÎLE D'ELBE.

CHAPITRE II.

ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE.

CHAPITRE III.

PLAN DE CAMPAGNE.

CHAPITRE IV.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE.

CHAPITRE V.

BATAILLE DE LIGNY.

CHAPITRE VI.

BATAILLE DE WATERLOO.

CHAPITRE VII.

RALLIEMENT.

CHAPITRE VIII.

OBSERVATIONS.

EXTRAITS DU MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE,

PAR LE COMTE DE LAS CASES;

DES RÉCITS DE LA CAPTIVITÉ DE NAPOLÉON,

PAR LE COMTE DE MONTHOLON.